
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Commission Archéologique

de 1842 à 1889

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE NARBONNE

PROCÈS-VERBAUX

des séances

de 1842 à 1889



NARBONNE
au Secrétariat de la Commission Archéologique

1944

ERRATA

page 9 ligne 12 ; lire : diptyque.
— 11 — 37 ; lire : bercer.
— 17 — 35 ; lire : espèce.
— 21 — 13 ; lire : Mgr de Beauvau.
— 24 séance du 2 janvier, ligne 17 ; lire : Monseret.
— 25 ligne 6 ; lire : justificative.
— 25 séance du 6 février, ligne 11 ; lire : melgorien.
— 26 ligne 48 ; lire : Monseret.
— 31 — 47 ; lire : sa position financière.
— 32 séance du 4 septembre, ligne 17 ; lire : Mme de Graffigny.
— 34 ligne 8 ; lire : Graffigny.
— 37 — 17 ; lire : travail.
— 38 — 2 ; lire : espagnol. — id. ligne 5; lire: définitif.
— 41 — 4 ; lire : seulement. — ligne 26; lire: l'objet.
— 42 — 24 ; lire : sympathies.
— 43 séance du 3 juin, ligne 1 ; lire : présidence.
— 44 séance du 1er juillet, ligne 13 ; lire : Monseret.
— 45 séance du 5 août, ligne 12 ; lire : Bovy.
— 51 ligne 10 ; lire : placées.
— 54 séance du 7 avril ; les lignes 1 et 2 doivent être lues après la ligne 8 (papillon joint).
— 55 séance du 5 mai, ligne 19 ; lire *Crabo*.
— 63 ligne 24 ; lire : tableau.
— 66 — 46 ; lire : considérés.
— 68 séance du 6 juillet, ligne 18 ; lire : du Sommerard.
— 73 ligne 7 ; lire : M. de Carpentin.
— 75 — 5 ; lire : Monseret.
— 82 — 23 ; lire : arriva. — id. ligne 25 ; lire : s'abreuva.
— 84 — 25 ; lire : se laissa.
— 85 — 22 ; lire : dédaigna.
— 86 — 1 ; lire : raconta.
— 88 — 20 ; lire : un crédit.
— 89 — 48 ; lire : désordonnée.
— 91 — 9 ; lire : est venue.
— 105 séance du 4 février, ligne 17 ; lire : dépose.
— 113 séance du 7 avril, ligne 19 ; lire : auprès.
— 116 ligne 17 ; lire : prévus.
— 121 dernière ligne ; lire : de Sabran-Pontevès.
— 122 séance du 7 août, ligne 9 ; lire : Guizot.

page 122 séance du 7 août, ligne 26 ; lire : Denuelle.
— 131 dernière ligne : lire : de Nieuwerkerke.
— 142 séance du 6 novembre, ligne 15 : lire : vendu.
— 148 séance du 3 août, lignes 20 et 23 : lire : Monseret.
— 149 ligne 13 ; lire : Monseret.
— 157 séance du 5 septembre, ligne 14 ; lire : de Longpérier.
— 158 séance du 7 novembre, ligne 17 ; lire : de Longpérier.
— 188 séance du 4 novembre, ligne 20 ; lire : Monseret.
— 194 ligne 13 : lire : de Cattolica.
— 197 séance du 2 novembre, ligne 5 ; lire : Monseret.
— 198 ligne 9 : lire : sanctionne. — ligne 21 ; lire : Monseret.
— 201 — 11 : lire : août.
— 206 avant-dernière ligne : lire : adressée.
— 209 première ligne ; lire : conservée.
— 211 ligne 4 : lire : Nieuwerkerke.
— 212 séance du 6 février, ligne 22 ; lire : une grande.
— 213 ligne 4 ; lire : rubanées.
— 214 — 8 : lire : Locré.
— 218 — 13 : lire : annonce.
— 220 séance du 4 mars, ligne 5 ; lire : reçoit.
— 223 séance du 1er juillet, ligne 7 ; lire : brèches.
— 233 séance du 2 mars, ligne 27 : lire : Monseret.
— 243 ligne 8 ; lire : caravaca.
— 267 séance du 3 décembre, ligne 11 ; lire : Kabyles.
— 278 ligne 19 : lire : Kabylie.
— 279 — 29 : lire : gaufriers.
— 295 — 43 ; lire : sanctionner.
— 300 — 37 : lire : BACILEV.
— 312 — 6 : lire : en question.
— 315 — 41 : lire : Saint-Marin.
— 319 — 28 : lire : M. de la Pijardière.
— 330 avant-dernière ligne ; lire : sérieuse.
— 331 ligne 6 ; lire : rendus. — ligne 14 : lire : renferme.
— 336 — 32 : lire : occasionnées.
— 346 — 51 : lire : Vallière.
— 347 — 15 : au lieu de Latapie, lire : Tapie.
— 353 — 8 : lire *confiés*. — ligne 11 ; lire : *adhésion*.
— 356 — 8 : lire : avait rendu.
— 357 séance du 12 avril, ligne 13 ; lire : qu'il y a.
— 360 ligne 29 ; lire : compagnie.
— 362 — 52 : lire : Genèse.
— 393 — 15 : lire : milieu.
— 395 — 52 ; lire : juvénile.
— 401 séance du 10 juin, ligne 17 ; lire : Naci.
— 415 ligne 18 : lire : *filio cu-rioni*.
— 425 dernière ligne : lire : du Musée.
— 464 après la ligne 17, lire les lignes 20, 18, 19, 21 (papillon joint).
— 471 ligne 30 : lire : exclurait.
— 482 — 34 : lire : ronde bosse.
— 494 — 7 : lire : Claude Fournas.

N.-B. Le présent volume contient les procès-verbaux des séances du 3 janvier 1842 au 14 juin 1889, sauf ceux des séances du 14 janvier 1876 au 8 juin 1877, qui ont été publiés dans le tome 1876-77 du Bulletin.

AVANT-PROPOS

La Commission Archéologique de Narbonne, depuis sa création en 1833, s'est réunie à peu près sans interruption à la cadence moyenne d'une séance par mois.

Les procès-verbaux de ces séances, écrits de la main des Secrétaires successifs, sont conservés dans douze registres grand format aux archives de la Société.

Depuis 1890, date de la fondation du *Bulletin de la Commission Archéologique*, ces procès-verbaux ont été imprimés dans la première partie de chaque fascicule.

D'autre part, considérant l'importance de ces documents pour l'histoire des Musées de Narbonne, dont ils contiennent en quelque sorte la vie quotidienne depuis leur création, la Commission avait décidé dans sa séance du 12 juin 1911, de publier dans le *Bulletin* les anciens procès-verbaux encore inédits. C'est ainsi que les comptes rendus de janvier 1835 (ceux des premiers mois n'ayant pas été retrouvés) à décembre 1841 ont paru dans les tomes XIII et XIV du *Bulletin*.

Mais, à ce moment, cette publication dut être interrompue, faute de crédits suffisants.

La généreuse largesse d'un membre de la Commission permet aujourd'hui de combler cette lacune, et de faire paraître en un seul volume les procès-verbaux des séances de 1842 à 1889. La publication en sera ainsi complète et les nombreux renseignements qu'ils contiennent seront sauvés des injures du temps et des risques de destruction d'un unique manuscrit.

Octobre 1911.

N.-B. — L'orthographe ancienne de certains noms propres est respectée.

ANNÉE 1842

Seance du 3 Janvier 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Sernin. Sont présents : MM. Pailhiez, Delort-Mialhe, Caffort, Laffont, Dureau, Jeannier, Pech, Méjean, Cabanel et Tournal.

MM. Ducros, Rouanet, Yven, d'Exéa, Jallabert, Bouisset, Barthe, Larraye et Jean François n'assistent pas à la réunion. MM. Delmas, de Montredon, Cartault, de Stadieu et Gros écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Tournal remet à la Commission, de la part de M. Berthomieu, de Raissac, 7 plaques rondes émaillées, des premières années du XVIe siècle provenant des fabriques de Limoges. Le même membre offre une tête d'empereur, en marbre antique, trouvée à Bizanet et que M. Montahuc, instituteur primaire à Ornaizon a bien voulu donner au Musée. M. Méjean donne une petite hache celtique ; M. Pech, un fragment de verre plat, trouvé aux bains de Rennes ; les administrateurs de la Charité, un fragment de bas-relief représentant un aigle ; M. Honoré Fabre, trois médailles d'Aymeric II vicomte de Narbonne. A cette occasion, M. Tournal présente plusieurs monnaies qui furent données dans le temps par M. Caffort, et que leur état d'oxydation avait en grande partie empêché de déterminer ; ces médailles appartiennent aux évêques, archevêques et vicomtes de Narbonne. L'une d'elles porte sur l'avers les initiales du vicomte et sur le revers celles de l'archevêque. La Commission vote des remerciements aux divers donateurs.

M. Dureau communique à la Commission une lettre adressée par M. le Maire, et relative au don fait par le Gouvernement d'une copie du *Martyre de Saint Pierre* par le Titien, de la suite des cartes de France, et du *Voyage de l'Astrolabe et de la Zélée*.

Les membres de la sous-commission de peinture font sanctionner l'échange qu'ils ont opéré d'un tableau gothique dont l'authenticité pouvait être contestée, contre un petit tableau flamand.

La sous-commission d'archéologie fait également approuver l'achat de trois lampes antiques, d'une petite fiole à parfums et d'un petit ustensile en bronze. Ces divers objets ont été cédés au Musée par M. Vernet pour la somme de 8 francs.

M. Sernin présente le compte général des recettes et des dépenses pour l'exercice de 1841 et remet au nouveau trésorier, M. Méjean, 165 fr. 45 c. formant l'excédant des recettes sur les dépenses, ainsi que toutes les pièces relatives à la comptabilité.

M. le Bibliothécaire annonce que M. Caillard a relié gratuitement les *Paraboles sacrées* de M. Laborie. Le même membre propose d'acheter la *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France*. Renvoyé à la sous-commission de la bibliothèque.

M. Tournal entretient la Commission des démarches qu'il a faites auprès

du vérificateur des Poids et Mesures de Perpignan, pour obtenir les anciens coins des monnaies frappées à Narbonne. M. Pech se charge d'écrire à son frère pour le prier de vouloir bien donner suite à ces démarches.

La séance est levée à trois heures 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Février 1842.

Le Moniteur de l'Aude, journal publié à Carcassonne, ayant annoncé que l'archevêché allait être transformé en casernes, et que les travaux devaient commencer le 1er mars, la Commission archéologique, mue par un sentiment de crainte, exagéré peut-être, mais louable, s'est spontanément réunie afin de savoir si ce bruit avait quelque fondement, et pour concerter les démarches ayant pour but d'empêcher la réalisation de ce projet. Tous les membres étaient présents, moins MM. le Sous-Préfet, Jean-François, Cabanel, Pech, Cartault et Laffont.

M. Sernin, qui présidait la séance, a prononcé un discours sur le but de la réunion. MM. Ducros, de Montredon et Yven ont successivement donné des explications sur l'ensemble des démarches qui ont été faites jusqu'à ce jour par le conseil municipal et par l'administration, dans le but de rendre la ville propriétaire de l'archevêché. La Commission se livre à cet égard à une longue discussion à laquelle presque tous les membres prennent part, et finit par adopter les résolutions suivantes :

1° Il sera adressé une lettre à M. Espéronnier, signée par tous les membres de la Commission, afin de l'engager à employer toute son activité et toute son influence pour arrêter le projet dont la ville est menacée.

2° Une députation de la Commission se rendra séance tenante à l'Hôtel-de-Ville, afin de prier le Maire de convoquer le conseil municipal pour lui exprimer ses craintes et réclamer son concours.

Dans cette séance, les membres ont été prévenus verbalement par le secrétaire qu'il ne serait pas envoyé de billets de convocation pour la séance de lundi. M. Amédée d'Exéa a prévenu la Commission qu'il ne pourrait pas assister à cette séance.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Février 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Ducros. Sont présents : MM. le Sous-Préfet, Delmas, Yven, Méjean, de Stadieu, Barthe, Laffont, Pech, Rouanet, Delort-Mialhe, Dureau et Tournal.

MM. Cabanel, Jeannier, Sernin, Jallabert, Caffort, Gros, Jean-François, de Montredon, Cartault, Pailhiez, Larraye et Bouisset n'assistent pas à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'une médaille en or anglo-française d'Edouard III, ainsi que de plusieurs médailles impériales en argent et en bronze. Le même membre offre de la part de M. Rolland, orfèvre, six deniers consulaires en argent. M. Méjean donne un petit teston en bronze.

M. Pech annonce qu'il est à la veille de partir pour Rome, et se met à la disposition de la Commission. Le même membre offre un marbre antique trouvé dans la maison de M. de Lastours, et représentant probablement les jeux des bateleurs qui étaient exécutés dans les cirques. Ce bas-relief du IVe siècle a été figuré dans les *Mémoires de la Société archéologique de Toulouse*. La Commission vote des remerciements à M. Pech ainsi qu'aux autres donateurs.

Les membres de la sous-commission d'archéologie rendent compte des fouilles qui ont été exécutées dans la maison du sieur Passerieu, serrurier, près l'église de la Major, et demandent à être autorisés à poursuivre les travaux, jusqu'à concurrence d'une somme de 50 fr. La Commission adopte.

M. Barthe offre à la Commission l'*Introduction à l'histoire des médailles* par Charles Patin. Des remerciements lui sont votés.

M. Tournal propose d'ouvrir un registre qui portera le titre de *Chronique Narbonnaise*, et dans lequel seront soigneusement consignés les évènements mémorables, tels que la fondation des monuments ou bien la reprise des travaux de ceux qui ont été interrompus ; les phénomènes météorologiques ; les épidémies ; le passage des personnages illustres etc... etc... La Commission adopte ce projet qui est d'ailleurs conforme aux vœux exprimés dans l'arrêté de M. Teyssier, et charge la sous-commission de la bibliothèque de la rédaction de cette chronique.

Le même membre demande que la sous-commission d'archéologie soit autorisée à faire enlever la belle faïence de Luca della Robbia qui fut placée sur la façade du palais de l'archevêché par Jules de Médicis, si toutefois cette opération présente toutes les chances de réussite.

La Commission adopte.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Mars 1842.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Sernin. MM. Jallabert, Jean-François, Larraye, Delort-Mialhe, Yven, Jeannier, Caffort, Barthe, Pailhiez, Rouanet, Méjean, Cabanel, Bouisset, de Montredon, Delmas, Dureau et Tournal assistent à la réunion. Sont absents MM. Ducros, de Stadieu, Pech, Gros, d'Exéa et Laffont. Ce dernier écrit pour motiver son absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Sernin communique deux lettres, la première de M. Espéronnier, relative à l'achat de l'archevêché par la ville ; la seconde du Ministre de l'Intérieur, qui annonce l'allocation d'une somme de mille francs en faveur de la Commission archéologique.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre relative au même fait, et qui lui a été adressée par M. Grille de Beurelin, secrétaire de la commission des monuments historiques.

M. Dureau dépose sur le bureau une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant le don fait à la bibliothèque de l'*Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, par M. Barchou de Penhoen. Le même membre remet l'*Histoire de la ville de Marseille* qui avait été promise dans le temps à la bibliothèque par feu

M. Gérome Baudouy, et fait sanctionner l'achat, pour le prix de 15 fr. 25 c. de plusieurs monnaies étrangères qui sont cédées au Musée par M. Baudouy aîné.

M. Rolland, orfèvre, donne un denier en argent d'Auguste. M. Henry-Charles une médaille en argent de Septime Sévère. M. Caffort une lettre autographe d'Arthur-Richard Dillon, dernier archevêque de Narbonne, et deux documents manuscrits de l'abbé Bousquet, relatifs à la base de colonne qui porte le nom de l'évêque Rustique, et à des fouilles exécutées dans le temps à Saint-Crescent.

M. Tournal offre à la Commission une fibule en bronze trouvée à Pompei ; un verre des fabriques de l'île de Murano près Venise ; un dyptique russe trouvé dans la même ville et une médaille celtibérienne trouvée à Montady, dans le département de l'Hérault. Le même membre présente un Christ gothique en bronze, un denier d'Israël en argent, et un émail du XIIe siècle représentant le Christ en croix entre saint Jean et la sainte Vierge. Ces trois objets sont offerts au Musée par plusieurs souscripteurs. La Commission vote des remerciements aux divers donateurs.

M. le Président lit un éloge funèbre de feu M. A. Cartault, qui est écouté avec le plus vif intérêt. M. Yven demande que ce discours soit conservé aux archives et transcrit dans le cahier des délibérations. Cette proposition est adoptée.

Un membre propose, par égard pour la mémoire de M. Cartault, de retarder la nomination de son remplaçant. Toutefois, il pense qu'il y a lieu, dans l'intérêt bien entendu du Musée, de compléter la sous-commission de peinture. La Commission partage cette manière de voir et désigne à l'unanimité et au scrutin secret M. Bouisset.

M. Delmas, au nom de la sous-commission de peinture propose l'achat de quatre tableaux représentant : *Prométhée, une marine, l'éruption du Vésuve* et *une fête flamande*. Le prix est de 1100 fr. M. Jean-François demande que l'on vote au scrutin secret sur cette proposition. Ce mode de délibération est adopté et la Commission rejette. Les membres de la sous-commission de peinture proposent alors d'acheter seulement les trois derniers tableaux, pour le prix de 600 fr. Cette proposition est également repoussée. Enfin les mêmes membres proposent d'acheter seulement *l'éruption du Vésuve* et la *fête flamande* de Breughel, pour le prix de 450 fr. La Commission adopte.

Un membre propose d'affecter la cotisation annuelle de la Commission à l'*éruption du Vésuve ;* la majorité des membres adopte l'avis contraire et pense qu'il convient de réserver les fonds pour une autre occasion.

M. Tournal demande que la sous-commission d'archéologie soit autorisée à faire enlever deux inscriptions qui se trouvent à la mairie : la première est gravée sur une base de statue élevée par *Lucius Aemilius Moschus*, sévir augustal, à *Lucius Aemilius Marcanus* de la famille Pappia, sévir des chevaliers romains ; la deuxième offre les noms des consuls en exercice pendant l'année 1656, et constate la construction de l'escalier de l'Hôtel de Ville, du mazel, de la poissonnerie, et le redressement du lit de l'Aude à la croix dite d'*Ensabourro*. La Commission accorde cette autorisation, sauf la réserve que la dernière inscription ne pourra être enlevée que lorsque l'Hôtel de Ville actuel sera abandonné. La séance est levée à 5 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Discours prononcé à cette séance par M. Sernin.

Messieurs,

La mort a paru parmi nous pour la première fois ; et elle nous a ravi un de nos plus jeunes collègues ! Lentement épuisé par les souffrances d'une longue et cruelle maladie, M. Alphonse Cartault a cessé de vivre à cet âge où l'on se croit encore en droit d'espérer un bien long avenir : espérance si séduisante et si souvent trompée ! . .

La Commission archéologique en admettant M. Cartault parmi ses membres, lorsqu'elle résolut d'en augmenter le nombre, voulut choisir de préférence un candidat dont elle connaissait l'esprit aimable et fin, les sentiments généreux, le commerce facile, le goût particulier pour les productions de l'un des beaux-arts qu'il chérissait le plus et dont il avait commencé une collection assez précieuse.

Les désirs que M. Cartault avait manifestés de pouvoir un jour s'associer à vos travaux furent pleinement satisfaits par ce choix.

Dès lors vous l'avez vu rivaliser de zèle avec vous tous, Messieurs, pour le bien de la Commission et les accroissements du Musée.

Ce zèle infatigable à remplir ses devoirs ne fut jamais arrêté chez lui par aucun obstacle, pas même par les soins qu'exigeait sa santé, déjà bien affaiblie.

Il fut toujours aussi assidu à vos réunions mensuelles qu'empressé à se rendre des premiers sur les divers points de notre riche sol archéologique, dès qu'ils promettaient à nos recherches quelque précieuse acquisition nouvelle.

Nommé membre de la sous-commission de peinture, il se plaisait à surveiller, à diriger l'ordre, la disposition et le placement le plus convenable des tableaux dans la galerie du Musée, avec autant d'intérêt et de contentement que si tous ces tableaux avaient été les siens propres.

Quoiqu'il fût demeuré étranger à la pratique des arts du dessin, on peut affirmer que la justesse de son coup d'œil et la rectitude de son jugement, éclairés par des études spéciales auxquelles il s'était livré avec attrait durant ses dernières années, l'auraient rendu, s'il eût vécu davantage, un amateur des plus distingués et un excellent appréciateur d'œuvres de peinture.

Son âme trop longtemps entraînée par les plaisirs fugitifs et trompeurs du jeune âge, s'était enfin initiée aux jouissances plus durables que donne le sentiment du *Beau* dans le domaine des arts. Il connaissait déjà combien étaient plus douces et plus flatteuses pour lui ces jouissances intellectuelles qui font le bonheur de toutes les époques de la vie et qui rendent surtout le triste fardeau de la vieillesse plus facile à supporter.

Il était également convaincu, ce caractère réfléchi, quoique léger en apparence, il était convaincu comme nous que la culture des beaux-arts et des lettres, brillant apanage de l'humanité, contribuait puissamment au perfectionnement intellectuel et moral des individus et des peuples.

Aussi pouvons-nous dire, sous ce rapport, Messieurs, avec un noble orgueil ou une noble franchise, que la fondation d'un musée et d'une bibliothèque à Narbonne a été pour tous nos concitoyens un insigne bienfait, qui tout en réveillant dans leurs esprits le souvenir des splendeurs de leur antique cité, doit développer et accroître chez eux désormais le goût des études artistiques, scientifiques et littéraires.

Durant le temps trop court où vous avez joui de la société de M. Cartault, dans une intimité plus rapprochée, vous avez pu mieux apprécier la bonté de son cœur et les qualités de son esprit : dons heureux qui le rendaient si cher à ses nombreux amis ! Comme ceux-ci, vous avez dû souvent aussi être séduits par le charme attrayant de son aimable gaîté et par l'art, chez lui si naturel, de ces légères plaisanteries qu'il savait rendre toujours nouvelles et inattendues par son admirable sang-froid.

Au mois de septembre dernier, M. Cartault fut atteint de la maladie qui devait lui être funeste. Il lui fallut alors se résigner à souffrir de plus en plus. Contraint de rester nuit et jour sur un lit de douleur, il dut s'isoler de tout plaisir : ses promenades même au musée, pour lui si agréables, lui devinrent impossibles... Mais l'espoir d'obtenir quelqu'allègement à ses maux le soutenait encore . . . il comptait pouvoir venir bientôt au milieu de vous admirer en ces lieux cette gracieuse Andromède (1) dont chacun lui racontait la beauté des formes pures et virginales, première œuvre de sculpture moderne qui ait orné notre musée et que nous devons à la munificence du gouvernement.

M. Cartault espérait aussi alors pouvoir un jour parcourir avec ses collègues et contribuer de sa part avec eux à embellir cette vaste galerie promise à nos vœux depuis longtemps et que doivent décorer dans quelques années une plus ample collection de tableaux et toutes les magnifiques copies des chefs d'œuvres de la statuaire antique.

Mais au lieu de céder sa maladie s'aggravait davantage, il passa les longs mois d'hiver dans ce cruel martyre . . . le temps emportait peu à peu ses vaines espérances ! . .

Durant ces jours d'angoisses, où il sentait, pour ainsi dire, à chaque heure, cette vie à laquelle il tenait tant, lui échapper sans retour, sans cesse tourmenté par le mal incurable, parfois seul avec lui, il promenait tristement ses regards sur ses tableaux . . . et la vue de ces toiles chéries lui procurait encore de douces distractions, que lui refusait peut-être tout autre souvenir . . . l'idée du Beau le ranimait ! transportée délicieusement alors dans ces régions célestes où n'abordent jamais les douleurs ni les misères matérielles de la vie, son âme demeurait un moment consolée ! . .

Ainsi le culte ravissant des beaux-arts et des lettres adoucit les chagrins de l'âme, calme les souffrances du corps, délasse des pénibles travaux de l'esprit et répand quelques fleurs sur toutes nos infortunes !

Vous rappellerai-je, Messieurs, en terminant ces réflexions, la lettre qu'eut encore le courage de nous écrire notre collègue au commencement de janvier dernier, lorsqu'il fut informé de la résolution sévère, prise par la Commission pour remettre en vigueur l'art. XX de son règlement ?

Cette lettre si remarquable à cause de l'époque où il l'écrivit, a dû vous prouver sans doute que le pauvre malade voulait toujours conserver l'honorable titre que vous lui aviez décerné, et que même dans l'état désespéré où il était, des illusions décevantes venaient quelquefois encore berner sa défaillante imagination des rêves bienfaisants du retour à la santé.

Enfin, après plus d'un mois passé dans une sorte d'agonie prolongée, parvenu au dernier degré d'affaiblissement et assistant tous les jours avec l'intégrité de sa pensée à la ruine progressive de toutes les forces physiques de son être, il a succombé le 22 février sans plus de douleurs et sans prévoir l'instant fatal qui devait mettre un terme à sa triste existence ! ! !

Messieurs,

M. Cartault n'est plus ! . . mais sa mémoire sera conservée au milieu de nous.

Il n'est plus . . . et bientôt nous mêmes nous le suivrons tous les uns après les autres . . . ainsi le veulent l'ordre et la suprême loi ! car, comme l'a dit, avec sa sublime et biblique simplicité, notre vénérable maître en littérature, dans un de ses apologues sacrés (2) : « *Le flot du temps incessamment* » nous « *chasse vers le tombeau.* »

---

(1) Statue de Lecorné, en marbre de Carrare, donnée au Musée de Narbonne par le Gouvernement en 1841.

(2) M. l'abbé Laborie, *Paraboles de Jésus* ou *Apologues sacrés*, tirés du Nouveau Testament. Parabole IX : Les pêcheurs et les poissons.

Mais, si la vie de chacun de nous doit être courte et passagère, notre œuvre archéologique sera durable, soyez-en assurés !...

Continuée, agrandie, perfectionnée par ceux qui viendront après nous, elle restera au milieu des murs de ce vieux palais, toujours exposée aux regards et à la reconnaissance de nos neveux, pour l'utilité et l'ornement scientifique de notre chère Patrie !

Faisons donc tous des vœux, Messieurs, pour que le successeur du collègue que nous avons perdu puisse le remplacer dignement par son zèle pour nos travaux et par son aménité dans les rapports qui doivent toujours entretenir et perpétuer parmi nous une honorable et douce confraternité !

Séance du 4 Avril 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Sernin. Tous les membres sont présents moins MM. Ducros, Pech, de Montredon, Jallabert, Larraye et Rouanet.

Le procès-verbal est adopté.

M. Sarda adresse un petit livre imprimé en caractères hébraïques. M. Renouard, commandant d'artillerie, une médaille d'Ampurias et une pierre tumulaire des premières années du XVIe siècle. M. Rolland, orfèvre, deux médailles en argent.

M. Barthe offre à la Commission l'histoire généalogique de la maison du Châtelet. M. Bouisset, un beau portrait d'un des capitouls de Toulouse en exercice pendant l'année 1701. M. Tournal, un phallus en bronze trouvé à Vaison, près d'Avignon, un moule de bas relief de la Cité de Carcassonne que l'on croit avoir fait partie du tombeau de Simon de Montfort, des médailles des Phocéens de Marseille, de Constance Chlore, de Septime Sévère, de Trajan, d'Auguste, de Dioclétien, de l'empereur *Decius*, un denier de Narbonne et une monnaie de Gibraltar.

M. Sernin communique à la Commission une lettre qui lui a été adressée par M. Alcide Cartault, et relative au don fait par la famille Cartault d'un tableau de Subleyras représentant la Charité Romaine. M. Sernin donne également connaissance de la réponse qu'il a adressée dans cette circonstance. Le même membre donne lecture d'une lettre du ministre de l'Intérieur qui met à la disposition de la ville les ouvrages suivants : *Galerie bretonne ; Parallèle des salles rondes antiques et modernes ; La Chine et les Chinois ; Le moyen-âge archéologique et monumental ; Monuments antiques et modernes ; Album du salon de 1841 ; Vie des plus célèbres peintres, sculpteurs et architectes* par Vasari.

M. le Sous-Préfet propose d'ouvrir un recueil nécrologique destiné à renfermer les discours prononcés à l'occasion de la mort des membres de la Commission, ainsi que les notices biographiques des hommes illustres de Narbonne. Cette proposition est adoptée.

M. Caffort observe qu'il serait utile, afin de rendre ce travail plus complet, de demander à M. Bellaud aîné la communication des notices biographiques de M. Viguier. Un membre fait observer que, selon toute probabilité, le vœu de M. le Sous-Préfet ne sera point réalisé, puisque la sous-commission de la bibliothèque n'a pas encore commencé la *Chronique Narbonnaise* dont la rédaction lui est spécialement confiée. M. Cabanel pense que les sous-commissions devraient se réunir chaque semaine, un jour désigné, et rendre compte ensuite de leurs travaux aux réunions

mensuelles de la Commission. Après diverses observations émises par plusieurs membres, la proposition de M. Cabanel est adoptée.

M. Delmas demande que les diverses sous-commissions soient prévenues pendant l'intervalle des réunions mensuelles des nouvelles qui sont de nature à les intéresser.

M. de Stadieu entretient la Commission de l'intérêt que M. Espéronnier ne cesse de manifester en faveur du musée, et du zèle dont il donne chaque jour de nouvelles preuves ; il annonce qu'après diverses démarches il est enfin parvenu à obtenir plusieurs ouvrages, ainsi qu'une somme de 800 fr. destinée à l'emballage et au transfert de plusieurs moules de statues antiques. Le même membre annonce qu'ayant eu l'occasion de voir récemment à Paris M. Cavé, chef de la division du bureau des beaux-arts, il a appris que la copie du Martyre de saint Pierre avait été expédiée.

Plusieurs membres, considérant l'extrême négligence de M. Pottelet, proposent son remplacement. MM. le Sous-Préfet et le Président font observer qu'il conviendrait avant d'adopter cette détermination, de prévenir M. Espéronnier et M. Pottelet lui-même.

M. Tournal présente le catalogue méthodique des antiques, objets d'art, tableaux et curiosités du musée de Narbonne. Ce travail est renvoyé à l'examen de MM. Jallabert, Laffont, de Stadieu, Delort-Mialhe, Caffort, Cabanel et des membres de la sous-commission de peinture auxquels M. Barthe sera adjoint.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Mai 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Sernin. MM. Dureau, Barthe, Jeannier, Delort-Mialhe, Larraye, Pailhiez, Delmas, Bouisset, de Montredon, Ducros, de Stadieu, Cabanel et Tournal assistent à la réunion. Sont absents MM. d'Exéa, Yven, Jean-François, Gros, Caffort, Méjean, Ronanet, Pech, Lafont et Jallabert.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Renouard, chef d'escadron d'artillerie de marine, une figurine égyptienne et un manuscrit indien écrit sur des feuilles de palmier ; de M. Yven, un authentique du cardinal Alphonse Litta, archevêque de Milan, daté de 1675, et relatif à l'envoi fait au cardinal de Bonzy d'une relique de saint Charles Borromée ; de M. Jeannier, deux médailles l'une en électrum, l'autre fourrée ; de MM. Cabanel et Tournal, plusieurs médailles impériales ; de M. Taure, de Fontcouverte, un moule à médaille en pierre ; de M. Verney, de Montpellier, un tableau gothique sur bois représentant une *Pieta*.

Le secrétaire fait sanctionner l'achat d'un petit vase à parfums en verre, de deux grosses clefs antiques en fer, de deux figurines égyptiennes en terre émaillée, de plusieurs médailles et d'un plat sigillé en poterie rouge. La valeur de ces divers objets est de 15 fr.

M. Sernin communique une lettre de M. Espéronnier relative aux difficultés qu'il a éprouvées pour obtenir les mille francs accordés le 4 juin 1841 par le ministère de l'Intérieur. Cette somme ne pouvant être ordonnancée que lorsque la Commission aura adressé les pièces nécessaires, le secrétaire est chargé d'écrire immédiatement au secrétaire de la Commission des Monuments historiques, pour le prier de faire suspendre

toute décision défavorable jusqu'à l'arrivée des pièces qui justifieront de l'emploi des fonds.

M. le Président pense qu'il conviendrait d'adresser des compliments de condoléance à la famille de M. Aguado, et donne lecture à la Commission du projet de lettre qu'il a rédigé. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Pailhiez annonce que la sous-commission de la bibliothèque s'est assemblée plusieurs fois et qu'elle doit se réunir régulièrement le second vendredi de chaque mois ; il ajoute que la sous-commission espère pouvoir présenter dans la prochaine séance les notices destinées à être insérées dans la Chronique Narbonnaise.

M. Cabanel, au nom de la commission chargée de prendre connaissance du catalogue de M. Tournal, rend un compte favorable de ce travail ; il ajoute que la Commission aurait demandé l'impression, si l'auteur n'avait manifesté le désir qu'il en fût autrement.

Un membre propose de faire restaurer le meuble de la Renaissance qui fut donné au Musée par M. Bousquet, et de confier cette restauration à M. Falconnet qui demande pour ce travail une somme de cent francs. Cette proposition est adoptée.

M. le Secrétaire annonce qu'il a eu occasion de visiter à l'église et dans le jardin du presbytère de Boutenac deux inscriptions funéraires, l'une du VIe siècle l'autre des premières années du XIIIe. La première de ces inscriptions, gravée sur la base d'une colonette romane qui supporte le bénitier est très fruste ; la seconde est parfaitement conservée. Le même membre ajoute qu'il a fait demander à la fabrique de Saint-Just, pour être déposée au musée, la pierre funéraire de Bernard de Chibac, qui se trouve dans la loge du portier de la cathédrale. Cette inscription est de l'an 1248.

M. Dureau communique à la Commission la lettre qu'il a adressée, il y a un mois, à M. Pottelet pour se plaindre de sa négligence. M. Pottelet n'a pas encore répondu.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Juin 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Sernin. MM. Jean-François, d'Exéa, Cabanel, Dureau, Delmas, Pailhiez, Laffont, Rouanet, Yven, Barthe, Jallabert, Gros, Jeannier et Méjean assistent à la réunion ; sont absents MM. Pech, de Montredon, Larraye, Bouissel, Caffort, Delort-Mialhe, Ducros et de Stadieu. M. Ducros adresse une lettre pour motiver son absence. Le procès-verbal est adopté.

M. Sernin communique deux lettres, l'une de M. Espéronnier, l'autre de M. le Maire, relatives à la somme de 1000 frs allouée sur le crédit des monuments historiques, exercice de 1842. Cette somme n'a été ordonnancée par M. le Ministre de l'Intérieur, qu'à la condition imposée à la Commission Archéologique d'envoyer le catalogue général du Musée et les plans et dessins explicatifs des objets découverts dans les fouilles. Le secrétaire présente le rapport sur les fouilles destiné à être adressé au Ministre de l'Intérieur, et prend l'engagement d'envoyer à Paris une copie du cata-

logue général ; il communique en même temps une lettre de M. Grille de Beuzelin, secrétaire de la Commission des monuments historiques, relative à l'ordonnancement des mille francs.

M. Espéronnier écrit pour annoncer qu'il a obtenu du gouvernement plusieurs médailles modernes, et qu'il espère faire accorder un tableau de la dernière exposition ainsi que quelques moules de statues et de bas reliefs antiques.

M. Auzoux offre des préparations d'anatomie clastique ; la Commission refuse.

La Commission reçoit une médaille moyen bronze de Néron trouvée à Gruissan, le cachet du Tribunal correctionnel de Narbonne pendant la République et celui de la Justice de paix du canton de Lagrasse.

M. Giral, pharmacien, adresse une ancienne boucle en ivoire trouvée aux mines de Sainte-Lucie, près Mirepeisset ; M. Barthez, médecin, le cachet et le registre des délibérations de la *Société littéraire de Narbonne*, fondée en 1754 par MM. Barthez, docteur en médecine, Viguier de l'Estagnol, l'abbé Bose, conducher de l'église métropolitaine et primatiale de Saint-Just de Narbonne, M. Castan, avocat au parlement, M. Barthez de Marmolhières, et l'abbé Abram, chanoine de Saint-Paul ; de plus une monnaie en argent de Sigismond III roi de Pologne, une autre de la république de Genève, et une pièce de Barcelone.

M. Gleizes, pharmacien, donne deux pièces arabes et une turque, en argent ; M. Dureau, des fragments de peinture à fresque et de marbre antique, ainsi que plusieurs têtes de poterie rouge ornée de figures d'animaux et d'emblèmes bacchiques ; M. Bonnel fils, une lampe funéraire chrétienne des premiers siècles sur laquelle on remarque des feuilles de vigne, le monogramme grec du Christ, et les envoyés de Moïse portant sur un levier le raisin de la terre promise ; M. Locamus, avocat, une petite médaille des Phocéens de Marseille, trois deniers consulaires de la famille Memmia, plusieurs jetons, et douze monnaies étrangères.

La Commission vote des remerciements aux divers donateurs.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Cros, secrétaire de la Commission Archéologique de Carcassonne, relative à la découverte des médailles de Laure.

M. Delmas, au nom de la sous-commission de peinture, fait sanctionner l'échange d'un tableau contre une gravure du Mantouan représentant le *Jugement dernier* de Michel-Ange ; un disque en plomb de la Renaissance ; un portrait de Mgr La Roche Aymond, archevêque de Narbonne ; et un tableau à volets de l'an 1603, signé par Laurent Despêches. M. Delmas ajoute que ce dernier tableau a été restauré gratuitement par M. Falconnet et que l'on a été obligé de donner cent francs pour conclure cet échange.

M. Tournal fait également sanctionner l'achat d'une médaille en or frappée à Narbonne, de Recarède, XVIIIe roi visigoth (12 fr.) ; d'une médaille de Charles roi de Naples (2 fr. 50) et de plusieurs autres médailles antiques. Il annonce avoir obtenu de M. Legendre un denier des vicomtes de Narbonne, trois bas reliefs antiques et une bride du XVIe siècle. Le même membre annonce que l'on a fait transporter au Musée les inscriptions funéraires de l'an 1220 et 1298 qui se trouvaient dans la sacristie de l'église des Pèlerins.

Le Bibliothécaire annonce que M. de Pomayrol, élève de l'Ecole des Chartes, offre l'ouvrage complet de Montfaucon pour l'émail byzantin récemment acquis à l'aide d'une souscription. La Commission accepte cet échange, à condition toutefois que cet ouvrage sera en bon état.

M. Sérigne offre un tableau flamand représentant des vaches et un

morion damasquiné du XVIe siècle. Le prix du tableau est de 200 fr. et celui du casque 50 fr. La Commission propose une réduction de 50 %.

M. Pailhiez annonce que la sous-commission de la bibliothèque s'occupe avec zèle de la rédaction des notes qui doivent composer la Chronique Narbonnaise.

La Commission décide qu'à dater du 1er Juillet le jardinier sera payé à la journée, et que du reste le maire sera consulté pour savoir s'il désire confier encore à la Commission la surveillance du jardin.

M. Dureau annonce à la Commission que M. de Castel Maure a donné le portrait de Melle de Castellan, maîtresse ès jeux floraux, à M. de Saint-Victor. Ce dernier ayant offert de vendre ce tableau à la ville de Toulouse, la Commission prie M. Barthe de faire des offres à M. de Saint-Victor dans le but d'obtenir ce portrait, et vote à cet effet une somme de quarante francs.

Le même membre entretient la Commission d'un portrait de l'abbé Caffort qui se trouve chez M. Antoine Calas.

Les membres de la sous-commission d'archéologie annoncent qu'ils ont offert à M. Alberny d'échanger un tombeau chrétien en marbre, trouvé depuis peu à la guinguette, contre un tombeau du même genre, mais sans ornements, découvert dans les fouilles du cimetière de l'hôpital, et que la commission des hospices a bien voulu mettre à la disposition du Musée.

La Commission vote les fonds nécessaires pour encadrer la gravure du *Jugement dernier* et décide qu'il sera employé un verre d'une seule pièce.

M. le Bibliohécaire annonce que M. Cabanel devant faire prochainement le voyage de Paris, il est dans l'intention de lui remettre les pièces nécessaires pour autoriser le remplaçant de M. Pottelet à retirer des divers ministères les livres et objets d'art accordés par le gouvernement.

La séance est levée à 5 h. moins 1/4.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du lundi 4 Juillet 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Sernin. MM. le Sous-Préfet, Dureau, Yven, Rouanet, Delort-Mialhe, Méjean, de Montredon, Laffont, Gros, Caffort, Bouisset, Jallabert, Pailhiez, Delmas et de Stadieu assistent à la réunion. Sont absents MM. Jean-François, Ducros, Larraye, Pech, Jeannier, Cabanel, Barthe et d'Exéa.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. de la Plaine, commandant de la Place, adresse plusieurs monnaies étrangères en argent et en bronze.

M. Tournal offre une intaille antique sur cornaline, trouvée à Cuxac, et représentant une tête de femme indéterminée. Le même membre fait sanctionner l'achat, pour le prix de la valeur intrinsèque, de plusieurs médailles en or, en argent et en bronze qui ont été cédées au musée par MM. Pourret et la famille Hugonet. La Commission approuve également l'échange, fait par le secrétaire, d'un bénitier moderne du prix de 8 frs. contre un bénitier en cuivre émaillé, de Nicolas Laudin de Limoges, représentant Saint François de Sales en prières : ce bénitier qui avait appartenu à Mgr de la Roche-Aymon, a été cédé par Melle Irène Bourjade de Narbonne.

M. Tournal annonce qu'il a adressé au nom de la Commission Archéologique à M. Roussy, conservateur du Canal du Midi, la médaille de la fondation du canal : cette médaille étant destinée aux archives du Canal; M. Roussy écrit que, sur sa demande, M. le prince de Chimay a promis de donner en dédommagement un objet d'art au musée de Narbonne.

M. le Président annonce que sur la demande de M. Espéronnier, le ministre de la Marine a bien voulu accorder à la ville le *Voyage de l'Astrolabe et de la Zélée* ; M. le ministre de l'Instruction publique l'*Embryogénie comparée* du Dr Coste ; la *Correspondance diplomatique* de La Mothe Fénélon ; l'*Histoire des classes nobles* par M. Granier de Cassagnac ; les *Etudes sur le Timée* de Platon ; le *Journal écrit à bord de la frégate la Belle Poule* par M. Em. de Las Cases ; le *Testament philosophique et littéraire* de Lacretelle ; le *Traité de législation et de jurisprudence* par Hennequin ; la *Revue de bibliographie analytique* ; la *Théorie des lois politiques de la monarchie française* ; les *Essais de philosophie* de M. de Rémusat ; le *Voyage en Perse, en Arménie et en Mésopotamie* par M. Texier ; l'histoire de Charchmir ; la flore du centre de la France ; les *observations sur l'histoire de France* par Mably ; *les Essais sur l'histoire de France* par M. Guizot. M. le Ministre de l'Intérieur, un tableau de M. Dagnan représentant la vue du lac de Genève. M. le Ministre de l'Instruction publique, les archives du Museum d'histoire naturelle ; M. Montalivet, intendant général de la liste civile, les plâtres du *Gladiateur combattant*, de la *Vénus* de Milo, de l'*Apollino*, d'une métope et d'une partie de la frise du Parthénon.

M. Sernin communique la réponse du Marquis de las Marismas, à la lettre de condoléance qui avait été adressée par la Commission ; il donne également lecture d'une lettre de M. le Maire, en date du 6 Juin 1842, relative à l'acquisition de l'archevêché et de ses dépendances, ainsi qu'à la police du jardin, dont la surveillance avait été confiée jusqu'à ce jour aux soins de la Commission Archéologique. Plusieurs membres font observer à l'occasion de cette dernière lettre, qu'un très grand nombre d'inscriptions et de bas reliefs antiques étant distribués dans le jardin, il conviendrait d'écrire à M. le Maire pour le prévenir que, malgré sa promesse, la police n'exerce aucune espèce de surveillance dans le jardin, et que la Commission Archéologique se décharge de toute espèces de responsabilité à cet égard, comme aussi elle cesse, à dater de ce jour, d'entretenir un jardinier.

M. Sernin présente le compte général des recettes et des dépenses de l'exercice de 1841. M. Méjean, trésorier, rend compte de l'état de la caisse jusqu'au 30 juin 1842 ; il résulte de cette communication que la Commission peut disposer d'une somme de 500 frs. 90 cent.

M. le Secrétaire demande que la sous-commission d'archéologie soit autorisée à échanger deux médailles visigothes en or, frappées à Narbonne, et qui se trouvent dans le cabinet numismatique de Béziers, contre des doubles du Musée de Narbonne. — La Commission adopte.

M Tournal, considérant que la ville est à la veille d'arrêter les bases d'un plan général de distribution pour les divers locaux de l'archevêché, propose de désigner une commission qui sera chargée d'examiner quels sont les appartements qu'il conviendrait d'affecter au Musée, en tenant compte du développement que cet établissement est destiné à recevoir dans un prochain avenir. M. de Montredon fait observer que le conseil municipal ayant déjà nommé une commission qui est chargée d'examiner les bases générales de ce travail, il conviendrait que les membres de la Commission Archéologique qui seront désignés à cet effet, soumissent leur travail à la commission municipale, en la priant de vouloir bien l'appuyer. Après diverses observations, M. le Président désigne pour faire partie de

la commission : MM. de Montredon, Jallabert, Pailhiez, Delort-Mialhe, Yven, Delmas et les membres du bureau. Cette commission devra se réunir le vendredi 8 juillet à deux heures du soir, et soumettre son travail à M. Viollet le Duc et à la commission municipale.

La Commission donne son assentiment à l'achat d'une monnaie en argent de Louis XV, cédée par M. Laffont ; d'un mémoire in-folio sur l'établissement du canal de jonction et de la Robine (5 frs.) ; et de trois petits camées exécutés sur des galets calcaires, et trouvés à Volterra dans l'ancienne Etrurie (7 frs.).

M. le Secrétaire annonce qu'il a adressé au Ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire de M. le Sous-Préfet, une copie du catalogue général du Musée, ainsi que le rapport sur les fouilles exécutées pendant l'année 1841. Ce dernier travail était accompagné de dessins exécutés par MM. Rouanet et Delmas.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du lundi 1er Août 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Sernin. MM. Delort-Mialhe, d'Exéa, Caffort, Laffont, Barthe, Larraye, Gros, Méjean et Dureau assistent à la réunion.

Sont absents : MM. Tournal, Bouisset, Delmas, Pech, Yven, Ducros, Jean-François, de Montredon, Rouanet, Pailhiez, Jallabert, Jeannier, Cabanel, de Stadieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président communique une lettre du Ministre de la Marine qui annonce le don du *Voyage de l'Artémise* par le Capitaine Laplace, et celui de la *Vénus* par M. Dupetit-Thouars. Une autre lettre du Ministre de l'Intérieur annonce aussi qu'il a été accordé à la Commission deux bas reliefs en plâtre d'ancien style grec ou archaïque, deux bas reliefs du *Parthénon*, le moulage de la porte du *Baptistère de Florence*, ainsi qu'un exemplaire de la *galerie des Offices* de Florence, et de la *Guyenne historique et monumentale*.

M. d'Exéa offre à la Commission un fragment du poème latin d'un auteur anonyme, imprimé au xvme siècle en caractères gothiques. Des remerciements lui sont votés.

M. le Bibliothécaire demande qu'une lettre soit adressée à M. le Préfet par M. le Président, pour lui annoncer la remise à la sous-préfecture du compte des recettes et dépenses de la Commission pendant l'exercice 1841 et pour lui demander en même temps la continuation de l'allocation départementale. Cette demande a été prise en considération.

La Commission, sur la demande du bibliothécaire, vote une somme de 23 frs. pour l'abonnement au journal le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire, revue mensuelle artistique et bibliographique publiée chez Techener à Paris.

Plus n'ayant à délibérer la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire par intérim : Dureau.

Séance du 5 Septembre 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Sernin. MM. Dureau, Jeannier, Rouanet, Pech, Caffort, Yven, Pailhiez, de Stadieu, Ducros, Delort-Mialhe et Cabanel assistent à la réunion. Sont absents MM. Larraye, Gros, de Montredon, Méjean, Jeanfrançois, d'Exéa, Barthe, Laffont et Jallabert.

M. Bouisset adresse une lettre pour motiver son absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu ; la rédaction en est adoptée ; toutefois, le secrétaire signale l'oubli d'une lettre qu'il a adressée au président, et dans laquelle il annonçait l'acquisition d'un bas relief visigoth, de l'inscription funéraire de Boutenac et de la pierre funéraire de Bernard de Chibac trouvée dans la loge du portier de Saint-Just.

La Commission reçoit de M. Pech une collection de 22 fragments de verre antique taillés et polis, trouvés dans la campagne de Rome ; de M. Caffort une petite monnaie de Louis XV ; de M. Rivière, notaire à Ax, un coin ou casse-tête gaulois ; de M. Dureau le *Discours sur la chute de Grenade* par M. Laffon Saint-Marc ; de M. Tournal, trois médailles celtibériennes. Des remerciements sont votés aux divers donateurs.

La Commission sanctionne l'achat d'un florin en or frappé en Espagne (5 fr.), d'une médaille en argent d'Athènes (5 fr.), d'une monnaie de Henri II, d'une médaille de Galba et d'une monnaie de Philippe IV roi d'Espagne.

M. de Bastrot adresse au Musée, par l'intermédiaire de M. Dureau, une très belle médaille grecque. La Commission lui vote des remerciements.

M. Serigne propose l'achat d'un paysage flamand, et d'un bronze moderne représentant une bacchante. La valeur de ces 2 objets est de 500 fr. La Commission rejette cette offre.

M. Jeannier présente un grand nombre de médailles en bronze du haut empire, trouvées à Saint-Thibéry dans le département de l'Hérault, et qui lui ont été remises par un brocanteur de Béziers, dans le seul but de savoir si le Musée désire en faire l'acquisition. Cette offre est renvoyée à l'examen de la sous-commission d'archéologie.

Le Secrétaire communique une lettre de M. le Comte Ulric de Grave, relative à la promesse qu'il a faite de demander à S. M. un exemplaire des *Galeries de Versailles*. Le même membre donne lecture de deux lettres adressées par M. Azaïs, président de la Commission archéologique de Béziers, et par M. de Portalès, membre de la même société, relatives à l'échange des deux médailles visigothes en or frappées à Narbonne et qui se trouvent dans la collection numismatique de Béziers. Plusieurs membres font observer à cet égard que M. Jallabert a acheté récemment chez M. Bourjade, orfèvre, une médaille du même genre et que cet acte est contraire à l'art. XVII des règlements de la société.

MM. Sernin et Tournal proposent l'achat d'un buste en marbre blanc représentant *Andreas marrocenus* et qui appartient à M. de Soulatge de Toulouse. La valeur est de 100 fr. La Commission adopte et M. Sernin offre un piédestal destiné à recevoir ce buste.

M. Dureau annonce que les démarches qu'il a faites dans le but d'obtenir l'écusson de l'archevêque Claude de Rebé ont eu un résultat défavorable. M. Pech se charge de les continuer.

M. Tournal entretient la Commission des démarches qu'il a faites auprès de MM. Casimir Bonnet et Grille de Beuzelin, pour obtenir les mille francs accordés sur l'exercice de 1841 ; il annonce que le secrétaire

de la commission des Monuments historiques a promis de faire ordonnancer cette somme dans le plus bref délai. La Commission, pour éviter à l'avenir un pareil retard, décide que les pièces justificatives de l'emploi des fonds accordés sur l'exercice de 1842 seront adressées le plus tôt possible au ministère de l'Intérieur. Ces pièces devront renfermer la liste des objets découverts dans les fouilles exécutées l'année dernière, ainsi que les plans et dessins de la piscine romaine du trou de la Grave et des constructions souterraines situées dans l'intérieur de la ville sous les maisons appartenant à MM. Grulet, Barthe, Caunes, Bouniol, Lasserre etc... MM. Gros et Larraye sont priés de vouloir bien exécuter ces plans et dessins.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Octobre 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Sernin. MM. Rouanet, Delort-Mialhe, Dureau, Pech, Caffort, Pailhiez, Barthe, Yven, Delmas, Larraye, et Gros assistent à la réunion. Sont absents, MM. Ducros, Jallabert, Laffont, d'Exéa, Bouisset, Jean-François, de Montredon, de Stadieu, et Méjean.

MM. de Stadieu et Cabanel écrivent pour motiver leur absence.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, la rédaction en est adoptée.

Plusieurs membres se plaignent de la négligence de ceux de leurs collègues qui n'assistent presque jamais aux réunions, ils demandent si l'on a tenu une note exacte de tous les membres de la Commission qui n'ont pas assisté à trois séances consécutives. Le secrétaire assure que cet examen a toujours eu lieu au commencement de chaque séance, et que grâce à la facilité que l'on a de faire excuser son absence par un simple billet adressé tous les trois mois au président, aucun membre n'a encore encouru jusqu'à ce jour l'application de l'art. XX du règlement. Il observe toutefois que MM. Jallabert, Jeanfrançois et de Montredon se trouvent maintenant dans ce cas, comme l'on peut s'en assurer en consultant les procès-verbaux des deux dernières séances. A ce moment, M. Jallabert entre dans la salle et prend séance. MM. de Montredon et Jeanfrançois se trouvent donc seuls dans le cas prévu par l'art. XX. Plusieurs membres demandent la lecture de cet article qui est ainsi conçu : « Tout « membre, régulièrement convoqué, qui sans avoir présenté ses motifs « d'absence, verbalement ou par écrit, n'aura pas assisté à trois réunions « mensuelles consécutives, sera censé démissionnaire, et le président devra « proposer immédiatement son remplacement séance tenante. »

Un membre fait observer que M. de Montredon étant à Paris depuis deux mois, on ne saurait, sans une rigueur excessive, lui appliquer l'article XX du règlement : néanmoins la Commission reconnait qu'il aurait dû écrire avant son départ pour prévenir le président de son absence. M. Jeanfrançois se trouvant seul dans le cas prévu par l'article XX du règlement et cet article étant beaucoup trop explicite pour être interprêté de deux manières différentes, M. Jeanfrançois est considéré comme démissionnaire. Toutefois, la Commission regrette de se trouver pour la première fois dans l'impérieuse obligation d'appliquer un article du règlement qui a reçu la sanction de l'autorité supérieure, et de l'observation duquel dépend plus particulièrement l'avenir de la Commission archéologique.

M. Jeannier, secrétaire-adjoint, adresse sa démission motivée sur son séjour à Béziers. La Commission témoigne les regrets qu'elle éprouve de la perte d'un membre aussi zélé, et décide que M. Jeannier conservera le titre de membre correspondant et aura le droit d'assister aux réunions mensuelles.

M. le Président annonce qu'il sera procédé dans la première séance de novembre, au remplacement de MM. Jeannier, Cartault et Jeanfrançois.

La Commission reçoit de M. Expert une figurine grotesque du xve siècle en fer, représentant un sauvage ; de M. Caffort trois médailles gauloises en argent, trouvées à Alet, et une monnaie de Philippe roi d'Espagne ; de M. Bouisset, un exemplaire des œuvres de Cicéron imprimé à Genève en 1646 ; de M. Gabriel Bonnel, une gravure de Drevet d'après Rigaud, représentant M. de Beauvau, archevêque de Narbonne.

M. Tournal annonce que, sur sa demande, M. le baron Taylor a bien voulu donner à la bibliothèque les livraisons qui complètent le *Voyage dans l'ancienne France*, province du *Languedoc*, ainsi que la suite du *Voyage en Espagne*, et de l'*Histoire de l'Angleterre*.

La Commission vote des remerciements aux divers donateurs.

M. Yvon donne des détails sur la délibération du conseil municipal dans laquelle il a été question des plans proposés par M. Viollet-le-Duc relativement à la nouvelle destination du palais de l'Archevêché. La Commission apprend avec plaisir que l'administration municipale a manifesté le plus grand intérêt pour le développement du Musée.

M. Pech entretient la Commission de la médaille visigothique frappée à Narbonne et qui appartient à M. Bourjade, orfèvre ; il observe que l'on s'était trop hâté d'annoncer que cette médaille avait été achetée par un membre de la Commission. M. Jallabert présente cette médaille et déclare qu'il n'en a fait l'acquisition que depuis peu de jours, et que du reste il est tout disposé à la céder au Musée pour 40 frs c'est-à-dire pour le prix d'achat ; il ajoute que quelle que soit la détermination de la Commission, cette médaille si intéressante pour l'histoire locale, ne sortira pas de la ville. Plusieurs membres font observer que par suite de la concurrence établie entre le Musée et plusieurs amateurs d'objets antiques, la valeur de ces objets a subi une augmentation extraordinaire, que la médaille visigothe se trouve dans ce cas, que le prix est trop élevé, et qu'elle croit à regret devoir renoncer à en faire l'acquisition.

M. Delort-Mialhe propose d'acheter la collection de coléoptères et de lépidoptères de M. Farines, de Perpignan. La valeur de cette collection qui renferme plus de 6000 espèces est de 800 frs payables 150 frs comptant, 150 frs dans le 1er trimestre de 1843 et 500 frs payables en 5 ans par annuités. La Commission sanctionne cet achat, mais avec la réserve que les membres de la sous-commission d'histoire naturelle s'assureraient préalablement de l'état de conservation des insectes.

Un membre propose de rendre en corps une visite à M. Viollet-le-Duc ; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

MM. Bouisset et d'Exéa entrent dans la salle à 4 heures. La séance est levée à 4 h. 1/4.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Novembre 1842.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Taillefer. MM. Dureau, Jallabert, Lafont, Barthe, Caffort, Pech, Delort-Mialhe, Delmas, Yven, Ducros, d'Exéa, de Stadieu, Méjean, Pailhiez, Gros, Larraye et Bouisset assistent à la réunion. Sont absents MM. de Montredon, Sernin, Rouanet et Cabanel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Ducros exprime les regrets qu'il éprouve de n'avoir pu assister à la réunion du 3 octobre, il pense que la délibération relative à M. Jeanfrançois est un antécédent fâcheux, et engage la Commission à présenter de nouveau ce membre comme candidat.

M. le Sous-Préfet observe que M. de Montredon se trouve dans le cas prévu par l'art. XX du règlement. La Commission, considérant que le frère de M. de Montredon est gravement malade, déclare à l'unanimité qu'il n'y a point lieu à faire l'application de l'art. XX du règlement.

M. Delmas offre de la part de M. Henri Peyre plusieurs dessins sur parchemin attribués au chevalier Bernin. La Commission vote des remerciements au donateur.

M. Yven propose l'achat de la *Collection des Auteurs latins* de Lemaire, 154 vol. grand in-8°. La valeur de cet ouvrage est de 375 frs. La Commission adopte. (1)

M. Bouisset propose l'achat d'un tableau de M. Jules Boilly, représentant le *Dante parcourant les rues de Vérone*. La valeur est de 600 frs. M. Bouisset propose d'affecter à l'achat de ce tableau le montant des cotisations des années 1842 et 1843. La Commission adopte.

M. Tournal propose de faire exécuter de nouveaux meubles pour recevoir la collection entomologique de M. Farines. La Commission adopte.

M. le Président propose de pourvoir au remplacement de MM. Cartault, Jeannier et Jeanfrançois. Voici le résultat du scrutin :

En remplacement de M. Cartault : MM. 1° Figeac, président du Tribunal ; 2° Fournier Gustave ; 3° Tallavignes fils.

En remplacement de M. Jeannier : MM. 1° Léonce Tapié ; 2° Barthez, médecin ; 3° Jaloux, avocat.

En remplacement de M. Jeanfrançois : MM. 1° Castanier Félix ; 2° Jeanfrançois ; 3° Lair, Directeur du télégraphe.

La Commission sanctionne l'achat, fait par M. Barthe, d'un tableau à volets, attribué à Van Eyck, et représentant l'*Adoration des Mages*. La valeur de ce tableau est de 800 fr. M. Barthe s'engage à le reprendre au même prix, si jamais la Commission était fâchée de cet achat.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 décembre 1842.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Sernin. Tous les membres moins M. Caffort assistent à la réunion.

---

(1) Cet achat n'a été fait qu'en 1843.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, la rédaction en est adoptée ; toutefois, M. Pech observe que le tableau à volets représentant l'*Adoration des Mages* n'avait été acheté qu'après la séance, et lorsque plusieurs membres s'étaient déjà retirés. La majorité estime que lorsque la Commission s'était rendue dans la seconde salle pour examiner le tableau, tous les membres présents avaient cru agir régulièrement, en ce sens que les pourparlers qui eurent lieu à cette occasion furent considérés comme une continuation de la séance.

M. le Président, après avoir donné lecture de l'article VII de l'arrêté préfectoral, et de l'article XII du règlement intérieur, engage la Commission à procéder immédiatement au renouvellement des membres qui composent le bureau et les sous-commissions.

Voici le résultat du scrutin : Président : M. Yven ; Secrétaire : M. Tournal ; Secrétaire-adjoint : M. Delort-Mialhe ; Trésorier : M. Méjean.

Plusieurs membres, afin de hâter la nomination des diverses sous-commissions, proposent de procéder comme l'année dernière, c'est-à-dire de faire désigner les candidats par le bureau ; cette proposition étant adoptée, les membres du bureau, après s'être réunis en comité secret proposent :

pour la sous-commission d'archéologie : MM. Jallabert, Pech et Tournal ;
pour la s/commission de la bibliohèque : MM. Sernin, Pailhiez et Cabanel ;
pour la s/commission de peinture : MM. Bouisset, Delmas et Rouanet ;
pr la s/commission d'histoire naturelle: MM. Caffort, Delort-Mialhe et Pech.

M. Sernin observe que M. Cros père, membre correspondant pour le canton de Narbonne, étant depuis quelque temps domicilié à Limoux, il convient de pourvoir à son remplacement. La Commission décide que le titre de correspondant sera conservé à M. Cros père, mais que néanmoins il sera procédé, dans la prochaine séance, à la nomination d'un membre correspondant pour le canton de Narbonne.

M. Tournal annonce qu'il a fait une enquête pour constater les droits de la ville sur le tableau de Vien représentant *Saint Charles Borromée administrant la communion aux pestiférés de Milan*, qui se trouve en ce moment dans l'église de la commune de Gruissan, mais qui était avant la révolution sur le maître-autel du grand séminaire des Lazaristes de Narbonne. Le secrétaire ajoute qu'après s'être concerté avec les membres de la sous-commission de peinture et afin de prévenir toute difficulté, il a prié M. le sous-préfet de vouloir bien offrir 300 frs aux membres de la fabrique de l'église de Gruissan, à titre de dédommagement, se réservant toutefois de poursuivre cette affaire devant M. le Ministre de l'Intérieur si la proposition n'était pas accueillie favorablement. M. Sernin observe que les tableaux de Vien n'ont qu'une valeur médiocre, que celui de Gruissan exigera une somme assez élevée, soit pour l'encadrement, soit pour la restauration, et que dans tous les cas, on ne peut rien entreprendre avant un examen sévère de cet ouvrage. MM. Rouanet et Bouisset déclarent que le tableau de Gruissan offre un mérite réel, et que sa valeur est de beaucoup supérieure à la somme qui a été offerte. D'après cette assertion, la Commission donne son adhésion aux démarches qui ont été faites pour obtenir ce tableau.

M. Hippolyte Faure adresse une monnaie de deux francs de Joachim Napoléon, et une médaille frappée en l'honneur de P.P. Riquet à l'occasion de la construction du monument de Naurouze.

M. Rolland, orfèvre, offre une monnaie arabe et une médaille quinaire de la famille *Cornelia* : M. Joachim, 22 jetons ; M. Tournal, une médaille de la domination arabe, plusieurs médailles du Bas Empire, et quelques monnaies étrangères.

La Commission vote des remerciements aux donateurs.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1843

Séance du 2 Janvier 1843.

La séance est ouverte à deux heures et quart sous la présidence de M. Yven. Tous les membres assistent à la réunion sauf M. de Montredon qui adresse une lettre pour motiver son absence.

M. le Président, après avoir remercié l'assemblée au sujet de sa nomination donne lecture de l'arrêté préfectoral qui nomme MM. Figeac, Jean-François et Tapié, en remplacement de MM. Cartault, Jeannier et Jean-François. MM. Figeac et Tapié assistent à la réunion. M. Jean-François remercie, par écrit, les membres de la Commission qui ont bien voulu lui donner leurs suffrages, et donne sa démission de membre de la Commission Archéologique. En conséquence, M. le Président prévient l'assemblée qu'il sera pourvu dans la prochaine séance au remplacement de M. Jean-François.

M. Boilly remercie la Commission d'avoir bien voulu faire l'acquisition de son tableau représentant *Dante à Vérone*. La Commission, considérant que la valeur de ce tableau est de beaucoup supérieure à celle qui a été fixée par l'auteur, vote à l'unanimité des remerciements à M. Boilly.

La Commission vote également des remerciements à M. Montséret, pour le don qu'il a bien voulu faire au Musée de son portrait peint à l'huile. M. Bouisset observe à ce sujet que M. Montséret lui a fait parvenir deux de ses portraits, en lui annonçant qu'il en mettait un à sa disposition. M. Bouisset présente les deux portraits et offre le choix à la Commission. La majorité décide que l'on ne prononcera sur ce choix que dans la prochaine réunion.

M Caussat offre à la Commission un as romain de la famille Cornelia ; M. Jallabert, deux médailles du roi Eudes, frappées à Toulouse ; M. Fourcade, deux lampes antiques en terre cuite, et plusieurs médailles du Bas Empire ; M. Payen, plusieurs monnaies modernes en cuivre ; M. Tournal, trois médailles celtibériennes et une collection de coquilles terrestres et fluviatiles classées méthodiquement ; M. Bouisset, le *Glossaire d'Henry Spelman* et les *Evènements singuliers* de Belley ; M. Taillefer de Capestang, un sceau en plomb offrant les mots *bonae finae*.

La Commission vote des remerciements aux donateurs et sanctionne l'achat, pour la valeur intrinsèque, de plusieurs monnaies espagnoles en argent.

M. le Secrétaire présente une figurine antique, en bronze qui lui a été adressée de Béziers par M. Jeannier, et qui a été récemment découverte entre les communes de Gabian et de Cassan (Hérault), près la petite rivière de Tongue. Le propriétaire de cette figurine n'ayant point voulu préciser le prix qu'il désirait en obtenir, M. Tournal a cru pouvoir autoriser M. Jeannier à en poursuivre l'achat jusqu'à concurrence d'une somme de 40 frs. La Commission donne son adhésion à cette offre et témoigne le désir qu'elle a de conserver ce précieux objet.

Un membre demande si la sous-commission de la bibliothèque s'occupe

de la rédaction de la chronique narbonnaise. M. Paillhiez répond affirmativement.

M. Gros présente le plan des caves romaines souterraines qui se trouvent au-dessous des maisons Bouniol, Caunes, Lasserre, Sire etc... Ce plan est destiné à être adressé au Ministère de l'Intérieur, comme pièce justificative pour l'emploi des fonds accordés par la commission des Monuments historiques sur l'exercice de 1842.

M. d'Exéa entretient la Commission des réparations que l'on exécute en ce moment sur plusieurs monuments historiques de l'arrondissement de Narbonne, et notamment à l'église de Boutenac et aux Carmélites ; il pense que la Commission archéologique devrait être consultée sur ce genre de travaux et qu'elle devrait se faire un devoir scrupuleux de veiller à la conservation des monuments historiques. La Commission adopte cette manière de voir et engage le secrétaire à écrire à M. le Sous-Préfet pour qu'il veuille bien prévenir la Commission lorsqu'il sera question d'exécuter des restaurations aux monuments de l'arrondissement dignes de fixer l'intérêt, soit par leurs caractères architecturaux, soit par leurs souvenirs.

La sous-commission d'archéologie est chargée d'aller visiter les travaux que l'on exécute depuis quelque temps à l'église des Carmélites ; elle devra s'adjoindre MM. d'Exéa, Larraye et Gros.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Février 1843.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Yven. MM. de Stadieu et Caffort n'assistent pas à la réunion. Tous les autres membres sont présents.

La Commission reçoit de M. le Préfet de l'Aude le *Procès-verbal des séances du Conseil Général, session de 1842 ;* de M. Ducros, la pétition adressée aux Chambres par la commission vinicole de Narbonne ; de M. Louis Dureau, une brochure sur l'extinction de la mendicité à Toulouse ; de M. Larraye, un antefixe ; de M. Azam, une médaille en argent de Jovin, trouvée à Portel ; de M. Etienne Serval, une lampe en terre cuite ; de M. Figeac, une médaille en argent de la famille *Marcia*, un denier de Jacques II roi d'Aragon, un sol malgorien et une médaille moyen bronze de l'empereur Claude ; de M. Rolland, orfèvre, une médaille grand bronze de la colonie africaine *Julia Lepsis ;* de M. Barthe, une médaille en plomb de Louis XIII ; de M. Calas, une lettre autographe de l'abbé Cafort ; de M. le Baron Taylor, les livraisons complémentaires du *Voyage pittoresque dans l'ancienne France, province du Languedoc ;* de M. l'ingénieur Desplace, des deniers et des oboles en argent des évêques de Lyon, Vienne et Valence ; de M. Tournal, une médaille avec la tête de Tibère de la colonie d'Osca ; de M. Fourcade, une médaille petit bronze indéterminée, des derniers temps de la république romaine.

La Commission vote des remerciements aux donateurs, et sanctionne l'achat pour le prix de 35 centimes de deux médailles du Bas Empire (Dioclétien et Constantin).

Le Secrétaire entretient la Commission des travaux en cours d'exécution à l'église de Boutenac ; il rend compte également, au nom de la Commission qui avait été nommée dans la précédente séance, des travaux que l'on a exécutés à l'église des Carmélites de Narbonne.

M. Jallabert abandonne la séance. M. Pech annonce que d'après le vœu manifesté par plusieurs membres de la Commission, M. Jallabert offre de céder à la ville sa collection de médailles et d'objets antiques pour le prix de 10.000 francs payables par annuités. Plusieurs membres demandent à M. Pech si, dans son opinion, le cabinet de M. Jallabert vaut cette somme. M. Pech répond qu'il ne connait pas assez la valeur marchande des médailles et des objets d'archéologie pour se prononcer sur cette question. M. Tournal déclare avoir fait, de concert avec M. Pech, un inventaire du cabinet de M. Jallabert ; il ajoute qu'après avoir consulté des personnes compétentes qui connaissent ce cabinet, et après s'être procuré le catalogue de plusieurs ventes récentes faites à Paris, il croit pouvoir assurer que les médailles et les antiquités de M. Jallabert sont estimées trop haut. Toutefois, comme la proposition de M. Jallabert intéresse vivement la Commission archéologique et qu'il est difficile de fixer un chiffre avant d'avoir examiné minutieusement et en connaissance de cause toutes les médailles de sa collection, M. Tournal propose de faire estimer le cabinet de M. Jallabert par M. Escudier de Carcassonne. Cette proposition donne lieu à une longue discussion ; la Commission adopte cependant cette manière de voir, qui est également partagée par M. Pech. Ce dernier membre se charge d'en parler à M. Jallabert.

M. Dureau entretient la Commission d'un envoi de livres et d'une demande en remboursement adressés par M. Roret, il pense que le correspondant de Paris doit définitivement être remplacé et propose un de nos compatriotes, M. Boué, employé dans une des bibliothèques de Paris. Cette proposition est renvoyée à la sous-commission de la bibliothèque.

Le même membre annonce que la demande de la *Collection des classiques latins* étant arrivée trop tard, il a été impossible de l'obtenir au prix qui avait été primitivement fixé. Plusieurs membres observent que l'on peut encore acheter cet ouvrage au prix ordinaire du commerce de la librairie. La Commission, considérant que la bibliothèque est encore très pauvre en ouvrages de tout genre et que les ressources dont elle dispose en ce moment sont très faibles, ajourne la proposition.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée à un membre de la Commission, dans laquelle le Directeur de l'Académie de France à Rome offre de faire copier par un de ses élèves le portrait de l'archevêque de Narbonne Jules de Médicis (Clément VII) pour le prix de 350 frs. La Commission accepte cette offre. Toutefois elle décide qu'il sera adressé une lettre à M. le Maire, pour engager ce magistrat à vouloir bien faire payer le montant du tableau par le Conseil municipal.

La Commission procède à la nomination d'un membre en remplacement de M. Jean-François démissionnaire. Le nombre des votants est de 20. Les trois candidats qui obtiennent la majorité des suffrages sont MM. Castanier Félix, Fournier Gustave et Laupies.

La Commission vote des remerciements à M. Lair, directeur du Télégraphe, pour avoir bien voulu se charger de la restauration du buste d'*Andreas Morosini*.

La Commission, consultée sur le choix qu'il convient de faire entre les deux portraits adressés par M. Montséret, se prononce pour celui où il est coiffé d'un feutre blanc.

M. Méjean rend compte de la situation de la caisse à la fin du second semestre de 1842.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Mars 1843.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Yven. Sont présents : MM. Lafont, Pech, Pailhiez, Barthe, Sernin, Tapié, de Montredon, Méjean, Dureau, Delort-Mialhe, Cabanel et Bouisset. MM. Larraye, Caffort, Ducros, Jallabert, d'Exéa, Delmas et Rouanet n'assistent pas à la réunion. MM. de Stadieu, Figeac et Gros écrivent pour motiver leur absence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal. M. Pech observe qu'il a été le premier à réclamer que l'estimation du cabinet de M. Jallabert fut faite par un expert. Après cette vérification le procès-verbal est adopté.

La Commission reçoit de M. Barthe une lampe antique en terre cuite ; de M. Mounet, une médaille celtibérienne ; de M. Oscar Rolland du Roquan, plusieurs coquilles terrestres et fluviatiles ; de M. Cauvet, avocat, une médaille arabe et une médaille emporienne ; de M. Jeannier, une médaille du cardinal de Bouillon, relative au jubilé de l'an 1700 ; de M. Figeac, une médaille de Stanislas Ier ; de M. Caillard, un Tite-Live relié ; de M. Emmanuel Sabatier, un tesson en terre cuite.

La Commission vote des remerciements aux donateurs et sanctionne l'achat de plusieurs médailles en argent, de cinq anciens poids d'Alby et de Narbonne, de quelques monnaies modernes et de trois médailles du haut empire.

M. Jeannier adresse un émail italien que l'on offre de vendre au musée pour le prix de 20 fr. La Commission vote 12 fr. pour cet achat.

M. Cros, secrétaire de la Commission archéologique de Carcassonne, demande, par l'intermédiaire de M. Pech, à quelles conditions la Commission de Narbonne consentirait à céder au Musée de Carcassonne un ancien poids de cette ville. La Commission demande en échange une inscription antique trouvée à Moux.

M. Lair, directeur du télégraphe, demande l'autorisation de changer le tableau de Dante de place, afin de pouvoir le copier plus facilement ; accordé.

M. Dureau, au nom de la sous-commission de la Bibliothèque propose l'achat de divers ouvrages. Adopté.

M. Berland, d'Azille, écrit à M. Caffort que l'on vient de découvrir dans un puits de cette commune un ancien coin de Conrad II parfaitement conservé, et plusieurs autres objets antiques.

M. Tournal annonce que, sur sa demande, MM. Gout, Romieu et Coural, officiers de marine, ont promis d'enrichir les collections d'histoire naturelle du musée. M. Pailhiez propose de faire la même demande à M. Narbonne, lieutenant de vaisseau.

M. Tournal signale une verrière du XVIme siècle représentant l'Annonciation qui se trouve à l'église des Carmélites et qu'il serait facile d'obtenir pour le musée, puisqu'elle n'est d'aucune utilité pour cette église. La Commission estime qu'il conviendrait d'en faire la demande à M. Payré, membre de la fabrique de Saint-Sébastien, et délègue à cet effet MM. Sernin, Yven et Tournal.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Avril 1843.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Yven. Sont présents : MM. Pech, Jallabert, Dureau, Caffort, Tapié, Larraye, Méjean, Lafont, Barthe, Rouanet, Sernin et de Stadieu. MM. Gros, Delort-Mialhe, Ducros, Pailhiez et Bouisset n'assistent pas à la réunion MM. Figeac, Delmas, d'Exéa et de Montredon écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Commission reçoit de M. Sernin le Traité *De Officiis* de Ciceron, imprimé à Narbonne, de M. Bouisset, un moyen bronze de Tibère ; de M. Fourcade, une médaille emporienne et une monnaie de Louis XIV. Des remerciements sont votés aux donateurs.

La Commission sanctionne l'achat, fait par le secrétaire, d'une monnaie en argent à effigie royale de François Ier (4 fr.), d'une médaille de Louis XIV en bronze (0 fr. 75), d'une monnaie d'Alphonse IV comte héréditaire de Barcelone. La Commission vote également l'acquisition d'une grande médaille en argent de la république de Berne (25 fr.) et d'un demi-sequin de Venise (8 fr.) cédé au Musée par M. Jallabert.

M. Tournal annonce que, sur sa demande, le conseil municipal de Fabrezan a décidé que les anciennes archives de cette commune seraient mises à la disposition de la Commission Archéologique.

M. Yven annonce que les membres de la fabrique de Saint-Sébastien n'ont pas voulu consentir à donner au Musée la verrière du XVIe siècle qui leur avait été demandée.

M. Azéma, de Béziers, refuse de céder pour le prix de 12 fr. l'émail italien qui avait été offert à la Commission dans la séance précédente.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

La séance du 8 mai 1843 n'a pu avoir lieu, le nombre des membres présents étant insuffisant pour valider les délibérations.

Séance du 5 Juin 1843.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Sont présents : MM. Lafont, d'Exéa, Figeac, Pailhiez, Caffort, Tapié, Dureau, Cabanel, Jallabert, Bouisset, Rouanet et Delort-Mialhe. Sont absents : MM. Yven, Tournal, Delmas, Sernin, de Montredon, Méjean, de Stadieu, Ducros, Larraye, Gros et Barthe. M. Pech écrit pour motiver son absence.

M. le Président communique à la Commission la nomination de M. Castanier, architecte, parmi les membres de la Commission. Le nouveau membre étant absent et n'ayant pu être prévenu de sa nomination, son installation est renvoyée à la prochaine réunion.

M. Delort-Mialhe, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Commission reçoit de M. Pagézy un rapport sur l'éclairage à l'alcool ; de M. Yven, une demi-piastre turque ; de M. Rolland, orfèvre, une monnaie de Charles IX ; de M. Négrier de Fleury, un moyen bronze de l'empereur Marc-Aurèle ; de M. Baudouy fils, une figurine d'adorante en plomb et deux figurines égyptiennes en bronze ; de M. Figeac, les

œuvres chrétiennes de Godeau ; de M. Pech, une médaille en bronze ; de M. Gout, lieutenant de vaisseau, une caisse de coquilles et une boîte d'insectes de l'Algérie et de la Grèce ; de l'Académie des Jeux Floraux, par l'intermédiaire de M. Moquin Tandon, directeur du Jardin des Plantes de Toulouse, les deux premiers volumes de la publication *Los leys d'amor* ; de M. Dur... l'*Eloge de Clémence Isaure* ; de M. Jeannier, une élégie au tombeau de Riquet ; de M. Gain, une amphore trouvée à quinze lieues en mer ; de M. Bouisset, une monnaie d'argent de la république de Bâle ; et enfin du Conseil municipal de Fabrezan, les anciennes archives de cette commune.

M. Delort-Mialhe annonce aussi de la part de M. Tournal qu'on lui a promis les anciennes archives de Fleury.

La Commission vote des remerciements aux donateurs et sanctionne l'achat d'un denier en argent de la famille *Hostilia* (0 fr. 30) et d'une pièce en argent de Louis XIV (1 fr. 15), ainsi que celui de plusieurs ouvrages faisant partie de la bibliothèque de l'abbé Dupont, curé de Ginestas, qui ont été payés en tout 30 frs.

M. Dureau rend compte à la Commission qu'en exécution de son ancien vote, la collection des classiques latins de Lemaire ayant été de nouveau offerte pour le prix de 380 frs la sous-commission de la bibliothèque a cru devoir en faire l'acquisition. M. Bouisset demande si l'ancien vote de la Commission n'a pas été annulé par l'achat de livres voté dans la séance du 6 mars dernier. Il propose aussi que tout vote qui ne recevrait pas une exécution immédiate ait besoin d'être renouvelé. Cette proposition n'est pas prise en considération et la Commission sanctionne l'achat. M. Dureau ayant demandé s'il convenait de faire relier immédiatement la collection Lemaire, la Commission après discussion, décide qu'il vaut mieux attendre, la dépense étant trop forte pour le moment.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Espéronnier renfermant une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur qui accorde plusieurs gravures au Musée de Narbonne.

M. Dureau communique une lettre de M. Boué, notre correspondant à Paris, annonçant l'expédition des plâtres promis.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : DELORT-MIALHE.

Séance du 3 Juillet 1843.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Yven. Sont présents : MM. Dureau, Paillhiez, Pech, de Montredon, Rouanet, de Stadieu, Cabanel, Figeac, Gros, Barthe, Tapié, Sernin, Méjean, Delmas et Bouisset. MM. Caffort, Jallabert, Lafont, Larraye et Ducros n'assistent pas à la réunion. M. d'Exéa écrit pour motiver son absence.

M. le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; la rédaction en est adoptée.

M. le Président procède à l'installation de M. Castanier, nouveau membre, qui est présent à la réunion.

La Commission reçoit de M. Barthe une monnaie en argent de Strasbourg, et le catalogue des objets d'art de M. le Baron Denon, de M. Bonnel aîné, un denier en argent d'Aymeric vicomte de Narbonne ; de M. Figeac, un denier de la famille *Scribonia* ; de M. de Montredon, une médaille celtibérienne ; de M. Sernin, une pièce de 75 c. de Louis XVI et un livre de grammaire imprimé chez M. Besse ; de M. Tournal, une

lampe en terre cuite trouvée à Pompéï, un échantillon de magnésie sulfatée trouvée dans les plâtrières de Fitou, un coin des quadruples pistoles de Gênes, avec le millésime de 1616, portant le nom de Conrad II et deux autres coins de Philippe III trouvés à Pépieux, près d'Azille : une rouelle monétaire de Nasium, cité des Leuci ; une médaille des Volces arécomiques ; une suite de monnaies des Ducs de Lorraine : trois médailles gauloises de Nasium ; deux assignats métalliques, une médaille de Louis XIV ; un jeton d'Henri IV, un denier de Charles VI frappé à Tours ; un moyen bronze de Julia Mammae et quelques monnaies étrangères.

Le secrétaire fait sanctionner l'achat d'une monnaie en argent de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère d'Henri IV ; d'une monnaie de François Ier avec l'effigie royale, et d'une monnaie d'Urbain VIII frappée à Avignon. La Commission reçoit de M. Caraguel, avocat et géomètre, le manuscrit de son grand travail sur la réduction des poids et mesures. Ce manuscrit a été légué à la Bibliothèque par une clause particulière du testament de l'auteur.

Le trésorier présente le compte des recettes et des dépenses du premier semestre de 1843 et donne un aperçu de la situation de la caisse.

M. Dureau propose de renouveler l'abonnement au *Journal de l'amateur et de l'antiquaire* ; la Commission adopte. Le même membre annonce l'arrivée de la collection des *Classiques latins* et des plâtres accordés par le Ministre de l'Intérieur et par la liste civile.

Le secrétaire demande l'autorisation d'écrire à l'administration municipale, afin d'obtenir la permission d'enlever l'inscription romaine de *Lucius Æmilius arcanus* qui se trouve dans la cour de l'hôtel de ville, ainsi que l'inscription relative à la construction de l'escalier du même édifice, au redressement du lit de l'Aude, etc... ; cette inscription offre les armes des consuls de l'année 1616.

M. Figeac donne l'autorisation d'enlever un écusson qui se trouve dans la maison occupée par M. Amardel.

La Commission désigne M. Jalard, chanoine honoraire et curé de la Cité de Carcassonne pour remplacer à titre de membre correspondant M. Gros père, décédé.

M. Dureau fait observer qu'il convient de prendre un parti relativement à la subvention du jardinier. La Commission pense que les travaux exécutés pendant l'année 1842-1843 sont à la charge de l'administration municipale, mais elle reconnaît qu'elle doit subvenir à l'entretien du jardin pendant l'année 1843-1844. La sous-Commission d'histoire naturelle demeure libre de disposer comme elle l'entendra des 200 fr. qui ont été votés pour l'entretien du jardin. La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Août 1843.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Yven. Sont présents : MM. d'Exéa, Pailhiez, de Montredon, Pech, Cafffort, Tapié, Sernin, Delmas, Larraye, Cabanel, Dureau, Jallabert, Romanet, Méjean, Gros, Barthe, Figeac, Tournal et Delort-Mialhe. M. Jeannier, membre correspondant assiste aussi à la séance. Sont absents : MM de Stadieu, Ducros, Lafont, Roaisset et Castagnier, qui écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; M. Tournal donne ensuite lecture d'une lettre de M. Espéronnier, député, renfermant des détails sur les moules des bas-reliefs des portes du Baptistère de Florence et sur la possibilité de les obtenir en entier, tels qu'ils sont à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, et au musée de Lyon, si toutefois les locaux du musée de Narbonne permettent leur installation. Dans une autre lettre, M. Espéronnier annonce qu'il a demandé aux Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction Publique divers ouvrages désignés par la Commission et qu'il a obtenu 23 médailles modernes, qui ont été remises à M. Boué. Trois ou quatre autres médailles vont être frappées et lui ont été également promises. M. Espéronnier espère obtenir un tableau de la dernière Exposition, et, en outre, une copie du tableau de la *Transfiguration* : cette dernière promesse répond à une demande que M. Tournal avait adressée à MM. Espéronnier, Taylor et Mérimée, motivée sur ce que l'original de ce célèbre tableau avait été destiné à l'Eglise de Narbonne, ce dont il importe de perpétuer le glorieux souvenir.

M. Tournal donne lecture d'une lettre de M. Barathier qui donne des renseignements très défavorables sur le tableau du *Sacre de David* ; cela décide la Commission à ne donner aucune suite au projet de son acquisition. M. Barathier termine sa lettre en annonçant son intention de léguer à la ville de Narbonne sa bibliothèque composée de livres illustrés tous rares et précieux.

M. le Chanoine Jalard remercie, par lettre, la Commission de l'avoir nommé membre correspondant.

M. Jeannier donne divers détails sur un vase antique trouvé à Alignan.

La Commission reçoit de M. Bouisset les *Lois ecclésiastiques de France* par Louis de Héricourt, et le *Codex Fabrianus* par Antoine Fabre ; de M. Tournal, une médaille du pape Clément VII, ancien archevêque de Narbonne, frappée en 1634, la dernière année de son pontificat ; de M. Barthe, une petite croix russe en bronze ; de M. de Salat, un chandelier antique dont l'authenticité paraît suspecte ; de M. Jean-Pierre Fresquet, maçon, un fragment de sculpture colorié du XVIme siècle ; de M. Brenguier, un moyen bronze de Vitellius ; de M. Deymes, une carapace de tortue ; de M. N. . . . menuisier à Bize, un vase en terre cuite destiné à brûler de l'encens ; et de M. Jeannier, l'ouvrage d'Antoine de Verdier sur les images des Dieux des anciens, une médaille de Constantin et un moyen bronze d'Antonin le Pieux. Des remerciements sont votés aux donateurs. M. Tournal annonce que M. Roux, médecin à Marseille, et M. Geniès, receveur des Douanes à Prats de Mollo, lui ont promis des objets d'histoire naturelle que la Commission acceptera avec reconnaissance.

M. Henry Julia adresse deux exemplaires d'une notice sur Julia Fontenelle, notre compatriote mort depuis peu ; dans une autre lettre, il offre d'écrire l'histoire de Narbonne, à condition que la Commission archéologique se chargerait de tous les frais d'impression, et qu'il conserverait la propriété de l'ouvrage et tous les droits d'auteur : la Commission vote des remerciements à M. Julia et regrette que sa fonction financière ne lui permette en aucune manière de seconder cette publication.

M. Tournal annonce que, selon les instructions de M. Espéronnier, il a adressé une demande au Ministre de l'Instruction Publique et à M. Cordier administrateur du Muséum d'Histoire naturelle pour obtenir une part dans les dons que distribue cet établissement. Il donne ensuite lecture de deux lettres de M. Rolland du Roquan qui offre à la ville de Narbonne sa collection de minéralogie, composée de 1280 échantillons, plus environ 400 échantillons de roches, pour le prix global de 1.500 francs payés immédiatement. M. Tournal regrette que les fonds disponibles ne permet-

tent pas à la Commission de réaliser cette affaire qu'il croit très avantageuse, mais il ne désespère pas qu'on ne puisse obtenir de M. Rolland le paiement des 1500 fr. par versements annuels de 300 fr., conditions que le budget de la Commission rend possibles. M. Pech combat la proposition de M. Tournal, et ne pense pas que les fonds alloués à la Commission puissent être appliqués à des achats d'objets d'histoire naturelle. Après une discussion prolongée à laquelle plusieurs membres prennent part, la Commission, à la majorité de 12 voix contre 8 adopte la proposition de M. Tournal, qui est chargé de s'entendre avec M. Rolland du Roquan.

La Commission sanctionne l'achat des œuvres de l'abbé Prévost (39 vol. reliés in-8o), des œuvres de Fontenelle (8 vol. in-8o reliés) du *Voyage en Grèce* de Pouqueville (5 vol. in-8o) et de l'*Histoire de la régénération de la Grèce*, par le même (8 vol. in-8o), le tout pour le prix de 60 frs. Elle sanctionne aussi l'achat pour le prix de 11 fr. d'une médaille en or de Louis II, roi de Hongrie, frappée en 1523, cédée par M. Rolland, orfèvre.

M. Boué écrit qu'il a fait l'acquisition des *Mémoires* de Michaud et Poujoulat, et donne la note du prix de divers ouvrages de numismatique dont l'achat a été voté dans une des précédentes séances de la Commission. M. Tournal annonçant qu'il part demain pour Paris, une somme de 400 frs est mise à sa disposition pour l'achat de ces ouvrages et pour celui du *Manuel de la librairie*.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire-adjoint : DELORT-MIALHE.

Séance du 4 Septembre 1843.

La séance est ouverte à 14 h., sous la présidence de M. Viven. Sont présents : MM. de Stadieu, Figeac, d'Exéa, de Montredon, Delmas, Jallabert, Rouanet, Barthe, Dureau, Pailhiez, Castanier, Cabanel, Bouisset, Tapié, Caffort, Gros et Delort-Mialhe. Sont absents : MM. Sernin, Pech, Ducros, Lafont, Méjean, Larraye et Tournal.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, puis de la correspondance savoir : des lettres de MM. Ducros et Lafont qui motivent leur absence, d'une lettre de M. H. Faure accompagnant deux exemplaires reliés de son ouvrage sur la *Question vinicole*, et d'une lettre de M. Tournal demandant la liste des médailles des rois de France reçues jusqu'à aujourd'hui afin de pouvoir en réclamer la suite.

M. Delmas annonce que M. Tournal est sur le point d'expédier de Paris une caisse renfermant divers tableaux qu'il a obtenus de M. Barathier savoir 1o un portrait de David ; 2o deux grisailles de Lagrenée ; 3o un tableau sur fond doré représentant des enfants ; 4o un portrait de Mme de Grafigny et 5o un portrait de Bayle par Loir, grandeur naturelle. Dans cette même lettre, M. Tournal rend compte des démarches qu'il fait pour obtenir une copie de la *Transfiguration* et il espère y parvenir. Il a obtenu de M. Taylor un ouvrage sur les Pyrénées et la promesse des suites du *Voyage en Espagne*. Il espère obtenir du gouvernement l'ouvrage de Lenormant sur les monuments céramographiques. M. Delmas est encore chargé par M. Tournal de faire part à la Commission du désir manifesté par M. Barathier que le Musée fît l'acquisition de deux tableaux : 1o un

portrait de femme au pastel (25 fr.) 2° une peinture de Simon Vouet représentant la *Vierge couronnée soutenue par des anges* (40 fr.). Ces deux achats sont approuvés.

M. Dureau annonce avoir reçu une note de M. Tournal disant qu'il a obtenu un grand nombre de minéraux de l'administration du Museum d'Histoire naturelle et qu'il va faire des démarches pour obtenir d'autres objets.

M. Delmas donne lecture d'une lettre de M. Jeannier qui annonce la découverte faite à Montblanc, près Béziers, d'une jarre romaine bien conservée et d'une grande dimension. Notre correspondant espère assister à la réunion d'octobre et offrir alors à la Commission un dessin du beau vase d'Alignan qu'il a déjà signalé.

La Commission reçoit de M. le Baron Bourlet de Saint-Aubin 20 médailles modernes et les œuvres de Montesquieu en 7 vol. in-12. Remerciements.

M. Jallabert propose l'achat d'une médaille en or de Charles VI pour 12 fr. 85 : adopté. M. Dureau fait sanctionner l'achat d'une loupe à médailles (2 fr.) : il annonce à la Commission de la part de M. Tournal que malgré d'anciennes promesses ministérielles suivies d'exécution, puisque la Bibliothèque de Narbonne en possède déjà une partie, il paraît impossible d'obtenir gratuitement la continuation de la nouvelle carte de France. M. Dureau est chargé de répondre à M. Tournal que tout en cherchant à obtenir les conditions les plus favorables, la Commission l'autorise à offrir de payer le papier et les frais de tirage qui pourront s'élever à 2 fr. par feuille.

M. [illegible] annonce que l'administration municipale, reconnaissant la justesse des réclamations de la Commission, était décidée à payer le jardinier pour l'année qui a couru du 1er juillet 1842 au 1er juillet 1843, mais qu'à partir de cette dernière époque, l'entretien du jardin restait à la charge de la Commission. M. Caffort appelle l'attention sur l'état du bassin du jardin qui ne tient plus l'eau, ce qui rend les arrosages très difficiles. La Commission, considérant que pour obvier à cet inconvénient, il sera nécessaire de refaire le bassin, ce qui sort des réparations de simple entretien à sa charge, décide qu'il en sera rendu compte à l'administration municipale.

M. le Président annonce que le Musée de Narbonne ayant été l'objet de violentes attaques au sein du Conseil Général du Département, M. Jean-François les a repoussées avec chaleur, et que c'est grâce au zèle qu'il a déployé en cette circonstance que nous devons la continuation de l'allocation habituelle de mille francs que nous fournit le Département. En conséquence M. le Président propose à la Commission de lui voter des remerciements. Adopté.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : Delort-Mialhe.

La séance du 3 octobre 1843 n'a pu avoir lieu, le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour valider les délibérations.

Séance du 6 Novembre 1843.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Yven. Sont présents : MM. Larraye, Rouanet, Barthe, Pech, Dureau, Castanier,

Tapié, Delmas, Pailhiez, Sernin, Cabanel, Gros, Bouisset et Cafford. MM. Delort-Mialhe, Méjean, de Montredon et Figeac écrivent pour motiver leur absence. MM. Jallabert, Lafont, d'Exéa, Ducros et de Stadieu n'assistent pas à la réunion.

M. Jeannier, membre correspondant, est présent à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal dont la rédaction est adoptée.

La Commission reçoit de M. Barathier le portrait de Bayle peint par Loir, le portrait de Mme de Grafigny, un portrait miniature peint à l'huile, deux grisailles attribuées à Lagrenée, un fragment de décoration peinte à l'huile sur fond doré ; de M. Bouisset, un méreau avec la légende *ave Maria gracia plena*, un moyen bronze d'Alexandre Sévère et une monnaie coloniale de Louis XV contremarquée R. F. ; de M. Firmin, entrepreneur des travaux de Saint-Just, un poids de Philippe IV ; de M. Laurencey, les comptes généraux de l'administration de la justice civile, criminelle et commerciale ; de M. Michel Chevalier, l'examen comparatif des budjets de 1830 et de 1843 ; de M. Auguste Mignard, une médaille celtibérienne en argent de la colonie de Salamanque ; de M. Eustache, un petit bronze de Gallien ; de M. Jalard, une monnaie de Charles IX ; de M. Fil, une aquarelle représentant des paysans bretons ; de M. Maréchal, lieutenant de hussards, des fleurs, par Redouté ; de M. Tournal, la *Description des Pyrénées*, par le baron Taylor, deux *carabus hercules*, mâle et femelle, une lampe antique en terre cuite, la médaille du pont-canal d'Agen, la médaille frappée en l'honneur de l'ingénieur Brisson.

La Commission sanctionne l'achat d'une médaille en or d'Auguste (R. Diane chasseresse, 30 fr.), d'un écu de 5 fr. du Mexique, d'un sceau gothique trouvé à Nissan (1 fr.) du *Dictionnaire des Beaux-Arts* par Millin (10 fr.).

M. Pailhiez, considérant que plusieurs membres n'assistent pas régulièrement aux réunions mensuelles, et que d'autres ne se rendent que longtemps après l'ouverture des séances, propose de rendre les délibérations valides par la seule présence du tiers plus un des membres de la Commission, c'est-à-dire 9. Cette proposition est adoptée.

La Commission vote à l'unanimité des remerciements et des félicitations à M. J. Capman pour le zèle, le goût et les lumières dont il a fait preuve en classant méthodiquement, et en disposant dans de nouveaux meubles la collection entomologique de M. Farines.

M. Tournal propose de choisir pour correspondant à Paris M. Daucher, 12, rue Saint-Guillaume, qui lui a été désigné dans les bureaux de plusieurs ministères comme digne de toute confiance. Adopté.

Le même membre donne quelques détails sur les manuscrits relatifs à la ville de Narbonne qui sont conservés à la Bibliothèque Royale de Paris ; il propose de faire copier par M. Rieusset, père, les titres ou résumés des actes relatifs aux vicomtes de Narbonne. Ces derniers documents qui forment 2 volumes in-folio embrassent une période de 520 ans depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à l'an 1655. Adopté.

Plusieurs membres, afin de préciser la consigne des gardes qui sont chargés, pendant les heures d'ouverture du Musée, de recevoir le dépot des cannes et parapluies, proposent de rédiger un règlement spécial. La Commission confie cette rédaction aux membres composant le bureau.

Le bibliothécaire fait approuver l'acquisition des ouvrages [illegible] d'Hoffmann.

M. Jeannier présente le dessin d'un vase funéraire en marbre blanc trouvé à Lignan (Hérault). Le même membre annonce que l'on a découvert au château de Bellevue (Hérault) un grand vase en terre cuite, qu'il serait possible d'obtenir pour le Musée. M. Dureau assure qu'un de nos

compatriotes est en relations avec le propriétaire de ce vase, et qu'il a promis de faire des démarches dans ce sens.

La Commission, considérant que les salles actuelles sont insuffisantes pour recevoir les tableaux nouvellement arrivés, et que d'autres tableaux sont d'ailleurs exposés depuis longtemps à l'humidité et à l'action du soleil considérant en outre que M. le Directeur du télégraphe a pris possession des nouveaux appartements qui lui sont destinés, et que par conséquent ceux qu'il occupait précédemment demeurent sans emploi, décide qu'une demande en jouissance de ces derniers appartements sera adressée à l'administration municipale. M. Larraye offre à la Commission de faire lui-même cette demande à M. le Maire. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Décembre 1843.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Taillefer, sous-préfet. Sont présents MM. de Stadieu, Pech, Jallabert, Lafont, Gros, Delmas, Barthe, Dureau, Yven, Castanier, Bouisset et Cabanel. M. Figeac écrit pour motiver son absence.

MM. Ducros, Larraye, Delort-Mialhe, Sernin, Pailhiez, d'Exéa, Tapié, Rouanet, Méjean, Caffort et de Montredon n'assistent pas à la réunion.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal ; la rédaction en est adoptée.

M. le Président, considérant que le secrétaire a négligé de mentionner le but de la séance sur les billets de convocation, pense qu'il conviendrait de renvoyer la nomination du bureau et des sous-commissions au lundi 11 décembre. La Commission adopte cet avis et fixe l'ouverture de cette séance à 3 h. précises du soir.

La Commission reçoit de M. Jean-François, inspecteur général des eaux thermales, un ouvrage sur le gisement et le traitement direct des minerais de fer ; de la Commission des Monuments historiques, la médaille accordée aux membres correspondants de cette commission : de M. Joachim fils, des médailles d'Auguste, Agrippa, Julien II, Claude, Vespasien et Domitien ; de M. Dieuzelle, doreur, un portrait à l'encre de Chine de Mgr de la Roche-Aymon, archevêque de Narbonne, dessiné par Fanchon ; de M. Payen, concierge du Musée, la médaille de Napoléon, publiée par Pourrat frères.

M. Bouisset propose de faire l'acquisition pour le prix de 40 fr. de deux petits tableaux de Gamelin, encadrés. Adopté.

M. Serigne offre au Musée pour le prix de 80 fr. un petit coffret ou reliquaire en cuivre émaillé. La Commission refuse.

M. Yven communique une lettre de M. le Maire, demandant au nom du Conseil municipal, un inventaire des livres, tableaux, objets d'art, d'archéologie et de curiosité conservés au Musée. La Commission décide que l'on accusera réception de la lettre et que l'on répondra au désir du Conseil municipal.

M. Delmas propose de faire examiner par MM. Gros et Castanier s'il est possible et facile de réunir en une seule pièce l'ancien tribunal, le passage et la salle des pas perdus, et de transformer ainsi cette partie du Musée en une seule et vaste salle qui serait éclairée par le haut et destinée à recevoir les tableaux.

M. Tournal propose de faire abattre immédiatement les cloisons de la grande salle qui fait suite à la bibliothèque. Adopté. Le même membre propose d'envoyer une députation chez M. Gabriel Birat, pour le prier de vouloir bien donner au Musée une ancienne tapisserie exécutée d'après les cartons de Raphaël. MM. Yven, Cabanel, Castanier, Barthe, Dureau, Delmas, Gros et Tournal sont désignés pour faire partie de cette députation.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 11 Décembre 1843.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Taillefer. Sont présents : MM. Rouanet, Lafont, Ducros, Pailhiez, Barthe, Caffort, Gros, Bouisset et Dureau. MM. Sernin, d'Exéa et de Montredon écrivent pour motiver leur absence.

MM. Jallabert, Delort-Mialhe, Delmas, Pech, de Stadieu, Méjean, Larraye, Figeac, Tapié et Castanier n'assistent pas à la réunion.

Le secrétaire fait adopter le procès-verbal de la dernière séance. M. le Président, conformément aux statuts, engage la Commission à procéder immédiatement à l'élection des membres qui composeront le bureau et les quatre sous-commissions pour l'année 1844.

Voici le résultat du scrutin : *Président :* M. de Stadieu ; *Secrétaire :* M. Tournal ; *Secrétaire-adjoint :* M. Delort-Mialhe ; *Trésorier :* M. Méjean.

Sous-Commission : *archéologie :* MM. Jallabert, Tournal et Pech ; *peinture :* Rouanet, Delmas et Bouisset ; *bibliothèque :* Yven, Pailhiez et Cabanel ; *histoire naturelle :* Sernin, Caffort et Delort-Mialhe.

M. Yven entre dans la salle avant la fin de la séance, qui est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1844

Séance du 3 Janvier 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. de Stadieu. Sont présents : MM. Dureau, Delort-Mialhe, Pech, Rouanet, Figeac, Jallabert, Caffort, Pailhiez, Lafont, Tapié, Yven, Delmas, Méjean et Bouisset.

MM. Cabanel, Sernin, Barthe, Ducros, de Montredon, Gros, Castanier et Larraye n'assistent pas à la réunion.

M. d'Exéa annonce qu'il est à la veille de partir pour un long voyage et qu'il serait heureux de pouvoir être utile à la Commission.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président remercie l'assemblée au sujet de sa nomination et prononce un discours sur l'importance de l'archéologie et sur l'avenir du Musée de Narbonne. Ce discours est écouté avec le plus vif intérêt.

La Commission reçoit de M. Capman une médaille quinaire en argent de Constantin ; de M. Bouisset, un bout de fuseau antique en verre bleu

émaillé, trouvé à Montplaisir ; de M. Tournal, quatre monnaies de Frédéric le Grand, roi de Prusse, la grande médaille en bronze du sacre de Charles X et la médaille du Pont royal de Paris.

La Commission sanctionne l'achat, pour le prix de 25 centimes d'un douzain de Charles X cardinal de Bourbon.

M. Boué annonce qu'il a remis à M. Daucher les numéros du *Journal des savants* qui étaient déposés chez lui ; il félicite la Commission sur le choix du nouveau correspondant et offre ses services pour les achats de livres. La Commission vote des remerciements à M. Boué pour les services gratuits qu'il a bien voulu rendre pendant deux ans au Musée et à la Bibliothèque.

Les administrateurs du Muséum d'Histoire naturelle de Paris annoncent l'envoi de quelques minéraux et d'une collection d'insectes.

M. Rieusset fils écrit que les directeurs de la Bibliothèque royale ont bien voulu mettre à sa disposition le premier volume des documents relatifs aux vicomtes de Narbonne. Cette circonstance rendra plus facile le travail qui lui a été confié par la Commission Archéologique et dont il se charge volontiers.

M. Charles Baron écrit d'Alger qu'il a recueilli pour le Musée plusieurs médailles romaines. La Commission vote une somme de 20 fr. qui devra être adressée à M. Ch. Baron pour continuer les achats de médailles et d'objets antiques.

M. Elie de Beaumont, membre de l'Institut, donne des renseignements sur les moyens à prendre pour obtenir la carte géologique de France.

M. Daucher annonce l'arrivée au ministère de l'Intérieur des livraisons qui avaient été envoyées en double exemplaire et demande la liste des médailles en bronze qui ont été accordées au Musée.

Sur la proposition de plusieurs membres, la Commission s'occupe de la nécessité de transporter la bibliothèque dans un autre local, et de restaurer les nouvelles salles. Ces deux questions, adoptées en principe, seront étudiées en détail par les sous-commissions intéressées.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Février 1844.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. de Stadieu. Sont présents : MM. Méjean, Larraye, de Montredon, Pailhiez, Yven, Gros, Delort-Mialhe, Bouisset, Caffort, Figeac, Castanier, Cabanel, Delmas et Dureau. MM. Sernin, Jallabert, Lafont, Pech, Rouanet et Tapié n'assistent pas à la réunion.

MM. Bartho et Ducros écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Caffort la première livraison de son ouvrage sur l'enseignement et l'exercice de la médecine ; de M. Jasmin, les deux volumes de poésies intitulées *Las Papillotos*.

La Commission sanctionne l'achat pour le prix de 8 frs d'un peigne espagnol en buis orné d'incrustations en ivoire.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière de la Commission.

M. Pailhiez fixe l'attention de la Commission sur les tableaux provenant de la succession de feu M. Henry Peyre, et manifeste le désir de voir cette galerie acquise pour le compte de la ville. M. de Montredon se charge de

demander aux héritiers de M. Henry Peyre la détermination qu'ils se proposent de prendre au sujet du tableau (moine sepagnol en méditation) qui avait été déposé par ce dernier au Musée.

M. Figeac entretient la Commission des avantages qu'il y aurait à adopter un plan définitf d'appropriation pour toutes les salles qui ont été mises à la disposition de la Commission Archéologique par l'administration municipale ; il pense, avec la majorité des membres, que pour éviter les dépenses infructueuses et toujours très élevées qu'entraînent les réparations provisoires, il conviendrait de placer la bibliothèque dans la salle qui était consacrée à cet usage du temps des archevêques, et de réunir en une seule et vaste salle l'ancien tribunal, le passage et la salle des pas perdus. M. Figeac est en outre d'avis qu'il conviendrait d'adresser immédiatement une demande dans ce sens à l'administration municipale, en priant M. le Maire de vouloir bien faire nommer une commission prise dans le sein du conseil municipal et qui serait chargée de prendre connaissance des projets de la Commission Archéologique. La Commission adopte à l'unanimité cette proposition et prie MM. Gros et Castanier d'en poursuivre l'examen.

Le Secrétaire, considérant que les plans proposés par M. Figeac ne pourront être mis à exécution que dans un intervalle de temps assez long, et qu'il convient d'ouvrir les galeries au public le plus tôt possible, propose de voter immédiatement les fonds nécessaires pour faire tapisser le grand salon, pour faire des rideaux, et des bases en bois destinées à supporter la *Venus de Milo*, le *Gladiateur Borghèse* et l'*Apollon*. M. Tournal propose en outre de faire peindre les armes de Mgr Claude de Rebé sur l'écusson qui se trouve placé au-dessus de la porte de la salle des Gardes. Ces diverses propositions sont adoptées.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Mars 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Jallabert. Sont présents : MM. Dureau, de Montredon, Rouanet, Gros, Pailhiez, Yven. Larraye, Sernin, Castanier, Delort-Mialhe, Barthe, Bouisset, Tapié, Méjean, Cabanel et Figeac. M. Jeannier, membre correspondant, assiste à la réunion. MM. de Stadieu, Pech et Lafont écrivent pour motiver leur absence. MM. Delmas, Caffort et Ducros n'assistent pas à la séance.

La Commission reçoit de M. Vié Anduze une monnaie turque ; de M. Capman fils, un tableau représentant des fleurs ; de M. Castanier, un moyen bronze de Germanicus ; de M. Jeannier, un petit phallus en bronze trouvé dans le département de l'Hérault, et une plaque du même métal représentant trois phallus ; de M. Pailhiez, un vase et plusieurs médailles romaines, trouvées à Cherchel, ainsi qu'un yatagan arabe ; de M. Barathier, un tableau de nature morte de l'école hollandaise, un dessin original d'Alexandre Fragonard représentant *Œdipe* et *Antigone* et un dessin de David.

M. de Stadieu écrit à la Commission qu'il serait convenable de perpétuer le souvenir de la visite faite au Musée par S. M. la Reine Marie-Christine. L'examen de cette proposition est renvoyé à une prochaine séance afin que M. de Stadieu puisse prendre part à la délibération.

M. Dureau communique une lettre de M. Daucher relative à l'envoi de livres fait par ce correspondant et à la fixation du chiffre de ses hono

raires. La Commission décide qu'il lui sera accordé 100 fr. par an à partir du 1er janvier 1844 et de plus une gratification de 40 fr. pour les services qu'il a rendus antérieurement à cette date.

M. Sernin demande l'exécution de l'article XIV du règlement intérieur ainsi conçu : « Au bas de chaque tableau sera adaptée une petite plan-« chette en bois, formant étiquette, sur laquelle seront inscrits le nom « ou titre sommaire du tableau, le nom du peintre, celui de son école « et celui du donateur. »

Plusieurs membres, dans le but de faciliter la visite des nouvelles salles du musée, proposent de laisser continuellement ouvertes les deux portes qui font communiquer la bibliothèque avec le salon de réception et la salle de la tour. M. Dureau fait observer que cette disposition sera préjudiciable aux lecteurs qui fréquentent la bibliothèque, et que d'ailleurs il ne peut accepter aucune responsabilité si la bibliothèque est ouverte à tout le monde. Cette manière de voir est partagée par MM. Gros et Delort-Mialhe. Après une longue discussion, et considérant que les étrangers qui visitent le musée sont toujours accompagnés par le concierge, considérant en outre que la Commission est en instance pour obtenir le changement de la bibliothèque, il est décidé, à la majorité de 12 voix contre 5, que les deux portes devront toujours rester ouvertes.

M. Dureau demande qu'il soit mentionné que la Commission le dégage de toute responsabilité au sujet de la conservation des livres. — Adopté.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Avril 1844.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. de Stadieu. Sont présents : MM. Larraye, Castanier, Pech, Ducros, Delmas, Tapié, Caffort, Lafont, Dureau, de Montredon, Méjean, Yven, Bouisset, Barthe, Figeac et Gros.

MM. Sernin, Jallabert, Cabanel, Rouanet, d'Exéa, Pailhez, et Delort-Mialhe n'assistent pas à la réunion.

Le secrétaire fait adopter le procès-verbal.

La Commission reçoit de M. le ministre de l'Intérieur la grande médaille en bronze frappée à l'occasion du vote de la loi sur les chemins de fer ; de M. Ponsol, vitrier, le sceau de Raymond, abbé de l'Eglise collégiale Saint Etienne de Narbonne ; de M. Expert, deux monnaies de Charles VI ; de M. Rieusset fils, un cahier relié renfermant la copie des deux volumes de documents relatifs aux vicomtes de Narbonne qui sont conservés à la Bibliothèque royale ; de M. Tournal, le 6e volume des *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse ;* de M. Diouzelle, doreur, le portrait de Mgr de la Roche Aymon, archevêque de Narbonne ; de M. Bouisset, *le Présent de Faust,* gravé par Garnier d'après Scheffer ; de M. Guillemot, un essai sur quelques médailles trouvées à La Rochelle.

La Commission vote l'achat de deux bulles de Clément XI, portant la signature de Mgr Legoux de la Berchère ; d'une médaille de Marseille, d'une médaille de Gallien, et d'une monnaie de Centule, vicomte de Béarn (le tout pour 11, 50).

M. le secrétaire propose de nouveau de faire placer la faïence de

Luca della Robbia, et les armes de Jules de Médicis, dans une des embrasures des fenêtres de la tour. Cette proposition est ajournée.

M. Caffort propose d'écrire à M. le Maire, afin de connaître le jour qui a été fixé pour réunir la Commission chargée de prendre connaissance des besoins du Musée et de la bibliothèque publique. La Commission adopte cette proposition et décide que tous ses membres seront convoqués afin de pouvoir donner tous les renseignements désirables aux délégués du conseil municipal.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Mai 1844.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. de Stadieu. Sont présents : MM. Cabanel, Sernin, Jallabert, Yven, Lafont, Barthe, Caffort, Delort-Mialhe, Delmas, Pech, Rouanet, Dureau, de Montredon, Méjean, Pailhiez, Gros, Bouisset, Figeac, Tapié et Castanier. MM. Ducros et Larraye n'assistent pas à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Dureau une petite médaille en argent relative à l'érection de la statue de Louis XIII sur la place royale de Paris ; de M. de Stadieu, une médaille de la colonie de Vienne ; de M. Paulin Giral, la jurande des pharmaciens de Narbonne, manuscrit sur parchemin ; de M. Tournal, une pendule du temps de Louis XV.

M. de Stadieu annonce la mort, et prononce l'éloge funèbre de M. A. d'Exéa. Ce discours est écouté avec le plus profond recueillement. M. le Président propose ensuite de pourvoir immédiatement au remplacement du membre que la Commission vient de perdre.

Le règlement ne précisant pas le mode qu'il convient de suivre pour la nomination des candidats, et les antécédents n'étant point fixés d'une manière régulière, une longue discussion s'engage à cet égard. M. Figeac propose de renvoyer la nomination au mois de juin ; cette suggestion n'est pas suivie. Plusieurs membres pensent qu'il convient de procéder à l'élection en inscrivant sur le même bulletin le nom des trois candidats. MM. Pailhiez et Delort-Mialhe pensent au contraire qu'il faut faire un scrutin particulier pour chaque candidat. Cette manière de voir est adoptée.

M. Caffort demande si les candidats seront nommés à la majorité absolue ou à la majorité relative. La Commission étant consultée sur cette question, décide qu'à l'avenir la majorité absolue des membres présents à la séance sera nécessaire au premier tour de scrutin pour valider l'élection, mais qu'il suffira pour le second tour de la majorité relative.

Le mode d'élection étant ainsi parfaitement déterminé, la Commission procède à la nomination des trois candidats. Sont nommés :

1er candidat : M. Pessieto, père, avocat. . . . . (17 voix)
2me candidat : M. Fournier Gustave . . . . . (9 voix)
3me candidat : M. Barthez, docteur-médecin . . . . (7 voix)

M. Bouisset entretient la Commission de la restauration du tableau représentant le martyre de Saint Pierre Nolasque et demande que l'on veuille bien sanctionner le montant de cette restauration qui s'élève à 15 fr. M. Pech fait observer que la restauration de ce tableau ayant été faite à l'insu de l'un des membres de la sous-commission de peinture, il convient de rappeler à l'observation du règlement les membres de cette

sous-commission. M. Rouanet partage cette manière de voir et déclare qu'en effet il n'a pas eu connaissance des projets de la sous-commission de peinture dont il fait partie. MM. Bouisset et Delmas répondent que non seulement ils ont fait part de leur intention à M. Rouanet, mais que, de plus, il fut question de la restauration du *Martyre de Saint Pierre* après la séance du 1er avril, devant un très grand nombre de membres de la Commission réunis dans le grand salon. Ils ajoutent que la proposition de M Bouisset fut accueillie avec la plus grande faveur. Malgré cette réponse, M. Pech persiste à demander le rappel au règlement. Cette proposition est repoussée à une grande majorité.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. AMÉDÉE D'EXEA
prononcé par M. de Stadieu

Messieurs, une famille respectable est plongée dans l'affliction, dans le deuil, frappée qu'elle a été, récemment, par un évènement douloureux, par une perte cruelle, inopinée.

Et nous aussi, qui formons une famille unie par les précieux liens de l'estime, de la considération, par la concentration de nos intelligences, de nos volontés pour les progrès des arts, pour le bien de notre pays, nous avons perdu dans le fils que pleure cette autre famille désolée un estimable collègue, bien digne de nos plus vifs regrets.

Je me reprocherais, Messieurs, d'augmenter ces regrets en vous rappelant cette existence si bien remplie, si prématurément éteinte, si nous ne savions que dans la douleur la plus profonde, la mieux sentie, les personnes affligées, entraînées comme par une force instinctive, semblent se complaire à retracer, à énumérer les mérites de ceux qui sont l'ojet de leur affliction.

Ici, Messieurs, dans ce sanctuaire des beaux-arts, si nous ne dédaignons pas les avantages de la naissance, les titres honorifiques transmis par les ancêtres, nous mettons à un bien plus haut prix les talents, les belles qualités, les vertus de l'homme lui-même.

Certes, nous pouvons le dire avec vérité, la mémoire de celui que nous regrettons sera honorable à sa famille.

A peine parvenu à l'âge de l'adolescence, le jeune d'Exéa partit de cette école militaire qui a donné à la France tant d'officiers valeureux, intelligents, pour se ranger sous les guidons d'un régiment de cavalerie : dans ce régiment de haute réputation le jeune officier se fit bientôt remarquer par son activité, sa vigilance, son exactitude à remplir ses devoirs, surtout par son zèle pour la discipline qu'il observait religieusement, et qu'il savait maintenir, sans rigueur, par son caractère énergique, bon et conciliant à la fois. Promu au grade de lieutenant après quelques années de service, il fut employé utilement au siège de Cadix. Son instruction, sa tenue remarquable, son intelligence dans les manœuvres pendant ce siège lui méritèrent les éloges de ses supérieurs ; il fut nommé chevalier de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand. Après la reddition de Cadix, notre lieutenant passa six ans dans la ville conquise ; pendant ce long séjour ses excellentes mœurs, sa conduite exemplaire, son affabilité lui acquirent l'estime et l'attachement du peuple andalou, si difficile appréciateur du mérite des étrangers.

Il quitta l'Espagne, et, appelé en qualité d'officier d'ordonnance auprès d'un général renommé, il suivit ce nouveau chef au siège d'Anvers ; à ce siège mémorable et dans toutes les circonstances difficiles il se mon-

tra homme de cœur, bon tacticien, bon stratégiste, d'une présence d'esprit remarquable, transmettant les ordres avec rapidité et précision, veillant à leur exécution avec habileté et sang-froid.

Vous parlerai-je de son courage, de sa bravoure ? il était français, bon français, Messieurs, français et brave, c'est synonyme, le Capitaine d'Exéa mérita et reçut la croix de la Légion d'Honneur.

La soumission d'Anvers, dernier fait d'armes de nos armées en Europe, leva tous les obstacles à la paix, à cette paix européenne passée en système et pour le maintien de laquelle tous les gouvernements semblent rivaliser d'efforts. Quand il n'y a plus de gloire à acquérir, quand le glaive est rentré au fourreau, le militaire le plus dévoué soupire après son pays natal, ses vœux, ses désirs se portent vers le toit paternel.

Le Capitaine d'Exéa fut autorisé à rentrer dans ses foyers, et s'empressa de venir faire hommage des honneurs qu'il avait mérités à son respectable père ; considéré désormais comme l'appui nécessaire de ses parents, il leur prodigua ses soins et sa tendresse, et se dévoua de tout son amour filial à soutenir, à embellir leur vieillesse ; pour entourer leurs derniers ans de soins plus délicats, plus assidus, d'affections de plus en plus chères et précieuses, il associa à son existence une aimable et vertueuse compagne dont les qualités éminentes, le noble caractère captivèrent bientôt tous les cœurs.

Fils aimant et dévoué, notre collègue fut heureux et bon époux ; il fut excellent père. Dans cette réunion, dans cette intéressante augmentation de famille, quelle douce harmonie ! que de touchantes sympathie ! que de suaves émotions ! quel délicieux échange de sentiments généreux ! amour paternel, piété filiale, tendresse conjugale, innocentes et gracieuses caresses de l'enfance ! que d'heureux jours encore se promettait le vénérable vieillard chef de ces nouvelles générations ! que d'années de bonheur il prévoyait pour ce fils bien-aimé ! Félicités humaines, que vous êtes passagères ! que de regrets vous nous préparez !

Au milieu de ces flatteuses jouissances le Comte d'Exéa ne négligeait ni les arts, ni les sciences ; il les cultivait avec ardeur ; il estimait les sciences naturelles : esprit sérieux et réfléchi son instruction était variée ; il jugeait les ouvrages d'architecture en homme de goût, en mathématicien ; il appréciait avec justesse les chefs d'œuvres de peinture, de sculpture. Sa conversation était agréable et substantielle ; on entendit rarement de lui une parole frivole ou oiseuse ; homme probe et consciencieux, franchement religieux, guidé par son zèle pour le bien public, il s'appliqua avec persévérance à l'étude de l'économie politique, à la connaissance des affaires publiques. Il avait servi sa patrie de son épée, il voulut la servir de ses talents, de son intelligence.

Distingué, apprécié par ses compatriotes, il fut élu membre de ce Conseil général composé de l'élite des notabilités du département ; dans ce conseil où se traitent les questions les plus graves, les plus importantes, il fut à la hauteur des plus expérimentés ; appelé par les vœux du Conseil aux fonctions de secrétaire, il remplit ces fonctions délicates avec intelligence et distinction. S'il cessa de faire partie de ce Conseil, c'est que sous le régime constitutionnel, comme sous le régime républicain, quelque mérite que possède l'homme en place, il ne peut se promettre de s'y maintenir longtemps. Sous ces deux régimes les capacités, les ambitions se multiplient, chacun brigue l'avantage de payer son tribut à la société, chacun désire faire valoir, pour l'utilité de la patrie, ses études, son zèle, ses talents : une capacité le cède à une autre capacité.

Souvent aussi, Messieurs, dans les assemblées électorales comme dans les assemblées populaires, la jalousie, l'envie, un capricieux vouloir de changement dirigent quelques esprits, le mérite est évincé, il n'en conserve pas moins tout son lustre, j'en appelle à vos souvenirs historiques, Messieurs,

le mérite d'un homme célèbre de la Grèce brillait d'un plus vif éclat au moment même de sa condamnation à l'ostracisme.

Notre collègue conserva dans sa retraite l'estime, la considération, la reconnaissance de ses compatriotes.

Vous vîtes, naguère, avec quel zèle, quel désintéressement, il soutint, défendit, les intérêts de notre agriculture : une occasion d'être utile à ses semblables, de les obliger, était pour lui une occasion heureuse.

Excité par son amour de la science, par le désir d'agrandir son instruction, mû par la noble ambition d'être de plus en plus utile à sa patrie, il se dérobait il y a peu de jours aux douces étreintes de sa famille, il allait visiter les nations étrangères, observer, étudier leurs mœurs, leur industrie, leur législation, leurs chefs d'œuvre, il se berçait de la douce espérance de faire à son retour hommage à son pays, à vous, Messieurs, qui aviez su l'apprécier, du fruit de ses observations, de ses méditations. Accompagné de vos vœux, de vos souhaits, il partait lorsque, atteint comme par un coup de foudre d'une maladie, résultat malheureux d'une trop grande contention d'esprit, il nous a été ravi ; ce digne collègue n'est plus ! puisse sa belle âme jouir d'une félicité pure dans les régions célestes où il n'y a ni douleur ni regrets, où la faulx du temps est impuissante !

Séance du 3 Juin 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la préesidence de M. de Stadieu. Sont présents : MM. Méjean, Ducros, Delmas, Sernin, Bouisset, Barthe, Yven, Lafont, Pailhiez, de Montredon, Pech, Larraye, Dureau et Tapié. MM Cabanel, Jallabert, Caffort, Delort-Mialhe, Gros, Rouanet, Figeac et Castanier n'assistent pas à la réunion.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

La Commission reçoit de M. Sals, un livre chinois ; de M. Alquier, un antefixe en terre cuite ; de M. Castanier, une médaille celtibérienne ; de M. Tournal, une gravure représentant la grande mosaïque de Saint-Jean-de-Latran, un para d'Autriche, un douzain du Dauphiné et des monnaies de Jean Hugues, archevêque de Trèves, de Frédéric Guillaume III roi de Prusse, de Jérôme Napoléon roi de Westphalie, etc... ; de M. Pech, une copie de l'*Inventaire du mobilier, titres et papiers dépendans du chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Narbonne ;* de M. Pailhiez, négociant à Barcelone, la médaille frappée en l'honneur de M. de Lesseps par les négociants français résidant dans cette ville.

La Commission sanctionne l'achat du sceau des consuls de Saint-Saturnin-de-Gortes (4 fr.), d'une monnaie de Jean Mocenigo, doge de Venise (1 fr.) et de plusieurs monnaies arabes en or et en argent (11 fr.).

M. Espéronnier écrit qu'il a obtenu du ministère de l'Intérieur plusieurs ouvrages pour la Bibliothèque.

M. d'Exéa, père, remercie la Commission, et en particulier M. de Stadieu, des témoignages d'estime et d'intérêt que l'on a accordés à la mémoire de son fils.

M. Rouanet adresse sa démission de membre de la sous-commission de peinture. M. Pailhiez pense qu'il serait convenable d'engager M. Rouanet à revenir sur sa détermination. La Commission adopte cette manière de voir et M. de Stadieu se charge de parler dans ce sens à M. Rouanet.

M. Tournal propose de faire enlever un bas-relief antique représentant deux capricornes qui supportent un globe. Ce bas-relief se trouve placé

sur la façade de l'église de Lamourguier. La Commission vote à cet effet un crédit de 15 fr.

M. Delmas annonce que, sur la proposition de la Commission des Monuments historiques, M. le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder une somme de 16.000 fr. destinés à la restauration de l'abbaye de Fontfroide.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Juillet 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Taillefer. Sont présents : MM. de Stadieu, Cabanel, Sernin, Pech, Jallabert, Lafont, Barthe, Delort-Mialhe, Delmas, Yven, Rouanet, Dureau, de Montredon, Méjean, Pailhiez, Bouisset, Tapié et Castanier. MM. Caffort, Larraye, Ducros et Gros n'assistent pas à la réunion. M. Figeac écrit pour motiver son absence.

Le secrétaire donne lecture de l'arrêté préfectoral, en date du 4 juin 1844, nommant M. Jean Joseph Barthez, docteur-médecin, membre de la Commission Archéologique.

M. Barthez étant présent, M. le Sous-Préfet procède à son installation.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Mme la Comtesse Amédée d'Exéa adresse à la Commission, comme dernier souvenir de son mari, une copie faite par M. Montséret, de la fresque de la Farnésine représentant le *Triomphe de Galathée*.

M. Pailhiez annonce que la Commission des hospices, dont il fait partie, a décidé qu'un tableau de l'école vénitienne, représentant la *Famille de Darius devant Alexandre*, serait déposé dans les galeries du Musée.

M. Dureau offre 4 médailles gauloises fourrées et deux moyens bronze, l'un d'Auguste, l'autre d'Antonin ; M. Rolland, orfèvre, une monnaie en argent de Philippe V frappée à Tours ; M. Tournal, une suite de médailles en argent des Ducs de Lorraine. Des remerciements sont votés aux donateurs.

La Commission sanctionne l'achat, pour la valeur intrinsèque, d'une pièce de 5 fr. du Grand Duché de Bade et d'une monnaie de billon frappée à Perpignan.

M. Espéronnier écrit qu'après s'être assuré que la demande d'un tableau de l'Exposition de 1844 ne saurait nuire au résultat des démarches relatives au don d'une copie de la *Transfiguration*, il a désigné le tableau d'un de nos compatriotes M. Lazerges représentant *Jésus-Christ au jardin des oliviers*. La Commission, sur la proposition de M. de Stadieu, vote d'unanimes remerciements à M. Espéronnier, et le félicite d'avoir choisi l'ouvrage d'un artiste narbonnais.

M. Espéronnier annonce encore que M. Lazerges étant dans l'intention de traiter un sujet relatif à l'histoire de Narbonne, désirerait que la Commission Archéologique voulût bien désigner elle-même ce sujet. Cette proposition est renvoyée à l'examen des sous-commissions de peinture et d'archéologie.

M. le Maire communique la liste de nombreux ouvrages que, sur la recommandation de M. Espéronnier, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la Bibliothèque de Narbonne.

M. de Stadieu rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. Rouanet pour le déterminer à reprendre ses fonctions de membre de la sous-commission de peinture ; il ajoute que ses instances ont été inutiles.

M. le Sous-Préfet engage M. Rouanet à revenir sur sa détermination et parvient à obtenir son assentiment. Plusieurs membres font observer à cette occasion qu'il est bien entendu qu'à l'avenir, les membres des diverses sous-commissions auront à se concerter entre eux lorsqu'il s'agira de prendre une détermination, tout au moins dans les circonstances importantes.

M. le Secrétaire annonce qu'il a fait retirer de l'église de Lamourguier le bas-relief dont il avait été question dans la dernière séance, ainsi qu'une inscription du XVIe siècle qui était placée dans la même église.

M. le Sous-Préfet cède la présidence à M. de Stadieu.

M. Tournal fixe l'attention de la Commission sur les avantages qu'il y aurait à faire l'acquisition de la galerie Peyre ; il pense que l'administration municipale pourrait concourir à cet achat, en servant les rentes laissées par M. Peyre à plusieurs établissements publics, que d'un autre côté la Commission archéologique pourrait donner pendant six ans, sur son budget particulier une somme de 500 fr. et qu'enfin une souscription ouverte en ville fournirait facilement le complément.

Après une longue discussion à laquelle la plupart des membres prennent part, la Commission, adoptant une suggestion de M. Pailhiez, renvoie cette affaire à la sous-commission de peinture à laquelle sont adjoints MM. Cabanel, Pailhiez et Pech, qui est chargée de faire l'inventaire de la galerie, d'examiner si l'acquisition est avantageuse et d'étudier les moyens de la réaliser.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Août 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. de Stadieu. Sont présents : MM. Sernin, Delort-Mialhe, Lafont, Larraye, Barthez, Pailhiez, Caffort, Rouanet, Dureau, Méjean et Yven. MM. de Montredon, Castanier, Pech, Barthe, Cabanel, Delmas, Bouisset, Jallabert et Tapié n'assistent pas à la réunion. MM. Gros, Figeac, Ducros écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Commission reçoit de M. Narbonne, enseigne de vaisseau, la médaille de la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon ; de M. Caillard fils, libraire, la médaille en plomb frappée en l'honneur de Letellier, l'an IV de la république, la médaille du tombeau de Napoléon gravée par Rovy, une pièce de 1 fr. de Louis XIV, plusieurs jetons et une monnaie de Charles IX ; de M. Castanier, une monnaie turque, une pièce de 50 centimes de Louis XIV et une monnaie de Léopold II roi de Bohème ; de M. Fabre, d'Ornaisons, une monnaie mixte des vicomtes et des archevêques de Narbonne ; de M. Antoine Pailhiez, un denier consulaire.

La Commission sanctionne l'achat d'un pistolet espagnol damasquiné du XVIIe siècle (6 fr.).

M. Requien, directeur du Musée d'Avignon, offre d'échanger les doubles de la collection numismatique. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la sous-commission d'archéologie.

Le Secrétaire annonce que la réunion de la commission chargée d'examiner l'achat éventuel de la galerie Peyre, a été ajournée, à cause des

travaux de la moisson et de l'absence de plusieurs membres. En outre M. Pailhiez étant à la veille de partir pour Rome, il est décidé que M. Barthez le remplacera au sein de cette commission.

Un membre propose de mettre en discussion le choix du sujet historique demandé par M. Lazerges. M. Sernin propose de désigner un seul sujet ; M. Pailhiez pense au contraire qu'il convient d'en désigner plusieurs, quatre par exemple, afin de laisser à l'artiste une plus grande liberté d'action. M. Pailhiez ajoute qu'il est facile de dresser cette liste dans l'ordre des préférences de la Commission, et d'en prévenir M. Lazerges. L'assemblée adopte cette manière de voir et désigne : 1° la défaite du prince de Galles, fils du roi d'Angleterre (prince noir), par le vicomte Aymeric de Narbonne et les Narbonnais en 1355. — 2° le mariage d'Ataulphe, prince barbare, avec Placidie, sœur de l'empereur Honorius, célébré à Narbonne au ve siècle. — 3° un épisode de l'arrestation de Cinq-Mars. — 4° les excuses faites aux consuls de Narbonne par un ambassadeur pisan, relativement à la capture de quelques navires.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Septembre 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. de Stadieu. Sont présents : MM. Dureau, Rouanet, Pech, Jallabert, Bouisset, Caffort, Tapié, Barthez, Delmas, Yveu, Méjean, Gros et Cabanel. MM. Sernin, Lafont, Delort-Mialhe, Ducros, de Montredon, Larraye et Figeac n'assistent pas à la séance. MM. Barthe et Castanier écrivent pour motiver leur absence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

La Commission reçoit de M. Labadier, négociant, les *Edits et Ordonnances des Rois de France*, par Antoine Fontanoy ; de M. Bonisset, une médaille frappée à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XIV à Lyon ; de M. Bellissent, de Villeneuve, une bague en fer offrant le portrait de Marat, de Lepelletier et de Châlier ; de M. Castanier, un petit casse-tête en jade, trouvé à Pradines.

M Pech annonce qu'il part pour Paris à la fin du mois, et se met à la disposition de la Commission.

M. le Secrétaire annonce que la sous-commission chargée d'examiner la proposition d'achat de la galerie Peyre, a procédé à l'inventaire et à l'estimation de cette galerie avec le soin le plus scrupuleux.

A l'exception de M. Pech qui, tout en manifestant son désir de voir la ville acheter cette collection, n'a pas cru devoir se prononcer sur le chiffre estimatif de cette galerie, se déclarant incompétent, l'unanimité de la sous-commission en a fixé la valeur à vingt-six mille francs.

La Commission adopte cette estimation à l'unanimité moins une voix et charge le Président et le Secrétaire de soumettre cette proposition aux neveux de M. Peyre.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Octobre 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Yveu en remplacement de M. de Stadieu, absent.

Sont présents : MM. Tapié, Delmas, Rouanet, Dureau, Lafont, Castanier, Jallabert, Méjean, Barthe et Delort-Mialhe. MM. de Stadieu et de Montredon écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M le Secrétaire-adjoint donne lecture d'une lettre de M. Espéronnier renfermant une lettre du Ministre de l'Intérieur relative à la demande qui avait été faite précédemment pour l'obtention d'un tableau de M. Lazerges : *Le Christ au jardin des Oliviers.* Sans faire droit à la demande de la Commission. cette lettre n'ôte pas l'espoir de l'obtenir plus tard.

La Commission reçoit de M. Pech un dessin représentant la *danse macabre* de La Chaise-Dieu, avec l'explication de M. Jubinal ; de M. Delort, diverses brochures sur l'expédition d'Afrique en 1830, par M. Dault-Dumesnil, et divers autres opuscules ; de M. Kühnholtz, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, une série d'ouvrages de médecine. Des remerciements sont votés aux donateurs.

La Commission sanctionne l'achat pour la Bibliothèque de l'ouvrage de Clérisseau sur *les Antiquités de Nismes* (40 frs).

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire-Adjoint : Delort-Mialhe.

Séance du 4 Novembre 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Jallabert. Sont présents : MM. Delort-Mialhe, Dureau, Rouanet, Caffort, Larraye, Barthez, Lafont, Barthe, Bouisset, Delmas et Tapié. MM. de Stadieu, Ducros, Sernin, Méjean, Yven, de Montredon et Pailhiez écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

La Commission reçoit de M. Pourret une monnaie en argent de 25 centimes du Brésil ; de M. Barthez, un petit poids italien en bronze ; de M. Aussenac, un monnaie en argent du Maroc ; de M. Delmas, la médaille de Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie ; de M. Tournal, un denier en argent de la famille *Emilia* et une monnaie d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne.

Le secrétaire offre à la Commission de la part de M. Barrignac une médaille grecque d'Egine en argent ; de la part de M. de Calage, deux bracelets et une clochette en bronze de fabrique gauloise : ces objets ont été trouvés à Rouffia, près de Villeneuve-les-Corbières.

M. Tournal fait sanctionner l'achat d'une médaille en or du roi Visigoth Egica. frappée à Narbonne (10 fr.).

Les membres de la sous-commission de peinture proposent l'acquisition pour le prix de mille francs, d'un tableau de nature morte de l'école espagnole, attribué à Vélasquez, et d'un cadre de glace en cuivre, doré et repoussé. M. Barthe, propriétaire de ces deux objets, déclare ne pouvoir les céder au musée qu'au prix de onze cents francs. La Commission, consultée, vote l'allocation de cette dernière somme, à la majorité de 10 voix contre 3, ces trois dernières appartenant à des membres qui n'ont pas cru pouvoir dépasser le chiffre de mille francs.

La Commission autorise l'achat d'un cadre convenable pour ce tableau et décide que le tableau sera payé avec les fonds provenant de la souscription annuelle des membres de la Commission, ce don devant être constaté sur le cadre du tableau.

La Commission autorise M. Tournal à faire placer la faïence de Luca della Robbia dans le salon doré et à rétablir au centre les armes de Jules de Médicis.

M. Larraye annonce que plusieurs membres de la fabrique de Gruissan sont disposés à faire un échange du tableau de Saint Charles contre un autre tableau religieux. M. Delmas est chargé de donner suite à cette affaire.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire,
TOURNAL.

Séance du 2 décembre 1844.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Jallabert. Sont présents : MM. Dureau, Rouanet, Delmas, Barthez, Tapié, Bouisset, Gros, Sernin et Méjean.

MM. Figeac et de Stadieu écrivent pour motiver leur absence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

La Commission reçoit du Dr Barthez un manuscrit provenant de l'abbaye de Fontfroide et intitulé *maffei epithoma in plinis libros* ; de M. Rivals, un moyen bronze d'Auguste.

M. Espéronnier annonce qu'il espère obtenir bientôt une décision favorable relativement à la copie de la Transfiguration.

M. Lazerges écrit que sur les quatre sujets de tableaux désignés par la Commission, celui de l'arrestation de Cinq-Mars serait le plus convenable ; il ajoute toutefois qu'il préfèrerait une action plus dramatique. La Commission décide que le sujet du tableau devra être laissé au choix de M. Lazerges.

M. Delmas, au nom de la sous-commission de peinture, propose d'échanger le tableau *Vue de Saint-Cloud* contre un paysage de Charles Claude Delaye avec des figures par Alfred de Dreux. Le propriétaire de ce dernier tableau demande 100 frs. de retour. Cette proposition est adoptée.

M. Gros, considérant qu'un grand nombre de membres sont absents, demande que le renouvellement du bureau et des sous-commissions soit renvoyé au lundi 9 décembre. Cette demande étant adoptée, le secrétaire observe que les membres absents seuls recevront un billet de convocation.

La séance est levée à 4. h.

Le Secrétaire, TOURNAL.

Séance du 9 décembre 1844.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. de Stadieu. Sont présents : MM. Dureau, de Montredon, Delort-Mialhe, Cabanel, Lafont, Figeac, Larraye, Barthe, Yven, Ducros, Méjean, Caffort et Gros.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Le Bibliothécaire demande qu'il soit adressé au chef de l'administration municipale une lettre le priant de vouloir bien donner suite à la délibération du Conseil municipal relative au changement de la bibliothèque : ce changement est devenu indispensable par suite des nouveaux envois de livres, et de l'absence de toute garantie pour la conservation des ouvrages. M. Larraye se charge d'exposer à M. le Maire les vœux de la Commission. Un membre propose de souscrire à l'*Histoire du Comté et de la Vicomté de Carcassonne* par M. Cros. — Adopté.

Conformément au règlement, M. le Président met aux voix le renouvellement du bureau et des sous-commissions. Sont élus :

Président : M. Pailhiez ; *Secrétaire :* M. Tournal ; *Secrétaire-Adjoint :* M. Delort-Mialhe ; *Trésorier :* M. Méjean.

Sous-Commissions : *Archéologie :* MM. Jallabert, Pech et Tournal.
— *Peinture :* MM. Rouanet, Delmas, Bouisset.
— *Bibliothèque :* MM. Yven, Figeac, Cabanel.
— *Histoire naturelle :* MM. Sernin, Caffort, Delort-Mialhe.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1845

Séance du 6 Janvier 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. le Maire. Sont présents : MM. Pailhiez, Dureau, Delort-Mialhe, Yven, Castanier, Sernin, Jallabert, Tapié, Barthez, Larraye, Barthe, Ducros, Méjean, Figeac et Delmas.

M. de Stadieu adresse une lettre pour motiver son absence. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Pailhiez remercie l'assemblée au sujet de sa nomination et prononce un discours sur l'avenir du Musée de Narbonne et l'importance des études archéologiques. M. Pailhiez remercie également le chef de l'administration municipale d'avoir bien voulu assister à la séance. Ce discours est écouté avec le plus vif intérêt.

M. le Maire exprime le regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister régulièrement aux séances de la Commission et témoigne du désir qu'il a de favoriser le développement du Musée et de la Bibliothèque publique ; il ajoute que l'allocation votée par le conseil municipal recevra bientôt son application et que la construction de la nouvelle bibliothèque et le changement de l'ancienne auront lieu conformément aux plans et devis de l'architecte de la ville.

La Commission reçoit de M. Ad. Lignières une médaille en or d'Honorius, revers *Victoria Augustorum* ; de M. de Calage, un gros fragment de bois fossile ; de M. Delmas père, un moyen bronze de Philippe Ier ; de M. Tournal, un denier en argent de Raymond, vicomte de Narbonne.

M. Espéronnier offre à la Commission un grand nombre de documents sur divers sujets de statistique, finances, économie politique, etc... Ce don est accepté avec la plus vive reconnaissance.

M. Azéma, de Béziers, offre de vendre à la Commission, pour le prix de 15 frs un grand bronze de Caligula. Les membres composant la sous-commission d'archéologie sont chargés d'examiner la valeur de cette médaille, et d'en faire l'acquisition s'ils le jugent convenable.

Divers volumes sont accordés à la Bibliothèque par le Ministre de l'Intérieur, sur la demande de M. Espéronnier.

Le secrétaire demande l'autorisation de faire scier les inscriptions doubles trouvées à Saint-Just et dans l'église des Pèlerins. — Accordé.

M. Pailhiez prévient les membres de la sous-commission de la Bibliothèque qu'il se propose de les réunir vendredi, pour donner suite au projet de rédaction de la chronique narbonnaise.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Discours de M. Pailhiez

Messieurs, je vous remercie de l'honneur que vous avez bien voulu me faire, en m'appelant à la présidence de votre Commission.

Si vous avez voulu choisir, parmi tant de collègues distingués, l'un de ceux qui avait le plus de sympathie pour vos travaux, le plus de dévouement pour votre œuvre patriotique ; si vous avez voulu récompenser en quelque sorte, en moi, une vie toute dévouée à l'amour des arts, au culte de l'intelligence, peut-être ne suis-je pas, sous ce rapport, tout à fait indigne de votre choix.

Pour moi, MM. je suis heureux et fier de me trouver à la tête d'une assemblée qui réunit tous les esprits d'élite de notre ville, tout ce qui marque par l'intelligence, par la position sociale, par la fortune, cette triple aristocratie de notre époque ; d'une assemblée qui, fidèle à sa mission, s'est toujours montrée empressée de déserter les champs stériles de la politique, pour ne s'occuper que de ce qui est à jamais grand et immortel, l'art, la poésie, la science.

Messieurs, l'homme éminent que j'ai l'honneur de remplacer vous a dit l'année dernière, dans un discours aussi remarquable par la chaleur de la conviction que par l'élévation de la pensée, combien l'archéologie était une science mère, une science universelle qui renfermait dans son ensemble tout ce qui fait la vie des peuples, les arts, les monuments, la religion, les mœurs ; il vous a montré combien en préparant des matériaux à la science, en recueillant quelques débris du passé dans ce vieux pays si riche en glorieux souvenirs, notre tâche était grande et notre mission élevée.

Cela est vrai, Messieurs ; et cependant elle n'est pas là tout entière. Aujourd'hui, les distinctions sociales basées sur la naissance sont abolies. L'égalité a été proclamée la loi du monde, aussi l'homme est-il plus que jamais le maître de ses destinées, mais il n'est grand qu'autant que sa grandeur est son propre ouvrage, il n'a de valeur qu'autant que sa valeur lui est toute personnelle. Ces vérités qui élèvent la dignité humaine sont acceptées de toute part. Le gentilhomme de ce temps, s'il est vraiment digne de sa naissance, préfère au nom transmis par ses aïeux les conquêtes de son intelligence ; les chefs des peuples, ceux qui président aux destinées des nations, ceux qui occupent les premiers rangs dans la société actuelle, n'ont acquis ces positions élevées que par la supériorité de leur esprit ; et le Roi lui-même, le Roi des français, s'il est proclamé le plus grand souverain de l'Europe, ce n'est point parce qu'il occupe le plus beau trône de l'univers, mais c'est qu'il est un des premiers parmi les hommes par sa haute intelligence et son génie.

Eh bien ! Messieurs, en ouvrant à la jeunesse de notre ville ces asiles de la science, en offrant à son curieux empressement ces œuvres d'art, ces inspirations du génie, ces livres, ces statues, ces tableaux, vous secondez autant qu'il est en vous les vues providentielles du siècle, vous montrez combien l'homme est grand par la seule intelligence, vous suscitez de généreuses émulations, vous développez de nobles instincts, vous faites naître l'amour du travail, de la pensée, et vous dirigez vos jeunes concitoyens vers ces glorieuses destinées que la science et le talent peuvent seuls conquérir aujourd'hui.

Et ce n'est pas tout encore ; en inspirant le goût de l'étude, non seulement vous enseignez aux hommes à être grands, mais vous leur donnez encore le moyen d'être heureux.

L'Etude, en effet, est le plus grand bienfait de l'humanité ; l'étude suit l'homme dans toutes les phases de la vie ; elle embellit et ennoblit toute son existence ; jeune homme, elle remplit son cœur de ces joies sereines que donne toujours le commerce des lettres, elle le fait vivre par la pensée dans

les hautes régions de l'intelligence où les esprits d'élite sont seuls admis ; vieillard, elle le console de la perte de ce qui n'est plus, elle demeure son dernier ami lorsque les bruyants compagnons de la jeunesse ont tour à tour disparu.

L'étude, en donnant un but à la vie, arrache l'homme aux vagues des passions, à ces aspirations vers un idéal infini que nul ne peut atteindre, à ces ennuis douloureux qui semblent les fruits amers des civilisations avancées ; l'étude enfin apaise les troubles du cœur, et par ses hauts enseignements nous apprend à supporter ces désenchantements, ces déceptions que la Providence semble avoir placé à côté de toutes les joies de ce monde !

Ainsi, Messieurs, préparer des matériaux à la science, enseigner l'homme à être grand par les travaux de l'esprit, à être heureux par l'étude, tel est je crois, le triple but de la mission que nous avons acceptée. En comprendre la portée, c'est se promettre de faire tous ses efforts pour la remplir dignement. Il faut ici le zèle de tous et de chacun, il ne faut pas craindre de s'adresser à tout ce qui peut être utile, ne pas reculer devant ce que les sollicitations peuvent avoir de pénible, ou les refus de décourageant. Missionnaires de la science, nous devons imiter ces missionnaires de la charité qu'aucun obstacle ne rebute, qu'aucune difficulté n'arrête, lorsqu'ils contemplent le bienfait de l'œuvre et la grandeur des résultats. Nous avons sans doute beaucoup fait, mais il nous reste bien plus à faire. Les champs de la science sont comme ceux du ciel, ils sont infinis.

Mais que ne doit-on pas espérer de tant d'intelligences réunies, de tant de puissances sociales aspirant vers un même but ? Que ne doit-on pas espérer alors surtout que le concours de l'autorité municipale nous est acquis ? Oui, Messieurs, nous avons droit de compter sur ce concours quand nous voyons le pouvoir placé entre les mains d'un magistrat auquel, quoique présent, nous pouvons rendre publiquement ce témoignage qu'il n'a jamais reculé devant aucune tâche, qu'il n'a faibli devant aucun dévouement, alors que ce dévouement pouvait servir les intérêts de ses concitoyens. Soyons convaincus que son esprit éclairé comprend tout ce qu'il doit de protection à notre établissement, l'un des plus utiles de notre ville, par les influences morales et élevées qu'il répand sur notre population.

Ainsi, Messieurs, l'année commence sous d'heureux auspices. Saluons la présence de M. le Maire au milieu de nous comme un nouveau gage d'alliance entre la Commission archéologique et le pouvoir municipal, et montrons nous dignes de ce haut patronage en redoublant d'efforts pour donner à notre œuvre toute la puissance d'action qu'elle est appelée à remplir.

Permettez-moi, Messieurs, en finissant, de jeter un dernier regard sur l'année qui vient de finir, de déplorer une dernière fois avec vous la perte d'un de nos collègues les plus dévoués. Vous savez tous combien M. d'Exéa fut digne de nous appartenir par son zèle intelligent et par son caractère élevé : je ne dirai plus rien de lui, ma voix serait faible après celle qui s'est fait entendre dans cette enceinte . . . puisse seulement l'année qui commence nous épargner de semblables calamités ! Puissions-nous, lorsque son dernier jour arrivera, nous féliciter ensemble de ce que nous n'avons pas un collègue de moins et de ce que nous avons quelque chef-d'œuvre de plus.

Séance du 3 Février 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Sont présents : MM. Dureau, Rouanet, Pech, Yven, Jallabert, Méjean, Lafont, Caffort, Tapié, Delmas, Bouisset, Barthe, Barthez, Ducros et Figeac. M. de Montredon écrit pour motiver son absence.

Le procès-verbal est adopté.

La Commission reçoit de M. Figeac une ammonite trouvée dans le grès vert de Soulatge ; de M. Castel, plusieurs jetons et monnaies modernes ; de M. Caffort, une petite monnaie de François Ier ; de M. le Curé de Sallèles, une petite hache gauloise en feldspath blanc.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Tournal, pour le prix de 12 frs. d'un petit ustensile en bronze et de deux têtes de femme adossées, plus petites que nature, en marbre blanc ; ces objets ont été trouvés dans les vignes de M. Sabatier, près du petit chemin de Razimbaud.

M. le trésorier rend compte de la situation de la caisse.

M. Dureau annonce qu'il a effectué l'achat des *Mémoires du Museum d'histoire naturelle*, et qu'il a obtenu en outre pour le même prix global de 100 frs. l'*Enéide* traduite en vers français par Barthélémy, les œuvres de Regnard et la traduction des œuvres d'Horace par M. Daru.

Les membres de la sous-commission d'archéologie annoncent que M. Hoffman, marchand de médailles, a offert de céder au Musée, pour le prix de 120 frs. un denier de Charlemagne et une obole de Louis le Débonnaire ; ces deux médailles avaient été frappées à Narbonne. Mais ils n'ont pas cru devoir faire cette acquisition à cause de l'exagération du prix.

M. le Président rend compte des diverses réunions qui ont eu lieu pour étudier la rédaction de la *Chronique Narbonnaise*, il expose que le cadre des matières ayant été très agrandi, et plusieurs sujets exigeant, pour être traités d'une manière convenable, des connaissances spéciales que ne possèdent point les membres du bureau et ceux de la sous-commission de la Bibliothèque, l'on a jugé opportun de faire appel à tous les membres de la Commission pour la rédaction de ce travail, en leur distribuant les matières qui doivent en faire partie, sauf à obtenir leur adhésion. M. Pailhiez ajoute que plusieurs sujets ayant pu être oubliés, les membres de la Commission sont invités à vouloir bien signaler les lacunes dans la prochaine séance.

Cette manière de voir et de procéder étant adoptée, le secrétaire fait connaître les membres qui doivent concourir à la rédaction et les matières qu'ils sont chargés de traiter. En voici la liste :

M. Delort-Mialhe : Météorologie, phénomènes de végétation, inondations, pluies de l'hiver 1844-1845, assistance officielle et privée aux travailleurs de terre sans travail à cette occasion.

M. Sermin : Invasion du choléra, épidémie d'Ouveillan.

M. Méjean : Changement de local de la Miséricorde.

M. Tapié : Adoption de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes agricoles.

Importation de nouvelles plantes, arbres, fruits, etc... Introduction de nouvelles espèces animales.

M. J. Delmas : Création du Syndicat pour le creusement des canaux de dérivation et l'entretien des digues de l'Aude et de la Robine. Etablissement des nouvelles salines de Sainte-Lucie — Saline d'Ouveillan — Monopole du sel — La Nouvelle érigée en commune. Etablissement du bateau pour draguer le port de La Nouvelle, situation et mouvement du port. Nouvelle direction des eaux de la Robine dans l'étang de Bages. Empierrement de la chaussée du canal de Mandirac à La Nouvelle.

M. de Montredon : Causes célèbres, palais de Justice, prison, caserne de gendarmerie.

M. Yven : Prédications, restauration des orgues de Saint-Just, maison du Refuge.

M. Dureau : Etablissement des télégraphes, passage des acteurs célèbres et histoire du théâtre de Narbonne.

M. Bouisset : Facteurs ruraux, routes nouvelles, services des transports, bateaux et voitures.

M. Ducros : Achat de l'archevêché par la ville, agrandissement du cimetière.

M. Larraye : Établissement des fontaines Larraye.

M. Gros : Tour Saint-Paul. Carmélites, alignements.

M. Tournal : Premières études pour le tracé du chemin de fer. Visites faites au Musée par les artistes, savants, hommes politiques et personnages éminents, fouilles de l'ancien cimetière de Saint-Paul, établissement des points trigonométriques pour la nouvelle carte de France, éclipse de soleil, porte neuve, porte de Béziers, fortifications, passage de la girafe, nouveaux procédés industriels, nouvelles machines découvertes ou importées, création de nouvelles usines, abandon de certaines industries.

M. Caffort : Vente de Fontfroide, restauration faite par M. de Saint-Aubin, offres de la Commission des Monuments historiques.

M. Barthez : Nouvelles constructions de l'Hôpital.

M. Figeac : Passage de Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orléans.

M. de Stadieu : Passage de la Reine d'Espagne.

M. Cabanel : Création du Musée, passage des réfugiés espagnols.

M. Rouanet : Restauration du tableau de Sébastien del Piombo.

M. Castanier : Travaux de Saint-Just, débadigeonnage des fresques, restauration des tombeaux des archevêques et des vitraux.

M. Pailhiez : Construction des orgues de Saint-Paul.

M. Pech : Découverte des médailles consulaires, découverte des arènes, fouilles des caves romaines.

Après cette lecture, M. Pech observe que l'on ignore les détails relatifs à la découverte de la plupart des objets antiques conservés dans le musée, ainsi que la localité d'où ils proviennent, et qu'il conviendrait de constater tous ces faits dans la chronique. Plusieurs membres font observer que les découvertes archéologiques les plus capitales doivent seules figurer dans la chronique, et que les moins importantes trouveront leur place naturelle dans un catalogue. M. Pech demande alors que l'on s'occupe de la rédaction de ce dernier travail. M. Tournal, ayant rédigé, sur la demande du Gouvernement, le catalogue de tous les objets conservés dans le musée, la Commission lui demande de déposer son manuscrit au musée. M. Tournal y consent, après que la Commission lui a réservé son droit de propriété et assuré son privilège en cas de publication.

M. le Président expose qu'à la demande de M. Tournal, la sous-commission d'archéologie propose de transformer les deux placards de la salle à manger en meubles destinés à recevoir des petits objets d'archéologie. M. Figeac fait observer que cette transformation détruira l'harmonie de la salle, qu'il convient de conserver à cet appartement son caractère primitif, et qu'il vaut beaucoup mieux faire exécuter des meubles particuliers que l'on pourra, en cas de besoin, transporter d'une pièce dans une autre.

Mise aux voix, la proposition de la sous-commission est rejetée et la Commission, reconnaissant la nécessité de faire exécuter des meubles, charge la sous-commission d'archéologie d'étudier un modèle et de le soumettre à l'approbation de la Commission dans la prochaine séance.

M. Pailhiez, afin d'introduire la plus grande économie possible dans les dépenses, de hâter l'exécution des travaux de tous genres et de confier à un seul membre le choix des ouvriers, propose de nommer un *ordonnateur* qui sera soumis chaque année à la réélection ; cette proposition étant adoptée, la Commission procède à l'élection. M. Bouisset ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé ordonnateur.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Mars 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Dureau, Delort-Mialhe, Rouanet, Pech, Lafont, Cabanel, Bouisset, Tapié, Ducros, Delmas, Méjean, Larraye, Sernin, Yven et de Montredon, ainsi que M. Jeannier, membre correspondant. MM. Castanier, Gros et de Stadieu écrivent pour motiver leur absence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

La Commission reçoit de M. Firmin, la *Méthode des principes héraldiques ;* de M. Jeannier, un portrait peint à l'huile de François de Joyeuse, archevêque de Narbonne ; de M. Tournal, l'*Abrégé des principes héraldiques*, le catalogue de la *National Gallery* de Londres et celui du *British Museum*.

M. Espéronnier annonce que M. le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder au Musée de Narbonne une copie de la *Transfiguration ;* cette copie sera exécutée à Rome par un élève de l'école de peinture. La lettre de M. Espéronnier est accompagnée de la décision de M. Duchatel.

M. Dureau propose de souscrire à l'*Histoire de Béziers* par M. Henri Julia. — Adopté.

La sous-commission d'archéologie présente le plan et les devis du meuble destiné à recevoir les petits objets d'archéologie ; l'exécution de ce meuble est ajournée.

M. Pailhiez lit deux notices destinées à la chronique narbonnaise : l'une relative à la construction du Palais de Justice, la seconde à l'exécution de l'orgue de Saint-Paul.

M. Tournal communique également la liste des étrangers qui ont visité le musée depuis sa fondation ; cette liste est destinée à figurer dans le même recueil.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Avril 1845.

la galerie du cardinal Fesch ; de M. Payen, une monnaie de la république de Naples ; de M. Bouisset, une médaille de Saint-Jean Népomucène,

Sous la présidence de M. Pailhiez, la séance est ouverte à 2 h. 1/4.

Sont présents : MM. Dureau, Yven, Lafont, Cabanel, Figeac, Barthez, Tapié, Ducros, Delmas, de Stadieu, Méjean, Bouisset, Caffort, Jallabert et Larraye.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Commission reçoit de M. le Ministre de l'Intérieur le catalogue de trouvée à Saint-Crescent.

M. Labatut, ancien membre de la Commission, adresse une lettre relative à l'inscription funéraire de l'église de Sallèles.

Chronique narbonnaise : M. Delmas lit une notice sur les travaux du port de La Nouvelle, l'érection de La Nouvelle en commune, la nouvelle direction du canal de Mandirac, l'empierrement de la chaussée, l'établissement du bateau dragueur, et la barre formée en 1844 ; M. Cabanel, sur la création de la Commission Archéologique et la fondation du Musée ; M. Méjean, sur l'établissement du bureau de bienfaisance ; M. Tournal, sur l'éclipse totale de soleil.

M. le secrétaire propose d'ajouter à la chronique les notices suivantes :

1° Restauration de l'aqueduc des eaux de source ;

2° Création de la commission vinicole ;
3° Chaussée de Coursan au Pas du Loup ;
4° Fêtes publiques, anciens usages, fêtes des corps et métiers.

Le 1er travail est confié à M. Gros, le 2me à M. Ducros, le 3me à M. Larraye, le 4me à M. Pailhiez.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Mai 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Pailhiez. Sont présents : MM. Dureau, Delort-Mialhe, Rouanet, Bouisset, Jallabert, Yven, Pech, de Stadieu, Ducros et Méjean.

MM. Barthe, Sernin et Gros écrivent pour motiver leur absence. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Commission reçoit de M. Dureau une médaille grand bronze de Faustine ; de M. Sarda, médecin à Castelnau-d'Aude, quelques coquilles marines recueillies à l'île Bourbon.

M. Turet, peintre de Montpellier, offre, pour le prix de 90 frs un portrait du cardinal de Bonzy, archevêque de Narbonne. La Commission réduit ce chiffre à 50 frs et charge le secrétaire de faire cette offre au propriétaire du tableau.

La Commission sanctionne l'achat de la collection des numéros de la *Revue archéologique* publiés jusqu'à ce jour, et souscrit un abonnement à cette même revue pour l'année 1845.

Chronique narbonnaise : M. Yven lit une notice sur l'émancipation de l'étang de Bages et une fête votive célébrée à La Nadière ; M. Pech donne également lecture d'une note sur les fouilles et les découvertes faites au *traouc de la Grabo*.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Juin 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Sont présents : MM. Dureau, Lafont, Yven, Delort-Mialhe, Castanier, Barthez, Cabanel, Larraye, Figeac, Tapié, Delmas, Caffort et Méjean. MM. Barthe et Gros écrivent pour motiver leur absence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

La Commission reçoit de M. de Calage plusieurs bracelets en bronze de fabrique gallo-romaine, trouvés à Rouffia, près Villeneuve-les-Corbières ; de M. Gros, une cigogne vivante ; de M. Delort-Mialhe, un herbier classé méthodiquement.

La Commission sanctionne l'achat de 35 médailles en bronze, relatives aux principaux faits politiques du règne de Louis XVIII. (70 frs)

Chronique narbonnaise : M. Tournal donne lecture d'une notice relative au chemin de fer de l'Océan à la Méditerranée.

M. Espéronnier écrit que M. Schnetz a désigné M. Brisset, pensionnaire de l'Ecole royale de France à Rome, pour exécuter la copie de la *Trans-*

figuration destinée à notre musée, et que cet artiste a commencé son travail depuis deux mois.

M. Yven ayant mis à l'étude l'*ode symphonique* de Félicien David (le Désert), avec l'intention de faire exécuter cet ouvrage au bénéfice du Musée, la Commission ouvre un premier crédit de 60 frs pour subvenir aux dépenses qu'entraînera le concert.

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Juillet 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Jean-François, maire. Présents : MM. Jallabert, Pech, Rouanet, Lafont, Larraye, Tapié, Yven, Barthez, Pailhiez et Dureau. M. Barathier, l'un des bienfaiteurs du Musée, assiste à la séance sur l'invitation de M. le Maire et de la Commission. MM. de Stadieu, Bouisset et Ducros écrivent pour motiver leur absence. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président témoigne à M. Barathier le plaisir qu'éprouve la Commission à le voir au milieu d'elle et le remercie de tous les dons qu'il a bien voulu consacrer à l'établissement du Musée. Il le prie en même temps de lui continuer sa bienveillance.

M. Barathier annonce que douze tableaux environ, provenant de la collection du cardinal Fesch, avaient été adressés il y a quelque temps à l'administration du musée de Carcassonne par M. Georges, expert des musées royaux : que ces tableaux étaient à vendre en bloc ou en détail au prix moyen de cent francs l'un. M. Barathier déclare avoir vu ces tableaux et les juge dignes de figurer dans notre musée. L'administration archéologique de Carcassonne n'étant pas décidée à les acquérir, la Commission le prie de voir les personnes chargées de cette vente et de lui faire savoir s'il lui serait possible de faire elle-même cette acquisition. M. Barathier accepte cette tâche et promet de s'en occuper au premier jour.

M. Pech renouvelle la proposition déjà faite à diverses reprises, de la consolidation contre la muraille de la tour du buste de Louis XIV. La Commission prend en considération cette proposition et charge M. Bouisset de faire exécuter ce travail.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire par intérim : DUREAU.

Séance du 4 Août 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Cabanel, Barthez, Jallabert, Delort-Mialhe, Yven, Dureau et Rouanet. MM. Castanier et de Stadieu écrivent pour motiver leur absence. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Ministre de l'Intérieur annonce que, sur la demande de M. Espéronnier, il vient d'accorder au musée de Narbonne un tableau peint par M. Bayle et représentant des fleurs.

La Commission vote l'achat de divers ouvrages pour la Bibliothèque.

M. Tournal fait sanctionner l'achat d'une petite bague antique en or, d'une lampe en terre cuite offrant le génie des vendanges, d'un petit ustensile en bronze et d'un fragment de brique à rebord sigillée, pour le prix de 4 fr. 50. Ces objets ont été trouvés dans les fouilles faites au *traouc de la Loumbardo*.

M. Gros offre à la Commission une petite monnaie arabe en argent.

Chronique narbonnaise : M. Yven donne lecture d'un article sur les mœurs, usages, traditions, coutumes et fêtes publiques de la ville de Narbonne. Ce long travail qui renferme des recherches très curieuses est écouté avec la plus grande attention et le plus vif intérêt. (1)

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Septembre 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Jallabert, Lafont, Barthe, Caffort, Bouisset, Ducros, Yven, Rouanet, de Stadieu, Gros, Larraye, Castanier et Dureau.

MM. de Montredon, Méjean et Tapié motivent leur absence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, la rédaction en est adoptée.

La Commission reçoit de MM. Renouvier les *Recherches historiques sur les maîtres de pierre et autres artistes gothiques de Montpellier :* du bureau de l'Alliance des Arts le *Catalogue des monnaies royales de France :* de M. Bouisset, un antéfixe en terre cuite ; de M. de Stadieu, un dessus de tombeau orné du Bas-Empire, une colonne en marbre blanc avec sa base.

M. le Ministre du Commerce annonce que, sur la demande de M. Espéronnier, il vient d'accorder à la Bibliothèque de Narbonne divers ouvrages relatifs à l'agriculture. Les publications des diverses académies sont également annoncées.

M. le trésorier expose la situation de la caisse.

M. le Président entretient la Commission de l'obligation dans laquelle on se trouve de déménager prochainement la bibliothèque et les tableaux qui se trouvent dans les nouvelles salles, par suite de la reconstruction du mur de face de l'archevêché. L'examen de cette question est renvoyé aux sous-commissions intéressées.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Octobre 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Dureau, Rouanet, Jallabert, Yven, Delmas, Lafont, Gros, Pech, Delort-Mialhe, Méjean et Barthe. MM. Figeac et de Stadieu écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Ministre de la Marine annonce qu'il a accordé à la Bibliothèque divers ouvrages concernant la marine.

La Commission autorise la sous-commission d'archéologie à faire l'acquisition des inscriptions et bas-reliefs que l'on enlève en ce moment des remparts.

M. Delmas propose l'acquisition d'un buste florentin représentant Socrate et d'un portrait de Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne. — Renvoyé à la sous-commission de peinture.

Le Secrétaire : Tournal.

---

(1) Ce travail a été publié dans le *Bulletin de la Commission* de 1910, tome XI, page 131.

Séance du 3 Novembre 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. de Montredon, Delort-Mialhe, Lafont, Rouanet, de Stadieu, Yven, Figeac, Tapié, Delmas, Barthe, Dureau, Méjean et Barthez.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Castanier écrit pour motiver son absence.

La Commission reçoit de M. Tapié un ancien poids de la ville de Narbonne, un médaillon d'Henry IV et plusieurs médailles modernes.

M. le Bibliothécaire fait sanctionner l'achat du *Voyage dans le Midi de la France*, par Millin (20 frs). M. Roussy, conservateur du canal, à Toulouse, offre l'*Histoire des Vicomtes de Narbonne*, en échange d'un volume des *Lois municipales du Languedoc*. Cette proposition est acceptée.

M. Delmas, au nom de la sous-commission de peinture, annonce que l'acquisition du buste de Socrate et du portrait de Mgr de Beauvau a été conclue pour le prix de 400 frs.

Une série d'ouvrages sont envoyés par le Ministre de l'Instruction publique.

La Commission ouvre un crédit destiné à faire placer quatre croisées dans la salle des pas perdus et à faire restaurer la salle de l'ancien tribunal ; un crédit est également ouvert à la sous-commission d'histoire naturelle, pour faire exécuter des meubles destinés à recevoir l'herbier et les collections de minéralogie et de géologie.

Chronique narbonnaise ; M. de Stadieu donne lecture d'un travail relatif au passage de S. M. la reine Marie-Christine d'Espagne. M. Tapié communique également une notice sur l'adoption de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes agricoles, sur l'importation de nouvelles plantes, arbres et fruits, et sur l'introduction dans notre arrondissement des variétés de l'espèce bovine, ovine, etc....

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Décembre 1845.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Pech, Cabanel, Jallabert, Dureau, de Stadieu, Bouisset, Ducros, Tapié, Gros, Delmas, Barthez, Méjean et Lafont. M. de Montredon écrit pour motiver son absence. Le procès-verbal est adopté.

La Commission reçoit de M. Bénézech une lampe en terre cuite décorée d'une tête d'enfant ; de M. Faure, une monnaie en argent de Jeanne de Navarre.

La Commission sanctionne l'achat d'une médaille fourrée de Vespasien, revers *ex-Senatus Consultum* (0 fr. 75) et d'une pièce de 5 fr. de Frédéric-Guillaume de Prusse (5 fr.).

Divers ouvrages sont accordés à la Bibliothèque par les ministres de l'Intérieur, de la Guerre et de l'Instruction publique.

M. Jaloux, par l'intermédiaire de M. Bouisset, renouvelle l'offre de céder au musée, pour le prix de 600 frs, une copie d'un tableau de Rubens représentant le *Triomphe de Bacchus*. L'examen de cette proposition est renvoyé à la sous-commission de peinture.

M. Aragon offre de donner 32 volumes des publications de l'Académie des Sciences, à la condition que la Commission achètera pour la bibliothèque, le roman de Brou, les prophéties de Merlin etc... La valeur de ces divers ouvrages est de 40 à 45 frs. Cette proposition est adoptée.

M. Tournal entretient la Commission de deux découvertes numismatiques faites à Lézignan et à Barbaïran. La première consistait en 200 sols melgoriens ou narbonnais ; la seconde en 280 médailles de Gordien, Valérien, Philippe, etc...

Le même membre, au nom de la sous-commission d'archéologie, donne des détails sur les inscriptions et les bas-reliefs qui ont été enlevés des remparts, et que l'on a fait placer dans le jardin. Les frais de transport et de placement se sont élevés à la somme de 94 frs. La valeur de ces matériaux a été estimée par les officiers du génie à 128 frs. M. le secrétaire ajoute qu'il a fait des démarches afin d'obtenir que ces antiquités fussent accordées gratuitement à la ville, et pour que le gouvernement voulût bien accorder les fonds nécessaires pour recueillir ces précieux débris dans une partie du cloître Saint-Just qui serait disposée à cet effet.

Conformément aux statuts la Commission procède au renouvellement de son bureau et des sous-commissions.

Sont élus pour l'année 1846 :

Président : M. Barthez, médecin ; *Secrétaire :* M. Tournal ; *Secrétaire-adjoint :* M. Delort-Mialhe ; *Trésorier :* M. Méjean ; *Ordonnateur :* M. Bouisset.

Les membres composant les diverses sous-commissions sont maintenus dans leurs fonctions, à l'exception de M. Yven qui est remplacé par M. Barthez à la sous-commission de la Bibliothèque.

La séance est levée à 4 h. et les membres de la Commission vont se réunir dans le jardin, pour faire les honneurs du musée à Soliman-Pacha.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1846

Séance du 5 Janvier 1846.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Barthez. Sont présents : MM. Dureau, Larraye, de Stadieu, Méjean, Delort-Mialhe, Sernin, Delmas et Bouisset.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

La Commission reçoit de M. Caffort le sceau de la Compagnie des Maîtres en chirurgie de Narbonne, et une proclamation des représentants du peuple près l'armée des P. O. ; de M. Carpentin, capitaine adjudant-major au 6e hussards, un *Aperçu sur l'histoire générale des monnaies royales de France.*

Chronique narbonnaise : M. le secrétaire lit une petite notice destinée à la chronique narbonnaise et relative au passage de Soliman-Pacha. Le même membre propose de faire remettre le marteau de Mgr de Bonzy sur la porte de l'archevêché ; cette proposition est ajournée à l'époque où les travaux seront terminés.

La Commission accorde une indemnité de 50 fr. à M. Payen concierge du Musée, pour le dédommager d'une partie des dépenses qu'il a été obligé de faire pour s'installer dans le jardin.

Un membre propose de ne plus donner d'appointements fixes au jardinier et de le solder proportionnellement au travail qu'il fera. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Ducros adresse sa démission de membre de la Commission archéologique ; l'assemblée apprend cette détermination imprévue avec le plus vif regret et charge le président et le secrétaire d'écrire à cet honorable collègue pour l'engager à retirer sa démission.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
TOURNAL.

Séance du 2 Février 1846.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Sernin, Yven, Delort-Mialhe, Rouanet, Gros, Delmas, Larraye, Pailhiez, Dureau, Jallabert et Bouisset. MM. de Stadieu, Castanier, Tapié, Barthe, Ducros, Figeac et de Montredon écrivent pour motiver leur absence.

Le procés-verbal est adopté.

M. Ducros écrit qu'il n'avait d'autre motif pour donner sa démission de membre de la Commission Archéologique, que sa résolution de se retirer complètement de la vie publique ; il ajoute que, cédant au désir manifesté par la Commission, il s'empresse de retirer sa démission et témoigne sa reconnaissance pour la démarche que l'on a bien voulu faire à son égard.

M. Espéronnier fait savoir que, sur sa demande, le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder au Musée un moule de la porte du baptistère de Florence. Les frais de port et d'emballage sont à la charge du gouvernement. M. Espéronnier ajoute qu'il a obtenu de plus un plâtre d'un bas-relief attribué à Praxitèle et qui a été trouvé récemment dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement du Temple de la Victoire à l'Acropole d'Athènes.

La Commission reçoit de M. l'abbé Vidal l'Histoire des Vicomtes de Narbonne ; une médaille de saint Ignace de Loyola, une médaille frappée en l'honneur de Raphaël, une médaille de Louis XIV, un jeton de la caisse d'amortissement, un jeton de sir James Barris ; de M. Carpentin une médaille de Philippe, de Sévale, de Balathus et d'Aurélien ; de M. Coural, lieutenant de vaisseau, commandant du port d'Arzew, un médaillon contorniate de Trajan.

MM. Delmas et Tournal font sanctionner l'échange fait avec le curé de La Nouvelle de deux vases du XVIIe siècle en faïence de Beauvais, contre deux vases en porcelaine qui ont été payés 7 frs.

M. Guillemot de La Rochelle adresse une liste des médailles qu'il offre d'échanger avec les doubles du Musée ; cette proposition est renvoyée à la sous-commission d'archéologie.

M. Bouisset, au nom de la sous-commission de peinture, propose d'acheter à M. Jaloux, pour le prix de 400 frs une copie de Rubens représentant une bacchanale. M. Rouanet déclare s'être prononcé contre cet achat. La proposition n'est pas acceptée.

M. Bouisset annonce que M. d'Aragon, propriétaire d'un tableau considéré par M. Georges, expert du Musée Royal, comme un original de David Teniers, offre de céder ce tableau au Musée pour le prix de l'estimation qui serait faite à Paris. Afin de faciliter cet achat, M. d'Aragon consent en outre à recevoir une rente viagère calculée à 5 pour cent du prix de l'estimation. La Commission remercie M. d'Aragon et charge M. Bouisset de faire parvenir franco le tableau à M. Boilly, afin de le faire estimer et de connaître son opinion.

M. Pech offre de céder à la Bibliothèque, moyennant une souscription consentie par elle en sa faveur à la *Biographie* de Michaud, un traité de Plutarque, imprimé à Mantoue sous la date de 1459 : cet incunable, in-4° de 18 feuillets avec notes et gloses interlinéaires et marginales, contient

en outre une dissertation autographe de M. Séguier de Nîmes, où sont traitées plusieurs questions que soulèvent la date et quelques autres particularités de ce livre. M. Pech ajoute que les volumes de la *Biographie* devraient lui être expédiés franco, au fur et à mesure de leur publication, et que dans le cas où la publication de la *Biographie* serait suspendue, la Commission devrait lui compter ce qui restorait à payer des 400 frs que l'ouvrage entier doit compenser. — M. Dureau observe que M. Pech consentirait également à accepter en échange de son précieux livre, *l'Histoire de l'Art par les Monuments*, et que cet échange serait bien plus avantageux, puisque l'on pourrait obtenir le livre de Leroux d'Agincourt pour 240 fr. ; peut-être même serait-il possible d'obtenir du gouvernement le double exemplaire de l'*Histoire de l'Art* qui a été accordé depuis longtemps à la Bibliothèque, et qui n'a jamais été livré.

Une longue discussion s'engage sur cette proposition. Plusieurs membres pensent qu'il ne conviendrait de l'accepter qu'après avoir fait estimer à Paris le livre de M. Pech, ou bien après avoir acquis la certitude que le Gouvernement livrera le second exemplaire de l'*Histoire de l'Art*. D'autres observent que l'on n'a offert à Paris que 200 fr. seulement du *Traité* de Plutarque, et que la Bibliothèque étant dépourvue des ouvrages les plus indispensables, il ne convient pas de consacrer une somme aussi forte à l'achat d'un livre de pure curiosité. Un membre répond que le livre de M. Pech a été décrit dans le *Manuel* de Brunet, et que ce savant bibliographe le considère comme très rare ; il pense donc que son acquisition serait une bonne fortune pour la Bibliothèque, en ce sens qu'elle ne possède aucun ouvrage du XV[e] siècle et que ce qui établit la réputation des bibliothèques, c'est la possession des objets rares, de ceux que l'on ne peut se procurer qu'avec de grandes difficultés.

M. le Président met aux voix la proposition de M. Pech, modifiée par M. Dureau et qui consiste à échanger le *Traité de Plutarque*, édition de 1459, contre l'*Histoire de l'Art par les monuments*. Cette proposition est adoptée.

M. Tournal lit une notice relative aux études du Chemin de fer de Narbonne à Perpignan.

Le même membre annonce qu'on a découvert à Pézénas un tiers de sol d'or visigoth frappé à Narbonne à la fin du VII[e] siècle et offrant les deux bustes affrontés des rois Egica et Wittiza.

La séance est levée à 4. h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Mars 1846.

La séance est ouverte à 2 heures et demie sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Sernin, Barthe, Delmas, Pech, Ducros, Pailhiez, Gros, Bouisset, Castanier et Dureau.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

La Commission reçoit de son président, M. Barthez, une pièce de 5 fr. du Pérou ; de M. Barthe, les opuscules de M. Decampe, de Narbonne, professeur de belles-lettres à Toulouse ; de M. Bouisset, trois pièces françaises en argent, frappées en 1846 ; de M. l'abbé Jalard, membre correspondant, une copie et une traduction des inscriptions de saint Rustique et de *Lucius Emilius Papius* ; de M. Delort-Mialhe, une frise antique en marbre trouvée en son domaine de Rolland.

M. Espéronnier écrit qu'il a fait la demande d'un exemplaire moulé de la frise du Parthénon, de plusieurs ouvrages et d'une grande composition

de M. Lazerges, artiste narbonnais ; M. Espéronnier pense pouvoir obtenir en outre un tableau de l'Exposition de 1846.

Le secrétaire annonce qu'il a écrit à M. Jacquet, mouleur des musées royaux, afin d'obtenir la frise et l'encadrement de la porte du baptistère de Florence, et pour avoir des renseignements précis sur les moyens à employer pour placer convenablement cette porte.

Le même membre annonce que la commission des Monuments historiques a favorablement accueilli la demande d'une allocation destinée à transformer une partie du cloître de Saint-Just en galerie d'antiques.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 25 Mars 1846.

La séance est ouverte à 3 h., sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Cabanel, Jallabert, Barthe, Delort-Mialhe, Ducros, Yven, Rouanet, Dureau, de Montredon, Méjean, Pailhiez, Gros, Larraye, Bouisset, Tapié et Figeac.

MM. de Stadieu et Lafont écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Bouisset deux anciens poids de bronze ; de M. Gros, la médaille frappée à l'occasion de l'érection de la statue du duc d'Orléans à Alger ; de M. Crouzet, commissaire de police, un bas-relief en bronze du temps de l'Empire, représentant deux captifs et un trophée d'armes.

Le secrétaire propose d'accorder le titre de membre correspondant au général Soliman Pacha, major général des armées égyptiennes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le même membre propose l'acquisition d'un tableau du Dominiquin représentant le Pape Grégoire XV et le Cardinal des Ursins. MM. de Stadieu et Rouanet, qui ont eu l'occasion de voir ce tableau, déclarent qu'il mérite tout l'intérêt de la Commission, et que l'on peut poursuivre l'achat jusqu'à concurrence de 1500 fr. La Commission adopte cette manière de voir et ouvre à l'unanimité un crédit de 1500 fr.

M. le Trésorier rend compte de la situation de la caisse.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, Tournal.

Séance du 4 Mai 1846.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Dureau, Jallabert, de Stadieu, Rouanet, Yven, Castanier, Pailhiez, Delort-Mialhe, de Montredon, Larraye, Pech, Sernin, Gros, Caffort, Cabanel, Bouisset, Méjean et Barthe.

MM. Ducros et Delmas écrivent pour motiver leur absence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté ; il ajoute que le portrait du Pape Grégoire XV a été acheté dès la fin du mois de mars par la Commission Archéologique de Béziers pour le prix de 1400 fr.

La Commission reçoit de M. E. Sabatier, un petit bronze de Gratien, revers *Victoria romanorum* ; de M. Ponsot, un chapiteau roman historié, du XIIe siècle, trouvé près de l'hôpital ; de M. Riensset fils, cinq miniatures du XVIe siècle sur parchemin.

Divers ouvrages sont accordés par le Ministre de l'Instruction Publique.

Le général Soliman Pacha remercie la Commission d'avoir bien voulu lui donner le titre de membre correspondant.

M. Pailhiez prononce l'éloge funèbre de M. Lafont ; ce discours est écouté avec le plus profond recueillement. La Commission remercie M. Pailhiez d'avoir bien voulu rendre ce dernier hommage à la mémoire de M. Lafont et décide que ce discours sera transcrit en entier dans le cahier des procès-verbaux.

M. Sernin entretient la Commission de la nécessité de régler d'une manière précise et définitive le détail des honneurs funèbres qui devront être rendus par la Commission aux membres décédés. La Commission reconnait cette nécessité et charge les membres du bureau de présenter dans la prochaine séance un projet de cérémonial.

M. Pailhiez, considérant le nombre des membres présents à la séance, propose de procéder immédiatement au remplacement de M. Lafont. Cette proposition donne lieu à une longue discussion. Le règlement ne précisant rien à cet égard, et les antécédents ayant beaucoup varié, M. Delort-Mialhe pense qu'il convient de régler cette question d'une manière définitive, et propose de pourvoir à l'avenir au remplacement des membres, non point dans la séance qui suivra immédiatement le décès, mais dans la séance suivante ; il ajoute que les billets de convocations devront mentionner, comme toujours, le but de la réunion. Cette proposition est adoptée.

M. Bouisset communique une lettre de M. Boilly relative à l'estimation du tableau flamand de M. d'Aragon. Le colonel Bourgeois, auquel ce tableau a été présenté, et qui l'a estimé de 5 à 600 fr., ne pense pas que l'on doive l'attribuer à David Teniers ; il serait plutôt porté à croire que c'est l'ouvrage d'un élève de l'école de Rembrandt, tel que Van Den Eeckhout. D'après ces nouveaux renseignements, M. d'Aragon offre de céder ce tableau à la ville soit pour une somme de 600 fr. soit pour une rente viagère de 60 fr. Ces propositions sont renvoyées à l'examen de la sous-commission de peinture.

A la même sous-commission est également renvoyée l'offre d'une vente de trois tableaux signalée par M. Bouisset, savoir : une grande composition de Simon Carducci, représentant saint Joseph ; une étude représentant une jeune fille dans la campagne de Rome ; et un tableau avec figures de l'école Flamande.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. LAFONT,

prononcé par M. Pailhiez, procureur du Roi.

Messieurs,

J'ai voulu saluer d'un dernier adieu le vénérable collègue que nous avons perdu, dans ces temps où les souvenirs et même les regrets s'effacent si vite, j'ai cru qu'il était convenable que son nom fut encore une fois prononcé dans cette assemblée où il se rendait avec un zèle et une ardeur que l'âge n'avait pas glacés en lui.

N'attendez pas de moi, Messieurs, que je déroule devant vous les évènements qui ont marqué cette existence si retirée ; ces évènements sont peu nombreux et offrent peu d'intérêt : M. Lafont avait abrité sa vie au sein de la médiocrité et de l'étude et ce n'est pas avec de tels éléments que l'on peut composer un de ces récits qui passionnent les hommes et les assemblées.

Je me bornerai à vous dire ce que fut M. Lafont comme homme privé,

comme père de famille, comme homme de lettres ; puissent ces quelques lignes vous faire apprécier et aimer notre digne collègue comme il mérita de l'être.

M. Paul Marie Lafont, né à Narbonne en 1755, est mort en 1846 ! il a donc vécu presque tout un siècle ! — Et quel siècle ! Messieurs, que celui que M. Lafont a traversé ! jamais aucun temps ne vit s'accomplir de plus grandes choses ; jamais aucune époque ne fut illustrée par de plus grands hommes ; jamais on ne vit plus de mouvement, plus de bruit, plus d'agitation ; jamais des élévations plus soudaines ne furent suivies de désastres plus éclatants ! siècle essentiellement réformateur : il bouleversa la société de fond en comble ; il changea tout à la fois ses lois politiques, ses lois écrites, ses doctrines sociales, ses mœurs, ses croyances, sa philosophie, sa littérature, ses arts, sa poésie et ce qui fera à jamais sa gloire, c'est que l'esprit qui l'inspira anime encore tous les peuples civilisés du monde ! siècle de vanité, siècle aussi de contrastes ! au commencement, des guerres sanglantes qui menaçaient de briser tous les liens des peuples ; à la fin, des découvertes sublimes qui semblent vouloir les réunir tous pour n'en faire qu'une même famille.

Tel est, Messieurs, en peu de mots, le siècle dans lequel a vécu M. Lafont ! le siècle et l'homme présentent des disparates profondes : M. Lafont demeure calme au milieu de tout ce bruit, il conserve son immobilité au milieu de tout ce mouvement, sa sérénité au milieu de toute cette agitation ; on peut dire de lui qu'il ne participe à aucune des grandeurs du siècle, il ne fut atteint par aucune de ses souillures ; M. Lafont en effet ne connut jamais ni cet égoïsme des intérêts matériels, ni cette ambition insatiable des positions élevées, ni cette soif effrénée des fortunes rapides qui ont été une des douloureuses plaies de notre époque. Et cependant M. Lafont aurait pu comme tout autre demander sa place au milieu de cette société si tourmentée : lorsque apparut la première révolution notre collègue était jeune encore ; il appartenait à une famille qui avait marqué dans la science, sa position sociale et sa fortune étaient honorables ; il avait un savoir remarquable pour l'époque, une aptitude reconnue pour toutes les carrières et pour tous les emplois, mais pour parvenir à travers ces rangs si pressés, il fallait lutter, il fallait vaincre, et la lutte et le combat ont toujours répugné à cette nature si inoffensive ; aussi M. Lafont pensa, plutôt par instinct que par raisonnement, que le bonheur pour lui n'était pas là, qu'il devait le placer dans des régions plus élevées, plus inaccessibles aux tempêtes.

Ce qui caractérisa essentiellement M. Lafont, c'est le désintéressement, c'est l'abnégation de lui-même, c'est une sorte d'insouciance philosophique dont le type est brisé et dont le modèle est bien loin de nous.

Voyez-le dans la vie intime au sein du foyer domestique, c'est là surtout qu'éclatent cette modération dans les désirs, cet amour de la médiocrité si vantée par les sages, cette résignation devant les volontés providentielles, vertus modestes que M. Lafont pratiqua à un si haut degré !

M. Lafont se maria à l'âge de trente ans avec une femme qu'il aima tendrement toute sa vie ; sa couche devint féconde, sa lignée nombreuse. Combien de pères de famille, dans un état qui était loin de l'opulence, lorsque la famille se multiplie, placent à côté des joies toujours si vraies et si pures de la paternité quelques pensées soucieuses pour l'avenir !.... il n'en fut pas ainsi de M. Lafont : le dernier enfant venu était accueilli avec la même allégresse que le premier. Poète, chaque naissance nouvelle était célébrée par un chant nouveau ; c'étaient des actions de grâce à la déesse Lucine qui présidait toujours aux accouchements d'après M. Lafont, et puis pour l'avenir de sa jeune postérité il se jetait avec confiance dans les bras de cette Providence qui n'abandonne jamais ceux qui ont foi en

elle, car c'était surtout pour les poètes que M. Lafont pensait qu'étaient faits ces vers du plus grand des poètes :

> « Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
> Aux petits des oiseaux il fournit la pâture
> Et sa bonté s'étend sur toute la nature. »

Tel a été M. Lafont comme homme privé, âme tendre, cœur dévoué, nature bienveillante, il était ingénieux dans sa bonté comme d'autres le sont dans leur esprit ; si M. Lafont n'a pas occupé dans le monde une place proportionnée à son mérite c'est qu'il manqua toujours d'une passion ou d'un vice, il n'eut ni ambition ni cupidité.

Considérons maintenant M. Lafont comme homme de lettres : ce qui caractérisa son genre d'esprit c'est la variété dans la production, l'immobilité dans les croyances littéraires.

La variété dans les productions :

M. Lafont, Messieurs, ne fut pas un homme supérieur, non, quoique une auréole soit bien placée sur une tombe, je ne veux pas trahir ma pensée par respect même pour sa mémoire : M. Lafont ne fut pas non plus un poète, suivant la véritable acception du mot : il n'eut jamais ce souffle puissant qui remue et passionne les masses : il ne connut point cet enthousiasme qui égare les Pindare : il n'eut pas ces ailes de flamme qui ravissent les âmes au ciel ; mais M. Lafont fut dans une sphère modeste un esprit ingénieux, souple, fécond, étendu ; peu d'hommes ont été doués plus que lui de ce don merveilleux de traduire en vers toutes les fantaisies de son imagination ; il a pu presque dire comme Ovide : *quidquid tentabam dicere versus erat.*

Messieurs, M. Lafont ne me paraît pas avoir été assez apprécié ; on n'a pas rendu assez de justice selon moi à cette flexibilité d'esprit qui lui permettait d'aborder sans peine tout ce qui est du domaine de l'intelligence. M. Lafont avait étudié la théologie, il connaissait les sciences exactes ; il aurait pu être prêtre ou mathématicien ; aucun art ne lui était étranger, il avait cultivé en amateur non sans quelque succès la peinture et même la musique, et en poésie, Messieurs, quelle inépuisable fécondité, quelle verve intarissable, quelle variété dans les tons, dans les styles, dans les sujets ! M. Lafont s'était essayé dans tous les genres : il n'est pas de muse sur les autels de laquelle il n'ait brûlé quelque peu d'encens ; il s'est élevé jusqu'à la tragédie, il est descendu jusqu'à l'acrostiche, il fait des vers plus que badins, il a traduit les poèmes sévères de Job. Ah ! c'est que produire, élever sa pensée, c'était sa vie à lui ; sans doute, d'autres ont été plus poètes, mais nul n'a aimé plus que lui cette sainte chose qu'on appelle la poésie, et cet amour ardent, passionné, exclusif le suivit dans tous les jours, bons ou mauvais, de son existence et a été pour lui la source de ces jouissances intimes, de ces joies profondes que le vulgaire ignore et qu'on n'échangerait pas contre aucune des voluptés du monde.

L'immobilité dans les croyances littéraires.

Je ne sais pas, Messieurs, si je me laisse égarer par mes opinions personnelles, mais il me semble qu'en jetant un regard sur le monde littéraire de notre temps, on est frappé de cette vérité : que les autels des anciens dieux sont désertés ; qu'un nouveau souffle d'inspiration agite ce monde poétique : classiques ou romantiques sont d'accord sur ce point que le dieu des chrétiens, que le dogme catholique sont des sources de poésie tout aussi fécondes que les dieux de la mythologie grecque et que le culte païen ; à tort ou à raison ce siècle paraît marcher vers ces idées ; elles n'entraînèrent pas M. Lafont : il persista, lui, dans toutes ses croyances jusqu'au dernier jour de sa vie : en vain tout s'agitait

et tout changeait autour de lui, en vain ces grands esprits de notre époque : Chateaubriand, Gœthe, Victor Hugo, ces titans de la poésie moderne plus puissants que les titans de la fable ont escaladé l'Olympe et précipité de son trône ce Jupiter qui ébranlait autrefois le monde d'un mouvement de ses sourcils, M. Lafont est demeuré, poétiquement parlant, fidèle aux dieux de ses pères ; il s'est immobilisé dans la poésie classique, il a aimé toute sa vie, et cet amour est bien légitime, ces fables charmantes de la mythologie antique, il a toujours voulu voir la nature peuplée comme aux temps primitifs d'Homère ; pour lui les bois et les eaux avaient toujours leurs faunes et leurs dryades, et il n'aurait jamais consenti à échanger une seule nymphe ou un seul triton de la poésie classique contre tous les sylphes et tous les gnomes de la poésie romantique : il aimait enfin cette nature dont Boileau a dit si poétiquement :

Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

Et ce n'est pas tout encore : M. Lafont n'était pas seulement poète : tout ce qui élève la pensée, tout ce qui relève de l'imagination, tout ce qui touche aux arts était de son domaine. M. Lafont vous le savez, fit de la peinture, il cultiva la musique, mais quels que fussent les travaux de son esprit, il se remarque toujours ce caractère d'immobilité qui était en lui, les grandes lignes de sa pensée ont toujours été uniformes. Poète il faisait des vers à Chloris, musicien il jouait de la guitare.

Enfin, pour achever de le peindre tout entier, nous le dirons sans crainte de blesser se mémoire si M. Lafont avait tous les instincts du poète, il en avait aussi toutes les faiblesses... pourquoi ne l'avouerions-nous pas ? M. Lafont aimait à faire connaître les productions de sa muse : nature essentiellement sympathique, il avait besoin de la sympathie de tous ; ce n'est pas qu'il eût jamais confié ses œuvres à la grande voix de la presse ; ce n'est pas qu'il ressemblât au poète de Boileau,

... qui poursuit de ses vers le passant dans la rue ...

seulement, c'était sa jouissance, à lui, de lire ces vers à ses amis qui étaient nombreux, vous le savez, mais il mêlait à cette faiblesse si excusable tant de naïveté et de bonhommie, son sourire était si doux, son enchantement paraissait si entier que nul n'osait lui refuser son attention et même sa louange, cette aumône des poètes.

Ma tâche, Messieurs, est accomplie, et je finis par cette pensée consolante : soumis comme tous les autres aux vicissitudes de la vie, néanmoins M. Lafont fut heureux ; époux, père de famille, il se vit constamment l'objet de la vénération de tous ; il vécut de longs jours au milieu d'eux comme un véritable patriarche versant au foyer domestique les trésors de son âme si aimante et si expansive ; il fut presque grand dans sa famille, la plus difficile de toutes les grandeurs.

Homme privé, homme public chargé de fonctions modestes, M. Lafont eut beaucoup d'amis, il n'eut pas un seul ennemi ; il sut faire comprendre à tous ce que son caractère avait d'inoffensif et de bienveillant, et ses actes de sévérité, s'il en fut jamais, furent considérées comme des actes de justice.

Comme homme d'intelligence et d'étude, comme poète, M. Lafont goûta pleinement ces joies sereines que donne le commerce des lettres, auxquelles nulle joie humaine ne peut être comparée ; s'il dévoua sa vie au culte des muses, les muses lui demeurèrent de fidèles amies jusqu'à son dernier soupir ; quelques jours avant sa mort il composa des vers pour son médecin, ce sont les derniers qu'il ait fait, et on dit qu'il les récita avec tant de chaleur et de verve qu'on sentait bien que c'était le dernier cri de son âme qui s'exhalait ; c'était le chant du cygne, comme dit le savant docteur ! ainsi, Messieurs, la vie de M. Lafont est digne de servir

d'encouragement et d'exemple : sans avoir jamais connu ni désiré les grandeurs de l'ambition satisfaite, l'éclat des positions élevées, les jouissances de l'opulence, M. Lafont fut heureux... la récompense de ses vertus a commencé sur la terre, puisse-t-elle lui être continuée dans le ciel !

Séance du 1er Juin 1846.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. le Maire. MM. Figeac et Cabanel n'assistent pas à la réunion ; tous les autres membres sont présents.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le Ministre de l'Intérieur fait savoir qu'il a accordé à la Bibliothèque une série d'ouvrages, et au Musée les pièces nécessaires pour compléter l'épreuve des portes du baptistère de Florence.

M. Tournal offre un grand bronze de Faustine, revers *aeternitas*.

M. Dureau fait sanctionner l'achat pour le prix de 50 fr. de 14 volumes in-folio renfermant les œuvres des Pères de l'Eglise.

M. Delmas, au nom de la sous-commission de peinture, fait approuver l'achat pour le prix de 400 fr. du tableau de Simon Carducci, représentant saint Joseph. Le même membre fait savoir que la sous-commission de peinture n'a pas cru devoir accepter la proposition de M. d'Aragon relative au portrait de Van Den Eeckhout. La Commission partage cette manière de voir.

M. Bouisset fait voter une somme de 350 fr. pour l'achat d'un portrait de David, peint par David.

Les membres composant le bureau, ayant été chargés dans la dernière séance de présenter un projet de cérémonial relatif aux honneurs funèbres qui devront être rendus par la Commission aux membres décédés, M. Barthez donne connaissance des principales dispositions du projet élaboré :

« La Commission Archéologique sera représentée aux funérailles de ses membres par un drap d'honneur seulement.

La Commission se procurera ce drap.

Les quatre membres chargés de la cérémonie seront désignés par le Président et par le Secrétaire. Cette désignation devra être faite par lettres individuelles, et dans le plus bref délai possible.

En cas d'empêchement les membres désignés devront pourvoir à leur remplacement.

Après une longue discussion, la Commission rejette les propositions faites par les membres du bureau, et adopte les résolutions suivantes :

« La Commission Archéologique sera représentée aux funérailles de ses membres par un drap d'honneur. Elle sera convoquée à domicile et devra se réunir au Musée à l'heure désignée, afin de se rendre en corps au domicile du défunt.

Les membres devront prendre place dans se convoi au rang qui aura été désigné pour le drap d'honneur.

Les quatre membres chargés de porter les cordons du drap seront désignés avant le départ de la Commission pour la cérémonie. »

M. le Président annonce que l'on va procéder au remplacement de M. Lafont et désigner les trois candidats qui devront figurer sur la liste à soumettre à M. le Préfet. Sont nommés :

en 1re ligne M. Tallavignes père par 12 voix ;
en 2me ligne M. Raynal par 11 voix ;
en 3me ligne M. Pessieto par 13 voix.

Plusieurs membres font observer que M. Raynal n'ayant point son domicile à Narbonne, ne peut pas figurer sur la liste des candidats. M. Dureau consulte le règlement et déclare qu'aucun article ne s'oppose à l'élection de ce candidat.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Juillet 1846.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Cabanel, Barthe, Sernin, Jallabert, Delmas, Rouanet, Gros, Dureau, Méjean, Pailhiez et Tapié.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président observe que l'article 5 du règlement s'opposant d'une manière précise à ce que les personnes qui ne résident point à Narbonne puissent être nommées membres de la Commission, il sera procédé, dans la séance du mois d'août, à la nomination d'un troisième candidat destiné à remplacer M. Raynal.

M. Tournal donne des détails sur une découverte d'antiquités gallo-romaines faite à Rieux-Mérinville ; ces antiquités, dont le poids était de 150 kgs ont été fondues à Lézignan par le sieur Mathieu. Ce dernier a réservé seulement 9 pièces (bracelets, haches, fers de lances, etc...) qu'il a mis à la disposition de M. Tournal, et que celui-ci offre à la Commission, en engageant les membres à rembourser à M. Mathieu la valeur du bronze (4 frs). Cette proposition est adoptée.

M. Dureau propose d'acheter l'atlas et le texte des *Arts au Moyen-Age* par M. du Sommerand. — Adopté.

M. Tournal fait sanctionner l'achat pour la valeur intrinsèque (10 frs) d'une médaille en or de Charles V.

M. Pech annonce que la sous-commission d'archéologie a cru devoir renoncer à l'achat de 38 médailles grecques en argent et en bronze, offertes par M. Escudier, au prix de 222 frs, parce que ce dernier avait été dans l'impossibilité de garantir que ces médailles n'étaient point comptées à un prix plus élevé que celui fixé par Mionnet.

Le même membre, considérant que le règlement laisse à l'arbitraire du bureau la désignation des membres qui sont chargés de rendre visite au député et aux autres personnages de distinction qui se trouvent momentanément à Narbonne, propose de régler cette difficulté d'une manière précise. La Commission décide que les membres composant le bureau seront chargés de faire les visites ordinaires, et que tous les membres seront convoqués lorsqu'il s'agira d'une visite extraordinaire.

M. Jallabert offre de céder pour le prix de 3 frs un coin d'Henri III qui appartenait à l'ancien hôtel des Monnaies de Narbonne. Cette proposition est adoptée.

Le secrétaire offre à la Commission, de la part de M. Lauthier, de Pézénas, un arc en fer, antique, trouvé près de cette ville, à Roquelune.

Le complément des portes du baptistère de Florence étant arrivé depuis quelques jours, la Commission décide qu'il convient d'assembler les diverses parties de cette porte, et de la placer dans la grande salle des gardes. La surveillance de cette opération et le choix de la place qu'il convient de lui donner sont confiés à une commission composée des membres du bureau, des sous-commissions de peinture et d'archéologie et de M. Castanier.

M. Delmas, au nom de la sous-commission de peinture, fait accepter

l'achat pour le prix de 500 frs d'un tableau de Mauzaisse représentant *Herminie chez les bergers*.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Août 1846.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Dureau, Rouanet, Castanier, Delmas, Gros, Barthe, Pailhiez, Delort-Mialhe, Tapié, Pech, Sernin, Bouisset, Cabanel et Yven.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Cailleux, directeur des musées royaux, écrit que sur la demande de M. Espéronnier, l'intendant général de la liste civile a bien voulu accorder au Musée de Narbonne une série de plâtres moulés sur l'antique (Le Laocoon, le Vase Borghèse, l'Enfant à l'oie, l'Amazone, le Discobole, etc...), ainsi qu'un exemplaire de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les ruines de l'ancienne Ninive.

M. Espéronnier écrit d'autre part que le Ministre de l'Instruction Publique a mis à la disposition de la Bibliothèque de Narbonne un second exemplaire du livre de Seroux d'Agincourt.

La Commission reçoit de M. Lignères, négociant, une lampe et un dé antiques trouvés en Afrique, près de Ténès.

M. Pech offre de la part de M. Figeac, architecte, une inscription funéraire de la seconde année du règne d'Egica, trouvée dans le bourg de la ville. — Remerciements.

Le même membre propose de statuer d'une manière précise sur les garanties qu'il convient de prendre au sujet des artistes qui désirent travailler dans l'intérieur du Musée. L'examen de cette proposition est renvoyée aux membres composant le bureau.

M. le Président annonce que la Commission chargée de placer les portes du baptistère de Florence ayant été divisée sur l'opportunité du placement, il croit devoir soumettre de nouveau cette affaire à la réunion. Après une longue discussion, la Commission décide que l'on devra s'en rapporter au jugement de M. Viollet-le-Duc.

L'assemblée procède à la nomination d'un candidat destiné à remplacer M. Raynal. Après trois tours de scrutin M. Cauvet, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé second candidat.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Septembre 1846.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Barthe, Yven, Dureau, de Stadieu, Méjean, Pailhiez, Larraye et Bouisset.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président procède à l'installation de M. Cauvet ; ce nouveau membre est présent à la séance.

M. de Carpentin offre à la Commission un denier d'Hugo, comte de Rhodes, une monnaie de Charles IX fourrée, et un denier de Thibault, comte de Champagne ; M. Doutre, une bague en argent trouvée à Cuxac et offrant le monogramme de J. H. S. ; M. Bouisset, un ancien poids de la ville de Narbonne et un jeton de Charles IX.

M. Tournal fait sanctionner l'achat, pour la valeur intrinsèque, d'une monnaie, avec effigie royale, d'Henry II. M. Bouisset fait également sanctionner l'achat pour sa valeur intrinsèque de 6 fr., d'un écu de Louis XV.

M. Louis Col adresse au Musée par l'intermédiaire de M. Pailhiez, un aigle royal trouvé dans l'intérieur de l'Afrique. La Commission ouvre un crédit pour faire construire une cage et subvenir à la nourriture de cet oiseau pendant deux mois, se réservant de statuer plus tard sur l'opportunité de sa conservation définitive.

M. le Président donne lecture des propositions suivantes relatives à l'admission des artistes dans le Musée.

« Tout artiste, narbonnais ou étranger, qui désirera dessiner ou faire « des études dans l'intérieur du Musée sera tenu de remettre au concierge « une autorisation signée par trois membres de la Commission.

« Les tableaux, bas-reliefs et autres objets d'étude pourront être déplacés « afin de faciliter le travail des artistes, mais aux frais, périls et risques « des membres qui auront signé l'autorisation. Les objets devront être « remis à leur place, aux mêmes conditions, avant l'heure fixée pour les « jours d'ouverture du Musée. Dans aucun cas, les objets d'art ou d'ar« chéologie ne pourront être transportés hors du Musée.

« Les trois membres signataires de l'autorisation seront matériellement « et solidairement responsables des dégâts qui pourraient survenir pen« dant le placement et le déplacement des tableaux, cadres, bas-reliefs, « inscriptions, meubles, vases et antiquités de tout genre.

« L'estimation des objets d'art détruits ou dégradés sera faite par une « commission composée de trois membres choisis dans le sein de la Com« mission et désignés par les membres du bureau. »

Ces diverses propositions sont adoptées.

M. Tournal annonce que le génie va exécuter prochainement des travaux au bastion et à la courtine Saint-Félix, et que, par suite de ces travaux, un grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs serait mis à la disposition du Musée.

M. Bouisset, devant s'absenter pendant quelques jours, engage ses collègues de la sous-commission de peinture à faire enlever quelques tableaux placés dans les embrasures des fenêtres de la tour et qui se dégradent par suite de la grande chaleur à laquelle ils sont exposés.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Octobre 1846.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Sernin, de Stadieu, Figeac, Cabanel, Pech, Delmas, Tapié, Jallabert, Méjean, Larraye, Barthe, Dureau et Delort-Mialhe.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Secrétaire-adjoint, annonce que le conseil municipal de Gruissan accepte de céder le tableau de Mignard, *Saint Charles Borromée,* à la seule condition qu'il ne sorte point du Musée de Narbonne. Le conseil de fabrique demande une indemnité de 500 frs, celle de 300 frs offerte par la Commission ne lui paraissant pas suffisante. Après une courte délibération, l'assemblée ne se reconnaissant pas suffisamment éclairée sur la valeur actuelle du tableau, délègue la sous-commission de peinture augmentée de M. Barthe, pour se rendre à Gruissan afin de s'assurer de l'état du tableau, de sa valeur réelle et du prix de sa restauration.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-Adjoint : DELORT-MIALHE.

Séance du 2 Novembre 1846.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Dureau, Delort-Mialhe, Rouanet, Yven, Ducros, Delmas, Pech, Pailhiez, Barthe, Bouisset, Castanier, Cabanel et Méjean.

Le procès-verbal est adopté.

La Commission reçoit de M. Caffort un autographe de Louis Auguste de Bourbon ; de M. Peyrusse, un denier de la famille *Iulia*, revers Hygie appuyée sur une colonne et tenant un serpent ; de M. Tournal, une médaille en or, fourrée, de Jeanne la folle, mère de Charles V, et une monnaie obsidionale de Jacques II, roi d'Angleterre ; de M. Mathieu, fondeur à Lézignan, un petit médaillon en bronze représentant l'Adoration des Mages ; de M. Barthe, un tableau peint à l'huile, sur fond doré, indiquant le départ des courriers sous Louis Berton de Crillon, archevêque de Narbonne et offrant les armes de ce prélat ; de M. Bouisset, un cadre renfermant plusieurs *criquets émigrants*, recueillis en Afrique.

M. Delmas annonce que M. Loubau ayant consenti une forte réduction sur le prix des deux statues qui étaient demandées par la fabrique de Gruissan à titre de dédommagement pour le tableau de saint Charles, la sous-commission de peinture et les membres composant le bureau ont crû pouvoir prendre sur eux de terminer cette affaire. Leur détermination a d'ailleurs été motivée sur la découverte de documents relatifs à ce tableau et desquels il paraît résulter que l'auteur de cette belle composition est bien Pierre Mignard. La Commission sanctionne cet achat à l'unanimité, remercie M. Loubau de son désintéressement, et décide en outre que la restauration du tableau sera confiée à M. Barthe. M. Loubau sera chargé de faire le cadre. M. Pech observe que la restauration présentera de grandes difficultés et qu'il convient d'apporter le plus grand soin dans cette opération.

M. Tournal annonce que M. Viollet-le-Duc, ayant été consulté sur l'opportunité du placement des portes de Florence et sur le lieu qu'il convenait de choisir pour exposer ce monument, a déclaré qu'il était urgent de le faire placer dans le plus bref délai, et que l'exposition la plus convenable était dans la salle des gardes à la place du tableau de Manlius. La Commission, ayant égard à cet avis, décide que la porte sera montée immédiatement ; elle ouvre le crédit nécessaire pour subvenir à cette dépense, et charge MM. Gros et Castanier, ainsi que les membres de la sous-commission de peinture et d'archéologie, de surveiller cette opération qui sera confiée à MM. Simon et Loubau.

La Commission reçoit communication d'une lettre de M. Cavé, directeur des Beaux-Arts, annonçant que le Ministre de l'Intérieur s'est empressé d'écrire au Ministre de la Guerre pour demander que les fragments antiques des remparts de Narbonne fussent mis immédiatement à la disposition de la ville, sauf à régler plus tard l'indemnité qui pourrait être due dans le cas où l'administration de la guerre ne consentirait pas à les abandonner à titre gratuit.

M. Pech observe à cette occasion qu'il conviendra de faire scier les inscriptions et les bas-reliefs d'un trop fort volume, afin de favoriser leur transport et leur placement.

La Commission sanctionne l'achat pour le prix de 125 frs de 5 médailles en or : 1° *Antonia*, revers : deux torches liées *sacerdos divi Augusti* ; 2° *Claude*, revers : victoire avec caducée *paci Augustae* ; 3° *Néron*, revers : trophée de Germains ; 4° *Honorius* deux exemplaires, revers : l'empereur tenant une Victoire de la main gauche, une enseigne de la main droite et foulant aux pieds un captif.

La Commission fait une offre de 12 fr. pour un florin en or de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Décembre 1846.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Dureau, Jallabert, Cabanel, Caffort, Ducros, Pech, Yven, Larraye, Tapié, Delmas, Gros, Méjean et de Montredon.

M. Cauvet adresse une lettre pour motiver son absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Briant, préfet de l'Aude, adresse une épreuve en plâtre du tombeau de Saint Hilaire ; ce sarcophage chrétien, du XIIe siècle, représente la consécration, l'arrestation, le martyre et l'apothéose de Saint Saturnin, évêque de Toulouse.

M. de Carpentin fait don au Musée d'un denier en argent de la famille *Assilia ;* M. Pech donne également les ouvrages suivants : *Le grand calendrier et compost des bergers,* édition de 1588, le *Mirabilis Liber* de François Regnault et *Don Carlos et ses défenseurs* par Isidore Magnis.

M. Dureau propose l'acquisition d'une lettre autographe de l'abbé de Fleury adressée à un archevêque de Narbonne. La Commission ouvre à cet effet un crédit de 5 frs.

M. le Président rend compte des travaux qui ont été exécutés depuis la dernière séance, pour disposer les plâtres accordés à la ville par M. l'Intendant général de la liste civile. Ces travaux sont approuvés. Toutefois, la Commission estime que le ton de la couleur employée pour peindre la salle du Laocoon est trop faible et charge les membres du Bureau de faire substituer une nuance plus convenable. M. Dureau propose de faire peindre à l'encaustique le parquet de cette salle, — adopté.

Les membres de la sous-Commission d'Archéologie proposent d'offrir à M. Bellaud une somme de 400 fr. pour l'achat du médaillier de M. Viguier l'Estagnol. Cette proposition est adoptée.

La Commission décide de compter immédiatement une somme de 200 fr. à M. Lorbau à titre de dédommagement pour les avances que cet artiste est obligé de faire pour le Musée ; elle lui vote en outre des félicitations et des remerciements pour le zèle et l'intelligence dont il a fait preuve en disposant les plâtres de la Porte de Florence.

Conformément aux statuts, la Commission procède au renouvellement des membres qui composent le bureau.

Par 10 voix contre 3 à divers, M. Yven est nommé président pour l'année 1847. Les autres membres du bureau et des sous-Commissions sont maintenus à l'unanimité dans leurs fonctions. Toutefois, M. Barthez remplace M. Yven comme membre de la sous-Commission de la Bibliothèque.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1847

Séance du 4 Janvier 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Dureau, Barthez, Cauvet, Delort-Mialhe, Sernin, Ducros, Delmas, Barthe, Méjean, Pailhiez, Gros et Bouisset.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Bouisset une monnaie en argent de Louis XV, et la médaille frappée à l'occasion de la naissance du Duc de Bordeaux ; de M. Carpentin, un tiers de sol d'or de Chintilla roi Wisigoth, frappé à Narbonne ; de M. Tournal, une médaille frappée en l'honneur d'Eusèbe Salverte ; de M. l'abbé Vidal, plusieurs ouvrages d'histoire.

M. Barathier annonce que M. Rieusset a consenti à donner au Musée, un pastel encadré exécuté par M. Barathier.

La Commission, ayant égard aux dépenses extraordinaires qu'elle a été obligée de faire pendant l'année 1846, décide qu'il sera adressé une demande au Conseil Municipal, afin d'obtenir que les comptes du maçon, du menuisier, du sieur Loubau et du serrurier soient soldés par la caisse municipale. L'administration municipale sera également priée de vouloir bien faire exécuter une grille destinée à garantir la porte de Florence.

La Commission vote les fonds nécessaires pour faire peindre les armes de Claude de Rebé au dessus de la porte de la salle des gardes.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre conservée dans les archives de la ville, et relative au siège d'Orléans. Cette lettre, dont M. le Ministre de l'Instruction publique a demandé une copie, est adressée aux consuls de Narbonne et porte la date de l'an 1429. Elle est signée par Charles VII.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Février 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Sernin, Rouanet, Pech, Tapié, Pailhiez, Bouisset, Gros, Barthe et Figeac.

MM. de Montredon et Castanier écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Gros offre à la Commission la médaille de bronze frappée pour les souscripteurs du Mémorial de Sainte-Hélène ; M. Bruguière aîné, quatre figurines égyptiennes en terre émaillée, trouvées près de Narbonne, dans les vignes de M. Razimbaud, une petite fiole à parfums et quelques ustensiles en os et en ivoire.

M. Dureau présente le catalogue, rédigé par lui, de la bibliothèque de M. Viguier l'Estagnol. La Commission décide que toutes les sous-commissions seront successivement convoquées, afin que les membres puissent désigner les ouvrages dont il convient de faire l'acquisition, et pour que l'on puisse ainsi fixer dans la prochaine séance l'offre qu'il convient de faire à M. Bellaud pour le médaillier et la bibliothèque.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Mars 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Barthez, Barthe, Bouisset, Figeac, Larraye, Pech, Ducros, Sernin, Delort-Mialhe, Castanier, Jallabert, Cabanel, Dureau et Méjean.

MM. de Stadieu et Delmas écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Rieusset relative au don d'un dessin au pastel exécuté par M. Barathier, et de huit dessins de Gamelin père, réunis dans deux cadres. M. Barathier fait connaître en même temps le montant des déboursés qu'il a été obligé de faire pour l'encaissage, la restauration des cadres et le transport de ces objets. La Commission vote cette dépense qui s'élève à 51 fr.

M. Coural, commandant du port d'Arzew, adresse une lampe en terre cuite à deux mèches, trouvée à Arzew dans le jardin de la marine.

M. Tournal offre également à la Commission un pied en marbre blanc acheté à Florence et attribué à Michel Ange.

M. le Président annonce qu'il a obtenu la médaille d'Ervige appartenant à M. Aussenac, orfèvre ; ce dernier n'a consenti à la céder au Musée qu'à condition de recevoir en échange les deux volumes de Mionnet relatifs à l'estimation des médailles romaines.

La Commission donne son adhésion à cet échange, et sanctionne également l'achat, pour le prix de 20 fr., d'une statuette grecque en marbre blanc provenant de la collection de M. de Canclaux.

M. Dureau, au nom des sous-commissions de la bibliothèque et d'archéologie propose d'offrir à M. Bellaud une somme de 1500 fr. pour l'achat du médaillier et de la bibliothèque de M. Viguier l'Estagnol. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Avril 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Yven. M. le Sous-Préfet assiste à la réunion. Sont présents : MM. Pech, Barthez, Bouisset, de Montredon, Sernin, Tapié, de Stadieu, Barthe, Caffort, Castanier, Rouanet, Jallabert, Pailhiez, Ducros et Cauvet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Ministre de l'Intérieur annonce qu'il vient d'accorder au Musée de Narbonne une somme de 1.000 fr. sur le crédit de la Commission des Monuments historiques.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse une circulaire relative à la franchise de la correspondance entre les diverses sociétés savantes du royaume.

La Commission reçoit de M. Gabriel Bonnel la gravure, par Parfait, du tableau de Mignard représentant Saint Charles Borromée administrant la Communion aux pestiférés de Milan ; de Mme la Comtesse Amédée d'Exéa, un plat de la fabrique de Bernard Palissy ; de M. Cros, de Carcassonne, trois briques du XVIe siècle, trouvées dans une ancienne maison de la cité de cette ville ; de M. Barthe, peintre, le sceau du général de division Monchoisy ; du docteur Barthez, un teston d'Henri IV et un cliché d'un grand bronze de Tibère ; de M. Vié cadet, négociant à Philippeville, une lampe en terre cuite, trouvée dans cette ville ; de Mlle Méjean, un pot-à-l'eau avec sa cuvette en terre émaillée d'Apt ; de M. Bouisset, une pièce d'un shilling de la reine Victoria, une pièce de 1 franc d'Isabelle II.

reine d'Espagne, un cliché de Vespasien, une monnaie coloniale de Louis-Philippe, et des monnaies de Ferdinand, roi de Sicile, de Georges IV, de Napoléon, empereur et roi, et de Méhémet Ali.

M. Yven offre à la Commission un ancien plat, en terre émaillée, représentant Hercule conduit par Minerve, en échange d'un tableau de Montsérel, représentant la Nativité, que lui a donné M. Tournal.

Un membre propose de faire restaurer un des tableaux du plafond de la salle de la tour ; cette proposition est renvoyée à l'examen de la sous-commission de peinture.

M. Tournal offre à la Commission un exemplaire de la *Description du Musée de Narbonne*. M. le Président propose de souscrire à un certain nombre d'exemplaires de ce travail, afin de l'offrir aux autorités, aux membres du conseil général et aux principaux bienfaiteurs du Musée. M. Pech fait observer qu'en acceptant cette proposition, la Commission accepterait la responsabilité d'un travail qu'elle ne connaît pas, et qu'elle sanctionnerait ainsi, sans l'avoir lu, l'ouvrage d'un de ses membres. M. Sernin ajoute que le catalogue aurait dû être fait par la Commission, qu'il aurait été facile d'arriver à ce résultat en se divisant le travail, et que d'ailleurs, les collections n'étant pas encore très riches, on pouvait parfaitement attendre. M. le Sous-Préfet répond que la Commission existe depuis quatorze ans, qu'elle avait eu parconséquent le temps nécessaire pour rédiger un catalogue, et que d'ailleurs il était fort difficile de confier la rédaction d'un pareil travail à vingt-cinq personnes. M. de Stadieu observe que la Commission n'engage en aucune manière sa responsabilité puisque la *Description du Musée de Narbonne* porte la signature d'un de ses membres : il ajoute que cet ouvrage peut d'ailleurs être considéré comme un simple inventaire des objets que possède le Musée, et qu'à ce titre il convient de l'adresser aux membres du Conseil général afin de leur faire connaître l'emploi des fonds qu'ils veulent bien accorder chaque année à la Commission Archéologique. MM. Yven et Caffort ajoutent que le catalogue ayant été imprimé aux frais de M. Tournal, il n'est pas convenable de laisser à sa charge la dépense des exemplaires qu'il serait, dans tous les cas, obligé de donner à un grand nombre de personnes. Après une longue discussion la proposition de M. le Président, mise aux voix, est adoptée par 16 suffrages contre 3. La Commission décide en outre que la liste des personnes auxquelles le catalogue sera adressé, est confiée aux membres du bureau.

M. Pech se plaint de ce que le trésorier du Musée n'a point présenté les comptes de 1846 à la signature de tous les membres de la Commission ; il ajoute que la liste des dépenses inscrites au budget est très vague, que les peintures de la salle des gardes et celles de l'ancien tribunal n'ont pas été votées, qu'il en est de même du meuble destiné à renfermer les minéraux, et que les travaux faits par le peintre polonais se trouvent dans le même cas. M. le Trésorier étant absent, le Secrétaire répond que les comptes ont toujours été régulièrement soumis à la Commission, mais qu'il ignore pourquoi cette formalité n'a pas été remplie pour l'exercice de 1846, qu'à l'appui de l'*état général* des comptes. M. le Trésorier a toujours présenté les *bons détaillés* visés par le Président, et constatant l'emploi minutieux des fonds ; il ajoute, mais sans pouvoir toutefois le garantir, que les dépenses citées par M. Pech, ont été régulièrement votées par la Commission et qu'il suffira de parcourir les procès-verbaux pour en acquérir la conviction. M. Pech persiste à affirmer que le meuble renfermant les minéraux et les autres dépenses citées par lui n'ont pas été votées. M. Sernin dit que l'on ne doit sous aucun prétexte, violer les règlements, et qu'il voit avec beaucoup de peine que l'on s'en écarte tous les jours davantage. M. Tournal répond que cette accusation n'a aucune espèce de

fondement, et engage M. Sernin à citer un fait à l'appui de cette accusation. M. Sernin ne précise rien et s'en rapporte à l'assertion de M. Pech.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Mai 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Barthez, Figeac, Pech, Larraye, Tapié, Barthe, Bouisset, Cabanel, Delmas, Dureau, Méjean et Gros.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal. M. le Trésorier observe que les comptes de 1846 furent présentés à la Commission en temps opportun. M. Pech déclare ne pas avoir blâmé l'exécution des armes de Claude de Rebé et des peintures de l'ancien tribunal, il ajoute qu'il était dans l'erreur lorsqu'il avait affirmé que le meuble renfermant les minéraux n'avait pas été voté.

Après ces observations le procès-verbal est adopté.

La Commission reçoit de M. Caffort un méreau du Chapitre d'Avignon ; de M. Ricard, de Montpellier, un denier d'Anduze ; de la Société Archéologique de Béziers, la collection des bulletins publiés jusqu'à ce jour ; de M. Tournal, le tome II, 3e série, des Mémoires de l'Académie de Toulouse ; de M. Barthez, trois médailles du Bas-Empire et deux monnaies de Charles IX ; de M. Dureau, un denier fourré de Crispine ; de M. Alquier, une pièce de Charles IX, cardinal de Bourbon ; une pièce et un teston de Henri IV ; de M. de Saint Aubin, une cuillère en bronze et une figurine antique, trouvées à Campo san Pietro près de Padoue, quelques monnaies d'Autriche et du Grand Duché de Bade.

La Commission sanctionne l'achat, pour le prix de 1 fr. 50, de l'*Histoire des Chevaliers de Malte*, par l'abbé de Vertot ; d'un denier et d'une obole de Raymond Trencavel, et d'une obole de Bernard, comte d'Anduze ; le prix de ces trois médailles est de 2 fr. 50.

M. Cavé, maître des requêtes, et chef de Division à la Direction des Beaux-Arts, annonce qu'il a fait délivrer un mandat de 1000 frs. accordés à la Commission sur le crédit des Monuments Historiques.

M. Mahul écrit que, voulant être agréable aux directeurs du Musée de Narbonne, et désirant reconnaître la supériorité de cet établissement sur celui de Carcassonne, il est tout disposé à appuyer, conjointement avec les autres députés de l'Aude, les demandes de tableaux qui seront faites par M. Espéronnier.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Brissel relative à la copie de la *Transfiguration ;* M. Pech communique également une autre lettre relative à ce tableau ; il résulte de cette correspondance que l'ouvrage de M. Brissel est fait avec le plus grand soin, et qu'il sera terminé au mois d'août. La Commission, désirant témoigner à cet artiste toute sa gratitude, vote une somme de 500 fr. pour lui commander un tableau, et le laisse entièrement libre de choisir son sujet.

M. Tournal annonce que M. de Carpentin se propose d'ouvrir prochainement à la Bibliothèque des conférences sur la numismatique française. Tous les membres de la Commission sont invités à y assister. M. de Carpentin étant en ce moment occupé à classer les monnaies royales françaises du Musée, et cette collection étant presque entièrement dépourvue de monnaies de la seconde race, la Commission ouvre un crédit de 50 fr. destiné à faire l'acquisition de quelques types de cette époque ; cette acquisition sera faite chez M. Rollin et par les soins de M. de Carpentin.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Seance du 7 Juin 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Méjean, Rouanet, Bouisset, Larraye, Pailhiez, Tapié, Delort-Mialhe, Sernin, Figeac, Barthez et Dureau.

La Commission reçoit de M. Tapié un denier de Thibaud, duc de Lorraine ; de M. Raynal, ingénieur en chef du port de Cette, le moule d'une lampe antique, à deux mèches, trouvée à Narbonne ; de M. de Carpentin, une monnaie anglo-française d'Henri VI, frappée à Saint-Lô en 1430, et un denier de Guilhaume X, duc d'Aquitaine, frappé à Bordeaux en 1130.

Le secrétaire annonce que les conférences sur la numismatique française auront lieu chaque mercredi à 4 h. du soir.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Juillet 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Jallabert, Sernin, Barthez, Méjean, Dureau, Pailhiez, Larraye et Caffort. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Trésorier rend compte de la situation de la caisse et présente à la signature des membres le compte des recettes et des dépenses du premier semestre de l'exercice 1847.

Le Secrétaire rend compte d'une course qu'il a faite à La Redorte, avec M. Barthez, pour visiter un ancien tombeau ; il donne en outre quelques détails sur l'inscription de saint Rustique conservée dans l'église de Minerve.

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Août 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Dureau. Présents : MM. Jallabert, Castanier, Larraye, Pech, Barthe, Delmas, Pailhiez, Figeac, Rouanet, Bouisset et Gros. MM. de Montredon et Ducros Saint-Germain écrivent pour motiver leur absence.

M. le Ministre de l'Intérieur annonce un envoi de livres pour la Bibliothèque ; M. Espéronnier adresse une lettre relative à la demande de plusieurs médailles historiques, d'un tableau de l'Exposition de 1847, et d'une composition de M. Lazerges, peintre narbonnais.

La Commission reçoit de M. Bouisset un moyen bronze de Maximin, revers *fides militum*, plusieurs monnaies étrangères en bronze et une médaille représentant Moïse et les Tables de la loi ; de M. Gabriel Tallavignes, de Sigean, une épée en bronze, antique, trouvée à Jugnes dans une fente de rocher ; de M. de Carpentin, major des chasseurs, un monétaire frappé à Toulouse, un tiers de sol d'or de Sigebert II, un denier de Charles le Chauve, frappé à Orléans, un denier de Charles le Simple, frappé à Melle, en Poitou, deux deniers de Philippe Auguste frappés à Paris et à Arras, un denier de Louis VII frappé à Etampes, un denier de Louis VI frappé à Paris ; de M. Paloque, une inscription funéraire romaine ; de M. Cadas, entrepreneur de travaux de maçonnerie, un fragment de brique sigillée, et une lampe antique en terre cuite ; de

M. Mahul, *les Considérations sur l'économie et la pratique de l'agriculture de l'Aude.*

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'une clef en bronze et de quelques fragments de verre antique trouvés dans les fouilles des remparts. Le même membre propose l'achat d'un manuscrit du XVe siècle (livre d'heures) dont le possesseur demande 40 fr. — Adopté.

Sur la proposition de M. Castanier, la Commission accorde le titre de membre honoraire à M. de Carpentin.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Septembre 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Dureau, Pech, Méjean, de Stadieu, Delmas, Pailhiez, Barthe et Tapié. MM. Sernin et de Montredon écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Mahul la traduction des *Saturnales* de Macrobe ; de M. Bringuier aîné, une lampe en terre cuite ornée d'un masque scénique, et un fragment de sculpture en marbre blanc représentant une main.

Mme de Cadignan adresse une liste de tableaux qu'elle offre de vendre au Musée.

M. Pech propose de faire placer un rideau devant la porte de Florence afin de garantir ce monument de la poussière : cette question sera étudiée par les membres composant le bureau.

Un membre observe que les tableaux d'Ommeganck, de Breughel, etc... qui se trouvent placés dans le passage de la Bibliothèque sont exposés, par défaut de surveillance, à de graves dégradations. La Commission charge la sous-commission de peinture de chercher pour ces tableaux un emplacement plus convenable.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

La séance du 4 Octobre 1847 n'a pu avoir lieu, les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour valider les délibérations.

Séance du 2 Novembre 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. de Montredon, Figeac, Dureau, Jallabert, Barthez, Ducros, Barthe, Cauvel, Delort-Mialhe, Pech, de Stadieu, Bonisset et Delmas.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Dureau fait sanctionner l'achat pour la somme de cent francs, d'un exemplaire parfaitement conservé et relié en maroquin rouge des *Procès-verbaux des Etats Généraux de la province de Languedoc*, offert par M. Ricard, secrétaire de la Société Archéologique de Montpellier. Ce même correspondant envoie, de la part de M. le Préfet de l'Hérault, un exemplaire de l'Inventaire général des Archives de l'Intendance de Languedoc, fait en 1787.

La Commission reçoit de M. Bouisset une gravure de Delaunay, d'après Rubens, représentant la *Marche de Silène*, ainsi que plusieurs médailles ; de M. Tiers, boucher, un fragment de sculpture en pierre, représentant la tête de la Vierge et provenant du sépulcre de saint Paul ; de M. Tournal un exemplaire du petit *Thalamus* de Montpellier et 8 numéros des *Mémoires de la Société Archéologique* de cette ville.

La Commission sanctionne l'achat d'une gravure de Pierre de Jode, représentant le *Jugement dernier* de Jean Cousin. (25 frs)

Le Secrétaire rend compte des fouilles qui ont été exécutées dans le champ de M. Bénazet et qui ont amené la découverte d'une inscription funéraire visigothe, d'un strigile en bronze, d'une fibule en ivoire, de plusieurs fragments de vase sigillés en poterie rouge et de quelques fragments de verre et de pâte antiques. Ces fouilles, exécutées pour le compte de la Commission Archéologique, ont nécessité une dépense de 64 frs. Cette dépense est approuvée et la Commission ouvre un crédit de 300 fr. pour permettre la poursuite des travaux.

M. Tournal signale l'existence d'un bas-relief représentant le *Jugement dernier* et qui se trouve placé dans la cathédrale Saint-Just, à la chapelle de la Vierge, derrière des boiseries modernes. Ce bas-relief décorait probablement le tympan de l'ancienne porte de l'église Carlovingienne. Le même membre fait observer combien il est à regretter qu'un monument aussi curieux pour l'histoire de l'iconographie chrétienne soit ainsi perdu pour l'étude, et demande que les membres du bureau soient officiellement chargés d'écrire aux membres de la fabrique de Saint-Just, à l'effet d'obtenir que ce monument soit accordé au Musée ; à condition toutefois que M. Viollet-le-Duc donnera son adhésion à ce projet et que la Commission Archéologique fera tous les frais entraînés par cette opération. L'assemblée adopte cet avis et charge le secrétaire de poursuivre cette affaire. M. le Président observe qu'étant membre de la fabrique de Saint-Just, il croit devoir s'abstenir d'émettre son opinion.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Décembre 1847.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. le Maire.

Présents : MM. Cabanel, Larraye, Ducros, Barthez, Pailhiez, Barthe, Jallabert, Dureau, Cauvet, Castanier et Delort-Mialhe. — MM. de Stadieu et de Montredon écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Yven annonce la mort de M. Léonce Tapié et ajoute que la Commission Archéologique a été représentée à ses funérailles par MM. Dureau, Pailhez, Barthe et Tournal. Il sera pourvu au remplacement de M. Tapié dans la séance de janvier.

M. Casimir Perier, député de la Seine, conformément à la demande qui lui a été faite par M. le Général Espéronnier, adresse un bas-relief en plâtre moulé sur l'original exécuté par David d'Angers et représentant la tête de Casimir Perier, son père, ancien Ministre des Affaires Etrangères.

M. Lignières, négociant à Philippeville, adresse une petite lampe antique en terre cuite, trouvée en Afrique et annonce qu'il enverra prochainement deux grands vases parfaitement conservés, qui ont été trouvés dans des fouilles exécutées près de Ténès.

La Commission sanctionne l'achat d'une bague antique, en fer doré, trouvée dans les fouilles faites à la maison Baïssas, près des Pénitents

Bleus (2 fr. 50). Cette bague paraît avoir appartenu à un archevêque de Narbonne.

Le Secrétaire rend compte des fouilles exécutées pour le compte de la Commission dans le champ de M. Bénazet. Les travaux n'ont mis au jour qu'une lampe antique en terre cuite, offrant la figure d'un gladiateur, une vrille en fer, trois petits vases en terre cuite et un petit ustensile en ivoire. La surveillance étant très difficile pendant la mauvaise saison, les recherches ont été suspendues.

Conformément au règlement, la Commission procède au renouvellement de son Bureau pour 1848. M. Ducros Saint-Germain est élu président ; les autres membres du Bureau ainsi que ceux des sous-commissions sont à l'unanimité maintenus dans leurs fonctions.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1848

Séance du 3 Janvier 1848.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. le Sous-Préfet. **Présents :** MM. Ducros, Barthez, Bouisset, Tournal, Barthe, Delort-Mialhe, Rouanet, Pech, Pailhiez, de Stadieu, Delmas, Yven, Gros, Dureau, Castanier, Larraye et Méjean.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Ducros, après avoir annoncé la mort de M. Sernin, remercie la Commission au sujet de sa nomination à la présidence pour l'année 1848 et exprime sa reconnaissance à M. le Sous-Préfet, sur ce qu'il a bien voulu honorer la réunion de sa présence. M. le Sous-Préfet répond qu'il sera toujours heureux de pouvoir seconder le zèle des membres de la Commission Archéologique.

M. Larraye offre, de la part de M. Ournac, curé de Pépieux, un demi-écu de Charles IX ; M. Tournal offre également un beau fragment de papyrus égyptien, encadré.

M. Bouisset présente à la Commission dix médailles grecques, et annonce qu'il a été chargé par un marchand étranger d'en proposer l'achat au Musée. Après avoir examiné ces médailles, la Commission fait une offre de 50 à 60 francs.

M. Pailhiez prononce l'éloge funèbre de M. Sernin. Ce discours aussi remarquable par la grâce et la pureté du style, que par la noblesse et l'élévation des sentiments qui y sont exprimés, est écouté avec le plus profond recueillement ; la Commission décide qu'il sera transcrit en entier dans le cahier des délibérations.

M. le Président annonce qu'on va procéder au remplacement de M. Léonce Tapié, et designer les trois candidats qui devront figurer sur la liste soumise à M. le Préfet.

Sont élus : comme premier candidat, M. le baron Bourlet de Saint-Aubin, à l'unanimité des 18 votants.

Comme second candidat : M. Armand Tallavignes par dix-sept voix contre une à M. Gabriel Bonnel.

Comme troisième candidat : M. le Marquis Roger de Ginestous par treize suffrages contre trois à M. Bonnel et deux à M. Esquer, notaire.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Éloge funèbre de M. Sernin
prononcé par M. Pailhiez, procureur du Roi

Messieurs,

C'est sous l'influence d'une pieuse inspiration que la Commission a décidé qu'il serait lu une notice sur ceux de ses membres que la mort enlèverait de ses rangs. Quand on a perdu des personnes qui vous furent chères, quand la tombe vous sépare à jamais des collègues qui partagèrent vos travaux, il ne reste à l'âme attristée qu'une seule consolation : c'est de s'entretenir encore une fois de ceux qui ne sont plus, c'est de leur adresser un dernier souvenir, un dernier adieu ! C'est ce sentiment et cette idée qui m'ont engagé à écrire cette notice. Pourquoi ai-je entrepris de rappeler ce que fut M. Sernin, moi qui suis étranger à l'art qu'il exerça avec tant d'honneur et auquel il a consacré toute sa vie ? .. Je me hâte de le dire : j'ai obéi à un sentiment de devoir et de reconnaissance. M. Sernin m'honora toujours d'une affectueuse bienveillance, il fut pour moi un protecteur dévoué aux jours de son élévation politique, et j'ai pensé que vous daigneriez accueillir favorablement cette faible esquisse, non qu'elle émane d'un appréciateur éclairé, mais comme l'œuvre d'un collègue de M. Sernin, qui l'a le plus connu et le plus aimé !

M. Sernin (François, Marie, Jean-Baptiste) est né à Narbonne le 29 mars 1782 ; fils d'un homme distingué qui comprenait tous les bienfaits d'une éducation première, rien ne fut négligé pour arriver à ce résultat ; mais les temps où cette éducation commença étaient peu propres aux travaux de l'intelligence ; l'étude aime le silence et le recueillement, et il se faisait alors tant de bruit autour de nous, il se posait devant le peuple de si terribles problèmes que tous les esprits semblaient attentifs à ces luttes de géants où se décidait la destinée du monde ! Cependant, M. Sernin, doué de talents naturels, put achever dans le pays ses études humanitaires, il partit ensuite pour Montpellier pour y étudier en médecine. C'était déjà un jeune homme studieux, plein de zèle pour la science ; il eut l'honneur d'être distingué de M. Lordat et de contracter avec ce savant professeur une de ces amitiés qui n'ont fini que par la mort. M. Sernin soutint sa thèse de docteur le 26 thermidor an 10 ; il occupait à cette époque une de ces positions enviées qui ne se donnent guère dans les écoles qu'à un mérite reconnu : il était chef de clinique interne de l'Ecole de Médecine.

M. Sernin choisit pour sujet de sa thèse : *la fièvre*, sujet immense qui à cette époque, embrassait la médecine presque toute entière ; ce travail est plein de recherches consciencieuses, on y sent déjà cet esprit d'observation et de détails qui a été plus tard un des caractères du talent de M. Sernin.

Cette dissertation est suivie de *Quelques réflexions sur les qualités du chirurgien*, qu'il est impossible de lire sans être frappé de la hauteur des vues, de la dignité des sentiments qui s'y manifestent à chaque pas. M. Sernin comprenait déjà que l'exercice de l'art du chirurgien c'était un véritable sacerdoce . . . il n'avait guère alors que vingt ans ! . . .

Quelque temps après avoir été reçu docteur, M. Sernin se rendit à Paris : c'était l'époque du Consulat. Entre les moments où avaient commencé et celui où finissaient ses études, la face du monde avait en quelque sorte changé, les flots de l'anarchie révolutionnaire s'étaient peu à peu retirés, et le calme qui naissait de toutes parts faisait succéder les luttes de l'intelligence aux luttes de la politique. Le grand homme qui tenait en ses mains les destinées de la France avait compris dès l'abord avec ce coup d'œil de génie que rouvrir les écoles, solliciter aux travaux de l'esprit, c'était se préparer un règne à la fois glorieux et pacifique ; si les intelligences avor-

tees peuvent se plaire au désordre, les natures élevées, les âmes d'élite ne sauraient vivre que dans une atmosphère de paix, de concorde et d'harmonie.

L'époque du Consulat fut sous le rapport scientifique, le seul qui doive nous occuper, une grande époque, une véritable époque de renaissance ; les hommes d'étude la saluèrent avec un saint enthousiasme, les esprits longtemps contenus se jetèrent avec transport vers ces horizons nouveaux ouverts à la science par le génie. Le siècle commençait avec éclat, les sciences médicales avaient de dignes représentants et tandis que les Corvisart, les Larrey, les Pinel, les Dubois continuaient avec honneur l'œuvre de leurs devanciers, d'autres savants non moins illustres, les Chaptal, les Berthollet, les Monge, les Laplace reculaient les bornes des sciences physiques et naturelles. La littérature aussi avait sa part de gloire : Chateaubriand et Mme de Staël découvraient à la poésie des régions inconnues, une nouvelle muse s'était révélée : la Mélancolie, vierge chrétienne, née de nos désastres et de nos malheurs, avait inspiré *René*, qui est demeuré le chef-d'œuvre de la poésie romantique. La philosophie, strictement sensualiste pendant le XVIIIe siècle, ressuscitait rajeunies les grandes théories spiritualistes de Descartes et de Platon. Les victoires de nos armées amenaient au sein de la capitale les glorieux chefs-d'œuvre de la Grèce et de l'Italie qui faisaient du Musée de Paris le premier Musée du monde.

Ce fut au milieu de ces merveilles, au milieu de ce mouvement des esprits, de l'émulation qu'il faisait naître, que M. Sernin arrive à Paris ; vous comprendrez avec quelle ardeur ce jeune homme si enthousiaste de science s'abreuve à ces sources fécondes qui jaillissaient de toutes parts ! Aussi ce moment de la vie de M. Sernin fut-il fertile en grands travaux accomplis. Nous le voyons cherchant tout à la fois à approfondir ses études de médecine et de chirurgie, tant dans la théorique que dans la pratique, parcourant les cours et les amphithéâtres, demandant aux cadavres les secrets de la vie et de la mort, étudiant avec soin les sciences physiques et naturelles qui se rattachent à l'art de guérir, s'occupant en même temps de philosophie, de littérature, de poésie, de musique, puisant des inspirations artistiques au sein de nos musées, et enfin se livrant, dans ce qu'il appelait ses moments perdus, à des flâneries scientifiques, rassemblant, réunissant déjà avec sa passion de bibliophile, ces livres rares, ces éditions recherchées qui devaient former le commencement de sa riche bibliothèque, la plus riche peut-être de nos contrées.

La science dont M. Sernin était un adepte si fervent lui destinait une haute récompense ; c'est à cette époque qu'il lui fut donné de se lier d'une manière presque intime avec notre illustre compatriote, un homme de génie, le médecin Barthez. Il put entendre tous les jours ses théories si élevées, suivre sa pratique si savante et si sûre, lui dérober sans doute quelqu'un de ces grands secrets de la science que les intelligences d'élite peuvent seules concevoir et se communiquer... et puis quelques années après, par un juste retour de reconnaissance de l'élève pour le maître, M. Sernin consolait les derniers moments du vieillard, assistait à sa lente et douloureuse agonie et publiait de concert avec le docteur Double une notice où il a consigné non seulement les diverses phases de la maladie, mais encore les dernières paroles de l'illustre mourant sur ses croyances religieuses qui semblaient encore un mystère pour le monde savant.

Ce moment de la vie de M. Sernin décida de toute sa destinée : c'est là, c'est alors qu'il contracta ces habitudes de travaux sévères, cette ambition de tout savoir et de tout approfondir, cette passion de la science qu'il conserva jusqu'à ses derniers jours. C'est là, c'est alors aussi que se développèrent ses instincts artistiques, ses aspirations élevées vers tout ce qui était beau et grand, ce goût si pur et si judicieux qui le rendait un juge si compétent pour toutes les œuvres de l'intelligence. M. Sernin,

après ces travaux accomplis, rentra à Narbonne ; il venait y exercer la médecine. Notre ville, Messieurs, par un heureux privilège, a eu l'honneur de posséder, pendant près d'un siècle, de grands médecins : glorieuse généalogie qui commence par l'homme illustre dont je viens de parler, le médecin Barthez, qui se continue dignement en la personne de ces praticiens habiles : Calmettes père, Pech père, Sernin père et qui arrive jusqu'à notre Sernin, leur digne héritier.

N'attendez pas de moi, Messieurs, que je déroule ici toute la vie médicale et scientifique de M. Sernin ; à part que cette appréciation serait hors de ma compétence, elle dépasserait les bornes de cette notice. Toutefois je crois pouvoir dire ici que notre collègue avait trois qualités de l'esprit qui font les grands médecins, il possédait une érudition étendue, variée, sûre, un esprit d'observation à la fois profond et minutieux et un discernement plein de sagacité qui sut toujours concilier les hauts enseignements de la théorie avec l'expérience que donne la pratique.

M. Sernin a exercé pendant quarante ans la médecine dans notre ville, exercice dans lequel les pauvres ont eu leur part, car notre collègue a été plus de dix-sept ans médecin gratuit de nos hospices : d'autres pourraient vous dire mieux que moi son coup d'œil médical si sûr et si prompt, ses opérations chirurgicales si nombreuses, si variées, conçues avec intelligence et exécutées avec succès, ses cures brillantes où à l'habileté que produit la science il savait joindre ce soin exquis pour le malade que le dévouement à l'art peut seul donner. Tous lui rendront ce témoignage que M. Sernin joignait à son talent ce qui l'ennoblit et le rehausse, une probité de médecin et d'honnête homme qui savait résister à toutes les tentations. Aussi M. Sernin acquit-il bientôt des amitiés illustres, une clientèle nombreuse et dévouée pour qui sa mort a semblé une calamité publique, une renommée qui grandissait tous les jours et qui le classait parmi les supériorités médicales du Midi de la France. Il vit jeune encore se réaliser pour lui ce rêve de tous les hommes qui vivent de la vie de l'intelligence et de la pensée, il eut la conscience de sa valeur personnelle et il vit sa conviction partagée par les plus glorieuses adhésions : ainsi l'Académie de Médecine de Paris l'admettait dans ses rangs comme membre correspondant, ainsi la Faculté de Montpellier le nommait juge pour le concours de ses chaires de médecine, ainsi tandis que d'un côté l'un des plus grands chirurgiens de l'époque, Delpech, lui écrivait « mon cher ami, me voilà professeur, puisque vous n'avez pas voulu l'être », un autre confrère non moins illustre, le docteur Viguerie de Toulouse venait confier à ses mains habiles le soin d'une opération chirurgicale qu'il devait subir.

M. Sernin s'est-il fait illusion sur un mérite apprécié de si haut et par des juges si compétents ? Si quelques uns ont pu le croire pendant sa vie, le pensera-t-on encore après sa mort ? Je ne veux pas sonder ces mystères, mais j'ai foi dans la justice des hommes et j'ai la conviction profonde que l'avenir réserve à M. Sernin une belle place parmi ceux qui ont honoré notre pays.

Je ne ferais pas connaître M. Sernin tout entier si je ne vous entretenais de ses études philosophiques qui étaient aussi l'objet de ses chères prédilections. Combien de fois n'ai-je pas entendu M. Sernin discourir sur ces éternelles questions de métaphysique et de psychologie qui ont agité tant d'intelligences, que l'Orient et l'Occident se sont partout posées dès le berceau du monde. Ces redoutables problèmes de l'esprit humain que Platon essayait de résoudre à l'aide de l'Idée, l'école d'Alexandrie au moyen du mysticisme, le moyen-âge par la foi, Descartes par la raison ! Qu'est-ce que l'homme ? Quelle est sa nature ? Quelle est sa mission ici-bas ? Quel est son avenir ? Quelle est sa destination ? Ces problèmes, certes, M. Sernin ne les avait pas résolus, il devait rester bien des incertitudes au fond

de sa pensée, mais je tiens à consigner ici que son esprit élevé et judicieux avait toujours su se garantir tant des erreurs d'un matérialisme grossier que des décevantes théories du panthéisme. M. Sernin était spiritualiste tant comme philosophe que comme médecin, il n'en pouvait être autrement de l'ami de Lordat, de l'élève de cette grande école de Montpellier qui a toujours pensé qu'il y a autre chose dans l'homme que des fibres, des nerfs et du sang : que ce n'est pas là ce qui fait la vie et l'intelligence, mais un je ne sais quoi qu'on appelle esprit, souffle divin, principe vital et que le christianisme appelle l'âme, c'est-à-dire une parcelle même de Dieu.

M. Sernin ainsi posé, vous comprendrez sans peine qu'il était devenu une des illustrations de notre pays, une des gloires de notre ville ; ses concitoyens lui réservaient un magnifique témoignage de leur estime : vous vous rappelez, Messieurs, ces grandes élections de 1827, ces glorieuses luttes dans lesquelles un peuple intelligent se levait avec un saint enthousiasme non pour arracher au pouvoir des concessions même justes, mais pour soutenir la foi due à un pacte juré ; le mouvement libéral qui enflammait tous les esprits d'un bout de la France à l'autre était parvenu jusqu'à nous ; mais il fallait trouver dans le pays un homme qui par son caractère, sa position, son intelligence et son patriotisme pût rallier ces diverses nuances qui se trouvent dans toutes les oppositions. M. Sernin fut cet homme : il fut choisi pour représenter le pays et, hâtons-nous de le dire, il obtint presque facilement un triomphe qui semblait inespéré la veille. M. Sernin fut nommé membre de la Chambre des Députés ; cette haute position, il ne l'avait pas ambitionnée, aussi il ne se laisse pas éblouir par son prestige et, après une session passée au sein de la Chambre, il offrit sa démission. Cet acte, Messieurs, fut jugé sévèrement par nos concitoyens : on le crut déterminé par des intérêts mesquins, par des idées d'égoïsme : aujourd'hui, ces temps sont loin de nous, la postérité s'est faite pour ces époques, et il me semble que, loin de mériter un blâme, cet acte de démission explique toute la vie de M. Sernin et montre à nu un des beaux côtés de son caractère.

Certes, M. Sernin était alors dans une position bien élevée et bien digne d'envie, il avait une grande fortune, un rang distingué, une réputation de savoir légitimement acquise, il était député, chevalier de la légion d'honneur, il touchait de toutes parts à toutes les grandeurs du siècle : que d'espérances il aurait pu concevoir, quel bel avenir il aurait pu se promettre ! Et cependant M. Sernin descend volontairement de ces hautes régions du pouvoir où se sont égarées tant de nobles intelligences ! n'en cherchez pas, Messieurs, la cause dans des idées étroites et vulgaires. Si notre collègue abandonne cette position si enviée alors comme aujourd'hui, c'est qu'il a toujours pensé, lui, que la première des distinctions humaines, c'était la science, qu'il a préféré à toutes les grandeurs les joies sereines de l'étude et de la famille, c'est que l'ambition de toute sa vie a été de développer son intelligence, d'agrandir sa pensée, de se perfectionner dans son art, de se rendre enfin de plus en plus digne de la haute mission qu'il a remplie ici-bas. Et qu'on n'accuse pas son patriotisme ! M. Sernin savait très bien que la cause libérale n'était pas toute en lui, qu'elle était définitivement gagnée dans son pays aussi bien que dans la France entière, et le succès ne trompa pas son attente, son successeur M. de Podenas, fut un des 221 !

M. Sernin, qui résignait cette haute dignité de la députation, acceptait avec empressement les distinctions honorifiques dont il était l'objet de la part de ses concitoyens : une des plus précieuses, Messieurs, c'est l'honneur de vous appartenir. M. Sernin fut appelé au sein de la Commission à l'époque de sa création même, ainsi il put partager ses premiers

travaux, ses premiers efforts qui ont produit de si grands résultats. Plus tard, il devint un de vos présidents. Notre collègue avait trop de pénétration dans l'esprit pour ne pas comprendre toute la portée morale et intellectuelle de l'œuvre que nous poursuivons. Seulement peut-être manqua-t-il quelquefois de cet élan qui produit et enfante les prodiges, peut-être son goût sévère rêvait-il trop pour nous des chefs-d'œuvre hélas ! impossibles, mais son zèle ne nous manqua jamais quand il fut utile. Je me plais à rappeler ici qu'à l'époque où fut découvert ce trésor de médailles consulaires trouvé aux environs de notre ville, M. Sernin voulut supporter sa part des labeurs que faisait naître la classification de celles qui échurent à la Commission. Notre collègue était alors étranger aux connaissances de la numismatique, mais il s'improvisa à force de travail, dans quelques jours maître et docteur en cette science, et s'appliqua à cette classification avec ces soins minutieux, cette intelligence des détails qu'il savait mettre à toute chose.

M. Sernin a aussi appartenu pendant plus de quinze ans au comité supérieur d'instruction primaire ; il aimait cette haute mission d'instruire et de moraliser les classes pauvres, et il contribua de tous ses efforts à la mise en exécution de cette belle loi sur l'instruction primaire qui demeurera, malgré quelques imperfections, une des gloires et un des bienfaits de notre révolution.

Enfin dois-je ajouter, Messieurs, que M. Sernin ne dédaigne pas d'accepter les modestes fonctions de membre du conseil de fabrique de sa paroisse ; il fut appelé au sein de la compagnie dans une circonstance solennelle : il s'agissait d'établir un orgue dans notre vieille basilique Saint-Paul. Les désirs étaient bien ardents, mais les ressources bien minimes, il fallut presque des miracles de zèle et de dévouement pour arriver à ce résultat. M. Sernin prêta à ses collègues le secours le plus actif et le plus efficace, il ne pouvait pas rester indifférent, lui artiste et chrétien, à l'établissement d'une œuvre d'art destinée à donner au culte catholique toute sa pompe et toute sa majesté.

Tel a été M. Sernin comme médecin, comme savant, comme homme politique, comme homme public, il nous reste à dire ce qu'il fut comme homme privé.

M. Sernin, Messieurs, avait les qualités du cœur tout autant que celles de l'esprit, il était bon ami, non que son affection fut banale, il aimait à choisir ses relations ; mais une fois le saint nœud formé, nul n'était plus loyal, plus sincère, plus dévoué au besoin : fidèle à toutes ses doctrines, ce qu'il recherchait le plus dans ses amitiés, ce n'était ni l'élévation du rang, ni les splendeurs de l'opulence ; il choisissait de préférence dans ceux qui, comme lui, aimaient par dessus tout la science et se dévouaient à ses travaux ; ce qui l'attachait surtout dans l'homme, c'était sa valeur morale et intellectuelle et lorsqu'il l'avait découverte, non seulement il employait, lui en apparence si fier et si dédaigneux, toutes les séductions de son esprit pour capter et pour retenir, mais encore il saisissait avec empressement les occasions de la faire ressortir dans quelque rang obscur qu'elle se trouvât placée. Permettez-moi, Messieurs, de vous en citer un exemple : M. Sernin avait souvent accompagné à leur dernière demeure des hommes puissants, des morts illustres ; il a prononcé une seule fois un discours sur une tombe, et celui-là ce n'était pas à l'opulence qu'il était consacré : il mourut, il y a trois ans, dans notre hospice, une religieuse de Saint-Vincent de Paul, c'était une pauvre fille de notre ville, appartenant à une famille du peuple, humble d'esprit, humble de condition, humble d'intelligence ; la sœur Elisabeth était bien petite aux yeux des hommes, mais elle était grande aux yeux de Dieu, car elle avait accompli toute sa vie le précepte du maître, elle avait pratiqué la charité. M. Sernin comprit tout ce qu'il y avait de dévouement dans cette existence d'abné-

gation toute remplie d'actes obscurs et dégoûtants, et il le raconte sur cette tombe encore ouverte avec l'accent de la plus chaleureuse conviction.

M. Sernin avait beaucoup de charme dans les relations intimes, il était impossible de l'approcher sans être étonné de la variété et de l'étendue de ses connaissances, il se plaisait aux luttes de la conversation, sa parole était ingénieuse, originale, facile même malgré un défaut de langue, un bégaiement qu'il ne put jamais parvenir à vaincre, mais ce défaut, on l'oubliait en l'écoutant, soit que M. Sernin s'élevât dans ses entretiens aux plus hautes théories de la philosophie et de la médecine, soit qu'il se mît à raconter quelqu'une de ces mille anecdotes que sa mémoire lui fournissait à tout propos ; causeries spirituelles, pleines de verve, de traits et de saillies et dans lesquelles il se plaisait à mêler au français qu'il parlait avec tant de pureté, la langue du pays qu'il parlait avec tant de grâce.

M. Sernin fut aussi un bon époux ; ceux qui l'ont vu dans l'intimité savent combien il portait d'affection sincère et méritée à sa digne compagne, combien il montrait de déférence pour ses avis, combien il avait de ces attentions délicates qui venaient de son cœur plus encore que de son éducation. M. Sernin était aussi bon père : il avait pour ses enfants une tendresse pleine d'intelligence ; cherchant par son exemple et par ses conseils à les diriger vers l'étude et le travail, ces bonheurs solides qui ne faillissent jamais. Il vivait au milieu d'eux avec simplicité, sans ostentation et sans faste ; il lui semblait qu'il ne devait rien détourner de sa grande fortune, qu'elle n'était qu'un dépôt entre ses mains et qu'il devait l'augmenter sans cesse dans l'intérêt de ses enfants. M. Sernin avait été témoin de tant d'orages politiques qu'il était parfois préoccupé de pensées soucieuses pour leur avenir ; les bruits quoique lointains du communisme lui faisaient peur ; aussi n'avait-il qu'un seul luxe qui était presque une passion, l'achat incessant de ces livres bien-aimés qu'il a feuilletés jusqu'à son dernier jour.

M. Sernin est mort jeune encore, il aurait pu vivre longtemps pour l'honneur de son art. Quelles ont été les causes de sa mort ? M. Sernin est-il une nouvelle victime de la science ? Les travaux de l'intelligence ont-ils abrégé sa vie ? Faut-il lui appliquer ces désolantes paroles du roi Salomon : la lampe de Dieu est une flamme dévorante ? M. Sernin a-t-il été mortellement affecté lorsqu'il s'est vu naguère privé tout à coup de la vue ? Sa cécité fut courte sans doute grâce aux admirables secours de la science, et cependant notre collègue a pu éprouver une de ces tristesses qui donnent la mort quand il s'est trouvé, lui l'homme de travail et d'étude, éloigné de ses chères habitudes, isolé au milieu de ce qu'il avait tant aimé ; ou bien faut-il croire que son âme s'est brisée à l'aspect de ce double deuil qui vient de frapper une famille où il comptait tant d'amis ? Quand il a vu le serviteur et les maîtres, M. de Rivières ce jeune homme si intelligent, M. Léonce Tapié notre collègue si regretté tous expirants à la fleur de l'âge d'une de ces maladies inconnues qui semblent défier toutes les investigations de la science ?

Mais n'allons pas sonder les secrets de Dieu ! Ici, Messieurs, je m'arrête ; ma tâche est terminée. Puisse cette faible notice faire connaître et apprécier l'homme éminent que nous avons perdu ! Puissiez-vous penser comme moi que si la vie de M. Sernin a été courte, sa mission a été grande et qu'il l'a dignement remplie. Ainsi, Messieurs, conservons précieusement le souvenir de notre collègue, oublions quelque défaut de caractère dont nul n'est exempt ici-bas, pour ne nous rappeler que cette existence si noblement occupée, toute vouée au culte de la science, toute pleine d'honorables travaux. Si M. Sernin porte quelquefois haut l'estime de lui-même, rendons lui ce témoignage que ce qu'il vantait en lui, ce n'était jamais ni sa fortune, ni son rang, ni ces avantages

souvent du hasard qui n'éblouissent que le vulgaire, envions lui donc sa vie si laborieuse et si utile, sa fin si calme et si résignée ; et prions Dieu que la mort qui nous a enlevé naguère deux si chères victimes suspende longtemps son œuvre de destruction au milieu de nous.

Séance du 7 Février 1848.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Yven, Delmas, Larraye, Pech, Barthe, Rouanet, Jallabert, Dureau, de Stadieu, Méjean et Delort-Mialhe. M. de Montredon écrit pour motiver son absence.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Président communique l'arrêté préfectoral qui nomme membre de la Commission Archéologique M. le baron Bourlet de Saint-Aubin, et procède à l'installation de notre nouveau collègue. M. de Saint-Aubin, présent à la réunion, adresse ses remerciements à M. le Président et à l'assemblée.

Mme Sernin adresse à la Commission une lettre de remerciements relative à l'envoi de l'éloge funèbre de son mari prononcé par M. Pailhiez à la séance de Janvier ; par l'intermédiaire de M. Pech, Mme Sernin envoie également une figurine antique, en bronze, trouvée à Lézignan et représentant *Diane chasseresse*.

La Commission reçoit de M. Yven trois monnaies du pape Pie IX : de M. Tournal, l'estampage d'une inscription funéraire romaine, conservée au Musée de Nimes et sur laquelle plusieurs voyelles offrent des signes particuliers et peu connus ; de M. Hubert, taillandier, une grande ammonite du terrain crétacé inférieur de la Clape ; de M. Delsert Jean de Capestang, une médaille relative à la concordance des calendriers.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'un bout de tuyau de fontaine antique, en bronze, représentant la tête d'un animal fantastique, et qui a été trouvé dans les fouilles exécutées près du canal, à côté de la tuilerie de M. Azéma (25 fr.).

M. Dureau annonce que M. Bouisset a obtenu les médailles grecques dont il avait été question dans la dernière séance pour le prix de 55 fr.

La Commission procède à la nomination de trois candidats qui seront présentés à M. le Préfet, en remplacement de M. Sernin. Ont été élus :

1er candidat, M. Armand Tallavignes, à l'unanimité des 12 votants ;

2me candidat, M. Léon Galibert, à l'unanimité ;

3me candidat, M. Gabriel Bonnel par 9 voix, contre 2 à M. Hippolyte Faure et 1 à M. Coussières.

Un membre signale l'état déplorable dans lequel se trouvent tous les appartements situés dans la tour des Télégraphes ; il ajoute que pendant le dernier orage, la pluie traversait plusieurs des tableaux qui décorent le plafond de la salle dans laquelle se trouve le buste de Louis XIV. MM. Larraye, Dureau et Tournal sont chargés d'examiner l'état des lieux et de faire un rapport à l'administration municipale sur ce déplorable état de choses qui a déjà occasionné de graves détériorations.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 13 Mars 1848.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Jallabert, Yven, Rouanet, Pech, Barthe, Delmas, Gros, Delort-Mialhe, de Saint-Aubin, Méjean, Bouisset, Dureau et Tallavignes.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président procède à l'installation de M. Tallavignes.

La Commission reçoit de M. Cros, supérieur du Petit Séminaire, une belle médaille en argent du pape Pie IX, gravée par Girometti ; de M. Castelli, une lampe antique, en terre cuite, trouvée à Ténès, et un petit bronze de Constantin trouvé dans les mêmes fouilles et qui précise ainsi la date de cette lampe ; de M. l'abbé Vidal, un ouvrage publié en Allemagne et renfermant une critique de l'ouvrage manuscrit du chanoine Lafont, de Narbonne. M. l'abbé Vidal adresse en outre la petite notice de Dom Liehle sur les limites de l'Empire de Charlemagne. M. Tournal offre à la Commission un estampage d'une inscription du XIIIe siècle conservée dans la cathédrale de Narbonne.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Léonce Tapié. Ce discours est écouté avec le plus profond recueillement. La Commission décide qu'il sera transcrit dans le cahier des délibérations, et qu'une copie sera adressée à la famille.

La Commission ouvre un crédit pour confectionner un drapeau.

Le secrétaire annonce que l'on vient de découvrir une crypte au dessous d'une chapelle située près de Bizanet, il ajoute qu'il serait utile de visiter les lieux, afin de savoir s'il ne conviendrait pas de continuer les fouilles. M. de Saint-Aubin se charge de faire un rapport à cet égard.

M. Pech signale l'existence d'un Missel à l'usage de l'église métropolitaine de Narbonne, imprimé en 1572, et qui est en ce moment entre les mains du curé de Sallèles. La Commission charge le secrétaire de faire des démarches pour obtenir cet ouvrage, soit par voie d'échange, soit par achat. Le même membre entretient la Commission d'une inscription romaine appartenant à la ville de Narbonne et qui a été successivement transportée à Perpignan et dans les Pyrénées-Orientales. Le secrétaire est également chargé d'écrire à M. le Baron Guiraud de Saint-Marsal pour le prier de vouloir bien demander ce monument en faveur du Musée de Narbonne.

Un membre annonce que la copie de la *Transfiguration* est terminée. La Commission autorise le trésorier à solder à M. Brisset, lors de son passage à Narbonne, la somme de 500 frs qui lui a été votée pour l'exécution d'un tableau.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Notice sur M. Léonce Tapié de Céleyran
lue à la séance du 13 Mars par M. Ducros de Saint-Germain.

Messieurs,

Rien n'impressionne, rien ne remue plus profondément les masses qu'une immense infortune tombant tout à coup sur une famille honorable, qui, par sa position élevée, semblait être abritée contre le fléau, qui est venu la frapper. Une pareille calamité agite toutes les classes, émeut tous les cœurs, car ici il n'est pas besoin de grands efforts d'imagination pour comprendre, il suffit de sentir.

Par une de ces circonstances heureuses, si propres à faire le bonheur d'un père, toute la famille de M. Tapié Mengau se trouvait réunie au chateau de Céleyran et goûtait dans l'intimité ces joies douces et pures de la famille qui sont si bien au dessus des plaisirs bruyants du monde et qui font les délices des caractères honnêtes et élevés.

Bientôt ce bonheur va être détruit, une maladie affreuse, inconnue, éclate comme la foudre au milieu de cette famille et la plonge sans transition dans la stupeur la plus grande, dans la désolation la plus profonde. Une première victime est désignée par cette cruelle mort qui n'épargne ni les talents, ni les vertus, ni l'âge ni le rang, et malgré les soins assidus, constants d'un médecin éminent dont nous regrettons sincèrement la perte, M. le Baron de Rivières est enlevé à sa famille, à ses nombreux amis.

Il n'entre pas dans mon sujet de vous faire connaître les qualités éminentes qui distinguaient M. de Rivières, je me bornerai à vous dire que peu d'hommes ont mérité plus que lui les regrets cuisants qu'ont éprouvés sa famille et tous ses concitoyens dont il avait l'estime et l'affection.

Une seconde victime devait être bientôt frappée, et celle-ci dans un âge qui semblait lui promettre un long avenir. Cette victime est M. Léonce Tapié de Céleyran, notre collègue, dont je vais tâcher de vous rappeler les modestes vertus et les qualités précieuses qui rendent sa perte si douloureuse.

M. Léonce Tapié de Céleyran naquit à Narbonne le 22 novembre 1807, sur la paroisse Saint Paul, il avait donc le 5 novembre 1847, jour de sa mort, 40 ans et 18 jours ; il avait une taille moyenne, sa physionomie était douce et sereine, dans l'intimité ses traits s'animaient et alors seulement l'on pouvait bien voir et bien apprécier les qualités dont il était pourvu.

Il avait eu en venant au monde le rare bonheur de naître dans une famille opulente, et celui plus rare encore de devoir le jour à un père et à une mère à la hauteur de leur position sociale ; son père par l'aménité, la douceur de son caractère, et les manières affectueuses qui rendent son intimité si agréable ; sa mère par l'élévation de son esprit, la force et la sensibilité de son âme. Ils étaient tous les deux nourris des saines doctrines, ils savaient qu'il ne suffit pas de naître dans une position élevée, qu'il faut encore en être digne et que plus la position est brillante, plus elle impose d'obligations à celui qui l'occupe, que l'homme enfin ne peut plus espérer d'être au dessus des autres que par l'instruction et les qualités éminentes de l'esprit et du cœur ; ils voulurent donc lui donner une éducation forte et brillante.

Pour être plus à portée de surveiller cette éducation, ils allèrent s'établir au centre des lumières, à Paris. C'est là que M. Léonce Tapié fut mis au collège Saint Louis, où il fit des études classiques avec un grand succès ; il continua ses hautes études dans la même ville et les termina par celle du droit, commencé là en 1827 et continué à Toulouse pendant les années 1829 et 1830. Il fut reçu avocat dans un rang distingué. Doué d'un caractère doux, réfléchi, studieux, il profita de son séjour dans la ville des Capitouls pour orner son esprit des connaissances qu'il affectionnait le plus, il suivit en même temps les cours de physique et de chimie et, bien différent de tant d'autres jeunes gens que des passions violentes entraînent dans des plaisirs bruyants et qui ne savent trouver d'autre délassement que la satisfaction souvent désordonnées des jeux, M. Léonce, lui, goûtait des plaisirs plus purs, plus réels dans l'étude assidue de la littérature, de la musique et des beaux arts ; il remplissait d'ailleurs religieusement les intentions, les désirs, les volontés de sa mère chérie. Elle voulait, et son ambition était noble, que son fils après avoir été jeune homme studieux, doux et soumis, devînt homme instruit, ferme et capable de servir son pays, et son vœu était accompli.

Mais la mort qui vient si souvent déranger les calculs humains, la cruelle mort avait frappé madame Tapié.

Dès lors, M. Léonce Tapié revint au foyer paternel ; il y trouva un père dévoué, d'un esprit cultivé, de mœurs douces, de goûts simples qui déjà depuis longtemps avait préféré les plaisirs de la campagne aux joies bruyantes de la ville : il avait perdu une compagne chérie, ses filles s'étaient mariées : toutes ses affections se concentraient dès lors sur son fils, son bonheur, son espoir, il ne voulut plus s'en séparer. De ce moment la destinée de M. Léonce Tapié est fixée ; il ne songera plus à sa carrière publique, il n'ambitionnera plus les places, la gloire, cette fumée qu'un simple souffle de l'adversité dissipe, il se laissera aller avec joie au courant qui l'entraîne vers la vie douce et paisible de la famille, vers le charme de la vie des champs.

Ne le plaignez pas, Messieurs, d'avoir suivi le penchant de son âme aimante et préféré la vie paisible à la vie tumultueuse ; sans doute il y a plus d'éclat, plus de brillant dans la vie publique, il y a plus de moyens de satisfaire la soif des passions, surtout dans les hautes régions, mais aussi il y a plus de peines, plus de chagrins, plus d'amères déceptions : il faut, pour aborder celle-ci, une imagination ardente, un cœur à l'épreuve des revers, une force d'âme peu commune. Peu d'hommes sont pourvus de ces qualités, peu surtout traversent les rudes épreuves qui leur sont dévolues en conservant intacte la droiture de leur caractère, la sérénité de leur conscience.

Combien l'homme qui ne ressent que des besoins simples et naturels est plus heureux ! pour lui tout est charme, tout est plaisir, cet art charmant, le plus doux, le plus naturel, le plus religieux de tous, cet art que Delille appelle le luxe de l'agriculture, que les poètes eux mêmes ont peint comme le premier plaisir de l'homme, ce doux et brillant emploi des richesses des saisons et de la fécondité de la terre qui charme la solitude vertueuse, M. Léonce Tapié va le savourer auprès d'un père pour lequel il ressent un amour et une déférence qui ne se démentiront jamais.

Avec lui, selon le précepte d'Horace il se livrera au plaisir d'embellir, d'améliorer encore le superbe domaine de Céleyran. Là, entouré de nombreux colons, qui tous le seconderont avec ardeur, l'aimeront avec déférence parce qu'il est bon, qu'il est humain, affable, il profitera des études sérieuses qu'il a faites pour enseigner les bonnes cultures et faire abandonner les mauvaises. Il remplacera les instruments de labour surannés par ceux qui sont reconnus les meilleurs soit pour hâter, soit pour perfectionner la culture des terres ; il améliorera les troupeaux par des croisements bien entendus ; ici, à la place des sables brûlants il fera pousser des forêts de pins, là des terres stériles deviennent de riches prairies, grâce à l'art habile de l'arrosage. Plus loin, il forcera des rochers arides à produire la vigne. Des prairies artificielles viendront décupler la valeur des terres et assurer d'abondants fourrages aux bestiaux destinés eux-mêmes à la nourriture de l'homme.

Bientôt, son exemple est suivi par ses voisins, les bonnes méthodes se propagent rapidement, l'agriculture, le plus beau, le plus utile des arts s'améliore, se perfectionne, les produits augmentent sensiblement et le bien-être de toutes les classes et de celle des laboureurs en particulier s'accroît rapidement.

Tels sont les travaux, les services rendus à ses concitoyens par M. Léonce Tapié, tels sont aussi ses droits à notre estime et à nos regrets. Lorsque vos suffrages l'admirent parmi nous, vous fûtes déterminés précisément par la connaissance que vous aviez de la direction de son esprit, et il le comprit si bien que peu de temps après son admission, il nous présenta un travail consciencieux sur les améliorations apportées à la culture de l'arrondissement. Je vous ai donné, Messieurs, l'analyse resserrée de cet ouvrage et j'ai cherché à vous faire partager la conviction que m'a procurée sa lecture, que notre collègue avait toutes

les qualités, toutes les vertus, toutes les connaissances qui distinguent un bon agriculteur.

Il était bon fils, bon époux, bon père : et c'est dans la vie paisible de la famille qu'il laissait voir toutes les bonnes qualités dont son âme était douée. Il avait trouvé une compagne digne de lui, et qui, ce qui est bien rare, partageait ses goûts, comprenait ses plaisirs. Il se voyait renaître dans ses enfants qui faisaient sa joie et son orgueil : et c'est au milieu de cette félicité douce et paisible, au milieu de ses parents consternés que la mort est venu le surprendre. A ses derniers moments, il s'est montré ce qu'il avait été toute sa vie, homme doux, affable, résigné, et il est mort avec la foi d'un chrétien dans les bras d'un autre de nos collègues, qui devait bientôt le rejoindre, M. Sernin, qui avait pour lui l'affection d'un ami, la tendresse d'un père ; il est allé recevoir dans le ciel, au sein de Dieu, l'éternelle récompense de ses vertus.

Il serait au dessus de mes forces, Messieurs, de vous peindre les douleurs, la stupeur produites par cette mort, dans tout le pays elle fut immense, elle fut générale. Pouvait-il en être autrement à la vue de tant de malheurs ? pouvait-on contempler sans verser des larmes le contraste désolant de Céleyran où se trouvait naguère concentré le bonheur d'une famille entière et celui d'un père désespéré, d'orphelins et de deux veuves inconsolables et du reste de la famille en deuil fuyant avec effroi ce séjour de désolation ?

Puissent mes faibles accents, écho fidèle de vos sentiments à tous, puisse la religion, cette céleste croyance qui seule soutient l'homme dans les rudes épreuves de la vie, puissent les soins de leurs nombreux amis, les regrets partagés par toutes les classes de la société, en adoucir, en diminuer l'amertume et les aider à supporter le terrible coup qui les a frappés.

Séance du 3 Avril 1848.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros.

Présents : MM. Delmas, Dureau, Bouisset, de Saint-Aubin, Pech, Delort-Mialhe et Barthe.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. de Saint-Aubin un fragment d'autel votif trouvé à Fontfroide. Cet autel offre sur la face principale Mercure, et sur les petits côtés une patère et un préféricule ; de M. Delmas, un moyen bronze de Néron, une pièce de 15 frs de Louis XVI et une monnaie de François Ier empereur d'Autriche.

Le secrétaire fait sanctionner l'achat pour le prix de 8 frs d'une pièce d'or d'Anastase I, revers *Victoria Augustorum*.

M. Dureau donne communication d'une lettre de M. Dauchez annonçant que le gouvernement continuera à donner aux bibliothèques publiques les livraisons des ouvrages en cours de publication.

Le même membre propose l'acquisition de trois meubles destinés à recevoir des livres et qui ont appartenu à M. Taillefer. La Commission, considérant que ces meubles pourront être utilisés pour exposer des objets d'art, d'histoire naturelle ou d'archéologie, charge M. Dureau de faire une offre de 90 frs.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Mai 1848.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Jallabert, Pech, Barthe, Yven, Dureau, Pailhiez, Tallavignes et Castanier.

M. de Stadieu écrit pour motiver son absence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal dont la rédaction est adoptée

Le Commissaire du gouvernement s'excuse par lettre de ne pouvoir répondre à l'invitation qui lui a été faite d'assister à la séance de ce jour.

Mme Léonce Tapié de Célevran remercie la Commission de l'envoi qui lui a été fait de l'éloge funèbre de son mari.

M. Dureau annonce que l'offre de 90 frs qui avait été faite pour les meubles de M. Taillefer n'a pas été acceptée. Le même membre prévient la Commission que le gouvernement a cessé l'envoi de la *Revue des Deux Mondes.*

La séance est levée à 3 heures et la Commission décide qu'elle se rendra en corps chez M. Raynal, commissaire du gouvernement, pour lui recommander les intérêts du Musée et de la Bibliothèque publique.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Juin 1848.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Dureau, Yven, Gros, Bouisset, Delmas, Barthe, Pailhiez, Delort-Mialhe, Méjean, Barthez et Rouanet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Commissaire du gouvernement adresse une lettre pour exprimer le regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Le secrétaire communique une lettre de M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, relative à la demande d'un tableau ; cette demande a été transmise au Ministre de l'Intérieur qui n'a pas encore pris de détermination. Le secrétaire ajoute qu'il s'est empressé d'écrire à M. Th. Raynal pour le prier d'appuyer cette demande et pour l'engager à prendre des renseignements sur la copie de la *Transfiguration.*

La Commission reçoit de M. Barthez, médecin, une inscription funéraire du XIIIe siècle sur marbre blanc, trouvée à Narbonne, et de M. Tournal, un estampage d'une inscription funéraire du XIIIe siècle conservée à Saint-Just. Un membre annonce que M. Jaloux, avocat, a déposé dans les galeries du Musée une *Sainte Famille* de Loir, un paysage d'Antony Seen et une copie d'après Rubens représentant le *Triomphe de Bacchus.*

La Commission ouvre un crédit de 150 frs pour acheter à M. Sérigne un tableau de nature morte attribué à De Heem et représentant un vase, une montre, des coquillages, etc....

La Commission sanctionne l'achat fait par le secrétaire d'une médaille en or de Fernand et Elisabeth d'Espagne (25 frs), d'une médaille en or de Majorien, revers croix dans une couronne à l'exergue CONOB (5 frs), d'un sceau de Bérenger et d'une arme gauloise en silex trouvée à Terre Rouge près Narbonne (1 fr.).

La Commission, reconnaissant la nécessité de meubles destinés à recevoir les vases, figurines, ustensiles, lampes et autres objets antiques, charge un de ses membres de présenter dans la prochaine séance un devis estimatif.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Juillet 1848.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Jallabert, Cauvet, de Saint-Aubin, Pailhiez, Bouisset, Barthe, Delmas, Castanier, Méjean, Barthez et Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Caffort offre à la Commission de la part de M. Alexandre Pailhiez, un manuscrit de l'an 1470, relatif à la médecine des oiseaux de proie. La Commission reçoit un estampage de l'inscription funéraire de Pierre Vézian abbé de Saint-Aphrodise de Béziers.

Un membre annonce que M. Sérigne a consenti à céder au Musée le tableau de nature morte pour le prix de 150 frs.

M. le Président de la Commission municipale entre dans la salle et prend part aux délibérations.

Le secrétaire propose l'acquisition, pour le prix de 250 frs. de deux pastels de M. Jules Boilly, représentant deux scènes du Tartuffe de Molière. Cette proposition est adoptée. Le même membre propose de faire exécuter par le même artiste un tableau représentant le *Génie de la Ville de Narbonne*. Une esquisse de ce tableau est présentée à l'assemblée, afin de donner une idée de la composition de ce sujet. La Commission adopte cette proposition et charge les membres composant la sous-commission de peinture de s'entendre à cet égard avec M. Boilly.

Le trésorier rend compte de la situation de la caisse.

M. le Président de la commission municipale annonce que des plaintes ont été portées contre le concierge du Musée. Plusieurs membres parlent également dans le même sens. La Commission, considérant que les observations adressées jusqu'à ce jour à M. Payen n'ont produit aucun résultat, décide que M. le Président sera chargé de lui adresser des reproches, qu'il sera fait mention de ce fait au procès verbal et que les premières plaintes portées contre lui entraîneront irrévocablement son remplacement.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Août 1848.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Yven, Barthe, Delort-Mialhe, Pech, Pailhiez, Tallavignes et Dureau.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Brisset annonçant que la copie de la *Transfiguration* est arrivée à Paris. Le même membre ajoute qu'il s'est empressé d'écrire à M. Raynal, au Chef de Division de la Direction des Beaux-Arts et à M. Brisset afin que ce tableau ne reçut pas une autre destination. La Commission, consultée pour savoir si elle entend maintenir l'engagement contracté envers M. Brisset relativement à la commande d'un tableau, déclare à l'unanimité que cet engagement sera maintenu.

La Commission sanctionne l'achat de quatre fauteuils anciens, offerts par M. Virassin, pour le prix de 24 frs et vote les fonds nécessaires pour leur restauration.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Septembre 1848.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Jallabert, Méjean, Delort-Mialhe, Barthe, Castanier, Pailhiez, Barthez et Dureau.

MM. Ducros et Bouisset écrivent pour motiver leur absence.

Le procès-verbal est adopté.

La Commission reçoit de M. Barthez, docteur-médecin, trois tableaux relatifs à la politique et aux finances de la France en 1789 : de M. Caunes fils, de Ginestas, six tessères en plomb trouvées à Saint-Nazaire.

La Commission sanctionne l'achat d'une médaille en or de Louis XI (15 frs). Le secrétaire communique plusieurs lettres de M. Charles Blanc, Directeur des Beaux-Arts, de M. Th. Raynal et de M. Espéronnier, relatives à l'envoi de la copie de la *Transfiguration*. La Commission décide qu'à son arrivée, le tableau sera exposé contre la cheminée de la salle des Gardes, et que le Sous-Préfet, le Maire et le Conseil Municipal en seront informés afin qu'ils puissent être les premiers à le visiter.

Le secrétaire annonce qu'il a cru devoir faire des démarches auprès de plusieurs membres du nouveau conseil général pour les prier de vouloir bien faire maintenir sur le budget de 1848-49 l'allocation qui a été accordée jusqu'à ce jour au Musée de Narbonne.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Octobre 1848.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. M. le Maire assiste à la réunion, ainsi que MM. Ducros, Jallabert, Rouanet, Tallavignes, de Montredon, Pailhiez, Pech, Bouisset, Delort-Mialhe, Larraye, Figeac, Barthez, Castanier, Delmas, Méjean, Cauvet, Cabanel, Dureau, Barthe et Yven.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Ducros communique la mort de M. le docteur Caffort et annonce qu'il sera pourvu à son remplacement dans la séance de novembre.

M. le Ministre de l'Intérieur annonce qu'il vient d'accorder au Musée de Narbonne, sur la demande de M. Th. Raynal, un paysage *Effet d'Automne* peint par Blanchard.

La Commission reçoit de M. de Calage un denier consulaire de la famille *Tituria :* de M. Pech, un sol melgorien et un denier de Raymond comte de Toulouse ; de M. Bouisset, une médaille historique en bronze de Louis XV.

M. le Maire, sur la prière qui lui est adressée par la Commission, promet d'envoyer chaque dimanche au Musée un sergent de ville, afin de seconder les surveillants.

La Commission sanctionne l'achat pour le prix de 3 frs d'un chapiteau gothique en marbre blanc orné de feuillages, qui a été trouvé à Narbonne, près la porte de Perpignan, dans la maison de M. Guillaume Clamens.

M. Dureau propose de voter la somme de 200 frs afin de pouvoir compléter l'achat des ouvrages qui sont en cours de publication. La Commission accueille favorablement cette demande, mais à la condition que la situation de la caisse permettra d'effectuer cette dépense.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Novembre 1848.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Dureau, Rouanet, Larraye, Barthe, Delmas, Barthez, Pailhiez, Yven, Jallabert et Figeac.

M. Ducros adresse une lettre pour motiver son absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. M. le Bibliothécaire communique une lettre de M. Dauchez, relative aux médailles historiques accordées par le Ministre de l'Intérieur sur la demande de M. Th. Raynal. Le même membre propose d'acheter pour le prix de cent francs le *Musée de Sculpture* de M. de Clarac. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La Commission sanctionne les achats suivants : denier d'or du Bas-Empire de l'empereur Léon (18 frs) ; pièce de 1 fr. 50 à fleur de coin de Louis XVI ; monnaie en argent de Pierre, roi d'Espagne, frappée à Barcelone ; médaille celtibérienne (30 cent.). M. Tournal entretient la Commission d'une plaque en ivoire de travail italien du IXe siècle, représentant le Christ en croix entouré de sujets religieux, et qui appartient à la fabrique de Saint-Just. Ce membre pense que cette plaque serait plus convenablement placée dans les galeries du Musée et propose à la Commission de faire une offre à la fabrique. M. Figeac signale aussi l'existence dans le trésor de la cathédrale d'un manuscrit du IXe siècle qui a été envoyé depuis peu de temps à Paris et qui serait plus convenablement placé dans la bibliothèque de la ville.

La Commission, considérant que plusieurs objets antiques qui appartenaient à la fabrique de Saint-Just ont été perdus, et que plusieurs de ceux qui existent en ce moment ne peuvent être visités par les étrangers et par nos compatriotes, charge le bureau de faire les démarches nécessaires pour que ces objets soient déposés au Musée.

Le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour valider l'élection des candidats qui doivent être soumis à M. le Préfet pour remplacer M. Caffort, cette élection est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Décembre 1848.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Méjean, Jallabert, Delort-Mialhe, Bouisset, Pech, Barthe, Delmas, de Saint-Aubin, Castanier, Rouanet, Dureau et Pailhiez.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Dureau donne quelques explications relatives aux votes de la Commission et explique que pour valider la nomination des candidats, il suffit de la présence de 9 membres et de la majorité absolue des membres présents à la séance. Cette manière de voir résulte de la délibération prise dans la séance de mai 1844.

M. Pech offre à la Commission, de la part de M. Lafeuillade, une hallebarde qui était conservée depuis plus d'un siècle dans une maison de la ville. Des remerciements sont adressés au donateur. La Commission sanctionne l'achat fait par M. Tournal, pour le prix de 9 frs, de plusieurs médailles relatives à la révolution de 1848. M. Dureau annonce que le *Musée de Sculpture* de M. de Clarac a été acquis au prix de 140 frs et que M. Dauchez a retiré de l'Imprimerie Nationale le tome 3 du Bagharata de la collection orientale. Le Ministère de l'Intérieur annonce l'envoi de plusieurs ouvrages et gravures, sur la demande de M. Th. Raynal.

La Commission procède à la nomination des trois candidats qui doivent être présentés pour le remplacement de M. Caffort. Nombre de votants 14.

1er candidat : M. Léon Galibert, homme de lettres, 14 voix ;
2me candidat : M. Esquer, notaire, 8 voix ;
3me candidat : M. Gabriel Bonnel, archéologue, 7 voix.

La Commission élit ensuite le bureau pour 1849 qui sera composé ainsi qu'il suit : *Président :* M. Pailhiez ; *secrétaire :* M. Tournal ; *secrétaire-adjoint :* M. Delort-Mialhe ; *trésorier :* M. Méjean.

Sous-Commissions. — *Bibliothèque :* MM. Barthez, Figeac, Cabanel. *Archéologie :* MM. Jallabert, Pech, Tournal. *Peinture :* MM. Rouanet, Delmas, Bouisset. *Histoire Naturelle :* Delort, Ducros, de Saint-Aubin.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1849

Séance du 8 Janvier 1849.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Ducros, Delmas, Barthe, Jallabert, Barthez, Dureau et Méjean. M. Léon Galibert, nouveau membre, est également présent : M. le Président procède à son installation.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal dont la rédaction est adoptée. M. Jules Boilly annonce que le tableau qui lui a été commandé par la Commission et qui représente le *Génie de la Ville de Narbonne* sera terminé et expédié dans le courant du mois de février.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Tournal pour le prix de 28 frs 50, de 17 médailles de la révolution de 1848. Ces médailles font suite à celles qui ont été acquises dans la dernière séance. M. Balmigère, cantonnier de la mairie, offre à la Commission deux fibules en bronze trouvées sur le chemin de Bages.

M. Pailhiez prononce l'éloge funèbre de M. Caffort, docteur-médecin. Ce discours, modèle de style, de pensée et de sentiment, est écouté avec le plus vif intérêt et dans le plus grand recueillement. La Commission décide qu'il sera transcrit en entier dans le cahier des délibérations et qu'une copie sera adressée à la famille.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, Tournal.

Éloge funèbre de M. Caffort,
lu par M. Pailhiez, président.

Messieurs,

J'ai toujours éprouvé une profonde sympathie pour ceux d'entre nous qui ont commencé à élever notre édifice archéologique, pour ces hommes généreux et intelligents qui, seuls, sans appui, sans ressources, mais forts seulement d'un saint dévouement à la cause de l'art, ont les premiers rassemblé ces richesses artistiques qu'il nous est donné de contempler aujourd'hui ! Caffort, messieurs, fut un de ces hommes : il fut appelé au sein de la Commission au moment de sa création même et dans ces premiers temps d'enthousiasme et de foi, son zèle ne se laissa devancer par le zèle d'aucun : quoique occupé alors de travaux importants, il s'appliqua, pour se rendre utile, à la science de la numismatique, et apprit aussi à lire avec facilité ces belles inscriptions romaines ou gothiques que le temps chaque jour efface, et dont la conservation est

pourtant si précieuse pour la science de l'archéologie ! Aussi, Messieurs, j'ai pensé, avec plusieurs d'entre vous, que c'était un devoir de nous entretenir une dernière fois du collègue que nous avons perdu, et j'ai cru aussi que ce devoir m'était imposé, à moi qui fus si souvent honoré de votre bienveillance et qui en ai reçu, tout récemment, un témoignage qui m'est si cher... Veuillez donc, Messieurs, écouter avec votre indulgence accoutumée, cette faible notice dans laquelle j'ai cherché à retracer les quelques évènements qui ont marqué dans la vie modeste et laborieuse de notre collègue Caffort.

Just Pasteur Caffort est né à Narbonne le 15 octobre 1802 ; fils et petit-fils de chirurgiens, il était, en quelque sorte, destiné dès le berceau à la carrière qu'il a parcourue ; il fut initié de bonne heure à ses travaux et à sa pratique ; ses premiers conseils, ses premières leçons il les trouva dans sa famille, il put, jeune encore, se former sous des regards amis, soutenu par des mains protectrices, au dur apprentissage de cette noble profession de la médecine qui, suivant une parole bien connue, conduit souvent à la considération, quelquefois à la gloire, presque jamais à la fortune. La première jeunesse de Caffort n'offre rien de remarquable ; il fit toutes ses études dans les collèges de Narbonne qu'il ne quitta que pour aller étudier en médecine d'abord à l'école de Montpellier et ensuite à celle de Paris ; reçu docteur devant cette dernière faculté, Caffort revient immédiatement dans notre ville pour s'y livrer à l'exercice de la profession de ses pères.

Considéré à cette époque, rien n'annonçait dans Caffort une destination native ; rien ne nous porte à penser qu'il eût été doué d'une de ces organisations heureuses où le talent s'épanouit sans effort, où la science toute d'inspiration semble être, en quelque sorte, un fruit naturel, un don d'une providence bienfaisante. Non, et je le dis à sa louange, ce que Caffort a été, il ne l'a dû qu'à lui-même, qu'à des travaux persévérants, qu'à des études constantes, qu'à ce *labor improbus* enfin qui dompte les natures les plus rebelles et fait éclore les fruits de l'intelligence sur les terrains les plus arides et les plus ingrats.

Les commencements de Caffort dans la carrière furent lents, difficiles, peu féconds ; l'art de la chirurgie avait alors dans notre ville deux dignes représentants, Sernin et Coural, tous deux hommes éminents qui savaient allier aux hauts enseignements des théories cette facilité du savoir que donnent l'expérience et la pratique.

Caffort comprit, avec intelligence, qu'il ne pourrait pas lutter, dès l'abord, avec ces deux redoutables adversaires ; mais il ne se laissa pas aller au découragement ; il eut foi en lui-même, et résolut de faire tourner les difficultés du présent au profit de son avenir. Les circonstances lui refusaient une position, il n'hésita pas à la demander au travail ; nature froide et positive, étranger toute sa vie aux entraînements du cœur, vivant loin du monde, peu soucieux de ses séductions, Caffort vécut uniquement pour l'étude ; il eut pour elle une de ces grandes passions qui sont le gage des succès infaillibles. La science, Messieurs, est une bonne mère, elle a pour ceux qui se dévouent à son culte de merveilleux enchantements et des récompenses magnifiques ; elle laissa tomber sur Caffort un de ses sourires, notre collègue sortit de ses luttes avec le travail comme transformé : l'homme médiocre avait disparu, l'homme distingué se manifesta. J'ai ouï dire bien souvent par des juges compétents qu'à la suite de ses longues études, Caffort était devenu un médecin instruit et intelligent qui avait étudié avec fruit la plupart des mystères de l'art de guérir, qu'il avait enfin conquis légitimement sa place parmi les notabilités médicales du pays.

Une occasion se présenta bientôt pour lui de se produire devant le

monde savant : une chaire de professeur était vacante dans la faculté de médecine de Montpellier ; elle devait être donnée au concours. Caffort résolut de la disputer : il s'avança avec confiance dans cette lice honorable qui ne s'ouvre guère que devant les hommes forts et les athlètes éprouvés, et, hâtons-nous de le dire, si le succès ne justifia pas ses espérances, Caffort sortit du moins honorablement de ces luttes glorieuses, et prouva que si son ambition avait été grande, son mérite n'avait pas été trop au-dessous de son ambition.

C'est aussi vers ces époques que Caffort publia, sur divers cas intéressants de médecine et de chirurgie, de nombreuses observations que les corps savants accueillirent avec faveur, et qui lui valurent des amitiés illustres, des récompenses honorifiques, et surtout le titre envié de membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris.

Enfin en 1844 Caffort fit paraître un ouvrage qui avait été l'objet de longues méditations : c'est une œuvre de haute importance, du moins si l'on considère les matières qui y sont traitées, et le but élevé qu'il s'y propose ; ce livre quoique intitulé : *De l'Etude, de l'Enseignement et de l'Exercice de la Médecine* est véritablement un livre de philosophie : permettez-moi de m'y arrêter quelques instants afin que vous puissiez apprécier, sinon l'ouvrage, du moins le genre d'esprit de notre collègue, et les habitudes de sa pensée.

Caffort, après avoir posé des principes généraux sur la science, sur ce qui la constitue, c'est-à-dire les faits, les rapports, leurs lois, leurs causes, procède ainsi : avant d'étudier les sciences, dit-il, il faut savoir comment il faut étudier, et cette proposition le conduit à la nécessité d'une méthode : mais qu'est-ce qu'une méthode ? Combien y a-t-il de méthodes ? Caffort discute d'abord les diverses opinions controversées à ce sujet, et puis il adopte la distinction de Buchet ; les méthodes, selon lui, se divisent en méthodes de création, et méthodes de vérification ; les premières se composent de l'induction et de l'hypothèse, les secondes comprennent la synthèse et l'analyse ; cela posé, Caffort fait ressortir les divers caractères qui constituent chacune de ces méthodes, enseigne les moyens de s'en servir avec sûreté dans l'intérêt de la science et cherche à établir d'une manière scientifique que l'induction et l'hypothèse, méthodes de création, ne peuvent pas plus servir à vérifier une science, que la synthèse et l'analyse, méthodes de vérification, ne peuvent servir à la créer.

Cette première partie, vous le voyez, traite de la théorie des méthodes : l'auteur n'a pas pour but d'en proposer de nouvelles ; il se borne à discuter les divers systèmes et à en apprécier la valeur.

Dans la seconde il veut atteindre un but peut-être encore plus élevé : Caffort ne se propose rien moins que de résoudre le grand problème de la classification des sciences : il examine d'abord l'œuvre de ses devanciers : il rejette la classification de Bacon et de d'Alembert qui, comme chacun sait, divisaient les sciences en sciences historiques, poëtiques et philosophiques, et s'attache à repousser aussi le classement proposé par Ampère en sciences du monde matériel ou cosmologique, et sciences de la pensée humaine ou noologiques. Les sciences, dit Caffort, doivent être divisées en sciences matérielles et sciences sociales : les premières se proposent la connaissance des objets déterminés, les secondes la satisfaction des besoins de l'homme, et il énumère, à l'aide de divisions et de sous-divisions, les diverses parties de ce grand tout qui forme la science universelle.

Telle est, bien imparfaite et bien abrégée, l'analyse du livre de Caffort ou du moins de la faible partie qu'il a publiée et qui n'est, en quelque sorte, que la préface, que le prologue d'un travail considérable. Il n'entre pas dans ma pensée de discuter les doctrines de Caffort ; à part

que cette discussion sortirait des limites d'une simple notice, vous pourriez peut-être trouver ma compétence fort contestable en ces matières. Toutefois, ce que je crois devoir consigner ici, c'est que l'œuvre de notre collègue n'est pas une œuvre sans mérite ; qu'elle suppose dans son auteur un esprit nourri de fortes études, habitué à méditer sur les mystères les plus élevés de l'intelligence. Certes, Messieurs, ce n'est pas d'un esprit vulgaire que d'aimer à reposer sa pensée sur ces grands problèmes de l'esprit humain, sur ces sciences si abstraites qui exigent des connaissances si variées, des méditations si profondes ; ce n'est pas aussi d'une intelligence sans vigueur que d'avoir pu se créer des convictions bien arrêtées au milieu de la fluctuation de tant d'esprits, de la diversité de tant de théories, de la contradiction de tant de systèmes ! C'est là le mérite de Caffort. Maintenant, a-t-il résolu les problèmes qu'il s'est posés ? a-t-il jeté quelques nouvelles clartés sur ces mystères ? a-t-il fait faire de nouveaux pas à la science ? il est permis d'en douter peut-être ; et néanmoins, en ce qui me concerne, je le dis en toute franchise, j'ai emporté de Caffort, après avoir lu son livre, de son instruction, de la portée de son esprit, une plus haute idée que celle que j'en avais auparavant !

C'est, avons-nous dit, en 1844 que ce livre fut publié ; à cette époque une ère nouvelle allait s'ouvrir pour Caffort. Jusque-là il était resté, presque exclusivement, l'homme des théories : de nombreuses occasions vont se présenter pour lui de les appliquer ; c'est en 1844 qu'une mort prématurée emporte Coural au milieu de son honorable carrière, et presque en même temps Sernin est enlevé par une cruelle maladie à cet art qu'il exerçait avec tant d'amour et de succès ; dès lors Caffort devint l'une des espérances chirurgicales de notre ville : il fut généralement considéré comme devant recueillir en grande partie cet héritage devenu vacant : Caffort était préparé par ses travaux à la haute mission qu'il avait à remplir ; ce sera un grand éloge à lui décerner que de dire qu'il fit les plus courageux efforts pour s'en rendre digne, et pour réparer, autant qu'il était en lui, la perte irréparable que le pays venait d'éprouver.

Cette époque de la vie de Caffort est le point culminant de sa destinée, une nombreuse clientèle lui arriva ; il fut nommé chirurgien major des hospices civils et militaires de notre ville, comme son père et son aïeul qui l'avaient été avant lui ; sa position grandissait de jour en jour ; il touchait à un avenir longtemps rêvé peut-être au milieu de ses veillées laborieuses, quand la mort vint le frapper lui-même au milieu de ses travaux, et le força à rejoindre, hélas ! à pas précipités ses deux devanciers dans la tombe. Souvent, dit Mme de Staël, la vie passagère de l'homme s'use dans les revers, et si la gloire triomphe, si l'on aborde enfin une plage plus heureuse, la tombe s'ouvre derrière le port, et la destinée à mille formes annonce souvent la fin de la vie par le retour du bonheur !

Tel a été le sort de Caffort, tel a été celui de bien des hommes d'élite : commencements pénibles et laborieux, efforts généreux pour agrandir sa destinée, triomphe de quelques jours, et puis la mort qui nous saisit au moment où l'on arrivait au port après la tempête ! Problèmes insolubles ici-bas, destinée amère mais qu'une Providence amie nous aide à supporter avec le calme du philosophe et les espérances du chrétien.

Ces espérances, Messieurs, Caffort les a-t-il connues ? ne craignez pas que je veuille ici fouiller dans les derniers replis de la conscience pour y chercher le secret des plus intimes pensées ; non, ce n'est pas à nous qu'il appartient de condamner ou d'absoudre ; d'ailleurs si dans quelques uns de ses écrits, Caffort semble incliner vers des doctrines panthéistes ; si, jeune encore, ces décevantes erreurs ont pu égarer sa raison, il est

permis de penser que plus tard son esprit mûri par l'âge et la méditation. s'était élevé vers des théories plus vraies et plus consolantes, vérifiant ainsi la vérité de cette grande parole de Bacon : « Un peu d'instruction conduit au doute, beaucoup d'instruction conduit à la foi ! » Ainsi quelques passages de son dernier livre impliquent l'idée d'une Providence qui n'abandonne pas au hasard les choses de ce monde, et puis, ses derniers jours furent empreints d'une résignation qui semblait pleine de ces espérances !

Quoiqu'il en soit, Caffort vit venir la mort avec un grand courage, non qu'il ne se fit quelquefois illusion quand les douleurs laissaient quelque trêve à sa pensée ; ainsi, nommé tout récemment chirurgien major de la garde nationale, il fit confectionner, avec quelque joie, un uniforme qu'il ne devait jamais porter ! Mais enfin, quand arriva le moment suprême il l'accueillit comme un évènement depuis longtemps attendu : il fit avec calme ses derniers adieux à sa famille et annonça lui-même qu'il mourrait le 18 septembre ! Cette prédiction n'était pas tout à fait une révélation de la science, Caffort se rappelait que cette date était fatale à sa famille ; que ce même jour, il y avait de longues années, une de ses sœurs, la plus aimée peut-être, était morte loin du sol natal, victime elle aussi de cette maladie qui le conduisait au tombeau.

La prédiction s'accomplit : Caffort mourut le 18 septembre : il n'avait pas encore 46 ans !

Ainsi a vécu, ainsi est mort, bien jeune encore, un homme intelligent, dont l'existence modeste peut se résumer en peu de mots : Caffort vécut d'une vie austère, au sein d'une retraite studieuse, entièrement occupé de travaux importants qui ont fait de lui, sinon un homme supérieur, du moins un homme distingué. Je crois exprimer les sentiments de tous en disant que Caffort fut digne de nous appartenir pendant sa vie, comme il est digne de tous nos regrets après sa mort.

Séance du 5 Février 1849.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Figeac, Pailhiez, Barthez, Yven, Barthe, Rouanet, Jallabert, Pech, de Saint-Aubin, Galibert, Delort-Mialhe, Dureau et Bouisset.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Galibert son ouvrage sur l'*Algérie ancienne et moderne*, richement relié ; de M. Bénet père, maître-maçon, un chapiteau gothique trouvé dans l'intérieur de la ville.

Un membre annonce que M. Cadas, de Narbonne, offre de nouveau de céder à la ville le tombeau antique en marbre blanc trouvé dans le temps aux *Amarats* et représentant des scènes de la vendange. La Commission autorise la sous-commission d'archéologie à poursuivre cet achat, et ouvre à cet effet un crédit de 450 frs.

La Commission sanctionne l'achat pour le prix de 25 frs de deux fleurs de lis d'or de Charles V, et de quelques médailles relatives à la révolution de 1848 (Barbès, Ledru Rollin, Cavaignac, etc...).

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Mars 1849.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Méjean, Ducros, Larraye, Jallabert, de Saint-Aubin,

Dolort-Mialhe, Yven, Cabanel, Barthe, Castanier, Barthez, Dureau, de Montredon, Tallavignes et Galibert.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Maire, conformément à une décision prise par le Conseil Municipal, adresse une lettre pour demander ce qu'est devenu le tableau représentant l'ex-Roi Louis-Philippe. Cette lettre étant parvenue quelques jours avant la séance, le président a répondu que ce tableau était conservé dans les magasins du Musée.

M. Brisset annonce qu'il a remis à M. Jules Boilly le tableau qui lui a été commandé par la Commission et qui représente le Christ insulté par des soldats.

La Commission reçoit de M. de Calage une hache gauloise en bronze trouvée à Saint-Estève, commune de Cascastel, et une dent molaire fossile d'éléphant, trouvée dans les alluvions de Véra (Ariège).

La Commission sanctionne les achats suivants qui ont été faits par le secrétaire : deux deniers en argent de Vespasien (2 fr. 50), moyen bronze de Trajan (30 cent.), deux grands bronzes de Caligula, revers la piété assise (60 cent.). médaille en argent de la Confédération suisse (1 fr. 50).

La sous-commission d'archéologie annonce qu'elle a conclu l'achat du tombeau en marbre blanc, appartenant à M. Cadas, pour le prix de 450 frs, qui a été soldé immédiatement.

La Commission décide que les membres composant le Bureau iront rendre visite à M. le Sous-Préfet, mercredi à 2 h. du soir.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Avril 1849.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Delmas, Barthez, Jallabert, Ducros, Galibert, Barthe, Larraye et Dureau.

M. le Sous-Préfet assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Pech offre à la Commission un ancien éperon trouvé à Narbonne.

M. Boilly annonce l'envoi d'une caisse contenant le tableau de M. Brisset, le portrait de Mgr l'évêque de Carcassonne, le portrait de Jasmin et le tableau représentant le génie de la ville de Narbonne.

M. Sérigne propose à la Commission, et pour le prix de 950 frs. l'achat de deux tableaux attribués l'un au Primatice l'autre à David Téniers. La Commission, considérant l'insuffisance de ses ressources et l'obligation dans laquelle elle se trouve de faire face à d'anciens engagements, refuse, à regret, cette proposition.

M. Tournal propose de profiter de la présence à Narbonne de M. Perrin, sculpteur, pour faire restaurer la statue trouvée au Quatourze dans la vigne de M. Blanc, et pour la placer sur le piédestal qui est dans la grande allée des platanes. Cette proposition est adoptée ; MM. Delmas et Tournal sont chargés de surveiller cette restauration.

Le secrétaire ayant été informé par M. Yven que la fabrique de Saint-Just devait se réunir le dimanche de *Quasimodo*, propose de lui adresser une lettre pour obtenir que les manuscrits et les objets d'archéologie conservés dans le trésor de la cathédrale soient déposés au Musée. Cette proposition est adoptée, et MM. Pailhiez et Tournal restent chargés de faire les démarches nécessaires pour obtenir ce résultat.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Mai 1849.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Dureau, Tallavignes, Delmas, Barthez, Méjean, Galibert, Delort-Mialhe, de Saint-Aubin, et Cauvet.

M. le Sous-Préfet assiste à la réunion.

M. Cartault offre à la Commission la gravure de M. Boilly, d'après le tableau de Pierre Mignard, représentant Saint Charles Borromée administrant la communion aux pestiférés de Milan.

M. le Maire annonce que le Ministre de l'Intérieur accorde à la Bibliothèque l'ouvrage *Monuments Egyptiens* de M. Prisse d'Avesnes, qui fait suite à celui de M. Champollion le Jeune.

La Commission ouvre un crédit pour faire encadrer le tableau de M. Brisset, le portrait de Jasmin et diverses gravures accordées par le gouvernement.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Juin 1849.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Cauvet, Ducros, Bouisset, Pech, Delort-Mialhe, Yven, Barthez, Rouanet, Dureau et Castanier.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. le Curé de Moussan deux anciennes clés en fer trouvées dans les ruines du chateau de Saint-Pierre au mont Alaric ; de M. Lignères, un bout de flèche en bronze trouvé près de Fabrezan ; de M. Léonce Berthomieu, un denier en argent de Marc-Aurèle et plusieurs médailles grecques trouvées à Syracuse ; de M. Guiraud de St-Marsal les Mémoires de la Société Scientifique des Pyrénées-Orientales.

M. le Maire met à la disposition de la Commission un écusson en pierre relevé de couleurs et offrant les armes de Narbonne.

M. Fournier réclame la restitution de deux orbes épineux qui avaient été déposés au Musée il y a plusieurs années par M. Caffort. Cette restitution est sanctionnée par la Commission.

M. Yven annonce que la fabrique de Saint-Just avait tout d'abord consenti à ce que les manuscrits et les objets d'archéologie conservés dans le trésor de la cathédrale soient déposés au Musée, à la condition toutefois que le ministre des Cultes et l'autorité ecclésiastique donneraient un avis favorable, mais que cette décision a été annulée par une délibération postérieure.

Le Secrétaire : Tournal.

La séance de Juillet 1849 n'a pas eu lieu.

Séance du 5 Août 1849.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Dureau, Delmas, Bouisset, de Stadieu, Castanier, Pech, Yven, Tallavignes, Galibert, et Méjean.

La Commission reçoit de M. ..... une bulle du Pape Clément VI ; de M. Julien, le sceau de Raymond de Colombier trouvé à Prat de

C'est : de M. Bouisset une monnaie de la Perse et une médaille de Salonine revers *juno regina :* de M. Rolland, orfèvre, plusieurs monnaies de Charles et de Philippe le Bel trouvées à Villesèque ; de M. Méjean un cachet en fer, de la renaissance, orné d'incrustations en argent. La Bibliothèque reçoit aussi divers ouvrages.

M. Tournal fait sanctionner l'achat, pour leur valeur intrinsèque, de deux monnaies en or de Charles et de Philippe le Bel et d'un florin de Florence.

M. le Trésorier rend compte de la situation de la caisse.

Le secrétaire annonce qu'il a écrit à M. Alengry et à tous les représentants de l'Aude, pour les prier de vouloir bien demander un tableau pour le Musée de Narbonne.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Septembre 1849.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Ducros, Bouisset, de Stadieu, Delmas, Jallabert, Barthez, Dureau et Castanier. M. le Sous-Préfet assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le secrétaire annonce que sur la demande de M. Alengry, appuyée par tous les représentants de l'Aude, le Ministre de l'Intérieur a mis à la disposition du Musée de Narbonne la *Vue du port de Marseille*, de M. Tanneur, et l'*Hallali du Cerf*, par M. Godefroy Jadin.

M. Tournal annonce qu'il a écrit à M. Viollet-le-Duc pour le prier de vouloir bien conserver la voûte d'arètes qui se trouve placée dans la salle de la tour, qui fait suite à la nouvelle galerie.

M. Salvet de Palayrac adresse plusieurs médailles trouvées à Philippeville.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Octobre 1849.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Barthez, Larraye, Jallabert, Delort-Mialhe, Barthe, Rouanet, Yven, Castanier et Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission sanctionne l'achat fait par le secrétaire d'une figurine en bronze représentant Mercure, trouvée à Bize (6 fr. 50).

MM. Dureau et Tournal proposent l'achat, pour le prix de 120 frs. d'un portrait de jeune fille peint par Chardin et richement encadré. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. Richard, paysagiste de Toulouse, offre de vendre à la Commission un grand paysage représentant un intérieur de forêt, moyennant une rente viagère de 120 frs.

La Commission n'ayant point ce tableau sous les yeux, et n'ayant jamais fait un marché de ce genre, ne prend aucune délibération à ce sujet.

Le trésorier est autorisé à payer quelques dépenses de serrurerie qui ont été faites pour le bassin du jardin.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Novembre 1849.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Ducros, Yven, Pech, Delmas, Tallavignes, Barthez, Jallabert, Barthe, Castanier, Rouanet, Dureau, Larraye, Méjean et Galibert. M. le Sous-Préfet assiste à la réunion.

M. de Saint-Aubin adresse une lettre pour motiver son absence.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

Le secrétaire communique une lettre de M. Alengry, relative au retard qu'a subi l'expédition des tableaux accordés par M. le Ministre de l'Intérieur.

La Commission sanctionne l'achat d'une bague chrétienne en or, trouvée aux environs de Narbonne et offrant sur le chaton un monogramme entouré de la légende VIVAS IN DEO (25 frs), ainsi que de 26 médailles en bronze du Bas-Empire et d'un poids romain en serpentine (16 frs).

M. Pech offre à la Commission quelques monnaies espagnoles en bronze.

M. Tournal propose l'achat pour 250 frs d'un tableau attribué à Oudry et représentant un lévrier ; un membre engage la Commission à offrir seulement 200 frs. Ces deux propositions sont rejetées par 9 voix contre 8.

La Commission décide qu'une somme de 500 frs sera accordée à M. Boilly pour son tableau représentant le *Génie de la Ville de Narbonne.*

Un membre prie M. le Sous-Préfet de vouloir bien solliciter un secours de 200 frs en faveur de la fabrique de Saint-André-de-Roquelongue, afin que les fabriciens donnent au Musée un fauteuil ancien qui se trouve dans l'église de cette commune, et avait appartenu aux archevêques de Narbonne. Le même membre propose de demander au Ministre de l'Intérieur un tableau de M. Lazerges, pour être placé dans l'ancienne chapelle de l'archevêché.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Décembre 1849.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Jallabert, Galibert, Larraye, Pech, Barthe, Castanier, Bouisset, Dureau, de Stadieu, Delmas et Cabanel.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission sanctionne l'achat d'un jeton relatif au siège de Leucate et de plusieurs jetons de présence des Etats du Languedoc en argent et en cuivre (16 fr. 50).

M. Escudier offre de vendre plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire du Languedoc. L'examen de cette proposition est renvoyée à la sous-commission de la Bibliothèque avec faculté d'acheter ce qu'elle jugera convenable.

La Commission procède au renouvellement du Bureau et des sous-commissions pour l'année 1850. Sont élus :

Président : M. de Saint-Aubin, à l'unanimité moins une voix à M. Delmas ; *Secrétaire :* M. Tournal ; *Secrétaire-adjoint :* M. Delort-Mialhe ; *Trésorier :* M. Méjean.

Sur la proposition de M. Castanier, la Commission décide d'élever à 5 le nombre des membres de chaque sous-commission. Sont alors nommés :

Sous-Commission de la bibliothèque : MM. Pailhiez, Galibert, Barthe, Figeac, Cabanel. — *Sous-Commission de la peinture :* MM. Rouanet, Barthe, de Stadieu, Castanier, Tournal. — *Sous-Commission d'archéologie :* MM Jallabert, Pech, Castanier, Larraye, Tournal. — *Sous-Commission d'histoire naturelle :* MM. Delort-Mialhe, Ducros, de Saint-Aubin.

M. Pech signale la dégradation rapide des bas-reliefs et des inscriptions antiques qui sont disposés dans le jardin, et engage la Commission à prendre les mesures nécessaires pour garantir leur conservation. L'examen de cette question est renvoyé à la sous-commission d'archéologie.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1850

Séance du 7 Janvier 1850.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Cauvet, Galibert, Delort-Mialhe, Jallabert, Barthez, Dureau, Barthe, Delmas, Larraye, Pailhiez, Bouisset et Tallavignes.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Commission reçoit de M. Bouisset, une ancienne gravure représentant une séance des Etats de Languedoc ; de M. le Préfet de l'Aude, les procès-verbaux des séances du Conseil Général de 1849.

Le bibliothécaire fait sanctionner l'achat de divers volumes pour la bibliothèque : la Commission approuve également l'achat d'un grand plat de porcelaine de Saxe (15 fr. 50), de 22 médailles complémentaires de l'histoire de la révolution de février (21 fr. 50). M. Tournal entretient de nouveau l'assemblée du piédestal romain qui se trouve dans la cour de la maison Poulhariez ; MM. Larraye et Galibert se chargent de demander ce monument à M. Poulhariez fils. Le même membre annonce que la famille Latenay est dans l'intention de céder à la ville la bibliothèque et les manuscrits qu'elle possède. L'examen de cette proposition est renvoyée aux sous-commissions d'archéologie et de la bibliothèque.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Février 1850.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Pailhiez, Barthez, Larraye, Jallabert, Bouisset, Delmas, Castanier, Cauvet, Delort-Mialhe, Rouanet, Galibert et Tallavignes.

Le procès-verbal est adopté.

Le secrétaire annonce qu'il s'est adressé à la députation de l'Aude, pour solliciter un vase de la Manufacture de Sèvres, et une tapisserie des Gobelins ou de Beauvais.

M. Dureau entretient la Commission de la bibliothèque de M. de Latenay ; il annonce qu'aucune estimation n'a été faite et qu'il faut attendre les propositions de la famille.

M. Souty, marchand de tableaux à Paris, offre plusieurs ouvrages de Signol, Alfred Dedreux, Clément Boulanger, etc... La Commission charge le secrétaire d'écrire à M. Viollet-le-Duc afin de connaître son opinion sur le mérite de ces ouvrages.

M. Pech propose de faire exécuter une grille destinée à garantir le moule de la porte du Baptistère de Florence. — Adopté.

M. Tournal dépose un grand nombre de documents relatifs à l'histoire de Narbonne, dont il a fait l'acquisition chez M. Sarda, marchand de tabac, qui a consenti à les laisser au Musée pour le prix du papier. Ces documents viennent de la bibliothèque de M. de Latenay.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Mars 1850.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Delmas, Barthez, Pailhiez, Galibert, Pech, Barthe et Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Barthe, peintre, un petit dauphin en bronze, antique ; de M. Dureau, bibliothécaire, un ancien plat en faïence provenant de la vente de M. Lebon ; de M. Cauvet, avocat, l'ouvrage de Baluze : *Capitularia regum francorum :* de M. Barthez, médecin, l'ouvrage de Basville, celui de Conrad Gesner et un congé de marin signé par le Duc de Penthièvre.

La Commission sanctionne l'achat d'une médaille frappée à l'occasion de la loi sur la régence du duc de Nemours (5 fr.), et de trois lampes antiques et une inscription funéraire sur terre cuite (5 fr. 25).

MM. Alengry et Mathieu de la Redorte annoncent qu'ils appuieront la demande faite par le Musée d'un vase de Sèvres, et d'une tapisserie des Gobelins, si toutefois la loi relative à ces concessions est adoptée par l'Assemblée Législative.

En réponse à la demande qui lui avait été faite, M. Viollet-le-Duc écrit que le tableau de Clément Boulanger vaut 1.500 fr. La Commission ayant égard à ce renseignement, charge le secrétaire d'écrire à M. Souty pour lui dire que son offre relative au tableau représentant la *Fontaine de Jouvence* est acceptée aux conditions suivantes : 600 fr. comptant, 600 fr. au bout d'un an, frais d'emballage à la charge de l'expéditeur et y compris le cadre qui contenait le tableau à l'exposition de 1839.

La Commission décide qu'à l'avenir le travail du jardin sera confié au sieur Christol.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Avril 1850.

Présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Pailhiez, de Stadieu, Barthe, Delmas, Larraye, Yven, Barthez, Tallavignes, Dureau et Galibert. M. le Sous-Préfet assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Ministre de l'Agriculture annonce qu'il lui est impossible d'envoyer la collection des *Annales de la Société Séricicole* que la Bibliothèque avait demandée, cet ouvrage étant épuisé.

La Commission ouvre un crédit de 37 fr. 50 pour l'achat d'un banc en fonte, destiné à être placé dans le jardin, et pour la souscription au dernier volume de poésies publiées par M. E. Dureau.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Mai 1850.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Jallabert, Figeac, Méjean, Delort-Mialhe, Barthez, Yven, Pech, Rouanet, Bouisset, Delmas, Barthe, Pailhiez, Galibert et Dureau. M. le Sous-Préfet assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dureau annonce que les cartes et les livres expédiés par M. Daucher sont arrivés depuis plusieurs jours et en très bon état.

Le même membre communique une estimation faite par M. Du Mège des manuscrits relatifs à l'histoire de Narbonne qui existent dans la Bibliothèque de M. de Latenay. La Commission pense qu'il convient de faire l'acquisition de ces documents, mais ayant égard à l'insuffisance de ses ressources, elle décide qu'une demande sera adressée au Conseil Municipal pour le prier de vouloir bien faire cet achat. M. Pailhiez propose de faire une offre générale pour l'ensemble des manuscrits et de la bibliothèque. M. Figeac au contraire pense qu'il convient de se borner à l'acquisition des manuscrits. La Commission adopte cette manière de voir et charge M. Barthez de demander à la famille de Latenay si elle consentirait à céder les manuscrits à la ville pour une somme de mille frs.

La Commission sanctionne l'achat de deux corbeilles et trois vases en cuivre argenté, offrant les armes de Mgr Dillon (45 frs) et de sept médailles consulaires et d'une médaille en argent de M. Dillon.

Le Secrétaire annonce, d'après les renseignements communiqués par M. Viollet-le-Duc, que la Commission des Monuments Historiques accordera très probablement une allocation pour subvenir à l'installation des nouvelles galeries du Musée, et que cette subvention devra être principalement consacrée aux peintures des plafonds. M. Viollet-le-Duc étant dans l'intention de faire peindre les armes des archevêques de Narbonne, ainsi que celles des villes du diocèse et d'inscrire en outre les noms des vicomtes et des consuls sur les poutres et dans les caissons, prie la Commission de vouloir bien préparer les éléments nécessaires pour ce travail.

M. Galibert observe qu'il sera fort difficile de donner des documents exacts tant pour la liste des consuls, que pour celle des archevêques qui ont précédé saint Rustique, et que dans tous les cas, une pareille recherche nécessiterait de longs travaux. Quelques membres font observer que l'on pourrait se borner à suivre la tradition locale, ce travail n'exigeant pas une grande précision historique.

Après avoir délibéré sur cette question, la Commission confie le travail demandé à MM. Jallabert, Figeac, Galibert, Pech, Dureau et Pailhiez.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Juin 1850.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Jallabert, Pailhiez, Galibert, Barthe, Yven, Delmas, Barthez, Castanier, Dureau, Figeac et Larrayo.

M. Delmas excuse M. de Saint-Aubin, retenu à Fontfroide par des affaires urgentes.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Delmas offre à la Commission une médaille en argent d'Auguste ; M. Tournal offre le catalogue du musée des Antiques de Rome et une pierre gravée antique trouvée à Narbonne et représentant une cigogne et un insecte.

M. Dureau fait sanctionner l'achat, pour le prix de 1 fr. 25, d'un Elzevir grec et latin, et de la *Practique Judiciaire* de Jean Imbert.

Un membre annonce que la bibliothèque de M. de Latenay sera mise en vente dans le courant du mois. La Commission autorise M. Barthez à écrire à Mme de Latenay pour renouveler l'offre de mille francs des manuscrits dont il a été question dans la dernière séance.

Un membre de la sous-commission qui a été chargée de préparer les documents historiques demandés par M. Viollet-le-Duc, annonce que ce travail a été confié à M. Léon Galibert.

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Juillet 1850.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Méjean, Yven, Dureau, Tallavignes, Barthe, Delmas, Pech, Galibert, Larraye et Jallabert.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission sanctionne l'achat de 2 jetons des Etats de Languedoc et de 8 médailles de la révolution de 1848 (14 fr.).

La Commission ouvre un crédit pour remplacer les dalles des paliers du grand escalier et pour faire dorer le cadre du tableau de saint Joseph.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Août 1850.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Jallabert, Barthez, Rouanet, Pech, Tallavignes, Delmas, de Stadieu, Galibert, Pailhiez, Dureau, Ducros et Cabanel.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Mathieu de La Redorte annonce que sur sa demande, le Ministre de l'Intérieur a bien voulu accorder au Musée de Narbonne, un tableau peint par M. Gustave Rodolphe Boulanger et représentant *Galathée et le berger Acis.*

M. Escudier, de Carcassonne, offre de vendre à la Commission les œuvres du vicomte de Grave, de Narbonne (4 fr.), une bague du moyen-âge offrant une fleur de lys sur le châton (6 fr.), plusieurs monnaies modernes en argent et une suite de médailles relatives à la révolution de 1848. Cette proposition est renvoyée à l'examen de MM. Dureau et Tournal.

M. Castanier offre, au nom de la Commission des Hospices, une bague en argent, très fruste, trouvée dans les fouilles de l'Hôpital de Narbonne et dans un tombeau du VIIme siècle.

M. Pech dépose une épée antique, une hache en fer et un grain de collier en corail rouge, trouvés ensemble dans les fouilles faites aux *Amarats*, près de Narbonne, et donnés au Musée par M. Hubert, forgeron.

Le secrétaire présente également plusieurs médailles (Auguste, Carin et Carus, frappées à Alexandrie ; familles *Cornelia*, *Manlia*, *Memmia*) qui ont été cédées au Musée par le même M. Hubert, en échange de quelques oiseaux du Brésil empaillés.

M. Léon Galibert offre à la Commission, de la part de M. l'abbé Vidal, l'ouvrage de Schilter relatif au droit féodal de l'Allemagne : il existe à la fin de ce volume une dissertation sur le franc-alleu dans les provinces de Narbonne et d'Aquitaine, par Hauteserre. M. l'abbé Vidal adresse également l'*Histoire des Papes, qui ont régné à Avignon*, par M. Bosquet, de Narbonne, qui mourut évêque de Montpellier.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Septembre 1850.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Pailhiez, Jallabert, Delmas, Pech, Galibert, Rouanet, Yven et Dureau.

Le procès-verbal est adopté.

M. Viollet-le-Duc annonce que le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder au Musée de Narbonne, et sur le crédit des Monuments Historiques, une somme de 5.000 fr destinée à la restauration des anciennes et des nouvelles salles du Musée.

Le Secrétaire donne lecture de trois lettres de M. Mathieu de La Redorte relatives aux demandes qu'il a faites pour obtenir des produits des anciennes manufactures royales en faveur du Musée de Narbonne.

Le même membre fait sanctionner l'achat, pour le prix de 41 fr. de sept médailles en or du Bas-Empire trouvées à Tourouzelle, et d'une pièce de 5 fr., frappée en 1848 par le gouvernement provisoire de Milan.

Un membre propose de pourvoir dans la prochaine séance au remplacement de M. le capitaine Gros, qui a quitté Narbonne depuis plus d'un an. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Octobre 1850.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. de Saint-Aubin, Larraye, Galibert, Pech, Pailhiez, Figeac, Barthe, Delmas, Cabanel, Barthez, Bouisset, Rouanet, Dureau, Jallabert et Méjean.

Le procès-verbal est adopté.

M. Bouisset offre à la Commission un jeton en argent et un jeton en bronze ; M. Tournal, l'estampage des principales inscriptions du Musée et de la cathédrale de Perpignan ; MM. Cordes et Rivière, les *Statuts du corps des maîtres boulangers, patticiers et traitteurs de la ville de Narbonne.*

Le Ministre de l'Intérieur annonce l'envoi d'une série d'ouvrages pour la Bibliothèque.

M. Souty annonce qu'il a expédié le tableau d'Alfred Dedreux avec un cadre, et qu'il consent à donner cet ouvrage pour le prix de mille francs, payables la moitié avant le 1er Janvier 1851 et l'autre moitié au bout d'un an. La Commission, considérant que le cadre expédié par M. Souty est beaucoup trop petit et beaucoup trop simple, charge le Secrétaire de lui dire qu'elle entend réduire une somme de 50 fr. sur la valeur du tableau. La Commission décide en outre qu'elle fera exécuter un cadre convenable par M. Loubau. Le Secrétaire annonce qu'il espère toujours que la souscription ouverte par ses soins produira une somme de 400 frs.

La Commission achète pour le prix de 50 fr. un bas-relief gothique en albâtre calcaire rehaussé de couleurs et représentant le Christ à la colonne.

Désireux de répondre au désir exprimé par MM. les Professeurs du Séminaire, M. Pech propose de changer de place le tableau représentant *Acis et Galathée*, ou bien de faire recouvrir cette toile d'un voile dans le courant de la semaine, afin de la cacher aux regards des jeunes gens qui fréquentent la Bibliothèque. Cette dernière proposition est adoptée.

La Commission renvoie à la prochaine séance la nomination des candidats qui doivent être présentés à l'autorité pour remplacer M. Gros.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Novembre 1850.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. Bourlet de Saint-Aubin. Présents : MM. Jallabert, Tallavignes, Galibert, Pailhiez, Delmas, Barthez, Barthe, Cabanel, Castanier, Rouanet, Yven, Méjean, Dureau et Delort-Mialhe.

En l'absence du Secrétaire, le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance précédente dont la rédaction est adoptée.

M. Delort-Mialhe donne ensuite lecture d'une lettre de M. Bonhomme, de Leucate, relative à des fouilles faites dans cette commune. Cette lettre est adressée à M. Tournal, qui lui a répondu en le priant de surveiller ces fouilles et de le prévenir s'il survenait quelque découverte intéressante.

M. Tournal offre à la Commission l'estampage d'une longue inscription conservée dans le parc de Céleyran.

M. Dureau offre, de la part de M. Rolland, orfèvre, une petite médaille d'argent de Léopold, de la fin du XVIIme siècle. Il annonce que la Commission des Hospices fait don au Musée d'une inscription romaine qui a été déposée dans le jardin. Il présente enfin à la Commission, de la part de M. Capman, deux vases antiques trouvés à Lagrasse.

M. Castanier offre divers objets trouvés dans les fouilles de l'Hôpital : un terme en bronze, un éperon, une bague, un ornement, la base d'un vase lacrymatoire, une petite médaille en argent et seize médailles en cuivre.

M. Dureau annonce qu'il a reçu les quatorze volumes des *Ordonnances des rois de France* dont l'achat avait été autorisé par la Commission. Il propose l'achat de la *Normandie* de Taylor, en vente à la même librairie au prix de 120 fr. La Commission l'autorise à terminer cet achat au prix de 100 fr.

M. Souty a donné son adhésion à la proposition qui lui avait été faite de réduire à 950 fr. le prix du tableau d'Alfred Dedreux, qui lui seront payés 475 fr. le 1er Janvier 1851 et 475 fr. le 1er Janvier 1852.

On procède à la nomination des trois candidats à présenter à la Préfecture en remplacement de M. Gros.

M. le chanoine Jalard est nommé premier candidat à l'unanimité des quinze votants ; M. Falconnet fils, ébéniste, est nommé deuxième candidat par 12 voix ; M. Bonnel, fils aîné, troisième candidat aussi par 12 voix.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-Adjoint : Delort-Mialhe.

Séance du 2 Décembre 1850.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Pailhiez, Rouanet, Yven, Galibert, Barthez, Dureau, Jallabert et Delort-Mialhe.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. H. Faure offre à la Commission une suite de monnaies espagnoles frappées en 1850. Le Secrétaire offre également quatre estampages d'inscriptions funéraires du XIIIe et du XIVe siècle. La Commission ouvre un crédit pour continuer cette collection.

La Commission sanctionne l'achat pour la valeur intrinsèque (26 fr.) des monnaies en or et en argent frappées en France depuis la révolution de février.

M. Dureau annonce qu'il a obtenu les deux volumes du *Voyage de Taylor* pour le prix de 100 fr. et qu'il a acquis en même temps pour 15 fr. les œuvres de Beaumarchais.

M. Tournal annonce que M. Dauzats lui a promis un tableau pour le Musée, et qu'il a reçu une lettre de M. Viollet-le-Duc lui faisant espérer

que les peintures de la grande salle seront commencées au mois de mars. De son côté, il a écrit à ce dernier pour le prier de demander au Ministère de l'Intérieur la collection de gravures désignées sous le nom de *Chalcographie du Musée royal* et qu'il s'est également adressé à MM. Viollet-le-Duc et Mérimée afin qu'ils appuient la demande de tapisseries de la Manufacture des Gobelins, en faveur du Musée de Narbonne.

La Commission procède à la nomination du Bureau et des sous-commissions pour l'année 1851 :

M. Galibert est élu président à l'unanimité moins une voix donnée à M. Jallabert.

Le secrétaire, le secrétaire-adjoint, le trésorier et les membres des quatre sous-commissions sont maintenus. M. Yven remplace M. Galibert à la sous-commission de la Bibliothèque.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1851

Séance du 6 Janvier 1851.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Galibert. Présents : MM. Jallabert, de Saint-Aubin, Delmas, Yven, Tallavignes, Larraye, Figeac, Barthe, Barthez, Dureau, Méjean et Cauvet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Mathieu de La Redorte annonce que M. le Ministre du Commerce a mis à la disposition du Musée de Narbonne 2 vases de la Manufacture de Sèvres de la valeur de 900 fr. chacun, une coupe du prix de 300 fr. et un groupe représentant l'ange gardien, de 140 fr. M. Alengry confirme la même nouvelle et adresse une copie de la lettre de M. Dumas, dans laquelle le Ministre dit qu'il a fait comprendre le Musée de Narbonne dans la répartition des produits des Manufactures nationales.

M. Tournal offre à la Commission un missel imprimé à Narbonne en 1568, chez M. Besse, et un bas-relief en albâtre, du XIIIe siècle, représentant le Christ en croix, avec saint Longin et le centurion. La Commission reçoit également de M. Bonnet Vieule une petite tête antique de lion, en terre cuite, trouvée dans les vignes du Quatourze ; de M. le docteur Barthez divers ouvrages pour la bibliothèque.

La Commission ouvre un crédit pour faire exécuter un meuble destiné à renfermer les vases, figurines et autres objets d'archéologie et de curiosité.

M. Escudier propose l'acquisition d'une monnaie russe en platine, frappée en 1845 et dont la valeur est de 15 fr., d'un médaillon de Louis XIII et de Richelieu, et de plusieurs médailles satiriques de la révolution de 1848, frappées à Lille. La Commission vote l'achat de la monnaie de platine et décide qu'elle attendra le passage de M. Escudier pour vérifier les autres médailles.

Un membre propose d'échanger les vieux cadres et les tableaux sans valeur qui se trouvent dans les galetas du Musée, contre des objets d'art ou d'archéologie. Cette proposition est renvoyée à la sous-commission de peinture.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Février 1851.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Galibert, Yven, Barthez, Pailhiez, Tallavignes, Castanier, Barthe, Delort-Mialhe, Jalard, Dureau, Rouanet, Delmas et Cauvet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que par un arrêté en date du 10 Janvier 1851 M. Jalard, chanoine de la cathédrale, a été nommé membre de la Commission. Il adresse ses félicitations au nouveau membre sur son caractère, sur ses études et sur l'intérêt qu'il a toujours manifesté pour le Musée de Narbonne.

M. Jalard remercie le président et la Commission, et lit un discours écrit avec une grande pureté et une rare élégance, dans lequel il résume très heureusement l'histoire de Narbonne et démontre l'influence du catholicisme sur le progrès des arts, des sciences, de l'histoire, et sur le développement de la moralité humaine. La Commission écoute cette lecture avec le plus vif intérêt et décide que ce travail sera conservé dans les archives.

M. Tournal présente vingt médailles en or trouvées à La Palme, et dont la valeur intrinsèque est de 240 fr. Ces médailles sont des rois d'Espagne, d'Edouard III (anglo-française), d'un doge de Venise, de François Ier pour le Dauphiné, de Conrad duc de Gênes, etc.... La Commission ouvre à M. Tournal un crédit de 300 fr. pour faire cette acquisition.

M. Galibert développe les avantages qu'il y aurait à faire restituer à la ville les anciennes archives de Saint-Just, Saint-Paul, Lamourguier, Fontfroide, Saint-Sébastien, etc.... qui sont conservées à Carcassonne, et engage M. le Maire à vouloir bien seconder les démarches qu'il se propose de faire dans ce sens. M. le Maire donne l'assurance que l'on peut compter sur son concours pour atteindre un résultat favorable aux intérêts de la ville et au vœu de la Commission Archéologique.

En l'absence du trésorier, M. Dureau communique le résumé de la situation de la caisse au 31 décembre 1850.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Mars 1851.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Galibert, de Saint-Aubin, Larraye, Jallabert, Pailhiez, Pech, Barthe, Figeac, Barthez, Jalard, Rouanet et Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Castanier une bulle du Pape Innocent IV trouvée dans les fouilles de l'Hôpital de Narbonne.

M. Tournal offre à la Commission un portrait de Jules de Médicis, d'après Raphaël, gravé par Nicolas Edelin ; un bas-relief gothique en albâtre, représentant la mise au tombeau de la Vierge, et quatre assiettes en faïence des anciennes fabriques de Valence, ornées de figures et de dessins émaillés à reflets métalliques. L'acquisition de ces objets a été faite en partie avec les fonds provenant d'une souscription. Le même membre offre, de la part de M. le Curé d'Ouveillan, un missel imprimé à Narbonne en 1572 par Pierre Ruau. M. Yven offre également le dernier missel imprimé à Narbonne chez Jean Besse en 1778.

M. Tournal annonce qu'il a écrit à M. Delsol, pour le prier de vouloir bien céder à la Bibliothèque un ouvrage imprimé dans le cloître de Saint-Just à la fin du XVe siècle.

M. Larraye annonce que M. Berthomieu, ancien maire de Rayssac, a bien voulu donner au Musée un grand plat en faïence de Nevers.

Le Secrétaire ajoute que les médailles en or trouvées à La Palme ont été cédées au Musée pour le prix de 280 fr.

M. Galibert annonce qu'il a remis à M. le Maire un mémoire relatif à la demande des anciennes archives de Narbonne qui sont déposées à Carcassonne et qu'il se propose d'entretenir prochainement M. le Préfet de l'Aude de cette importante affaire.

Un membre offre à la Commission le 6e volume des *Mémoires de l'Académie de Touloues*, et fait observer que M. Du Mège dans une des dernières séances de cette assemblée a entretenu ses collègues du manuscrit de Philomène qui a disparu depuis longtemps des archives de Narbonne. La Commission, considérant que ce précieux manuscrit appartient incontestablement à la ville, et qu'il est de son devoir d'en provoquer la restitution, décide que le Président et le Secrétaire se rendront, après la séance, dans les bureaux de la mairie afin d'entretenir de cette question le chef de l'administration municipale.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Avril 1851.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Galibert.
Présents : MM. de Stadieu, de Saint-Aubin, Delmas, Barthez, Figeac, Pailhiez, Jalard, Dureau, Barthe, Jallabert, Tallavignes et Pech.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Fages offre à la Commission un doigt en marbre blanc, plus grand que nature, trouvé dans les environs de Narbonne ; M. le docteur Taroni, une ancienne décoration en cuivre offrant des traces de dorures et d'incrustations en émail, et représentant un dragon ailé, trouvée à Cuxac : M. Jallabert, un coin en fer d'Henri III, roi de France et de Pologne, provenant de l'ancien hôtel des monnaies de Narbonne, ainsi qu'un sol melgorien et un denier de (Louis IX ?) provenant d'une découverte d'anciennes médailles faite près de Bages.

M. Tournal donne des détails sur une inscription romaine des décumans, qui se trouve en ce moment dans l'église de Saint-André de Sorède, à six kilomètres d'Elne.

M. le Président entretient la Commission des démarches qu'il a faites à Carcassonne pour obtenir la restitution des anciennes archives de Narbonne. Il annonce que d'après l'avis de M. le Préfet, ces démarches devront être poursuivies auprès de M. le Ministre de l'Intérieur.

M. Dureau communique une lettre de M. Daucher relative à l'envoi des vases de Sèvres et dans laquelle le correspondant de la Commission demande une gratification pour les soins qu'il s'est donnés à l'occasion de l'expédition de ces vases. La Commission lui alloue une somme de 20 fr.

Le même membre fait sanctionner l'achat des *Antiquités égyptiennes grecques et romaines* de Caylus (7 vol. in-4o dorés sur tranches) pour le prix de cent francs. La Commission autorise en outre le Bibliothécaire à effectuer l'acquisition des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres* en 50 volumes in-4o pour le prix de 375 fr. payables en trois annuités.

Sur la proposition de M. Pailhiez, la Commission vote une gratification de 20 fr. à l'ouvrier de Pézénas qui a confectionné les jets d'eau du jardin.

M. Bouisset propose de faire assurer le Musée et la Bibliothèque contre l'incendie. La Commission, considérant que ces établissements appartiennent à la ville, et font partie de l'Hôtel de la Mairie, pense que l'administration municipale devrait pourvoir à cette dépense, qu'elle

considère d'ailleurs comme très utile. Elle engage donc le secrétaire à écrire dans ce sens à M. le Maire.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Mai 1851.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Léon Galibert. Présents : MM. Barthez, Delmas, Pech, de Saint-Aubin, Barthe, Dureau, Larraye, Pailhiez, Delort-Mialhe, Méjean, Bouisset et Tallavignes.

Le procès-verbal est adopté.

M. Dureau annonce qu'il a conclu l'achat des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série (50 vol. in-4°) pour 340 fr. payables en trois annuités.

Le même membre communique une lettre par laquelle M. Barathier, membre correspondant de la Commission, annonce qu'il vient d'expédier deux caisses renfermant des tableaux, des livres et des lithographies, et qu'il destine ces divers objets au Musée de Narbonne. La Commission prie M. le Président d'écrire à M. Barathier pour lui exprimer toute sa reconnaissance.

M. Bouisset propose de faire examiner une localité située sur les bords de l'étang de Bages et désignée sous le nom de *Port des Galères*, afin de voir s'il ne conviendrait pas d'y exécuter des fouilles. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la sous-commission d'archéologie.

M. Pech fait sanctionner l'achat, pour le prix de 4 fr. d'un petit buste impérial en bronze trouvé à Saint-Salvaire, près de Narbonne.

M. Tournal fait également approuver l'achat pour 0 fr. 60 d'un petit bronze de Néron et d'une médaille.... trouvée près du moulin du Gua dans un champ appartenant à la famille Bruel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Juin 1851.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Galibert. Présents : MM. Jallabert, Cauvet, Rouanet, Yven, Larraye, Barthe, Jalard, Delmas, Delort-Mialhe, Pailhiez, Castanier, Méjean, Dureau et de Stadieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Delmas offre à la Commission une bulle du Pape Léon XII trouvée à Céleyran ; M. Fages, agent-voyer, une clef de la Renaissance ; M. Izombard, une suite de monnaies russes en or, en argent et en bronze ; M. Barathier, une esquisse de la première manière de David, représentant une académie, un portrait au pastel attribué à Oudry et peint par lui-même ; plusieurs lithographies encadrées, un tableau attribué au Bassan ; et de plus un Voltaire de 75 volumes, édition de Baudouin, un Pope en 7 volumes et un Mably en 19 volumes.

MM. Dureau et Tournal annoncent qu'ils se sont rendus à Montredon, pour prier M. Armand de Montredon de vouloir bien donner au Musée la petite figurine antique représentant Mercure qui fut trouvée il y a quelques années aux environs de cette commune.

Le Secrétaire annonce que l'administration municipale ayant élevé des prétentions sur les 5.000 fr. accordés au Musée par M. le Ministre de l'Intérieur, et sur le crédit des Monuments Historiques, il s'est empressé d'écrire à Paris afin de faire préciser la destination de cette allocation.

M. le Président rend compte de la course qu'il a faite avec M. Bouisset,

pour examiner la localité désignée sous le nom de *Port des Galères :* il existe, dit-il, sur ce point des traces d'une construction circulaire mais qui paraît avoir été faite seulement avec de la terre, et en mettant à profit les dispositions topographiques du sol. On observe encore sur les bords de l'étang de Bages des fragments de poterie rouge et des cubes de mosaïque.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Juillet 1851.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Galibert. Présents : MM. de Saint-Aubin, Pailhiez, Larraye, Delmas, Barthez, Pech, Jalard, Tallavignes, Delort-Mialhe, Cauvet, Castanier, Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Commission reçoit de M. A. de Montredon la figurine antique en bronze, représentant Mercure, trouvée à Montredon, avec son piédestal : de M. Delmas, la vie de Frédéric II et d'autres ouvrages : de M. l'abbé Vidal, les *Monuments de Saint-Just et Saint-Pasteur,* livre très rare imprimé en Espagne : de M. de Bonnefoy, le calque d'une inscription relative aux décumans de Narbonne, et conservée dans l'église de Saint-André près d'Elne.

M. Alengry adresse une lettre pour faire savoir que les démarches qu'il a faites auprès des divers ministères pour obtenir des ouvrages, n'ont eu aucun succès. M. le Ministre de l'Instruction publique a seul promis d'accorder quelques publications.

Un membre propose de faire un échange des cadres et tableaux qui ne sont pas de nature à être exposés dans les salles du Musée, contre un petit paysage de Lantara et un portrait peint par Rigaud. MM. Castanier et Pech manifestent le désir de comprendre dans cet échange une tête de saint Jérôme attribuée à Albert Dürer et un portrait de Fermat.

Cette proposition est renvoyée à la sous-commission de peinture qui est autorisée à conclure l'échange.

M. Pech propose d'acheter plusieurs ouvrages provenant de la bibliothèque de M. Labatut. M. Jalard est chargé d'écrire dans le plus bref délai à Carcassonne pour avoir des renseignements sur la vente de cette bibliothèque.

Sur la proposition de M. Pailhiez, M. Armand de Montredon est nommé membre correspondant de la Commission Archéologique.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Les séances d'Août et de Septembre n'ont pas eu lieu, le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour valider les délibérations.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Octobre 1851.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Pailhiez, Delmas, Pech, de Saint-Aubin, Méjean, Rouanet et Dureau.

Le Secrétaire dépose les mémoires des Sociétés savantes correspondantes arrivées durant le dernier trimestre.

M. Pech offre à la Commission une médaille frappée à Londres, re-

présentant la reine Victoria et le palais de l'Exposition ; M. Th. Siere, une médaille de Philippe II revers *Roma æterna :* M. Caillard, les Fables de La Fontaine, édition miniature ; M. Puibusque, de Marcorignan, un arc et des flèches des naturels de la Californie ; M. de Bunis, le portrait de Mgr de Vervins, archevêque de Narbonne ; M. Castillon de Saint-Victor le portrait de Melle de Catellan. Remerciements aux divers donateurs.

M. Mathieu de La Redorte informe la Commission que M. le Ministre de l'Intérieur a donné la statue de M. Ottin représentant Leucosis ; d'autre part, M. le Ministre du Commerce a promis de demander pour notre Musée des tapisseries de Beauvais, estimées 4.000 fr. et destinées à recouvrir les fauteuils Louis XIV. Pour le reste, des demandes devront être adressées directement aux Ministres intéressés.

Le Secrétaire annonce que l'allocation de 5.000 fr. accordée par le Ministre de l'Intérieur sur le crédit des Monuments Historiques, et sur laquelle l'administration municipale avait élevé des prétentions, servira à payer partie des 7.500 fr. de dépense prévu pour la peinture des deux nouvelles galeries du Musée, selon le devis approuvé par M. Viollet-le-Duc. Le complément de la dépense reste à la charge de la ville. M. Viollet-le-Duc ayant reconnu que la frise de la grande galerie ne pouvait renfermer que 30 écussons, a prié la Commission de désigner les armoiries qui doivent y être représentées. M. Galibert est spécialement chargé de présenter un projet dans ce sens.

M. Pech entretient la Commission de la nécessité de mettre les bas-reliefs et les inscriptions qui sont déposés dans le jardin à l'abri de l'influence des agents atmosphériques. M. Dureau pense que ces monuments pourraient être convenablement placés dans le fond du jardin, au dessous de la grande croisée de Saint Eutrope, en ayant soin de les recouvrir d'un toit en briques. Un membre fait observer qu'il conviendrait de faire des démarches pour obtenir l'autorisation de les déposer dans le cloître de Saint-Just. La Commission décide de charger M. Castanier d'examiner quelle serait la meilleure solution pour mettre ces bas-reliefs à l'abri de la pluie.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Novembre 1851.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Galibert, Jalard, Dureau, Cauvet, Barthez, Delmas, Barthe, Delort-Mialhe et Pailhiez.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Cauvet offre à la Commission une belle coupe émaillée peinte par J. Landin de Limoges, et une obole d'Eudes frappée à Toulouse et trouvée à Pédros, près de Fitou.

La Commission vote un crédit de 30 fr. pour faire exécuter un piédestal pour la statue de *Leucosis* et confie à M. Castanier la surveillance de ce travail.

M. Pech annonce que M. Victor Lévy a déclaré qu'une somme de 200 frs serait suffisante pour placer à l'abri de la pluie les inscriptions et bas-reliefs antiques du jardin. M. Dureau estime que ces monuments pourraient être distribués dans le grand escalier et dans la salle de la tour des Télégraphes lorsque les tableaux auront été placés dans la nouvelle galerie. Un autre membre fait observer qu'il vaudrait mieux demander officiellement à l'administration municipale de faire rétablir le cloître de Saint-Just dans son état primitif, disposition qui permettrait de faire communiquer ce monument avec le jardin du Musée et de placer dans les galeries du cloître un grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs.

M. le Maire déclare qu'il secondera ce projet de toute son influence. En attendant, la Commission ajourne toute décision jusqu'à l'époque où l'on pourra ouvrir au public les deux nouvelles galeries.

M. Galibert fait un rapport sur la demande qui avait été adressée par M. Viollet-le-Duc et relative au choix des armes qui doivent figurer dans la décoration de la nouvelle salle. Le nombre des écussons ne pouvant être que de 30, il conviendrait, dit-il, de faire représenter les armes des 24 villes du diocèse, celles des trois archevêques qui ont le plus contribué à la construction de l'archevêché, les armes du Bourg, celles de Cité et celles de la ville après la réunion des deux consulats. M. Paiihiez pense qu'il conviendrait de joindre à cette décoration les armes des évêchés suffragants, afin de rappeler l'importance de l'archevêché de Narbonne, qui ressortirait mieux par la vue des blasons de Toulouse, Montpellier, Tarragone que par celle des armoiries des petites cités telles que Coursan, Tuchan etc.... M. Galibert répond qu'il est impossible de représenter les évêchés suffragants par les armes municipales des villes où les évêques avaient leur siège, et que l'on serait fort embarrassé, si on voulait représenter ces évêchés par les armes des prélats, parce qu'on ne saurait donner la préférence à un évêque plutôt qu'à un autre. M. Cauvet et plusieurs autres membres font observer que le Musée ayant surtout un intérêt local, le projet de peindre les armes des 24 villes du diocèse est très convenable et sera favorablement accueilli par les habitants des communes voisines. M. Tournal pense que l'on pourrait concilier ces diverses opinions en faisant peindre les armes des 24 villes et en inscrivant les noms seulement des évêchés suffragants. M. Pailhiez persiste cependant dans sa manière de voir et croit qu'il vaudrait mieux faire l'inverse c'est-à-dire peindre les armes des villes où résidaient les évêques suffragants et inscrire les noms des villes du diocèse. Après une longue discussion, la Commission décide d'adopter la proposition de M. Galibert, en y ajoutant l'inscription des noms des évêchés suffragants.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Décembre 1851.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Galibert. Présents : MM. Barthe, Dureau, Delmas, de Saint-Aubin, Delort-Mialhe, Tallavignes, Barthez et Larraye.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Larraye offre à la Commission un grand bronze d'Hadrien revers fruste ; M. Delmas, des fragments de sculpture en albâtre, représentant des lions et que l'on présume avoir fait partie du tombeau de Philippe le Hardi.

M. Yven adresse sa démission de membre de la Commission Archéologique, en la motivant sur ses nombreuses occupations. La Commission, ayant égard au zèle et au dévouement dont M. Yven a donné tant de preuves, refuse à l'unanimité d'accepter cette démission, et charge le Président et le Secrétaire d'écrire à cet honorable collègue, pour le prier de conserver un titre que nul ne mérite mieux que lui.

La Commission procède à la nomination des membres qui doivent composer le bureau pendant l'année 1852. M. Pailhiez est proclamé président par acclamation. Tous les autres membres sont maintenus ; il en est de même des sous-commissions. M. Tallavignes remplace M. Pailhiez à celle de la Bibliothèque.

M. le Président propose d'écrire aux Maires des 24 villes de l'ancien

diocèse de Narbonne, pour leur demander si les armes qui sont figurées dans l'armorial du Languedoc, sont bien exactement celles de la commune qu'ils administrent.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1852

Séance du 5 Janvier 1852.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Jalard, Galibert, Figeac, Delmas, Yven, Tallavignes, Barthe, Dureau, Rouanel.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission décide que le jardinier actuel (Christol) sera remplacé, à cause de son âge, par le sieur Loumagne.

M. le Président entretient la Commission de la nécessité de remplacer M. Payen. Les titres des divers candidats qui se sont présentés pour occuper la place de concierge sont successivement examinés. Les membres présents à la séance n'étant pas suffisamment édifiés sur le choix qu'il convient de faire entre les divers concurrents, la Commission décide, sur la proposition de M. Dureau, d'ajourner la nomination du concierge à une autre séance, où M. le Maire serait présent et pourrait donner son avis.

Le Secrétaire rend compte des acquisitions et des dons qui ont accru les collections du Musée pendant l'année 1851 (vases, statues, livres, cartes, médailles, curiosités et allocations du gouvernement.) Il résulte de cette récapitulation que le Musée s'est enrichi dans le courant de l'année d'une valeur supérieure à 20.000 frs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Février 1852.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Yven, de Saint-Aubin, Barthez, Larraye, Barthe, Delmas, Jallabert, Dureau et Galibert.

M. le Maire assiste également à la réunion.

Le Secrétaire annonce que M. Viollet-le-Duc espère obtenir une nouvelle allocation pour les peintures du Musée.

La Commission reçoit de M. Taroni un petit miroir de Venise offrant sur le revers un bas-relief représentant la décollation de saint Jean-Baptiste. La Commission sanctionne l'achat de divers ouvrages pour la Bibliothèque.

La Commission décide, pour remplacer M. Payen dans le poste de concierge, de nommer M. André Bru, beau-fils du sergent de ville Lajourdie. Elle décide en outre qu'il sera donné communication au nouveau concierge, et à sa femme, d'un projet de règlement à l'exécution duquel ils devront rigoureusement se soumettre. Le Secrétaire donne lecture de ce règlement, qui est entièrement approuvé.

M. Méjean adresse sa démission de trésorier, en la motivant sur le mauvais état de sa vue, qui ne lui permet plus de pouvoir remplir cette

fonction. Sur la proposition de M. Pailhiez, la Commission décide qu'il ne sera pourvu à son remplacement que dans la séance de mars.

En l'absence de M. Méjean le Secrétaire rend compte de l'état de la caisse : il résulte de cet exposé que le déficit pour l'année 1851 est d'environ 900 fr. mais qu'il existe en caisse une somme de 358 fr. provenant de la souscription volontaire. La Commission décide d'appliquer ce reliquat à l'extinction partielle du déficit de 1851 qui sera ainsi ramené à la somme de 542 francs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Mars 1852.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Méjean, de Saint-Aubin, Delort-Mialhe, Barthez, Galibert, Pech, Delmas, Barthe, Tallavignes, Jalard, Castanier, Rouanet, Larraye et Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. de Bunis des fragments de tapisseries en cuir repoussé, relevées de dorures et de couleurs ; de M. Maury, serrurier à Fabrezan, une ancienne clef en fer trouvée à N.-D. de Laric et une épée du XVIme siècle.

M. Tournal présente un plâtre moulé sur l'antique d'une petite statue trouvée à Athènes et représentant une Vénus. Ce moule a été sur sa demande donné au Musée par M. de Rousset, de Nimes, propriétaire du marbre original. La Commission vote une somme de 12 fr. 50 pour solder le moulage, le port et l'emballage de ce plâtre.

Le Secrétaire annonce qu'il a profité du passage à Alexandrie de M. Berthomieu, officier de marine, pour renouveler à Soliman Bey la promesse qu'il avait bien voulu faire en faveur du Musée de Narbonne. Cette lettre a été très particulièrement recommandée au Consul de France à Alexandrie.

M. Méjean rend compte de la situation financière et persiste à donner sa démission de trésorier, à cause du mauvais état de sa vue.

M. le Président remercie M. Méjean des soins qu'il a bien voulu se donner pendant tout le temps qu'il a rempli les fonctions de trésorier, et la Commission nomme trésorier M. Delmas par 14 voix contre 2 à M. Castanier.

La Commission sanctionne les achats suivants : quinaire de l'empereur Sévère, trouvé à Moussan, revers *Victoria Aug.* (6 fr.) ; denier d'argent de Julia Mammea, revers *Venus Victrix* (1 fr.) ; deux Philippe et deux Trajan (3 fr.).

Le Secrétaire signale que l'on a découvert dans les Corbières une grande quantité de sols melgoriens ; à Vignolet, près de Narbonne, une intaille onyx représentant un légionnaire avec la légende *Victoris*, acquis par M. Prades fils, huissier ; à Montouliers, des médailles romaines et des poteries rouges. Le propriétaire continue les fouilles et a promis de réserver au Musée les objets qui pourraient être découverts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Avril 1852.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Barthez, Dureau, Barthe, Delmas, Pech et Galibert.

La Commission reçoit de M. Gros, capitaine d'artillerie, une collection de monnaies et quelques médailles modernes ; de M. Berthomieu, officier de marine, des monnaies d'Abbas-Pacha, vice-roi d'Egypte, frappées en 1852 ; de M. Cros-Mayrevieille, une gravure représentant la Cité de Carcassonne en 1467. La Commission ouvre un crédit pour l'encadrement de cette planche.

M. Pech communique une notice de M. Cros-Mayrevieille relative à un bas-relief du Musée de Narbonne provenant de l'église des Cordeliers, et représentant les armes de Benoist de Lafeillaye, pannetier du roi, de Louis de Sainct Serre, connétable de France et de Jeanne de Sainct Serre sa femme, et fille naturelle de Benoist de Lafeillaye. Les mêmes armes ont été trouvées sur une pierre tombale de l'église des Cordeliers de Carcassonne. La fondation faite dans ces deux églises par une illustre famille du Berry constate qu'elles jouissaient d'une grande célébrité.

M. Barthez offre un portrait peint à l'huile représentant Mgr de Crillon, archevêque de Narbonne. La Commission remercie M. Barthez et vote un crédit pour la restauration et l'encadrement de ce portrait.

La Commission vote une indemnité de 25 fr. demandée par le concierge du Musée pour les dépenses qu'il a été obligé de faire pour restaurer le logement du jardin.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Delmas d'un petit plat de la fabrique de Palissy (5 fr.) et celui fait par M. Tournal d'un denier d'argent trouvé à Sigean et représentant les têtes affrontées de Néron et d'Agrippine (2 fr. 50).

Le Secrétaire signale la découverte, faite à Pépieux, de vases funéraires et d'une coupe en poterie grossière de fabrique gallo-romaine, ainsi que celle, faite dans les environs de Narbonne, d'un tiers de sol d'or visigoth, imitation des médailles de Justinien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Mai 1852.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Delmas, Galibert, Yven, Delort-Mialhe, de Saint-Aubin, Barthe, Pech, Tallavignes, Jalard, Barthez, Méjean et Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Mengry annonce que, désirant répondre aux vœux de la Commission, il vient de demander au Ministère de l'Intérieur un tableau de l'Exposition de 1852, et des ouvrages aux autres Ministères. Le Secrétaire ajoute qu'il a renouvelé la demande des tapisseries de Beauvais et des médailles historiques. M. Escudier annonce qu'il réserve pour le médaillier de Narbonne un denier de Charles le Chauve frappé à Narbonne, et un tiers de sol d'or visigoth frappé aussi à Narbonne et portant pour légende : *Narbona Gallianum.*

La Commission reçoit de M. Bru, jardinier, un fragment d'étui en os du XVIIme siècle orné de figures en relief ; de M. Delmas, les plans et coupes du chemin de fer d'Avignon à Marseille ; de M. Tournal, une pièce de 5 fr. frappée à Venise en 1848, pendant la république ; une assiette des francs-maçons de Béziers, et le catalogue du cabinet monétaire de Don Jose Garcia de la Torre, (fort vol. in-8° avec 22 planches.

Madrid 1802) : de M. Bouis, professeur de chimie à Perpignan, une brochure sur les eaux thermales d'Olette.

La Commission sanctionne les achats faits par M. Tournal d'une pièce de 10 réaux de la reine d'Espagne (2 fr. 55) et d'une médaille celtibérienne (20 centimes).

Un membre propose de faire dorer les six cadres des tableaux des consuls et de faire exécuter un cadre neuf pour le portrait de Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne : sur la proposition de M. Pech, la Commission décide de faire établir un devis, avant de voter le crédit. M. Delmas est chargé de ce soin.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Juin 1852.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Cauvet, Bouisset, Galibert, Barthe, Delmas, Dureau, Tallavignes, Yven, de Saint-Aubin, Méjean et Delort-Mialhe.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dureau annonce la réception de divers ouvrages envoyés pour la Bibliothèque par le Ministère de l'Instruction publique d'une part, par divers donateurs particuliers, d'autre part. (1)

M. Tournal offre un fer de lance en bronze antique trouvé à Rieux-Mérinville.

M. Delmas communique à la Commission le devis qui lui avait été demandé : la dorure des cadres des six tableaux des consuls coûterait 507 fr. et le cadre neuf pour le portrait de l'archevêque 100 fr. Ces dépenses sont ajournées.

On propose l'achat de quatre fauteuils anciens au prix de 50 fr. MM. Delmas et Tournal sont chargés de terminer cet achat à des conditions plus avantageuses s'il se peut.

M. Dureau signale à la Commission qu'on peut s'introduire dans le Musée par cinq lucarnes qui se trouvent sur le toit et qu'il serait urgent de prendre des mesures pour faire cesser cet état de choses. La Commission décide d'en référer immédiatement à M. le Maire.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-adjoint : Delort-Mialhe.

Séance du 5 Juillet 1852.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Cauvet, Jallabert, Jalard, Barthe, Rouanet, Barthez, Delmas, Galibert, Dureau et Méjean.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Coural, commandant du port d'Arzeu, deux vases romains en terre cuite, trouvés dans les environs de cette ville ; de M. Tournal, une médaille ibérienne trouvée à Narbonne, et offrant sur l'avers une tête voilée, et sur le revers un taureau bondissant à gauche surmonté d'une couronne, et à l'exergue le mot NEDEMKIN. Le même membre offre en même temps divers ouvrages pour la bibliothèque.

(1) Notamment un certain nombre de volumes de la collection manuscrite des procès-verbaux des Etats du Languedoc, donnés par M. le Duc de Sabran-Pontavès, à la demande de MM. Tournal et Pailhiez.

M. Cauvet entretient la Commission des démarches qu'il a faites pour obtenir le livre imprimé à Narbonne en 1492, dans le cloître de Saint-Just.

M. Delmas annonce que l'acquisition des fauteuils a été faite pour le prix de 45 fr. M. Dureau fait sanctionner l'achat fait par M. Figeac, du *Magasin Encyclopédique* (35 fr.).

M. Tournal annonce que des fouilles ont été exécutées l'année dernière au chateau de La Redorte et qu'elles ont mis au jour un pavé mosaïque et des tuyaux en plomb sigillés. M. Mathieu de La Redorte se propose de continuer les fouilles après la récolte et a promis de réserver pour le Musée de Narbonne les objets qui pourraient être découverts.

La Commission décide qu'elle ira rendre visite à M. Alengry, immédiatement après la séance, qui est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Août 1852.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Peyre. Présents : MM. Delmas, de Saint-Aubin, Galibert, Rouanet, Jalard, Méjean, Castanier, Barthez et Dureau.

M. Boudard, secrétaire de la Société Archéologique de Béziers offre de faire vendre au Musée, pour le prix de 1.300 fr. une collection de 90 vases étrusques. La Commission remercie M. Boudard et charge le secrétaire de répondre qu'elle ne peut effectuer cet achat à cause de l'insuffisance de fonds.

M. Cauvet offre à la Commission l'ouvrage de M. Guizot sur Monck ; M. Fabré, capitaine du génie, une base de colonne corinthienne, en marbre blanc, trouvée à 3 mètres de profondeur dans les fouilles exécutées à la caserne Saint-Bernard ; M. Pailhiez offre, de la part de M. Razimbaud, un chapiteau roman en marbre du XIIme siècle. M. Alengry, représentant de l'arrondissement de Narbonne, communique une lettre du Ministre de l'Intérieur relative à un envoi de livres pour la bibliothèque.

M. Delmas annonce que l'Inspecteur Général du Ministère de la Police a visité le Musée la semaine dernière et qu'il a promis de recommander d'une manière toute particulière cet établissement à M. le Ministre de l'Intérieur.

La Commission sanctionne l'achat des monnaies suivantes pour leur valeur intrinsèque : nouvelle pièce suisse de 1 fr., pièce de 20 fr. de Louis XV, demi-franc de Napoléon.

M. Dureau annonce que l'administration municipale a promis de faire fermer les fenêtres qui permettaient de s'introduire dans le Musée.

La Commission autorise le trésorier à remettre mille francs à M. Danuelle pour concourir aux frais de peinture des deux nouvelles galeries.

Le Secrétaire entretient la Commission de la découverte faite à Murviel (Hérault) d'un denier en argent de Charlemagne, frappé à Narbonne. Cette précieuse médaille a été achetée par la Société Archéologique de Béziers.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Septembre 1852.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Delmas, Barthez, Rouanet, Delort-Mialhe, Pailhiez, Yven, Jallabert, Méjean, de Stadieu, Barthe, Tallavignes, Cabanel, Galibert et Dureau.

M. de Bunis, maire, assiste à la réunion.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Sous-Préfet annonce que sur la demande du Président et du Secrétaire de la Commission, demande appuyée par M. le Maire, le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder au Musée un *Paysage*, peint par Brissot, et un tableau de M. Longuet représentant une *Nymphe*. M. le Sous-Préfet ajoute que cette demande avait été vivement appuyée par M. le Grand Référendaire d'Hautpoul. La Commission vote d'unanimes remerciements à M. le Maire et charge le Bureau de témoigner toute sa reconnaissance à M. d'Hautpoul.

La Commission reçoit de M. Firmin, entrepreneur de travaux de maçonnerie, un ancien sceau de la ville en bronze ; de M. Boyer, cinq monnaies du Chili, de l'Uruguay et de la Cochinchine.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Dureau de *l'Histoire ancienne* de Rollin, et celui fait par M. Tournal, pour le prix de 2 frs, d'un pommeau d'épée en bronze, du Moyen Age, trouvé à Lézignan, et offrant sur les deux faces un griffon et un lion gravés en creux.

Le Secrétaire entretient la Commission d'une modification apportée aux armes de Bize représentées sur la frise de la nouvelle galerie de peinture, modification qui a été faite après avoir consulté M. de Bunis, le secrétaire de la commune de Bize, et M. Galibert, et qui consiste dans la substitution de trois gousses d'ail aux trois croissants.

Le même membre expose que l'on a été dans l'obligation, soit à cause de l'exécution des peintures des deux nouvelles galeries, soit en prévision du passage du Président de la République, soit enfin en vue de l'ouverture prochaine des deux nouvelles galeries, de faire plusieurs dépenses indispensables, telles que stores, piédestaux, barres en fer pour supporter les tableaux, planches pour recevoir les plâtres moulés sur l'antique etc.... La Commission approuve tout ce qui a été fait et autorise les membres composant le Bureau à exécuter tout ce qui sera nécessaire.

Le Secrétaire prie M. le Maire de vouloir bien accorder au Musée le cadre en fer d'un ancien brasier du XIII[e] siècle qui se trouve dans les salles de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 11 Octobre 1852.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Dureau, Pech, Galibert, Barthez, Jalard, Barthe, Yven, Tallavignes, Delmas, Larraye, Cauvet, Méjean et de Stadieu.

M. Brisset adresse une lettre à la Commission pour l'engager à demander à M. le Ministre de l'Intérieur une copie aux trois crayons, relevée de pastel, de la bataille de Constantin, par Raphaël et J. Romain, copie qu'il a exécutée à Rome pour son obligation de 4[e] année. Le Secrétaire annonce qu'il s'est empressé d'écrire à M. Espéronnier, pour le prier de bien vouloir donner suite à cette affaire.

La Commission reçoit de M. Fabre, d'Ornaisons, une médaille de Galien ; de M. Pailhez, receveur municipal, une pièce de 2 fr. de 1793, bien conservée et offrant la légende : tous les hommes sont égaux devant la loi ; de M. Cannes, pharmacien, deux assignats métalliques des colonies ; de M. Latour, d'Azille, deux vases en fer gallo-romains, sans ornements, réunis à la base à l'aide de petits anneaux incrustés de carbonate de fer et supportés par une coquille marine (pecten). Ces deux vases

ont été découverts à Azille, et l'on a trouvé en même temps des fragments de bracelets, une coupe en terre cuite grossière et des ornements en bronze que M. Latour a également offerts au Musée.

M. Pech fait observer que la Commission aurait dû être prévenue et consultée avant que soit entrepris le déménagement momentané des livres, bas-reliefs, tableaux, inscriptions etc.... déménagement nécessité par le passage et le séjour à Narbonne de S. A. I. le Président de la République : il ajoute que cette formalité était nécessaire pour dégager la responsabilité de la Commission.

M. le Président répond que la Commission avait été prévenue dans la séance précédente, qu'il était convenable de ne pas élever un conflit avec l'administration municipale, et que d'ailleurs dans une circonstance aussi extraordinaire et aussi urgente, il était impossible de procéder avec plus de régularité.

Le Trésorier rend compte des dépenses qui ont été faites soit à l'occasion du passage de S. A. I. le Président de la République, soit à cause de l'inauguration des nouvelles salles du Musée : ces comptes qui s'élèvent à la somme de 600 fr. environ ont été remis à l'administration municipale, et l'on ignore si elle consentira à les prendre à sa charge : mais, quoi qu'il en soit, ajoute M. le Trésorier, la Commission Archéologique, ayant payé cette année mille francs à M. Dennelle pour les peintures des nouvelles galeries, et se trouvant dans l'obligation de faire face, non seulement aux dépenses courantes de l'année, mais en outre à la réfection de la tour Saint-Martial, de la bibliothèque, de la salle des Gardes, etc... se trouve dans l'obligation de contracter immédiatement un emprunt de mille francs. Un membre observe que cette somme sera peut-être insuffisante. M. le Trésorier répond qu'une personne de la ville dévouée à la prospérité du Musée, a offert d'ouvrir un compte courant à la Commission au taux de 5 pour cent, avec la seule garantie de la Commission Archéologique, que l'on pourra contracter un emprunt plus élevé si c'est nécessaire, mais que mille francs paraissent pour le moment suffisants. — MM. Pech et Galibert objectent que la Commission n'a point qualité pour emprunter.

MM. Cauvet et Pailhiez citent des exemples pour justifier cette mesure qui est d'ailleurs d'une nécessité urgente. Mise au voix, la proposition de M. le Trésorier est adoptée et la Commission vote un emprunt de mille francs. M. Cauvet fait décider en outre que l'époque du remboursement est fixée pour moitié au mois de décembre 1853 et pour l'autre moitié au mois de décembre 1854, mais la Commission pourrait modifier cette décision par une délibération régulière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 8 Novembre 1852.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Yven, Jalard, de Saint-Aubin, Barthez, Delort-Mialhe, Galibert, Méjean, de Stadieu, Durean et Taffavignes.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Escudier offre de vendre au Musée trois monnaies carlovingiennes frappées à Narbonne : la Commission regrette de ne pouvoir effectuer cet achat à cause du prix élevé de ces médailles (60, 80 et 95 fr.).

MM. l'abbé Vidal et Huillard de Breholles annoncent que M. le Duc de Luynes a bien voulu accorder à la Bibliothèque un exemplaire de la

Correspondance diplomatique de Frédéric II et de ses fils avec les Papes, ouvrage qu'avaient demandé MM. Pailhiez et Tournal d'après les renseignements fournis par M. l'abbé Vidal et M. Galibert.

M. Balmigère, de Narbonne, jardinier à San Francisco, offre au Musée une suite de monnaies étrangères en argent et en bronze, deux livres chinois et des curiosités chinoises. M. Dumas, de Narbonne, qui a transporté ces objets, réclame une somme de 70 fr. pour le port. La Commission, trouvant ce chiffre très élevé, et ne voulant payer que lorsqu'elle aura acquis la certitude que cette somme est légitimement due, décide qu'il convient d'écrire à M. Balmigère pour lui demander son avis, et charge MM. Jalard et Tallavignes d'informer M. Dumas de cette décision. Les objets adressés par M. Balmigère demeureront provisoirement en dépôt chez son frère à Narbonne.

La Commission reçoit de M. Fabré, capitaine du génie, une monnaie turque en or, et de M. Larraye, une monnaie en bronze de Louis XIV.

M. le Président annonce que l'on avait négligé de mentionner dans les documents officiels relatifs au séjour de S. A. I. le Président de la République à Narbonne, la réception des membres de la Commission Archéologique, mais que cet oubli a été signalé par lui et que l'on s'est empressé de faire droit à sa réclamation.

La Commission sanctionne l'excellent achat fait par M. Dureau d'un corps de bibliothèque en noyer appartenant à M. Bellaud (80 fr.), ainsi que l'achat fait par M. Tournal d'une médaille celtibérienne en argent trouvée à Narbonne.

La Commission décide de faire restaurer par M. Falconnet le meuble donné par les demoiselles de Sallèles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire, TOURNAL.

Séance du 6 Décembre 1852.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Dureau, Delmas, Ducros, Méjean, Galibert, Barthe, Jalard, Larraye, Castanier et Barthez.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Duron, agent comptable de la Manufacture de Beauvais, annonce l'envoi de deux fauteuils en tapisserie, accordés au Musée de Narbonne par un décret du Prince Président de la République, et destinés à l'ameublement des parties de l'établissement qui présentent un intérêt historique.

M. Izombard, de Narbonne, négociant à Saint-Pétersbourg, annonce qu'il a fait parvenir au Ministère des Affaires Etrangères, par l'intermédiaire de deux courriers de Cabinet, deux petites caisses de minéraux de la Sibérie, à l'adresse de M. Tournal, et qu'il destine au Musée de Narbonne.

M. Daucher a été chargé de retirer ces caisses et de les expédier par le roulage accéléré.

Le Secrétaire ayant consulté M. le Curé de Saint-Couat-d'Aude pour savoir ce qu'étaient devenues les deux bornes milliaires qui se trouvaient dans l'église de cette commune, annonce que ces précieux monuments ont été brisés par l'administration de 1848 et que les fragments ont été employés comme passerelles sur un petit torrent des environs. (1)

(1) Quant aux peintures ornant les fonts baptismaux de cette même église, elles sont du XVII[e] siècle, représentent les 12 apôtres et sont très médiocres.

M. Dumas adresse une note détaillée relative aux avances qu'il a faites pour transporter de San Francisco à Narbonne la malle renfermant les objets donnés au Musée par M. Balmigère. M. l'abbé Jafard rend compte à cette occasion de la mission qu'il avait été chargé de remplir auprès de M. Dumas, conjointement avec M. Tallavignes. Il fait observer que les objets envoyés par M. Balmigère étaient loin de remplir la malle de M. Dumas, qui devait en outre renfermer une grande partie de son linge. Il n'est pas juste par conséquent que la Commission paie la totalité du prix de transport de la malle.

Le Secrétaire annonce qu'il a écrit à M. Viollet-le-Duc pour le prier de vouloir bien solliciter une subvention destinée à solder la somme restant dûe pour les peintures des deux nouvelles galeries, et pour entreprendre la restauration de la salle de la tour des Télégraphes.

Le même membre fait sanctionner l'achat d'une tête antique en marbre blanc qui se trouvait chez M. Passerieu (ancienne maison Fournas) (8 fr.).

Le Trésorier annonce que l'administration municipale n'a consenti à donner à la Commission qu'une indemnité de 200 fr. sur les dépenses faites à l'occasion du passage du Prince Président, qui se sont élevées à 600 fr.

A propos de l'élection des membres du bureau et des sous-commissions, M. Pech adresse une lettre pour déclarer qu'il a pris la résolution de ne plus faire partie à l'avenir d'aucune sous-commission, car ce sont, dit-il, d'inutiles sinécures. La Commission passe au vote qui donne les résultats suivants : M. de Stadieu est élu président pour l'année 1853, à l'unanimité moins une voix donnée à M. Ducros. Par acclamation, MM. Tournal, Delort-Mialhe et Delmas sont maintenus dans leurs fonctions respectives de secrétaire, secrétaire-adjoint et trésorier. Pour les sous-commissions :

Peinture : MM. Rouanet, Barthe, Castanier, Tournal ;
Archéologie : Galibert, Larraye, Jallabert, Castanier, Tournal ;
Bibliothèque : Pailhiez, Galibert, Barthez, Figeac ;
Histoire Naturelle : Delort-Mialhe, Ducros, de Saint-Aubin.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1853

Séance du 3 Janvier 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Pailhiez, Jalard, Dareau, Galibert, Barthe, Bouisset, Yven, Cauvet, Delmas et Barthez.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dancher écrit qu'il a expédié par le roulage accéléré les deux petites caisses de minéraux de la Sibérie et des Monts Ourals, donnés au Musée par M. Izombard et qu'il a été obligé de rembourser 33 fr. pour la première de ces caisses. La Commission autorise le remboursement de cette somme.

La Commission reçoit de M. Barthe une amulette égyptienne en terre émaillée, représentant un œil : de M. Tournal, un scarabée egyptien en basalte noir ; de MM. Gros et Yven, le nouveau décime de l'Empereur Napoléon III, de M. Yven, un volume de Viardot sur les mœurs arabes.

La Commission sanctionne les achats suivants : une lampe antique en

bronze, trouvée à Cap de Pla (3 fr.) ; une petite clef en fer de la Renaissance (25 centimes) ; une suite de monnaies étrangères en or, en argent et en bronze rapportées de Java par M. Dorfeuil (43 fr. 50).

Le Trésorier rend compte de la situation de la caisse : il résulte de cette communication que pendant l'exercice de 1852, les dépenses et les recettes ont été balancées grâce à l'emprunt de mille francs et à la subvention municipale de 200 fr. mais qu'il faudra solder en 1853 les intérêts de l'emprunt, le meuble destiné à recevoir les antiques, les cymaises de la salle des plâtres etc....

Un membre annonce que M. Demuelle a pris des vues des deux nouvelles galeries et que ces dessins sont destinés à être publiés dans un ouvrage relatif au dernier voyage de l'Empereur.

Sur la proposition de M. Tournal, la Commission décide de renvoyer à l'examen des membres composant le bureau et la sous-commission de peinture le projet d'une exposition de tableaux à Narbonne dans le courant de l'année 1853.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Février 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Delmas, Pailhiez, Ducros, Pech, Galibert, Barthez, Jalard, Lartaye, Tallavignes, Méjean et Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Pascal, un jeton en argent de Louis XV ; de M. Rédier, une amphore trouvée à Mandirac ; de M. Barthez, propriétaire, une table recouverte d'une mosaïque antique, trouvée à Roubia ; du garde Génie une pioche en fer et une jatte en terre cuite trouvée en exécutant des fouilles au bastion de la poudrière ; de M. Gros, capitaine d'artillerie, un conglomérat coquillier moderne trouvé dans la province d'Oran ; de M. Falconet, un fauteuil et un ancien guéridon ; de M. Tournal, une carte topographique des environs de Versailles exécutée par Mgr le Dauphin (Louis XVI) et provenant de la vente de M. le Duc de Sabran, et qui avait été signalée par M. d'Aragon ; de M. Jules Delmas, les deux lions en albâtre qui ornaient le tombeau de Philippe le Hardi.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Tournal d'un as de la colonie de Vienne et d'une médaille ibérienne de *Cissa* (25 cent.).

M. Izoubard adresse une lettre à la Commission pour annoncer qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour que les deux caisses de minéraux arrivent *franco* à Paris.

M. le marquis d'Auberjon en réponse à la demande, qui lui avait été faite par le Secrétaire, de vouloir bien céder au Musée de Narbonne une partie des objets d'archéologie trouvés dans sa terre de Gramaza, écrit qu'il était absent de sa propriété lorsque les objets furent découverts, mais qu'il sera heureux d'en offrir une partie au Musée, si cette découverte offre réellement quelque intérêt.

M. le général Espéronnier adresse une lettre relative aux démarches qu'il a faites auprès de M. Romieu, directeur des Beaux-Arts, pour obtenir des plâtres moulés sur l'antique et le dessin de M. Brisset : il communique en même temps une lettre de M. Dumont, secrétaire de l'École des Beaux-Arts relative à cette dernière affaire.

M. de Stadieu annonce qu'il se propose d'écrire à la Reine-mère d'Espagne pour lui rappeler la promesse qu'elle fit au Musée lors de son passage à Narbonne, et pendant qu'il était président de la Commission.

L'assemblée remercie et félicite à cette occasion M. le Président.

Le Secrétaire annonce que les membres qui avaient été désignés pour examiner la proposition d'une exposition de tableaux et d'objets d'art, ont été d'avis à l'unanimité que cette proposition devait être prise en considération. La Commission partage cette manière de voir et charge ces mêmes membres d'examiner tous les détails relatifs à cette exposition.

M. l'abbé Jalard observe que plusieurs personnes sont blessées à la vue des deux statues en marbre qui sont exposées dans la grande galerie, ainsi que de la composition du tableau d'*Acis et Galathée* ; il pense que l'on devrait placer ce tableau et ces statues dans la galerie des plâtres, afin de ne point blesser la pudeur des jeunes personnes qui visitent le Musée. La Commission décide qu'elle examinera la question sur les lieux immédiatement après la séance.

Un membre expose que le Bureau s'est rendu chez M. Carvallo, ingénieur en chef du chemin de fer, pour le prier de vouloir bien réserver en faveur du Musée, tous les objets antiques qui seront découverts dans l'arrondissement lors de l'exécution des fouilles. M. Carvallo a promis tout son concours, mais il pense que l'autorisation de la Compagnie est indispensable.

M. de Stadieu, prévoyant les cas d'absence ou de maladie du président de la Commission, propose de pourvoir, en ce cas, à son remplacement par le président de l'année précédente qui prendrait alors le titre de vice-président. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Mars 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Ducros, Jalard, Galibert, Barthez, Yven, Dureau, Rouanet, Méjean, Delmas et Barthe.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Bels, maître de poste à Barbaira, adresse une lettre en réponse aux renseignements qui lui avaient été demandés relativement à une découverte de médailles antiques.

Un membre annonce que M. Balmigère, résidant à San Francisco, a écrit à M. Dumas pour lui témoigner sa surprise de ce qu'il ait réclamé la somme de 70 fr. pour le port des médailles et objets de curiosité qu'il a offerts au Musée.

La Commission reçoit de M. Cassan, de Narbonne, négociant à Toulouse, la médaille frappée à l'occasion du mariage de l'impératrice Eugénie ; de M. Hubert, une plaque en jade vert et la petite médaille en argent frappée à l'occasion du sacre de Charles X ; de M. Coural, capitaine de frégate, un petit vase en verre et un vase en terre cuite trouvés à Arzew ; de M. l'abbé Mézy, *l'Histoire civile et ecclésiastique de la ville et du diocèse de Carcassonne* ; de M. Caunes, pharmacien, une dent de sanglier (amulette), trouvée dans les caveaux romains de Narbonne ; de M. Vergnes, de Béziers, un poids antique en basalte ; de M. Barluet, deux petits bustes en biscuit de Creil, représentant le Christ et la Vierge ; de M. Murat, maçon, un chapiteau et un tailloir en marbre blanc du XIV[e] siècle. La Commission reçoit en outre les six premiers numéros de la *Gazette des Beaux-Arts*, mais n'est pas d'avis de s'abonner à ce recueil.

La Commission sanctionne l'achat d'un rideau en calicot vert pour garantir le tableau d'*Acis et Galathée*.

Les membres chargés de préparer l'exposition, fixée au 7 août, annoncent qu'ils ont fait imprimer et tirer à 600 exemplaires une circulaire qui doit être adressée aux artistes, aux membres de l'administration municipale et départementale, ainsi qu'à toute personne s'intéressant à la prospérité du Musée.

Le Secrétaire annonce que l'on procède en ce moment à l'enlèvement de l'inscription qui était placée sur la porte de la grande salle de l'ancienne mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 18 Mars 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Maire.

Présents : MM. de Stadieu, Pailhiez, Dureau, Delmas, Méjean, Yven, Rouanet, Barthe, Larraye, Tallavignes, Jalard, Ducros, Figeac, Pech, Galibert, Jallabert et Barthez.

Le Secrétaire annonce que M. Richard ayant consenti à faire déposer au musée un grand paysage qui avait figuré à l'Exposition de Marseille, et ce tableau ayant fixé l'attention de plusieurs membres de la Commission, il avait cru devoir engager cet artiste à le laisser à Narbonne jusqu'à l'époque de l'Exposition. M. Richard ne pouvant répondre à ce désir et ayant donné les ordres nécessaires pour que le tableau fût expédié à Toulouse dans le plus bref délai, la Commission a dû être convoquée pour savoir si elle désirait en faire l'acquisition.

Après quelques observations faites par MM. Pech et Galibert, la Commission décide à l'unanimité que l'on offrira à M. Richard une rente viagère de cent francs, et que cette somme sera prise sur les fonds provenant des cotisations annuelles des membres.

M. Dauzats ayant bien voulu se charger de faire parvenir à Narbonne, à l'époque de l'Exposition, quelques tableaux des peintres les plus éminents, mais à la condition que la ville se chargerait de tous les frais, la Commission accepte cette proposition avec reconnaissance. Toutefois, M. Pech, observe que l'état des finances ne permettant pas de faire de grandes dépenses, cette exception ne devra être faite qu'en faveur d'un petit nombre d'artistes. La Commission partage cette manière de voir.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Avril 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu.

Présents : MM. Galibert, Barthe, de Saint-Aubin, Barthez, Méjean, Dureau et Delort-Mialhe.

Le procès-verbal est adopté.

M. Richard adresse une lettre pour annoncer à la Commission qu'il accepte l'offre d'une rente viagère de cent francs pour l'achat de son tableau représentant un intérieur de forêt.

Le Secrétaire communique une lettre qui lui a été adressée par M. Laurency, et dans laquelle celui-ci engage la Commission à faire une demande de livres à M. le Ministre de l'Instruction publique, ajoutant qu'il se charge de faire appuyer cette demande par un de ses amis employé au dépôt des livres de ce ministère. Le Secrétaire ajoute que la

démarche proposée par M. Laurency a été faite et que la lettre a été signée par le président de la Commission et apostillée par M. le Maire.

M. Delmas offre une pièce de XX sols de Louis XV.

La Commission sanctionne l'achat fait par le Concierge de deux chapiteaux en marbre blanc, dont l'un représente des harpies, et l'autre des feuillages et une clef.

M. Tournal propose de demander au gouvernement le tableau de M. Lazerges représentant la *Mort de la Vierge*, composition qui doit figurer au salon de 1853. Le même membre annonce que l'on a transporté au Musée l'inscription et les armes des Consuls qui étaient placés sur la porte de l'ancienne mairie, et qu'il conviendrait d'encastrer ces monuments dans l'embrasure des fenêtres de la grande tour.

La Commission adopte cette proposition.

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Mai 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Larraye, Cauvel, Delmas, de Saint-Aubin, Pech, Bouisset, Barthe, Delort-Mialhe, Galibert, Dureau, Ducros et Méjean.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire annonce que, sur sa demande, M. Benjamin Delessert a bien voulu accorder au Musée un exemplaire des œuvres photographiées de Marc Antoine Reymond.

Sur l'avis de M. Dureau, la Commission renonce à faire l'achat du *Règne animal*, par G. Cuvier, qui avait été proposé.

M. Izombard, négociant à Saint-Pétersbourg, annonce l'envoi d'une caisse renfermant dix ouvrages et manuscrits russes, apportée au Ministère des affaires étrangères par un courrier d'ambassade. M. Daucher a été chargé de l'y retirer.

Un membre annonce que l'on a découvert à l'ancienne mairie une toile représentant trois consuls, et que cette peinture, malheureusement très dégradée, a été déposée chez M. Barthe pour y être restaurée.

La Commission ouvre un crédit de 15 frs pour l'achat d'un dictionnaire espagnol, latin, italien, français et basque en 3 volumes in-folio brochés. Elle sanctionne l'achat fait par M. Bouisset de 12 médailles du Bas Empire (9 fr.), d'une grande et belle médaille en argent de Pie VII frappée à l'occasion de l'érection de l'église *Saint-Pierre in Montorio* et d'une autre médaille également en argent, frappée à l'occasion du traité d'Utrecht. Le prix de ces deux dernières médailles est de 45 frs.

Est également sanctionné l'achat de deux médailles en argent, trouvées à Peyriac (3 fr.), et de trois moyens bronzes de Gordien, Galba et Hadrien, trouvés à Narbonne (0, 50).

M. Bouisset offre à la Commission un exemplaire relié de la *Vie et des œuvres de Raphaël*, renfermant les gravures au trait des principaux ouvrages de ce maître.

M. Tournal présente l'estampage d'une pierre funéraire visigothe trouvée à Mandourel près Durban, et qui a été déposée provisoirement chez M. Larraye. Ce petit monument est destiné au Musée, mais on ignore si le propriétaire consentira à le donner, comme M. Larraye l'espère. Dans le doute, la Commission ouvre un crédit de 10 fr pour en faire l'acquisition.

M. Pech présente 32 médailles en bronze grecques, romaines et du Bas-Empire appartenant à M. Hubert, forgeron, qui propose de les échanger contre des objets de curiosité appartenant au Musée. La Commission charge M. Tournal de négocier cet échange.

Un membre annonce que le concierge n'a pas eu le temps d'encastrer les inscriptions modernes et du Moyen Age dans l'embrasure des fenêtres de la tour des télégraphes, mais qu'il s'en occupera dans quelques jours.

M. Pech fait observer que l'embrasure de ces fenêtres n'étant pas assez vaste pour contenir toutes les inscriptions que possède le Musée et celles que l'on pourrait découvrir plus tard, il est à craindre que les inscriptions ne puissent pas être classées d'une manière convenable, et que d'un autre côté l'administration municipale ne blâme cette détermination. M. Dureau objecte qu'il a communiqué ce projet à M. le Maire et que ce magistrat a donné verbalement son adhésion. M. Tournal ajoute que M. Mérimée, inspecteur général des Monuments historiques, partage cette manière de voir.

M. Galibert insiste sur la nécessité de placer les bas-reliefs et les inscriptions antiques à l'abri des attaques des agents atmosphériques : il pense que la Commission, n'ayant plus l'espoir de pouvoir disposer du cloître de Saint-Just, ne saurait prendre un meilleur parti. Après délibération la Commission décide que ce travail sera ajourné.

M. Pech annonce que l'on a découvert une inscription du XVe siècle dans l'église des Pèlerins, et que la confrérie consent à la donner au Musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Juin 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Delmas, Dureau, Delort-Mialhe, Rouanet, Jalard, Barthez, Galibert, Cauvet, Jallabert, Figeac, Tallavignes, Méjean, de Saint-Aubin et Pailhiez.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire annonce que la Compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette a décidé de donner au Musée de la ville, tous les objets qui seront découverts dans l'arrondissement de Narbonne, au cours des travaux de construction de la ligne.

M. Dureau fait sanctionner l'achat du *Dictionnaire géographique* de Piquet, en 20 volumes (55 fr.).

La Commission reçoit de M. Barthez, docteur-médecin, un petit volume sur la Communication des deux mers, et une ancienne gravure représentant le *tireur d'épine.*

Un membre annonce que l'échange de médailles proposé par M. Hubert n'a pu avoir lieu, à cause des prétentions exagérées de ce dernier.

M. Galibert, revenant sur le projet d'encastrer les inscriptions antiques et du Moyen Age dans les murailles du Musée, souligne l'obligation de les placer de préférence dans l'embrasure des portes et fenêtres des deux tours. La Commission se range à cette opinion et décide que l'on placera d'abord les inscriptions visigothes et du Moyen Age. On jugera ensuite s'il convient de continuer cette opération.

M. Tournal donne des détails sur les principaux ouvrages qui doivent figurer à l'Exposition de 1853 ; il annonce en même temps que la maison Lemercier, de Paris, a promis d'adresser et de donner au Musée une collection de dessins photographiques sur papier.

M. Daucher annonce qu'il a retiré des Ministères la caisse adressée de Saint-Pétersbourg par M. Izombard, ainsi que l'ouvrage donné au Musée par M. B. Delessert et la XVIe livraison de la carte de France.

Le Secrétaire communique une lettre de M. de Niewerkerke, Directeur

général des Musées impériaux, promettant tout son concours à la Commission pour obtenir le tableau de M. Lazerges, représentant la *Mort de la Vierge*.

M. Mérimée annonce qu'il est impossible d'obtenir des allocations pour la restauration des salles du Musée sur les exercices de 1853 et 1854.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Juillet 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Dureau, Barthe, Delmas, Galibert, Méjean, Yven et Jalard.

Le procès-verbal est adopté.

M. Cauvet, avocat, offre à la Commission le *Recueil des Lois du Languedoc ;* M. Barthe, une plaque en cuivre représentant le martyre de Saint Etienne ; M. Tournal, un petit Christ en bronze trouvé dans un jardin de Narbonne.

Le Secrétaire communique la liste des tableaux, destinés à l'Exposition, qui sont parvenus à Narbonne ; et de ceux qui ont été promis par différents artistes. Plusieurs peintres ayant été dans l'impossibilité de remettre leurs ouvrages en temps utile, l'emballeur se trouve dans l'obligation de les expédier par la voie accélérée.

MM. Dauzats et Engalière offrent au Musée les ouvrages qu'ils destinent à l'Exposition.

La Commission sanctionne l'achat, pour la valeur intrinsèque, d'une pièce suisse de 2 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Août 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Barthe, Delmas, Barthez, Delort-Mialhe, Dureau, Méjean, Yven, Jalard, Castanier et de Saint-Aubin.

M. Peyre, remplissant les fonctions de maire par interim, assiste à la réunion.

M. Jalard offre à la Commission une copie et une traduction de plusieurs inscriptions antiques du Musée.

M. Dauzats offre à la Commission un tableau peint à l'huile et représentant une vue de la porte de Mars (arc de triomphe romain) à Reims : M. Izombard, une suite de monnaies russes en or, en argent et en bronze, quelques monnaies romaines et un denier argent d'Ethelred, roi des Anglo-Saxons (973-1016).

M. Tournal signale la découverte qui vient d'être faite dans les magasins de la poste d'une colonne romane avec chapiteau historié.

Les membres chargés de l'Exposition de 1853 communiquent tous les détails relatifs à cette solennité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Septembre 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Dureau, Barthe, Delort-Mialhe, Figeac, Cauvet et Méjean.

La rédaction du procès-verbal est adoptée.

M. le Général Espéronnier écrit pour annoncer que le Ministre d'Etat a mis à la disposition du Musée de Narbonne un moule des statues des douze apôtres et des bas-reliefs du tombeau de Saint Sébald à Nuremberg.

M. Espéronnier fait encore espérer le don de *l'Enfant Dieu,* en plâtre stéariné, par Elias Robert, et le dessin au pastel exécuté à Rome par M. Brisset, d'après la fresque de Raphaël, représentant la bataille de Constantin.

Le Secrétaire ajoute qu'il a écrit à MM. de Mercey et Châlon d'Arger, pour les prier de vouloir bien hâter cette décision et pour leur dire que les directeurs du Musée de Narbonne espéraient que ces diverses faveurs ne nuiraient en aucune manière au don d'un tableau de la dernière exposition, tableau dont la demande avait été appuyée par MM. Alengry, le Préfet de l'Aude, et le Comte de Nieuwerkerke.

M. le Sous-Préfet communique une décision de M. le Ministre de la Justice, relative au don de plusieurs ouvrages importants pour la bibliothèque.

Un membre de la Commission chargée de tous les détails relatifs à l'Exposition de 1853, communique en l'absence du trésorier, un résumé approximatif des recettes et des dépenses : il résulte de ce document que les recettes se sont élevées à 700 frs environ et des dépenses à 990 frs. Le déficit a donc été de 290 fr. ; mais en considérant les dons faits par MM. Dauzats, Engalière et Benjamin Delessert, les promesses de MM. Richard et Courdouan, en considérant surtout le produit de la souscription destinée à l'achat d'un tableau de M. Roqueplan, le Musée s'est en réalité enrichi d'une valeur qui dépasse 3.000 fr. Il faut d'ailleurs tenir compte de l'importance que cette solennité a donnée au Musée, importance dont nous n'avons pas tardé à apprécier les bons effets, puisque tous les dons que nous sollicitions depuis deux ans du Gouvernement ont été accordés immédiatement.

Nous devons ajouter que le Ministre de l'Intérieur a communiqué aux journaux politiques des départements les heureux résultats de l'Exposition de Narbonne.

Un membre annonce que la souscription ayant pour but l'achat du tableau de M. Gosse : *Saint Vincent de Paul,* n'ayant pu atteindre un chiffre assez élevé, la sous-commission de l'Exposition a cru devoir affecter les fonds à l'achat d'un tableau de M. Roqueplan, dont le prix est fixé à mille francs. La Commission sanctionne cette décision et autorise le trésorier à prélever sur la cotisation annuelle des membres la somme qui sera nécessaire pour parfaire cette somme.

La Commission reçoit de M. Dureau un verre de Venise et un porte-huilier en faïence recouvert d'un émail jaune et découpé à jour : de M. Izombard, une pièce belge en argent de 0, 20 et un quart de thaler ; de M. Couarde, tapissier, un très beau fauteuil recouvert de velours rouge et relevé de dorures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Octobre 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous le présidence de M. de Stadieu.

Présents : MM. Tallavignes, Delmas, Barthe, Delort-Mialhe, Jalard, Dureau, Barthez et Méjean.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Brisset envoie une lettre pour annoncer qu'il a inutilement tenté de fixer son dessin au pastel représentant la bataille de Constantin.

La Commission reçoit de M. de Montredon-Caragulhes un quinaire de Jules César ; de M. Dureau, quatre verres de Venise ; de M. Vidal-Lablache, une grande médaille en bronze, frappée pendant le règne de Louis XV, à l'occasion de l'annexion de la Corse. La Commission charge M. Jalard d'adresser à M. Vidal-Lablache le témoignage de sa reconnaissance.

La Commission sanctionne l'achat d'un vase du Japon en porcelaine (12 fr.) et celui, fait par M. Dureau, bibliothécaire, pour le prix de 29 fr. 25, de plusieurs ouvrages littéraires et historiques provenant de la vente de M. R. L. Dureau. Elle sanctionne également l'achat, fait par M. Tournal, d'un tiers de sol d'or mérovingien, portant le nom du monétaire Valérien (5 fr.). M. Adrien de Longperrier a communiqué des détails relatifs à cette médaille ; il pense qu'elle a été frappée à Rhodes et que c'est une imitation des tiers de sol d'or de Charibert II (630-631).

Le Trésorier entretient la Commission du résultat de la souscription pour l'achat du tableau de M. Roqueplan : la somme s'est élevée à 722 fr. Deux souscripteurs seulement : MM. Ducros et Coutouly, ont refusé de payer.

Le Secrétaire signale la découverte qui a été faite à Azille d'un bas-relief chrétien et de quelques autres fragments antiques.

M. le Président annonce que M. le Maire a mis à la disposition de la Commission le buste en bronze désigné sous le nom de « souffleur » et qu'il est destiné à être placé dans la partie supérieure du jardin pour servir de fontaine.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Novembre 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Dureau, Delmas, Pech, Galibert, Jalard, Larraye et Méjean. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Une lettre de M. le Ministre d'Etat adressée à M. le Maire de Narbonne annonce le don fait au Musée d'un paysage de M. Bertin représentant les *Sources de l'Alphée*. La lettre d'avis porte que l'administration municipale aura à payer les frais de port, d'emballage, et le prix du cadre, ce dernier fixé à 210 fr. 48, et que l'on doit faire suivre en remboursement le montant de tous les frais.

Diverses lettres de MM. Souty, Cotel, Bertin et Espéronnier, font savoir que tous les objets accordés au Musée par M. le Ministre d'Etat sont partis de Paris depuis quinze jours.

La situation du budget ne permettant en aucune manière de solder les frais qu'entraîneront ces divers envois, la Commission décide que les comptes en seront présentés à l'administration municipale.

M. Pech offre à la Commission, de la part de M. Hubert, taillandier, une petite lampe en terre cuite rouge, représentant Isis, et qui a été trouvée dans des fouilles exécutées rue des Carmes.

La Commission sanctionne l'achat, fait par le Secrétaire, d'un poids de demi-livre de Carcassonne de 1670 (0 fr. 70) et d'une monnaie d'or de 20 fr. de Philippe II roi d'Espagne frappée en 1593 comme Duc de Milan (21 frs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Décembre 1853.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Stadieu. Présents : MM. Barthez, Yven, Ducros, Delmas, Jalard, Barthe, Galibert et Dureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Desachy, mouleur de l'Ecole des Beaux-Arts, annonce le départ de deux caisses renfermant les plâtres du tombeau de Saint Sébald et le moule de l'*Enfant Dieu.*

M. de Stadieu communique une lettre qui lui a été adressée par M. de Saint-Malo, de Perpignan, et relative à plusieurs anciens architectes de Narbonne.

La Commission reçoit de M. Pourret un petit phylactère en parchemin, désigné sous le nom de *Mazzouza* et que les israélites renferment dans des sachets de cuir. Ces petits talismans qu'ils suspendent aux mains, et qu'ils placent à côté des portes, renferment les versets XIII, XIV, XV et XVI du Deutéronome. La Commission reçoit en outre de M. Raynaud cadet un plat ovale, en faïence, de 0,58 de diamètre, représentant un sujet de chasse, et un bijou en filigrane.

M. Tournal offre à la Commission une médaille en bronze frappée par le tiers état de Provence en l'honneur de Charles J.-B. Gallois de la Tour, président au Parlement et intendant de Provence (coin de Dupré).

Le Trésorier annonce que l'administration municipale a bien voulu consentir à payer le port et le cadre du tableau de M. Bertin (302 fr.), ainsi que le port et l'emballage des plâtres.

Le Secrétaire signale la découverte d'un petit chapiteau en marbre blanc du XIIIe siècle trouvé près de la Miséricorde, dans les fouilles exécutées pour la construction des salles d'asile.

M. Dureau signale la découverte d'un tombeau en marbre blanc des premiers siècles, trouvé dans les murailles de l'Eglise Saint Paul, et provenant, selon toutes probabilités, de l'ancien cimetière de cette église. La Commission charge M. Jalard de faire la demande de ce monument au curé de Saint Paul.

La Commission procède à l'élection des membres qui composeront le bureau et les sous-commissions pendant l'année 1854.

M. Barthez obtient l'unanimité des voix pour la présidence. Tous les autres membres sont maintenus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance extraordinaire du 27 Décembre 1853.

Présidence de M. Barthez. Présents : MM. Figeac, Dureau, Pech, Galibert, Méjean, Delmas et Tournal.

M. Barthez, après avoir annoncé la perte douloureuse que la Commission vient de faire en la personne de son président M. de Stadieu, et après avoir exprimé tous les regrets que cette perte inspire à la Commission, dont M. de Stadieu était un des membres les plus actifs et les plus dévoués, engage tous ses collègues à se rendre au cortège funèbre qui est fixé au lendemain mardi 28 décembre. M. Dureau propose de faire porter les cordons du poêle par quatre anciens présidents de la Commission. Cette proposition étant acceptée, l'assemblée désigne MM. Barthez, Ducros, Galibert et de Saint-Aubin. Elle décide en outre qu'en cas d'absence ou de maladie M. de Saint-Aubin sera remplacé par son beau-frère M. Delmas. Le rendez-vous est fixé pour 9 h. 1/2 dans la maison mortuaire.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1854

Séance du 2 Janvier 1854.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour valider la délibération, la séance a été renvoyée au 6 février.

Séance du 6 Février 1854.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Coutouly, maire de Narbonne.

Présents : MM. Delmas, Méjean, Dureau, Yven, Castanier, Rouanet, Ducros, Barthe, Galibert, Jalard et Tournal.

Le procès-verbal est adopté.

M. Barthez, président, ne pouvant assister à la réunion à cause de l'état de sa santé, prie la Commission de vouloir bien agréer ses excuses.

M. Coussière aîné, négociant, a offert à la Bibliothèque trois volumes manuscrits de l'abbé Bousquet, relatifs aux antiquités de la ville de Narbonne. L'assemblée vote des remerciements à M. Coussière et décide que les membres composant le Bureau iront chez lui afin de lui exprimer la reconnaissance de la Commission.

M. Latapie demande des renseignements sur une chronique très répandue depuis le Ve jusqu'au XIIIe siècle et relative à l'existence d'un dragon monstrueux dont la France aurait été délivrée par l'intervention d'un saint prélat.

M. le Ministre de l'Instruction Publique demande, pour M. Francisque Michel, une copie de la lettre de convocation des milices de la sénéchaussée de Carcassonne et de Toulouse, pour l'expédition de Navarre de Philippe le Hardi (1276), lettre dont il signale l'existence dans le thalamus de Narbonne et de Gaillac.

M. Dureau annonce qu'il a fait l'acquisition d'un atlas géographique de la France divisé par départements et dépose cet ouvrage sur le bureau en priant la Commission de vouloir bien sanctionner cet achat, dont le prix est de 40 frs. La Commission, reconnaissant que des cartes de ce genre sont utiles dans les bibliothèques publiques, sanctionne cet achat, mais désirant avoir des cartes plus exactes et mieux gravées, elle engage le bibliothécaire à remplacer cet atlas par un autre, lorsqu'il trouvera une occasion favorable.

La Commission reçoit une pierre funéraire, probablement visigothe, trouvée à Mandourel, près Villesèque (Corbières). Ce petit monument offre une inscription et un bas-relief très barbare, représentant trois croix, celle du centre, plus élevée, surmontée par deux colombes qui boivent dans un canthare.

La Commission sanctionne l'achat, fait par le Secrétaire, d'un sceau en bronze ayant pour légende *Ludovicus episcopus et comes agathensis*, avec au centre les armes de ce prélat (30 centimes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Mars 1854.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Barthez. Présents : MM. Bouisset, Delmas, Dureau, Ducros, Larraye, Méjean et Delort-Mialhe. Le procès-verbal est adopté.

Le Secrétaire offre à la Commission, de la part de M. Cros-Mayrevieille, le tome I des *Mémoires de la Société des sciences et arts de Carcassonne.*

Le Secrétaire remet également à la Commission une obole melgorienne provenant des monnaies du Moyen Age trouvées aux Pesquis. M. Bouisset se charge de prendre des renseignements sur cette découverte.

Divers ouvrages sont envoyés à la Bibliothèque par le Ministre de la Marine ; plusieurs d'entre eux étaient accordés depuis plusieurs mois. La Commission n'avait aucune connaissance de ces dons, et à ce sujet M. le Président est chargé d'écrire officiellement à l'administration municipale pour demander que les lettres ministérielles non affranchies ne soient plus refusées, ce qui est arrivé plusieurs fois. M. Bouisset croit convenable que la Commission remercie les ministres de leurs dons, ce que l'on a négligé de faire quelquefois.

La Commission sanctionne l'achat d'un écu de 6 livres de Louis XVI (1771) (6 frs). Elle rejette l'achat d'une cuirasse en fer offerte au prix de 40 fr., pour la seule raison qu'elle est incomplète. M. Bouisset propose de tâcher d'augmenter la Bibliothèque de divers livres relatifs à l'art militaire qui seraient utiles aux officiers de la garnison. Afin d'être fixé sur les ouvrages dont le Ministre de la Guerre peut disposer, M. Dureau se charge de demander des renseignements à M. Dauchez.

M. Delmas, trésorier, présente le résumé de la situation financière pour 1853. La recette a été de 3086 fr. 10, la dépense de 3452 fr. 25, d'où un déficit de 366 fr. 15.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : Delort-Mialhe.

Séance du 3 Avril 1854.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Larraye, Jalard, Barthe, Dureau, Delmas, Méjean, Jallabert et Tournal.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

La Commission reçoit les *œuvres posthumes* de M. Duplessis, imprimées en exécution de son testament.

M. Denuelle adresse une lettre pour réclamer le montant des peintures qu'il a exécutées dans les deux nouvelles galeries du Musée. Le devis de ce travail s'élève à la somme de 9151 frs, savoir pour la grande salle 7500 et 1651 pour la petite. M. Denuelle a déjà reçu une somme de 6000 frs, et il ne reste donc à payer que 3151 fr. Le Secrétaire communique la réponse qu'il a adressée à M. Denuelle. La Commission donne son adhésion à la rédaction de cette lettre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Mai 1854.

La séance est ouverte à 2 heures. Présents : MM. Barthe, Pech, Dureau, Méjean et Tournal.

M. Yven offre à la Commission un exemplaire du graduel narbonnais imprimé chez M. J. Besse en 1778. M. Gustave de Martrin offre également un ouvrage imprimé à Amsterdam en 1619 et ayant pour titre : *Silenus alcibiadis*. M. Pech entretient la Commission d'un tableau représentant la *Vierge*, appartenant à M. Barthe, et qu'il désirerait voir acheter pour le Musée.

Le nombre des membres présents à la réunion n'étant pas suffisant pour valider les délibérations, et cette circonstance s'étant déjà présentée plusieurs fois il est décidé que l'on écrira à tous les membres pour leur rappeler les dispositions de l'article 20 du règlement intérieur, et que ces dispositions seront rigoureusement exécutées.

Le Secrétaire : Tournal.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le 27 juin pour régler les détails du service funèbre de M. le docteur Barthez, président de la Commission.

MM. Yven, Cabanel, Delmas et Méjean ont été désignés pour porter le drap d'honneur.

Le Président de la séance a exprimé tous les regrets que cette perte inspire à la Commission dont M. Barthez était un des membres les plus actifs et les plus dévoués.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Juin 1854.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Yven, de Saint-Aubin, Barthe, Dureau, Méjean, Delmas, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

La Commission reçoit de M. Célestin Port, archiviste paléographe à Angers, un *Essai sur le commerce maritime de Narbonne*. M. Tallavignes offre un autre exemplaire du même ouvrage. M. le Maire de Montpellier adresse à la Bibliothèque une *Description du Jardin des Plantes* de cette ville. La Commission reçoit en outre de M. Bonnet de Coursan, une crosse en ivoire du XIVe siècle provenant de l'abbaye de Lagrasse, et une suite de gravures représentant des personnages célèbres ; de M. Pierre Dupont, une cuillère antique en bronze ; de M. Emmanuel Cassan, des réaux de la province de Corrientes, et une médaille frappée à l'occasion de la délivrance des provinces unies du Rio de la Plata ; de M. Bouisset, une édition des *Bucoliques* de Virgile de 1517 ; de M. Puiggari, capitaine du génie, une grammaire catalane publiée par son oncle ; de M. Reynaud, une médaille frappée en l'honneur de M. de Genoude. M. Pech offre à la Commission, de la part de M. Oulez, de Sorèze, une ancienne clef en fer trouvée au château de Saissac. M. Dureau offre, de la part de M. Auguste Rieussel, un portrait de M. Gamelin père, peintre en miniature.

La Commission sanctionne l'achat d'un sceau de la famille de Portal (0 fr. 75) et d'un autre sceau indéterminé (1 fr.).

La Commission autorise le trésorier à verser mille francs à M. Denuelle à titre d'acompte pour les peintures de la nouvelle galerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Juillet 1854.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Saint-Aubin. Présents : MM. Figeac, Cauvet, Tallavignes, Yven, Delmas, Méjean, Jalard, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin est adopté.

La Commission reçoit de M. Charles de Guy une médaille frappée en commémoration de l'alliance franco-anglaise ; de M. Fages, un petit instrument antique en silex trouvé dans les cavernes de Bize.

La Commission sanctionne l'achat, pour le prix de 1 fr., d'une tête antique en terre cuite trouvée dans le Rec de Beyret (sic).

M. Figeac fait adopter l'achat de l'*Histoire des campagnes des Pyrénées-Orientales, pendant les années 1793-94-95*, par M. Fervel, capitaine du génie.

Le Secrétaire annonce qu'il s'est adressé à MM. Viollet-le-Duc et Mérimée pour les prier de vouloir bien solliciter une nouvelle allocation destinée à compléter le paiement des peintures du Musée.

M. Dauzats écrit pour annoncer que le tableau de M. Roqueplan ne sera terminé qu'à la fin de l'année.

Le Secrétaire propose d'adresser une lettre à S. M. le Roi de Prusse pour lui demander un exemplaire des œuvres de Frédéric le Grand. — Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Août 1854.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Delmas, Méjean, Barthe, Bouisset, de Saint-Aubin, Jalard, Delort-Mialhe, Figeac, Dureau et Tournal, secrétaire.

M. Galibert annonce qu'ayant changé son domicile à Toulouse, il se trouve, bien à regret, forcé de donner sa démission de membre de la Commission Archéologique.

Par lettre, M. Mérimée annonce que S. E. le Ministre d'Etat a refusé d'accorder une nouvelle allocation pour les peintures du Musée. M. Dureau fait observer que cette lettre porte que le Gouvernement n'accorde point de fonds pour les peintures terminées, mais que probablement une demande de subvention pour pouvoir continuer les travaux serait favorablement accueillie.

Le Secrétaire communique le texte de la lettre qui a été écrite au Roi de Prusse pour demander un exemplaire des œuvres de Frédéric le Grand ; cette lettre a été contresignée par le Maire de Narbonne.

La Commission reçoit de M. Léon Galibert deux bas-reliefs en albâtre gypseux, provenant de l'église des Frères Prêcheurs de Narbonne et que l'on suppose avoir fait partie du tombeau du Père Ferrier, fondateur de l'Inquisition.

M. Tournal offre une épreuve d'une ancienne gravure du XVI[e] siècle représentant Notre-Dame d'Espérance et sur laquelle on observe les instruments de travail des ouvriers pareurs.

M. Villebrun adresse trois médailles allemandes, en alliage de Berlin, offertes par Bru. La Commission sanctionne l'achat, pour 8 fr. 25, de 10 monnaies frappées à Mèle, et trouvées à Nissan ; elles portent pour légende CARLVS REX R, et sont attribuées à Charles le Chauve.

Conformément à l'article V de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1840, la Commission procède à la nomination des candidats qui doivent être présentés à M. le Préfet, pour remplacer MM. de Stadieu, Barthez et Galibert. Le nombre des votants est de onze. Sont élus :

En remplacement de M. de Stadieu : 1° M. Puiggari ; 2° M. l'abbé Prax ; 3° M. Maurice Peyre.

En remplacement de M. Barthez : 1° M. Gabriel Birat ; 2° M. Charles de Guy ; 3° M. Eugène de Martrin.

En remplacement de M. Galibert : 1° M. Hippolyte Faure ; 2° M. Pierre Cros ; 3° M. Alcide Cartault.

La Commission décide que la candidature de MM. Birat, Faure et Puiggari sera très particulièrement recommandée par la Commission à M. le Sous-Préfet de Narbonne.

M. Yven est désigné, par acclamation, pour remplir les fonctions de président jusqu'au 31 décembre 1854.

M. Dureau propose de demander au Gouvernement un exemplaire de l'ouvrage de M. Beulé sur l'acropole d'Athènes, et en cas de refus, d'acheter cette publication, dont le prix est peu élevé, aux frais de la Commission. — Adopté.

M. Bouisset signale une peinture sur verre représentant les armes d'un archevêque de Narbonne, dont il pense que l'on pourrait facilement faire l'acquisition pour le Musée.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Septembre 1854.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Figeac, Pailhiez, Barthe, Jalard, Rouanet et Dureau.

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire-adjoint, M. Dureau donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le même membre communique une lettre adressée à M. Tournal par le général Espéronnier, dans laquelle celui-ci expose que M. Lazerges, peintre d'histoire, notre compatriote, qui travaille en ce moment à deux portraits pour le musée de Carcassonne, serait désireux qu'une de ses œuvres figure dans les salles du musée de sa ville natale. Il suffirait pour cela, pense-t-il, que la Commission demande à M. le Ministre d'Etat le don d'un tableau de lui, représentant un sujet religieux, tiré de notre histoire locale.

L'assemblée, prenant en considération le désir de M. Lazerges, décide à l'unanimité qu'il sera écrit dans ce sens à M. le Ministre d'Etat pour le prier de faire exécuter par M. Lazerges le sujet très populaire dans tout le pays de l'entrée de saint Paul-Serge à Narbonne.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Commission décide qu'une lettre sera adressée à M. le Maire, en son Conseil Municipal, pour le prier d'obvier à l'inconvénient de l'éclairage des fenêtres de la grande salle du Musée, lors des illuminations de la façade de l'Hôtel-de-Ville, attendu que le voisinage des lampions et l'ouverture des fenêtres sur lesquelles on les place compromettent au plus haut degré la sûreté de la salle et des peintures qu'elle contient. Il est utile d'observer à M. le Maire que les fenêtres en question sont scellées et mastiquées afin d'éviter aux peintures et aux dorures le contact de la pluie et du vent du sud qui, l'hiver dernier, ont occasionné des dégâts sérieux, heureusement réparés par les soins et aux frais de la Commission, mais qui, quelque jour, pourraient être irréparables s'il n'était fait droit à notre demande.

M. Dureau communique une lettre adressée à notre collègue M. Pailhiez par M. Barathier, notre compatriote, qui annonce l'achat d'un groupe en bronze florentin, destiné, comme tous les objets d'art qu'il possède, au Musée de Narbonne. Mais sa bourse étant momentanément épuisée par suite des nombreux achats qu'il a faits, M. Barathier demande à la Com-

mission de lui prêter, pour un an, les 350 frs que lui coûte ce groupe. L'assemblée décide, à l'unanimité, que son trésorier fera parvenir cette somme à M. Barathier dans le plus bref délai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire par intérim : Dureau.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le lundi 18 septembre 1854 pour régler les détails du service funèbre de M. Barthe, décédé le 17 septembre à l'âge de 62 ans.

MM. Yven, Cabanel, Rouanet et Pech ont été désignés pour porter le drap d'honneur.

M. le Président a exprimé tous les regrets que cette perte inspirait à la Commission, dont M. Barthe était membre depuis l'origine, et pour laquelle il avait toujours manifesté le plus grand zèle.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Octobre 1854.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Jallabert, Rouanet, Jalard, de Saint-Aubin, Pailhiez, Delort-Mialhe, Dureau, Larraye, Pech, Cauvet, Delmas et Yven.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sur la proposition de M. Yven, la Commission décide de pourvoir au remplacement de M. Barthe dans la séance de novembre.

M. le Président procède à l'installation de MM. Birat, Faure et Puiggari, nommés par arrêté préfectoral du 9 septembre. Ces trois nouveaux membres assistent à la séance.

M. Dureau offre à la Commission un grand bronze d'Hadrien, trouvé à Narbonne (revers *felicitatis. aug. cos III. P.P.*). M. Birat offre de la part de M. Rouquairol une belle carte routière du Languedoc, dressée sous la direction de M. Ducros, ingénieur directeur des travaux de la province en 1789.

La Commission reçoit en outre de M. Barbaza, négociant, un fragment de corniche en marbre blanc, trouvé dans l'intérieur de la ville, et qui paraît avoir fait partie d'un monument romain de la décadence.

Le Secrétaire annonce qu'il a écrit à M. Lazerges, afin de lui faire connaître le sujet du tableau qui a été désigné dans la dernière séance.

Le Trésorier communique une lettre de remerciements de M. Barathier relative à l'avance qui lui a été faite d'une somme de 350 frs pour l'achat d'un bronze florentin représentant un groupe d'enfants.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Matyfeld, secrétaire de l'ambassadeur de Prusse, adressée à M. Dureau, bibliothécaire, et annonçant que la demande de la Commission relative à un exemplaire des œuvres de Frédéric le Grand, n'a pu être favorablement accueillie, attendu que ces œuvres n'ont été tirées qu'à un nombre très restreint d'exemplaires, aujourd'hui épuisés.

M. Tournal propose de faire exécuter par M. Lazerges un portrait de Mgr Dillon, dernier archevêque de Narbonne. La Commission adopte cette proposition, mais en ajourne la réalisation à l'époque où M. Lazerges aura terminé le tableau représentant l'entrée de saint Paul-Serge.

Un membre annonce que la famille Barthe se propose de vendre les tableaux et objets d'art provenant de la succession de notre ancien collègue. M. Pech observe qu'il existe probablement dans cette galerie des objets d'art ou d'archéologie dignes de figurer au Musée, et qu'il con-

viendrait par conséquent de désigner quelques membres pour assister à cette vente. La Commission adopte cette proposition et désigne les membres de la sous-commission de peinture, les membres du Bureau et M. Pech ; elle se réserve toutefois de sanctionner définitivement les achats qui pourraient être proposés.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Novembre 1854.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Sont présents : MM. Dureau, de Saint-Aubin, Faure, Tallavignes, Puiggari, Pech, Birat, Delmas, Yven et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Bouisset offre de céder à la Commission pour le prix de 25 fr. quelques médailles du Bas-Empire, des monnaies modernes, et un écu, dit au manteau, de Napoléon III, portant le millésime de 1854. La Commission charge M. Dureau d'offrir à M. Bouisset 5 fr. 50 de cette dernière monnaie et refuse l'achat des autres médailles.

Un membre de la sous-commission de peinture rend compte de la visite qui a été faite chez M. Barthe, pour savoir s'il n'existait pas dans son cabinet quelques tableaux dignes de figurer dans les galeries du Musée. Ayant appris que les meilleures toiles avaient été déjà vendues, ou réservées, la sous-commission a renoncé momentanément à tout achat. Toutefois, le reste de cette collection devant être vendue à l'encan, la sous-commission déjà désignée reste chargée d'assister à la vente.

M. Pech engage la Commission à acheter deux portraits, l'un peint par Porbus, l'autre par David, qui se trouvent dans la galerie de M. Peyre. M. Dureau signale également un *Ecce Homo* de Moralès qui se trouve dans la même galerie, et dont l'authenticité a été garantie dans le temps par M. Denon. La Commission charge MM. Pech et Delmas de demander le prix de ces trois tableaux à la famille Peyre.

M. Dauzats adresse à la Commission une lettre pour l'engager à faire l'acquisition d'un grand tableau de Lajito, représentant une vue du Simplon, dont le prix est de 300 frs. M. Delmas ayant déclaré qu'il se chargerait de cet ouvrage, si le Musée n'en voulait pas, le Secrétaire a écrit à M. Dauzats pour le prier d'expédier le tableau par le roulage ordinaire.

M. Tournal communique une lettre de M. Lazerges, qui veut bien se charger de traiter le sujet désigné (Entrée de saint Paul à Narbonne) et qui ajoute que le Ministre d'Etat fera très probablement l'achat de cet ouvrage pour le Musée de Narbonne.

La Commission procède à la nomination des trois candidats qui seront présentés à M. le Préfet, pour remplacer M. Barthe.

Le nombre des votants est de douze. Sont désignés, dans l'ordre de préférence : M. Joseph Pessieto, M. Gabriel Bonnel et M. Charles de Guy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Décembre 1854.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Birat, Faure, Dureau, Figeac, Cauvet, Tallavignes, Larraye, Méjean, Jalard, Pech, Puiggari, Rouanet et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président procède à l'installation de M. Pessieto, nommé membre de la Commission Archéologique par Arrêté préfectoral en date du 18 novembre 1854 ; ce nouveau membre assiste à la séance.

La Commission reçoit de M. Franc, de Fabrezan, un grand bronze d'Hadrien, une médaille de Bitovios roi de Galatie, un moyen bronze fruste de Vespasien et un as offrant à l'avers une tête de Jupiter et au revers une proue de navire.

La Commission sanctionne l'achat fait à la vente Barthe, par la sous-commission nommée à cet effet, d'une tête de saint Jean-Baptiste (100 fr.) d'un grand portrait de l'école italienne (100 fr.) d'un cadre (30 fr.), d'un portrait d'homme (6 fr.) et de plusieurs ouvrages s'élevant ensemble à la somme de 33 fr. 25.

Le Secrétaire annonce que le tableau de M. Roqueplan est arrivé et a été payé, mais que la souscription destinée à son achat ne s'étant élevée qu'à la somme de 757 fr. il a fallu débourser 243 fr. pour compléter le prix fixé de mille francs.

Conformément aux statuts, la Commission procède au renouvellement de son bureau et des sous-commissions pour l'année 1855.

M. Yven est nommé président à l'unanimité et par acclamation. Tous les autres membres sont maintenus dans leurs fonctions : M. Tournal, secrétaire, M. Delort-Mialhe, secrétaire-adjoint, M. Delmas, trésorier.

Sous-Commissions : Peinture : MM. Larraye, Rouanet, Castanier et Tournal. Bibliothèque : Figeac, Birat, Faure, Pessieto et Dureau. Archéologie : Jallabert, Puiggari, Castanier et Tournal.

Sur la proposition de M. Yven, la Commission décide qu'à l'avenir les réunions auront lieu le premier vendredi de chaque mois à 2 heures du soir.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1855

Séance du 5 Janvier 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Puiggari, Figeac, Tallavignes, de Saint-Aubin, Méjean, Ducros, Dureau, Faure et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Puiggari un as de la famille *Caecilia* trouvé à Narbonne ; de M. Faure, plusieurs brochures sur des sujets d'intérêt local ; de M. Méjean, une médaille en bronze de la révolution de 1848 : de la Commission Archéologique de Béziers, un recueil de poésies patoises. — Remerciements.

Le Secrétaire annonce que le tableau représentant une *Vue du Simplon* est arrivé, et que l'auteur consent à le céder au Musée au prix de 300 frs. La Commission décide l'achat de cet ouvrage.

Un membre annonce que l'on a fait déposer dans la salle de la tour le fragment d'édicule élevé en l'honneur de l'empereur Trajan, et qui se trouvait placé sur une porte de la cour de l'Hôtel-de-Ville.

La Commission ayant égard à l'obligation dans laquelle elle se trouve de régler à la fin de l'année tous les comptes de l'exercice de 1854, et considérant la situation de la caisse et l'absence du trésorier, engage M. Faure à intervenir auprès de son frère, pour obtenir un acompte de mille francs sur l'allocation municipale.

Le Secrétaire attire l'attention de la Commission sur les inscriptions

et les bas-reliefs qui se trouvent dans la maison de M. Viguier l'Estagnol. Ces monuments se détruisent chaque jour. M. Birat se charge d'en faire la demande à la famille Bellaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Février 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Pessieto, Puiggari, Pailhiez, Birat, Méjean, Bouisset, Pech, Faure, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dauzats adresse une lettre dans laquelle il promet son concours pour faire obtenir au Musée de Narbonne le tableau de Lazerges, mais il ajoute qu'il conviendrait également de solliciter l'appui de M. Alfred Arago.

Le Secrétaire annonce que, sur sa demande, M. le Maire de Nîmes a bien voulu accorder les deux volumes du catalogue imprimé de la bibliothèque de cette ville. La même demande adressée à M. le Maire de Bordeaux n'a pas eu un résultat favorable, ce magistrat ayant répondu que l'administration municipale avait depuis longtemps pris la résolution de n'accorder ce catalogue qu'à titre d'échange.

M. Pech annonce que la famille Peyre a consenti à confier le tableau de Porbus, représentant une dame hollandaise, et le tableau de Vien par David, dont il avait été question dans la séance du mois de décembre, au Musée où ils sont exposés afin que les membres de la Commission puissent les examiner. Le propriétaire demande 250 fr. du premier et 150 fr. du second. M. Tournal fait observer qu'il serait probablement plus avantageux de faire l'acquisition de tous les tableaux de la galerie Peyre qui sont indivis, si toutefois les héritiers consentaient à les céder à la ville moyennant une rente annuelle ou la répartition du paiement sur plusieurs annuités. MM. Pech, Pessieto, Birat, Dureau et Bouisset prennent successivement la parole à l'occasion de cette proposition et font observer qu'indépendamment des tableaux indivis, les héritiers Peyre possèdent chacun en propre plusieurs œuvres provenant de la même galerie, et qu'il conviendrait également de faire un choix parmi ces dernières. La Commission partage cette manière de voir et charge la sous-commission de peinture, les membres du bureau et M. Pech de se rendre chez MM. Maurice et Adolphe Peyre, pour désigner les tableaux qu'il convient d'acheter et en discuter le prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Mars 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Méjean, Ducros, Pech, Dureau, Puiggari, Tallavignes, Faure, Jalard et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. le comte Jaubert une notice sur la vie et les ouvrages du botaniste Boivin ; de M. Bouisset, une médaille en argent indéterminée.

La Commission sanctionne l'achat d'un *Ecce Homo* par Moralès, provenant de la galerie Peyre (250 fr.), d'une monnaie gauloise des San-

lons ; d'un moyen bronze de Domitien (revers *Virtuti Augusti)* et d'une médaille celtibérienne (ensemble 0 fr. 60).

M. Dupuy, de Toulouse, annonce qu'il a mis en vente sa galerie de tableaux et d'objets de curiosité.

M. G. Birat annonce que, sur sa demande, la famille Bellaud a bien voulu donner au Musée les bas-reliefs chrétiens des premiers siècles qui se trouvent dans la maison de M. Viguier l'Estagnol.

Le Secrétaire entretient la Commission des découvertes archéologiques qui ont été faites à Boutenac, à Bassanet (sic) et sur le chemin qui sépare les jardins de cité de la propriété de M. Delort-Mialhe.

La sous-commission chargée de négocier l'achat de la galerie Peyre communique la liste des tableaux qui ont été choisis soit dans la partie indivise, soit dans les deux collections particulières (30 tableaux en tout). Le prix de ces divers ouvrages, tel qu'il a été fixé par les frères Peyre, s'élève à la somme de 12.940 francs, que la sous-commission propose d'arrondir à 11.000 francs. Dans le cas où l'administration municipale repousserait l'achat à cause du prix, la sous-commission propose, dans cette éventualité, de réduire le choix des tableaux à six seulement qu'elle évalue à 4.000 francs (Le prix fixé pour eux par MM. Peyre est de 4.200 frs).

Enfin, la sous-commission, envisageant le cas très improbable d'un refus complet de la part de l'administration municipale, propose l'achat, aux frais de la Commission, de ces six derniers tableaux.

Ces diverses propositions sont adoptées et la Commission décide que les démarches nécessaires seront faites tant auprès de MM. Peyre qu'auprès de l'administration municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le vendredi 6 avril 1855, à 2 heures du soir, pour régler les détails du convoi de M. Rouanet, peintre, membre de la Commission, décédé le 6 avril à l'âge de 66 ans.

MM. Birat, Larraye, Puiggari et Bonissel ont été désignés pour porter le drap d'honneur.

En l'absence du président, qui était parent du défunt, un membre a exprimé tous les regrets que cette cruelle perte inspirait à la Commission dont M. Rouanet était membre depuis la fondation, et qui avait toujours manifesté le plus grand zèle pour le Musée.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 13 Avril 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Delmas, de Saint-Aubin, Pailhiez, Puiggari, Jallabert, Méjean, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire annonce que, sur sa demande et sur les renseignements fournis par MM. Pailhiez et Dureau, Mme Condorcet O'Connor a bien voulu accorder à la Bibliothèque les œuvres de Condorcet, son père, en 12 volumes.

La Commission reçoit une tête antique égyptienne, en granit noir, trouvée par M. Tournal à Narbonne, dans la maison Julia, en face l'école des Frères de la Doctrine chrétienne ; de M. Firmin, entrepreneur,

un chapiteau roman et les armes, en marbre blanc, d'une ancienne famille du Languedoc ; de M. l'abbé Vidal, les sermons de Simon Vigor, archevêque de Narbonne, et l'*Historia et concordia evangelica*, petit vol. in-8°, relié, provenant de la bibliothèque de Mgr de Beauvau, et portant les armes de ce prélat ; et divers autres ouvrages offerts par plusieurs donateurs. — Remerciements.

M. Lazerges annonce que l'esquisse du tableau représentant l'entrée de Saint Paul Serge à Narbonne sera bientôt terminée, et qu'il adressera bientôt des instructions relatives aux démarches qu'il convient de faire pour obtenir que ce tableau soit accordé à la ville par le gouvernement.

La Commission sanctionne l'achat d'un cadre en bois sculpté trouvé chez M. de Grave (15 frs) et en décide la restauration.

M. le Trésorier expose la situation financière de l'exercice 1854.

M. Tournal présente à la Commission des fragments de briques trouvés dans les bains romains récemment découverts à Fontsainte, près la bergerie de M. de Saint-Victor, commune de Boutenac : il annonce que M. Fages a relevé un petit plan de l'état actuel des lieux, et que ce plan sera déposé dans les archives de la Commission.

La sous-commission d'archéologie est autorisée à faire placer les inscriptions et les bas-reliefs du Moyen Age dans les embrasures des portes et des fenêtres de la tour des télégraphes.

M. Pailhiez propose de faire dresser une liste de tous les membres qui ont fait partie de la Commission depuis sa fondation, et de la tenir régulièrement au courant des décès et des nominations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Mai 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Alengry, maire de Narbonne. Présents : MM. Méjean, de Saint-Aubin, Yven, Delmas, Faure, Jalard, Dureau, Tallavignes, Puiggari, Pessieto, Castanier, Pech, Figeac, Ducros et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Fages adresse le plan des bains antiques découverts près de la bergerie de M. de Saint-Victor, commune de Boutenac.

Un membre rappelle que l'administration des hospices ayant consenti, dans le temps, à céder au Musée un couvercle de tombeau, en marbre blanc, sculpté, à la condition de recevoir en échange une auge en pierre dure, il serait convenable de poursuivre cette affaire. La Commission prie M. Faure de vouloir bien continuer ces négociations.

M. Jalard signale l'existence d'un bas relief du Moyen Age dans l'église Notre-Dame, près de Limoux.

Sur la proposition de M. Dureau, la Commission vote l'achat pour le prix de 30 frs de l'*Histoire du peuple de Dieu*, par Joseph Berruyer, 12 volumes in-quarto reliés.

Sur la proposition de M. Pech, la Commission renvoie à la prochaine séance les élections pour le remplacement de M. Rouanet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Juin 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Delort-Mialhe, Jalard, Méjean, Castanier, Tallavignes,

Pech, Figeac, Faure, Pessieto, Dureau, Birat, Puiggari et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Puiggari un porte-burette en bronze du XVe siècle, et un vase antique, en verre. Ces deux objets ont été trouvés dans des fouilles exécutées à Perpignan sur l'emplacement du couvent Saint-Sauveur.

M. l'abbé Vidal adresse un ouvrage relatif à l'origine et à l'histoire de la famille Aubert. Le donateur ayant manifesté le désir d'obtenir à titre d'échange quelques médailles antiques, la Commission charge les membres du bureau de choisir quelques doubles dans le médaillier, afin de les offrir à M. l'abbé Vidal en témoignage de reconnaissance.

M Hubert adresse une petite lampe en terre cuite et une petite figurine de même nature ; il désire obtenir en échange des objets de curiosité. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la sous-commission d'archéologie.

M. Pech propose l'acquisition, pour le prix de 150 frs des objets suivants, provenant de la succession de M. Rouanet : cinq petits tableaux de Gamelin, père, deux portraits en ovale de la famille Lebon, une esquisse peinte à l'huile représentant la place de Narbonne avant la destruction de la tour de la vicomté, deux gravures d'Audran sur toile représentant les batailles de Constantin d'après Lebrun, un ouvrage de Salomon de Caus sur la perspective et la raison des ombres, 1 vol. in-4° imprimé à Londres en 1612. Cette proposition est adoptée.

M. Dureau, désirant témoigner tous les regrets que la mort du général Espéronnier inspire à la Commission, et voulant exprimer toute la reconnaissance de l'assemblée pour les nombreux services que cet ancien député de l'Aude a rendus au Musée et à la Bibliothèque publique, propose d'adresser une lettre de condoléances à sa famille, et de faire exécuter son portrait afin de le conserver dans les galeries du Musée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La Commission procède à la nomination des trois candidats qui doivent être présentés à M. le Préfet pour remplacer M. Rouanet. Le nombre des votants est de onze. Sont désignés dans l'ordre de préférence : M. Maurice Peyre, M. Eugène Fil, M. Charles de Guy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Juillet 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Delmas, Figeac, Pech, Faure, Puiggari, Larraye, Jalard, Pessieto, Dureau et Tournal.

M. le Président, en vertu de l'Arrêté préfectoral du 24 juin 1855, procède à l'installation de M. Maurice Peyre, présent à la séance.

Divers ouvrages et médailles sont donnés à la Commission par MM. Pessieto, Tournal et Delmas.

M. le Président adresse, au nom de l'assemblée, des remerciements à M. Faure pour avoir bien voulu prendre à sa charge les dépenses relatives au déplacement, au transport et au remplacement du dessus de tombeau donné par l'administration des hospices.

La Commission sanctionne l'achat d'un florin à l'effigie de la reine Victoria, dixième de pound (2 fr. 50) et celui d'une monnaie de Ferdinand le Catholique, frappée à Barcelone (0,75).

M. Espéronnier, président de la Cour impériale de Montpellier, remercie la Commission d'avoir bien voulu s'associer à la douleur de sa famille,

et annonce qu'il a écrit à Paris pour savoir s'il existait à Paris un bon portrait du général, son frère, afin de le mettre à la disposition de la Commission pour en faire exécuter une copie.

M. Pessieto annonce que le Conseil municipal a voté l'acquisition pour 4.500 frs des tableaux suivants provenant de la galerie Peyre : Portrait de Vien, par David, tête de vieillard, marine hollandaise, saint Augustin nature morte, fleurs.

Sur la proposition de M. Pech, la Commission décide de refuser aux brocanteurs de livres la communication du Dictionnaire de Brunet, afin qu'ils ne puissent pas s'en servir pour exagérer le prix des livres qu'ils se proposent de vendre à la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Août 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Figeac, Jalard, Pessieto, Birat, Tallavignes, Dureau, Puiggari, Larraye, Faure, Méjean et Tournal, secrétaire.

M. Léon Galibert assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Laborgne, vicaire à Belpech, par l'intermédiaire de M. Jalard, un quart de livre de Toulouse, frappé en 1239 ; de M. Puiggari un poids d'une once frappé dans la même ville.

M. Espéronnier, président de la Cour impériale de Montpellier, adresse une lettre pour annoncer que la Commission peut disposer d'un portrait de son frère afin d'en faire exécuter une copie pour le Musée. Ce travail est confié à M. Lazerges. M. Pech, qui est à la veille de partir pour Paris, est chargé de communiquer à cet artiste cette délibération. M. Pech est également chargé de remettre à M. l'abbé Vidal, six médailles consulaires en argent, qui lui sont offertes par la Commission en témoignage de reconnaissance.

M. Hubert adresse deux clefs de la Renaissance qu'il offre d'échanger contre des objets de curiosité.

Un membre propose l'acquisition, à titre d'encouragement, de trois copies au pastel, exécutées par M. Montséret jeune, d'après les originaux du Louvre, savoir : les portraits de Rembrandt et de Van Dyck et un portrait d'après Rubens ; la Commission ouvre à cet effet un crédit de 120 fr. et décide en outre qu'elle recommandera M. Montséret aux membres du Conseil Général, afin qu'il puisse participer aux distributions des fonds accordés aux artistes sur le budget départemental.

M. Galibert donne lecture d'une notice biographique sur Mondonville, maître de musique de la chapelle du Roi ; ce travail, écrit avec beaucoup de verve, et qui renferme des détails très curieux sur la vie et les ouvrages d'un de nos compatriotes les plus éminents, excite au plus haut degré l'attention de l'assemblée. Sur la proposition de M. Figeac, l'impression du travail de M. Galibert aux frais de la Commission est votée à l'unanimité, et le président adresse à l'auteur les félicitations et les remerciements de l'assemblée.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Septembre 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Pessieto, Méjean, Figeac, Jalard, Faure, Delmas, Dureau, Delort-Mialhe et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Jalard offre à la Commission un lot d'ouvrages religieux, dont plusieurs intéressent particulièrement l'église de Narbonne.

M. le Président exprime tous les regrets que la perte de M. Jallabert inspire à la Commission (1), et annonce qu'il sera pourvu à son remplacement dans la séance du mois de novembre.

M. Bouisset offre à la Commission trois médailles frappées à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1855.

Un membre annonce que M. Montsêret a bien voulu céder les trois portraits au pastel dont il avait été question dans la dernière séance pour le prix de 120 francs.

M. Dureau communique la liste des ouvrages accordés, sur sa demande, par M. le Ministre d'Etat, sur laquelle figure notamment la *Description des Catacombes de Rome* qui avait été inutilement demandée pendant trois ans.

M. Pech écrit de Paris que le portrait du général Espéronnier est déposé chez M. Lazerges ; cet artiste demande comment la copie devra être exécutée. La Commission décide que le portrait sera en buste, sans mains et en costume de général. Afin de diminuer les frais de port et d'emballage, le cadre sera exécuté à Narbonne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Octobre 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Jalard, Pech, Delmas, Puiggari, Figeac, Tallavignes, Pessieto, Méjean, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Fages, agent voyer, offre à la Commission un moyen bronze de Magnence, trouvé à Peyriac-de-Mer ; M. Razouls, une clef de voûte provenant de la démolition de l'ancienne église de Saint-Nazaire et offrant les attributs d'un maître-maçon.

M. Dureau communique la liste des ouvrages accordés par M. le Ministre d'Etat et par M. le Ministre de l'Instruction publique ; le catalogue de la bibliothèque impériale ne figurant pas sur cette liste, le Secrétaire annonce que, sur les indications de M. Daucher, une demande particulière sera adressée directement à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour obtenir cette publication.

Un membre annonce que l'administration municipale a été informée par M. le Ministre d'Etat que deux tableaux avaient été accordés au Musée de Narbonne. Le Secrétaire ajoute qu'il s'est empressé d'écrire à MM. Lazerges et Alfred Arago pour les prier d'intervenir d'une manière favorable dans le choix de ces tableaux. M. Pech annonce que durant son séjour à Paris il a eu l'occasion de voir ces messieurs qui lui ont donné l'assurance que le gouvernement accorderait au Musée de Narbonne une

---

(1) M. Jallabert est décédé le 5 septembre à l'âge de 91 ans. MM. Dureau, Faure, Delort-Mialhe et Tournal portaient le drap d'honneur à ses obsèques.

grande composition de M. Lazerges, représentant saint Sébastien transporté aux Catacombes après son martyre. Ce tableau a été payé 6.000 frs par l'Etat et fait partie en ce moment de l'Exposition universelle des Beaux-Arts. M. Pech ajoute que M. Lazerges exécutera pour 300 frs le portrait du général Espéronnier et que cet artiste se propose de donner à notre Musée un dessin de Léonard de Vinci, un dessin de Girodet et un tableau peint sur marbre.

M. Jalard annonce qu'il a eu occasion de voir à Azille plusieurs anciens tableaux peints sur bois, que M. le curé Boudet lui a promis de donner au Musée de Narbonne. Le même membre ajoute qu'il a vu dans l'église de Cesseras une statue en albâtre représentant le Christ à la colonne, dont il pense que l'on pourrait faire facilement l'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Novembre 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Delmas, Larraye, Ducros, Birat, Tallavignes, Figeac, Pessieto, Castanier, Pech, Puiggari, Méjean, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Delmas communique une lettre de M. Richard, peintre, dans laquelle cet artiste annonce le don d'un de ses ouvrages au Musée de Narbonne. et une lettre de M. Barathier relative à la somme qui lui a été avancée par la Commission Archéologique, et aux achats d'objets d'art et de curiosité qu'il a faits pendant l'année 1855.

M. Tournal, au nom de la sous-commission archéologique, et MM. Pech et Dureau proposent l'acquisition pour le prix de 500 frs d'un lot de livres, manuscrits, objets d'archéologie provenant de la succession de M. Jallabert. Cette proposition est adoptée. Voici la liste des principaux de ces objets : Inscription d'Antonin le Pieux relative à la construction des édifices de Narbonne qui avaient été détruits par un incendie ; Inscription de Robaldus, abbé de Saint-Paul, XIIIe siècle ; Inscription funéraire de Ge de Thézan, XIIIe siècle ; Deux moules en terre cuite ayant servi à la fabrication des lampes antiques ; Treize lampes en terre cuite, dont une du Bas-Empire très curieuse ; Un vase cylindrique en marbre blanc et des vases en terre cuite ; Epingles, styles etc... en os et en ivoire ; Dés à jouer ; Torse en marbre blanc de l'Hercule enfant (très beau) ; Verre de Venise, dit de sainte Cécile (avec musique gravée) ; Trois coins en fer d'Henry III, monnaie de Narbonne ; Quatre clefs en fer de la Renaissance ; Deux sceaux ; Phallus (amulettes) en or et en bronze ; Strigille en fer ; Chapiteau marbre blanc de la Renaissance ; Fragments de verre antique et pâtes colorées ; Trois momies, terre cuite rouge, et terre émaillée verte ; Vase en verre, romain, intact, et lacrymatoire, idem, doré ; Vase arabe en terre rouge (avec marque de fabrique) ; Cinq vases romains en terre rouge, intacts ; Vase avec initiales, romain, etc... etc... ; Un très grand nombre de livres divers.

La Commission procède à la nomination des trois candidats qui seront présentés à M. le Préfet pour remplacer M. Jallabert.

Le nombre des votants est de 14. Sont nommés dans l'ordre de préférence : M. Charles de Guy, à l'unanimité, M. Eugène de Martrin et M. Alcide Cartault.

L'ordre du jour étant épuisé ,la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Décembre 1855.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Ducros, Méjean, Delmas, Peyre, Puiggari, Jalard, Faure, Dureau, Pessieto et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. l'abbé Vidal remercie la Commission des médailles consulaires qui lui ont été remises par M. Pech.

Sur la proposition de M. Tournal, la Commission décide l'achat, moyennant une rente viagère, d'un tableau de M. L. Garneray, représentant la bataille de Navarin. Cet ouvrage, commandé à l'auteur par M. Chabrol, ministre de la marine, a été gravé, et se trouve en ce moment déposé au musée d'Avignon.

M. Dureau propose l'acquisition pour le prix de 120 fr. de *La Touraine illustrée*, ouvrage publié par M. Mame, et qui a figuré avec la plus grande distinction à l'Exposition Universelle de Paris. Un membre observe qu'il serait facile de diminuer la dépense qu'entraînera cet achat, en offrant en échange à M. Caillard quelques doubles de la bibliothèque, par exemple la *Maison rustique* et le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc dont il existe trois exemplaires.

La Commission sanctionne les achats suivants : un chapiteau gothique et un fragment de statue (victoire ?) en marbre blanc, trouvés dans les environs de Narbonne (3 fr.) ; des vases en terre cuite, un vase en verre et des grains de collier en émail bleu (2 fr. 50), découverts près de Razimbaud dans les fouilles exécutées pour le chemin de fer ; le sceau de la compagnie des perruquiers de Narbonne (4 fr.).

Le Secrétaire annonce qu'une demande a été adressée à M. le Ministre d'Etat pour obtenir les médailles historiques frappées depuis 1848, et notamment les médailles commémoratives de l'Exposition Universelle.

Un membre de la sous-commission d'archéologie entretient l'assemblée des découvertes archéologiques faites dans les fouilles de l'usine à gaz, à Ouveillan,, à Saint-James près Villenouvette et à Montlaurès.

La Commission procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1856. A l'unanimité moins une voix, M. Ducros de Saint-Germain est nommé président. Tous les autres membres sont maintenus dans leurs fonctions.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNEE 1856

Séance du 4 Janvier 1856.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Peyre, Birat, Faure, Bouisset, Puiggari, Delort-Mialhe, Pech, Jalard, Pessieto, Dureau, Delmas, Yven et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Ducros, après avoir remercié l'assemblée à l'occasion de son élection à la présidence, communique l'Arrêté préfectoral du 12 décembre 1855 qui nomme membre de la Commission Archéologique M. Eugène de Martrin, en remplacement de M. Jallabert. M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Martrin, dans laquelle celui-ci annonce que ses occupations et son séjour prolongé à la campagne ne lui permettent

pas d'accepter le titre de membre de la Commission. Sur la proposition de M. Ducros, la Commission ajourne à une date ultérieure les nouvelles élections.

La Commission reçoit de M. James deux vases en poterie rouge, trouvés à sa campagne dans des tombeaux romains ; de M. Cassan, un petit plat en poterie rouge portant la marque OF.ARDA ; de M. Fages, un fragment de poterie rouge avec la marque CELADI. *Manu ;* de Mgr Courvorey, évêque de Bidah, une grammaire annamite et la vie de N.-S. Jésus-Christ en birman ; de M. Maugeret, une pièce de 30 centimes de Louis XIV, un moyen bronze de Constantin, et un petit tableau, peint sur cuivre, représentant un moine.

La Commission sanctionne l'échange qui a été fait avec M. Hubert d'une petite figurine en bronze, représentant le dieu Mars, trouvée dans les vignes de M. Delort-Mialhe, contre un arc et des flèches de la Nouvelle-Hollande : elle autorise également l'achat pour le prix de 3 fr. d'un sceau de la ville de Marseille trouvé à Ginestas et portant la légende : ACTIBUS IMMENSIS VRBS FVLGET MASSILIA.

Mme Célina Escudier offre de vendre pour le prix de 120 fr. un tiers de sol d'or visigoth de Leuvigilde, frappé à Narbonne. Un membre fait observer que M. Escudier avait déjà offert de vendre cette médaille et qu'il en demandait 200 fr. La Commission fait une offre de 80 fr.

Le Secrétaire communique plusieurs lettres de MM. Garneray et Locamus, avoué à Avignon. Il résulte de cette correspondance que M. Garneray consent à vendre son tableau (bataille de Navarin) moyennant une rente viagère de deux cents francs, et que le cadre de ce tableau appartient au musée d'Avignon, qui consentirait à le céder pour le prix de 200 frs. Le tableau étant en route, la Commission renvoie toute décision définitive jusqu'après son arrivée.

M. Dureau annonce qu'il a reçu avis d'une expédition de livres, et que cet envoi renferme l'*Armorial de la Noblesse*, ouvrage accordé à la bibliothèque par la Société héraldique de France sur la demande de la Commission Archéologique.

M. Tournal annonce qu'il a écrit à MM. Alfred Arago et Lazerges pour rappeler au premier la promesse du tableau de Saint Sébastien, et au second l'exécution du portrait du général Espéronnier et les divers dons annoncés par M. Pech.

Un membre propose d'employer les tapisseries de Beauvais à l'exécution de deux fauteuils, afin de répondre aux vues du Ministre d'Etat qui en accordant ces tapisseries, précisait qu'elles étaient destinées à concourir à l'ameublement des salles qui avaient conservé un caractère historique. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Pech, Bouisset, Faure, Delmas et Birat, la proposition est ajournée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Février 1856

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros.
Présents : MM. Yven, Delmas, Delort-Mialhe, de Saint-Aubin, Dureau, Pech, Castanier, Méjean, Figeac, Tallavignes, Cauvel, Faure, Puiggari, Pessieto, Peyre, Bouisset, Larraye et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Maugeret, directeur du télégraphe, offre à la Commission deux petites figurines indiennes dessinées sur des feuilles de mica, et plusieurs ouvrages pour la bibliothèque : M. Bouisset offre une des grandes médailles commémoratives de l'Exposition Universelle de 1855, mais il se

réserve le droit de la reprendre si le gouvernement en accordait un exemplaire au Musée. — Remerciements.

M. Tournal fait sanctionner l'achat d'une petite glace du XVIIe siècle dont le cadre, en cuivre doré, est orné de grains de corail et d'émaux (20 fr.), et d'une centaine de petites monnaies en bronze de François Ier (*franciscus dei gratia rex francorum*, revers *sit nomen domini benedictum)* (2 frs).

Un membre annonce que les deux tableaux de MM. Bellot et Villain, accordés par le gouvernement, sont arrivés, et que le montant des frais de cadres, de port et d'emballage, s'est élevé à 168 fr. 15.

La Commission prie M. Pessieto de vouloir bien demander à M. Rocher, commissaire-priseur, deux écussons en marbre qui se trouvent placés près de l'escalier de sa maison ; M. Pessieto accepte cette mission.

M. Bouisset propose de consacrer une petite salle aux œuvres de Gamelin et de Pillement, et de demander en outre à l'administration municipale l'autorisation de placer des tableaux dans les petits appartements qui font suite à la salle à manger. M. Tournal observe que depuis l'exposition la Commission a eu la libre disposition de ces salles. Cependant, la Commission décide de faire une demande régulière à cet effet.

Sur la proposition de M. Tournal, la Commission vote définitivement l'achat, à l'unanimité, et moyennant une rente viagère de 200 frs, du tableau de M. L. Garneray, représentant la bataille de Navarin. Elle sanctionne également l'achat fait au directeur du Musée d'Avignon, et pour le prix de 180 fr. du cadre de ce tableau dont la restauration est évaluée à 25 frs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Mars 1856.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Delmas, Dureau, Delort-Mialhe, Pech, Pessieto, Faure, Puiggari, Tallavignes, Peyre, Bouisset, Jalard et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Borrel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, une grande médaille en bronze frappée à l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris ; de M. l'abbé Vidal, les commentaires *De re diplomatica* par Io hermann ; de M. Bouisset, un moyen bronze d'Antonin le pieux, un sol à la table, et une monnaie d'Henry IV, roi de France et de Navarre, frappée en 1589 ; de M. E. Séguy, le catalogue du cabinet de M. Jalabert ; de M. Maugeret un lot de livres. — Remerciements.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Dureau, et pour le prix de 1 fr. 50, d'un moyen bronze d'Emporium, et d'un grand bronze de la même ville avec légende en caractères celtibériens. M. Bouisset fait également sanctionner l'acquisition, pour le prix de 1 fr. 50, d'une médaille en argent de Louis XIII.

MM. Dureau et Figeac proposent l'achat pour le prix de 180 fr, payable en deux annuités, de l'*Histoire de la France* en 10 vol. in-8°. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Pessieto annonce que l'administration municipale s'est empressée, sur sa demande, d'accorder l'autorisation de placer des tableaux et des gravures dans les petits appartements qui font suite à la salle à manger.

M. le Trésorier rend compte de la situation de la caisse et de l'emploi des fonds pendant l'exercice 1855.

Le Secrétaire donne des détails sur les découvertes archéologiques qui ont été faites dans le courant du mois ; il signale notamment un chapiteau

composite en marbre blanc, d'un très grand volume, qui a été trouvé dans la cave de M. Jouet, vis-à-vis de l'abattoir. La Commission ouvre un crédit de 50 fr. pour faire enlever et transporter au Musée ce fragment d'architecture et M. Pessieto se charge d'obtenir l'assentiment du propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Avril 1856.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Jalard, Delmas, Dureau, Figeac, Puiggari, Larraye, Faure, Peyre, Bouisset et Delort-Mialhe, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Commission reçoit de M. Peyrusse, par l'intermédiaire de M. Figeac, un écusson d'or de Charles VII : de M. Figeac, un petit bronze de l'empereur Gratien ; de M. Py, trois médailles de bronze ; de M. Yven, cinq monnaies modernes de divers Etats ; de M. Bru, deux médailles du Bas-Empire.

La Commission reçoit en outre pour la bibliothèque, divers volumes ou brochures de M. Noguès, professeur de physique à Carcassonne, de M. l'abbé Jalard et de M. Maugeret.

M. Bouisset propose à la Commission trois poids de la ville de Narbonne pour la somme de 6 frs, et un portrait de la nourrice de Gamelin, peint par ce dernier, pour neuf francs. Accepté.

La Commission rejette l'échange, proposé par M. Bouisset, d'une glace que le Musée possède depuis longtemps, contre un tableau représentant un sujet religieux (tiré probablement de la vie de saint Dominique) et appartenant à M. Coste, de Carcassonne.

M. le Président communique une lettre du concierge du Musée, qui réclame l'appui de la Commission pour obtenir de l'administration municipale des modifications à son logement. Cette demande est accueillie.

M. le Président annonce aussi que le chapiteau dont il avait été question dans la dernière séance a été donné par M. Jouet, et que les frais d'enlèvement et de transport se sont élevés à 40 fr. La Commission vote des remerciements à ces divers donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-Adjoint : Delort-Mialhe.

Séance du 2 Mai 1856.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Faure, Dureau, Delmas, Figeac, Peyre, Tallavignes, Bouisset et Tournal secrétaire.

M. Delort-Mialhe, souffrant, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit plusieurs ouvrages pour la bibliothèque remis par divers donateurs.

M. Pech offre à la Commission, de la part de Mme Bruel, un antefixe en terre cuite, un fragment de tête en marbre blanc, et deux fragments de colonnettes en marbre blanc ; ces divers objets ont été découverts dans une vigne située près du moulin du Gua. — Remerciements.

La Commission sanctionne l'achat fait par le Secrétaire, pour la somme

de 5o centimes, d'une médaille celtibérienne de Narbonne avec tête de Pallas, cheval marin et pour légende NEDENKIN, d'un moyen bronze de Vespasien, revers *fides*, d'une obole d'Arcadius, revers VICTORIA AVGVSTORVM, et d'un jeton indéterminé.

M. Bouisset annonce que M. Coste a consenti à céder au Musée pour le prix de 150 fr. le tableau espagnol dont il avait été question dans la dernière séance.

M. Dureau distribue aux membres présents un exemplaire de la notice de M. Galibert sur Mondonville. La Commission décide que ce travail sera adressé aux Sociétés Archéologiques de Béziers, de Carcassonne, etc... ainsi qu'aux principaux bienfaiteurs du Musée, et qu'il sera mis en vente chez les libraires de Narbonne au prix de 1 fr.

M. Dureau annonce que M. Caillard a consenti à céder à la bibliothèque la *Touraine illustrée*, en échange d'un exemplaire du Dictionnaire de M. Viollet-le-Duc et d'une somme de 5o fr.

Le Secrétaire donne des détails sur les fouilles exécutées par MM. les Ingénieurs du chemin de fer, pour la nouvelle direction de la route de Coursan ; il annonce que l'on a découvert trois inscriptions hébraïques, des médailles de Constantin et de Marc Aurèle, un ancien puits, des débris d'amphores et des pavés en mosaïque, mais que ce terrain avait été bouleversé dans tous les sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Juin 1856.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Dureau, Faure, Puiggari, Figeac, Birat, Peyre, Larraye, Tallavignes, Jalard, Méjean, et Tournal, secrétaire.

La Commission reçoit de M. Maugeret une dent fossile de mastodonte trouvée dans les terrains d'eau douce tertiaires du Gers.

M. Razimbaud, curé de Névian, offre à la Commission quatre médailles en or de Charles VII et de Louis XI trouvées dans la démolition du presbytère de cette commune. M. Marcellin Coural offre également le diplôme de chirurgien de M. Caffort père. — Remerciements.

M. le Ministre de l'Instruction Publique adresse une circulaire relative à la publication des inscriptions de la Gaule et de la France (seconde partie) depuis le Ve siècle jusqu'en 1328.

La Commission sanctionne l'achat, pour 4 fr. 5o, d'une piastre d'Abd-ul-Magil-Kan.

M. Dureau fait observer que plusieurs ouvrages destinés à la bibliothèque, et notamment quelques volumes relatifs à l'Algérie, ont été adressés à la Mairie, et qu'il lui a été impossible de les retrouver dans les bureaux.

Le Secrétaire annonce que l'on a découvert près l'auberge de M. Amans, dans les fouilles exécutées sur l'emplacement de la gare du chemin de fer, deux inscriptions du Ve siècle. Le même membre ajoute que le concierge a trouvé dans les magasins de l'Hôtel-de-Ville une inscription du temps d'Henry IV relative à la construction du viaduc de la porte de Perpignan. Cette inscription a été transportée au Musée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le mercredi 25 juin 1856, à 2 heures, pour régler les détails du service funèbre de M. Delort-Mialhe, secrétaire-adjoint de la Commission, décédé à l'âge de 51 ans. MM. Méjean, Puiggari, Dureau et Tournal ont été désignés pour porter le drap d'honneur.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Juillet 1856.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Yven. Présents : MM. Peyre, Delmas, Pech, Jalard, Puiggari, Faure, Ducros, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. de Raynal, ingénieur en chef du service hydraulique propose l'acquisition d'un tableau de M. Engalière, représentant une vue de Grenade. Cette proposition n'est pas acceptée.

A l'occasion de la naissance du Prince impérial, M. le Ministre de l'Instruction Publique accorde à la Bibliothèque une série d'ouvrages.

La Commission reçoit de M. Honoré Fabre, d'Ornaisons, une médaille consulaire en argent ; de M. Fages, un écusson en terre cuite, ayant probablement servi de marque de fabrique, et trouvé dans le bourg de la ville ; de M. Ponsol, une urne funéraire en marbre blanc. — Remerciements.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Tournal, pour la somme de 29 fr. restauration comprise, d'une ancienne malle, ornée de fleurs de lys et de têtes de clous, en bronze doré.

Le Secrétaire propose de faire tailler et polir le tronçon de colonne en brèche d'Afrique qui fut trouvé dans l'église de Salles-d'Aude. La Commission adopte cette proposition, mais sous la réserve que le diamètre en sera diminué aussi peu que possible.

M. Tournal entretient la réunion de la découverte qui vient d'être faite dans les fouilles exécutées à la station du chemin de fer, d'une statue en marbre blanc, d'un excellent style représentant Silène. La Commission charge le Secrétaire de faire les démarches nécessaires pour que cette statue, ainsi que les trois inscriptions dont il fut question dans la dernière séance soient accordées au Musée. La Commission décide en outre qu'une députation composée de MM. Ducros, Puiggari et Tournal se rendra après la séance chez M. l'Ingénieur en chef Carvallo, pour le prier de vouloir bien seconder les démarches de la Commission.

M. Tournal signale l'existence dans les collections du Musée, d'une lampe romaine en terre cuite offrant une inscription en caractères cursifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Août 1856.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Dureau, doyen d'âge. Présents : MM. Peyre, Faure, Jalard, Pessieto, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

M. Garneray adresse le croquis gravé de son tableau représentant la bataille de Navarin ; ce croquis offre les noms des divers navires qui figurent dans cet ouvrage.

M. Maurice Peyre offre à la Commission trois médailles du Bas-Empire et une petite agathe onyx. — Remerciements.

Le Secrétaire annonce que de nouvelles démarches ont été faites auprès de M. Carvallo, pour obtenir les objets antiques découverts dans les fouilles du chemin de fer. Cet ingénieur a répondu à la délégation de la Commission qu'il ne pouvait rien prendre sur lui, que ses instructions s'opposaient à ce qu'il livrât ces objets au Musée et que la Commission devait s'adresser directement à M. Emile Péreire, président de la Cie du chemin de fer et à M. le Ministre des Travaux Publics. Le Secrétaire ajoute que ces diverses démarches seront faites dans le plus bref délai et que M. Puiggari écrira de son côté à M. Bomard, chef de la construction.

La Commission sanctionne l'achat d'une figurine en terre cuite trouvée dans les fouilles de la station du chemin de fer (50 cent.) et d'une tête d'enfant en marbre blanc, couronnée de pampres, parfaitement conservée, trouvée dans les fouilles du nouveau cimetière de cité (2 fr.). (Don de Bru).

Le Secrétaire propose de faire exécuter une fontaine destinée à arroser la partie la plus élevée du jardin, et d'utiliser dans ce but le buste en bronze, désigné sous le nom de *souffleur*, et qui décorait la fontaine de la mairie du Bourg. La Commission adopte cette proposition et vote un crédit pour les travaux.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Septembre 1856.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Dureau. Présents : MM. Méjean, Delmas, Puiggari, Pech, Figeac, Tallavignes, Birat, Pessiéto et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Tournal un manuscrit de l'abbé Pourret, intitulé *Hortis Narbonensis*.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'un Christ Carlovingien en bronze doré (2 fr.) ; il communique ensuite plusieurs lettres adressées par MM. Bomard, Carvallo et le Ministre du Commerce, dont il résulte que tous les objets découverts dans les fouilles du chemin de fer sont définitivement accordés au Musée.

La Commission examine à cette occasion l'opportunité de la restauration de la statue de Silène ; après diverses observations, l'assemblée décide qu'il convient d'en référer à M. A. de Longperrier, conservateur des antiques du Musée du Louvre, afin de connaître son opinion et d'adopter sa manière de voir.

La Commission, ayant appris le guet-apens dont M. Barathier a failli être victime, et le témoignage d'intérêt que M. Segueverre avait donné à notre compatriote dans un article du *Courrier de l'Aude*, décide qu'il sera adressé une lettre de remerciements à ce dernier, lui exprimant la reconnaissance de la Commission.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Octobre 1856.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Dureau, doyen d'âge. Présents : MM. Yven, Jalard, Tallavignes, Figeac, Faure, Peyre, Puiggari, de Saint-Aubin, Pech et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. de Saint-Aubin une petite figurine en bronze, une lampe chrétienne en terre cuite, une monnaie obsidionale frappée en 1814 à l'occasion du siège de Palma, plusieurs médailles en argent, des monnaies de la dernière république de Venise, une intaille sur cornaline, des monnaies modernes en bronze de divers Etats ; deux médailles consulaires, une médaille en argent du Bas-Empire et plusieurs sols melgoriens. M. Puiggari offre de son côté un vase grec en terre cuite noire.

M. Pech offre à la Commission de la part de M. Charles de Guy une très belle photographie, sur papier, représentant l'Arc de Triomphe de

l'Etoile, et de la part de M. Lanet, élève en pharmacie, deux tessons de poteries émaillées, trouvées dans les fouilles de la station du chemin de fer, et qui étaient confondus avec des inscriptions du VIIe et du VIIIe siècles ; un de ces tessons offre des liens en fil de cuivre provenant d'une ancienne restauration. M. Puiggari signale sur un de ces précieux débris de l'art céramique des caractères coufiques du VIIIe siècle et communique à ce sujet une notice qui captive l'attention de l'assemblée.

La Commission vote des remerciements aux divers donateurs.

Le Secrétaire annonce que l'on a découvert dans la matinée, dans les fouilles de la gare une petite statuette mutilée représentant une figure nue, assise. Le même membre signale l'existence chez M. Firmin, entrepreneur de travaux de maçonnerie, d'un fragment de base de colonne, en marbre blanc, d'un énorme volume, et qui fut trouvé dans une cave près de Saint-Just. Ce fragment prouve l'existence d'un monument dont les proportions étaient de beaucoup supérieures à tous ceux dont le Musée possède quelques débris.

L'assemblée décide que les inscriptions hébraïques trouvées dans les fouilles de la gare seront diminuées de volume.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Novembre 1856.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Pessieto, de Saint-Aubin, Peyre, Puiggari, Jalard, Larraye, Faure, Tallavignes, Yven et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. de Saint-Aubin deux ouvrages de statistiques in-4° et deux grands atlas du temps de Louis XVI, ces quatre volumes reliés en maroquin rouge et portant les armes du Roi, un sceau du XIVe siècle trouvé à Fontfroide et offrant l'inscription : SIGILLVM BERNARDI DE DONIS MONACI, et plusieurs médailles en bronze. — Remerciements.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat des objets suivants, trouvés dans les fouilles de la gare, pour le prix global de 4 fr. : une anse de vase avec la marque de fabrique P. V. CRISPY ; un grand plat en terre cuite destiné probablement à recevoir la nourriture des oiseaux de basse-cour ; un bas-relief à deux faces, en marbre blanc, représentant d'un côté un masque de vexillaire, et de l'autre Cybèle devant un autel allumé sur lequel on remarque une pomme de pin.

M. Birat écrit de Paris que M. de Longperrier s'est prononcé de la manière la plus formelle contre la restauration de la statue de Silène. La Commission se range à cet avis et charge M. Puiggari et les membres du bureau de faire placer le Silène sur un piédestal, en ayant soin de se conformer aux instructions renfermées dans la lettre de M. Birat.

M. Puiggari revient sur la nécessité de soustraire les inscriptions et les bas-reliefs placés dans le jardin du Musée à l'influence destructive des agents atmosphériques, et propose d'adresser à l'administration municipale une demande formelle en vue de faire installer ces monuments dans le cloître de Saint-Just. La Commission partage cette manière de voir et charge le Secrétaire de rédiger immédiatement cette demande.

M. Puiggari propose en outre de placer dans les salles du Musée les deux inscriptions hébraïques qui sont en ce moment déposées dans l'escalier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Décembre 1856.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Dureau, doyen d'âge. Présents : MM. Cauvet, Faure, Pessieto, Figeac, Puiggari, Peyre, Larraye, Birat, Tallavignes, Méjean, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. de Saint-Aubin offre à la Commission une lettre autographe de Macdonald, une lettre autographe de Louis XVIII datée du 29 mars 1808 et un lot de livres.

La Commission reçoit en outre de M. Alfred Méjean, une petite médaille en argent, frappée à l'occasion de la naissance du Prince impérial, de M. Ad Peyre, un dirhem du Ier siècle de l'hégire, frappé à Taymara, province d'Ispahan, et sur lequel M. Puiggari donne de longs détails ; de l'administration du chemin de fer, une borne en pierre offrant les armes de Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, une serpe antique en fer et une brique portant la marque C. NICIDI.

La Commission sanctionne l'achat, fait par M. Pech, d'une monnaie en argent de Louis XIV jeune (3 frs).

M. Dureau communique une lettre de M. L. Galibert relative à l'existence au Capitole de Toulouse, dans la salle des Illustres, d'un buste de Benoît XII, abbé de Fontfroide. M. Galibert ayant pensé qu'une reproduction de ce buste offrirait un grand intérêt pour le Musée de Narbonne, annonce qu'il a demandé à deux sculpteurs combien coûterait une reproduction en terre cuite, et que ces artistes ont demandé de 300 à 500 frs. La Commission remercie M. Galibert de cette communication et regrette que la situation financière ne permette pas de faire exécuter ce travail.

M. Birat donne des détails sur les manuscrits de la bibliothèque impériale composant le fonds Doat, et propose de décider s'il y a lieu de faire copier les parties de ces manuscrits relatives à l'histoire de Narbonne. Cette proposition est adoptée en principe et M. Birat est chargé de se renseigner sur les conditions auxquelles cette copie pourrait être obtenue.

Un membre donne à cette occasion des détails très précis sur le manuscrit de Philomena, desquels il résulte de la manière la plus évidente que ce manuscrit appartient à la ville. La Commission charge M. Dureau d'écrire à M. Galibert afin de savoir dans quelles mains il se trouve en ce moment.

La Commission procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1857. M. Pessieto est nommé président à l'unanimité, moins une voix ; M. Puiggari est nommé secrétaire-adjoint en remplacement de M. Delort-Mialhe, décédé ; tous les autres membres du bureau et des sous-commissions sont maintenus dans leurs fonctions.

M. Faure propose d'abandonner la désignation de *secrétaire-adjoint*, afin que l'on ne puisse pas confondre ce membre de la Commission, qui remplace le secrétaire en cas d'absence, avec les employés salariés qui sont chargés, dans plusieurs villes voisines, de la rédaction des procès-verbaux, mais sans avoir le titre de membres. La Commission adopte cette manière de voir et décide que le secrétaire-adjoint sera désigné, à l'avenir, par le titre de second secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1857

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour valider les délibérations, la séance du 2 Janvier n'a pas eu lieu.

Séance du 6 Février 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pessieto. Présents : MM. Jalard, Méjean, Larraye, Faure, Pech, Puiggari, Dureau, Tallavignes, Yven et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dureau communique une lettre de M. L. Galibert relative au manuscrit de Philomena, et de laquelle il résulte que celui-ci n'est pas encore vendu, qu'il est en ce moment à Paris et qu'il sera prochainement déposé chez un libraire de Toulouse.

La Commission reçoit de M. Puiggari un fragment de vase en terre cuite, portant la marque de fabrique : OFF .BASSI. de M. Tournal, un exemplaire du *Cartulaire des archives des Communes de l'ancien diocèse de Carcassonne* par M. Mahul ; de M. Bonnet Vieule, une inscription funéraire romaine gravée sur le revers d'une borne, placée à l'angle de sa maison.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Tournal d'un poids romain en diallage vert pesant 30 kilogs et trouvé dans les fouilles exécutées à Narbonne pour la gare du chemin de fer (1 fr. 50) ; elle sanctionne également l'achat fait par M. Dureau d'une médaille celtibérienne attribuée à Narbonne par M. Boudard.

La Commission approuve l'échange fait par M. Pessieto d'une lampe en terre cuite, représentant Léda avec le cygne, contre une petite aquarelle appartenant au Musée. Cette lampe avait été donnée à M. Pessieto pour une loterie en faveur des pauvres.

Sur la proposition de M. Pech, la Commission décide qu'il sera pourvu dans la prochaine séance au remplacement de MM. Eugène de Martrin, Delort-Mialhe, et de Saint-Aubin.

Le Secrétaire annonce que l'on a découvert dans les fouilles exécutées au nouveau cimetière une meule en lave du Vésuve d'un très grand volume mais très altérée, des pavés mosaïque et deux petites bases de colonnes.

M. Dureau communique la proposition d'un marchand de livres qui offre de prendre en échange de quelques autres ouvrages l'*Architecture polychrome des Grecs* que la bibliothèque possède en double exemplaire et qui est estimée 175 francs. La Commission repousse cette proposition. M. Pech offre alors de donner en échange de cet ouvrage quelques objets antiques découverts dans les environs de Narbonne et quelques livres anciens. Cette proposition est renvoyée à l'examen de MM. Dureau et Puiggari qui sont autorisés à négocier l'échange.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Mars 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pessieto. Tous les membres sont présents moins M. Cauvet.

La rédaction du procès-verbal de la dernière séance est adoptée.

Le Président annonce que l'on va procéder à la nomination des candidats

qui doivent être présentés à M. le Préfet de l'Aude pour remplacer MM. Cabanel, de Martrin, Delort-Mialhe et de Saint-Aubin. Après quelques observations relatives au mode d'élection, l'assemblée décide que l'on procèdera comme on l'a fait déjà plusieurs fois, en désignant d'abord sur un même bulletin les quatre candidats que la Commission désire s'adjoindre, et en nommant ensuite les huit candidats qui doivent compléter le chiffre de douze.

Nombre de votants: 18; au premier tour de scrutin, obtiennent: M. Charles de Guy 17 voix; M. Alcide Cartault 17 voix; M. Hercule Birat 17 voix; M. Ernest Pascal 7 voix; M. Maugeret 7 voix; M. Peyrusse 2 voix; MM. Gros-Mayrevieille et Deschamps chacun 1 voix. Par suite de ce résultat MM. Charles de Guy, Cartault et Birat sont proclamés candidats et M. le Président annonce qu'un scrutin de ballotage va départager MM. Pascal et Maugeret qui ont obtenu un nombre égal de voix. A ce second tour M. Maugeret ayant obtenu 11 voix, contre 7 à M. Pascal, est proclamé 4e candidat.

La Commission procède ensuite à la nomination des huit candidats supplémentaires et le dépouillement du scrutin donne la majorité à: MM. Peyrusse, 18 voix; Pascal, 18; Esquer père, 14; Bringuier Michel, 12; Deschamps, peintre, 11; Py, médecin, 11; Amardel, 9; l'abbé Prax, 8.

La Commission reçoit de M. Reul, curé de Gruissan, une médaille en argent d'*Otacilia Severa ;* de M. Roussy, une poésie relative au canal de Suez, de M. le Ministre d'Etat, une grande médaille en bronze relative à la naissance du Prince impérial.

M. Pech ayant abandonné la séance, MM. Dureau et Puiggari, qui avaient été chargés de négocier l'échange proposé par M. Pech, annoncent que ce dernier a désiré que la proposition fut soumise à l'assemblée générale, ils ajoutent qu'à leur avis cet échange est avantageux pour la Commission. M. Figeac partage cette manière de voir, mais il pense qu'en principe les membres de la Commission devraient s'abstenir de proposer des échanges à l'assemblée, et se borner à conserver les objets qui leur appartiennent; M. Bouisset partage cette opinion, mais prévoyant le cas où certains membres possèderaient des objets d'art, des livres ou des curiosités que la Commission désirerait obtenir, il pense que l'initiative de l'échange ou de l'achat devrait, en ce cas, émaner de la Commission. L'assemblée adopte l'avis de MM. Figeac et Bouisset et décide qu'en principe les membres de la Commission devront s'abstenir de proposer eux-mêmes l'échange ou l'achat des objets qu'ils possèdent, mais que dans certains cas cependant, et lorsque la Commission en prendra l'initiative, ces échanges ou ces achats pourront être autorisés.

Par suite de cette décision, l'échange proposé par M. Pech n'est pas accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Avril 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pessietto.

Présents: MM. Dureau, Delmas, Jalard, Puiggari, Ducros, Bouisset, Faure, Yven et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne communication d'un arrêté préfectoral en date du 18 mars 1857, et qui nomme membres de la Commission MM. Alcide Cartault, Hercule Birat, Maugeret et Charles de Guy. Les trois premiers membres sont présents à la séance. M. de Guy, n'ayant pu se rendre

à l'invitation qui lui avait été adressée, fait agréer ses excuses à la Commission.

La Commission reçoit de M. Maugeret un méreau trouvé au nouveau cimetière et qui paraît offrir les anciennes armes de la cité de Narbonne (une clef) ; le même membre donne également la *Chimie* de Despretz, deux tomes en trois volumes, annotés par M. Maugeret, père.

La Commission reçoit encore de M. Dureau trois cahiers manuscrits de la Société des Droits de l'homme de Narbonne, et divers ouvrages de plusieurs donateurs.

M. Tournal offre, de la part de M. Lecointe, capitaine de vaisseau, une riche collection de coquilles marines, terrestres et fluviatiles, ainsi que plusieurs objets de curiosité.

La Commission vote des remerciements aux divers donateurs et ouvre un crédit pour faire exécuter un meuble destiné à renfermer les coquilles de M. Lecointe.

MM. Dureau et Pessieto annoncent qu'une demande sera adressée prochainement au Conseil municipal pour obtenir une allocation destinée à acheter plusieurs ouvrages provenant de la bibliothèque de M. de Montcalm, dont ils communiquent la liste. M. Dureau ajoute que M. Leboy Desgage a offert gratuitement à la bibliothèque la collection des œuvres de Swedenborg.

Sur la proposition de M. Tournal, la Commission vote à l'unanimité l'achat d'un exemplaire de la *Numismatique ibérienne* par M. Boudard, de Béziers.

M. le Trésorier rend compte de l'emploi des fonds pendant l'année 1856 et donne les détails sur la situation financière de la Commission.

M. Dureau demande qu'il soit mis à la disposition de la Commission une copie du legs fait en sa faveur par M. Coussières.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Mai 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pessieto. Présents : MM. Figeac, Yven, Maugeret, Dureau, Jalard, Méjean, Delmas, Cartault et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Maugeret offre à la Commission le *Manuel de minéralogie*, par Bergman ; M. Reverdy, avoué, les tragédies d'Eschyle, édition Henry Etienne ; M. Bouisset, les œuvres de Malfilâtre ; M. de Fontenay, directeur de la poste, les *Antiquités de Nîmes* ; M. Fages, un bracelet gaulois, en bronze, trouvé à Escouloubre ; M. Jalard, deux quittances sur parchemin de 1781 et 1786.

M. Boudard adresse une lettre de remerciements à l'occasion de la souscription à son ouvrage sur la numismatique ibérienne.

M. Tournal signale l'existence dans une ancienne maison du quartier de Saint-Paul, d'une colonne romane avec sa base et son chapiteau, ce dernier offre des figures représentant les travaux des champs (récolte du blé et du vin) et un ange bénissant ces travaux. Ces fragments de sculpture appartiennent à M. Reverdy, qui paraît disposé à les céder au Musée. M. Pessieto se charge de négocier cet achat.

Le Secrétaire signale encore dans la maison de M. Raynal, négociant, rue Droite, un tableau très curieux d'origine espagnole, exécuté sur briques émaillées, et représentant le siège de Lérida en 1680.

La Commission sanctionne les achats faits par MM. Bouisset et Dureau de plusieurs ouvrages pour la Bibliothèque, d'un montant total de 35 francs.

M. Cartault donne des détails sur la clef de voute de l'église de Canet, qui se trouve maintenant à Narbonne, dans les chantiers de M. Firmin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Juin 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pessieto. Présents : MM. Ducros, Figeac, Tallavignes, Maugeret, Puiggari, de Guy, Jalard, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Charles de Guy offre à la Commission une photographie sur papier, exécutée par lui, représentant la plaque en ivoire du XIIe siècle conservée dans le trésor de Saint-Just ; M. Maugeret offre les *Veillées poétiques* de Baour Lormian et le *Manuel de l'anatomiste*, par Maygrier. M. Dureau remet un ouvrage qui lui a été adressé par la poste et qui a pour titre la *Silhouette du jour.*

M. Tournal annonce qu'il a obtenu de MM. Naraut et Petit, chefs de division du chemin de fer, un magnifique et volumineux échantillon de bois fossile trouvé dans les marnes bleues tertiaires de la tranchée de Périez près Nissan. M. Pessieto entretient la Commission des démarches inutiles qu'il a faites pour obtenir le chapiteau roman de la maison de M. Reverdy, près Saint-Paul.

Un membre donne des détails sur le manuscrit de *Philomena* desquels il résulte de la manière la plus évidente que le manuscrit qui se trouve en ce moment à Toulouse, entre les mains de Mme de Latenay, est bien celui qui figure dans les inventaires des archives de l'Hôtel-de-Ville. La Commission persuadée que ce précieux document appartient à la ville, et que les droits de la commune ne peuvent pas avoir été prescrits, et qu'il suffira probablement de faire connaître la vérité à Mme de Latenay pour en obtenir la restitution, décide qu'une note lui sera adressée dans le plus bref délai, lui exposant en toute clarté les droits de la ville.

M. Puiggari donne des détails sur les manuscrits et les objets de curiosité provenant de la succession de Monseigneur de Blidah ; il annonce que grâce à l'intervention de M. le Supérieur du Séminaire de Narbonne ces divers objets seront probablement accordés au Musée par M. le Supérieur des Missions étrangères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Juillet 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pessieto. Présents : MM. Puiggari, Cartault, Larraye, Dureau, Delmas, Jalard, Figeac, Yven, Maugeret, Méjean, de Guy et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit les deux premiers fascicules de la *Numismatique ibérienne*, de M. Boudard, et les poésies de M. Jules Canonge, intitulées *Varia.*

M. Dureau annonce que M. Baron a mis à la disposition du Musée un bas-relief représentant les armes de la ville et de trois consuls.

M. Puiggari propose l'acquisition d'un dictionnaire basque, qui est en ce moment en vente chez un libraire de Béziers ; cette proposition est adoptée mais avec la réserve de consulter M. Boudard sur la valeur et le mérite de ce livre.

Le même membre propose de porter la cotisation des membres de la Commission à deux francs par mois, à partir du 1er Juillet. Cette proposition est adoptée à l'unanimité ; toutefois, et conformément à l'avis de M. de Guy, l'assemblée décide qu'elle sera à nouveau soumise à la Commission dans la séance du mois d'août, afin de consulter les membres absents.

Sur la proposition de M. Tournal, l'assemblée décide d'affecter la moitié des sommes provenant de ces cotisations à des achats de livres.

M. Dureau offre à la Commission une médaille en argent de Néron revers JVPITER CVSTOS et fait sanctionner l'achat de la *Numismatique de 1848* (5 frs) et des *Canaux de Navigation du Languedoc* par Lalande (10 frs).

M. Tournal donne des détails sur l'olifant du trésor de Saint-Just, qui se trouve en ce moment entre les mains de M. François de Stadieu, héritier de M. Amadou, ancien marguillier de Saint-Just.

Le Secrétaire annonce la découverte de deux médailles visigothes en or : la première a été donnée à M. Laffon, architecte de la ville ; la seconde appartient à un propriétaire d'Ornaisons et tout fait présumer qu'elle sera cédée au Musée.

M. Figeac entretient l'assemblée du manuscrit de *Philomena* et propose, afin d'avoir des détails plus précis sur la provenance de ce document, d'en faire copier la description d'après l'inventaire du président Doat qui se trouve à la Bibliothèque impériale. M. Figeac ajoute que la demande en restitution ne devra être adressée à Mme de Latenay que lorsque ce document sera parvenu à la Commission. M. Pessieto se charge d'écrire à M. Rieusset pour lui demander de vouloir bien faire ce travail.

M. Dureau communique une lettre adressée par M. Oliva, sculpteur, dans laquelle cet artiste annonce qu'il possède les documents nécessaires pour exécuter le buste de Montfaucon. La Commission décide à ce sujet de faire une demande à M. le Préfet de l'Aude, pour obtenir que le buste soit exécuté aux frais du Ministre d'Etat et accordé au Musée de Narbonne.

M. Cartault propose l'acquisition de l'*Histoire de Montpellier*, par d'Aigrefeuille, que l'on pourrait avoir, pense-t-il, pour 24 frs chez M. Séguin, libraire à Montpellier. La Commission charge le bibliothécaire de prendre des renseignements à ce sujet.

M. Tournal demande que la Commission Archéologique intervienne auprès de l'administration municipale pour obtenir la destruction d'une partie de la muraille qui clôture et borne la vue du jardin, à savoir l'angle Nord qui est en face du Château d'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Août 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pessieto. Présents : MM. Ducros, Yven, Birat, de Guy, Pech, Figeac, Tallavignes, de Montredon, Cauvet, Maugeret, Dureau et Puiggari.

En l'absence de M. Tournal, M. Puiggari remplit les fonctions de secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Pech demande si la proposition faite dans la dernière séance de porter à 2 frs par mois la cotisation des membres de la Commission est maintenue, et si le membre qui en est l'auteur ne désire pas la retirer. M. Puiggari répond que cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité, elle ne lui appartient plus ; mais que puisqu'il a été décidé qu'elle serait

de nouveau soumise à la Commission afin de consulter les membres absents, il est entendu que la question doit être examinée et résolue sans qu'on ait à tenir compte du premier vote. M. Pech fait alors remarquer qu'en imposant pour l'avenir une cotisation annuelle de 24 frs on s'expose à se priver du concours de membres utiles pour qui cette dépense serait trop élevée. Cette crainte est généralement partagée et, sur l'invitation qui lui est faite par plusieurs membres, M. Puiggari retire sa proposition.

Le Secrétaire annonce que M. Lazerges a adressé à M. Tournal pour le Musée deux très belles photographies exécutées d'après ses tableaux et représentant une Vierge et l'Empereur visitant à Lyon les victimes de l'inondation. Ces deux photographies sont en ce moment entre les mains de M. Caillard pour être mises sous verre. Elles seront présentées à la Commission à la prochaine réunion. M. Tournal sera prié d'adresser les remerciements de la Commission à M. Lazerges.

M. le Président et M. Cauvet donnent des détails sur l'agrandissement de la Bibliothèque : la Commission espère que M. l'Architecte de la ville aura bientôt terminé ses études et que les vues libérales du Conseil Municipal pourront être prochainement réalisées. M. Dureau ajoute que M. le Préfet de l'Aude, dans une récente visite de la bibliothèque, a témoigné le plus vif intérêt pour cet établissement et a promis son concours pour les agrandissements et les enrichissements projetés.

M. Dureau fait approuver l'achat, fait par M. Tournal, d'une lettre autographe de M. l'abbé Pourret (2 fr. 50) et de la médaille en or de Récarède dont il a été question dans la séance du mois de juillet (10 frs) : cette médaille a été frappée à ELVORA (Evora) en Portugal.

La Commission reçoit de M. Firmin, maître-maçon, un carreau triangulaire en marbre, au revers duquel se lit un fragment d'inscription romaine, qui paraît être funéraire.

M. Dureau annonce que M. Séguin a refusé de céder *l'Histoire de Montpellier* par d'Aigrefeuille à moins de 30 frs. Sur la proposition de M. Figeac, qui fait ressortir la nécessité d'acquérir le *Glossaire* de Roquefort également en vente chez M. Séguin, il est décidé que le Bibliothécaire fera une offre globale de 50 frs pour les deux ouvrages.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Rieusset au sujet du manuscrit de *Philomena*, et donnant la description de l'exemplaire de Narbonne, d'après les archives de la collection Doat. M. Figeac lit quelques passages d'une note qu'il a rédigée pour démontrer l'identité du manuscrit que possédait la ville en 1669 avec celui qui est aujourd'hui entre les mains de Mme de Latenay. Dans ce travail du plus haut intérêt les droits de propriété de la Ville sont établis avec une clarté et une force auxquelles il semble que rien ne puisse être opposé. La Commission est d'avis de le porter à la connaissance de Mme de Latenay, et d'employer tous ses efforts pour recouvrer un manuscrit précieux qui n'a pu sortir régulièrement des archives de la Ville. M. Figeac pense qu'il serait à propos de demander aussi à Mme de Latenay la cession de deux ouvrages manuscrits de M. Lafont : l'histoire des consuls et celle des archevêques de Narbonne en 5 volumes in-4°. On pourrait alors offrir mille francs de ces derniers ouvrages et du Philomena. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres et particulièrement MM. Figeac, de Montredon, Pessieto, de Guy et Cauvet, sur la manière dont il convient d'agir auprès de Mme de Latenay, il est décidé qu'une Commission composée de MM. Pessieto, Gabriel Birat et de Guy demeure chargée de se mettre en relation avec cette dame, soit en faisant le voyage de Toulouse, soit de telle autre manière qu'elle jugera convenable et utile.

M. Puiggari fait connaître les renseignements donnés par M. Boudard à M. Tournal sur les dictionnaires et grammaires basques que l'on peut avoir à consulter pour l'intelligence des théories du savant auteur de la *Numismatique ibérienne*. Il en résulte qu'aucun de ces ouvrages déjà publiés ne saurait être acquis utilement par la Commission.

Le même membre fait approuver l'achat du VIe volume de la *Gallia Christiana* appartenant à M. François de Stadieu.

M. Tournal a commencé à placer dans le meuble destiné à cet objet les coquilles données par M. Lecointe. Il y a joint les collections de coquilles données précédemment par MM. Roux et Léonce Berthomieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint : PUIGGARI.

Séance extraordinaire du 17 Août 1857.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le 17 août, pour prendre une détermination au sujet de la mosaïque découverte près des remparts, en face de l'auberge de M. Ribes, et dans le fossé du bastion 27, à moitié hauteur de la contrescarpe. Ce pavé, situé à trois mètres de profondeur, sous des matériaux de transport assez modernes, puisqu'on y a trouvé des monnaies du XVe siècle, a été offert à la ville par M. le Commandant du Génie Puiggari.

L'assemblée décide qu'il convient de continuer les fouilles afin de mettre au jour toutes les parties de ce beau pavement, et confie la surveillance et la direction des travaux, ainsi que l'enlèvement et le transport au Musée, aux soins exclusifs de MM. Castanier et Puiggari.

M. Pessieto espère que l'administration municipale voudra bien prendre à sa charge les frais que pourront nécessiter ces diverses opérations.

La séance est levée à 3 heures et l'assemblée décide qu'elle se rendra immédiatement sur les lieux pour examiner la mosaïque.

Etaient présents : MM. Yven, Figeac, Cauvet, Tallavignes, Jalard, Pailhiez, Puiggari, Castanier, Pech, Ducros, de Guy et Tournal.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Septembre 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pessieto. Présents : MM. Ducros, Cartault, Puiggari, Tallavignes, de Montredon, Jalard, Dureau, Maugeret, et Tournal, secrétaire.

M. Puiggari, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 août dont la rédaction est adoptée.

M. Pla, curé de Villerouge-Termenès, offre de vendre plusieurs tableaux anciens qui décorent l'abside de l'église de cette commune. La Commission, considérant que cette vente serait un acte odieux de vandalisme, que les églises sont chaque jour dépouillées des objets d'art les plus précieux qu'elles renferment, et qu'on substitue sans cesse aux ornements du Moyen Age ou de la Renaissance des décorations d'un goût détestable, décide qu'il convient d'écrire à Mgr l'Evêque de Carcassonne et à M. le Préfet de l'Aude afin d'empêcher cette vente. Toutefois, elle charge le Secrétaire d'écrire préalablement à M. Pla, pour l'engager à renoncer à cette vente.

La Commission repousse l'achat, pour le prix de 24 frs, d'un exemplaire de Grégoire de Tours, proposé par M. Dureau.

M. Pessieto annonce que deux membres de la Sous-Commission chargée

de réclamer à Mme de Latenay le manuscrit de *Philomena*, ont cru devoir s'abstenir de faire la moindre démarche, et que, demeurant seul chargé de cette négociation, il se propose d'écrire prochainement à Mme de Latenay, afin de lui exposer les droits de la Ville. M. de Montredon pense que le président devrait se rendre à Toulouse afin de traiter verbalement cette affaire. M. Pessieto expose les motifs qui l'empêchent de faire ce voyage et croit qu'une lettre vaudra beaucoup mieux qu'une visite.

M. Puiggari offre à la Commission, de la part de M. Viala, propriétaire à Mandourel, près Durban, une inscription funéraire visigothe du Ve ou du VIe siècle, gravée sur un calcaire d'eau douce tertiaire analogue à celui de Portel. M. Viala avait donné l'année dernière une inscription très intéressante du même genre, trouvée dans la même localité, dans la démolition d'une ancienne chapelle.

M. Pessieto fils offre également à la Commission une valve de la *placuna d'ella,* coquille de l'océan indien, qui manquait à la collection.

M. Faure adresse deux exemplaires reliés du classement des *Papiers modernes,* faisant suite au classement des *Archives des Hospices de Narbonne.* M. le Président exprime à M. Faure, à l'occasion de ce remarquable travail, les félicitations et les remerciements des membres de la Commission Archéologique.

M. Pech offre à la bibliothèque une notice relative aux honneurs funèbres rendus au peintre Gamelin, un tesson de poterie analogue à celui sur lequel M. Puiggari a cru voir des caractères arabes, ou du moins une imitation de ces caractères, et un petit bas-relief en ivoire représentant Madeleine.

Un membre entretient la Commission d'une opération de moulage exécutée par M. Laffon, architecte de la ville, sur les bas-reliefs qui décorent la salle à manger des archevêques. L'assemblée, craignant que cette opération risque de dégrader ces bas-reliefs, s'y oppose de la manière la plus formelle, et décide qu'à l'avenir, le concierge ne pourra délivrer les clefs du Musée qu'aux personnes munies d'une autorisation émanant du Président ou d'un membre du bureau.

M. Tournal annonce que M. Firmin donnera prochainement au Musée une inscription trouvée aux Cordeliers, et la clef de voûte de l'église de Canet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Octobre 1857.

M. Levainville, sous-préfet de l'arrondissement, invité par MM. Pessieto, Dureau et Puiggari, délégués par la Commission, à assister à la réunion de ce jour est introduit à 2 heures de relevée dans les salles du Musée. Après qu'il en a visité avec beaucoup d'intérêt les diverses collections, la séance est ouverte sous sa présidence.

Présents : MM. Pessieto, Ducros, Yven, Méjean, Gabriel Birat, Pech, Larraye, de Montredon, l'abbé Jalard, Maugeret, Dureau et Puiggari.

M. Levainville dans une élégante et facile improvisation, qui captive l'attention de l'assemblée, félicite la ville de Narbonne de posséder un établissement si utile au progrès des arts, des sciences et des lettres, et de nombreux citoyens qui consacrent leur temps avec un entier dévouement et un goût éclairé à réunir et à classer les richesses archéologiques, glorieux témoignages de l'ancienne splendeur de notre cité. S'il est impossible de faire revivre les jours déjà loin de nous où Narbonne était une capitale dans le monde intellectuel comme dans le monde poli-

tique, il ne faut pas du moins que le culte des arts et les travaux de l'esprit en soient jamais bannis. Dévoué lui-même à leur progrès, il secondera en toute occasion les efforts de la Commission Archéologique et s'associera à ses succès. Comme témoignage de son intérêt il la prie d'accepter la somme de cent francs qu'il met à la disposition de M. le Trésorier.

M. Pessieto adresse à M. le Sous-Préfet des remerciements au nom de la Commission, heureuse de retrouver dans les sentiments dont elle vient d'entendre l'expression un gage de cette active sollicitude dont elle a été l'objet de la part de ses prédécesseurs. La ville de Narbonne compte le Musée et la Bibliothèque au nombre de ses plus beaux établissements ; elle ne recule devant aucun sacrifice pour en augmenter l'importance et la Commission Archéologique jusqu'à présent encouragée et soutenue par l'administration supérieure poursuivra sous le même patronage, avec le même zèle, l'accomplissement de son œuvre.

M. Levainville reprenant la parole assure la Commission qu'elle trouvera en lui ce dévouement à ses intérêts qui rend son prédécesseur justement regrettable, et il veut être confondu avec lui dans tout ce qui dépendra de ses fonctions pour la prospérité du Musée.

M. Pessieto annonce qu'il a fait suspendre les opérations de moulage dont l'irrégularité et l'abus ont été signalés dans une des précédentes séances.

De nouvelles recherches au sujet du *Philomena* lui ont fait connaître que ce n'était pas en qualité de consul de la ville que M. Maupel était devenu détenteur de ce manuscrit. Il présume que M. Trémollière ou M. Espéronnier qui furent successivement maires de Narbonne peu de temps avant la mort de M. Maupel, décédé le 18 octobre 1790, déposèrent ce livre dans son étude de notaire afin de le préserver de la destruction qui menaçait alors les trésors les plus précieux de nos archives. Bien que la signature de M. Maupel apposée sur le manuscrit du *Philomena* ne soit accompagnée d'aucune explication qui vienne appuyer cette opinion, elle peut être vraie et faciliter le succès de la demande qui doit être faite à Mme de Latenay. En conséquence M. Pessieto modifiera son premier mémoire et l'adressera prochainement à cette dame.

La Commission reçoit de M. Esquer, notaire, un teston d'argent de Charles IX (1562) : de M. Sellier, inspecteur du télégraphe, une monnaie arabe du Caire (1223 de l'hégire), une pièce d'or d'Alger de 1240 (H.), une monnaie de billon de Tunis (1241 h.), un boudjou arabe de 1249 (H.), un jeton des Comtes de Bourgogne de 1682, une médaille de Clément XII du milieu du XVIIIe siècle ; une médaille de Benoit XIV (1744), une pièce de billon de Genève (1839). De M. Maugeret, une pièce d'argent d'Isabelle II d'Espagne ; enfin, de M. Firmin, entrepreneur de maçonnerie, la clef de voûte de l'église de Canet, une base de colonne antique de marbre blanc, de très grandes dimensions, mais malheureusement fort dégradée, et une inscription du XVIIe siècle sans intérêt trouvée dans l'église de Lamourguier. — Remerciements.

M. Puiggari propose d'acquérir pour la Bibliothèque une bible hébraïque de Robert Etienne, avec les commentaires de David Künhi, appartenant à M. François de Stadieu. Après une courte discussion sur la valeur de cet ouvrage, diversement appréciée par quelques membres, la Commission décide qu'elle attendra pour se décider les renseignements que M. Puiggari pourra se procurer à Paris, où il doit se rendre prochainement.

M. Pech se plaint de ce que des artistes étrangers sont laissés seuls dans les salles du Musée. Les inconvénients de cet usage peuvent être

très graves et il convient d'y mettre un terme. Il serait bon également d'interdire, ainsi que cela a lieu dans tous les musées, la reproduction des tableaux sous les mêmes dimensions que les modèles. La Commission entrant dans les vues de M. Pech, reconnaît la nécessité de faire un règlement particulier pour l'admission au Musée les jours où il n'est pas ouvert au public. Un extrait de ce règlement, dont M. le Président veut bien se charger de préparer le projet, sera affiché dans les salles.

M. Pech attire l'attention de la Commission sur la nécessité d'inventorier tous les objets qui font partie des diverses collections réunies au Musée. Il est décidé que chaque sous-commission s'occupera sans retard de faire l'inventaire des objets de son ressort.

M. le Président fait connaître que des filtrations d'eau pluviale pénétrant dans les salles ont obligé de fermer le Musée un de ces derniers dimanches. Il signalera au Conseil municipal les vices de construction qui résultent, semble-t-il, d'une mauvaise disposition du chéneau de la façade, et demandera que l'on éloigne ces causes d'humidité qui compromettraient la conservation de nos tableaux.

Conformément au vœu de la Commission, M. le Président se charge de demander au Conseil municipal, comme mesure d'ordre depuis longtemps nécessaire, la fermeture de l'escalier du Musée par une grille au-dessus de l'ancienne salle du Synode.

M. Pessieto ajoute, sur une question de M. Maugeret, que le Conseil municipal a voté la dépense nécessaire pour l'agrandissement de la bibliothèque ; il ne s'agit plus que d'obtenir de M. le Maire la mise du travail en adjudication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint : A. Puiggari.

Séance du 6 Novembre 1857.

La séance est ouverte à 2 heures 15 sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Sont présents : MM. Méjean, Ducros, Larraye, Guy de Villeneuve, Yven, Castanier, Jalard, Cauvet, Dureau et Maugeret.

En l'absence de MM. Tournal et Puiggari, M. Maugeret, au titre de plus jeune membre, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre est adopté.

M. Dureau communique une lettre de M. Daucher, annonçant qu'il a fallu changer le cadre du tableau de M. Lazerges (l'Albane jouant avec ses enfants) accordé par le Gouvernement au Musée de Narbonne, qui avait été détérioré à l'Exposition. Ce changement a nécessité quelques retouches au tableau, dont M. Lazerges s'occupe en ce moment, et l'expédition sera faite très prochainement.

M. Daucher annonce en outre l'envoi de divers ouvrages pour la Bibliothèque.

M. Dureau entretient la Commission de la visite qu'il a reçue à la bibliothèque de M. Morel, libraire à Paris. Ce dernier offre de prendre au prix de publication les doubles des ouvrages illustrés appartenant à la bibliothèque, en échange d'ouvrages portés sur son catalogue, pour le prix coté. M. Dureau fait ressortir l'avantage de ces conditions qui sont loin d'être celles de tous les libraires ; il signale quelques livres en double exemplaire qui pourraient être échangés contre quelques ouvrages du catalogue Morel qui conviendraient à la bibliothèque.

Au sujet de la bibliothèque plusieurs membres expriment le regret de n'y point trouver les ouvrages, et surtout les grandes collections, se rapportant aux sciences et à l'industrie, ouvrages nécessaires dans les bibliothèques publiques, parce qu'ils ne se trouvent qu'accidentellement

dans les bibliothèques particulières. M. Dureau explique qu'il en est ainsi parce que notre bibliothèque s'est presque exclusivement formée de dons particuliers et de dons du gouvernement qui ne comprennent pas ces grands ouvrages. D'autre part les ressources de la Commission sont très restreintes et spécialement affectées à l'archéologie en principe et aux tableaux en fait. Sans doute, l'on pourrait demander une subvention à la ville à cet effet, mais il convient pour cela, semble-t-il, d'attendre que les travaux de restauration en cours, pour lesquels le Conseil municipal a déjà donné 10.000 frs, soient terminés.

M. Castanier signale que le Musée ne possède aucune des belles gravures publiées au siècle dernier et de nos jours. M. Dureau répond que M. Barthier a promis de léguer au Musée, en même temps que ses objets d'art, sa très belle et nombreuse collection de gravures.

M. le Sous-Préfet pense que le jour où l'on pourra avec opportunité faire au Conseil municipal une demande spéciale pour la bibliothèque, il conviendra de dresser une liste des ouvrages les plus importants à acquérir dans chaque partie, comprenant soit les grandes collections à acheter en entier, soit les ouvrages destinés à compléter les recueils déjà possédés en partie. En attendant il s'informe des ressources actuelles de la Commission. M. Cauvet répond que le département alloue mille francs par an, spécialement pour le Musée, avec injonction, sous peine de retrait, d'en rien distraire pour la bibliothèque, qui est un établissement communal. La ville accorde mille francs par an sans désignation d'emploi, plus 200 frs pour l'entretien du jardin. La Commission dispose enfin des fonds provenant de la cotisation de ses membres qui doit produire 300 frs.

M. le Sous-Préfet regrette que les ressources de la Commission soient aussi minimes et remarque que la cotisation des membres est bien faible. Mais il pense qu'il serait d'une bonne administration de régler à l'avance les dépenses pour chaque année en faisant un budget avec autant de chapitres qu'on jugera nécessaire d'établir de divisions.

M. le Sous-Préfet considère que la Bibliothèque est plus importante que le Musée des tableaux, et plus utile : il propose, d'accord avec M. Dureau, de consacrer désormais à la Bibliothèque les fonds provenant des cotisations. Le prix des bons tableaux est aujourd'hui exorbitant : les ressources de la Commission étant minimes, ne lui permettent d'acheter que des œuvres médiocres. Le Musée est assez heureux pour posséder déjà un ou deux tableaux hors ligne : ce n'est point là cependant ce qui peut, ce qui doit faire sa richesse, sa renommée. A Narbonne, célèbre colonie romaine, on demandera, on recherchera une riche collection d'antiquités médailles, inscriptions, bas-reliefs, statues, objets d'art. Telle doit être la véritable richesse d'un Musée à Narbonne. La Bibliothèque, les collections archéologiques, sont donc les deux fonds que la Commission doit tendre à enrichir, par tous ses efforts, car si l'archéologie doit faire la renommée du Musée de Narbonne, la Bibliothèque, elle, doit fournir à chacun les matériaux nécessaires à ses recherches, à ses études, à ses travaux : elle doit répondre à tous les goûts, à toutes les aptitudes.

M. l'abbé Jalard pense qu'il serait à propos de faire quelques fouilles autour de l'emplacement de la mosaïque, qui vient d'être enlevée avec le plus grand succès par les soins de M. Castanier. L'assemblée décide d'adresser une demande à M. le Ministre d'Etat, signalant cette importante découverte, et sollicitant une allocation pour pouvoir poursuivre les fouilles. M. le Sous-Préfet promet de l'appuyer de tout son pouvoir.

M. Castanier pense que la mosaïque de Narbonne prendra rang parmi les plus remarquables ; les mosaïques de Lyon et de Nîmes n'offrent rien de supérieur à la rosace centrale du sujet. Pour une seule rosace, dit M. Castanier, l'artiste a employé seize espèces différentes de marbres et pierres provenant toutes des montagnes du pays. Il n'y a pas ici un seul fragment en verre coloré, comme il s'en rencontre toujours un

grand nombre dans les mosaïques du nord. M. Castanier fait remarquer encore l'emploi heureux des nuances dans les mêmes couleurs, combinaison qui dénote la main d'un ouvrier extrêmement habile.

Les renseignements donnés par M. Castanier sont écoutés avec le plus grand intérêt par la Commission qui lui vote à l'unanimité des remerciements et des félicitations. L'assemblée décide en outre que dans le mémoire qui sera envoyé à M. le Ministre d'Etat, il sera spécifié que c'est la première fois qu'on a enlevé d'un seul bloc une mosaïque aussi considérable.

M. le Sous-Préfet se faisant l'organe des sentiments unanimes de la Commission exprime le regret de voir M. Puiggari, deuxième secrétaire, enlevé par un changement de résidence aux travaux de la Commission dont il était un des membres les plus savants en même temps que des plus modestes.

La Commission toute entière s'associe aux regrets exprimés par M. le Sous-Préfet et vote à l'unanimité la nomination de M. Puiggari comme membre correspondant.

L'assemblée porte à l'ordre du jour de la prochaine séance le choix de l'emplacement où il conviendra de mettre la mosaïque. Elle décide dès maintenant, sur les observations de quelques membres, que cette mosaïque sera entourée d'une balustrade en fer fixée au plancher par des vis en cuivre afin que l'on ne puisse la dégrader ; cette balustrade ne sera pas fixée à demeure, afin de pouvoir être enlevée en cas de besoin.

M. Guy de Villeneuve propose de placer à l'entrée de la bibliothèque la porte romane de la Madeleine, qui sert actuellement d'entrée aux salles de l'école communale. Divers membres observent que cette porte chargerait considérablement le plancher de la salle et que d'ailleurs, elle ne concorderait pas comme style avec la décoration de la salle du vase de Médicis.

La Commission décide d'aller visiter après la séance la porte en question et la mosaïque entreposée dans la salle de l'ancien tribunal. La séance est levée à 3 heures 50.

Le Secrétaire par intérim : MAUGERET.

Séance du 4 Décembre 1857.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Levainville, sous-préfet. Présents : MM. Delmas, Méjean, Ducros, Birat, Larraye, Tallavignes, Pech, Bouisset, Jalard, Faure, Dureau, Maugeret et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Henry Cros, un tableau peint par M. Valadon et représentant la *bohème artiste ;* de M. Hernandez, la description d'un sarcophage égyptien trouvé à Tarragone ; de M. Chalande, une brochure intitulée *Lettres numismatiques ;* de M. Leymari, professeur à la Faculté de Toulouse, un travail sur l'éphéméride ; de M. Tournal, des briques arabes provenant des monuments de Tolède, des minéraux de diverses provinces de l'Espagne, un catéchisme en langue basque et le rapport sur l'Exposition universelle de 1855.

M. Jalard et les membres de la Confrérie des Pèlerins offrent à la Commission la collection des livres liturgiques de l'ancien rit narbonnais. M. Bastide, libraire à Alger, offre à la Bibliothèque la *Chrestomathie arabe* et le *Cours pratique et théorique de langue arabe,* par M. Meillier. — Remerciements.

réunir en séance extraordinaire le 12 novembre, afin de résoudre cette question.

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance extraordinaire du 12 Novembre 1858.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Figeac, Yven, Cartault, Delmas, Maugeret, Tallavignes, Laraye, Méjean et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'assemblée étant convoquée pour statuer sur la proposition de M. Tournal, relative à l'exécution d'un tréteau destiné à supporter quelques bas-reliefs antiques, et qui serait provisoirement placé dans la salle de la mosaïque, M. le Président expose les considérations qui ont été émises pour et contre cette proposition.

Il consulte l'assemblée sur les deux questions suivantes :

1° Convient-il de placer d'une manière définitive des bas-reliefs antiques dans la salle de la mosaïque ? La Commission répond à l'unanimité : Non.

2° Convient-il de placer, provisoirement, dans cette même salle, quelques bas-reliefs antiques, afin de hâter l'ouverture du Musée ? La Commission répond encore non à la majorité de 6 voix contre 4.

Après ce dernier vote, l'assemblée discute les moyens à prendre pour hâter l'ouverture du Musée et décide que le Musée ne sera ouvert au public que lorsque les travaux qui sont en cours d'exécution dans la salle de la mosaïque seront terminés. M. le Président se charge de parler à M. le Maire et à M. l'Architecte de la ville, pour les prier de presser l'exécution de ces travaux.

Les inscriptions seront placées d'une manière définitive dans la salle des pas perdus de la Bibliothèque, et la sous-commission d'archéologie est autorisée à faire scier les inscriptions qui offrent un trop gros volume, mais à la condition que cette opération n'altère en aucune manière leur caractère archéologique. Il sera construit un second meuble destiné à recevoir les vases, lampes, figurines, etc... etc...

Sur la proposition de M. Delmas, la Commission décide de consulter M. l'Architecte de la ville pour savoir si la porte romane qui précède la salle de l'enseignement mutuel ne pourrait pas être placée dans les nouvelles salles en construction au Musée ; elle prie M. le Président de vouloir bien en parler à M. Laffon.

M. Delmas entretient la Commission des avantages qu'il y aurait à céder à l'administration municipale le mobilier légué par M. Coussières, à la condition que la somme accordée par cette administration à titre d'indemnité, serait consacrée à terminer la restauration de la salle de la mosaïque. M. Cartault ajoute que le mobilier sera bientôt détruit, et que d'ailleurs des candélabres, des pendules, des tables, des tentures et des tapis modernes seront mieux à leur place dans les salles de la Mairie que dans celles du Musée. La Commission adopte à l'unanimité cette manière de voir, mais elle décide que la proposition ne pourra être soumise au Conseil municipal que lorsque les héritiers de M. Coussières auront donné leur adhésion à ce projet. Elle décide en outre que, si cette cession avait lieu, et afin de perpétuer toute sa reconnaissance pour la mémoire de M. Coussières aîné, une inscription, gravée sur marbre, serait placée dans la salle de la mosaïque, pour constater que la restauration de cette salle a été exécutée à l'aide d'un legs fait par ce bienfaiteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Décembre 1858.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Péchin, sous-préfet, Dureau, Maugeret, Jalard, Cartault, Peyre, Bouisset, Larraye, Méjean, Pessieto, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Jalard un grand bronze d'Antonin le Pieux ; de M. Bouisset, un inventaire des documents trouvés dans les coffres de la chapelle de l'église Saint-Jacques de Narbonne ; de M. Dureau, deux petits vases à parfums antiques en verre. M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. Roussy, les autographes suivants : Méry, Berlioz, Emile de Labédoyère, Lozier, Soumet, Béranger, La Fayette, Ambroise Thomas, Halévy, Jules Janin, V. Hugo, Adolphe Adam. — Remerciements.

La Commission ouvre un crédit de 199 fr. 40 pour faire exécuter par le sieur Estève un meuble destiné à renfermer les petits objets antiques. et qui devra être placé en regard de celui qui existe déjà.

L'assemblée procède ensuite à la nomination des membres qui doivent composer le bureau et les sous-commissions pendant l'année 1859.

M. Maurice Peyre est proclamé président à l'unanimité moins une voix donnée à M. de Montredon.

M. Tallavignes ne désirant pas conserver ses fonctions de trésorier, M. Delmas est désigné à l'unanimité pour le remplacer.

Tous les autres membres sont maintenus.

M. Dureau propose l'acquisition de quelques ouvrages provenant de la succession de M. Jallabert estimés en bloc 200 frs. M. Cartault observe que la Commission a pris l'engagement d'acheter d'abord des livres de sciences, de mécanique, d'architecture, etc... et que cet achat doit avoir la priorité.

M. Bouisset entretient l'assemblée de la nécessité de restaurer plusieurs tableaux qui ont été détériorés par les dernières pluies. La Commission désigne M. Fil pour procéder à leur vérification et charge cet artiste de procéder aux opérations les plus urgentes. Ce travail sera fait sous la surveillance de la sous-commission de peinture.

M. le Président rend compte des démarches qui ont été faites auprès de l'administration municipale, afin de hâter l'exécution des travaux de la salle de la mosaïque, il annonce que la porte romane sera placée à l'entrée du jardin du côté du grand escalier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1859

Séance du 7 Janvier 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Peyre. Présents : MM. le Sous-Préfet, Dureau, Cartault, Pessieto, Pech, Tallavignes Méjean et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. l'abbé Mézy la *Grammaire Orientale* de l'abbé Palecroix, évêque de Siam ; de M. Pailhiez-Coussière le *Traité de l'harmonie* par Rameau.

M. Tournal offre de la part de M. Roux, de Narbonne, médecin à

Marseille, un casse-tête des naturels de l'Oyapock, et un jeu de cartes chinois. — Remerciements.

La Commission sanctionne l'achat d'un jeton de présence de l'Ordre du Saint-Esprit, frappé sous Louis XV (2 frs).

M. le Président annonce que le Conseil municipal a refusé de sanctionner les propositions qui lui avaient été faites au sujet du mobilier Coussières.

M. Tallavignes annonce que, n'ayant accepté les fonctions de trésorier qu'à titre provisoire, il ne croit pas devoir rendre compte des recettes et dépenses de l'exercice 1858, et que cette tâche sera remplie à la prochaine séance par M. Delmas.

M. Pech propose de perpétuer le souvenir de la découverte de la mosaïque, en faisant graver une plaque de cuivre sur laquelle on constatera que cette mosaïque a été enlevée et mise en place par M. Castanier, restaurée par M. Jaquina, et que c'est à M. le Commandant du génie Puiggari que la ville en est redevable. L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition et adresse à M. Castanier ses remerciements et tous les éloges que mérite le succès de cette opération aussi difficile que délicate.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Février 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Peyre. Présents : MM. le Sous-Préfet, Maugeret, Dureau, Delmas, Cartault, Jalard, Pech et Tournal, secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Delmas donne un aperçu de la situation financière et annonce qu'il présentera les comptes définitifs dans la prochaine séance.

M. Tournal présente l'empreinte d'un sceau du XIVe siècle de Sicard, trésorier et archidiacre de Saint-Just de Narbonne : il espère pouvoir en faire l'acquisition pour le Musée.

La Commission ouvre un crédit destiné à faire exécuter un cadre pour le portrait de M. Germain Coussières.

L'assemblée, considérant que l'ouverture de la salle des inscriptions nécessitera une plus grande surveillance pendant les jours d'ouverture du Musée, prie le président de vouloir bien engager M. le Maire à envoyer régulièrement un agent de police.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Mars 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. M. Peyre. Présents : MM. le Sous-Préfet, Maugeret, Cauvet, Cartault, Delmas, Jalard, Dureau, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Tournal observe que la ville de Carcassonne demandera probablement bientôt un certain nombre d'objets d'art et quelques curiosités afin de les faire figurer à l'Exposition qui doit s'ouvrir le 15 Mai au chef-lieu du département. Cette demande pouvant être adressée très prochainement, le Secrétaire pense que la Commission devrait s'occuper de cette question. L'assemblée décide que la Commission ne peut rien faire tant que la demande n'a pas eu lieu, mais que si elle est reçue, la Commission devra se réunir aussitôt afin d'examiner le parti qu'il convient de prendre.

Le cas échéant, la date de la prochaine séance pourrait être décalée à cet effet.

Le Trésorier rend compte de l'exercice financier de l'année 1858 et l'assemblée arrête le budget de 1859.

Plusieurs membres observent qu'il est regrettable que la Commission Archéologique ne soit jamais appelée à donner son avis sur les travaux qui s'exécutent soit à la Bibliothèque soit dans les salles du Musée. La réunion partage cette manière de voir et décide que les membres composant le Bureau se rendront, immédiatement après la séance, dans les bureaux de la mairie pour faire des observations à ce sujet.

La Commission décide que les meubles provenant du legs de M. Coussières seront provisoirement exposés dans une des salles du Musée.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 18 Mars 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Peyre. Présents : MM. Péchin, sous-préfet, Yven, Dureau, Pech, Tallavignes, Delmas, H. Birat, Pessieto, Ducros, Jalard, Méjean, G. Birat et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Un membre observe que la démarche faite par le Bureau auprès de l'administration municipale, démarche relative à l'opportunité de consulter la Commission lorsque l'on exécuterait des travaux à la Bibliothèque ou au Musée, n'a produit aucun résultat. L'assemblée décide qu'il sera écrit officiellement à ce sujet à M. le Maire.

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet de l'Aude, demandant un certain nombre d'objets d'art et d'objets antiques, destinés à figurer à l'Exposition qui va s'ouvrir au chef-lieu du département.

Cette demande est favorablement accueillie. Désirant témoigner toute sa bonne volonté à M. le Préfet de l'Aude, la Commission décide :

1° Que les membres composant le Bureau et les sous-commissions de peinture et d'archéologie se réuniront après la séance pour désigner les objets qu'il convient d'envoyer.

2° Que la liste des objets désignés sera communiquée dans le plus bref délai à l'administration municipale, afin d'obtenir son adhésion.

3° Que M. Tournal se rendra à Carcassonne pour demander quelques renseignements sur le local où doit avoir lieu l'Exposition, sur les meubles destinés à renfermer les objets de prix, et enfin pour consulter le désir des commissaires de l'exposition.

Le même membre est chargé, conjointement avec le concierge, d'accompagner les objets à Carcassonne et de surveiller l'emballage et le déballage.

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 12 Avril 1859.

La séance est ouverte à 2 heures du soir sous la présidence de M. Peyre. Sont présents : MM. le Sous-Préfet, Ducros, Méjean, Larraye, Dureau, Yven, Pech et Maugeret, secrétaire-adjoint.

M. le Président expose que la Commission ne s'est pas réunie le premier vendredi d'avril, à cause de la proximité de la précédente séance. Il communique ensuite une lettre de M. le Maire invitant la Commission

à examiner les plans et devis des divers travaux à exécuter pour constituer les corps de bibliothèque destinés à la nouvelle salle. Après quelques observations présentées par divers membres relativement à l'espacement des rayons, à la mobilité des crémaillères, observations auxquelles répond le détail du projet écrit, le Président consulte la Commission, qui est d'avis d'approuver les plans tels qu'ils ont été présentés.

Un membre se plaint que la liste des tableaux et objets envoyés à l'Exposition de Carcassonne ait été modifiée après le choix fait par les sous-commissions et après l'approbation donnée à cette liste par le Conseil municipal. Il est observé à ce sujet que ce dernier avait donné carte blanche aux sous-commissions.

La Commission décide de demander à M. le Maire de faire placer une grille en fer dans la troisième volée de l'escalier du Musée, afin d'empêcher le public qui se rend à la salle du Synode, d'arriver aux objets appartenant au Musée, qui ont été disposés dans la partie supérieure de cet escalier, et pour éviter les dégradations qui pourraient en résulter. M. le Président est prié de vouloir bien écrire dans ce sens à l'autorité municipale.

La séance est levée à 3 heures 15.

Le Secrétaire-adjoint : MAUGERET.

Séance du 6 Mai 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Maurice Peyre. Présents : MM. Maugeret, Tallavignes, Pech, Cartault, Jalard, Ducros, Pessietto, Méjean et Tournal, secrétaire.

M. le Sous-Préfet assiste à la réunion.

La Commission reçoit de M. Cartault un jeton en argent de Louis XV ; de M. Pech, l'empreinte du sceau des moines de Fontfroide ; de M. Rolland, orfèvre, une monnaie espagnole d'Alfonse, frappée à Valence ; de M. Louis Calvet, un sceau du chapitre de Saint-Just ; de M. Tournal, un sceau du XIVe siècle en bronze, de Sicard, archidiacre et trésorier de Saint-Just de Narbonne. M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. le vicomte d'Archiac, membre de l'Institut, un travail géologique sur les Corbières. La Commission reçoit également de la part de M. Léopold Verguet une brochure intitulée : *Titre de noblesse, généalogie et armoiries de la famille de Vanière.* — Remerciements.

L'assemblée ouvre un crédit pour faire encadrer la photographie envoyée par M. Lazerges et représentant l'Empereur secourant les inondés de Lyon.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Juin 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Peyre. Présents : MM. Dureau, Ducros, Jalard, Delmas, Cauvet, Cartault, Maugeret, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Ernest Pascal une monnaie en or de la république du Chili, frappée en 1823 ; de M. Cabirol, la description d'un appareil de plongeur désigné sous le nom de *scaphandre ;* de M. Bonnafous, procureur impérial à Carcassonne, le livret de l'Exposition de Carcassonne de 1859 ; de M. Rivière, propriétaire, un bas-relief en marbre blanc, découvert rue de l'abattoir, et représentant un faune. — Remerciements.

Le Directeur du secrétariat général du Ministère de l'Instruction Publique annonce qu'il a été mis à la disposition de la Bibliothèque de Narbonne un exemplaire des *Négociations de la France avec la Toscane*, par M. A. Dujardin.

M. Tournal communique un inventaire des documents relatifs à l'Histoire de Narbonne qui se trouvent dans les archives départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire, TOURNAL.

Séance du 1er Juillet 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. M. Peyre. Présents : MM. Cauvet, Pech, Larraye, Dureau, Ducros, Jalard et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Bouisset, une boite de pèlerin en fer blanc, représentant dans un médaillon saint Jacques de Galice. — Remerciements.

M. le Président communique une lettre de l'architecte de la ville, adressée à M. le Maire, et dans laquelle on demande l'avis de la Commission, relativement à la destination et à l'appropriation de la salle la plus élevée de la Madeleine, salle qui sera prochainement mise à la disposition de la Commission.

L'assemblée décide de se transporter immédiatement sur les lieux, et, après cette visite, elle émet à l'unanimité le vœu de voir disparaître entièrement les cloisons, afin que cette pièce soit rétablie dans son état primitif et puisse servir à recevoir les plâtres moulés sur l'antique.

Sur la proposition du Secrétaire, la Commission accorde une gratification de 12 francs au concierge, comme témoignage de satisfaction pour la surveillance qu'il a exercée pendant l'emballage et le déballage des tableaux et objets d'art qui ont figuré à l'exposition de Carcassonne.

M. Dureau annonce que M. Barathier a donné au Musée un tableau de David représentant une *Bacchante*. La Commission décide qu'une lettre de remerciements sera adressée par le président dans le plus bref délai à M. Barathier.

La Commission ouvre un crédit de 50 frs pour solder l'acquisition d'un petit émail de Limoges représentant saint Jean et d'un portrait à l'huile représentant la Vierge avec le costume des religieuses de la Merci. (1)

M. Fages, curé de Fleury, adresse un ancien atlas, publié à Rome, et représentant, dans une suite de gravures, tous les bas-reliefs de la colonne Trajane ; il annonce que cet ouvrage est à vendre et demande que la Commission veuille bien faire une offre. — L'assemblée fixe le prix à 15 ou 20 francs.

M. Dureau entretient la Commission de l'exécution du buste en marbre de Montfaucon, par M. Oliva, de Saillagouse (P.-O.). La demande de ce buste a été déjà adressée au Ministère d'Etat, mais sans aucun succès ; il est probable qu'elle serait mieux accueillie si M. le Préfet de l'Aude voulait bien intervenir en faveur du Musée. En tous cas, les démarches ne devront être entreprises qu'au mois d'août, c'est-à-dire lorsque la distribution annuelle des objets d'art aura été faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

---

(1) La revente de ces objets a été plus tard autorisée.

Séance du 4 Août 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Maugeret, Tallavignes, Delmas, Dureau, Cartault, de Guy, Jalard, Larraye, Pessieto, Méjean et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Sarrète offre à la Commission un ouvrage renfermant la description des places fortes de la Lombardie et de la Vénétie ; M. Tournal offre également, de la part de M. Chalande, numismate à Toulouse, un denier de Raymond, évêque d'Alby. — Remerciements.

La Commission sanctionne les achats, faits par le Secrétaire, d'une médaille en or de Galba (25 frs), d'une médaille en argent de Charles VII (1 fr. 50) et de l'atlas renfermant les bas-reliefs de la colonne Trajane (15 frs).

M. Dureau communique une lettre de M. Barathier, dans laquelle il annonce le refus d'envoyer le tableau peint par David, à cause du retard que l'on a mis à lui répondre, et l'intention dans laquelle il est de donner prochainement à la ville sa collection d'objets d'art. La Commission charge M. Dureau d'écrire à M. Barathier pour le remercier et lui donner des explications sur le retard dont il se plaint.

M. Dureau propose de demander à M. Oliva un moule du buste de M. Barthe, ancien ministre et premier président de la Cour des Comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le jeudi 11 août 1859, pour régler les détails du service funèbre de son président, M. Maurice Peyre.

Etaient présents : MM. Pech, Larraye, Méjean, Ducros, Dureau et Tournal, secrétaire.

Les membres du bureau ayant appris que M. Maurice Peyre avait donné à la ville une partie de sa collection de tableaux et d'objets d'art, convoquèrent à nouveau la Commission, pour décider ce qu'il convenait de faire dans cette circonstance. La réunion, présidée par M. le Maire, eut lieu dans la salle des délibérations du Conseil municipal, avec le concours de plusieurs conseillers. Il fut décidé que tous les tableaux et objets d'art légués à la ville seraient réunis dans une chambre de la maison du défunt, et que l'on y placerait les scellés, jusqu'à ce que la ville fut autorisée par le Gouvernement à accepter le précieux legs du digne et regretté président de la Commission.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Septembre 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Cauvet, Pech, Pessieto, Delmas, Larraye, Maugeret, Yven, Ducros, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

La rédaction du procès-verbal de la dernière séance est adoptée.

La Commission reçoit de M. Tournal le sceau du XVe siècle, trouvé à Narbonne, de Raymond Bedos : de M. Izombard, de Narbonne, négociant à Saint-Pétersbourg, les échantillons de minéralogie suivants : malachite, lapis-lazuli, aigue-marine, émeraude, or natif et platine natif.

M. Maugeret remet à l'assemblée, de la part de M. Barathier, le portrait peint par David, dont il avait été question précédemment.

L'assemblée arrête définitivement de la manière suivante la rédaction de l'inscription destinée à être placée sur la mosaïque :

MOSAIQUE ROMAINE
découverte à Narbonne en 1857, dans le fossé N.-O. de la ville.
Commandant du Génie, M. Puiggari
Ingénieur, M. Castanier
Restaurateur, M. Jaquina, de Venise.

M. Pech propose de placer un fil de laiton autour du grand vase en terre cuite qui se trouve dans le jardin, afin de prévenir sa destruction. — Adopté.

M. Pech propose en outre de continuer l'enlèvement des inscriptions qui se trouvent encore dans le jardin, et de les placer dans la salle consacrée aux monuments épigraphiques. — Adopté.

M. Maugeret observe que l'administration municipale avait promis de faire placer une grille dans le grand escalier près de la porte du Synode, et que cette promesse n'a pas été remplie. M. Pessieto se charge de renouveler cette demande à M. le Maire.

Sur la proposition de M. Pessieto, la Commission désigne, à l'unanimité, M. Ducros, pour remplir les fonctions de président pendant les quatre derniers mois de 1859.

La Commission décide qu'un extrait du testament de MM. Coussières et M. Peyre, relatif au don de leur galerie, sera imprimé et placé dans un local qui sera ultérieurement désigné.

L'assemblée vote un crédit de 300 frs pour faire exécuter par M. Jules Boilly un portrait de M. Maurice Peyre.

M. Maugeret renouvelle à M. le Sous-Préfet le désir qu'a l'assemblée de voir déposer à la Bibliothèque, la collection des ordonnances relatives aux brevets d'invention. M. le Sous-Préfet répond qu'il regrette de ne pouvoir répondre à ce désir d'une manière favorable, mais que cette collection a une destination spéciale, qu'il n'en possède qu'un seul exemplaire, qui doit être conservé dans les archives de la sous-préfecture, où du reste il peut être consulté par tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Octobre 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Cauvet, Cartault, Pailhiez, Hercule Birat, Pech, Jalard, Pessieto, Dureau, Maugeret et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission sanctionne l'achat, fait par le Secrétaire, d'une médaille en or de Tibère revers PONTIFEX MAXIMVS. (30 frs). M. J. de Martin offre à la Bibliothèque un exemplaire de sa thèse pour le doctorat en médecine : *Topographie physique et médicale de la ville de Narbonne.* — Remerciements.

Sur la proposition de M. Pailhiez, l'assemblée décide que M. le Président adressera une lettre à M. Barathier pour lui dire que la Commission Archéologique met provisoirement à sa disposition une salle du Musée et que l'on hâtera, autant que possible, la construction de celle qui est destinée à recevoir sa collection. M. Tournal propose de mettre le concierge du Musée à la disposition de M. Barathier, afin de l'aider à emballer la collection de livres, gravures et objets d'art qu'il veut bien donner à la ville. — Adopté.

M. le Président annonce qu'il sera pourvu au remplacement de M. Peyre dans la séance du mois de Novembre.

M. Castanier est chargé de faire exécuter l'inscription relative à la découverte de la mosaïque.

Le Secrétaire annonce que M. Lair étant chargé de faire exécuter la gare du Chemin de Fer de Rome à Ancône, et 50 kilomètres de cette voie ferrée, il s'est empressé de lui écrire pour le prier de vouloir bien réserver, en faveur du Musée de Narbonne, une partie des objets antiques qui pourront être découverts dans les fouilles. M. Lair a bien voulu répondre à cette demande de la manière la plus favorable.

Le Secrétaire annonce que la famille de Grave n'a pas consenti à céder au Musée le meuble dont il avait été question précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

L'assemblée s'est rendue immédiatement après la séance dans la salle de la Madeleine, afin d'examiner s'il convenait de conserver la fenêtre qui a vue sur l'abside de Saint-Just ; et elle a été d'avis, à l'unanimité, que cette ouverture pouvait être conservée.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Novembre 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Yven, Delmas, Gabriel Birat, Pascal, Dureau, Maugeret, Castanier, Méjean, Jalard, Pech, Bouisset, de Montredon, Tallavignes, Figeac, Cauvet, Faure, Larraye, Pessieto, de Guy et Tournal, secrétaire.

La rédaction du procès-verbal de la dernière séance est adoptée.

M. Pech ayant exprimé l'opinion que l'inscription de TERENTIVS..... devait être conservée intacte, et cette inscription ayant été diminuée de volume, il blâme cette détermination et demande que sa réclamation soit consignée au procès-verbal. Le Secrétaire répond qu'il n'y avait aucune espèce de raison pour ne pas faire subir à cette inscription l'opération faite à toutes les autres, et que d'ailleurs cette inscription doit être placée dans la salle des monuments épigraphiques.

M. J. Boilly écrit pour annoncer qu'il a reçu le portrait photographié de M. M. Peyre et qu'il travaille à celui dont la Commission a bien voulu le charger.

M. Riensset qui devait demander à M. Lazerges s'il consentait, oui ou non, à faire le portrait du général Espéronnier, fait savoir que M. Lazerges a quitté Paris, qu'il demeure maintenant à Dieppe et que l'on ignore son adresse. Dans ces conditions, l'assemblée décide que l'exécution de ce portrait sera confiée à M. Boilly ou à M. Montseret, selon que le modèle se trouvera à Paris, ou bien à Montpellier.

M. Bouisset offre à la Commission des fragments de sculpture romaine, en marbre blanc, découverts à l'Angel, près d'Armissan, et un écusson, également en marbre, offrant les armes de la ville.

Le Secrétaire annonce qu'il a découvert sur le marche-pied de la principale porte de l'église des Pélerins une inscription funéraire incomplète du XIIIe siècle. La Commission, considérant que cette inscription offre peu d'intérêt et que son enlèvement pourrait entraîner une assez forte dépense, décide qu'elle ne sera pas enlevée.

La Commission ouvre un crédit pour solder toutes les dépenses qu'entraînera l'emballage et le port des objets d'art donnés à la ville par M. Barathier. Sur la proposition du Secrétaire, l'assemblée décide que M. le Maire sera invité à témoigner à M. Barathier toute la reconnaissance des Narbonnais, à l'occasion du précieux don qu'il a bien voulu faire à la ville.

La Commission ouvre un crédit de 15 frs pour permettre au biblio-

thécaire d'acheter quelques ouvrages désignés, provenant de la bibliothèque de M. Peyre.

Conformément à l'article V de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1840, la Commission nomme les candidats à présenter en remplacement de M. Peyre. Sont nommés : 1er candidat, M. Peyrusse par 11 voix, contre 10 voix à M. Rouquairol, notaire, sur 21 votants ; 2e candidat, M. Esquer père : 3e candidat, M. Amardel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Décembre 1859.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Méjean, Cauvet, Castanier, Jalard, H. Birat, Figeac, Pech, Cartault, Pessieto, Tallavignes, Peyrusse, de Montredon, Dureau, de Guy, Maugeret et Tournal, secrétaire.

M. le Sous-Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Jalard offre à la Commission un échantillon de soufre natif de Cattolica, près Girgenti (Sicile).

Après l'installation de M. Peyrusse, qui est présent, M. le Président communique à l'assemblée les mesures que l'on a été obligé de prendre pour recevoir la collection donnée à la ville par M. Barathier : « L'as« semblée générale, dit-il, ayant décidé que les plâtres moulés sur l'antique « seraient réunis dans la salle de la Madeleine, décision qui fut commu« niquée à l'administration municipale, et d'un autre côté la nécessité « dans laquelle on se trouvait de disposer immédiatement deux salles pour « recevoir la galerie Peyre et la collection Barathier, auquel on avait « promis une salle, et qui chaque jour annonçait sa visite, ces considéra« tions déterminèrent la majorité des membres composant le Bureau et la « sous-commission d'archéologie, à faire évacuer immédiatement la galerie « des plâtres, pour y installer le cabinet de M. Barathier. On avait promis. « il est vrai, à ce dernier le nouveau salon de l'Ancre, mais à cette époque « nul ne se doutait de l'importance de la galerie Barathier, et d'un autre « côté, un grand nombre de membres ayant été, à juste raison, d'avis que « ce salon serait beaucoup plus convenable pour recevoir les tableaux de « M. Peyre, il était évident que la collection Barathier ne pouvait être « installée que dans la galerie des plâtres ».

MM. Pech et Castanier font observer que pour prendre une mesure aussi importante, il eut été convenable de réunir la Commission, que le déménagement des plâtres eut lieu quelques jours seulement avant la date de la réunion mensuelle, qu'il n'y avait pas urgence, que les plâtres étaient très convenablement placés dans la galerie construite à cet effet par M. Viollet-le-Duc, que cette galerie avait été construite pour cette destination, et que les modèles pouvaient souffrir pendant le transport. M. Castanier ajoute que M. le Président est dans l'erreur lorsqu'il dit que les membres du Bureau et de la sous-commission d'archéologie avaient décidé d'évacuer la galerie des plâtres pour y installer la collection Barathier, que MM. Maugeret, Faure et lui furent d'un avis contraire, qu'il ne convient pas d'ailleurs de consacrer une salle particulière aux collections de MM. Barathier et Peyre. M. Cartault appuie cette dernière manière de voir.

MM. Ducros et Tournal répondent que M. Castanier se trompe quand il affirme que M. Faure assistait à la réunion des membres du bureau et de la sous-commission d'archéologie. M. Faure n'ayant pu s'y rendre pour

cause de maladie, la décision actuellement contestée fut prise par MM. Ducros, Delmas, Dureau et Tournal, soit à la majorité incontestable de quatre voix contre deux. Le président ajoute qu'il est convenable de réunir les plâtres dans un même local et dans un local plus vaste afin de permettre le développement ultérieur de cette collection, que ce serait manquer à toutes les promesses, à toutes les convenances, et agir contre les intérêts du Musée, que de ne pas consacrer deux salles spéciales aux collections Peyre et Barathier, que l'assemblée générale s'étant déjà prononcée de la manière la plus formelle à ce sujet, ainsi que sur le transport des plâtres, on ne pouvait pas agir autrement qu'on ne l'avait fait, et qu'en soumettant à une assemblée de vingt-quatre membres des questions de cette nature, des questions de classement, d'appropriation, de distribution, on s'exposerait à la plus grande des confusions, par suite de la divergence des opinions qui seraient émises, divergence qui arrêterait et paralyserait tout.

M. Pech fait observer, à propos de la décision relative au transport des plâtres dans la salle de la Madeleine, que les procès-verbaux n'ayant pas été signés par le Président, comme l'exige le règlement, ne pouvaient faire foi.

Le Secrétaire répond que la formalité relative à la signature des procès-verbaux par le Président n'était plus observée depuis 15 ans, mais que personne ne pouvait contester et ne contesterait l'authenticité de la délibération relative au transport des plâtres, puisque cette délibération avait été communiquée officiellement à l'administration municipale.

Après une discussion très longue et très animée à laquelle plusieurs membres prennent part, M. le Sous-Préfet propose de laisser provisoirement les choses telles qu'elles sont, et de décider que la Commission devra être convoquée lorsqu'il s'agira de prendre une détermination grave, soit pour la destination des salles, soit pour la disposition et le classement des collections, mais il ajoute que sa proposition n'implique en aucune manière un blâme pour ce qui a été fait.

Ces diverses propositions sont adoptées par l'assemblée.

La Commission procède au renouvellement de son Bureau et des sous-commissions pour l'année 1860. Sont élus :

Président : M. Hippolyte Faure ; *1er secrétaire :* M. Tournal ; *2me secrétaire :* M. Maugeret ; *trésorier :* M. Delmas.

Sous-Commissions : *Bibliothèque :* MM. Figeac, Cartault, G. Birat.

Archéologie : MM. Castanier, Pech, de Guy.

Peinture : MM. Delmas, Castanier, Tournal.

Histoire naturelle : MM. Maugeret, Tournal.

L'ordre du jour étant épuisé ,la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1860

Séance du 6 Janvier 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Delmas, Méjean, Ducros, G. Birat, Jalard, de Guy, Pessieto, Pech, Tallavignes, Cartault, Cauvet, Peyrusse, Maugeret, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président annonce que la discussion est ouverte sur la question du déplacement des plâtres et sur l'appropriation des nouvelles salles de

l'Ancre et de la Madeleine. M. Pech propose de renvoyer cette discussion à la prochaine séance. L'assemblée décide à l'unanimité, sauf la voix de M. Pech, que la discussion s'ouvrira immédiatement.

M. Dureau communique une lettre de M. Barathier, dans laquelle il annonce qu'après avoir visité la galerie dans laquelle sa collection a été provisoirement déposée, il a été de tous points satisfait de cette salle, et qu'il se trouverait très heureux si la Commission voulait bien la lui conserver.

M. Pech renouvelle tous les arguments qui furent mis en avant dans la dernière séance pour s'opposer à l'enlèvement des modèles, à la nouvelle destination que l'on veut donner à la salle des plâtres et au transport de ceux-ci dans la salle de la Madeleine.

M. Tournal lit une lettre qui lui a été adressée à ce sujet par M. Viollet-le-Duc et dans laquelle celui-ci déclare que si les plâtres furent, dans l'origine, disposés dans la petite galerie, c'est parce qu'à cette époque on n'avait pas autre chose à y placer ; que les moulages n'ayant aucune valeur, et ne pouvant faire partie d'un Musée, mais plutôt d'une collection d'école, doivent être relégués dans d'autres locaux et qu'il est convenable de les placer dans la salle de la Madeleine.

Après cette discussion, et l'opinion de M. Viollet-le-Duc réfutant suffisamment la manière de voir de MM. Castanier et Pech, M. le Président met aux voix la question de savoir s'il convient de consacrer la petite galerie des plâtres à la collection Barathier. L'assemblée adopte cette opinion, à l'unanimité sauf la voix de M. Pech.

Immédiatement après ce vote, la discussion est ouverte sur la question suivante : convient-il de placer les plâtres dans la salle de la Madeleine ?

M. Pech fait observer que l'administration municipale s'occupe d'un projet de construction d'une vaste galerie faisant suite à la salle de la Madeleine : il ajoute que cette circonstance devant probablement nécessiter plus tard un remaniement général des collections, il conviendrait de suspendre toute décision, afin de ne pas marcher ainsi de provisoire en provisoire.

M. Cauvet répond que si le projet dont parle M. Pech se réalise, il ne pourra dans tous les cas être exécuté que dans plusieurs années, qu'il est urgent de prendre un parti et qu'il est impossible d'éviter le provisoire. L'assemblée, consultée, décide à l'unanimité, moins la voix de M. Pech, que les plâtres seront placés dans la salle de la Madeleine.

M. le Trésorier rend compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1859 : il résulte de cet exposé que le budget de cette année présente un déficit de 350 frs. Après quelques observations de détail, les comptes sont approuvés et l'assemblée décide qu'à l'avenir les journées du concierge seront payées à raison de 4 frs.

M. Dureau propose l'acquisition pour 250 frs d'un exemplaire de Montfaucon. M. Tournal observe qu'il y a en ce moment un exemplaire du même ouvrage, en grand papier, avec le supplément de 1724, relié en 10 volumes, en veau, à vendre au prix de 220 frs. La Commission vote en principe l'acquisition de l'ouvrage de Montfaucon et charge le bibliothécaire de prendre le parti qui lui paraîtra le plus avantageux.

Mme Séguy offre à l'assemblée le portrait de M. Jalabert qui fut le premier président de la Commission. — Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Février 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Faure, Ducros, Méjean, de Guy, Pech, Jalard, Pessieto, Yven, Dureau, Cauvet et Tournal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Pech offre à la Commission, de la part de M. L. Bellaud, un bas-relief romain trouvé à Narbonne, et représentant un génie ailé. M. Tournal offre également, de la part de M. Roux de Narbonne, docteur en médecine à Marseille, la *Vie des Hommes illustres* de Plutarque, de J. Amyot, Paris 1594 in-folio, relié ; un tissu en écorces d'arbre des naturels du Sénégal et un éventail en sparterie des îles Marquises. — Remerciements.

M. Dureau annonce que l'ouvrage de Montfaucon, complet et en parfait état de conservation a été acheté pour le prix de 200 francs.

La Commission ouvre un crédit de 300 frs destiné à faire exécuter une toiture en métal pour garantir de la pluie les bas-reliefs qui se trouvent dans le jardin entre les contreforts du cloître de Saint-Just. Elle ouvre également un crédit pour faire exécuter deux meubles destinés à renfermer les miniatures de la galerie Peyre, et les objets les plus précieux de la collection Barathier.

Sur la proposition de M. Pech, on décide de faire dépolir les carreaux de la grande galerie des tableaux. Le même membre signale la nécessité de faire exécuter des pupitres pour le service de la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Mars 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Faure, Ducros, Méjean, de Guy, H. Birat, Jalard, Larraye, Cartault, Tallavignes, Peyrusse, Dureau, Maugeret et Tournal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Faure, deux exemplaires des *Règlements des Hospices de Narbonne ;* de M. Méjean, une médaille de l'Exposition de Londres, et trois monnaies en argent des Etats-Unis ; de M. Tournal, une médaille en argent espagnole BARCINONA = PETRVS REX, et le tome II du *Cartulaire* de M. Mahul ; de M. Guyot, une lampe en terre cuite d'une forme très particulière trouvée dans des fouilles exécutées à la rue Droite N° 114.

M. de Guy présente une ancienne table de la collection Barathier, qu'il a fait transformer en vitrine. L'assemblée donne son assentiment à cette opération et autorise M. de Guy à poursuivre ce travail en transformant de la même manière plusieurs autres meubles et fragments de sculpture, qui pourront ainsi être utilisés pour recevoir les objets les plus précieux.

Le même membre présente le devis de la toiture destinée à protéger les inscriptions et bas-reliefs placés dans le jardin : ce devis s'élevant à 500 fr. alors que la Commission n'avait voté que 300 fr. M. de Guy a cru devoir consulter l'assemblée avant de faire commencer les travaux. La Commission décide que le projet sera ajourné jusqu'au mois de mai, afin de connaître la situation financière de la Commission et pour savoir si le Conseil municipal accordera une subvention pour l'exécution de ce travail. Plusieurs membres font observer que ce toit ne protègera les bas-reliefs que d'une manière bien incomplète, à cause des arbres et de la violence du vent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 13 Avril 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Faure, Delmas, Ducros, Méjean, Cartault, Tallavignes, Cauvet, Pailhiez, Dureau, Larrayo et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. Jean Baysset, tonnelier, une petite inscription funéraire de 1711 ; de M. Guyot, un fragment de colonne cannelée d'un très grand diamètre, en calcaire marin tertiaire, trouvé dans des fouilles exécutées à la rue Droite (n° 114), et un fragment d'inscription visigothe, en marbre blanc, sur lequel on lit le nom du roi *Theudère*, et provenant des mêmes fouilles.

La Commission reçoit en outre de M. Maugeret une pièce de monnaie turque en bronze. — Remerciements.

L'assemblée s'occupe de la demande verbale, faite à plusieurs membres de la Commission par M. Ricard, et relative à l'envoi d'objets d'art et d'archéologie pour l'Exposition de Montpellier. L'assemblée, considérant qu'elle n'a reçu à ce sujet aucune demande officielle, passe à l'ordre du jour.

Le Trésorier rend compte de sa gestion financière pendant l'année 1859, et donne un aperçu des dépenses qui ont été faites pendant le premier trimestre de l'exercice 1860.

Le Secrétaire annonce la mort de M. Jaloux, avocat, et entretient l'assemblée des tableaux qui furent déposés au Musée par cet amateur, il y a un grand nombre d'années, et qui se trouvent encore dans les galeries ; tout fait présumer, ajoute-t-il, que ces tableaux ne sortiront pas du Musée, car M. Jaloux avait toujours considéré ce dépôt comme un don.

M. Perrot offre de céder au Musée, moyennant une pension viagère reversible sur la tête de sa femme, plusieurs objets d'archéologie. La situation financière de la Commission ne permettant pas d'accepter cette proposition, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

La Commission adresse des félicitations et des remerciements à M. de Guy, à l'occasion du beau dressoir qu'il a fait exécuter à l'aide des cariatides provenant de la collection de M. Barathier.

M. Cartault entretient de nouveau la Commission des avantages que présenterait le cloître de Saint-Just pour recevoir les fragments de sculpture qui se trouvent encore dans le jardin exposés à l'influence des agents atmosphériques. Plusieurs membres pensent qu'il serait convenable d'ajourner cette question, mais M. le Sous-Préfet étant au contraire d'avis qu'il convient de lui donner une solution définitive, l'assemblée se range à cette opinion et M. le Sous-Préfet rédige immédiatement une note qui sera remise au Conseil de Fabrique de Saint-Just par l'intermédiaire de M. Pessieto, et dans laquelle il demande au nom de la Commission Archéologique :

1° Que le cloître de la cathédrale soit mis en communication avec le jardin du Musée, à l'aide d'une porte qui existe déjà, mais qui est fermée depuis longtemps ; porte qui faciliterait aux étrangers et à tout un quartier de la ville l'accès de la cathédrale.

2° Qu'une partie du cloître de Saint-Just soit consacrée à recevoir les bas-reliefs antiques qui existent encore dans le jardin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Mai 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Faure, Ducros, Yven, Pessieto, Jalard, Méjean, Larraye, Dureau, de Guy, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

M. Barathier assiste à la réunion.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

M. Faure adresse à M. Barathier les remerciements de la Commission Archéologique, à l'occasion du magnifique don qu'il a bien voulu faire à la ville.

La Commission reçoit de M. Hte Parazols, négociant, de très beaux échantillons de soufre natif, de strontiane sulfatée et de chaux carbonatée cristallisée, de la Catholica près de Girgenti (Sicile) ; de M. Germain, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, un travail sur la vie de François Bosquet ; de M. Vaïsse, sénateur, chargé de l'administration du département du Rhône, la description des antiques et des objets d'art contenus dans la salle du Palais des Arts de la ville de Lyon. — Remerciements.

M. Perrot offre de céder au Musée, pour le prix de 300 frs, une tête antique, en marbre blanc de Lucius Caesar, fils d'Agrippa, une canope à tête de chacal, un petit vase en bronze et une petite statuette, fruste, de Vénus. M. Dureau propose l'acquisition pour le prix de 120 frs, de la *Bibliothèque historique* du Père Lelong. Aucune de ces propositions n'est acceptée, à cause de la situation financière de la Commission.

M. Pessieto annonce que MM. les membres du Conseil de fabrique de Saint-Just sont tout à fait disposés à laisser ouvrir une porte de communication entre le jardin du Musée et le cloître de la cathédrale, ainsi qu'à recueillir dans ce cloître les inscriptions et bas-reliefs qui sont en ce moment dans le jardin ; mais à la condition que la fabrique recevra de la ville une allocation égale au revenu qu'elle perçoit actuellement de la location des magasins du cloître. M. Pessieto ajoute qu'il se charge de faire cette proposition au Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Juin 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Hte Faure. Présents : MM. Dureau, Maugeret, Delmas, Tallavignes, Cartault, Cauvet, Pessieto, H. Birat, de Guy, Ducros et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. Roux, de Narbonne, docteur-médecin à Marseille, l'ouvrage sur la *Musique des Anciens* de l'abbé Roussier (Paris 1770). La Commission reçoit en outre de M. Barathier une précieuse gravure, à la manière noire, de Richard Earlon, d'après Van Huysum, représentant des fleurs. — Remerciements.

La Commission sanctionne la dépense de 25 frs, faite par M. Delmas pour subvenir à la restauration des tapisseries du meuble donné au Musée par M. Barathier ; ce travail ayant été fait par les religieuses de Sainte-Marie, et à un prix extrêmement modique, l'assemblée charge M. Delmas de témoigner toute sa gratitude à Mme la Supérieure du couvent.

Le Secrétaire annonce que M. de Lescure est venu à Narbonne la semaine dernière pour réclamer les tableaux que M. Jaloux avait dans le temps déposés au Musée ; il ajoute que M. de Lescure consentirait à faire

l'abandon de ces tableaux à la ville, si le musée pouvait lui donner d'autres objets en échange. M. Cartault fait observer que M. Jaloux avait toujours considéré ce dépôt comme un don ; M. Cauvet et la majorité de l'assemblée partagent cette manière de voir, mais la Commission, désirant éviter toute difficulté, désigne MM. Faure, Cauvet et Tournal pour négocier cette affaire avec M. de Lescure et les autorise, si cela est nécessaire, à donner en échange des objets, qui par leur nature, ne sauraient faire partie des collections du Musée.

M. Delmas propose l'acquisition, pour 250 frs., d'un tableau indivis de la galerie Peyre, estimé 500 frs., et représentant une chienne avec ses petits, par Oudry ; cette proposition est acceptée.

M. Pessieto annonce que le Conseil municipal a pris en considération la proposition d'ouverture de la porte qui doit faire communiquer le jardin du Musée avec le cloître de Saint-Just, ainsi que la nouvelle destination de ce cloître. Cette proposition a été renvoyée à la Commission du budget.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Juillet 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros.

Présents : MM. Dureau, Maugeret, Cartault, Jalard, Pessieto, de Guy, Méjean et Tournal secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dureau annonce qu'il vient de recevoir de M. Dauchez une caisse de livres, mais que cet envoi ne contient que la suite des ouvrages qui avaient été déjà accordés à la Bibliothèque.

La Commission reçoit de M. Bru, concierge du Musée, un petit fragment de bas-relief, trouvé à Rome, et représentant une tête virile barbue ; de M. Bellaud (par l'intermédiaire de M. Pech), un fragment d'inscription visigothe trouvé dans sa maison, et qui a servi à exécuter le tailloir d'un chapiteau roman.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'un bouton de chape du XVme siècle, en cuivre rouge émaillé, représentant le Christ en croix entre la Vierge et Saint Jean.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Août 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. H. Faure.
Présents : MM. Barathier, Cauvet, Ducros, Tallavignes, Méjean, Pessieto, Cartault, Maugeret, Jalard, Méjean et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dureau offre à la Commission de la part de M. Narbonnès, avocat, une monnaie d'argent de Philippe IV, roi d'Espagne (1654) trouvée à Leucate, un écu de Louis XVI, de l'an II de la République, un autre de la même date, avec effigie et la légende *Règne de la loi*, et une pièce de 2 frs. 50 de la même époque ; M. Tournal offre également, de la part de M. Chauson, commissaire de marine, une grande monnaie chinoise en bronze. — Remerciements.

M. Dureau fait approuver l'échange qu'il a effectué de l'ouvrage intitulé *Edifices de Rome moderne*, dont la Bibliothèque possédait deux exemplaires contre les *Œuvres complètes d'Arago*, les *Vierges de Raphaël*, par Furne, et la vue du château d'Heidelberg.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat, pour le prix de 1 fr., de quatre moyens bronzes d'Auguste, contremarqués par Tibère, et qui ont été trouvés à Portel.

Le même membre annonce que M. Joseph Gillard possède plusieurs médailles visigothes frappées à Narbonne, que ce numismate consentirait à céder au Musée par voie d'échange. L'assemblée accepte cette proposition mais sous réserve que cet échange ne pourrait s'effectuer qu'avec des médailles dont le Musée possède plusieurs exemplaires.

M. Dureau fait voter l'achat des *Annales de l'imprimerie des Aldes* (15 frs), des *Annales de l'imprimerie des Etienne* (13 frs) et de la *Bible hébraïque* de Robert Etienne (25 frs).

M. Castanier communique le devis de toutes les dépenses qu'entraînera l'extraction, le transport, la restauration et le placement de la mosaïque, dont le chiffre s'élève à 1575 francs. La Commission décide que ce travail sera entrepris immédiatement, sous la surveillance de M. Castanier, et que préalablement tous les plans et détails de cette opération seront soumis à l'administration municipale.

M. le Sous-Préfet propose de nommer une sous-commission chargée de présenter un projet de budget pour l'année 1858. L'assemblée confie ce travail aux membres composant le Bureau.

Sur la proposition de M. Delmas, la Commission vote l'achat d'une grande aquarelle représentant l'entrée à Bordeaux de Mgr le Duc d'Angoulême, dont le prix est de 200 fr. qui seront prélevés sur la cotisation annuelle des membres.

L'assemblée procède ensuite à la nomination des membres du Bureau et des sous-commissions pour 1858. Sont élus à l'unanimité :
Président : M. Ducros de St-Germain. *Secrétaire :* M. Tournal.
Second secrétaire : M. Maugeret. *Trésorier :* M. Delmas.
Bibliothèque : MM. Figeac, Faure, Birat.
Peinture : MM. Delmas, Castanier, Tournal.
Archéologie : MM. Castanier, Faure, Tournal.
Histoire naturelle : MM. Maugeret et Tournal.

Le Trésorier donne des détails sur la situation financière de la Commission, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNEE 1858

Séance du 8 Janvier 1858.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Faure, de Montredon, Larrave, Delmas, Dureau, Jalard, Maugeret, Cauvet, Birat, Cartault, Castanier, Méjean, Bouisset, Yven et Tournal, secrétaire.

M. Levainville, sous-préfet, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Clos, directeur du Jardin des Plantes de Toulouse, annonce qu'il a découvert un manuscrit de l'abbé Pourret. L'assemblée charge M. Maugeret de remercier l'auteur de cette communication.

M. Bru, concierge du Musée, offre à la Commission un coffret de mariage en fer, du XV[e] siècle, très richement sculpté, et d'une parfaite conservation. Ce petit meuble a été trouvé dans une maison de la ville. — Remerciements.

Le Secrétaire offre également, de la part de M. Lecointre, de Poitiers, un denier de Charles le Chauve, frappé à Melle, dans le Poitou.

L'assemblée sanctionne l'achat fait par M. Tournal, d'un petit buste en bronze antique, trouvé à Lagrasse, et représentant Jupiter Ammon (3 frs).

M. Tournal propose de commencer une collection d'autographes ; il engage les membres présents à la réunion et qui possèdent des documents de ce genre, à s'en dessaisir en faveur du Musée.

La Commission procède ensuite, conformément à l'article V de l'arrêté préfectoral du 22 Janvier 1840, à la nomination des trois candidats à présenter pour remplacer M. le capitaine du génie Puiggari.

Sont élus : 1er candidat, M. Ernest Pascal ; 2e candidat, M. Louis Esquer, notaire ; 3e candidat, M. Charles Peyrusse, avocat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Février 1858.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Yven, Faure, Jalard, Cartault, Méjean, Maugeret, Birat. Delmas, Dureau et Tournal, secrétaire.

M. Levainville, sous-préfet, assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet de l'Aude en date du 27 Janvier 1858, qui nomme M. Ernest Pascal membre de la Commission Archéologique. Ce nouveau membre est présent à la réunion et M. le Président lui exprime combien la Commission est heureuse d'avoir vu sanctionner par l'administration le choix du candidat qu'elle avait désigné et qui méritait à tant de titres cette distinction.

M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. Azéma, une petite figurine en bronze, trouvée près du canal, à une petite distance du jardin de M. Coussières, et représentant un échanson dans l'attitude d'un danseur. La Commission remercie M. Azéma, et désirant lui témoigner toute sa reconnaissance, elle ouvre à M. Tournal un crédit de 30 frs destiné à faire un cadeau à M. Azéma.

La Société des Sciences et Arts de Carcassonne adresse la copie d'une inscription trouvée à Périgueux, et qui intéresse l'histoire de Narbonne : il est question, dans cette inscription funéraire, de *Vinicius* qui fut édile, duumvir et questeur de la colonie *Julia Paterna Claudia Narbo Martialis.*

Un marchand de curiosités offre de vendre, pour le prix de 100 frs, une grande croix processionnelle, en bronze, du XVe siècle ornée de fleurs de lys et incrustée de pierres dures. Cette proposition n'est pas acceptée.

M. Tournal offre à la Commission une série d'autographes des personnages suivants : *Peintres :* Jadin, Garneray, Biard, Charlet, Vidal, Gudin, Lazerges, Roqueplan, Dauzats, J. Ouvrié et Léon Coignet.

Membres de l'Institut et Naturalistes : Cuvier, Lacépède, Cordier, de Jussieu, d'Orbigny, François Arago, Delille, Ad. Brongniart, Daubuisson, Boué, Elie de Beaumont, de Mirbel, baron de Férussac, marquis de Paretto.

Hommes politiques : Lamartine, de Latour-Maubourg, Albert de La Marmora, Hte Carnot, Soliman Pacha, Eusèbe de Salverte, duc de Roquelaure, Cte Jaubert, B. Delessert.

Littérateurs : Voltaire, Al. Dumas, Lamennais, Villemain.

Archéologues : Mérimée, baron Taylor, Lenormant, de Longpérier.

Le Secrétaire propose de profiter de la fermeture du Musée, pour exécuter les travaux les plus urgents, tels que la restauration des cinq fenêtres de la salle des Gardes, et de la salle de la Mosaïque ; le transport des inscriptions, colonnes et bas-reliefs qui se trouvent dans cette dernière salle, transport devenu indispensable à cause du placement de la mosaïque ; le pavage de la partie la plus inférieure du grand escalier ; l'encastrement de certaines inscriptions dans les murailles ; l'exécution d'un nouveau meuble pour les antiques et la restauration de la cheminée de la salle des Gardes.

Le Secrétaire ajoute qu'un emprunt de 6000 frs suffirait pour exécuter ces divers travaux, et qu'il est convenable de recourir à cette mesure afin de ne point fatiguer la bienveillance du conseil municipal qui a déjà voté cette année des sommes importantes pour l'enlèvement de la mosaïque et la construction de la bibliothèque. Des demandes ultérieures pourraient être ainsi plus favorablement accueillies et, pour le moment, les revenus de la Commission permettent de payer facilement les intérêts de la somme empruntée.

Après une discussion animée, l'assemblée admet le principe de cet emprunt, mais ayant égard à la gravité du vote, elle décide que la question sera de nouveau soumise à la Commission dans une séance extraordinaire fixée au 12 février et dont l'ordre du jour sera indiqué sur les billets de convocation. Considérant en outre que les réparations faites aux salles du Musée ne doivent pas être à la charge de la Commission, et que la restauration des cinq croisées est extrêmement urgente, l'assemblée décide de transmettre immédiatement à M. le Maire, une pétition tendant à obtenir cette réparation aux frais de l'administration municipale.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance extraordinaire du 12 Février 1858.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Levainville, sous-préfet, Faure, Jalard, Tallavignes, Pessieto, Cartault, Larraye, Pech, de Guy, Méjean, Pascal, Delmas, Cauvet, Maugeret, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Pech offre à la Commission, de la part de M. Lieuzère, doreur, une figurine romaine, en bronze, trouvée dans la propriété de M. Alberny et représentant Pomone. — Remerciements.

M. le Président communique la lettre qu'il a adressée à l'administration municipale, conformément à la délibération prise dans la dernière séance, pour demander la restauration immédiate des cinq fenêtres du Musée. Un membre annonce que l'administration s'occupe de cette affaire et que tout fait présumer qu'elle recevra une solution favorable.

Le but principal de la séance étant d'examiner la question relative à l'opportunité d'un emprunt, la discussion s'ouvre à ce sujet. MM. Pessieto et Cauvet pensent que le Conseil municipal, ayant alloué des fonds pour le placement de la mosaïque, n'hésitera pas à prendre à sa charge les dépenses complémentaires entraînées par ce placement (construction d'une grille pour la protéger, transport des inscriptions et des bas-reliefs et leur installation convenable).

L'assemblée nomme une sous-commission chargée de diriger et de surveiller les travaux en cours : elle comprendra les membres du bureau, les membres de la sous-commission d'archéologie et M. Castanier.

M. le Sous-Préfet insiste de nouveau sur la nécessité d'organiser le

budget de 1858, afin de pouvoir connaître à l'avance les fonds disponibles pour les diverses branches du service. Le Trésorier répond qu'il n'a pu encore, malgré les démarches les plus pressantes, se procurer plusieurs comptes, ce qui l'empêche de rendre un état exact de la situation financière. Dès qu'il aura pu l'établir, le vœu de M. le Sous-Préfet sera satisfait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Mars 1858.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Yven, Pessieto, Cartault, Méjean, Maugeret, de Guy, Jalard, Pascal, Faure, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président annonce que M. Levainville, sous-préfet, a donné au Musée un très beau tableau de l'école du Titien, représentant Danaé. Il ajoute qu'il s'est empressé d'adresser une lettre à M. le Sous-Préfet pour lui exprimer toute la gratitude de la Commission. L'assemblée décide en outre que les membres composant le Bureau devront se rendre chez M. Levainville pour lui exprimer de nouveau et verbalement les témoignages de reconnaissance de la Commission Archéologique.

M. Cartault offre à la Commission une lettre autographe du général Moreau, portant la date du 24 septembre 1804. Divers volumes sont également reçus de divers côtés pour la bibliothèque.

Sur la proposition du Président, la Commission nomme M. Faure membre de la sous-commission d'archéologie, en remplacement de M. Puiggari.

M. Tournal communique une lettre de M. Adrien de Longpérier, conservateur des antiques du Musée du Louvre, donnant la marche à suivre pour obtenir du gouvernement une allocation destinée à l'installation de la mosaïque et des bas-reliefs ou inscriptions antiques.

M. Ducros annonce que l'administration municipale a voté une somme de 1500 frs pour la restauration et l'installation de la mosaïque. Il ajoute que la ville fera aussi très probablement restaurer les cinq croisées de la salle des Gardes et de la salle de la mosaïque. M. Pessieto observe que le devis des barrières destinées à garantir la mosaïque ne figure pas sur la note remise au Conseil municipal, mais que l'administration se chargera probablement encore de cette nouvelle dépense.

M. le Trésorier rend compte des recettes et des dépenses de l'année 1857 et expose la situation financière de la Commission.

M. le Président propose de solliciter toute la bienveillance de M. le Sous-Préfet pour le prier de vouloir bien demander au Gouvernement, pour la bibliothèque, un exemplaire de la *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, et les médailles historiques frappées depuis l'année 1850 et que la Commission a déjà sollicitées vainement à plusieurs reprises. L'assemblée partage cette manière de voir et décide que le Bureau fera une démarche dans ce sens auprès de M. le Sous-Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 9 Avril 1858.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Dureau, Maugeret, Castanier, Bouisset, Faure, Larraye, Pech, Pessieto, de Montredon, Tallavignes, Pascal, Jalard, Cartault et Tournal, secrétaire. M. le Sous-Préfet assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Noguès, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de Sorèze, une notice géologique sur le terrain houiller des Corbières ; de M. Maugeret, trois lettres autographes de Millin, Duruy, et Génin. — Remerciements.

Les membres de la sous-commission d'archéologie proposent de faire badigeonner la salle de la mosaïque. Adopté.

M. le Président présente des considérations sur la nécessité de régulariser les recettes et les dépenses de la Commission, et présente le budget de l'année 1858. L'assemblée en adopte toutes les dispositions, mais décide toutefois qu'une somme de cent francs, pris sur les fonds généraux, sera consacrée à payer M. Daucher, et une pareille somme à solder les dépenses que nécessite l'entretien et le développement des collections d'Histoire naturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Mai 1858.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Faure, Larraye, de Guy, de Montredon, Pessieto, Jalard, Maugeret, Méjean, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Delmas adresse sa démission de trésorier, démission motivée sur son inexpérience à dresser le budget dans la nouvelle forme que l'on se propose d'adopter. La Commission regrette vivement cette détermination, et décide qu'il sera pourvu au remplacement de M. Delmas dans la séance de juin.

M. Gaillard, numismate, offre de vendre pour le prix de 35 frs et 110 frs deux tiers de sol d'or visigoths frappés à Narbonne. Cette proposition n'est pas acceptée. M. Gamelin, conservateur du Musée de Carcassonne, offre d'échanger le dessin à la plume de Gamelin père, représentant la bataille du Boulou, dessin appartenant au Musée de Narbonne, contre un paysage de Poussin. Cette proposition est également repoussée.

Le Secrétaire offre de la part de M. Roques Vidal *l'Office de la dévote Compagnie des Pénitents Blancs d'Avignon*, imprimé à Lyon en 1606. — Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Juin 1858.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Birat, Dureau, Cartault, Pessieto, Maugeret, Jalard, Dureau et Tournal, secrétaire.

M. le Sous-Préfet assiste à la séance.

La rédaction du procès-verbal est adoptée. M. Maugeret offre à la Commission, de la part de M. le baron Oscar Pernet, les lettres autographes suivantes : général Berthier, Paris, 9 thermidor an XII — Alexandre Berthier, Rambouillet, 18 mai 1811 — Prince Schwarzenberg, 25 août 1815 — le comte Maison, 24 août 1815 — le maréchal Macdonald, 29 novembre 1813.

M. Delmas offre également, de la part de M. l'abbé Taillefer, les *Statuts synodaux de Narbonne*, par Mgr Le Goux de la Berchère, et un missel imprimé à Narbonne en 1572. — Remerciements.

M. Tournal fait sanctionner l'achat (15 frs) d'un sceau du XIVe siècle de l'abbaye de Lagrasse, portant pour légende : *sigillum venerabilis conventus crassensis monasterii fundati per Karolum magnum.*

Le même membre présente l'estampage d'une inscription phénicienne trouvée à Marseille, et relative aux émoluments des prêtres du temple de Baal.

L'assemblée désigne à l'unanimité M. Faure comme trésorier de la Commission, en remplacement de M. Delmas, et exprime à ce dernier tous les regrets qu'elle éprouve en lui voyant abandonner des fonctions qu'il avait remplies avec tant de zèle et de dévouement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

***Le Secrétaire :* TOURNAL.**

Séance du 2 Juillet 1858.

Présidence de M. Ducros. Présents : MM. Cartault, Pessieto, Jalard, Maugeret, Dureau et Tournal, secrétaire.

M. le Président communique une lettre de M. Alengry, maire de Narbonne annonçant que par suite d'une délibération du Conseil municipal en date du 21 juin, la direction du jardin créé par la Commission Archéologique cesse d'être dans les attributions de cette dernière. M. le Maire réclame en même temps les clefs du jardin. Un membre annonce que le Conseil municipal a réduit de 300 francs l'allocation annuelle de la Commission.

M. Tournal donne sa démission de secrétaire, mais l'assemblée n'étant pas en nombre suffisant pour pourvoir à son remplacement, il consent à conserver sa place jusqu'au mois d'août.

M. Maugeret donne également sa démission de second secrétaire.

M. Faure ayant refusé les fonctions de trésorier, l'assemblée désigne pour le remplacer M. Tallavignes.

***Le Secrétaire :* TOURNAL.**

Séance du 6 Août 1858.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM Méjean, Delmas, de Villeneuve, Pech, Jalard, Cauvet, Maugeret, Tournal et Pessieto.

Lecture des procès-verbaux des deux dernières séances qui sont adoptés.

M. Tournal, secrétaire, déclare qu'il a donné sa démission et demande qu'on lui nomme un successeur. La Commission ne décide rien et prie M. Cauvet de rédiger le procès-verbal.

Un membre propose de placer une balustrade autour de la mosaïque. Cette proposition est acceptée en principe, sauf à en référer au Conseil municipal. Il en est de même de la peinture de la salle, et de la reconstruction des fenêtres.

Un membre fait observer que Mme Coussières, usufruitière des meubles légués par M. Coussières à la ville, pour être placés dans le Musée, est morte. La Commission décide que son Président se concertera avec M le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

E. CAUVET.

Séance du 3 Septembre 1858.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. le Sous-Préfet, Delmas, Dureau, Yven, Pailhiez, Cartault, Tallavignes, Pessieto, Jalard, Faure, H. Birat, Maugeret et Cauvet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dureau déclare que M. Delmas a fait don au Musée de quinze cartes reproduisant le tracé du canal des Deux-Mers, et d'un in-folio manuscrit relatif aux archives de l'évêché de Saint-Papoul. M. l'abbé Taillefer a donné un volume in-12 renfermant les offices de la Vierge, en grec et en latin.

La Commission décide de faire dresser un tableau de tous les ouvrages incomplets. Elle vote également une somme de 250 francs, prise sur les fonds alloués au budget pour la Bibliothèque, qui sera mise à la disposition de M. le Bibliothécaire pour faire relier des livres.

La Commission décide que par les soins de M. le Président la salle de la Tour sera peinte.

E. Cauvet.

Séance du 1er Octobre 1858.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Dureau, Maugeret, Castanier, Pech, de Montredon, Pessieto, Peyre, Tournal, Méjean et Yven.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dureau présente le catalogue des divers ouvrages incomplets que possède la Bibliothèque ; certains membres proposent de les compléter, estimant qu'étant déjà acquis à la ville, ils devaient avoir la préférence sur des ouvrages nouveaux, bien que les sommes nécessaires pour cet objet fussent élevées. D'autres membres au contraire pensent que la Bibliothèque étant complètement dépourvue de livres de sciences modernes (chimie, physique, architecture, hydraulique etc...), et les achats de ces divers livres devant être bien moins onéreux, on devrait donner la préférence à cette dernière dépense. Après discussion, la Commission se range à ce dernier parti et prie M. Castanier de lui faire connaître les ouvrages indispensables à acquérir, et leur prix.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet dans laquelle ce magistrat témoigne ses regrets de se séparer de la Commission, et lui rappelle le plaisir qu'il éprouvait de se trouver au milieu d'elle et d'assister à ses séances ; il ajoute que, bien qu'éloigné de Narbonne, il ne cessera de faire des vœux pour la prospérité de son Musée. La lettre contenait un billet de banque de cent francs, don de ce magistrat. La Commission, sensible à ce souvenir, et reconnaissante des bons procédés de M. le Sous-Préfet envers elle, décide que l'analyse de sa lettre sera couchée au procès-verbal, vote à ce magistrat bienveillant de chaleureux remerciements, et charge son Président de les lui transmettre, et de lui exprimer les vifs regrets de la Commission de ne plus le voir à ses séances.

Un membre fait un rapport très alarmant sur l'état de dégradation d'une partie des tableaux situés au marin de la grande salle du Musée, dégradation occasionnée par l'humidité du mur de façade de l'Hôtel-de-Ville. L'assemblée, vivement émue de cet état fâcheux, et voulant, autant qu'il est en elle, éviter de nouvelles dégradations, invite son Président à donner avis de ces faits à M. le Maire de la ville, avec prière instante de saisir le Conseil et de prendre les mesures les plus promptes pour faire cesser ces dégradations et conserver au Musée ses richesses.

M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. le Maire au sujet des réparations à effectuer à la salle de la Tour, et du succès complet de ces démarches. L'assemblée, très satisfaite de cette communication, charge son Président de transmettre à M. le Maire et aux membres du Conseil municipal ses vifs remerciements.

M. Dureau présente à l'assemblée plusieurs objets provenant de l'héritage de Mgr Courvesy, que ce prélat avait destinés à la Commission, et qui lui ont été remis par M. l'abbé Mézy. La Commission vote des remerciements à M. l'abbé Gros, supérieur du Petit Séminaire, et à M. l'abbé Mézy, pour les soins qu'ils se sont donnés relativement à ces dons.

Le même membre soumet à l'assemblée le portrait de M. Coussières aîné, bienfaiteur du Musée, et propose d'en faire faire une copie qui serait placée dans une salle du Musée. La Commission adopte cette proposition, mais charge M. Dureau de négocier au préalable l'achat de l'original lui-même auprès de son possesseur, ce qui serait préférable. La copie ne serait faite que si cet achat ne pouvait être réalisé.

M. Tournal fait sanctionner l'achat, pour le prix de 2 francs, d'une médaille en argent de Gordien II avec la désignation de CAESAR, revers *Victoria Augustorum*.

M. Ernest Pascal donne au Musée sa superbe *Henriade* in-folio, dans la magnifique édition de Didot aîné. — Remerciements.

M. le Président ayant demandé à M. Tournal de se rendre aux vœux de la Commission exprimés dans deux séances consécutives, en retirant sa démission, celui-ci lui répond qu'il était trop reconnaissant envers les membres de la Commission, et trop flatté de la manière affectueuse dont on avait agi envers lui, pour ne pas se rendre aux désirs de ses honorables collègues, en reprenant ses fonctions de secrétaire ; il a ajouté qu'il désirait que M. Maugeret reprît lui aussi ses fonctions de second secrétaire, ce à quoi M. Maugeret consent aussitôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Novembre 1858.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Pessieto, Jalard, Cartault, Maugeret, Peyre, Tallavignes, Dureau, Castanier et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. l'abbé Mézy un vase sphérique indien en bronze, sans ornements, provenant de la succession de Mgr Curvesy ; de M. Marlin, maçon, par l'intermédiaire de M. Castanier, un petit poignard trouvé dans les démolitions de l'archevêché ; de M[lle] Crouzet, par l'intermédiaire de M. Delmas, deux clefs en fer, du XIII[e] siècle provenant d'un ancien château des environs de Carcassonne ; de M. Pech, deux livres de prières imprimés en birman, et provenant de la succession de Mgr Curvesy.

M. Dureau annonce à la Commission que M. Colson, peintre bordelais, en ce moment à Narbonne, se charge d'exécuter gratuitement le portrait de M. Coussières. M. le Président se charge d'exprimer verbalement à cet artiste toute la reconnaissance de l'assemblée.

M. Tournal insiste de nouveau sur la nécessité de faire exécuter un tréteau pour supporter quelques bas-reliefs antiques qui serait placé provisoirement dans la salle de la mosaïque. Cette demande est combattue par plusieurs membres. Considérant qu'il est urgent d'ouvrir le plus tôt possible au public les salles du Musée, la Commission décide de se

Le Secrétaire offre à la Commission les calques de l'inscription romaine de Moux, de l'inscription phénicienne du Musée de Marseille, et de deux inscriptions du XIme siècle du maître-autel de l'église d'Elne (P. O.).

M. le Ministre de la Marine annonce qu'il vient d'accorder à la Bibliothèque plusieurs ouvrages de voyages.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Septembre 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Ducros, Cauvet, Dureau, Tallavignes, Pessieto, Méjean, Birat et Maugeret, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Bibliothécaire dépose une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il accorde à la Bibliothèque de Narbonne à l'occasion du 15 août un certain nombre d'ouvrages, sans autre désignation, et une de M. le Ministre d'Etat qui accorde de son côté les *Loges de Raphaël* et un *Cours de Paysage.*

M. Dureau expose qu'il a reçu jusqu'à ce jour du Gouvernement 150 livraisons de l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, par Charles Blanc. Cette publication ayant dépassé la livraison 200, M. Dauchez a, de notre part, réclamé la suite, mais il lui a été répondu que l'Etat n'avait souscrit que pour 150 livraisons. Sur la proposition de M. Dureau, la Commission décide d'acheter la soixantaine de fascicules complémentaires.

La Commission souscrit également à la 6me édition du *Manuel du libraire* de Brunet, en cours de publication chez Firmin Didot en fascicules semestriels de 6 frs.

Considérant que le nombre des livres de sciences que possède la Bibliothèque est très minime, l'assemblée décide aussi de s'abonner aux Annales du Conservatoire des Arts et Métiers (cahiers trimestriels à 4 frs) au cas où ces Annales ne seraient pas comprises dans les ouvrages accordés par le Gouvernement.

Sur la proposition de M. Cauvet, la Commission décide de demander au Conseil municipal l'autorisation de vendre les boiseries inutilisées à la suite de la réorganisation de la Bibliothèque, étant entendu que le prix obtenu sera exclusivement réservé à l'achat de livres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-adjoint : MAUGERET.

Séance du 5 Octobre 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Dureau, Maugeret, Pailhiez, Pessieto, Jalard, de Guy, Ducros et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Divers volumes sont accordés par le Ministre de l'Instruction Publique. La Commission reçoit de M. Laurency, chef de Division au Ministère des Cultes, les médailles suivantes : pièce de 1/2 franc de Louis XIV ; denier de M. J. Philippus ; monnaie en argent de Pie VI ; médaille en argent de Jacques Laffitte, frappée à l'occasion de la fondation de la Caisse générale du Commerce ; jeton de présence d'une loge de francs-maçons.

M. Jalard offre à la Commission des autographes du Duc de Montmorency, de Morin, Fabre de l'Aude et Destrem, représentants ; du général Giacomini, chef de Division de l'Etat-Major de l'armée des P.-O.

M. Barathier offre à la Commission : un groupe en bronze représentant Pan et Phébus devenu berger, les figures de 25 centimètres de hauteur reposant sur une plinthe en marbre jaune de Sienne ; une statuette en bronze vert, *Atlas*, d'après l'antique, de 30 centimètres, et d'un excellent style : deux bustes en bronze doré, formant un groupe (époque de Louis XV), style de Murin et Clodion ; une pelotte, ou boite à poudre, en drap d'or, ornée de riches broderies, de paillettes et d'opales, époque de Louis XVI ; une décoration étrangère en filigrane d'argent, représentant l'aigle à deux têtes, surmonté d'une couronne, et dans le centre, Saint-Georges ; quatre têtes de chérubins ailés, et deux animaux fantastiques, figurant une poignée, le tout en bronze doré et provenant d'un coffret italien : l'ouvrage sur Venise, par le Comte de Forbin. — Remerciements.

M. le Président annonce qu'il n'a qu'à se louer des relations qu'il a eues, ainsi que le Secrétaire, avec M. de Lescure au sujet des tableaux provenant de la succession de M. Jaloux, et que ces tableaux resteront au Musée.

La Commission ouvre à M. Tournal, sur sa demande, un crédit de 5 frs pour l'achat d'une petite divinité en bronze fruste, trouvée à Castelmaure, et représentant Mercure.

M. Tournal signale l'existence, à une lieue de Fontjoncouse, dans la plaine *des Palats*, et au lieu dit *Camp del Jellet*, d'un monument druidique consistant en un galgal, ayant la forme d'un cône très surbaissé, composé de fragments de calcaire et surmonté d'un demi-dolmen, en pierre calcaire (lias) provenant des montagnes voisines.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Novembre 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Yven, Delmas, Larraye, Cartault, Bonisset, Pessieto, de Guy, Dureau et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire annonce que M. Montséret consent à exécuter pour le prix de 300 frs. le portrait du général Espéronnier, et qu'il a bien voulu également se charger de la restauration d'un portrait de jeune fille qui fut vendu au Musée par M. Barthe et qui avait été dégradé par la pluie.

M. Dureau communique une liste d'ouvrages qui ont été accordés par le Ministre de l'Instruction publique.

M. Bonisset propose l'acquisition, pour 150 frs., de dix belles aquarelles représentant des fleurs. Cette proposition n'est pas acceptée.

Le même membre offre à la Commission un *Cornelius Agrippa*, sans date, imprimé à Lyon par les frères Beringos.

Le concierge adresse une lettre pour signaler l'existence d'un tuyau de cheminée derrière le moule de la porte de Florence, dont la fumée, par de petites fissures, se répand dans l'intérieur de la salle des gardes. La Commission prie le Président et le Secrétaire de se rendre après la séance dans les bureaux de la mairie pour recommander cette affaire à toute la bienveillance de M. le Maire.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Décembre 1860.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure.

Présents : MM. Maugeret, Ducros, Jalard, H. Birat, Cartault, Tallavignes, de Guy, Cauvet, Larraye, Méjean, Dureau, Bouisset et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de Mme veuve Séguy le portrait, aux trois crayons, de M. Jallabert, ancien président de la Commission, exécuté par M. J. Boilly ; de M. Jules Delmas, deux petits vases carrés, en faïence de Nevers, émail blanc, relevé de petites miniatures représentant des oiseaux ; de M. Biche, remis par M. l'abbé Jalard, une médaille de Postume.

La Commission sanctionne l'achat d'une monnaie en or de Louis XV, aux armes de France et de Navarre, frappée à Paris en 1717 et trouvée à Narbonne (40 frs.) : ainsi que celui d'un ancien cadre en bois sculpté et doré, présenté par M. Bru, concierge du Musée (8 frs.).

La Commission procède à la nomination des membres du Bureau et des sous-commissions pour 1861. Sont élus : *président*, M. Cauvet, avocat ; *secrétaire*, M. Tournal ; *secrétaire-adjoint*, M. Maugeret ; *trésorier*, M. Delmas.

Sous-commissions : Bibliothèque, MM. Figeac, Cartault, Gabriel Birat.

Archéologie, MM. Castanier, Pech, de Guy.

Peinture, MM. Delmas, Castanier, Tournal.

Histoire naturelle, MM. Tournal, Maugeret.

L'assemblée ouvre un crédit pour faire exécuter par M. Montséret aîné, le portrait à l'huile de M. Barathier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1861

Séance du 4 Janvier 1861.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Cauvet. Présents : M. le Sous-Préfet, M. le Maire, MM. Dureau, Maugeret, Faure, Tallavignes, Pessieto, Cartault, Méjean, Larraye et Tournal, secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté. M. de Guy offre à la Commission une photographie, grandeur de l'original, exécutée par lui, de la plaque en ivoire du XIIme siècle conservée dans le trésor de Saint-Just.

M. Cartault demande s'il est permis d'espérer que l'affaire de la succession Peyre recevra bientôt une solution favorable, et s'il y a connexion entre le legs de la maison et le legs des tableaux. M. le Maire répond qu'il n'a rien négligé pour obtenir, dans le plus bref délai, une solution conforme aux intérêts de la ville, mais que les affaires de ce genre sont très longues et que la question de la maison est indépendante de celle des tableaux.

M. Cauvet fixe de nouveau l'attention de l'assemblée sur la nécessité de faire copier à la Bibliothèque impériale, aux frais de la ville, les manuscrits de la collection Doat. Il ajoute que les archives municipales renfermant un grand nombre de documents originaux, il est inutile de faire copier cette partie des documents et que le travail devrait se borner aux documents relatifs à Fontfroide, à l'archevêché, à Saint-Just, Saint-Paul, etc... et sur l'invitation de la Commission, M. Cauvet se charge d'écrire au conservateur des manuscrits de la Bibliothèque impériale afin d'obtenir des renseignements sur l'importance et le prix de ce travail.

M. Dureau annonce que M. Barathier est dans l'intention d'offrir au Musée sa riche collection de gravures et de dessins originaux, mais qu'il désirerait que les pièces d'élite de cette collection fussent mises sous

verre. La Commission témoigne toute sa gratitude à M. Barathier et charge M. Dureau de s'entendre avec lui pour faire ce choix.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Février 1861.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Cauvet, Delmas, Pech, Peyrusse, Tallavignes, Faure, Pascal, Méjean, Maugeret et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Emmanuel Cassan offre au Musée, par l'intermédiaire de M. Tournal, un très beau casse-tête (erminette) indien, dont la cognée est en ivoire.

L'assemblée s'occupe de nouveau du projet de faire copier à Paris la collection Doat. Un membre fait observer qu'il existe chez M. Amédée Razimbaud, de Narbonne, dans les archives de Carcassonne, de Montpellier et de Toulouse un grand nombre de documents relatifs à la ville de Narbonne, que ces documents font probablement double emploi avec ceux de la collection Doat, et qu'il serait bien plus économique de les faire copier en province qu'à Paris. MM. Faure et Tournal observent en outre que la collection Doat ne renfermant principalement que les titres relatifs aux droits de la couronne, c'est surtout dans les archives de province que doivent se trouver les titres qui intéressent particulièrement la Commission Archéologique, c'est-à-dire, les titres relatifs à l'histoire locale. M. Cauvet répond qu'il attend des renseignements très précis sur la collection Doat et qu'il vaut mieux attendre de les avoir reçus pour prendre une détermination.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Mars 1861.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Cauvet. Présents : MM. Delmas, Tallavignes, Ducros, Pech, Jalard, Faure, H. Birat, Barathier, Dureau, Méjean, Maugeret et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Barathier offre à la Commission une médaille en argent frappée en son honneur et qui lui a été donnée par la ville de Carcassonne. — Remerciements.

M. Maugeret fait sanctionner l'achat d'un jeton en argent frappé à l'occasion des guerres de Louis XIV (2 frs. 50).

M. Dureau fait décider l'achat, pour 350 frs., des 120 premiers volumes du *Journal des Savants*, de l'origine à 1778.

Le Secrétaire annonce que l'on a découvert à Saint-Laurent une amphore à deux anses, bien conservée, et un vase funéraire en pierre calcaire de forme sphérique ; il a visité ces objets sur les lieux et le maire de la commune a promis de les faire parvenir au Musée.

Le Secrétaire, TOURNAL.

Séance du 5 Avril 1861.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Cauvet. Présents : MM. Méjean, G. Birat, de Guy, Larraye, Tallavignes, Faure, Pessieto, Barathier, Bouisset, Delmas, Dureau, Maugeret et Tournal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Bouisset une plaque en cuivre, offrant les armes de France, et qui servait à désigner les grades dans le régiment d'Aquitaine. — M. Barathier offre au Musée un chandelier à trois branches, en verre de Venise de diverses couleurs ; un coffret en laque avec incrustations en nacre et décoré sur les angles de petits médaillons ovales en argent ; un bénitier en cuivre émaillé, de la fabrique de Limoges, signé B. Nouailhez, et représentant le Christ en croix ; deux petits génies en bronze, couchés sur des socles en marbre jaune de Sienne. M. le Président exprime à M. Barathier toute la reconnaissance de l'assemblée.

M. Dureau annonce que la collection du *Journal des Savants* dont l'acquisition avait été votée à la séance du mois de mars, avait été vendue à l'Université d'Oxford. M. Maugeret propose d'acheter en remplacement pour le prix de 375 frs. le *Traité de numismatique et de glyptique* par M. Lenormand. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. de Guy propose de faire exécuter un plan de la ville de Narbonne et un plan de la banlieue, afin de pouvoir indiquer sur ce plan les substructions archéologiques découvertes au cours des fouilles, ainsi que les autres trouvailles qui sont faites journellement, (arènes, mosaïques, tombeaux, thermes, anciennes voies romaines, sépultures, etc...). L'assemblée adopte cette proposition, ouvre un crédit pour son exécution et charge de ce soin MM. Larraye et de Guy.

M. le Président propose de nommer une commission qui sera chargée de faire l'inventaire général du Musée, et de communiquer ce travail à l'administration municipale qui le réclame depuis longtemps. L'assemblée désigne MM. Castanier, Pech, de Guy, Delmas et Tournal.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Les séances de mai et de juin 1861 n'ont pas été tenues, le nombre des membres présents étant insuffisant pour valider les délibérations.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Juillet 1861.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Cauvet. Présents : MM. Cartault, de Guy, Larraye, Barathier, Dureau, H. Birat, Pessieto, Ducros et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Jérôme Bayssas les autographes suivants : abbé de Fleury, historien et confesseur du Roi, 1718 ; Orfila, professeur à l'Ecole de Médecine ; Barbié du Bocage, géographe, membre de l'Institut, 1819 ; Geoffroy Saint-Hilaire, 1839 ; Raoul Rochette ; le maréchal et la maréchale de Villars, 1743 ; et diverses pièces signées par Louis XV, Louis XVI, Marie-Joséphine, Marie-Thérèse, L. Stanislas-Xavier.

M. Barathier offre à la Commission deux chandeliers style Louis XIII, en cuivre repoussé, de la fabrique de Delloy à Lyon ; un sabre d'honneur allemand, dont le fourreau est orné de mascarons en cuivre doré ; une petite boîte à mouches, en cuivre émaillé ; une montre en or ciselé, époque de Louis XVI, ornée de brillants et d'un portrait de femme émaillé ; bien que le nom de P. Borrielly, en Lorca, semble indiquer une origine espagnole, ce bijou paraît de fabrique française.

M. Tournal offre à la Commission le cartulaire de N.-D. des Vaux de Cernay, 3 vol. in-4° et atlas que M. le Duc de Luynes a bien voulu, sur sa demande, accorder à la bibliothèque de la ville. Le même membre offre encore, de la part de M. Chalande, trois deniers en argent d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse.

L'assemblée sanctionne les achats suivants :

La *Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Paris* 3 vol. in-8° reliés (15 frs.) — monnaie en argent de Pierre, roi de Barcelone (1 fr.) — monnaie de Henri II avec le croissant couronné de la Duchesse de Valentinois (0 fr. 50).

Le Secrétaire présente la copie d'une inscription du XIIIme siècle (1233) gravée sur une plaque en plomb, conservée à l'église de Boutenac. Ce document est relatif à la découverte du tombeau du moine Siméon et à la conservation (à titre de reliques) d'une partie des objets qui se trouvaient dans ce tombeau.

M. Tournal propose de faire demander au Ministre d'État, par l'intermédiaire de M. le Préfet de l'Aude, et à l'occasion du 15 aout, une collection de plâtres moulés sur l'antique, comprenant des types de l'art indien, babylonien, primitif, étrusque, égyptien, de la Renaissance et de l'époque moderne. Cette proposition est adoptée.

M. le Maire adresse deux anciennes gravures représentant un plan et une vue perspective de la ville de Narbonne.

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Août 1861.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Cauvet. Présents : MM. Jalard, Pessieto, Cartault, Faure, Dureau, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Yven adresse une lettre pour annoncer que l'affaiblissement de sa santé l'oblige, bien à regret, à donner sa démission de membre de la Commission. M. le Président, après avoir exprimé combien l'assemblée apprend avec peine cette détermination, annonce qu'il sera pourvu au remplacement de M. Yven, dans la séance de septembre.

M. le Président propose de pourvoir immédiatement au remplacement de M. Maugeret, inspecteur des télégraphes, qui est forcé de quitter la ville par suite de sa nomination au poste de Cahors. M. Cauvet ajoute qu'il est certain d'obtenir l'adhésion de l'assemblée en désignant, comme remplaçant de M. Maugeret, M. Barathier qui est considéré depuis longtemps comme membre de la Commission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et par exception, le nom de M. Barathier sera inscrit seul comme candidat.

Le Secrétaire annonce que M. le Ministre d'Etat a bien voulu accorder au musée une collection de modèles du prix de 300 frs., et que M. le Maire a promis de payer les frais d'emballage et de port.

Le prix des modèles demandés aux mouleurs du Louvre devant dépasser 500 frs., l'assemblée décide d'ouvrir un crédit de 300 frs. afin de profiter de la bienveillance de M. le Maire, et de compléter le montant de la facture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Septembre 1861.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Cauvet. Présents : MM. Delmas, H. Birat, G. Birat, Tallavignes, Jalard, Pessieto, Pailhiez, Pech, Bouisset, de Guy, Pascal, Méjean, Faure et Tournal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne connaissance de l'arrêté préfectoral en date du 12 août 1861 qui nomme M. Barathier membre de la Commission. Celui-ci n'assiste pas à la séance, mais il adresse à l'assemblée une lettre de remerciements. Il offre en outre à la Commission une table à quatre pieds très élégante, en bois doré, de l'époque Louis XV.

M. Delmas fait sanctionner l'achat d'un Christ en albâtre du XVIIIme siècle rehaussé de couleurs et de dorures, et d'un coffre du XIIIme siècle en bois avec peinture en fer de 0,38 sur 1 m,j16 (30 frs.).

Le Secrétaire fait également sanctionner l'achat, pour le prix de 3 frs. de trois grands bronzes romains trouvés dans un tombeau entre Névian et Montredon, savoir : un Trajan, revers *Trib pot cos II* et deux Domitien, revers l'Empereur couronné par la victoire.

Le même membre annonce que les Ministères de l'Instruction publique, de la Guerre, de la Marine et d'Etat, ont accepté de faire participer la Bibliothèque de Narbonne aux distributions des ouvrages faites chaque année à l'occasion du 15 août.

M. Tournal présente à la Commission le bréviaire imprimé à Narbonne en 1491, dans le cloître de Saint-Just ; il communique en même temps deux lettres relatives à ce livre, l'une du propriétaire, M. Delsol, qui offre de le vendre à la ville pour le prix de 350 frs, l'autre de M. Brunet, qui donne des renseignements sur sa valeur. L'assemblée décide à l'unanimité l'achat de cet ouvrage à 350 frs. et ouvre un crédit pour faire relier ce bréviaire.

La Commission procède à la nomination des candidats qui seront proposés pour remplacer M. Yven, démissionnaire. Nombre de votants : 15. Sont élus 1er candidat : M. Charles Rouquairol, notaire, par 13 voix contre 2 à M. L. Esquer, conseiller municipal.

2me candidat : M. Eugène Fil, peintre, par 6 voix.

3me candidat : M. Esquer, par privilège d'âge, ayant obtenu le même nombre de voix (4) que MM. Narbonnès, Amardel et le docteur Py.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Les séances du 4 octobre et du 8 novembre 1861 n'ont pu avoir lieu, le nombre des membres présents étant insuffisant pour valider les délibérations.

Séance du 6 Décembre 1861.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Cauvet. Présents : MM. Dureau, Faure, Figeac, Méjean, Rouquairol, Taffavignes, G. Birat, Jalard, Larraye, de Guy, Cauvet et Tournal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Reusset trois lettres autographes de Talma, artiste dramatique ; une brochure du même artiste : *Réflexions sur Lekain ;* et une lettre autographe d'Andrieux, secrétaire de l'Académie française : de M. l'abbé Vidal, curé de Bercy, une *Histoire de Thucydide* ayant appartenu à Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne, et les *Psaumes de David,* par David Kimchi, célèbre rabbin de Narbonne.

M. Hercule Birat offre également un exemplaire de ses *Poésies* en 2 volumes. — Remerciements.

M. le Bibliothécaire annonce que M. Daucher vient d'adresser à la Bibliothèque une caisse renfermant les ouvrages accordés à l'occasion du 15 août : il ajoute qu'il a fait l'acquisition pour le prix de 485 frs. de 21 volumes des *Annales du Muséum,* de 54 volumes du *Bulletin de la*

Société de Géographie et de 23 volumes des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, avec 13 volumes de notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale. Ces divers achats ont été faits sur l'allocation des mille francs accordée par l'administration municipale, sur lesquels il reste encore disponible une somme de 515 frs. Les ouvrages ainsi acquis complètent une partie des collections tronquées qui existaient dans la Bibliothèque.

M. Hercule Birat ayant adressé sa démission de membre de la Commission Archéologique, M. le Président annonce qu'il sera pourvu à son remplacement dans la prochaine séance.

M. Dureau annonce qu'il a fait demander par M. Rieusset, employé à la Préfecture de la Seine, à M. Barthe, premier président de la Cour des Comptes, une copie de son portrait qui figurait à l'Exposition de 1859. M. Barthe ayant paru accueillir favorablement ce désir, l'assemblée décide que ce portrait sera placé dans la salle des délibérations : elle félicite et remercie MM. Dureau et Rieusset d'avoir bien voulu prendre l'initiative de cette mesure et les charge, ainsi que les membres du bureau, d'en poursuivre l'exécution.

L'assemblée nomme les membres qui composeront le bureau et les sous-commissions pour l'année 1862. Sont choisis :

Président : M. Tallavignes, *avocat* ; secrétaire : M. Tournal ; *secrétaire-adjoint :* M. Rouquairol ; *trésorier :* M. Delmas.

L'assemblée décide ensuite qu'à l'avenir les sous-commissions ne seront composées que de deux membres. Sont choisis :

Bibliothèque : MM. Figeac et Cauvet ; *Peinture :* MM. Delmas et Rouquairol ; *Archéologie :* MM. de Guy et Tournal.

Le Secrétaire annonce l'envoi de sept caisses renfermant une série de modèles adressés au Musée de Narbonne. (1) La facture s'élève à 715 frs. Le gouvernement ayant accordé 500 frs, la Commission n'aura à payer que 215 frs sur le crédit de 300 frs qui avait été ouvert à cet effet. Les 85 frs disponibles seront affectés à payer l'envoi des trois moulages envoyés par l'Ecole des Beaux-Arts. (Bas-relief de Puget : porte de Milan. — Divinité indienne — Vase de Portland, du Musée de Londres).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1862

Séance du 3 Janvier 1862.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Dureau, Faure, Figeac, de Montredon, Larraye, de Guy, Banathier, Birat, Cauvet, Rouquairol, Pessieto, Tallavignes, Méjean et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

---

(1) Ce sont les moulages suivants : Inscription cunéiforme ; Invocation à Esculape (bas-relief) ; Hercule arrêtant un taureau (bas-relief) ; Jupiter, Junon et Thétis (bas-relief) ; Les 4 figures des tombeaux des Médicis, par Michel-Ange ; 16 bas-reliefs du palais de Sardanapale ; Descente de Croix par Daniel de Volterra (bas-relief) ; Guerrier du temple d'Egine (statue).

M. Tournal annonce que sept caisses, composant le premier envoi de modèles, sont arrivées en très bon état. Le trésorier a payé à la Compagnie du Midi les frais de port et d'emballage, à l'exception des 215 frs réclamés pour le groupe des Trois Grâces qui n'arriveront que dans un mois, cette somme n'étant dûe qu'après son arrivée.

Conformément à l'article V de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1840, l'assemblée nomme les trois candidats qui seront présentés à M. le Préfet en remplacement de M. Hercule Birat, démissionnaire. Nombre de votants : 15. Sont élus : 1er candidat, M. Jacques Narbonnès, avocat, à l'unanimité : 2me et 3me candidats, MM. Louis Esquer, par 10 voix et Eugène Fil, peintre, par 9 voix contre 5 voix à MM. Amardel et Reverdy.

M. Cauvet expose que la sous-commission de la Bibliothèque a acheté l'Histoire littéraire des Bénédictins, pour le prix de 700 frs, payables 300 frs immédiatement, 200 frs dans un an, et 200 frs dans deux ans. Les 300 frs seront payés en partie avec le solde du crédit de mille francs alloué par la mairie et le reste avec des crédits ultérieurement ouverts, ou à défaut, avec les fonds de la Commission. De plus, la sous-commission a fait l'acquisition des *Antiquités* de Graevius pour le prix de 150 frs et les *Œuvres* de Vossius pour 40 frs. Ces deux ouvrages devront être payés par la Commission. L'assemblée approuve et sanctionne ces achats.

M. Dureau annonce qu'il trouve l'occasion d'acheter pour 180 frs les treize premiers volumes du *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, qui compléteraient la collection déjà possédée par la Bibliothèque. Cet achat devant être soldé par les crédits ouverts par la ville, la Commission invite M. Dureau à se concerter avec M. le Maire pour le réaliser.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Février 1862.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Jalard, Pessieto, Cauvet, Dureau, Cartault, Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce que sur la demande de M. le Préfet de l'Aude, S. Exc. le Ministre d'Etat a accordé au Musée de Narbonne un tableau de M. Dauzats, représentant la *Vue de la place de Manzanarès* (Espagne). Cette toile a 1 m. 05 sur 1 m. 74.

M. Rieussct adresse à la Commission, de la part de M. Barthe, premier président à la Cour des Comptes, trente-quatre lettres autographes de divers personnages politiques antérieurs à la révolution de 1830, et une photographie du portrait de M. Barthe, exécutée d'après le tableau original de M. A. Hesse.

La Commission vote des remerciements à M. Barthe et à M. Rieusset.

La Commission sanctionne l'achat fait par le Secrétaire d'une médaille en argent de Louis XVI, frappée à l'occasion de la naissance du dauphin (3 fr. 50).

M. Barathier offre à la Commission une série de vingt dessins originaux de Fragonard, Hubert Robert, Watteau, Ruysdaël, Boucher, Dujardin, etc...

Le Secrétaire annonce que le groupe des Trois Grâces est arrivé en bon état. Les frais totaux se sont élevés à 1068 frs que le trésorier a prié M le Maire de vouloir bien lui faire rembourser par la ville.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Mars 1862.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Bouisset, Jalard, Cartault, Delmas, Rouquairol, Dureau, Larnaye, Barathier et Tournal, secrétaire.

M. Tallavignes, ne pouvant assister à la séance à cause de la mort récente de sa mère, adresse une lettre pour faire agréer ses excuses.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de remerciements adressée à la Commission par M. Barthe, dans laquelle il annonce un nouvel envoi d'autographes et donne l'autorisation de faire exécuter une copie de son portrait d'après l'original de M. Alexandre Hesse. M. Tournal, qui doit faire prochainement le voyage de Paris, est chargé de se concerter avec M. Rieussel pour faire exécuter ce portrait.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière de la Commission et ajoute que le Conseil Municipal a voté une allocation supplémentaire de mille francs pour solder le port et l'emballage des plâtres.

La Commission reçoit de M. Bouisset une *Académie* peinte à l'huile par M. Fabre, de Montpellier ; de M. Huc, de Moux, deux volumes de poésies ; de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or, un volume de ses *Mémoires*, accompagné d'un album de vingt-huit planches en chromo-lithogravure, de grand luxe, relatif à une découverte d'antiquités mérovingiennes ; de M. Barathier, deux magnifiques groupes en terre cuite d'après Clodion ; deux groupes en porcelaine de Saxe, imitation par Jacob Petit, et un vitrail du XVe siècle représentant Charles VI roi de France, accompagné de la légende *Le bon roi Charles VI anno domini MCCCCIV*.

Le Secrétaire annonce que le cabinet d'instruments et objets exécutés au tour par M. de Séguier a été donné à la ville par sa sœur, Mme Roques, et que la Commission peut en prendre possession quand bon lui semblera.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Avril 1862.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Narbonnès, Cartault, Barathier, Jalard, Dureau, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Dureau fait sanctionner l'achat d'un grand atlas des Iles Britanniques.

La Commission autorise l'échange, si toutefois il peut être agréé, du modèle en plâtre d'Elias Robert, représentant l'*Enfant Jésus portant la couronne d'épines*, contre une croix processionnelle conservée dans la sacristie d'Ouveillan.

M. Tournal signale l'existence d'un fragment de pierre milliaire qui sert de borne à une maison de Peyriac-de-Mer ; il annonce que M. Arnaud, maire de cette commune, s'est chargé de négocier l'achat de ce monument.

Le même membre ajoute que M. le sénateur de Saulcy, membre de l'Institut, a visité avec le plus grand intérêt les galeries du Musée, ainsi que nos principaux monuments, et qu'il a promis son concours le plus dévoué pour tout ce qui pouvait intéresser la Commission archéologique ; M. de Saulcy a notamment promis son intervention pour obtenir que le cloître de Saint-Just fût consacré à recevoir les inscriptions et bas-reliefs chrétiens et antiques.

La Commission ouvre un crédit pour faire exécuter un meuble convenable destiné à recevoir les lettres autographes.

Sur la proposition de M. Tournal, l'assemblée vote des remerciements à M. de Guy, à l'occasion du transport du *dolium* dans la salle des inscriptions et des félicitations à M. Bru et à M. Firmin qui ont mené à bon terme cette difficile opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Mai 1862.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Barathier, Dureau, Jalard, Méjean, Cartault, Pessieto, Larraye, Rouquairol, Ducros, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Divers volumes sont adressés à la Bibliothèque.

M. Limouzy, de Carcassonne, offre de vendre, pour le prix de 250 frs., un portrait de femme de l'école hollandaise, provenant de la galerie Peyre. Cette offre n'est pas acceptée.

M. Julien, employé d'octroi à Béziers, propose l'acquisition pour le prix de 600 frs. d'un diptyque en ivoire du XVme siècle, représentant quatre scènes du Nouveau Testament. La Commission charge le Secrétaire d'offrir d'abord 400 frs., mais elle l'autorise à poursuivre l'achat jusqu'à concurrence d'une somme de 500 frs.

Un membre annonce que le tableau de M. Dauzats est parti de Paris le 22 avril et que les frais de remboursement s'élèvent à 302 frs., 20, soit 255 frs., 95 pour le cadre et 46 frs., 25 pour l'emballage. La Commission aura en outre à payer le port.

M. Tournal entretient la Commission de deux volumes in-folio de documents relatifs à l'abbaye de Fontfroide qui se trouvent dans les archives de la Préfecture. M. Mouynès, archiviste, pense qu'une bonne copie de ces deux volumes coûterait 200 frs.

M. Rieusset adresse une lettre pour annoncer que M. Barthe lui a, de nouveau, exprimé tout l'intérêt qu'il portait au Musée de Narbonne, et lui a dit qu'il mettrait son portrait à la disposition d'un artiste pour en exécuter une copie. L'assemblée ouvre un crédit destiné à cette opération.

M. Barathier offre à la Commission un groupe de deux figures en albâtre translucide du XVIIme siècle et un meuble de la même époque en ebène orné de rinceaux, de marqueteries et de médaillons offrant des sujets allégoriques. M. le Président adresse des remerciements à M. Barathier et l'assemblée ouvre un crédit pour faire restaurer le meuble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Juin 1862.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. le Sous-Préfet, Dureau, Barathier, Cauvet, Pessieto, Pech, Jalard, Larraye, Ducros, de Guy et Rouquairol, secrétaire-adjoint, remplaçant M. Tournal, secrétaire, qui est absent.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Pech fait, de la part de M. Laurency, de Paris, hommage à la Commission d'un ouvrage grand in-4° sur l'*Obélisque de Louqsor*. Remerciements.

M. Rouquairol communique une lettre que lui a adressé de Paris M. Tournal, et dans laquelle celui-ci rend compte des démarches qu'il a cru

devoir faire pour obtenir les doubles du Musée Campana. M. Tournal s'est entretenu à ce sujet avec MM. Barthe, A. Arago, Dureau, Rénier, de Longpérier, le marquis de Lagrange, le baron de Guillernée et le sénateur de Saulcy. Sur la demande de M. Tournal, la Commission lui ouvre un crédit de 450 frs. pour faire faire une copie du grand portrait de M. Barthe, pour laquelle M. Tournal demande l'autorisation de s'entendre avec M. Hesse.

M. Rouquairol fait part à l'assemblée de l'acquisition d'une pierre funéraire en marbre blanc, portant une inscription de l'an 1391, en très bon état de conservation. Cette pierre, découverte dans les démolitions d'une chapelle de l'église des Frères Prêcheurs, a été échangée avec *les jours de la Sainte Famille*, contre le plâtre moulé de *l'Enfant-Dieu*, échange autorisé par la Commission dans une précédente séance.

L'assemblée approuve l'achat pour 70 frs. de treize vieux fauteuils de la maison Vié-Bellaud.

Un membre demande que le règlement soit revisé en ce qui concerne la nomination des membres correspondants. L'assemblée, consultée, admet la demande et nomme MM. Pessieto, Cauvet et Pech pour étudier la question et présenter un rapport à la prochaine séance.

M. Larraye dit qu'au moment où l'on entreprend des fouilles pour la construction de la gare du chemin de fer, il serait opportun de demander à M. Péreire de faire réserver pour le Musée de Narbonne les objets qui pourraient offrir quelque intérêt archéologique.

L'assemblée invite son président à prier M. le Maire de faire parvenir cette demande à M. Péreire.

M. Cauvet annonce que le Conseil municipal a encore voté mille francs pour compléter les collections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-adjoint : Rouquairol.

Séance du 4 Juillet 1862.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. le Sous-Préfet, Méjean, Delmas, Pessieto, Ducros, Larraye, Jalard, Pech, Figeac, de Guy, Barathier, Narbonnès, de Montredon, Dureau, Peyrusse et Rouquairol, secrétaire-adjoint.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, sur lequel M. Pech demande la parole. M. Pech estime que le procès-verbal ne reproduit pas avec assez de détails la discussion qui a eu lieu au sujet de le nomination des membres correspondants. Il n'appartient pas au Secrétaire, ajoute-t-il, de se constituer juge de ce qui peut être retranché d'une discussion et les procès-verbaux auraient plus de valeur s'ils étaient la fidèle reproduction de ce qui est dit dans la séance.

M. Rouquairol répond qu'il croit, malgré les observations de M. Pech, que le procès-verbal doit être un résumé et non la reproduction sténographiée de ce qui est dit au sein de la Commission ; que, du reste, pour le fait particulier qui lui est reproché, c'est avec intention qu'il n'a pas consigné une discussion qui portait sur des noms propres : il lui semble de bon goût de ne pas laisser de traces de choses plus ou moins irritantes.

L'assemblée, consultée, adopte le procès-verbal et passe à l'ordre du jour.

M. Pessieto, rapporteur de la sous-commission pour la révision du Règlement propose de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

art. 8. La Commission aura la faculté de nommer des membres honoraires qui ne pourront être pris que parmi ses anciens membres.

Les membres honoraires auront le droit d'assister aux séances avec voix consultative.

La Commission pourra aussi nommer membres correspondants ceux qu'elle jugera pouvoir fournir un utile concours. Leur nomination n'aura lieu qu'à la majorité des 3/4 des suffrages des membres de la Commission qui prendront part au vote.

« l'art. 8 du règlement actuel est supprimé.

« La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet. » L'assemblée approuve.

M. Peyrusse, maire, membre de la Commission, remet une lettre de la Direction du Chemin de fer du Midi indiquant que des ordres ont été donnés pour que tous les objets d'art antiques qui seraient trouvés dans les fouilles de la gare soient immédiatement remis au Musée de Narbonne. Au reste M. Péreire a fait savoir à ce sujet à M. Tournal qu'il en serait de même pour tous les objets d'art antiques que l'on trouverait à l'avenir dans les fouilles quelconques exécutées sur le territoire de l'arrondissement de Narbonne.

M. Peyrusse donne lecture de la lettre qu'il a envoyée comme maire à M. Barthe, et de la réponse de celui-ci, le tout se rapportant au don de son portrait par M. Hesse, fait par M. Barthe au Musée. L'assemblée décide à l'unanimité d'envoyer à M. Barthe une lettre de remerciements écrite par le Président, et signée par tous les membres.

Se faisant l'écho des plaintes élevées par certains membres de la Commission, qui se sont émus de ce que l'on fasse servir les salles du Musée à l'exposition d'œuvres très vulgaires d'artistes de passage, l'assemblée décide que le concierge recevra l'ordre de s'opposer à de pareilles exhibitions.

M. de Guy remet au nom de M. Firmin, entrepreneur de travaux publics, une marque romaine en bronze, trouvée dans les fouilles de la gare.

M. Pech fait connaître que l'on a trouvé en exécutant les fondations des magasins rue Entre-deux-Villes, et à la base de l'une des tours de l'archevêché une pierre portant l'inscription funéraire romaine : *A Lucius Valerius, par ses enfants et son épouse.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint : Rouquairol.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le mercredi 30 juillet 1862, à 9 heures du matin, pour régler les détails de la cérémonie funèbre d'un de ses membres les plus jeunes et les plus dévoués : Charles de Guy, mort à l'âge de 38 ans. MM. Rouquairol, Delmas, Faure et Tournal ont été désignés pour tenir les cordons du drap d'honneur.

Séance du 1er Août 1862.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Rouquairol, de Montredon, Cauvet, Cartault, Jalard, Larraye, Delmas, Méjean, Narbonnès et Tournal, secrétaire.

M. Rouquairol, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Secrétaire annonce qu'il a vu dans l'atelier de M. Alexandre Hesse l'ébauche du portrait de M. Barthe destiné au Musée de Narbonne, qu'il s'est consulté avec l'artiste pour l'exécution du cadre, et que la famille Barthe désire que le don ne soit pas mentionné.

Le même membre offre à la Commission, pour être conservé dans les archives, une analyse des documents relatifs à l'histoire de Narbonne, extraits des volumes 30 à 39 de la collection Doat, et du volume 171 de la collection Gaignière (Bibliothèque impériale).

M. Tournal propose l'acquisition pour le prix de 550 frs d'un olifant en ivoire de 0 m. 80 de longueur qui se trouve chez M. Verdier, marchand de curiosités à Lyon ; cet instrument est orné de combats d'animaux, de trophées de chasse et d'enroulements de feuilles d'acanthe : on y observe de plus les armes de France et les portraits des Valois (François Ier, Henry II, Charles VIII, François II et Henry III. La Commission, à l'unanimité moins une voix, décide qu'elle consacrera à cet achat les fonds provenant de deux années de ses cotisations, et que l'olifant sera exposé avec l'inscription suivante : *Donné par les membres de la Commission Archéologique.*

La Compagnie des Chemins de fer du Midi adresse une petite caisse contenant les objets découverts en exécutant les fouilles de la gare : fragment de meule à bras en lave de la Somma (Vésuve) ; fragment de brique à rebords avec la marque C. L. P. ; deux fragments de vase en terre cuite rouge lustrée, offrant les marques A E et OF.ANCI. ; deux aiguilles en os ; fragment de pavé en briques disposées en arête de poisson *(opus spicatum)* ; ustensile en fer mutilé et d'un usage inconnu ; un pavé en schiste noir ; fragment de vase en verre vert, irisé.

M. Riocreu, directeur du Musée de Sèvres, et M. Adrien de Longpérier, conservateur des antiques au Musée du Louvre, demandent, par l'intermédiaire de M. Tournal, le premier, un moule d'un petit bas-relief en albâtre du XVe siècle représentant la mort de la Vierge ; le second, les moules de la frise qui est déposée dans le jardin et représente des armes gallo-romaines ; ces derniers sont destinés au Musée de Saint-Germain. L'assemblée décide de prier M. le Maire de vouloir bien faire exécuter ce travail.

Le Secrétaire annonce qu'il a été découvert, au cours des fouilles exécutées à l'église des frères prêcheurs *(prédicadous)* un fragment de dalle funéraire en marbre blanc, du XVe siècle, représentant un bénédictin, placé sous une ogive trilobée et fleuronnée ; deux anges vêtus de longues tuniques sont gravés dans la partie supérieure de cette dalle qui n'est qu'ébauchée, l'un présente une couronne, l'autre tient une navette et un encensoir. Cette dalle, donnée au Musée par les religieuses de la Sainte Enfance, a été provisoirement déposée dans le jardin.

M. Tournal offre à la Commission un calice en vermeil du XVe siècle orné de six petits médaillons en argent niellé, représentant Jésus, saint Jean, la Vierge et provenant de l'abbaye de Valmagne (Hérault). — Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Septembre 1862.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Barathier, Dureau, Birat, Delmas, Rouquairol, Méjean, Cauvet, Jalard, Narbonnès et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. de Guy offre à la Commission, en mémoire de son fils, quatre grands tableaux d'Antoine Charles représentant : Milon de Crotone dévoré par le lion, Hercule déchirant la tunique empoisonnée du centaure Nessus, Didon sur le bûcher et Cléopâtre piquée par l'aspic. — Remerciements.

M. Pech adresse à la Commission une série de livres provenant de la bibliothèque de M. Laprade, curé de Saint-Just, et qui sont offerts à la ville par sa famille.

M. le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages envoyés par S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique à l'occasion du 15 août.

La Commission ouvre un crédit pour faire exécuter un meuble destiné à recevoir les miniatures de la galerie Peyre, et quatre vitrines pour recevoir les objets archéologiques les plus précieux.

Le Secrétaire annonce que S. Exc. le Ministre d'Etat a accueilli favorablement la demande qui lui a été adressée relativement aux doubles du musée Campana.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Octobre 1862.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Cartault, Figeac, de Montredon, Dureau, Cauvet, Pailhiez, Barathier, Jalard, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Des documents relatifs à l'histoire de Narbonne ayant disparu depuis quelque temps de la Bibliothèque, la Commission engage M. Dureau à réunir tous ces documents dans un cartable qui devra être tenu sous clé et communiqué aux lecteurs avec les plus grandes précautions.

L'assemblée, sur la proposition du Secrétaire, vote l'acquisition de l'ouvrage de M. le docteur Companyo, de Perpignan, relatif à l'histoire naturelle et à la description topographique du département des Pyrénées-Orientales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Novembre 1862.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Jalard, Barathier, Rouquairol, Figeac, de Montredon, Cartault, Bouisset, Méjean, Larraye, Delmas, Dureau, Ducros, Faure, Narbonnès et Tournal, secrétaire.

MM. le Sous-Préfet et le Maire assistent à la réunion.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal dont la rédaction est adoptée.

M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. Ernest Caussat, un petit phallus de bronze dont la bélière est brisée, et qui a été trouvé dans le nouveau faubourg, sur la rive gauche du canal, dans la propriété de M. Alberny. On a également trouvé, en même temps, et dans le même endroit, un pavé en béton, et une ancienne voie romaine perpendiculaire à la rivière.

La Commission reçoit de M. Crouzet, ancien commissaire de police, une monnaie indienne en argent, altérée avec une grande adresse par l'introduction d'une certaine quantité de plomb ; de M. Peyrusse, un grand bronze de Faustine ; de M. Bouisset, un grand bronze d'Antonin ; de M. Roger, le *Catalogue des antiques du musée de Philippeville* ; de M. Tournal, deux autographes de Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne. — Remerciements.

Le Secrétaire communique la liste des membres qui composent la commission chargée de distribuer les doubles de la collection Campana aux

musées de province ; il ajoute que des lettres ont été envoyées par lui à MM. de Saulcy, de Longpérier, Alfred Arago, Mérimée et Viollet-le-Duc. M. Dabaux, député, a bien voulu se charger d'intervenir directement auprès de MM. le Ministre d'Etat, de Niewerkerke et de Courmont.

Le même membre fait observer que les travaux en cours d'exécution à l'église des Dominicains ont nécessité l'enlèvement des armes de Guilhaume de Briçonnet, archevêque de Narbonne (1509) et de Louis XII (porc-épic) 1498-1515. Cet enlèvement est une chose fâcheuse puisque ces deux pierres donnaient la date du monument, mais comme cette église a été entièrement remaniée et que l'on ne saurait où placer ces deux bas-reliefs, la sous-commission d'archéologie a jugé convenable de les faire transporter au Musée.

Une lettre de MM. Hesse et Dumas (gendre de M. Barthe) annonce que le portrait de M. Barthe est terminé et sera expédié dans quelques jours.

Les membres de la sous-commission d'archéologie annoncent qu'ils ont fait enlever les quatre inscriptions romaines qui se trouvaient dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, parce qu'elles auraient été détruites dans quelques années. Celles qui se trouvent dans le jardin, s'abîment également avec une déplorable rapidité et il est urgent de remédier à ce fâcheux état de choses, qui a été signalé depuis longtemps.

Conformément aux statuts l'assemblée nomme les trois candidats qui seront présentés à M. le Préfet pour remplacer M. Charles de Guy.

Nombre de votants : 20. Sont élus : 1er M. Amardel, par 12 voix contre 6 à M. l'abbé Prax, 1 à M. Fil et 1 à M. Esquer ; 2me M. Esquer ; 3me M. l'abbé Prax.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Décembre 1862.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Rouquairol, de Montredon, Pessieto, Larraye, Méjean, Ducros et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet de l'Aude en date du 18 novembre 1862, qui nomme M. Edouard Amardel membre de la Commission Archéologique. Ce dernier est présent à la séance.

Le Secrétaire communique diverses lettres reçues au sujet des doubles de la collection Campana, ou relatives à des ouvrages offerts à la Bibliothèque par le Gouvernement.

M. Tournal signale la découverte qui vient d'être faite, dans l'église des Cordeliers, du tombeau de Jean de Seigneuret, mort en 1602, et de sa femme, Jeanne Vidal, morte en 1605. Ce petit monument fut élevé par les soins de Benoît de Seigneuret, frère du défunt. M. Azam, propriétaire de cette église, a promis à M. Delmas de céder cette inscription au Musée.

Le même membre donne des détails sur les tableaux indivis provenant de la succession de M. Maurice Peyre, et qui ont été transportés depuis quelques jours au Musée par les soins de M. le Maire. L'administration municipale n'a qu'à se louer du lot qui lui est échu en partage par suite d'une transaction convenue entre M. Adolphe Peyre et les membres des diverses fabriques. C'est également par suite d'une transaction consentie entre M. Adolphe Peyre et une commission désignée à cet effet par M. le Maire, que le tableau de l'école espagnole représentant un moine en méditation, qui faisait partie des tableaux indivis, est devenu la propriété de la ville.

Conformément aux statuts, la Commission procède à la nomination des membres qui doivent composer le bureau et les sous-commissions pendant l'année 1863.

M. Barathier étant proclamé président à l'unanimité et M. Tallavignes ayant été désigné pour remplacer M. Charles de Guy, comme membre de la sous-commission d'archéologie, le bureau et les sous-commissions se trouvent avoir, sauf ces deux changements, la même composition que l'année dernière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1863

Les membres présents étant en nombre insuffisant pour valider les délibérations, la séance du 2 Janvier 1863 n'a pas eu lieu.

Séance du 6 Février 1863.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Barathier. Présents : MM. Delmas, Jalard, Larraye, Cauvet, Méjean, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Barathier remercie la Commission à l'occasion de sa nomination à la présidence et regrette que l'état de sa santé ne lui permette pas d'accepter cette fonction. L'assemblée décide, à l'unanimité, que cette démission n'est pas acceptée et, désirant témoigner toute sa reconnaissance pour le dévouement dont M. Barathier donne chaque jour de nouvelles preuves, elle lui décerne le titre de président honoraire et à vie.

Le Secrétaire annonce que, sur sa demande, M. le Prince Demidoff a bien voulu accorder à la Bibliothèque l'*Album des Monuments de la Toscane*, et les administrateurs du British Museum un moule de la célèbre inscription trilingue de Rosette.

M. Henry Cros, sculpteur, né à Narbonne, offre à la Commission un moule du médaillon original exécuté par lui, et représentant le buste de M. Ernest Renan.

M. Tournal annonce que M. Arnaud, maire de Peyriac, a fait enlever et parvenir à ses frais, le fragment de borne milliaire d'Auguste qu'il avait signalé dans une rue de cette commune.

M. Barathier offre à la Commission un dessin de Sauvage, à la sépia, représentant Silène enfant traîné sur un char par un satyre ; un grand potiche en vieille porcelaine du Japon ; un beau vase en ivoire, et une statuette espagnole, en ivoire, représentant la Vierge avec l'Enfant.

M. Larraye annonce que M. Amédée Razimbaud a promis de donner à la Bibliothèque le manuscrit que la Commission lui a fait demander.

Sur la proposition de M. Tournal, l'assemblée décide qu'elle fera exécuter deux fauteuils avec les tapisseries de Beauvais qui ont été accordées depuis longtemps à la ville par le Gouvernement ; elle désigne en même temps une commission chargée de prendre connaissance du manuscrit de la seconde édition du catalogue du Musée ; cette commission comprendra les membres du bureau et ceux des sous-commissions de peinture et d'archéologie.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Mars 1863.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Cauvet, Larraye, Pech, Jalard, de Montredon, Tallavignes, Ducros, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Cassan, de Lézignan, capitaine au long cours, et par l'intermédiaire de M. Bouisset, plusieurs échantillons d'agathes rubannées et de quartz violet cristallisé, provenant d'*El Falto* (Uruguay) : de M. le Comte de Saporta, par l'intermédiaire de M. Tournal, un moule en terre cuite d'une monnaie de Maximianus, découverte à Aix-en-Provence ; de M. Rustan, capitaine d'infanterie, deux plaques de marbre blanc translucide, encadrées, et offrant des inscriptions et des peintures chinoises. — Remerciements.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Adrien de Longpérier, conservateur des antiques au Musée du Louvre, et annonçant que le Musée de Narbonne a été compris dans la liste des cinquante-huit musées qui doivent participer aux distributions des doubles du Musée Campana, et qu'il a été classé dans la première catégorie. M. Tournal ajoute qu'il s'est adressé à MM. Dabeaux et Dauzats pour obtenir des tableaux provenant de la même collection, mais qu'il ne présume pas que ses démarches puissent avoir une issue favorable parce que le Musée de Narbonne est considéré comme archéologique, et parce que le travail de répartition est probablement terminé.

Sur la proposition de M. Tournal, l'assemblée s'occupe des moyens à prendre pour obtenir le tombeau chrétien du IVme siècle qui est encastré dans les murailles de la cour de la maison de Stadieu. M. de Montredon veut bien se charger de faire cette demande à M. de Stadieu aîné, par l'intermédiaire de M. Peyrusse ; un membre observe que M. Rouquairol a également promis de parler de cette affaire à sa famille.

Un membre de la sous-commission d'archéologie fixe de nouveau l'attention de l'assemblée sur la nécessité de consacrer une partie du cloître de Saint-Just, pour recevoir les inscriptions et bas-reliefs antiques qui se détruisent chaque jour dans le jardin. M. le Sous-Préfet veut bien se charger de traiter directement cette affaire avec MM. les Membres de la Fabrique de Saint-Just.

M. Tournal entretient la Commission de la convenance qu'il y aurait à faire copier les quatorze volumes des procès-verbaux des États de Languedoc qui manquent à la Bibliothèque. Un membre annonce, d'après une lettre de M. Cartault, que Mme veuve Du Mège possède cette collection et qu'elle consent à vendre les volumes en détail. M. le Sous-Préfet devant se rendre prochainement à Toulouse, se charge de prendre des renseignements exacts à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Avril 1863.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Dureau, Pailhiez, Pascal, Cauvet, Larraye, Amardel, Méjean, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Sous-Préfet communique la liste des vases et terres cuites de la collection Campana attribués à notre Musée, et qui sont partis de Paris le 28 mars.

M. Delmas annonce que Mme Tapié de Céleyran a bien voulu accorder au Musée de Narbonne le piédestal de la statue élevée à Sextus Fadius par la corporation des fabres de Narbonne. Ce précieux monument de paléographie fut découvert en 1826, dans des fouilles exécutées chez M. Camp, rue Droite.

Le Secrétaire annonce que la famille de Stadieu a répondu d'une manière favorable à la demande qui lui avait été adressée relativement au

don du sarcophage chrétien du IVme siècle, encastré dans les murailles de l'ancienne vicomté ; il ajoute que ce bas-relief est fendu en plusieurs endroits.

La Commission reçoit de Mme Tapié, et par l'intermédiaire de M. Delmas, une assiette en vieille porcelaine de Chine et un petit plat en faïence d'une fabrique intermédiaire.

M. Tournal offre à la Commission une tasse en porcelaine pâte dure, de la fabrique de M. Lacré, dite des Batignolles (1793) ; une tasse en porcelaine de Sèvres, pâte tendre, époque de Louis XVI, décorée de petits bouquets de fleurs ; un couvercle en terre cuite noire, lustrée, ornée de niellures en argent, imitant les vases en fer damasquinés (fabrique indienne) et qui lui a été donnée par M. Riocreu, conservateur du Musée de céramiques de Sèvres ; une assiette à pans coupés, émail marbré imitant les brocatelles, des anciennes fabriques d'Apt ; un plat rond, émail blanc et décoration florale polychrome, des anciennes fabriques de Marseille ; un plat des fabriques de Varages.

La Commission décide, à l'unanimité, qu'il y a lieu de céder aux héritiers Coussières, et moyennent une juste rétribution, les deux tapis et certains meubles de nature périssable, provenant du legs fait par leur parent. Elle décide en outre que le produit de cette vente sera consacré à l'achat d'un tableau destiné à rappeler le souvenir de M. Coussières aîné. Cette décision devra être communiquée à l'administration municipale.

La Commission autorise les membres de la sous-commission de peinture et de celle d'archéologie, à vendre ou à échanger certains tableaux et objets d'art provenant de la galerie Peyre ou conservés au Musée, et qui par leur nature ou par le peu de mérite qu'ils présentent ne sauraient être exposés dans les salles.

La sous-commission de peinture est également autorisée à échanger quelques portraits d'archevêques et quelques tableaux religieux contre des tableaux appartenant aux fabriques et provenant du legs de M. M. Peyre.

Le Secrétaire annonce qu'il a été découvert à Truilhas un fragment de tombeau chrétien du IVme siècle. Ce bas-relief qui appartient au curé de Sallèles, a été moulé par M. Bru ; il sera peut-être possible de l'obtenir par voie d'échange.

M. le Sous-Préfet entretient l'assemblée des démarches qu'il a entreprises pour obtenir l'installation dans le cloître de Saint-Just des monuments antiques qui se trouvent dans le jardin : il communique à ce sujet une lettre de laquelle il résulte que MM. les membres de la Fabrique sont disposés à seconder ce projet, sauf approbation de l'autorité ecclésiastique et après un règlement convenable d'indemnité.

Le Trésorier rend compte de la situation de la caisse à la fin de l'exercice 1862.

L'assemblée vote des remerciements et des félicitations aux membres des sous-commissions de peinture et d'archéologie, ainsi qu'à M. Bru, concierge du Musée, pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve, à l'occasion de l'installation de la galerie Peyre et de la salle des plâtres ; elle donne son entière adhésion à toutes les dispositions qui ont été prises, et ouvre un crédit pour solder toutes les dépenses.

M. Dureau annonce qu'il a fait l'acquisition pour 150 frs des treize premiers volumes des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Mai 1863.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Barathier, Dureau, Jalard, Delmas, Ducros, Larraye, Pessieto et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Sous-Préfet remet à la Commission le premier volume des œuvres de Bartolomeo Borghesi, publiées par les ordres et aux frais de S. M. Napoléon III, et données à la ville par l'Empereur.

Divers volumes d'archéologie sont reçus par la Bibliothèque.

M. Barathier offre à la Commission un dévidoir en bronze doré, composé de pièces de plusieurs époques ; un petit émail collé sur une ancienne monstrance encadrée d'argent et dont le verre a été remplacé par du velours grenat ; un bas-relief ovale attribué à Clodion, et représentant une bacchante.

Le Secrétaire annonce que le tombeau chrétien du IVme siècle donné par la famille de Stadieu, a été enlevé avec de très grandes difficultés et que ce bas-relief était fracturé sur plusieurs points. Le même membre ajoute que le piédestal de Sextus Fadius a été déposé provisoirement dans la partie inférieure du grand escalier, mais qu'il est nécessaire de placer ce monument dans un endroit plus convenable.

M. le Sous-Préfet entretient de nouveau l'assemblée des démarches qu'il a entreprises pour obtenir qu'une partie du cloître de Saint-Just soit consacrée à recevoir les monuments antiques. Il résulte des documents qui lui ont été fournis par M. Pessieto, président de la fabrique, que les frais d'appropriation s'élèveraient à la somme de 2.255 francs, et que la ville aurait en outre à payer une rente annuelle de 300 francs. Ces dépenses étant très élevées, l'assemblée engage les membres du Bureau et de la sous-commission d'archéologie à étudier un nouveau projet et à examiner si la salle Saint-Martial, dans laquelle sont renfermées en ce moment les machines agricoles, ne pourrait pas être utilisée pour cette destination. Un membre fait observer que le cloître de Saint-Just n'étant pas affecté au culte, la ville pourrait en disposer comme bon lui semblerait.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Commission décide de réunir les vases grecs et étrusques que le Musée possède déjà à ceux de la collection Campana. M. Tournal ajoute qu'afin d'éviter toute confusion, chaque pièce portera une étiquette indiquant sa provenance.

Le même membre annonce qu'une demande de subvention de 800 frs, motivée par l'exécution des meubles destinés à recevoir les vases étrusques et autres, a été adressée à M. le Maire en son Conseil municipal.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Juin 1863.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Amardel, Cauvet, Méjean, Larraye, Jalard, Tallavignes, Narbonnès et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Fourcade une paire de ciseaux avec leur gaine en fer découpé à jour ; de M. Tournal, des ustensiles en silex et des fragments de poterie découverts dans les cavernes de Bize ; de M. Roux fils, docteur-médecin à Marseille, la biographie du bailli de Suffren (in-8° Marseille 1862).

La Sous-Commission d'archéologie fait sanctionner les achats suivants : hache, dite celtique, en pierre, trouvée *aux Amarats* (0,50) — *gladius*, en

fer, trouvé dans les fondations d'une maison, près des Carmélites (1 fr.) — bague en bronze du XVIme siècle trouvée dans l'ancien cimetière de Lézignan (1 fr.) — soupière en faïence avec décoration florale polychrome, fabrique de la veuve Perrin de Marseille (cédée par Bru : 30 frs).

Les membres de la même sous-commission, chargés d'examiner la chapelle Saint-Martial, afin de savoir si elle ne pourrait pas recevoir les inscriptions et bas-reliefs qui se dégradent dans le jardin, pensent qu'en effet cette salle offrirait les plus grands avantages, parce que l'accès en est très facile, le jour convenable et l'étendue suffisante. Conformément à cet avis, l'assemblée décide d'adresser une demande à M. le Maire, pour le prier de vouloir bien disposer de cette salle en faveur de la Commission.

La Commission autorise l'avance d'une somme de 120 frs faite par le trésorier à M. Barathier, à l'occasion de l'achat d'une pendule en porcelaine de l'époque de Louis XV. (Elle a été restituée).

Le Secrétaire signale l'existence, à Montfort, d'un petit autel dédié à Jupiter par une femme nommée Fortunata.

FORTVNA...	Fortunata
TAVSIOV	votum solvit jovi
L ANIMO	Libens animo.

(Fortunata a librement accompli le vœu fait à Jupiter).

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Juillet 1863.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Dureau. Présents : MM. Pessieto, Tallavignes, Jalard, Méjean, Cauvet, Larraye, Narbonnès et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Laurency offre à la Commission un grand nombre de pièces administratives offrant les signatures de plusieurs notabilités politiques ; M. Méjean, une soupière en faïence de Varages, ornée de chinoiseries polychromes dans le goût de Louis XV.

M. Tournal annonce que M. Boucher de Perthes lui a promis de donner au Musée et à la Bibliothèque des haches en silex antédiluviennes de Moulin Quignon (vallée de la Somme), des haches polies de l'époque celtique et la collection complète de ses œuvres. Le même membre ajoute que le baron de Montfort n'a pas consenti à donner au Musée le petit autel dédié à Jupiter par Fortunata et dont il avait été question dans la dernière séance.

Le Secrétaire annonce qu'il a fait retirer du torrent de l'Azagal, près Saint-Couat d'Aude, et probablement aux frais de la Commission de la Carte des Gaules, une borne milliaire offrant les noms et les diverses dignités de l'empereur Auguste et qui constituait le XXme milliarium en partant de Narbonne vers Toulouse. L'assemblée décide que les frais de transport de la gare de Moux à Narbonne, ainsi que les diverses dépenses relatives à la mise en place de cette colonne et à sa restauration seront à la charge de la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour valider les délibérations, les séances d'août, septembre et octobre 1863 n'ont pas eu lieu.

Séance du 2 Novembre 1863.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Pessieto. Présents : MM. Jalard, Tallavignes, Cauvet, Dureau, Delmas, Larraye, Pech et Tournal, secrétaire.

M. l'abbé Vidal, curé de Bercy, fait hommage à l'assemblée de son ouvrage sur Saint Paul, sa vie et ses œuvres (Paris, 2 vol. in-8°).

M. Tournal offre à la Commission de la part de M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Emulation d'Abbeville, plusieurs ustensiles en silex découverts dans le diluvium de la Somme, et la collection complète de ses ouvrages (36 vol. ou brochures).

La Commission reçoit de M. Edmond Pessieto une empreinte en gutta-percha du moule à hosties du XVIme siècle qui est conservé dans la sacristie de l'église Saint-Paul, et trois empreintes du même genre de divers sceaux conservés dans le trésor de la cathédrale : sceau ogival du chapitre, (XVme siècle) ; sceau ovale de René François de Beauvau, sceau rond d'Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare.

La Commission vote l'acquisition, pour le prix de 150 frs, d'un plat de M. Avisseau de Tours. Elle sanctionne l'achat fait à M. Bru d'un vase, d'une petite soupière et de cinq assiettes en faïence des anciennes fabriques du Midi de la France (40 frs) et de l'ouvrage sur la céramique de M. A. Demmin.

M. Dureau fait sanctionner l'achat, pour le prix de 36 frs de l'*Histoire de France* par Michelet et de quelques autres ouvrages.

M. Tournal annonce que le Conseil municipal ayant voté en août 800 frs pour exécuter des meubles, M. Préau a bien voulu se charger de faire les plans de celui qui est destiné à recevoir les vases du Musée Campana, et que ce meuble a été commandé à Toulouse.

Le même membre ajoute que la Commission de la Carte des Gaules a consenti à payer tous les frais occasionnés par l'enlèvement de la borne milliaire de Saint-Couat ; il communique en même temps une lettre du général Creuly qui demande le concours de la Commission pour faire enlever une autre borne qui se trouve encore dans le torrent de l'Azagal. Le Secrétaire observe que cette borne est entièrement mutilée et que l'on ne distingue sur les divers fragments que quelques lettres à demi effacées.

Le même membre communique la liste des divers ouvrages qui ont été accordés à la Bibliothèque à l'occasion de la fête du 15 août.

M. Chabouillet adresse une lettre pour demander s'il existe dans les collections du Musée des monuments relatifs au culte d'Epona, la déesse des chevaux.

Un membre annonce que l'on a découvert dans le nouveau faubourg, chez MM. Malaret frères, négociants, une grande quantité d'amphores à deux anses, en général brisées, et chez M. Mazamet, sur la rive droite du canal, un tombeau mérovingien en pierre, sans ornements, et renfermant plusieurs squelettes. Cette sépulture était entièrement submergée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le mardi 22 décembre 1863, à neuf heures du matin, pour régler les détails de la cérémonie funèbre de M. Dureau, bibliothécaire et membre de la Commission, décédé le 21 décembre à onze heures du matin, à l'âge de 82 ans.

Etaient présents : MM. Méjean, Narbonnès, Larraye, Amardel, Peyrusse et Tournal.

MM. Méjean, G. Birat, Larraye et Tournal ont été désignés pour porter les coins du drap.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Décembre 1863.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Présents : MM. Tallavignes, Cauvet, Pessieto, Méjean, Delmas, de Rouquairol, Narbonnès et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Esquer offre à la Commission un manuscrit in-folio cartonné, rédigé en 1784 par l'abbé Pourret, et renfermant le catalogue de toutes les plantes de l'Aude connues à cette époque. Ce précieux livre est précédé d'une dédicace à Mgr de Brienne, archevêque de Toulouse, souscrite par l'auteur.

Le Secrétaire fait sanctionner la dépense d'une somme de dix francs qui a été employée à faire copier un manuscrit du chevalier Marfaing (1774) relatif à l'histoire de Narbonne. Le même membre annoce que la sous-commission d'archéologie a fait placer plusieurs nouvelles inscriptions dans la salle des monuments épigraphiques.

M. Tournal annonce que les héritiers de M. Coussières aîné ont exprimé le désir de faire l'acquisition de tous les objets mobiliers qui ont été légués au Musée par leur parent. L'assemblée, considérant que ces objets ne sont d'aucune utilité pour le Musée, qu'ils ne sont même pas de nature à pouvoir être exposés dans les galeries, qu'ils se dégradent chaque jour et que leur entretien nécessite à chaque instant de nouvelles dépenses, est d'avis que la proposition de M. Pailhiez-Coussières mérite d'être prise en sérieuse considération, sauf toutefois à régler d'un commun accord la valeur de ce mobilier.

L'assemblée désirant perpétuer le souvenir du legs fait par M. Coussières, et désirant témoigner à ce digne bienfaiteur toute la reconnaissance des Narbonnais, décide que la somme provenant de cette vente sera exclusivement consacrée à l'achat d'un certain nombre d'objets d'art, et que ces objets seront désignés comme ayant été acquis à l'aide d'un legs fait par M. Coussières. L'assemblée décide en outre que cette affaire sera soumise à l'approbation de l'administration municipale.

M. Tournal communique l'extrait d'une lettre envoyée du Mexique par M. Ferdinand Coural, chirurgien de marine, et dans laquelle il annonce avoir déjà recueilli pour le Musée plusieurs vases péruviens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1864

Séance du 8 Janvier 1864.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Présents : MM. Cartault, Delmas, Méjean, Pessieto, Cauvet, Jalard, Tallavignes, Figeac, Pascal, Bouisset, Narbonnès et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit divers ouvrages pour la Bibliothèque, parmi lesquels un vol. le *Parfait orateur*, par l'abbé Dalbes, chanoine de Saint-Sébastien, in-8°, ancienne reliure, imprimé à Narbonne chez MM. Martel et Besse en 1648, volume offert par M. L. Pech ; de M. Bernard Séguy, un hanap en faïence de Moustiers, décor en camaïeu bleu, représentant Hercule filant aux pieds d'Omphale, et des arabesques dans le goût de Bérain ; de M. Bouisset, un tableau russe, peint sur bois, représentant le Christ bénissant selon le rit de l'église grecque.

Conformément aux statuts, l'assemblée procède à la nomination des membres qui doivent composer le Bureau et les sous-commissions pour

l'année 1864, nomination qui a été omise, par erreur, au cours de la précédente séance.

M. Alcide Cartault est proclamé président par 12 voix sur 13 votants. Tous les autres membres sont maintenus dans leurs fonctions.

Un membre annonce que le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la Commission archéologique à céder aux héritiers de M. Coussières aîné, qui en ont fait la demande, tout le mobilier légué au Musée par leur parent. L'assemblée charge le Bureau de fixer le prix de cette vente et de négocier directement cette affaire avec M. Pailhiez-Coussières.

Le Secrétaire signale l'existence à Narbonne, pendant le XVIme siècle et le XVIIme siècle d'une fabrique de faïences à reflets rouges métalliques, dans le goût hispano-moresque *(obra dorata)*. Cette fabrique était située à l'extrémité et à gauche de la rue Saint-Bernard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Février 1864.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Delmas, Cartault, Méjean, Jalard, Tallavignes, Pessieto, Pascal, Narbonnès, Larraye, de Rouquairol, Cauvet, Barathier, Bouisset, Birat, Figeac et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de la famille Tapié, et par l'intermédiaire de M. J. Delmas, une très belle suite de faïences de Varages, Moustiers et de Marseille ; des salières Louis XV en cuivre émaillé, et quelques pièces de porcelaine de Chine ; de M. Cartault, un plat des faïenceries de La Rivière de Gênes ; de M. de Rouquairol, un beau plat en porcelaine de Chine avec fleurs pourpres et grandes feuilles de nymphea sur émail blanc ; de M. Tournal, deux plats des usines de Delft et de Creil ; de M. Bruel, architecte, un bas-relief en pierre représentant un pont à trois arches surmonté de deux tourelles, et dans la partie supérieure un croissant, une étoile et les initiales AF-W. ; de Mme de Martrin, née d'Homps, une petite théière en terre cuite rouge du Japon, un sucrier de Moustiers, une tasse à café, pâte tendre et bleu de roi de Sèvres, une tasse à café en porcelaine du Japon, exécutée sur des dessins français et offrant les armes de la famille d'Homps, un grand plat de Savone etc. ; de M. Bouisset, fils, lieutenant de vaisseau, une coupe d'hospitalité en composition bitumeuse, et offrant des inscriptions arabes ; de M. Barathier, un bas-relief en terre cuite d'après Clodion et richement encadré ; de M. Fages, agent voyer à Limoux, un *torques* composé de petites perles de bronze et d'un fil du même métal roulé en spirale, découvert dans les déblais du chemin de Verzeille, un échantillon d'ambre jaune et un autre de jayet découvert dans les nouveaux gisements de Nébias, près de Limoux ; de M. Jammes, une boucle mérovingienne en bronze trouvée dans un ancien tombeau à Saint-Jammes, près de Villenouvette ; de M. Caillard, un poids romain en pierre ; de M. Pascal Bayssas les bustes moulés d'après l'antique de Bacchus indien, de Niobé et d'un de ses fils, de la Vénus de Canova, un pied de l'Hercule Farnèse, etc... Remerciements.

L'assemblée donne son entière adhésion aux mesures qui ont été prises pour exposer la collection céramique et les vases du musée Campana, elle décide en outre que les anciens meubles ayant appartenu à M. Vignier l'Estagnol seront recouverts avec les anciennes tapisseries que M. Barathier a mises à la disposition de la Commission.

Un membre propose de pourvoir au remplacement de M. Dureau comme membre de la Commission archéologique dans la séance du mois de

mars. Cette proposition donne lieu à une longue discussion, à laquelle plusieurs membres prennent part. M. Cauvet pense qu'il conviendrait avant de procéder à cette élection, d'attendre la nomination du nouveau bibliothécaire, parce qu'il est convenable, utile que ce fonctionnaire fasse, de droit, partie de la Commission à cause de l'influence qu'il peut exercer sur les délibérations. M. Figeac fait observer que le règlement donne au bibliothécaire le droit d'assister aux réunions et qu'il a voix consultative ; cet article devrait donc être modifié si l'assemblée décidait que le bibliothécaire fera à l'avenir partie de la Commission ; il pourrait d'ailleurs arriver que la liste des membres étant complète l'adjonction imprévue d'un nouveau bibliothécaire élevât le nombre des membres à 26. La nomination du bibliothécaire comme membre de la Commission archéologique est, pense-t-il, une question de personne, et la Commission seule peut décider s'il doit ou non être admis sur la liste des membres.

M. le Maire estime que le bibliothécaire étant nommé par l'administration sera toujours digne par son caractère, par sa moralité, par ses lumières, de faire partie de l'assemblée. Un membre répond qu'il serait convenable que ce fonctionnaire ne fît point partie de la Commission, parce que s'il apportait de la négligence dans l'accomplissement de ses devoirs, l'assemblée pourrait librement lui adresser des observations à ce sujet, ce qu'elle ne pourrait faire à l'égard d'un collègue.

M. le Président résume la discussion et pose à l'assemblée les questions suivantes :

1° — Convient-il de pourvoir au remplacement de M. Dureau dans la séance du mois de mars ?

2° — Est-il opportun de modifier l'article XII du règlement intérieur, et de décider que le bibliothécaire fera de droit partie de la Commission, mais seulement en temps que bibliothécaire, c'est-à-dire que s'il venait à être révoqué, il perdrait par le fait la qualité de membre de la Commission ?

L'assemblée est unanime sur la première question et décide que la seconde sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, afin de savoir s'il convient de modifier en ce sens l'article XII du règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Mars 1864.

La séance est ouverte à 4 h. sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Castanier, Pech, Bouisset, Pessieto, Larraye, Faure, Delmas, Jalard, Tallavignes, Amardel, Figeac et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

La Commission reçoit de M. P. Bayssas une gargoulette en faïence du Maroc ; de M. Bouisset, un verre de Venise ; de M. Gabriel Birat, un beau plat en vieille porcelaine du Japon ; de M. Ad. Razouls, de Sigean, un pot à l'eau avec sa cuvette en faïence de Marseille ; de M. Barathier, un beau dessin à la sanguine attribué à Carle Van Loo et représentant une académie. — Remerciements.

Conformément aux Statuts, et à la décision prise à la dernière séance, la Commission procède à la nomination des trois candidats qui doivent être présentés à M. le Préfet de l'Aude pour remplacer M. Dureau.

M. Roussel, récemment nommé bibliothécaire de la ville, obtient l'unanimité des suffrages des 15 votants. Il est donc proclamé premier candidat. MM. Esquer et l'abbé Prax sont ensuite désignés comme second et troisième candidats.

M. le Président ajoute qu'il croit inutile d'ouvrir la discussion relative à la modification de l'article XII du règlement intérieur, puisque M.

Roussel vient d'être nommé membre de la Commission archéologique. M. le Président remercie en même temps l'assemblée d'avoir ainsi sanctionné, par ce vote unanime, le choix du nouveau bibliothécaire.

M. le Trésorier rend compte de la situation de la caisse.

M. le Maire communique une lettre de M. Rosière relative à la copie des 14 volumes de la Collection Doat, qui intéressent l'histoire de Narbonne ; il annonce que lorsque la transcription des archives de la ville sera terminée par M. Mouynès, ce travail sera publié par les soins de l'administration municipale, et pourra donner lieu à des échanges avantageux avec les villes qui publient des documents de ce genre.

M. Tournal entretient la Commission des offres qui lui ont été faites pour l'acquisition de cinq bagues en or, romaines, découvertes il y a plus de trente ans dans les environs de la ville. M. Pech croit que l'on pourrait offrir 200 frs de ces bijoux. La Commission ouvre un crédit de 300 frs et charge M. Larraye de négocier cet achat.

Le Secrétaire signale l'état déplorable dans lequel se trouve le plancher de la salle à manger. Il ajoute que l'architecte de la ville a remis à l'administration municipale les plans d'appropriation et de restauration de la salle destinée à recevoir les inscriptions et bas-reliefs du jardin du Musée, et que plusieurs détails très importants ne figurent pas dans le devis. M. le Maire répond qu'il sera fait droit à cette réclamation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Avril 1864.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Pessieto, Figeac, Larraye, Tallavignes, Rouquairol, Barathier, Delmas, Méjean et Tournal, secrétaire.

M le Maire assiste à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. le Sous-Préfet donne communication de l'arrêté préfectoral qui nomme M. Roussel, bibliothécaire, membre de la Commission. Ce nouveau membre est présent à la réunion.

M. Gabriel Birat, actuellement à Paris, écrit pour annoncer qu'il a reçu les tapisseries de Beauvais destinées à faire exécuter deux fauteuils, et qu'il se charge de surveiller la confection de ces meubles.

M. Cartault donne sa démission de président, démission motivée par ses occupations et les voyages qu'il se propose de faire. L'assemblée, espérant que M. Cartault voudra bien revenir sur cette décision, ajourne son remplacement, et décide que dans tous les cas, M. Barathier, président honoraire, remplira les fonctions de président jusqu'au mois de janvier 1865.

M. Barathier offre à la Commission une table demi-circulaire à quatre pieds, en bois doré, style Louis XVI ; une gravure représentant une bataille d'après Raphaël, par Marc Antoine, éditée par Antoine Salamanca ; et un portrait d'après Jean Piazzeta, peintre vénitien, gravé par Marcus Pietri de Venise. M. le Curé et MM. les fabriciens des Carmélites offrent un tableau de Gaspard Krayer, représentant saint Augustin et une copie de la *Nativité* de Philippe de Champagne, attribuée au frère de cet artiste. La Commission reçoit encore de M. Bru un siège armorié en bois de noyer, d'un abbé de Lagrasse ; de M. Arié, un ancien fauteuil recouvert d'une tapisserie allemande avec figures, exécutée au petit point : de M. Fourcade, une coupe en faïence ayant la forme d'un soulier ; de M. Delmas, une cuillère en ivoire et une calebasse peinte et dorée de fabrique indienne. L'assemblée vote des remerciements aux divers dona-

teurs, ouvre un crédit pour faire restaurer le siège abbatial, et décide qu'une somme indéterminée sera donnée à M. Bru afin de l'indemniser des frais qu'il a été obligé de faire pour obtenir ce siège.

Le Trésorier annonce que les cinq meubles destinés à renfermer les faïences, les porcelaines, les émaux, les ivoires, la ferronnerie etc... sont terminés et que la Commission n'aura qu'à se louer de leur bonne exécution. Le prix s'élève à 1400 frs. non compris le verre, mais l'administration municipale a donné un secours de 800 frs destiné à solder le grand meuble qui occupe le centre de la salle à manger.

M. Tournal offre à la Commission un exemplaire du nouveau *Catalogue du Musée de Narbonne*. M. le Maire adresse à l'auteur des félicitations et des remerciements.

La Commission ouvre un crédit de 50 frs pour faire dorer un ancien cadre donné par M. Delmas et destiné au tableau représentant saint Antoine de Padoue.

M. Peyrusse donne des détails sur le vote du Conseil municipal relatif à l'appropriation de la salle Saint-Martial et au transfert dans cette salle des inscriptions et des bas-reliefs. Les devis de la restauration s'élèvent à la somme de 2000 frs, le transport des pierres est évalué à 800 frs. La porte sera fermée avec une grille afin que les étrangers puissent voir les antiques de l'extérieur. M. le Maire ajoute qu'il va faire exécuter des travaux pour s'opposer à l'entrée de malfaiteurs pendant la nuit dans les diverses salles du Musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Mai 1864.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Narbonnès, Méjean, Pessieto, Jalard, Ducros, Roussel, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Figeac les œuvres de Plutarque, par Jacques Amyot (18 vol. in-4°) ; de M. Eugène de Rosière, inspecteur général des archives, un mémoire sur l'histoire du Droit des Lombards ; de M. Maugeret, un compte rendu des excursions qui eurent lieu à Narbonne en juin 1862, à l'occasion de la réunion de la Société Botanique de France ; de M. Laurency, plusieurs pièces administratives offrant les signatures du marquis de Dreux-Brézé, Carnot, Villemain, Clermont-Tonnerre etc... ; de M. le docteur Fabre, une hache celtique en serpentine trouvée à Ornaisons ; de M. Nazaire Bach, entrepreneur maçon, une épingle romaine en os, surmontée d'une tête de femme et trouvée dans l'intérieur de la ville ; de M. Coussières, serrurier, une petite horloge du temps de Louis XIII, exécutée par un nommé Albis, de Béziers, une serrure du XVIme siècle et deux coins en fer dont l'un porte un écusson et l'autre le nom de Narbonne ; de M. Tournal, les empreintes des inscriptions provenant de Narbonne et conservées au Musée de Toulouse, ainsi que plusieurs ustensiles en silex, des fragments de poterie, des bois de renne et des ossements travaillés, provenant des fouilles récemment faites dans les grottes de Bize ; de M. Tallavignes, le portrait peint en miniature de son parent, M. Victor Tallavignes, de Sigean.

M. le Maire annonce qu'il a fait déposer au Musée une cloche en bronze offrant les noms des consuls de Narbonne en exercice pendant l'année 1769.

M. Avisseau, de Tours, adresse une lettre relative à la prochaine expédition du plat que la Commission lui a commandé en 1863.

Le Secrétaire annonce qu'il a fait transporter de la gare au Musée deux

meules romaines d'un très grand volume, exécutées avec la lave de la Somma (Vésuve) et découvertes près de la gare des marchandises.

Un membre annonce que l'herbier de M. Delort-Mialhe a été donné à M. Maugeret ; la Commission apprend cette nouvelle avec le plus vif regret.

L'ordre du jour étant épuisé ,la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Juin 1864.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Cauvet, Figeac, Larraye, Roussel, Tallavignes et Tournal, secrétaire. M. le Maire assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Barathier offre à la Commission deux aquarelles représentant l'illumination du Capitole de Rome prise du *Monte Cavallo* et un lion à la sanguine attribué à Bouchardon.

La Commission sanctionne le surcroît de dépenses nécessité par la confection des fauteuils en tapisseries de Beauvais dont M. G. Birat s'est occupé durant son séjour à Paris.

M. Cauvet, afin de faciliter les acquisitions qui pourraient être faites dans le courant de l'année par la sous-commission de la Bibliothèque, et considérant les rapports fréquents que les membres de cette sous-commission ont avec le Bibliothécaire, propose de déposer entre les mains de M. Roussel la somme qui revient chaque année à la sous-commission de la bibliothèque, déduction faite des honoraires de M. Dauchez et du compte de M. Caillard. Cette proposition est adoptée, et M. Figeac ajoute qu'il est bien entendu que les fonds seront répartis par égale part entre les sous-commissions de peinture, d'archéologie et de la bibliothèque, et que les 300 frs provenant des cotisations des membres seront consacrés à l'achat d'un objet d'art.

Sur la proposition de M. Roussel, la Commission vote un crédit pour faire exécuter des cartables destinés à recevoir les cartes de l'état-major.

M. le Maire communique une lettre de M. de Rosière relative à la copie des volumes de la collection Doat intéressant l'histoire de Narbonne et présente en même temps deux cahiers renfermant l'analyse des volumes 47 et 48 de cette collection, renfermant les titres de l'ancienne vicomté de Narbonne. La Commission témoigne sa reconnaissance à M. Peyrusse et vote des remerciements à M. de Rosière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Juillet 1864.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Jalard. Présents : MM. Delmas, Tallavignes, Figeac, Cauvet, Larraye, Roussel et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire annonce que, sur sa demande, M. Lartet a bien voulu donner au Musée un grand nombre d'ustensiles primitifs en silex et un fragment très volumineux des brèches osseuses de la Dordogne.

Le même membre offre à l'assemblée, de la part de MM. Etienne Lignon et Timothée Mignard deux magnifiques fragments de mâchoires de rhinocéros fossiles, découverts en creusant un puits dans les grès marins supérieurs tertiaires de Marcorignan.

M. Tournal annonce qu'il s'est rendu à Peyriac-de-Mer afin d'obtenir

une inscription romaine découverte il y a un grand nombre d'années près d'Estarac sur l'ancienne voie domitienne, mais qui était conservée depuis cette époque dans la maison d'un maçon. Le résultat de cette course a été favorable grâce à l'obligeante intervention de MM. Arnaud, maire de Peyriac, et Sahuc. Voici cette inscription qui est gravée sur marbre blanc, mais fracturée, et de la plus belle époque : V. L. SALONIVS. L. P. L [RVCCIO. SIBI. ET [O. L. SALONIO. L. P. L. [HILARO SALINATORI.

M. Faucon offre à la Commission une photographie de la statue du Silène du Musée de Narbonne ; M. Tournal, une arme en fer, de l'époque romaine, découverte dans l'intérieur de la ville, en exécutant des fouilles près de l'église des Carmélites.

Le bibliothécaire annonce qu'il a reçu de M. Dauchez une caisse de livres récemment accordés par divers ministères.

M. Tournal donne des détails sur la collection des procès-verbaux des Etats du Languedoc qui se trouvent dans les Archives départementales de l'Hérault. Cette collection, composée de 3 ou 400 volumes, comprend un grand nombre de volumes en double ou triple exemplaires. L'administration consentirait peut-être à céder certains de ces derniers à la ville. La série imprimée commence en 1777.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Août 1864.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Jalard, doyen d'âge. Présents : MM. Tallavignes, Roussel, Delmas et Tournal, secrétaire. M. le Sous-Préfet assiste à la séance.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat, pour le prix de 11 frs d'une monnaie en or de 40 réaux, à l'effigie de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, frappée pour Valence et Majorque.

M. le Maire adresse un volume de la nouvelle édition des *Acta Sanctorum* dont la ville a fait l'acquisition pour le prix de 1400 frs.

La Commission reçoit de M. Bru une petite lampe en terre cuite et un style en os, découverts dans le nouveau cimetière ; de M. Victor Tallavignes, un petit portrait peint à l'huile du pape Pie VII, exécuté d'après nature à Toulouse, en 1814, par M. Roques ; de M. le Sous-Préfet, un plat armorié ovale en faïence, des fabriques de Moustiers ; de la famille Tapié, deux salières à trois pieds, en cuivre émaillé avec paysages polychromes sur émail blanc ; de MM. les administrateurs du Bureau de Bienfaisance un ancien fauteuil recouvert d'une étoffe de laine jaune, et un vase à boire en verre vert recouvert de mouchetures émaillées blanches, rouges et jaunes, des anciennes fabriques de l'île de Murano, près de Venise.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat (4 frs) d'un petit autel gallo-romain en pierre de Portel, très fruste, trouvé dans une cave près de l'ancienne église Saint-Sébastien, et offrant dans la partie supérieure un foculus, et sur les petits côtés des animaux dont la détermination est douteuse (probablement des sangliers). L'inscription qui devait se trouver sur la face principale a été détruite.

M. le Sous-Préfet annonce que S. Exc. le Ministre des Beaux-Arts vient d'accorder au Musée, à l'occasion du 15 août, un tableau de M. Gérard représentant des Sirènes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Septembre 1864.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Pessieto. Présents : MM. Jalard, Tallavignes, Ducros, Roussel, Delmas et Tournal, secrétaire.

M. Delmas annonce que le tableau de M. Gérard est arrivé et que les frais de port et d'emballage se sont élevés à la somme de 67 fr. 60.

M. Bru offre à la Commission un très beau siège armorié du XV[me] siècle en bois de noyer et provenant de l'abbaye de Lagrasse ; M. Pech adresse des tessons de poteries peintes analogues aux poteries italo-grecques, découvertes par lui près de Montlaurès ; des tessons de poteries rouges lustrées, avec marques de fabricants et ornements divers (un de ces fragments représente Bacchus et Ariane), un fragment de statuette de femme vêtue, un fragment de tuile offrant des caractères tracés à la pointe (atilion), enfin quelques fragments de verre découverts dans le nouveau cimetière de Cité. Une note manuscrite rédigée par M. Pech, accompagne cet envoi.

M. Roussel donne la liste des ouvrages récemment accordés à la Bibliothèque par divers ministères.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Octobre 1864.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Méjean. Présents : MM. Tallavignes, Delmas, Roussel, Pessieto, Larraye et Tournal, secrétaire. Le procès-verbal est adopté.

M. Bard, architecte de la ville, offre à la Commission une médaille consulaire en argent, trouvée dans le nouveau faubourg, rue de la Paix ; M. Bru, deux anses de vases sigillées, trouvées dans le cimetière de Cité.

Le Secrétaire annonce que l'on procèdera dans le courant du mois au transport des antiques qui se trouvent maintenant dans le jardin, et à leur installation dans l'ancienne salle des gardes de la Madeleine, entre la rue et la cour de l'archevêché. Le même membre ajoute que l'administration municipale s'est réservée tous les objets antiques qui pourraient être trouvés pendant l'exécution des travaux de la nouvelle promenade, et qu'il a été chargé de surveiller les fouilles.

M. de Calage offre à la Commission un manuscrit relatif à l'état du diocèse de Narbonne en 1707. Ce précieux document est relié en maroquin noir doré sur tranche et offre les armes de Mgr Le Goux de la Berchère. — Remerciements.

M. Tournal entretient l'assemblée de l'inventaire des actes et documents de l'archevêché de Narbonne (1201-1740) qui forme 4 gros volumes in-folio reliés et se trouve conservé dans le trésor de la cathédrale. Cet inventaire renferme des actes de l'époque mérovingienne et carolingienne.

Le Secrétaire prie M. Pessieto de vouloir bien intervenir auprès de ses collègues de la fabrique de Saint-Just pour que ce manuscrit lui soit confié pendant quelque temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Novembre 1864.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros, Présents : MM. Figeac, Cauvet, Roussel, Delmas, Bouisset, Jalard, Tallavignes, Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. L. de Bonnefoi, une petite fibule en bronze, destinée à être fixée aux pattes des oiseaux et portant le nom de L. V. BASSVS. Cet ustensile a été trouvé dans la commune de Saint-Martin-Lalande, sur les bords de la route de Carcassonne à Castelnaudary.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Delmas et pour le prix de 35 frs d'un grand écusson d'armoiries soutenu par deux anges et d'un petit monument funèbre en marbre blanc, fracturé, élevé en 1605 à la mémoire de Jean Seigneuret et de sa femme, et offrant une inscription funéraire parfaitement conservée. Ces deux monuments proviennent de la démolition de l'église des Cordeliers.

M. Tallavignes annonce qu'il a été chargé par les héritiers de M. Coussières d'offrir une somme de 6000 frs pour l'achat du mobilier légué au Musée par leur parent. La Commission accepte à l'unanimité cette proposition.

Le Secrétaire entretient l'assemblée de la découverte d'un tombeau d'un abbé de Saint-Paul, qui se trouve dans l'ancien cloître de cette église. Ce monument paraît composé de fragments de plusieurs époques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Décembre 1864.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Pessieto, Figeac, Tallavignes, Roussel, Méjean et Tournal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Lamothe-Tenet, lieutenant de vaisseau, et par l'intermédiaire de M. J. Delmas, trois monnaies en argent, chinoise, siamoise et japonaise ; de la part de M. Chalande, de Toulouse, et par l'intermédiaire de M. Tournal, un denier de Sanche, Duc de Gascogne et une obole de Roger, comte de Béziers ; de la part de M. Auguste Joseph une petite monnaie grecque en bronze d'Amassia (?) trouvée à Narbonne.

L'assemblée, eu égard au petit nombre de membres présents, renvoie à la séance de janvier le renouvellement du Bureau et des sous-commissions.

Le Secrétaire présente le premier volume de *l'Inventaire des actes et documents de l'Archevêché de Narbonne*, que MM. le Curé et les membres de la fabrique de Saint-Just ont bien voulu mettre à sa disposition, et donne quelques détails sur ce document qui offre la plus grande importance pour l'histoire et la topographie de la ville.

La Commission sanctionne tout ce qui a été fait pour le transport et l'installation des antiques dans la nouvelle salle du rez-de-chaussée de la Madeleine, et ouvre un crédit pour couvrir les frais supplémentaires qui en ont résulté.

Le Secrétaire : Tournal.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le jeudi 15 décembre 1864, à deux heures du soir, pour régler les détails du service funèbre de M. Alexandre Jalard, chanoine de la cathédrale et membre de la Commission Archéologique, décédé à l'âge de 68 ans.

MM. Roussel, Amardel, Pascal et Méjean ont été désignés pour porter le drap d'honneur.

ANNÉE 1865

Séance du 6 Janvier 1865.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Roussel, Narbonnès, Cauvet, de Rouquairol, Pascal, Tallavignes, Méjean, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le président communique le décès de M. Louis Pech, docteur-médecin et membre de la Commission Archéologique, décédé à l'âge de 57 ans. MM. Delmas, de Rouquairol, Roussel et Tournal sont désignés pour porter le drap d'honneur.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. de Rouquairol, au nom de la sous-commission de peinture, propose l'acquisition, pour le prix de 2.500 frs, d'un tableau de M. Courdouan, directeur du Musée de Toulouse, représentant *le port d'Alger et l'embarquement des zouaves pour la Crimée,* tableau qui est exposé en ce moment dans la salle des Gardes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et M. Tournal, qui avait choisi cette toile dans l'atelier du peintre, et en avait négocié l'achat, se charge de faire gratuitement l'avance des 2.500 frs pendant un an, c'est-à-dire jusqu'à l'époque du paiement du mobilier Coussières.

L'assemblée procède ensuite à la nomination des membres qui composeront le bureau et les sous-commissions pendant l'année 1865.

M. Tallavignes est proclamé président à l'unanimité. Les autres membres du bureau sont maintenus dans leurs fonctions ; il en est de même des membres des sous-commissions.

L'assemblée décide qu'il sera pourvu au remplacement de MM. Jalard et Pech dans la séance de février.

L'assemblée confirme le crédit qui avait été ouvert à la précédente séance pour solder les dépenses occasionnées par le transfert des antiques du jardin, et qui excèdent la somme de 800 frs accordée par l'administration municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Février 1865.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Présents : MM. Figeac, Castanier, Bouisset, Cauvet, de Rouquairol, Cartault, Pessieto, Larraye, Amardel, Faure, Birat, Méjean, Delmas, Tallavignes et Tournal, secrétaire. M. le Maire est présent à la réunion.

Le procès-verbal est adopté.

Conformément aux statuts, M. le Président annonce qu'on va procéder à la nomination des candidats qui doivent être présentés à M. le Préfet pour remplacer MM. Jalard et Pech. Le nombre des votants est de 18. En remplacement de M. Jalard sont nommés dans l'ordre des majorités obtenues MM. Victor Brenguier, Reverdy et Prax. En remplacement de M. Pech : MM. Jules Riols, Bar et Lucien Grulet.

M. Tallavignes donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Narbonne, relative au legs fait au Musée et à la Bibliothèque publique par M. L. Pech. M. le Maire demande l'avis de la Commission relativement à la valeur et à l'acceptation du legs. L'assemblée désigne MM. Pessieto, Castanier et Tallavignes pour procéder à l'inventaire des objets en question et faire un rapport sur cette affaire. Elle décide en outre que la Commission sera convoquée en séance extraordinaire, dans le plus bref

délai possible, afin d'entendre la communication de ce rapport et faire connaître son opinion à l'administration municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance extraordinaire du 9 Février 1865.

Présents : MM. Tallavignes, président, Roussel, Birat, Figeac, Castanier, Faure, Bouisset, Pessieto, Larraye, Méjean, Delmas et Tournal, secrétaire.

L'ordre du jour appelle l'examen de la décision à prendre au sujet du legs de M. Pech. M. Castanier, rapporteur, communique la liste des livres, objets d'art antiques et curieux qui composent ce legs, et donne le détail estimatif de chaque objet. M. Castanier ajoute que la Commission a pris pour base de cette évaluation les prix marchands, c'est-à-dire des prix inférieurs à ceux de la valeur réelle des objets, et qu'en calculant sur cette base, elle est arrivée au chiffre de 654 fr. 50. Les dispositions testamentaires de M. Pech ne mettant à la charge de la ville qu'une somme de 300 frs la Commission est d'avis que l'acceptation de ce legs est avantageuse.

L'assemblée adopte à l'unanimité les conclusions du rapport.

Sur la proposition d'un membre, l'assemblée autorise M. Edmond Pessieto à photographier le portrait de Jasmin et autorise la sous-commission de peinture, à envoyer, si cela était nécessaire, ce portrait à M. Oliva, sculpteur, qui a été chargé par la municipalité d'Agen d'exécuter un buste en marbre du poète Jasmin.

Le Secrétaire : **Tournal.**

Séance du 3 Mars 1865.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Roussel, Figeac, Bouisset, Cauvet, Faure, Méjean, Delmas, Larraye et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne lecture d'un arrêté préfectoral en date du 9 février 1865, nommant MM. Victor Brenguier et Jules Riols membres de la Commission Archéologique en remplacement de MM. Jalard et Pech, décédés. Ces deux nouveaux membres sont présents à la séance.

M. le Président communique également une lettre de M. le Maire de Narbonne, relative à l'autorisation accordée par M. le Préfet de l'Aude de céder à M. Pailhiez-Coussières les objets légués au Musée par son parent, moyennant la somme de 6.000 frs payable sans intérêts dans le courant du mois de décembre 1865. M. le Maire ajoute que cette somme sera portée en recette aux chapitres additionnels du budget communal de 1865 et qu'il sera inscrit un crédit de pareille somme au budget de 1866 à titre de subvention extraordinaire accordée à la Commission Archéologique.

Le Secrétaire donne des détails sur les fouilles que l'on exécute en ce moment près de la ville pour faire les promenades extérieures. Les terres qui composent ce terrain, ayant été remuées plusieurs fois et provenant surtout du creusement des fossés des remparts, on n'a découvert jusqu'à présent qu'une monnaie de Constantin, une médaille celtibérienne extrêmement fruste, et une monnaie en argent de Gaston, comte de Béarn, avec la devise ORCHAS MORLANI PAX ET HONOR. Le Secrétaire ajoute qu'il a été découvert dans des fouilles exécutées à la gare des marchandises une base de dolium dont on s'est servi pendant la période

romaine pour exécuter un énorme plat destiné probablement à renfermer de l'eau pour les oiseaux de basse-cour.

Le Trésorier rend compte de la situation financière, qui fait ressortir un déficit de 270 frs pour solde de l'exercice de 1864.

Un membre annonce qu'un vol a été commis au Musée dans le courant du mois, au préjudice de la galerie Barathier, mais que l'objet volé a été retrouvé par M. Bru. Le voleur est resté encore inconnu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Avril 1865.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Bouisset, Faure, Figeac, Roussel, Méjean, Cauvet, Pascal, Brengnier, Larraye, Ducros et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Delbergue, garde du génie, une brique de revêtement à émail plombifère, représentant un poisson et des plantes aquatiques. Ce curieux fragment qui paraît dater du XIVe siècle a été découvert dans les fouilles de la nouvelle promenade ; de M. Izombard, de Narbonne, négociant à Saint-Pétersbourg, deux figurines chinoises, en stuc noir, moulées et plusieurs médailles et monnaies russes ; de M. Tournal, un cristal de chaux carbonatée rhomboïdal, et un denier de Trencavel, vicomte de Béziers ; de M. Rieusset, la collection reliée des bulletins ou gazettes publiés à Narbonne par M. Marc Orelle et imprimés chez J. Besse pendant les années 1781-1782.

La Commission sanctionne les achats suivants faits par M. Tournal : un *stilus* en os découvert dans les fouilles de la nouvelle promenade (2 fr.) ; une monnaie celtibérienne trouvée près de l'Usine à gaz (0 fr. 50) ; une hache et un bout de flèche en bronze de l'époque celtique ; un bout de silex de l'âge de pierre (8 fr.). Ces trois derniers objets ont été découverts à Laroque-de-Fa, dans les Corbières.

M. Barathier offre à la Commission un miroir chinois, en acier, rond ; une ancienne table à quatre pieds, style Louis XIV, et un bassin avec son aiguière de même origine, en cuivre rouge orné de dorures et de figures de mandarins sur fond bleu lapis et imitant les peintures émaillées.

Le Bibliothécaire présente à l'assemblée le bréviaire imprimé à Narbonne en 1491, dans le cloître de Saint-Just. Cet incunable qui fut acquis il y a deux ans à Toulouse, par M. Tournal, a été relié à Paris ; la Commission sanctionne cette dépense (120 frs).

Le Secrétaire annonce que l'on a découvert dans une maison ayant fait partie de l'ancien couvent des Dames de la Croix, un écusson très mutilé, en pierre de Portel, offrant les armes de l'archevêque Claude de Rebé. Les ouvriers ayant refusé 5 frs de ce fragment de sculpture, il n'a pas cru devoir en offrir une plus forte somme. Des fouilles, exécutées dans la même maison, ont mis au jour une muraille en petit appareil et quelques ornements d'architecture en marbre blanc de l'époque romaine, mais très mutilée.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Mai 1865.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Roussel, Faure, Figeac, Cartault, Riols, Pessieto, Delmas, Méjean et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Izombard, négociant, offre deux planches ornées de peintures du XVIe siècle représentant des cavaliers couverts de leurs armures et montant des chevaux richement caparaçonnés ; ces planches ont été enlevées des combles d'une maison du XVIe siècle située vis-à-vis M. Favatier, notaire, et actuellement en démolition.

Divers ouvrages et gravures sont d'autre part reçus par la Bibliothèque.

M. Tournal présente l'estampage et donne l'interprétation d'une inscription chrétienne du Ve ou VIe siècle en vers élégiaques gravée sur marbre blanc et qu'il a fait enlever de la cour du docteur Pech, où elle se trouvait depuis longtemps exposée à la pluie. Ce précieux monument de paléographie, malheureusement incomplet, dont il n'avait jamais été question à la Commission, et qui était probablement inconnu, recouvrait la tombe d'une jeune femme nommée *Festa*, mariée à Grégoire *(tradita gregorio)*. Elle est invoquée comme une sainte et comme l'honneur de la cité. L'inscription de Rustique n'ayant pas été trouvée à Narbonne, celle de Festa peut être considérée comme le monument le plus ancien et le plus curieux de l'époque chrétienne dans notre contrée. Le remplacement de cette grande plaque de marbre devant nécessiter une dépense de 15 à 20 frs, la Commission ouvre un crédit pour subvenir à cette dépense.

Le même membre propose de créer un album Narbonnais, dans lequel on conserverait les dessins et les photographies des monuments de l'arrondissement de tous les genres et de toutes les époques. Ces monuments disparaissant chaque jour, il serait bon d'en conserver un souvenir. On peut citer à ce sujet les ruines des anciens thermes de *Foun Santo* près de Boutenac, le plan des anciennes arènes, l'ancienne abside de la Major, les deux croix de l'ancienne route de Carcassonne et celle du cimetière de Moussan, les maisons romanes de Narbonne, le monument celtique de Fontjoncouse, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Juin 1865.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Présents : MM. Roussel, Riols, Faure, Cartault, Pessieto, Brenguier, Ducros, Tallavignes, de Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bru offre à la Commission un petit objet en bronze découvert à Bize, probablement un doigt d'archer de l'époque gauloise.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat, pour le prix de 10 frs, d'un magnifique bracelet gaulois, en bronze, parfaitement conservé, offrant des ornements exécutés à la pointe, et qui a été découvert près de Termes, dans les Corbières. M. Tournal a fait l'acquisition de ce bracelet chez un fondeur de Lézignan.

Le même membre présente un sceau de la ville de Narbonne dont il a fait l'acquisition pour le Musée (2 frs). Ce sceau, rond, parfaitement conservé, a été découvert dans les fouilles de la nouvelle promenade ; il n'offre que la clé, entourée de la légende S. C. NARBONES (sic). Il doit être postérieur à la réunion des deux consulats, qui eut lieu en 1338, car avant cette date les sceaux de bourg et de cité portaient la Vierge avec l'enfant Jésus, et sur le revers l'agneau.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Les séances de Juillet - Août - Septembre et Octobre 1865 n'ont pas eu lieu, le nombre des membres étant insuffisant pour valider les délibérations.

Séance du 5 Novembre 1865.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Roussel, Figeac, Ducros, Brenguier, Faure, Delmas, Larraye, Pessieto et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

La Commission reçoit divers documents, livres et bulletins pour la Bibliothèque.

M. Barathier offre à l'assemblée un panneau de bois sculpté, représentant le sacrifice d'Abraham, une coupe en argent avec figures exécutées au repoussé, travail allemand de Cristoffel, une aiguière en cuivre avec peintures chinoises ; M. Bru, une petite figure très fruste, en marbre, découverte dans le nouveau cimetière de Cité et représentant un faune assis sur un taureau ; M. Tournal, une flèche barbelée en bois de renne, plusieurs ustensiles en silex et une petite aiguille en os ; ces divers objets proviennent des cavernes du centre de la France et lui ont été adressés par M. Lartet ; M. Jérôme Bayssas, plusieurs lettres autographes.

Un membre annonce que le Conseil municipal a voté une subvention annuelle de 400 frs en faveur de M. Bru, concierge du Musée et a bien voulu également se charger de tous les frais relatifs au port et à l'emballage du tableau de M. Glaize (107 frs).

Un crédit de 92 frs est approuvé pour solder l'achat d'une plaque de marbre albâtre de la Californie, destinée à une table à quatre pieds, style Louis XIV, de la galerie Barathier, acquisition faite par M. Tournal.

Le Secrétaire annonce les découvertes suivantes : près d'Argeliers une grande quantité d'ossements fossiles, parfaitement conservés, du *Dinotherium giganteum* ; au nouveau cimetière de Cité un cippe funéraire, anépigraphe, en calcaire grossier et qui a été déposé dans la salle des antiques.

M. Tournal annonce que sur sa demande, la Société française d'archéologie se réunira en 1867 à Carcassonne, Narbonne et peut-être Perpignan ; il communique en même temps à l'assemblée des lettres de MM. de Caumont, de Rivière et de Toulouse-Lautrec, relatives à cette détermination.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Décembre 1865.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Faure, Birat, Riols, Cartault, de Rouquairol, Brenguier, Larraye, Delmas, Pascal, Cauvet et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire communique une lettre par laquelle M. Avisseau, de Tours, fait savoir qu'il espère que le plat commandé par la Commission en 1863, sera terminé avant deux mois.

Il communique aussi l'empreinte d'un sceau ovale en bronze, du XIVe siècle, découvert dans l'intérieur de la ville, et qui appartenait à un PREVEIRE. Il est quelquefois question de cette fonction dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, mais on ignore encore en quoi elle consistait.

M. Tournal offre à la Commission le calque d'une inscription romaine du Ier siècle, découverte récemment à Auch en exécutant les fouilles de la gare et relative à la sépulture d'une petite chienne, dont sa maîtresse vante les qualités.

Sur la proposition de la sous-commission de peinture, l'assemblée décide que les jeunes gens ne pourront être admis à travailler dans les galeries du Musée qu'à partir de l'âge de 18 ans. Cette règle ne pourra être modifiée que dans des circonstances particulières et par une autorisation spéciale du Président.

M. Delmas propose d'affecter les 3.500 frs provenant de la vente du mobilier Coussières, et qui sont encore disponibles, à la restauration de la salle de la Mosaïque. Ce travail, dit-il, ne dépasserait probablement pas cette somme, et une inscription gravée sur marbre et encastrée dans la muraille, perpétuerait le souvenir de cette restauration ainsi que le nom du bienfaiteur.

MM. Cauvet et Cartault ne partagent pas cette manière de voir ; ils pensent que l'administration municipale prendra à sa charge cette réfection, et que l'on ne pourrait y consacrer la somme en question (qui serait, à leur avis, d'ailleurs insuffisante) sans l'autorisation des héritiers et celle de la municipalité.

Plusieurs membres font observer que l'adhésion des héritiers et celle de l'administration municipale seraient acquises sans difficultés, que la destination primitive du legs Coussières a été changée par la force des choses, malgré la vive opposition rencontrée tout d'abord au sein même de la Commission, et que la nouvelle destination donnée au legs Coussières serait un hommage de plus rendu à la mémoire de ce bienfaiteur du Musée, puisque son nom se trouverait ainsi et pour toujours associé à un embellissement que tous les Narbonnais désirent voir effectuer le plus tôt possible.

Après une longue discussion, l'assemblée renvoie à la prochaine séance la mise aux voix de la proposition Delmas, ainsi que le renouvellement du Bureau.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1866

Séance du 5 Janvier 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Figeac, Cartault, Pascal, de Rouquairol, Delmas, Roussel, Riols, Faure, Birat, Larraye, Cauvet, Pessieto et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Julliot, secrétaire de la Société Archéologique de Sens le catalogue des inscriptions gallo-romaines du Musée de cette ville ; de M. Cartault, quatre consoles sculptées en pierre de Portel, représentant le tétramorphe et provenant de l'église de Canet.,

M. Delmas demande la parole, et annonce qu'il retire sa proposition relative à la restauration de la salle de la mosaïque à l'aide des fonds disponibles du legs Coussières.

Le même membre propose d'ouvrir un crédit de 50 frs pour exécution d'un avant-projet de décoration du plafond de la galerie Peyre. Le Secrétaire propose de faire figurer dans cette décoration les noms des archevêques de Narbonne antérieurs au XIe siècle et les armes de ces mêmes prélats depuis Ermengaud jusqu'à A. R. Dillon ; il ajoute qu'il se chargerait de fournir la documentation nécessaire. Ces diverses propositions sont adoptées.

La Commission procède ensuite au renouvellement de son Bureau pour 1866. A l'unanimité moins une voix, M. H. Faure est désigné pour Président. Les autres membres du bureau sont maintenus dans leurs fonctions, et les sous-commissions restent ainsi composées : *Archéologie :* MM. Tournal, Riols, Tallavignes. *Bibliothèque :* MM. Figeac et Cauvet. *Peinture :* MM. Delmas et de Rouquairol.

Un membre annonce que M. Faucon se propose de photographier les inscriptions et les bas-reliefs antiques des remparts, et qu'il est dans

l'intention de publier ce recueil. L'assemblée accueille ce projet avec faveur et décide de l'encourager de tous ses moyens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

La séance du 2 février n'a pu avoir lieu, le nombre des membres présents étant insuffisant pour valider les délibérations.

Séance du 2 Mars 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Cauvet, Roussel, Pascal, Riols, Castanier, Delmas, Brenguier, de Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Birat offre à la Commission un bas-relief en plâtre verni du XVIIIe siècle représentant le dieu Pan et un groupe d'enfants.

Le Trésorier rend compte de la situation financière pendant l'année 1865.

Le Secrétaire annonce qu'il a réuni tous les documents nécessaires pour la décoration de la salle Peyre, soit la liste des archevêques antérieurs au XIe siècle (22 noms) et les 50 écussons armoriés des archevêques depuis Ermengaud jusqu'à Mgr Dillon.

Il ajoute que M. Monela, peintre diocésain, est venu à Narbonne pour étudier sur place les projets des peintures que la Commission désire faire exécuter ; il adresse à la Commission un croquis de ces derniers et communique les devis suivants :

pour la salle Peyre : 650 francs.

pour la salle de la mosaïque (croisées) 550 francs.

Les échafaudages et autres dépenses préparatoires ne sont pas compris dans ce devis. Ces projets sont adoptés.

M. Kuhnholtz, bibliothécaire et professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Montpellier, propose l'acquisition d'un buste en marbre blanc du Dr Barthez, exécuté par M. Bénézech, d'après le buste en terre cuite de Legendre Héral conservé à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier. Ce buste qui a 0 m. 75 de hauteur, appartient à la veuve de l'artiste, qui consentirait à le céder à la ville pour 300 frs.

La Commission adopte cette proposition, mais désire avant de rien conclure connaître à ce sujet l'opinion de MM. Puiggari ou Montséret.

La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Avril 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Roussel, Figeac, Pailhiez, Brenguier, Tallavignes, Riols, Amardel, Delmas, Larraye et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Bibliothécaire annonce l'arrivée prochaine d'une caisse de livres renfermant les ouvrages donnés par le Gouvernement.

Le Secrétaire communique plusieurs lettres de M. Puiggari, relatives à l'achat du buste du Dr Barthez ; il en résulte que ce buste est d'une exécution convenable, d'une conservation parfaite et qu'un sculpteur de Montpellier, M. Baussan, a bien voulu exécuter quelques retouches. Le Secrétaire ajoute que ce buste est arrivé en bon état, qu'il a été soldé avec une partie des fonds provenant du legs Coussières, et qu'il serait

convenable de faire exécuter deux gaines en bois peint l'une pour ce buste, l'autre pour celui de Morosini. Le prix en serait de 60 frs environ. — Adopté.

M. Delmas entretient l'assemblée du projet de transformation des petits appartements qui font suite à la salle à manger en une ou deux salles qui seraient éclairées par le plafond. Ce projet, dit-il, a été étudié par M. Bar, architecte de la ville, et les dépenses qu'il entraînerait s'élèveraient à dix mille francs.

M. Tournal donne des détails sur la décoration exécutée par M. Monela dans la salle Peyre, d'après les documents qui lui ont été fournis par le Secrétaire. Le plafond offre les noms des vingt-neuf premiers archevêques de Narbonne distribués dans quatre cartouches, placés dans les angles. On observe sur la frise inclinée les armes des quarante-huit autres prélats qui occupèrent le siège depuis Richard Milhau de Carlat jusqu'à A. R. Dillon. La panoplie du centre offre les armes de Gui Le Gros et Jules de Médicis qui furent élus Papes sous les noms de Clément IV et de Clément VII. M. Tournal ajoute qu'il sera placé dans la salle Peyre un petit tableau indicatif portant les noms des divers archevêques, l'époque de leur avènement et la date de leur mort. Les noms correspondront à la série chronologique des armes peintes sur les écussons qui décorent la frise.

Sur la proposition du Secrétaire, la Commission décide qu'immédiatement après la séance, M. le Président, accompagné des membres du Bureau, ira adresser des félicitations et des remerciements à M. Monela. Une pétition sera adressée en outre, à l'occasion de la session de mai, à l'assemblée municipale, pour la prier de vouloir bien prendre à sa charge les dépenses qui ont été faites pour la restauration de la salle Peyre, et la décoration des croisées de la salle de la mosaïque, en la priant en outre de vouloir bien faire exécuter par M. Monela toutes les restaurations et peintures des autres salles du Musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Mai 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Ducros, Amardel, Pascal, Figeac, Roussel, Delmas, Riols, Brenguier, Méjean, Birat et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Diverses brochures sont reçues pour la Bibliothèque. M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. Bonnes, de Gléon, une petite figurine en bronze, de cinq centimètres de hauteur, trouvée dans les environs de ce château et représentant Jésus enfant avec un globe crucifère dans la main gauche. Cette figure paraît remonter à une époque assez reculée. Le même membre annonce qu'il a été trouvé dans la petite chapelle rurale de Gléon une inscription expiatoire de l'époque mérovingienne, gravée sur marbre noir, et deux inscriptions funèbres de la même date, gravées sur les deux faces de la même plaque de marbre blanc. La première inscription est encastrée dans la muraille et dans l'intérieur de la chapelle.

D'autre part il vient d'être découvert à Lézignan plusieurs médailles en argent d'Henry II, frappées pour la Navarre, et de Ferdinand le Catholique frappées à Barcelone pour la Catalogne.

Sur la proposition de M. Tournal, la Société vote un abonnement au *Moniteur de l'archéologie* (6 fr. 50) et à la *Revue archéologique du Midi de la France* (16 frs).

M. Capide offre à la Commission un sceau ogival en bronze du XV[e] siècle trouvé à Narbonne et offrant au centre une fleur de lis : l'ins-

cription qui entoure cet emblème de la ville de Florence n'a pas encore été lue, au moins d'une manière satisfaisante.

M. Pascal, considérant les heureuses dispositions pour la peinture que manifeste M. Henry Caussat, de Narbonne ; considérant qu'il a déjà exécuté, dans les galeries du Musée, et sous les yeux de la Commission, des copies très satisfaisantes ; considérant qu'il convient de donner à ce jeune artiste les moyens de développer son goût pour la carrière des Beaux-Arts et que toutes les villes voisines s'empressent de favoriser les vocations de ce genre, propose de recommander M. Henry Caussat à toute la bienveillance du Conseil municipal. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Juin 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Delmas, Méjean, Ducros, Larraye, Pessieto, Figeac, Tallavignes, Roussel, Cauvet et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages reçus par la Bibliothèque de la part de divers donateurs.

M. de Rivière offre à la Commission par l'intermédiaire de M. Delmas, deux assiettes communes, à vernis plombifère, des anciennes fabriques de Giroussens.

M. Tournal annonce que, sur sa demande, M. Bonnes, propriétaire de Gléon, a bien voulu donner au Musée les deux inscriptions du VIe siècle qui sont gravées sur le même bloc de marbre blanc. L'une de ces inscriptions est très mutilée, la seconde est intacte et relative à la sépulture d'une femme nommée Aetianasta qui mourut le 3 des Kalendes de mai, dixième année de l'indiction, sixième année du règne d'Euric ou de Récarède. La 3me inscription, mentionnée dans le procès-verbal de la dernière séance est de la même époque et gravée sur une plaque de marbre noir. Elle est relative à la construction d'une petite chapelle par une femme nommée Wildesinde et par son mari, pour expier de nombreux crimes.

Cette pierre, bien qu'encastrée dans la muraille intérieure de la petite chapelle seigneuriale de Gléon, est de beaucoup antérieure à la construction de cet édifice. Il est de règle en archéologie, ajoute le Secrétaire, de laisser les monuments où ils sont et comme ils sont, mais cette règle comporte des exceptions, surtout lorsque les monuments ne se trouvent point dans leur position primitive, et qu'étant éloignés de tout centre de population ils sont exposés, par ce fait, à mille chances de destruction. (1)

M. Tournal pense donc qu'il conviendrait de demander à M. Bonnes de vouloir bien laisser transporter au Musée cette troisième inscription, que l'on remplacerait, dans le mur de la chapelle, par un fac-simile en ciment.

L'assemblée adopte cette manière de voir.

Sur la proposition du Secrétaire, la Commission autorise le Bureau à organiser une exposition de photographies dans les salles du Musée, par exemple à l'époque du concours agricole départemental. Elle autorise égale-

---

(1) Ces inscriptions ont été étudiées par F. P. Thiers dans le *Bull. de la Com. Arch. de Narbonne*, année 1891, p. 306 ; et par E. Barthe, *op. cit.*, année 1930, p. 289.

ment l'échange de deux panneaux de la porte de Florence, contre des moulages provenant de la fabrique de M. Virebent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Juillet 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Figeac, Roussel, Tallavignes, de Rouquairol, Riols, Brenguier, Larraye et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Delmas offre à la Commission de la part de M. Bréchiani une lettre autographe du sculpteur Canova, datée de Bologne le 6 septembre 1819 et adressée (poste restante) à Mariana Pascoli, que l'artiste qualifie de *valenta pittrice*. M. Alquié, vicaire de Saint-Sébastien donne également au Musée un sceau rond, en bronze, du XVIe siècle de Guillaume V, évêque d'Alet, fils du vicomte de Gaudiosa, et qui occupa le siège de l'année 1531 à 1540. L'inscription porte S.G. DE GAVDIOSA E ELECTENSIS. — Remerciements.

M. Baldayroux, marchand d'objets d'art à Toulouse, propose l'acquisition, pour le prix de 500 frs et à la condition qu'on lui donnera onze tableaux ou dessins qui se trouvent dans les galetas du Musée, d'un plat des continuateurs de Palissy, représentant Henri IV avec sa famille et ses ministres, et d'un grand tableau de Rosa de Tivoli représentant une chèvre et deux moutons. La Commission, après avoir examiné les tableaux et les dessins demandés en échange, accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 h. 30.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Août 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Roussel, Figeac, Brenguier, Tallavignes, Larraye, Delmas, Méjean et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Tournal offre à la Commission de la part de M. Chalande, de Toulouse, un denier de Bertrand comte de Toulouse, fils naturel de Raymond VI (fin du XIe siècle).

M. Figeac demande qu'un nouveau membre soit adjoint à la sous-commission de la Bibliothèque. L'assemblée désigne à l'unanimité M. Tallavignes, pour remplir cette fonction.

Le Secrétaire donne quelques détails relatifs à l'exposition de photographies qui doit avoir lieu dans les salles du Musée à l'occasion du concours agricole départemental, et qui sera ouverte au public depuis le premier jusqu'au neuf septembre inclus.

L'assemblée adopte à cette occasion les dispositions suivantes :

1° les jours d'ouverture seront les 1er, 2, 4 et 6 septembre de 2 heures à 5 heures du soir ;

2° Le prix d'entrée sera fixé à 0 fr. 50 (1 fr. pour toute la durée de l'exposition). Il ne sera fait d'exception à cette règle qu'en faveur des exposants.

3° La séance du mois de septembre sera renvoyée au second vendredi.

Un membre annonce que la commission municipale chargée de régler le budget de 1867 propose d'accorder à la Commission Archéologique un

supplément d'allocation de 1.200 frs et qu'il sera en outre accordé une subvention de 200 frs pour l'exposition de photographie.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 14 Septembre 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Pailhiez, Bouisset, Roussel, Tallavignes, Ducros, Larraye, Brenguier et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Longuère-Bottier la partie antérieure d'une tête de femme, en marbre très fruste, trouvée à Creissel ; de M. Larraye, un pot à eau en faïence, à émail jaune de Marseille, et un ancien cadre ; de M. Nazaïre Bach, maçon, un fragment de la partie supérieure d'un tombeau chrétien du IVe siècle trouvé dans les démolitions d'une maison près la place au blé : de M. Tournal, une collection de *nucleus* et d'ustensiles en silex, de l'âge de pierre, découverts dans les anciens ateliers en plein air du Poitou. Cette collection a été donnée à M. Tournal par M. Meillet qui, le premier, a signalé l'existence de ces ateliers.

La Commission sanctionne l'achat fait par le Secrétaire d'une entrave pour les esclaves, en fer, découverte à Castelnaudary (10 frs).

M. Barthe propose l'acquisition d'un tableau de l'école espagnole représentant un donateur, à genoux, assisté de son patron. Cette proposition n'est pas acceptée.

Le Secrétaire annonce que le tableau donné au Musée par l'Empereur à l'occasion du 15 août, et représentant une *vue d'Endoume*, près de Marseille, est arrivé au Musée. Les frais de port et d'emballage se sont élevés à la somme de 64 frs.

Sur la proposition de M. Tournal, l'assemblée vote l'achat au prix de 2 frs l'une, de 50 photographies des bas-reliefs et inscriptions du Musée, et des remparts de la ville, exécutées par M. Faucon. Ces photographies seront offertes à S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique et à M. Emile Péreire, comme un témoignage de reconnaissance pour le don des statues, inscriptions et bas-reliefs provenant des fouilles faites à l'occasion de la construction du chemin de fer.

L'assemblée ouvre un crédit destiné à faire exécuter deux meubles pour renfermer une partie des collections du Moyen Age (émaux - sceaux, ivoires, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour valider les délibérations, la séance du 5 octobre n'a pas eu lieu.

Séance du 2 Novembre 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Riols, Figeac, Roussel, Delmas, Tallavignes, Larraye, Pailhiez, de Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le Secrétaire rend compte des recettes et des dépenses de l'Exposition de photographies qui a eu lieu dans les salles du Musée au début de septembre. Les recettes, y compris la subvention municipale (200 frs) et 100 frs donnés par le Président s'élèvent à 730 frs. Les dépenses ont

été de 558 frs, y compris les 110 frs consacrés à l'achat des photographies destinées à M. Emile Péreire et au Ministre de l'Instruction Publique. Il reste donc en caisse un boni de 172 frs.

M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. le docteur Fabre un moule en grès rouge, très fin, d'un sceau du XIV[e] siècle offrant la figure de la Vierge et la légende suivante : S. SANTE . MARIE . MIMISANO . La provenance de ce moule est inconnue.

M. Barathier envoie à la Commission une glace de Venise dont le verre est orné de verroteries de diverses couleurs.

Un membre annonce que M. Ponson s'est adressé à M. le Maire de Narbonne, pour le prier de vouloir bien lui confier, pour la durée de l'Exposition Universelle de 1867, le tableau représentant une *Vue d'Endoume* dont il est l'auteur, et que cette autorisation a été accordée.

M. Tournal présente des photographies des tables de bronze du temps de Domitien sur lesquelles sont gravées les lois municipales de la colonie et d'un municipe voisin. Ces tables, dont l'authenticité n'est plus contestée, se trouvent à 4 kilomètres de Malaga *(hacienda de la concepcion a Guadalmeria)* et appartiennent à M. le Marquis de Casa Loring, banquier. Le même membre présente l'estampage d'une inscription probablement inédite, du roi Ermingilde, qu'il a relevée à Séville dans une cour de l'ancien couvent des Chartreux (faubourg de Triana).

L'assemblée ouvre un crédit pour consolider la barrière en fer de la galerie des plâtres et pour réparer les targettes des croisées de la salle Peyre.

Le Bibliothécaire donne la liste des publications reçues et annonce que le catalogue de la bibliothèque est terminé, et prêt à être imprimé. La Commission lui adresse ses félicitations et ses remerciements.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 7 Décembre 1866.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Delmas, Tallavignes, Birat, Cartault, Brenguier, Figeac, Larraye, Roussel et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Bru un bronze d'applique, de l'époque romaine, trouvé dans le Quatourze, et représentant une tête de taureau à face humaine.

L'assemblée sanctionne l'achat fait par le Secrétaire d'un vase funéraire en marbre blanc, découvert dans les vignes du Quatourze (10 frs). Ce vase ne renfermait que des ossements brûlés, le couvercle était retenu par deux attaches en fer, il était entouré de cailloux et recouvert d'une brique à rebord. Elle sanctionne également l'achat, fait par M. Bru, d'une coupelle pénétrée de métal, trouvée près du canal, dans les jardins de Cité, et offrant une marque de fabrique, ainsi que d'un chapiteau roman en marbre blanc découvert dans les démolitions de la maison Ponsol, rue Saint-Jacques, (ancien hôpital de la Croix) et offrant le combat d'un paon et d'une harpie.

Conformément aux statuts, la Commission procède à la nomination des membres devant composer le bureau et les sous-commissions en 1867. Sont désignés à l'unanimité :

Président : M. Pailhiez ; *Secrétaire :* M. Tournal ; *Secrétaire-adjoint :* M. de Rouquairol ; *Trésorier :* M. J. Delmas.

Bibliothèque : MM. Figeac, Cauvet, Tallavignes.

Archéologie : MM. Tournal, Riols, Faure.

Peinture : MM. Delmas, de Rouquairol, Tournal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNEE 1867

Séance du 4 Janvier 1867.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Roussel, Faure, Birat, Cartault, Brenguier, Tallavignes, Delmas, de Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages qui ont été adressés à la fin de l'année par M. Daukhez, et provenant des dons faits par la maison de l'Empereur, par M. le Ministre de l'Instruction Publique, et par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, ainsi que la liste des publications reçues par la Commission.

Le Trésorier présente un aperçu de la situation financière au 1er Janvier 1867, d'où il résulte que l'exercice 1866 laissera un excédent de recettes d'environ 300 frs.

Le Secrétaire signale la découverte faite à Revel, dans la propriété de M. Pinel, commandant d'artillerie, de plaques de ceinturon et de boucles mérovingiennes, en bronze et d'un fer recouvert de feuilles d'argent.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Février 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Laubépine-Sully, sous-préfet. Présents : MM. Pailhiez, Delmas, Faure, de Rouquairol, Birat, Larraye, Brenguier, Riols, Roussel et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président adresse quelques paroles à l'assemblée à l'occasion de la perte qu'elle vient de faire en la personne de son président honoraire, M. Barathier ; il rappelle tous les sacrifices que M. Barathier s'imposait chaque jour pour augmenter l'importance de sa galerie, et ajoute qu'il a bien voulu donner à la ville, par son testament, tous les livres, gravures et dessins originaux qui se trouvaient chez lui au moment de sa mort. M. Peyrusse, maire de Narbonne, ajoute M. Pailhiez, désirant honorer la mémoire de ce bienfaiteur du Musée et de la Bibliothèque, a fait exécuter les funérailles de M. Barathier aux frais de la ville, et a concédé, pour sa sépulture, un terrain privilégié dans le cimetière de Cité.

M. Avisseau, de Tours, annonce par lettre qu'il expédiera avant la fin du mois le plat que lui avait commandé la Commission.

Le Secrétaire offre une suite d'ustensiles en silex qui lui ont été donnés par M. Meillet, de Poitiers. Cette collection a été choisie dans l'intention de montrer l'altération que le temps fait subir à la surface de ces objets, et de donner ainsi le moyen de reconnaître leur authenticité.

Le même membre annonce que M. Fages, agent voyer à Limoux, lui a signalé la découverte de 67 haches celtiques en pierre dure polie, de diverses dimensions ; une d'elles, dit-il, a 33 centimètres de longueur. M. Fages pense que les propriétaires consentiraient à les vendre. La Commission charge M. Tournal de poursuivre cet achat.

M. Delmas expose que, sur la demande de M. Briguiboul, qui a pris tous les frais à sa charge, le tableau de cet artiste représentant *Vénus et Adonis* a été expédié à Paris pour figurer à l'Exposition Universelle des Beaux-Arts.

Le Secrétaire,
TOURNAL.

Séance du 1er Mars 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Pailhiez, Roussel, Riols, Larraye, Birat, Méjean, Amardel, de Ronquairol, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Bibliothèque reçoit différents ouvrages de divers donateurs.

M. Amardel remet à la Commission de la part de l'administration municipale une petite médaille en or d'Arcadius, fils de Théodose, découverte dans les fouilles de la nouvelle promenade et portant au revers VICTORIA AVGVSTORVM.

M. Roussel dépose sur le bureau une petite coupe en argent, des décimes de Louis XVI, trois mauvaises montres en argent, des épaulettes, des assignats et des boucles d'oreille en argent. Ces divers objets ont été découverts dans une caisse clouée entreposée dans les galetas du Musée, et proviennent selon toute probabilité de la succession de militaires morts à l'hôpital de Narbonne pendant la République. La Commission, considérant que ces objets n'offrent aucune espèce d'intérêt, en autorise la vente. (1)

S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique adresse une lettre de remerciements, à l'occasion de l'envoi des photographies représentant les inscriptions et bas-reliefs des remparts.

La Commission sanctionne l'achat fait par M. Tournal d'une bulle en plomb du Viguier de Montpellier pendant la domination des rois d'Aragon et qui date probablement du début du XIVe siècle. On lit d'un côté *sigillum curie* et la devise *juste judicate ;* sur le revers *Domini Montispesulani* avec l'écu aux armes d'Aragon. (2 frs)

La Commission sanctionne également l'achat au prix de 133 frs des 67 haches celtiques découvertes dans l'arrondissement de Limoux et recueillies par M. Fages.

Le Trésorier rend compte de la situation de la caisse au 1er Janvier 1867. Le document constate un excédent de recettes de 820 fr. 12.

Le Secrétaire communique la liste des objets antiques du Musée envoyés à l'Exposition Universelle (section de l'histoire du travail) avec l'autorisation de l'administration municipale.

Sur la proposition de M. Delmas, un crédit est voté pour agrandir le meuble qui renferme la collection céramique.

L'assemblée, désirant donner à M. Bru un témoignage de bienveillance, décide, sur la proposition de M. Tournal, qu'il sera envoyé à Paris aux frais de la Commission pour visiter les musées et l'Exposition universelle : les frais de son voyage et de son séjour seront couverts à l'aide des 300 frs provenant des cotisations annuelles, et d'une souscription à laquelle seuls pourront participer les membres de la Commission.

MM. Tournal et Delmas donnent des détails sur les livres et les gravures légués par M. Barathier ; ils demandent qu'il soit fait un choix des meilleures gravures et de celles qui sont le mieux conservées, et que les autres soient vendues aux meilleures conditions possibles. L'assemblée adopte cette proposition.

M. Limouzy, marchand de tableaux à Carcassonne, propose de vendre pour mille francs un tableau de Gaspard Netscher, peintre hollandais. Cette offre n'est pas acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

(1) Cette vente a produit 30 francs.

Séance du 5 Avril 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Pailhiez, Cartault, Pessieto, Delmas, Tallavignes, Roussel, Cauvet, Larraye, Amardel, Birat et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Hucher, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique au Mans, un fragment de grande terrine en terre cuite, du XI[e] siècle, pénétré de paillettes de mica et dont les ornements rappellent à la fois le style celtique et le style mérovingien ; de M. Tournal, un plat dans le goût des rustiques figulines de Bernard Palissy, exécuté par M. Avisseau, de Tours, et acquis pour 300 frs à l'aide des fonds provenant de la vente d'une pendule donnée au Musée par le Secrétaire, vente qui avait été autorisée par la Commission ; de M. Bousquet, propriétaire d'une des carrières d'Armissan, des débris de tortue d'eau douce, des écailles de crocodile et une tige de plante de la famille des sequoia.

Correspondance. — M. Emile Péreire adresse des remerciements à l'occasion de l'envoi des photographies représentant les remparts de Narbonne et les objets antiques découverts dans les fouilles du chemin de fer ; M. Frigola, de Perpignan, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, offre de vendre au Musée une copie du tableau de Vélasquez, conservé au Musée de Madrid et désigné sous le nom des *Buveurs ;* M. Gellet Balguerie, de Lavaur, demande des renseignements sur les tombeaux du VI[e] et du VII[e] siècle et adresse le dessin d'une bague cachet en or, de la même époque, offrant le nom de GVLFREDVS ; le Père Raphaël Garrucci auteur de l'ouvrage les *Graffiti de Pompéi* prie la Commission de lui envoyer les photographies des tombeaux chrétiens des premiers siècles qui se trouvent à Saint-Paul et au Musée.

M. Cartault entretient l'assemblée d'un petit tableau de la première manière de Rosa Bonheur, dont il a été déjà question dans le sein de la Commission et dont le propriétaire demande maintenant 2.000 frs. M. le Sous-Préfet pense qu'il conviendrait, si l'on envisage sérieusement cet achat, d'envoyer le tableau à Paris, afin de consulter des experts sur sa valeur.

MM. Delmas et Pailhiez proposent l'acquisition d'un portrait de M. Barathier, peint par M. Jammes. Plusieurs membres font observer que le Musée possède déjà un certain nombre de toiles de facture médiocre et qu'il ne convient pas d'en augmenter le nombre ; il serait peut-être préférable, disent-ils, de faire exécuter le portrait de M. Barathier par un artiste distingué qui prendrait pour modèle le travail de M. Jammes. Un membre répond que le tableau de M. Jammes est d'une ressemblance très satisfaisante et qu'il n'est pas destiné à figurer au Musée à titre d'œuvre d'art, mais bien dans la galerie Barathier, comme un hommage rendu à sa mémoire, et que du reste ce portrait sera soumis à la Commission à une prochaine séance, afin de lui permettre de prendre sa décision en connaissance de cause.

M. le Président annonce qu'il sera pourvu, dans la séance de mai, au remplacement de MM. Bouisset et Barathier.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Mai 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. Pailhiez, Roussel, Figeac, Larraye, Brenguier, Amardel,

Faure, Riols, Méjean, Tallavignes, Birat, Delmas, Pessieto et de Rouquairol, secrétaire-adjoint.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

L'assemblée procède, par voie de scrutin secret, à l'élection des nouveaux membres en remplacement de M. Barathier, décédé et de M. Bouisset, démissionnaire. Sont nommés : M. de Martin père, docteur en médecine, en remplacement de M. Barathier et M. Léonce Berthomieu, officier de marine, en remplacement de M. Bouisset ; ces noms seront transmis à l'autorité compétente par les soins du Bureau.

M. le Président fait ensuite hommage à la Commission de la part de M. de Martin de cinq volumes de *l'Annuaire de l'Exposition générale* ; et de la part de M. le Maire de Montpellier, du catalogue des livres légués par M. l'abbé Flottes à la Bibliothèque de cette ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-Adjoint : DE ROUQUAIROL.

Séance du 7 Juin 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. de Rouquairol, Roussel, Faure, Larraye, Brenguier, Cartault, Cauvet, Pessieto, Riols, Tallavignes, Delmas, Amardel et Tournal, secrétaire.

M. de Rouquairol donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. le Président communique l'arrêté préfectoral qui nomme MM. J. de Martin, docteur-médecin, et Léonce Berthomieu, lieutenant de vaisseau, membres de la Commission Archéologique. Les deux nouveaux membres assistent à la réunion.

La Commission reçoit de M. Romieu, de Narbonne, professeur d'hydrographie à Agde, la traduction d'un papyrus égyptien conservé dans la salle des inscriptions du Musée de Narbonne et renfermant des fragments d'une prière funèbre adressée à diverses divinités par Ramès, scribe du trésor royal ; de M. Meillet, de Poitiers, un nouvel envoi d'ustensiles en silex des anciens ateliers antéhistoriques du Poitou ; de la famille Cordes, une vierge en ivoire du XVe siècle de 20 centimètres de hauteur, donnée sur la suggestion de M. Bru ; de M. Alby, vice-consul de France à Licata (Sicile) plusieurs échantillons de tripoli blanc, schisteux, très léger, renfermant des poissons fossiles ; de M. Tournal, un grand plat de 0 m 51 de diamètre, imitation, exécutée à la Manufacture impériale de Sèvres, des majoliques italiennes du XVIe siècle. Le centre de ce plat représente un génie appuyé sur un bouclier aux armes des Médicis.

Enfin divers ouvrages sont adressés à la Bibliothèque.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Fages, agent voyer d'arrondissement à Limoux, relative à 400 *celtae* qu'il a découverts dans plusieurs communes des environs. M. Tournal, qui a eu l'occasion d'examiner il y a peu de jours cette collection, ajoute qu'elle présente un grand intérêt à cause de la conservation des pièces, de leur provenance, de la variété des types et de la nature des roches ; il en propose l'acquisition pour le prix demandé (439 frs) afin de donner un grand développement à la série des monuments antéhistoriques et gaulois. L'assemblée ajourne sa décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Juillet 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Roussel, Berthomieu, de Martin, Cartault, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Bibliothèque reçoit divers catalogues et opuscules.

M. Tournal fait sanctionner l'achat des objets suivants : une croix en bronze, à double traverse, dite de Cazaraca, découverte dans la banlieue de Narbonne (2 frs) ; le harnachement d'un cheval, du XVII[e] siècle, offrant les armes, brodées, de la famille Goyon Matignon, entourée des ordres de Saint-Jacques et du Saint Esprit et surmontées d'une couronne de comte fleurdelisée. Ce harnais, acquis par voie d'échange, chez M. Limouzy, de Carcassonne, pour le prix de 10 frs provient, dit-on, d'une maison de Toulouse.

Le même membre donne des détails sur le lot de haches en pierre dure polie recueillies par M. Fages, à Limoux, et dont il a été question à la dernière réunion. Il avait proposé d'acheter le lot entier au prix demandé et projeté de revendre pour le même prix 300 de ces haches, en plusieurs lots, à divers musées de province, en sorte que le musée de Narbonne aurait reçu, pour sa part, et gratuitement, cent celtae choisis parmi les types les plus rares. Ces offres avaient été acceptées. Mais, pendant ces négociations, M. E. Castel, conseiller général, a donné à M. Fages mille francs pour toute la collection, dont il est devenu ainsi le seul propriétaire.

Le Secrétaire s'est alors adressé à M. Castel, pour lui demander s'il ne consentirait pas à céder, par voie d'échange, au musée de Narbonne, les types qu'il possède en plusieurs exemplaires. Cette proposition a été favorablement accueillie et de la manière la plus gracieuse.

Un membre annonce que M. Pascal, graveur, a examiné avec beaucoup de soin toutes les gravures léguées par M. Barathier et qu'il a déclaré que la valeur de cette collection était nulle ou insignifiante. Il a cependant engagé les membres de la sous-commission de peinture a conserver quelques portraits. Malgré cet avis, et avant de procéder à la vente de cette collection, la sous-commission de peinture, par excès de prudence et par égard pour la mémoire de M. Barathier, a mis en réserve toutes les gravures qui, à un titre quelconque, pouvaient offrir quelque intérêt.

Le Secrétaire annonce que M. Pinel, de Truilhas a donné à M. le Curé de Sallèles un fragment de tombeau chrétien du IV[e] siècle découvert dans les démolitions d'une ancienne chapelle de Truilhas, et offrant un sujet très rare sur les monuments de cette époque (des israélites guidés par un ange et portant sur leurs épaules le corps d'un énorme serpent).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Août 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Roussel, Birat, Berthomieu, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Tournal annonce l'arrivée à bon port d'une caisse renfermant une collection de roches, classées méthodiquement, qui a été accordée, sur sa demande, par MM. Daubrée, membre de l'Institut et Victor Meunier, aide-naturaliste au Museum de Paris.

Le Secrétaire offre à la Commission, de la part de M. Trutat, conser-

vateur des collections d'Histoire Naturelle de Toulouse, le fac-similé d'un casse-tête en pierre découvert à la station de Gasseras (Tarn-et-Garonne). Le même membre dépose sur le bureau un celt découvert dans l'intérieur de la ville, rue des Carmes, en creusant la cave de la maison Hubert ; un peson à tisser, en terre cuite, de l'époque romaine, découvert dans les fouilles exécutées près de l'ancienne église de Saint-Crescent ; deux poteries celtiques découvertes dans les cavernes de l'Ariège et des ossements humains fossiles provenant de la grotte de Lombrives près d'Ussat-les-Bains.

M. Caillard offre une série d'ouvrages pour la Bibliothèque.

M. Roussel communique la liste des livres envoyés le 2 juillet par M. Dauchez et présente en même temps le catalogue de la Bibliothèque imprimé chez M. Caillard. Le Président adresse au nom de l'assemblée à M. Roussel des félicitations et des remerciements à l'occasion de la publication de cet important travail.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Septembre 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Tallavignes, Roussel, Berthomieu et Tournal, secrétaire.

Le Bibliothécaire communique la liste des derniers ouvrages reçus et demande l'autorisation de faire transporter des anciennes salles dans la nouvelle deux corps de bibliothèque, actuellement sans emploi ; il demande également l'autorisation de faire exécuter des rideaux pour les croisées de la nouvelle salle. Ces deux propositions sont adoptées.

Le Secrétaire offre à la Commission une grande tortue d'eau douce, fossile, découverte à Peyriac-Minervois, dans les carrières de grès tertiaires inférieurs désignés sous le nom de grès de Carcassonne. Le même membre donne lecture de diverses lettres demandant des renseignements sur les inscriptions gallo-romaines conservées au Musée.

M. Victor Brun, conservateur au musée d'histoire naturelle de Montauban annonce l'envoi à M. Tournal, pour le Musée, de fossiles et d'ustensiles antéhistoriques découverts dans la caverne de Bruniquel et dans les abris de Plantade et de Lafaye (Tarn-et-Garonne).

MM. Genlis et Rudhardt envoient également un plateau en faïence, style Louis XVI, cuit au grand feu et peint sur émail cru.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Octobre 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Riols, Tallavignes, Berthomieu, Roussel, Larraye et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal est adopté.

La Commission reçoit de M. Peyrusse, maire, un *monile lunatum*, ornement en bronze d'un très bon style ayant la forme d'un croissant, découvert à Pech Madame, près de Moussan, en exécutant les travaux des fontaines publiques. Cet ornement était destiné à être suspendu au collier des chevaux de luxe.

La Commission reçoit en outre de M. Tournal un celt en grès blanc de 0,25 et un caillou poli en *euphotide* verte. Ces deux objets ont été découverts dans la vallée de l'Aude, près des bains de Campagne.

M. Bru offre 40 haches polies, en pierre, recueillies par lui dans les communes situées près des bains de Rennes ; cette collection, d'une grande valeur, est remarquable à la fois par la conservation des pièces, par la

nature des roches et par la variété des types. L'assemblée prie son Président de vouloir bien, immédiatement après la séance, exprimer à M. Bru combien elle apprécie le zèle et le dévouement dont il donne chaque jour de nouvelles preuves.

Le Secrétaire dépose sur le bureau 16 *celtae* de types très variés, découverts dans les Corbières et provenant d'un échange qu'il a fait avec M. Castel, banquier, conseiller général de l'Aude.

Le développement de toutes les collections nécessitant l'exécution immédiate de plusieurs meubles, l'assemblée, sur la demande de MM. Delmas et Tournal, ouvre un crédit destiné à faire exécuter quatre vitrines pour les objets antéhistoriques, deux armoires pour la céramique et un meuble pour la collection des roches donnée par le Museum de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le 20 octobre 1867, à 2 heures du soir, pour arrêter les détails du service funèbre de M. Pessieto, membre de la Commission Archéologique.

MM. de Martin, Delmas, Pailhiez et Larraye ont été désignés pour tenir les cordons du drap.

Séance du 8 Novembre 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pailhiez. Présents : MM. Roussel, Birat, Larraye, de Rouquairol, Cartault, Amardel, Berthomieu, Riols, de Martin, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit divers volumes pour la Bibliothèque ; de M. Chalande, une petite médaille en bronze des Volsques Tectosages trouvée à Vieille Toulouse ; de M. Narbonne fils, l'empreinte en gutta-percha, d'un sceau ogival du XVIIe siècle du couvent des Frères Mineurs de Narbonne ; de M. A. Méjean, une hache polie, de pierre, trouvée à Pradines ; de M. le Maire, une petite ampoule ronde, plate, en verre blanc, découverte à Pech Madame, près de Moussan, au cours des travaux des fontaines publiques.

M. Castair, bibliothécaire-archiviste de Besançon, demande des renseignements sur l'ancien Capitole de Narbonne. — M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, demande l'autorisation de faire mouler, pour les collections de cet établissement, l'épée gauloise en bronze, du Musée de Narbonne, qui figure en ce moment à l'Exposition Universelle sous le n° 400. L'autorisation est accordée.

M. le comte de Nieuwerkerke annonce le renvoi prochain de tous les objets envoyés à l'Exposition Universelle par les musées des départements.

M. Victor Brun, directeur du Musée d'Histoire naturelle de Montauban, remercie la Commission de l'envoi d'une dalle avec empreintes de plantes fossiles, des carrières d'Armissan, qui lui a été donnée en échange des ustensiles préhistoriques trouvés dans les cavernes et abris du Tarn-et-Garonne.

M. le Président, après avoir consulté l'assemblée, annonce qu'il sera pourvu au remplacement de M. Pessieto dans la séance du 6 décembre.

M. Tournal fait sanctionner l'achat de deux boucles mérovingiennes découvertes à Villeneuve-la-Comptal, près de Castelnaudary, d'une petite hache gauloise en bronze, et de quatre *celtae* découverts dans les Corbières (60 frs). La Commission ouvre en outre un crédit de 225 frs pour payer les ossements humains, les poteries primitives, la grande hache en bronze,

les grès à polir et les ustensiles en os découverts dans les cavernes de l'Ariège et adressés par MM. Vincent Meunier et Chaumond, d'Ussat.

M. le Président donne des détails sur la visite faite au Musée et à la Bibliothèque par S. Exc. M. Duruy, Ministre de l'Instruction Publique.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Décembre 1867.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Présents : MM. Pailhiez, Figeac, Faure, Larraye, Birat, Riols, de Rouquairol, Berthomieu, Roussel, Narbonnès, Tallavignes, Delmas, Cartault, de Martin et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Pailhiez annonce que M. Cabirol, de Narbonne, a bien voulu donner au Musée la statue *l'Innocence*, exécutée à Carrare par M. Pierre Lazzerini, de Gênes, qui figurait à l'Exposition Universelle, section italienne, sous le nº 56. Cette statue est arrivée sans accident depuis quelques jours. L'assemblée vote des remerciements à M. Cabirol et décide qu'elle priera M. Peyrusse d'exprimer à notre généreux compatriote toute la gratitude des Narbonnais.

M. Fages, de Limoux, écrit pour annoncer la découverte de 63 nouvelles haches polies, de pierre.

Le Général Creuly, au nom de la Commission de la topographie des Gaules, demande des renseignements sur l'inscription gauloise de Moux, et sur celle des décumans, conservée dans l'église de Suréda (Albères).

M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. l'abbé Pottier, de Montauban, un grès à polir, un poinçon en os et un éclat de silex, découverts dans les alluvions du Tarn ; des grains de collier en albâtre, découverts dans les dolmens de l'Aveyron, et une assiette avec décor polychrome, fabriquée à Montauban, au XVIIIe siècle chez la veuve Guinerie.

Le Secrétaire annonce qu'il a eu l'occasion de voir dans plusieurs collections de Montauban, notamment chez M. Devals, archiviste, chez le Docteur Rattier et chez l'abbé Pottier, des *celtae* d'un type tout à fait particulier, et que l'on rencontre dans les alluvions limoneuses du Tarn, avec des fragments de poteries primitives, des ustensiles en silex et des poinçons en os ; M. Tournal ajoute qu'il existait sur ce point un ancien atelier de *celtae* et qu'on les fabriquait avec des cailloux roulés du Tarn. On y trouve encore des grès à polir et des haches à tous les degrés de fabrication. Le Secrétaire croit pouvoir présenter prochainement à l'assemblée quelques échantillons de ces *celtae*.

L'assemblée procède à la nomination des candidats à présenter à l'administration préfectorale en remplacement de M. Pessieto, décédé. Le nombre des votants est de 16.

M. Auguste Rieusset ayant réuni 14 voix est proclamé 1er candidat. MM. Prax et Eugène Fil sont ensuite désignés comme 2me et 3me candidats par un nombre égal de suffrages (7 voix). L'assemblée décide que M. Prax figurera le second sur la liste à cause de son âge.

La Commission élit ensuite à l'unanimité M. Gabriel Birat comme président pour 1868. Tous les autres membres du bureau et des sous-commissions sont maintenus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

ANNÉE 1868

Séance du 3 Janvier 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Birat. Présents : MM. Figeac, Roussel, Pailhiez, Riols, Berthomieu, Delmas, Tallavignes, Faure et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 1867, nommant M. Auguste Rieusset membre de la Commission Archéologique en remplacement de M. Pessieto. Le nouveau membre assiste à la réunion.

M. le Baron de Rivières annonce l'envoi, à titre de don, de quelques briques du XVe siècle provenant du château de Combefa (Tarn), construit par les ordres de Louis d'Amboise, et offrant les armes de ce prélat. M. de Rivières demande en même temps la communication de quelques dessins de briques émaillées de l'archevêché de Narbonne.

M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, confirme la promesse, faite à M. Tournal, d'accorder au Musée de Narbonne plusieurs reproductions des haches celtiques découvertes dans les dolmens du Morbihan.

M. Faucon annonce qu'il a fait l'acquisition de la principale fenêtre de la maison de la Renaissance désignée sous le nom d'*Hôtel des Nourrices*, et offre de la céder au Musée pour le prix de 1200 frs, plus les frais d'enlèvement et de remplacement. L'assemblée, considérant que les sculptures perdront presque toute leur valeur lorsqu'elles seront séparées du monument, et que le principal mérite de l'hôtel réside dans l'harmonie de tous les détails d'architecture, refuse la proposition de M. Faucon et exprime tous les regrets qu'elle éprouve de voir détruire, sans aucune espèce de motif, et dans un but de spéculation privée, un des plus curieux monuments de la ville.

M. Lagusse, huissier à Castelnaudary, offre de vendre au Musée un chapiteau roman, en marbre blanc, provenant de l'ancienne abbaye de Belpech. Cette proposition n'est pas acceptée, à cause de l'exagération du prix et de l'état de dégradation de ce détail d'architecture.

M. Tournal annonce que M. Fages est encore parvenu à recueillir dans plusieurs communes de l'arrondissement de Limoux 63 haches polies de pierre, et qu'il offre de les céder au Musée pour 142 fr. 60. Le Secrétaire ajoute qu'il a fait venir cette collection, qu'elle est en général composée de types extrêmement communs mais que 13 échantillons méritaient d'être conservés à cause de leur forme et de la nature des roches ; il a cru donc devoir proposer pour le même prix les types les plus communs à un autre musée, en réservant les plus belles pièces pour le Musée de Narbonne, de telle sorte que les collections de la ville se trouvent gratuitement enrichies de treize belles pièces.

La Commission reçoit de M. Alfred Méjean un peson de fuseau en terre cuite de l'époque gauloise découvert à sa campagne de Pradines.

Le Secrétaire fait sanctionner les achats suivants : une console en marbre grec de l'époque romaine découverte dans le nouveau cimetière de Cité (3 frs) ; plusieurs moulages exécutés dans les ateliers du Museum d'Histoire naturelle de Paris, et représentant des ustensiles et des trophées de chasse antéhistoriques, en bois de renne, découverts dans les cavernes de la Dordogne (43 fr. 10).

Le Trésorier rend compte de la situation financière de la Commission. Il résulte de cet exposé que pendant l'année 1867 les recettes ont à peu près balancé les dépenses.

M. Tournal entretient l'assemblée des réunions de la Société française d'archéologie qui doivent avoir lieu fin novembre à Perpignan, à Narbonne et peut-être à Carcassonne. Le Secrétaire croit qu'il serait convenable d'adresser des remerciements à M. de Caumont pour le choix qu'il a bien voulu faire de la ville de Narbonne, et lui dire qu'il peut compter sur le concours de la Commission. Le Secrétaire émet encore l'avis que le congrès devrait être avancé au mois d'octobre, et que le vœu en devrait être transmis à M. de Caumont après avoir consulté le Secrétaire général du congrès et pris l'avis des sociétés de Perpignan et de Carcassonne.

Le programme des réunions devant être publié en février, le Secrétaire engage les membres de la Commission a vouloir bien soumettre quelques questions qui seraient mises à l'ordre du jour du congrès ; il en propose lui-même plusieurs relatives aux monuments mégalithiques, à l'origine des monuments et inscriptions encastrés dans les remparts de Narbonne, à la topographie de cette ville aux diverses époques de son histoire, etc.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Février 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Birat. Présents : MM. Roussel, Larraye, de Rouquairol, Païlhiez, Rieussot, Riols, Cauvet, Berthomieu, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Martin, sculpteur, associé de M. Bru, une hache en pierre polie, découverte à Narbonne, sur la rive gauche du canal, en sortant de la porte Sainte-Catherine ; de M. Gabriel Birat, un des coutelas que les conventionnels firent exécuter après l'assassinat de Marat pour leur défense personnelle, et provenant de la succession de M. Malibran, de Pézénas.

M. de Caumont, en réponse à la demande qui lui avait été faite par la Commission au sujet de la réunion du Congrès Archéologique, dit qu'il regrette de ne pouvoir modifier en aucune manière la décision prise par la Société française d'archéologie, et que la réunion aura lieu dans les derniers jours de novembre. M. de Juillac, secrétaire de la Société archéologique de Toulouse, annonce que plusieurs membres de cette assemblée et plusieurs membres de l'Académie impériale des sciences de la même ville, se rendront à Narbonne pour assister aux séances du congrès.

M. le Président annonce que le Ministre de la Maison de l'Empereur a accordé au Musée de Narbonne le tableau de M. Gigoux, représentant la *poésie du Midi*, qui figurait à l'Exposition de 1866 et à l'Exposition Universelle. Ce tableau est parti de Paris le 27 janvier.

M. Roussel fait approuver l'achat des ouvrages suivants : *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle*, par d'Orbigny, 23 vol. in-8° brochés avec 288 planches coloriées (225 frs) ; *Histoire des environs de Paris* par Dulaure 6 vol. in-8° brochés (6 frs) ; *Histoire de la Révolution française de 1814 à 1830*, par le même, 8 vol. in-8° reliés (8 frs).

M. Tournal propose l'acquisition pour 250 frs, d'une copie réduite des *Buveurs* de Vélasquez, exécutée à Madrid par M. Frigola, élève de l'Ecole des Beaux-Arts. Cette proposition est acceptée.

M. le Président propose d'adresser une pétition à l'administration municipale, afin d'obtenir le renouvellement d'une partie du mobilier de la salle des séances et quelques réparations urgentes. L'assemblée partage cette manière de voir et prie M. Birat de vouloir bien rédiger cette pétition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 25 Février 1868.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le mardi 25 février à 2 heures du soir, sous la présidence de M. G. Birat pour examiner la proposition faite par un membre de l'assemblée au sujet de la conférence que M. Gustave Lambert, chef de l'expédition au pôle Nord, se propose de faire vendredi prochain à 8 heures du soir dans la salle du Synode.

Etaient présents : MM. Roussel, Faure, Rieusset, Pailhiez, Riols, Berthomieu, Cauvet, Tallavignes, de Rouquairol et Tournal.

La Commission, considérant que le voyage de M. Lambert constitue une entreprise nationale dont les résultats ne peuvent qu'être très favorables au développement des sciences physiques et naturelles, décide à l'unanimité :

1° Qu'elle favorisera autant que possible la conférence de M. Lambert ;

2° Qu'elle adressera une demande à l'administration municipale pour qu'elle veuille bien prendre à sa charge tous les frais que nécessitera cette assemblée.

3° Que si, contre toute prévision, l'administration municipale ne voulait pas se charger de cette dépense, la Commission Archéologique solderait tous les frais, à l'aide des fonds provenant de la cotisation annuelle des membres.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 6 Mars 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. G. Birat. Présents : MM. Faure, Figeac, Rieusset, Pailhiez, Riols, Berthomieu, Cauvet, Tallavignes, Delmas, Roussel, Méjean et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit du Comité de patronage pour l'expédition au pôle Nord un travail de M. Gustave Lambert sur cette expédition projetée ; de M. Bru, un fragment de poterie rouge en terre de Samos, découvert à Narbonne, dans le nouveau faubourg et offrant une figure d'Hercule ; de M. J. Delmas, le *Recueil des monnaies anciennes et modernes* de M. Salzade (1 vol. in-4° broché) et un mémoire manuscrit sur le Languedoc, par M. Basville, intendant de la province (1 vol. in-f° relié).

Le Secrétaire annonce à l'assemblée la découverte, faite au second jardin en sortant de la porte Sainte-Catherine, de deux grandes pierres de 2 m. 80 de longueur, qui appartiennent à un grand monument funéraire et sur lesquelles on remarque quatre cavités destinées à renfermer les urnes cinéraires et des rigoles pour les libations. Ces pierres présentent également les noms de plusieurs personnes et notamment celui d'un cavalier de la 10me légion géminée C. MAECIO INGENVO EQVITI LEG X GEM. Le propriétaire ayant bien voulu consentir à l'enlèvement de ce curieux monument, ce dernier a été transporté dans la salle des antiques.

M. le Président annonce que l'administration municipale a répondu favorablement à la demande faite par la Commission et relative à la restauration de la salle des séances et au renouvellement d'une partie du mobilier.

Un membre de la sous-commission de peinture annonce l'arrivée prochaine d'un tableau de M. Pérignon, qui sera exposé pendant huit jours; la Commission sera ensuite consultée pour savoir s'il convient de l'acheter.

Le même membre annonce que l'acquisition de la copie des *Buveurs* de Vélasquez a été effectuée pour 250 frs.

M. Tournal fait sanctionner l'achat, pour 2 fr. 50, de trois *celtae* découverts dans la commune de Bizanet, et présente un ustensile en silex

découvert en exécutant les travaux de dessèchement de l'étang d'Ouveillan, où l'on est autorisé à situer, jusqu'à plus ample informé, une station lacustre antéhistorique analogue à celles de la Suisse et de l'Italie.

Le Secrétaire annonce que le congrès archéologique se réunira la 20 novembre à Carcassonne, le 24 à Narbonne et le 26 à Perpignan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire : TOURNAL.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le lundi 16 mars 1868 à 2 heures du soir pour examiner une proposition relative à l'achat, pour le prix de 3000 frs, d'un tableau de M. Pérignon. Cette proposition n'a pas été acceptée.

Etaient présents : MM. Birat, président, Pailhiez, Rieusset, Méjean, Delmas, de Rouquairol, Roussel, Berthomieu et Tournal, secrétaire.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Avril 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. G. Birat.

Présents : MM. Rieusset, Pailhiez, de Rouquairol, Delmas, de Martin, Figeac, Larraye, Riols, Tallavignes, Berthomieu et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Tournal offre à la Commission une tête fossile d'ours à front bombé (*ursus spelaeus*) trouvée dans les cavernes de l'Ariège et qui lui a été donnée par MM. Filhol et Trutat, conservateurs du Museum d'Histoire naturelle de Toulouse.

La Commission reçoit également de M. Bru une imitation d'emmanchement des *celtae*, exécutée d'après les modèles découverts dans les lacs de la Suisse, et faite à l'aide d'une hache de pierre polie découverte dans les Corbières et d'un bois de cerf de l'époque romaine trouvé à Montlaurès.

M. Roussel communique une lettre de M. Emile Galichon, directeur de la Gazette des Beaux-Arts, relative à la demande de divers renseignements sur le Musée et la Bibliothèque. Il ajoute qu'il a répondu à ces diverses questions, de concert avec M. Tournal, et envoyé en outre à M. Galichon, un catalogue du Musée et de la Bibliothèque.

Le Secrétaire donne des détails sur le gisement où a été trouvé l'ustensile en silex dans l'étang d'Ouveillan ; il résulte, dit-il, de l'inspection minutieuse des lieux, qu'il n'a jamais existé d'habitation lacustre sur cet amas d'eau salée, mais que les bords du lac ont pu être habités à l'époque antéhistorique, puisque des silex taillés ont été découverts en creusant l'émissaire (au puits n° 5 ou 5 bis).

Un membre demande à M. le Trésorier quelle est la somme disponible formant le solde des 6000 frs provenant du legs Coussières. M. le Trésorier répond qu'il existe encore une somme de 2449 frs entre les mains du Receveur Municipal de Narbonne, le reste ayant servi déjà à acheter les objets suivants : 1° la grande marine de Cordouan ; 2° un grand paysage avec animaux, par Roos ; 3° une sainte Famille de l'Ecole française ; 4° une copie, par Jordaens, d'un tableau de Rubens conservé au Musée de Florence ; 5° un paysage avec figures et animaux par Ommeganck ; 6° le buste en marbre du Dr Barthez.

Le solde doit être employé en achats de tableaux ou d'objets d'art conformément aux avis itérativement émis par la Commission, et à la

délibération par laquelle le Conseil municipal a autorisé la vente du mobilier Coussières aux héritiers du testateur.

Un membre fait observer combien il est difficile à la Commission d'arriver à un emploi de cette somme conforme à ces prescriptions : les tableaux anciens authentiques sont hors de prix, dit-il ; les modernes n'ont la plupart du temps qu'un prix de convention dû à la vogue, au nom de leur auteur, plutôt qu'au mérite réel de l'œuvre. Une affaire qui paraît excellente au moment où l'on vient de la conclure, peut se révéler détestable le lendemain de la mort du peintre en renom. Les objets d'art sont rares, la concurrence privée les rend presque inaccessibles aux galeries publiques. D'autre part il n'y a presque rien à acheter sur place et nous ne saurions nous en rapporter aveuglément à un commissionnaire ou à un correspondant. D'où la nécessité de faire voyager à nos frais (frais doubles si le marché ne se réalise pas) les objets qu'on nous propose. Les artistes et les marchands n'aiment pas en général expédier les tableaux à de grandes distances. Aussi, depuis deux ans, et après bien des tentatives infructueuses, la Commission est obligée, faute d'emploi convenable, de laisser dans la caisse municipale des fonds qui pourraient recevoir une destination plus profitable au public.

A ces considérations qu'il approuve, un autre membre ajoute que le Musée a en réserve des tableaux, toute une collection de dessins originaux, des collections d'Histoire naturelle qu'on ne peut exposer faute d'espace ; que, d'un autre côté, il existe entre la salle à manger des archevêques et la vaste salle qui précède la Bibliothèque, une série de petites pièces dans lesquelles le public n'est pas admis, qui, convenablement remaniées de manière à ne former qu'une ou deux grandes salles, compléteraient l'installation de nos galeries et permettraient aux visiteurs d'entrer par la salle des Gardes et de sortir par la salle des inscriptions, sans avoir à revenir sur leurs pas ; que l'architecte de la ville a étudié, dans un avant-projet détaillé, le remaniement de toute cette aile du 2me étage du palais archiépiscopal et que la dépense atteindrait seulement le chiffre de 2000 frs. En faisant la part de l'imprévu, la somme que nous avons à notre disposition est donc suffisante ; il conclut en proposant la résolution suivante : La Commission Archéologique demande au Conseil municipal l'autorisation de consacrer les 2449 frs formant le solde du legs Coussières à la restauration de la série de pièces au 2me étage qui font communiquer la salle à manger avec la salle qui précède la Bibliothèque. Une inscription analogue à celle qui figure à l'entrée de la galerie Barathier perpétuerait le souvenir de la libéralité qui aura permis cette dépense, et le nom de M. Coussières, bienfaiteur du Musée.

Après une discussion approfondie, la Commission adopte à l'unanimité cette proposition et charge son Président de la soumettre à M. le Maire de Narbonne en son Conseil municipal.

Le Secrétaire annonce que l'on a découvert, en exécutant des fouilles à Montlaurès, deux médailles celtibériennes frustes, mais que l'on peut attribuer à Narbonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Mai 1868.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. G. Birat. Présents : MM. Pailhiez, Ducros, Roussel, de Martin, Tallavignes, Rieussel, Berthomieu, de Rouquairol, Larraye, Cauvet et Tournal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Rieusset deux lettres autographes de M.

Littré ; de M. Bruel, employé dans les bureaux de l'architecte de la ville, deux petits ustensiles romains, en bronze, découverts près de la gare ; de M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, des reproductions de pendeloques et de deux grandes haches en pierre polie provenant des dolmens du Morbihan et conservées au musée de Vannes.

M. le Président donne des détails sur l'accueil fait par le Conseil municipal à la demande adressée par la Commission Archéologique au sujet de l'emploi du solde du legs Coussières : il résulte de cette communication que M. Cauvet, conseiller municipal, persistant à croire que le legs Coussières doit être uniquement consacré à l'achat de tableaux ou objets d'art, a proposé à l'administration de faire construire immédiatement la nouvelle salle projetée à l'aide des 2449 frs déposés en ce moment entre les mains du Receveur municipal, et de faire rembourser par annuités cette somme à la Commission Archéologique, à charge par elle de la consacrer à l'acquisition d'objets d'art, conformément à la délibération par laquelle le Conseil municipal a autorisé la vente du mobilier Coussières aux héritiers du testateur.

M. le Président ajoute qu'une commission municipale a vérifié les petits appartements en question, et qu'elle a été d'avis de les réunir en une seule salle.

Un membre annonce que l'on a fait transporter au Musée un cippe de 1 m. 47 de hauteur, découvert dans une vigne près de Rolland. Ce monument, signalé par M. Delmas, a été donné au Musée par M. Lamothe-Tenet, capitaine de frégate. L'inscription en 4 lignes porte : P.L. AESGINUS [HIC-ES-SEPVLTVS. [CVM SVO VERNIONE [P.Q.XV.

Le Secrétaire annonce que MM. de Saulcy, sénateur et membre de l'Institut, Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, et Verchère de Reffye, officier d'ordonnance de l'Empereur, ont visité le Musée dans le courant de la semaine, et désigné un certain nombre d'inscriptions, de bas-reliefs, de figurines, d'armes et d'objets de parure, qu'ils désirent faire reproduire par le moulage pour le musée de Saint-Germain. Plusieurs de ces objets pourront être moulés à Narbonne, et M. Bru s'est chargé de ce soin, mais d'autres devront être expédiés à Paris et M. le Surintendant des Beaux-Arts adressera prochainement une demande à M. le Maire de la ville pour obtenir leur déplacement.

L'assemblée donne un avis favorable à ce projet.

M. Tournal communique le programme du congrès qui doit se tenir à Carcassonne, à Narbonne, et à Perpignan, du 20 au 24 novembre. Tous les membres présents déclarent accepter l'invitation de se rendre aux séances, et s'engagent à verser 10 frs au trésorier du congrès.

Sur la proposition de M. Tournal, et après quelques observations de M. Cauvet, la Commission vote l'achat, pour 100 frs, d'un paysage encadré de M. Ch. Labor, de Béziers, représentant une vue de Cabanillas, sur la route de Madrid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Juin 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Riols, Berthomieu, Delmas, Cauvet, Larraye, Roussel et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Cabirol une hache en fer et un fer de lance découverts en exécutant des dragages dans le lit de la Seine, en amont de Paris ; de M. Lamothe-Tenet, une petite lampe en terre cuite et

deux fragments de poterie mérovingienne, découverts à Rolland ; de M. Tournal, une médaille phénicienne de l'île d'Iviça, près de Minorque, trouvée à Narbonne et un calque de l'inscription gallo-romaine de Saint-Pons.

S. Exc. le Ministre des Beaux-Arts, répondant à la demande que lui avait adressée le Président de la Commission, d'un vase de la Manufacture de Sèvres, dit qu'il regrette de ne pouvoir lui donner une suite favorable, mais que d'après les règlements établis, les produits de la Manufacture sont exclusivement réservés à l'usage de Leurs Majestés.

M. Amardel, adjoint, remplissant les fonctions de maire, fait savoir que M. le Préfet de l'Aude arrivera lundi prochain à Narbonne et recevra immédiatement les fonctionnaires publics dans une des salles de la Mairie. L'assemblée décide que les membres du Bureau iront rendre visite à ce nouveau magistrat au nom de la Commission.

M. Tournal annonce la découverte, faite dans un ravin, aux *Impérious* près de la caverne du Viviès à 3 km. de la ville, d'un *ustrinum* de l'époque gallo-romaine dans lequel on a trouvé deux médailles en bronze du Haut-Empire, une très grande quantité de lampes en terre cuite, fracturées, et dix parfaitement intactes, et de nombreux noyaux de pin pignon carbonisés. Le foyer, d'environ 1 mètre 30 de diamètre, était entouré d'une petite muraille en pierres sèches, et ne renfermait aucune trace d'ossements humains ; il est donc probable qu'ils avaient été enlevés après la combustion du cadavre, pour être déposés dans une urne cinéraire. La terre du foyer était extrêmement noire, circonstance qu'il faut attribuer à la combustion de la résine renfermée dans le bois et dans les pommes de pin qui avaient servi à l'alimentation du foyer. Plusieurs lampes portent des marques de fabrique, d'autres offrent des ornements bien conservés tels que : chien, courant à gauche. — lièvre, courant à droite. — deux palmes. — un coq et une palme. — quatre feuilles. — esclave ayant les bras appuyés sur une grande amphore. — masque comique. — grand vase plat à deux anses. — mime grotesque armé d'une pique et d'un bouclier, et brandissant une énorme massue. — buste de femme, vu de face, dont la tête, couverte d'abondants cheveux, est entourée de cinq rayons.

Le Secrétaire ajoute qu'il a publié la description de cet *ustrinum* dans le volume II nº 4 de la *Revue archéologique du Midi de la France*.

L'assemblée sanctionne l'achat fait en Normandie par M. Hérail, procureur impérial, pour le prix de 150 frs, d'un porte-huilier, d'un saladier, d'une soupière, de deux grands plats et de plusieurs assiettes, des fabriques de Rouen du XVIIe et du XVIIIe siècles. L'assemblée, ayant égard à la valeur de ces faïences, et considérant cette affaire comme un véritable don, charge M. Delmas de vouloir bien exprimer toute sa reconnaissance à M. Hérail.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'une lampe fruste découverte dans le nouveau cimetière de Cité et sur laquelle on remarque une priapée, (2 frs), et celui d'une collection de cartons pour le médailler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du vendredi 3 Juillet 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Birat. Présents : MM. Larraye, Pailhiez, Berthomieu, Delmas, Rieusset, Roussel et Tournal, secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Alex. Bertrand le moule d'une petite fibule en bronze trouvée à Orange et offrant les lettres I.M.S. : de M. Tournal

le calque des inscriptions les plus curieuses du Musée d'Arles en Provence, et un bloc de brèche osseuse de la caverne de Sallèles-Cabardès ; de M. Barthélémy Cros, négociant, une inscription funéraire du XVIIe siècle gravée sur marbre blanc et trouvée dans l'ancien cimetière des Carmes ; de M. Benjamin Rivière, conseiller général de l'Ariège, une notice historique sur le consulat et la châtellenie de la ville d'Ax.

Le Secrétaire annonce la découverte faite à Castelnaudary d'une très belle boucle mérovingienne, et d'un plat en étain, gravé par François Bériot ; il signale également la découverte faite à Armissan, d'une tige de plante fossile de trois mètres de hauteur, et la vente faite à M. le professeur Barry, de Toulouse, pour le prix de 20 frs, du sceau de Jean de Fortia, prévôt de Capendu.

M. Tournal entretient la Commission de l'existence probable dans le département de l'Aude, d'une habitation troglodytique analogue à celles qui ont été découvertes par M. Devals dans les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, et sur laquelle il espère pouvoir donner des renseignements plus précis dans une séance ultérieure. Ce site est situé à la limite des départements de l'Aude et de l'Ariège près de la commune de Saint-Gaudéric (canton de Fanjeaux), sur la ligne de partage des eaux de l'Hers et de la Vixiège.

M. Roussel communique la liste des ouvrages qui lui ont été expédiés par M. Dauchez.

Un membre de la sous-commission d'Archéologie présente une croix pectorale en vermeil, portant la date de 1750 ; trois petites fibules mérovingiennes en bronze ; deux râpes à tabac, l'une en ivoire, l'autre en bois de noyer ; une clef romaine en bronze, d'une forme particulière, et une hache gauloise ; un bronze trouvé dans les Corbières. Tous ces objets proviennent d'un échange fait à l'aide des doubles de la galerie Barathier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Les membres n'étant pas en nombre suffisant pour valider les délibérations, la séance du 7 août n'a pas eu lieu.

Séance du 4 Septembre 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ducros. Présents : MM. Berthomieu, de Martin, Tallavignes, Roussel, Rieusset et Tournal, secrétaire. La procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Bru un petit dé à jouer en ivoire, cubique, de l'époque romaine, découvert dans les fouilles des remparts, et deux *celtae* découverts à Pépieux ; de M. Tournal, une ancienne mesure tournante, en marbre, trouvée dans l'église de Lapalme ; de M. Devèze, d'Armissan, une feuille fossile de *Calamopsis* (palmier rotin) découverte dans les carrières de cette commune (3 mètres de longueur) ; du Ministre des Beaux-Arts, un tableau de M. Hédouin, représentant un *Café à Constantine*.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat, pour le prix de 10 frs, d'une gravure publiée par M. Didron, et représentant le parement d'autel donné par Charles V à la cathédrale de Narbonne. Ce parement, dit-il, fut vendu par M. Barthe à M. Boilly pour le prix de 500 frs il fut cédé ensuite par ce dernier au Musée des Souverains pour une somme de 3000 frs.

Le même membre signale l'existence d'un fragment de bas-relief visigothique encastré dans la muraille extérieure de l'église des Pénitents, sur le toit d'un menuisier, et d'un fragment de tombeau chrétien du IVe siècle

représentant le sacrifice d'Abraham et qui se trouve sur la façade de l'ancienne maison Curet, à l'angle de la maison Alaux.

M. Tournal annonce que M. Narbonne, fils aîné du docteur, a fait l'acquisition de la matrice ogivale en bronze du sceau du couvent des Frères Mineurs de Narbonne ; il serait convenable, ajoute-t-il, de proposer à M. Narbonne de consentir à céder cet objet au Musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Octobre 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Ricausset. Présents : MM. Larraye, Roussel, Pailhiez, Berthomieu, Riols, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Chalande, de Toulouse, une hache polie en serpentine, trouvée à Vieille-Toulouse, un denier d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, frappé comme Duc de Narbonne de 1134 à 1143, et *l'Histoire anonyme de la guerre des Albigeois*, publiée sur le manuscrit conservé à la Bibliothèque de Toulouse.

Le Secrétaire donne des détails sur l'habitation troglodytique de Saint-Gaudéric. Ce souterrain offre la plus grande analogie avec ceux du Tarn et du Tarn-et-Garonne, décrits par M. Devals. Toutefois, celui de l'Aude a été creusé dans une marne argileuse et à l'aide d'ustensiles en métal. Les fouilles n'ont mis au jour que des fragments de poteries grises, grossières, mal cuites, exécutées à l'aide du tour, et dont il est difficile de préciser l'époque.

Le même membre ajoute que l'ouverture du congrès archéologique sera probablement retardée et portée au 26 novembre ; des cartes d'admission sont déposées chez M. Bru, concierge du Musée, où elles peuvent être retirées contre versement de 10 francs.

La Commission sanctionne l'échange de quelques objets de nulle valeur provenant de la galerie Barathier contre une clef ayant servi d'enseigne pour la maison d'un maître serrurier, et un bout de lance en silex trouvé à Alby.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du vendredi 6 Novembre 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Birat. Présents : MM. Roussel, Larraye, Pailhiez, Delmas, Tallavignes, de Martin, Berthomieu, de Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Malric, ancien juge de paix de Sigean, une belle boucle de ceinturon mérovingienne, en bronze étamé, trouvée dans un tombeau près de cette commune ; de M. Bru, une médaille celtibérienne de Narbonne, à fleur de coin.

Le Secrétaire annonce que l'Administration municipale a consenti à prendre à sa charge toutes les dépenses que nécessitera la réunion du congrès archéologique, et que M. Gardel, curé de Saint-Just, prendra les dispositions nécessaires pour que tous les membres étrangers qui assisteront à cette assemblée puissent visiter facilement le trésor de la cathédrale. A ce sujet, M. Birat rappelle qu'il fut question, il y a plusieurs années, de prier MM. les membres de la Fabrique de Saint-Just de vouloir bien

déposer au Musée les manuscrits et les objets curieux que possède la cathédrale, afin qu'ils puissent être facilement visités par les étrangers, et que cette demande n'avait eu aucun succès. Le Président ajoute qu'il conviendrait de revenir aujourd'hui sur cette affaire et que, selon toute probabilité, il serait possible de la conduire à bon terme. Peut-être même pourrait-on en faire l'acquisition à l'aide d'une subvention municipale qui serait consacrée à exécuter des travaux de restauration de la cathédrale.

La Commission remercie M. le Président de cette communication et le prie de poursuivre cette importante affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 4 Décembre 1868.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Birat. Présents : MM. Tallavignes, Roussel, Larraye, Delmas, Faure, Riols, Berthomieu, Pailhiez, et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'assemblée nomme son Bureau pour 1869. M. Brenguier est élu président à l'unanimité. Tous les autres membres sont maintenus dans leurs fonctions, ainsi que ceux des sous-commissions.

Divers ouvrages sont reçus par la Bibliothèque.

M. Malric offre une nouvelle boucle mérovingienne en bronze, découpée à jour et trouvée dans une sépulture près de Sigean, à côté de sa propriété de *Ferro-Cabals ;* M. Fages, trois haches en pierre polie découvertes dans l'arrondissement de Limoux ; M. Tournal, un ustensile mérovingien en os, recouvert d'une couleur bleue, dont l'usage est encore inconnu et qui a été trouvé dans les démolitions de la porte de Perpignan ; M. Jules Bousquet, deux belles plantes fossiles des carrières d'Armissan.

M. Domenjou, de Carcassonne, fait savoir par lettre qu'il a décidé de vendre sa riche collection de tableaux, faïences et objets d'art. L'assemblée décide qu'une commission composée de MM. Birat, Delmas, Berthomieu et Tournal, se rendra jeudi prochain dans cette ville pour examiner s'il n'y aurait pas lieu d'acquérir certains de ces objets, pour employer le solde du legs Coussières.

Le Secrétaire propose de demander au gouvernement l'autorisation de déposer provisoirement les inscriptions et les bas-reliefs provenant de la démolition des remparts dans l'église maintenant inoccupée de Lamourguier sans préjuger en rien de la destination future de cette ancienne église. L'assemblée partage cette manière de voir et charge son Bureau de faire les démarches nécessaires à cet égard.

M. Delmas entretient la Commission du projet de construction de la nouvelle galerie qui doit faire suite à la salle à manger ; il croit que l'Administration municipale ne serait pas éloignée de consacrer à ce travail une subvention annuelle de mille francs, mais que la Commission devrait faire l'avance des fonds nécessaires pour son exécution immédiate. Le devis provisoire s'élève à la somme de 4000 frs. M. Faure offre à l'assemblée de faire cette avance. Des remerciements lui sont adressés par le Président.

M. Tournal présente le calque de l'inscription gravée sur la partie supérieure d'un des chapiteaux de la porte romane de l'église de la Madeleine. Cette inscription, qui paraît du IV[e] siècle ou des premières années du V[e], est grande partie cachée par les retombées de l'archivolte ; on ne distingue que les mots PIGNERA LECTOR et quelques lettres isolées.

Le même membre rappelle à la compagnie qu'à l'occasion du congrès

archéologique, M. de Caumont, au nom de la Société française d'archéologie, a bien voulu accorder au Musée une somme de 300 frs pour exécuter des fouilles soit à l'intérieur de la ville, soit dans les environs : il ajoute que la commission de l'Exposition universelle de 1867 a bien voulu faire frapper une médaille qui a été accordée au Musée de Narbonne pour remercier la Commission du concours qu'elle a donné à cette exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1869

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le mercredi 6 janvier 1869, à 3 heures du soir, pour régler les détails de la cérémonie funèbre de M. Ducros de Saint-Germain, ancien président de la Commission et ancien maire de Narbonne. MM. Brenguier, Pailhiez, Birat et Tallavignes ont été désignés pour porter le drap d'honneur.

Séance du 8 Janvier 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brenguier. Présents : MM. Roussel, Pailhiez, Larraye, de Martin, Riols, Faure, de Rouquairol, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission, consultée par M. le Président, décide de pourvoir au remplacement de M. Ducros de Saint-Germain dans la séance de février.

Le Secrétaire communique la liste des ouvrages donnés à la Bibliothèque.

La Commission reçoit de M. Larraye un pot à eau avec sa cuvette de l'ancienne fabrique d'Apt, en Provence ; de M. Cordes, de Narbonne, lieutenant de vaisseau, quelques ustensiles et objets de parure d'une tribu de nègres cannibales qui, partie de l'intérieur de l'Afrique, est venue se fixer au Gabon ; de M. Marcelin Coural, une hache en pierre polie trouvée au château de Saint-Martin de Tocques ; de M. Lignères, une petite ampoule, ou *unguentarium*, en verre bleu et un dessus de lampe historié en terre cuite, trouvés près de sa campagne des Palais, dans une sépulture gallo-romaine ; de M. l'abbé Pottier, une hache en pierre polie trouvée dans les alluvions du Tarn, près de Montauban, et une imitation frauduleuse de ces haches, exécutée par des ouvriers de cette ville ; de M. Cartailhac, une mâchoire humaine enveloppée dans des dépôts stalagmitiques, et découverte dans la caverne sépulcrale de Sorgues (Avignon). Cette mâchoire remonte à l'âge de la pierre polie et probablement à l'époque des dolmens.

M. de Rouquairol rend compte de la course faite à Carcassonne par la commission qui fût désignée dans la dernière séance pour aller visiter les collections de M. Domenjou. « La principale richesse de ce cabinet, dit-il, « consiste en porcelaines de la Chine et du Japon, et en faïences provenant « surtout des fabriques du Midi de la France. Parmi les tableaux, la « commission a surtout remarqué un magnifique portrait de femme attribuée à Rubens, et un groupe d'enfants de l'école espagnole. M. Domenjou « désirant vendre sa collection en bloc et n'étant pas encore fixé sur le « prix qu'il désire en obtenir, la commission s'est abstenue de faire une « offre, avec d'autant plus de raison qu'il existe une foule de dessins et « de tableaux assez médiocres, et que dans la collection céramique, les « pièces provenant des mêmes usines sont reproduites à l'infini.

M. Tournal entretient l'assemblée des travaux de démolition que l'on

exécute en ce moment sur plusieurs points des fortifications de la ville, et notamment au bastion Montmorency. C'est sur ce point, dit-il, que se trouvent réunis le plus grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs antiques, c'est là qu'ils sont le mieux conservés. L'entrepreneur des travaux employant la mine pour détruire ces murailles qui ont plus de six mètres d'épaisseur, il arrive que les monuments antiques sont divisés par éclats, et qu'ils ont également beaucoup à souffrir à cause du peu de soin que les ouvriers apportent à l'extraction de ces matériaux. Le cahier des charges n'imposant probablement aux entrepreneurs aucune obligation particulière pour leur conservation, il conviendrait de prendre une détermination à ce sujet. La Commission décide que les membres du Bureau iront immédiatement après la séance, prier M. le Maire de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour conserver ces précieux débris.

Le Secrétaire offre à la Commission un inventaire complet des inscriptions, des bas-reliefs antiques et du Moyen Age et de tous les objets provenant de Narbonne qui se trouvent en ce moment au Musée de Toulouse. Parmi ces objets figure un sceau du XIVe siècle ayant appartenu à un établissement religieux inconnu jusqu'à ce jour et dont la légende est ainsi conçue : S. CONVENTVS SPINE IHV X NARBON.

Le Secrétaire dépose également une copie, faite par M. Bonnefoy, de toutes les inscriptions du Moyen Age provenant principalement de l'église Saint-Paul de Narbonne et qui sont conservées dans les galeries du Musée de Toulouse.

M. Delmas offre à la Commission un tesson de poterie émaillée avec ornements polychromes, découvert dans les fouilles des remparts, et offrant une analogie frappante avec un fragment du même genre découvert dans les fossés de la ville et sur lequel on observe une des formules pieuses des musulmans, écrite en caractères coufiques ; il est donc permis de croire que ces faïences ont été exécutées à Narbonne par des artistes mauros après leur expulsion d'Espagne, et que l'on désignait dans nos contrées sous le nom de *Maranans*.

M. Mahul demande des renseignements sur Mgr Besaucèle, évèque constitutionnel de Narbonne, et sur le testament du cardinal Duc de Richelieu, rédigé dans l'Hôtel de Ville de Narbonne, le 23 mai 1642, par Pierre Falconis. M. Mahul demande en même temps, en communication, une petite brochure donnée par lui il y a plusieurs années, à la bibliothèque de Narbonne, et intitulée *Réponse de Jaubert, capitaine de gendarmerie, à P.-J. Salles*. La Commission autorise la communication de cette brochure, et charge le Secrétaire de répondre aux diverses questions posées par M. Mahul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Février 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brenguier. Présents : MM. Roussel, Birat, Figeac, Faure, Pailhiez, Larraye, Berthomieu, Riols, Amardel, de Martin, Cauvet, Narbonnès, Rieusset, de Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages offerts à la Bibliothèque.

M. Duruy, ministre de l'Instruction Publique, annonce qu'il vient d'accorder, sur la demande de M. Tournal, à la Commission Archéologique une allocation de 500 francs pour la conservation des inscriptions et des bas-reliefs antiques que l'on enlève en ce moment des remparts, M. le

Ministre ajoute qu'il désire être tenu personnellement au courant des découvertes qui pourraient être faites pendant la démolition des murailles, et qu'il s'est empressé d'écrire à S. Exc. le Ministre de la Guerre pour le prier de mettre l'ancienne église Lamourguier à la disposition de la Commission Archéologique, pour abriter provisoirement les monuments antiques provenant des remparts.

L'assemblée procède ensuite à la nomination des trois candidats qui seront présentés à M. le Préfet en remplacement de M. Ducros de Saint-Germain.

Le nombre des votants est de 17. M. le docteur Py, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé 1er candidat. M. Emmanuel Caillard par 15 voix et M. André Bonnet par 14 voix sont désignés pour compléter la liste.

Le Secrétaire dépose sur le bureau une clef romaine et une petite figurine représentant une femme diadémée (Junon) vêtue d'une longue tunique et portant dans la main gauche un objet indéterminé, peut-être des *crusmata*, ou bien, comme l'observe M. Figeac, des gâteaux.

Ces deux bronzes ont été découverts près de Castelnaudary et sont devenus la propriété du Musée par suite d'un échange.

L'assemblée sanctionne l'achat fait à Carcassonne, chez M. Doumenjou, et pour le prix de 1583 frs, de deux grandes vasques du Japon, d'une soupière en porcelaine de la dynastie des Ming, et de neuf pièces en faïence des anciennes fabriques de Rouen, Varages, Marseille et les Flettes. Cette acquisition conclue par les soins de la sous-commission désignée à cet effet, sera soldée à l'aide des fonds provenant du legs Coussières.

Un membre entretient à nouveau la Commission de l'enlèvement des inscriptions et bas-reliefs antiques encastrés dans les remparts. « Ces mo- « numents, dit-il, ne sont l'objet d'aucune espèce de soin de la part des « entrepreneurs, ils sont déjà accumulés en assez grand nombre dans les fossés de la ville ; il est donc urgent de les mettre en lieu de sûreté ». Après plusieurs observations, faites notamment par MM. Cauvet, Narbonnès, Figeac et Birat, l'assemblée prie M. Amardel de vouloir bien adresser à ce sujet de nouvelles observations à l'architecte de la ville, et désigne une commission composée de MM. Birat, Berthomieu et Tournal, qui sera chargée de surveiller l'enlèvement et le transport des inscriptions et bas-reliefs.

M. Tournal propose de faire mouler le pilastre du cloître de l'ancienne cathédrale de Narbonne, qui se trouve au Musée de Toulouse et représente, sur les quatre faces, Saint Just, Saint Pasteur, la Vierge et Charlemagne, ou le Christ en Roi. Le prix de ce moulage serait de 300 frs, et l'autorisation d'exécuter ce travail a été accordée par M. Roschach, conservateur, et par M. Filhol, maire de Toulouse. La Commission, tout en reconnaissant l'intérêt que présenterait cette pièce archéologique, ajourne l'exécution de ce travail, à cause de la situation de la caisse.

Le Secrétaire signale la découverte faite à Bizanet, près de l'ancien château, d'une mosaïque polychrome, avec rosaces et méandres. M. de Chefdebien se propose de la faire déblayer et de lever un plan des lieux. Le même membre signale encore une petite tête antique de Bacchus enfant, couronné de pampres, que l'on vient de placer sur la porte d'une maison en construction dans le quartier Saint-Paul. M. Larraye se charge de faire des démarches pour obtenir ce fragment de sculpture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Mars 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Bringuier. Présents : MM. Py, membre nouvellement élu, Figeac, Roussel, Pathiez, Larraye, de Martin, Berthomieu, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Peyrusse, annonçant que les démarches qu'il a faites pour obtenir que l'ancienne église de Lamourguier fut mise à la disposition de la Commission Archéologique ont pleinement abouti ; il sera prochainement permis de déposer et de classer dans ce vaste local les 150 pierres provenant des démolitions du bastion Montmorency et d'une partie de la courtine correspondant à la rue du Luxembourg. Le Secrétaire ajoute que M. Larraye doit lever le plan des anciennes fortifications qui étaient masquées par les murailles du XVIe et du XVIIe siècle et prendre en même temps des vues et des coupes des meurtrières.

M. Cartailhac signale l'existence sur un des premiers mamelons de la Montagne Noire, entre Caunes et Villeneuve-les-Chanoines, d'un dolmen entouré d'un cercle de pierres (cromlech).

M. Emilien Frossard, président de la Société d'Histoire naturelle de Bagnères-de-Bigorre, demande à faire un échange de roches et de minéraux des Hautes-Pyrénées, contre quelques échantillons des plantes fossiles d'Armissan. Cette proposition est acceptée.

Un membre communique à l'assemblée la liste des objets découverts dans les fouilles des remparts pendant le mois de février. Voici les principaux :

— *Bifrons* en marbre blanc représentant Bacchus et une bacchante, découvert dans la tranchée de la caserne Saint-Bernard.

— Meule et *catillus* en lave de la Somma (route de la nouvelle promenade).

— Aiguilles, épingles en os, médailles frustes du Haut-Empire, tessons de faïences du XVIe siècle fabriquée à Narbonne ; marques de fabrique gravées sur des briques à rebord et des vases en terre de Samos ; deux inscriptions funéraires romaines ; fragment d'inscription mérovingienne ; chapiteau de pilastre corinthien en marbre blanc, mutilé, d'un mètre de large dans la partie supérieure. Ce fragment d'architecture, découvert à la tranchée de la caserne Saint-Bernard, appartenait probablement au temple qui était entouré par les murailles de l'ancien capitole.

Un membre de la sous-commission archéologique annonce qu'il a été découvert un puits romain, muni de sa margelle, sur la route qui établit la communication de la nouvelle promenade et du boulevard. Il pense qu'en le faisant fouiller on aurait de très grandes chances de découvrir des objets intéressants. L'[illegible] partage cette manière de voir et décide que les fouilles devront être exécutées le plus tôt possible.

La Commission reçoit de M. Galinard, peintre d'histoire, un tableau qui fut exposé en 1849, *Junon jalouse* ; de M. Paloque fils, une hache en pierre polie découverte dans la haute vallée de la Cesse ; de M. Louis Narbonne, et par l'intermédiaire de M. Py, un sceau ogival du XVIe siècle, du gardien du couvent des Frères Mineurs de Narbonne, et qui représente les armes de la ville surmontées d'une croix en forme de tau et entourées de la légende : S. GARD. FRATR. MINOR. NARBON. ; de M. Jacques Théza, jardinier, une petite tête en albâtre calcaire rose représentant Bacchus enfant, et découverte dans les vignes du Quatourze ; du Museum de Toulouse, des reproductions d'armes en silex provenant des dolmens de la Lozère et du Gard ; de M. Tournal, une grande dalle en grès, présentant un grand nombre de pistes de cheirotherium et provenant du terrain permien de Lodève.

Un membre de la sous-commission qui avait été désignée dans la précédente séance pour aller visiter la mosaïque récemment découverte à Bizanet, rend compte de cette visite : « La mosaïque, dit-il, se trouve à une « petite distance de la commune, près de l'ancienne église, et à un mètre « de profondeur. Son exécution est assez grossière : elle se compose de « cubes de pierre de diverses couleurs, formant des torsades, des rosaces « et des méandres. Le propriétaire a enlevé un bloc de deux mètres « environ de hauteur qu'il a fait transporter chez lui. La terre qui « recouvre le pavé ne renferme que des fragments de tubes en terre « cuite grossièrement exécutés et qui ont pu servir pour lester des filets, « ou bien pour tendre les chaînes d'un métier de tisserand. Il est évident « que ce pavage appartenait à une riche villa romaine. Après un premier « refus, le propriétaire s'est décidé à permettre des fouilles. La Commission, considérant que l'enlèvement, le transport, la restauration et « l'installation de ce pavage dans les salles du musée, nécessiteraient une « très forte dépense, que d'un autre côté, on pourra obtenir plus tard le « grand bloc qui a déjà été enlevé, est d'avis qu'il ne convient pas de faire « exécuter des fouilles. » L'assemblée partage cette manière de voir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Avril 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brenguier. Présents : MM. Py, Pailhiez, Berthomieu, Riols, Tallavignes, Roussel et Tournal, secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal, dont la rédaction est adoptée, M. Roussel communique une liste de livres accordés à la Bibliothèque par S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique.

M. Py offre à la Commission cinq petits elzévirs, reliés en parchemin de l'époque, imprimés à Lyon de 1627 à 1631 et renfermant la description de la Russie, de l'Afrique, de la Hongrie, de la Pologne et de l'Italie. Le même membre offre également un jeton indéterminé, frappé probablement en Allemagne, à l'occasion d'un traité de paix.

M. Auguste Peyrusse offre à la Commission un bout de lance en bronze trouvé à Bize.

Le Secrétaire dépose sur le bureau six haches en pierre polie découvertes dans les Corbières, près de Bugarach ; il donne en outre quelques détails sur les objets antiques trouvés, depuis la dernière séance, dans les fouilles des remparts.

M. le Trésorier fait approuver le compte financier de l'année 1868-1869 qui se solde par un déficit de 467 fr. 35.

Le même membre fournit des détails sur les fouilles des trois puits romains, qui ont été exécutées aux frais de l'Administration municipale et n'ont donné qu'un résultat à peu près insignifiant.

Un membre fixe l'attention de l'assemblée sur la détermination prise par le Gouvernement de distribuer aux musées de la province les tableaux et les objets d'art qui se trouvent dans les magasins du Louvre. Les membres composant le Bureau sont invités à faire des démarches en temps utile pour que le Musée de Narbonne ne soit pas oublié dans la répartition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 7 Mai 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brenguier. Présents : MM. Roussel, Figeac, Birat, Larraye, Py, Berthomieu, Delmas, Riols, de Martin, Tallavignes, Cauvet et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Divers ouvrages sont reçus par la Bibliothèque.

M. de Rouquairol offre à la Commission un pot à eau avec sa cuvette ornés de fleurs en relief avec décor polychrome d'une fabrique indéterminée ; M. J. Lignères une amulette phallique en bronze, mutilée, trouvée à sa campagne des Palais ; M. P. Fabre, une hache en pierre polie trouvée à Conillac ; M. Louis Noguères, de Béziers, un pichet, petit vase funéraire en terre cuite, du XIVe siècle, destiné à brûler des parfums ; M. Tournal, plusieurs objets trouvés récemment dans les cavernes de Bize (bois de renne portant l'empreinte d'un travail humain — ossements carbonisés — fragments de vases en terre cuite grossière, offrant un mode particulier de suspension) et un estampage de l'inscription grecque découverte il y a quelques mois à Béziers.

La Commission ouvre un crédit pour faire transporter à Narbonne le *dolium* donné au Musée par MM. Calas, frères.

Sur la proposition de M. Delmas, la Commission décide de charger sa sous-commission de peinture, d'aller visiter l'exposition de peinture en ce moment ouverte à Béziers, et l'autorise à y faire l'acquisition d'un tableau pour employer les 838 frs qui restent du legs Coussières.

Le Secrétaire signale la présence, à 4 kilomètres à l'ouest de Roquefort-des-Corbières, de deux bornes milliaires dont une est encore debout et en place : ses inscriptions sont presque entièrement détruites. Ces deux bornes, dit-il, devaient se trouver sur une route transversale qui établissait une communication directe entre la voie domitienne et la route de Narbonne à Toulouse.

Le Trésorier propose de demander à l'Administration municipale :

1° une allocation de 80 frs pour faire placer dans la salle Peyre une inscription commémorative, gravée sur marbre noir ;

2° une seconde allocation de 520 frs pour faire confectionner quatre nouveaux meubles ;

3° la réunion des petits appartements du second étage en une seule et même pièce qui ferait suite à la salle à manger, réparation qui est devenue urgente en prévision des dons faits par le Gouvernement aux musées de province, et que l'offre généreuse de M. H. Faure pourra faciliter.

Ces diverses propositions sont acceptées.

La séance est ensuite levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire, Tournal.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le jeudi 13 mai 1869 pour régler les détails du cortège funèbre de M. Pailhiez, ancien procureur du Roi, et président du Tribunal civil de Limoux, enlevé brusquement à sa famille et à ses amis.

M. Pailhiez avait su conquérir l'estime et l'affection de tous ses collègues par l'obligeance de son caractère, la rectitude de son jugement et l'aménité de ses relations. Sa mort laissera dans les rangs de la Commission Archéologique un vide irréparable.

MM. Brenguier, Faure, de Rouquairol et Roussel ont été désignés pour représenter la Commission aux funérailles.

Séance du 4 Juin 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brenguier. Présents : MM. Roussel, Cauvet, Larraye, Py, Berthomieu, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal, dont la rédaction est adoptée, le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le docteur Prunières, de Marvejols, annonce l'envoi d'ossements humains découverts par lui dans les cavernes de la Lozère.

M. de Sauley, au nom de la Commission de la topographie des Gaules, demande des renseignements sur les bornes milliaires du département de l'Aude, et plus particulièrement sur celles qui ont été récemment signalées près de Roquefort-des-Corbières.

M. Chartrier, peintre, de Carcassonne, offre de céder au Musée pour les frais déboursés (80 frs) un tableau de nature morte qui figure en ce moment à l'exposition de Béziers, sous le nº 101. Cette proposition n'est pas acceptée.

M. Parker adresse une notice sur les voies romaines et sur les fouilles qu'il a fait exécuter à Rome près de la prison mamertine.

M. Tournal offre à la Commission, de la part de M. Roux, horloger à Castelnaudary, une hache gauloise, plate, en bronze, trouvée dans la Montagne Noire, près de Villemagne.

La Commission sanctionne les achats suivants faits par le Secrétaire : une hache en pierre, trouvée à Gaussan, commune de Saint-André (0 fr. 50) ; un vase gaulois, intact, bien caractérisé, trouvé dans la vallée de la Vixiège, près de Belpech, dans une sépulture à incinération (10 frs); cinq haches de pierre polie, trouvées près du pic de Bugarach, deux pointes de flèche en bronze, et une boucle gauloise en bronze trouvées au château de Fenouillet, près de Caudiès (8 frs).

Le Secrétaire annonce que la sous-commission de peinture a fait l'acquisition à l'exposition de Béziers, avec le solde du legs Coussières (838 frs), d'une marine de M. Raphaël Ponson : *Un nid de goëlands à la calanque de Port-Miou*, près de Marseille. Il ajoute que la commission administrative de la Société des Amis des Arts de l'Hérault, présidée par M. Henry Marès, a offert d'inscrire Narbonne sur la liste des villes qui auraient droit chaque année à une station de l'exposition circulante, organisée par les soins de cette société, mais qu'il faudrait préalablement recueillir un certain nombre de souscripteurs, et constituer un bureau qui entrerait en relations avec le Bureau central de Montpellier. M. Tournal estime qu'il serait probablement facile de réunir un nombre suffisant d'adhésions, mais que la principale difficulté consisterait à trouver un local convenable pour exposer 4 ou 500 tableaux. L'examen de cette proposition est ajourné.

M. Cauvet annonce l'envoi prochain d'une suite de reproductions en gutta-percha des sceaux de la commune, des vicomtes, des prélats et des établissements religieux de Narbonne, conservés aux archives de l'Empire. Cette collection sera exécutée aux frais de la ville, et déposée dans les galeries du Musée.

Le Secrétaire annonce qu'il a reçu de M. de Caumont, au nom de la Société française d'archéologie, une somme de 300 frs destinée à faire exécuter des fouilles. Sur la proposition de M. Larraye, l'assemblée décide de faire immédiatement creuser le puits récemment découvert au bastion Montmorency et de faire exécuter des fouilles au pied du talus de la route qui fait communiquer le boulevard de Cité avec la gare des marchandises. Dans les dernières démolitions des remparts on a trouvé:

— un *auriscalpium* en os, parfaitement conservé ;

— une clef de voûte, sur laquelle on observe des cisailles de tondeur,

ayant probablement fait partie d'une chapelle de corporation du XIVe siècle maintenant détruite et qui devait être située dans les faubourgs ;

— une console en pierre ornée de deux têtes humaines grossièrement sculptées, ayant peut-être fait partie du même monument. Des consoles tout à fait identiques se trouvent à l'église Lamourguier ;

— des fragments de vase, en poterie rouge lustrée, dite de Samos, avec ornements de style très barbare, représentant probablement des têtes d'ennemis décapités ;

— une inscription gallo-romaine, inédite, fruste, ne présentant qu'un médiocre intérêt et trouvée dans les démolitions du bastion Montmorency ;

— des monnaies en argent très frustes, de Charles IX à Henry IV, trouvées dans l'ancien cimetière des Bénédictins.

92 inscriptions ou bas-reliefs ont été transportés dans l'Eglise de Lamourguier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour valider les délibérations, la séance du 2 juillet n'a pas eu lieu.

Séance du 6 Août 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brenguier. Présents : MM. Tallavignes, Roussel, Berthomieu et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Mahul demande des renseignements sur la famille Jaubert, de Narbonne, et annonce l'envoi de quatre brochures relatives à des sujets qui intéressent la localité.

M. Lazerges, peintre d'histoire, répondant à une demande que lui avait adressée M. Tournal, promet d'adresser au Musée, avant la fin de l'année, son portrait peint par lui. Il ajoute qu'il est heureux de pouvoir donner ce témoignage d'intérêt à sa ville natale.

M. Maffre, avocat et juge suppléant à Béziers, demande des renseignements pour une étude relative à la situation de la *villa Octaviana* dont parle Sidoine Apollinaire. Le Secrétaire ajoute qu'il a eu l'occasion d'accompagner M. Maffre à Ornaisons, Boutenac, Saint-André de Roquelongue, et qu'il résulte d'un examen sérieux fait sur les lieux, et de plusieurs actes des XIIIe et XIVe siècles que cette villa était située à la bergerie de *Foun Santo* non loin de Villemajou *(Villa Major)* ; il existe en effet sur ce point, et dans les environs, des bains antiques, de riches mosaïques, des traces d'une voie romaine, des plaques de revêtement en marbre, et une église qui portait jadis le nom de Saint Etienne de *Octaviano*. Le travail de M. Maffre sera prochainement publié dans *l'Abeille* de Narbonne.

M. Rothen, de Marseille, demande des renseignements sur un portrait miraculeux du pape Urbain V qui se trouvait jadis, dit-il, dans une église de Narbonne.

M. de Raynal, ingénieur en chef en retraite, communique quelques détails sur les résultats du concours de peinture de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse. La composition de notre compatriote, M. Caussat, était, dit-il, la meilleure incontestablement, mais le prix a été réservé à cause de la faiblesse générale du concours.

M. Emile Mabille, attaché à la Bibliothèque impériale, et l'un des collaborateurs de la nouvelle édition de l'Histoire du Languedoc, demande des calques et des copies de toutes les inscriptions latines de Narbonne.

M. Roussel communique la liste de nombreux ouvrages ou brochures offerts à la Bibliothèque par divers donateurs.

La Commission reçoit de M. Flouest, procureur impérial à Nîmes, le calque d'une inscription gauloise gravée sur une borne découverte dans le département du Gard et conservée au Musée de Nîmes, ainsi que des fragments de poteries gauloises trouvées dans l'oppidum de Chassey ; de M. Rigole fils, négociant, une médaille phénicienne des îles Baléares, trouvée dans l'intérieur de la ville ; de M. Alfred Caraven, de Castres, des tessons de poteries gauloises trouvées dans un cimetière à ustion ; de M. Tournal, des briques réfractaires et des tuyaux pour conduire la chaleur de l'hypocauste de la *Villa Octaviana*, une collection de laves compactes et de scories basaltiques de l'ancien volcan d'Agde, la reproduction, en gutta-percha, des sceaux du chapitre de Saint-Just et des archevêques de Narbonne, conservés dans le trésor de la cathédrale ; de M. d'Andoque, une cruche en terre cuite d'une forme particulière trouvée en exécutant des travaux dans le bassin de la source de Moujan, désignée sous le nom de *bistande* et qui, d'après la tradition, alimentait la fontaine de Bistan située sur la place Saint-Bernard. Le Secrétaire annonce à l'occasion de ce don que des fouilles exécutées récemment ont en effet mis au jour un tuyau de conduite plat, en pierre de taille de Beaucaire, dirigé vers la ville et que ce conduit servait probablement d'appui à un tuyau de plomb. Deux tranchées, qui seront prochainement exécutées, achèveront de prouver si réellement les eaux de la source de Moujan étaient conduites jusqu'à Narbonne pendant la période romaine, en traversant l'étang salin A cette époque, la *bistande* devait débiter un plus grand volume d'eau et plusieurs autres sources devaient exister dans les environs, puisque on observe sur le versant de la Clape, et non loin de Moujan, deux bases superposées en béton, ayant fait partie d'une vaste piscine.

M. le chanoine Barbier de Montault adresse de Rome la copie d'une inscription latine conservée à la villa *Albani* et dans laquelle il est question d'un proconsul et propréteur de la province de Narbonne. M. de Montault offre de faire l'acquisition, pour le prix de 10 frs, plus les frais de transport et de douane, d'un gaufrier du XVI[e] siècle parfaitement conservé. Cette proposition est acceptée (en tout 24 frs).

La Commission sanctionne les achats suivants : moyen bronze d'Agrippa revers Neptune avec le trident et un dauphin (0 fr. 50) ; deux bouts de flèche en bronze, quatre haches en pierre polie et une boucle de bronze, probablement gauloise, trouvés à Saint-Paul-de-Fenouillet (8 frs).

Le Secrétaire annonce que le chiffre des inscriptions et bas-reliefs réunis en ce moment dans l'église Lamourguier s'élève à 144.

Un membre annonce que le Conseil municipal a voté les fonds nécessaires pour la construction de deux nouvelles salles, et pour l'exécution de quatre vitrines et de la plaque de marbre destinée à être placée dans la salle Peyre. Il ajoute que le Trésorier a adressé au Conseil général une demande ayant pour but d'obtenir une allocation supplémentaire de mille francs sur l'exercice 1870 et que cette demande a été appuyée par le Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Septembre 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brenguier.

Présents : MM. Tallavignes, Berthomieu, Roussel, Riols, Py et Tournal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Jules David, artiste peintre, demande si le Musée possède des tableaux de son aïeul, Louis David, afin de pouvoir les reproduire par la gravure.

M. Tournal offre à la Commission le calque de l'inscription funéraire du Comte Guifred, fondateur du monastère de Saint-Martin du Canigou, inscription restituée en 1332 et qui se trouve maintenant dans la petite église de Castell, près les bains du Vernet.

M. Narbonnès offre une croix en pierre, historiée, du XVIe siècle, qui se trouvait placée avant la Révolution sur la route de Montredon, à 2 km. de la ville. Elle était désignée sous le nom de croix de demi-lieue. M. Cordes, lieutenant de vaisseau, fait également hommage à la Société d'un *Guide des voyageurs des routes de France*, publié à Paris en 1771 par Michel, ingénieur géographe du Roi, et donnant l'heure du départ, de la dînée et de la couchée des coches par eau, carrosses, diligences et messageries du Royaume ; cet indicateur est accompagné de nombreuses cartes exécutées avec beaucoup de soin.

Un membre annonce qu'à l'occasion du 15 août, le Gouvernement vient d'accorder au Musée de Narbonne un paysage de M. Lavieille, élève de Corot, représentant des *vaches traversant un gué ;* ce tableau est en ce moment à l'exposition de Munich.

La sous-commission de peinture fait sanctionner l'achat d'une marine de M. Lauvergne, de Toulon, représentant un *Naufrage à l'entrée de Mers-el-Kébir* (200 frs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Octobre 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Breguier. Présents : MM. Figeac, Roussel, Py, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Roussel communique la liste des ouvrages accordés à la Bibliothèque par le Ministre de la Maison de l'Empereur.

M. Figeac propose de solliciter un exemplaire du *Mémorial de Sainte-Hélène* par le Comte de Las Cases, nouvelle édition in-4° faisant suite à la *Correspondance de l'Empereur*.

La Commission reçoit de M. Tournal deux petites haches, polies, en fibrolite, découvertes dans la Haute-Loire ; de M. Bru, deux haches du même genre, en euphotide, avec cristaux de diallage métalloïde, trouvées dans l'arrondissement de Limoux ; de M. Bousquet, une mâchoire de poisson fossile, trouvée dans les carrières d'Armissan.

Le Secrétaire offre également un poids en terre cuite, destiné à lester des filets, trouvé à Férioles, sur les bords de la rivière, et des empreintes des sceaux de *Philoméra vice-légat*, du *cardinal Barberini, légat*, de *Schleden évêque de Vaison*, et de *l'Université d'Avignon ;* les matrices originales sont conservées au Musée d'Avignon.

La Commission sanctionne les achats suivants : lampe à plusieurs becs, en terre cuite vernie, d'une marque kabile (30 frs) — corbeille en faïence de l'ancienne fabrique de Villeneuve-les-Avignon (10 frs) — deux haches en pierre polie, trouvées dans l'arrondissement de Limoux (10 frs).

Un membre signale la découverte faite au bastion Montmorency d'un cippe funéraire portant l'inscription : DVENA MATER *Dedicavit*. Ce monument présente, dans la partie inférieure, une petite niche et une ouverture qui traverse la pierre de part en part, et devait probablement servir à établir une espèce de communication matérielle avec le vase renfermant les cendres de la fille de Duena.

Le Secrétaire annonce que l'on a découvert dans les archives du Puy

des documents relatifs à l'envoi, fait à Narbonne, d'armes, de vivres et de munitions, à l'occasion de la guerre de François Ier contre Charles V. M. Chassaing, juge, membre de la Société académique du Puy, a promis d'envoyer une copie de ces documents. Le même membre signale l'existence à la Bibliothèque publique d'Avignon, d'un manuscrit de l'abbé Bousquet acquis à Narbonne par M. Calvet, et pareil à celui qui fut donné par M. Coussières à la Bibliothèque de Narbonne.

Un membre de la sous-commission de peinture annonce que M. Jules David, petit-fils de Louis David, a visité le Musée dans le courant du mois et qu'il a déclaré, après examen attentif, que les quatre tableaux donnés par M. Barathier et qui étaient attribués par lui à Louis David, n'étaient pas de ce maître.

Le même membre propose d'inaugurer les nouvelles salles par une exposition de tableaux. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la sous-commission de peinture.

L'ordre du jour étant épuisé ,la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

En l'absence du Secrétaire, le procès-verbal de la séance du 5 novembre 1869, n'a pas été conservé.

Les délibérations furent du reste insignifiantes.

Séance du 3 Décembre 1869.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le docteur Py. Présents : MM. de Martin, Roussel, Birat, Larraye, Berthomieu, Riols, Cauvet, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

La Commission reçoit de M. Caussat une pièce de 1 fr. de Louis XIV ; de M. Paul Peyrusse, un agnel d'or de Louis XI, de M. Larraye, deux cuillères en bronze et un ustensile plat, en os, d'un usage indéterminé, et orné de dessins gravés en creux ; ces divers objets ont été découverts dans les fouilles des remparts avec des médailles romaines indéterminables ; — de M. Birat, un écusson d'armoiries, en marbre blanc, indéterminé, découvert dans les caves de sa maison ; de M. Delmas, deux gargoulettes kabiles en terre cuite ; de M. Chalande, de Toulouse, un denier de Roger II vicomte de Béziers (XIIIe siècle) ; de M. Tournal, les empreintes en gutta-percha des sceaux les plus curieux du Musée de Toulouse ; de M. le docteur Emile Fabre, une cuillère en bronze *(lingula)*, une médaille d'Arcadius, une médaille de Valérien, et un plat en terre grise, mal cuite, orné de dessins exécutés à la pointe ; ces divers objets provenant des mêmes fouilles, ont été découverts à Pramelongue, près de Moulinas (vallée de l'Aussou). Le plat a été restauré à Lyon. Le Secrétaire considérant que les poteries de ce genre n'ont rien de commun avec les vases gallo-romains du Haut-Empire, qu'on les rencontre cependant associées soit avec des poteries samniennes de la plus belle époque, soit avec des objets du Bas-Empire, et que d'un autre côté elles présentent une grande analogie avec les poteries franchement gauloises, pense qu'elles ont été exécutées depuis la première période gallo-romaine jusqu'au IVe siècle, par des artistes gaulois, ou du moins par des ouvriers qui avaient conservé les traditions céramiques de la Gaule indépendante. Plusieurs ouvrages sont en outre offerts à la Bibliothèque.

M. Munier, de Frontignan, membre de la Société géologique de France, communique le dessin d'un grand vase en pierre, orné de sculptures grossières, récemment découvert près de cette commune, dans les ruines d'une ancienne église. Un membre fait observer que c'est probablement une cuve baptismale du VIe ou du VIIe siècle.

M. Alfred Arago, inspecteur général des Beaux-Arts, écrit que le tableau de M. Lavieille accordé au Musée de Narbonne, et qui se trouvait à l'exposition de Munich, a été envoyé en ce moment à l'exposition de Vienne (Autriche), mais qu'il en surveillera ensuite l'envoi à Narbonne.

La Commission procède au renouvellement de son Bureau pour l'année 1870. A l'unanimité M. de Martin est élu président ; tous les autres membres sont maintenus dans leurs fonctions.

L'assemblée, après avoir examiné les plans de la grande salle gallo-romaine découverte à Bizanet, et les calques de grandeur naturelle, relevés de couleurs, des diverses mosaïques qui décoraient cet appartement, décide que des félicitations et des remerciements seront adressés à M. Bru qui a bien voulu se charger de ce travail. L'assemblée décide en outre que les honoraires de M. Bru seront payés à l'aide des fonds alloués par la Société française d'archéologie.

La Commission sanctionne l'achat d'un bout de lance gauloise, en bronze, de 0 m. 20 de longueur, trouvé à *las fount'elos* près de Bugarach (12 frs).

M. Tournal signale les découvertes suivantes : colonne torse en marbre blanc trouvée dans les fouilles de la nouvelle promenade — *gnomon* romain en marbre blanc, trouvé au nouveau cimetière de Cité — deux fragments d'inscriptions funéraires romaines trouvées dans les démolitions de l'ancien palais des Vicomtes — monnaie arabe et moyen bronze de Claudius, découverts dans les fouilles des remparts de Bourg — inscription funéraire romaine, trouvée dans le Bourg, près de la maison Tarbouriech, dans l'intervalle compris entre les remparts du XVIe siècle et les anciennes murailles du XIIe ; cette inscription recouvrait un passage incliné qui conduisait à une casemate — console en pierre avec les armes de Pierre de la Jugie, archevêque de Narbonne et têtes de poutres sculptées représentant des figures grotesques découvertes dans les combles du palais. Tous ces divers objets ont été transportés au Musée.

Conformément à une invitation de M. Donné, recteur de l'Académie, M. Cauvet est désigné pour aller à Montpellier représenter la Commission à l'assemblée qui doit se réunir prochainement pour décerner le prix de mille francs, institué par le Ministre de l'Instruction Publique, au meilleur ouvrage historique publié depuis trois ans dans le ressort de l'académie. La Commission décide en outre qu'en cas d'empêchement M. Cauvet serait remplacé par M. Tournal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNEE 1870

Séance du 7 Janvier 1870.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Rieusset, Figeac, Tallavignes, Berthomieu, Delmas, Riols, Cauvet, de Rouquairol, Roussel et Tournal, secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal, dont la rédaction est adoptée, M. le Trésorier annonce qu'il a reçu de M. le Président, à l'occasion du jour de l'an, un billet de banque de mille francs, qui, d'après le désir exprimé par M. de Martin, devra être consacré à l'achat d'un tableau. L'assemblée vote par acclamation des remerciements à M. le Président et lui exprime toute sa gratitude pour ce généreux témoignage de bienveillance.

Un membre fait observer que la nouvelle salle en construction devant être probablement inaugurée par une exposition d'objets d'art, il serait

convenable de choisir le tableau donné par M. de Martin parmi ceux qui figureront à cette exposition.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. de Montredon annonce sa démission de membre de la Commission Archéologique. L'assemblée prie M. de Martin de vouloir bien exprimer à M. de Montredon tous les regrets que lui cause cette détermination.

Le Père Garrucci, de la Compagnie de Jésus, auteur des *Graffiti* de Pompéi, prie la Commission de lui envoyer à Rome des dessins et des photographies de plusieurs bas-reliefs chrétiens du IVe siècle conservés soit à l'église Saint-Paul, soit au Musée, offrant de payer les frais d'établissement et d'envoi.

La Commission, désirant témoigner à cet archéologue éminent, le désir qu'elle a de lui être agréable, ouvre un crédit pour solder ces diverses dépenses.

La Commission reçoit de la Société des Jardiniers une inscription funéraire gallo-romaine, mutilée, en calcaire coquillier grossier, découverte dans les démolitions de la Vicomté, près du point où se trouvait l'ancienne tour moresque : cette inscription se trouve placée au-dessous d'un buste de femme voilée. Un dessin de ce monument a été déposé dans les archives.

M. le docteur Cèbe, de Saint-Chinian, communique le calque d'une petite inscription funèbre, consacrée à *Sulpicius* par *Prestantia Vitaliana* ; cette inscription, encastrée dans la muraille d'une maison de Cessenon (Hérault), est accompagnée d'un bas-relief très fruste représentant, dit-on un sacrifice.

Le Secrétaire signale que l'on a trouvé dans les démolitions des remparts depuis le mois dernier : un manche de couteau en os, probablement mérovingien, — une médaille fruste, indéterminée, probablement d'un chef gaulois, — un petit bronze de Gallien, — un moyen bronze de Germanicus et de Maximien, revers FELICITAS AVGVSTA.

Le même membre communique le résumé des découvertes, des achats et des travaux faits pendant l'année 1869. M. Figeac pense que des résumés de ce genre devraient être présentés à la fin de chaque année par les diverses sous-commissions. M. Roussel dit qu'il enregistre au fur et à mesure de leur arrivée tous les ouvrages donnés soit par le Gouvernement soit par des particuliers, que ces ouvrages sont classés conformément aux diverses divisions du catalogue général de la Bibliothèque, et que le vœu émis par M. Figeac se trouve par conséquent réalisé, du moins pour cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Février 1870.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Martin.

Présents : MM. Larraye, Py, Berthomieu, Roussel, Riols, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le R^{d} Père Garrucci, membre du collège romain, remercie la Commission des dessins et des photographies des bas-reliefs chrétiens des premiers siècles qu'elle lui a envoyés. (Les dessins avaient été exécutés par MM. Fil, Riols et Bru).

M. Degua, curé de Boutenac, demande des renseignements sur l'église de cette commune et signale la présence, dans son cimetière, d'un petit piédestal orné de bas-reliefs du Ve au VIe siècle.

M. Dutemps, marchand de tableaux à Toulouse, propose l'acquisition d'un retable du XVe siècle composé de plusieurs tableaux de l'école vénitienne et qu'il dit provenir de Cardonne, dans le royaume d'Aragon.

M. Em. Serbat offre à la Commission un fragment de jatte en ter-

grise, gallo-romaine, trouvé dans les fouilles de la nouvelle promenade ; M. Larraye, un chandelier, en bois tourné et sculpté, du XVIIIe siècle ; M. Tournal, une matrice de sceau ogival en bronze, du XVe siècle, portant les armes et le nom de *Jean Romeguerie*.

M. Roussel donne la liste des ouvrages envoyés à la Bibliothèque.

M. Tournal annonce que les négociations entamées avec la Société des Beaux-Arts de l'Hérault pour obtenir que l'Exposition de tableaux ait lieu à Narbonne à l'époque du concours régional, ont parfaitement réussi, et que l'Exposition de Béziers sera retardée jusqu'au mois de juin.

Le même membre donne connaissance de la circulaire adressée aux artistes et expose les bases du traité conclu avec la Société de l'Hérault. Il résulte de ces communications que la ville aura à payer le tiers des frais généraux et que toutes les recettes faites à la porte de l'Exposition seront acquises à la Commission Archéologique de Narbonne.

L'assemblée donne son adhésion à ces diverses dispositions.

La Commission après avoir visité la nouvelle salle avec l'architecte de la ville, et après avoir pris connaissance des plans et des devis relatifs aux divers travaux en cours d'exécution, s'occupe des moyens à prendre pour que la salle soit entièrement terminée au début de mai.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Mars 1870.

Présidence de M. le docteur de Martin. Sont présents : MM. Roussel, Rieusset, Py, de Rouquairol, Riols, Berthomieu, Tallavignes, Faure et Delmas.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire signale la découverte, au bastion Montmorency, de six nouvelles inscriptions gallo-romaines : une d'elles porte le nom d'un fabricant d'ampoules (PHILONVSIVS AMPVLLARIVS) ; une autre celui d'un Préfet des ouvriers militaires, et qui était en même temps édile des eaux *Julis Patri* (AED. AQVIS. IVLIS. PATRI). C'est le premier monument sur lequel se trouve désignée une des sources qui alimentaient la ville.

La Commission sanctionne l'achat du *Catalogue illustré du Musée de* Nantes (6 frs) et l'acquisition, par voie d'échange, d'une boucle mérovingienne en bronze étamé, trouvée dans une sépulture du VIIe siècle (localité inconnue).

M. de Rouquairol demande s'il ne serait pas convenable de pourvoir au remplacement de MM. Paillhiez et de Montredon dans la séance du mois d'avril. L'assemblée, ayant égard au petit nombre de membres présents à la réunion, renvoie l'examen de cette proposition à la prochaine séance.

Le Trésorier rend compte des recettes et des dépenses pendant l'année 1869 ; il résulte de cette communication que le dernier budget présente un excédent de recettes de 116 frs.

M. le Président annonce que devant se rendre à Paris dans les derniers jours d'avril, pour assister à la réunion des médecins, il se met à la disposition de ses collègues. L'assemblée remercie M. de Martin et le prie de vouloir bien assister, comme délégué de la Commission, à la réunion des Sociétés Savantes qui aura lieu à la Sorbonne le 23 avril 1870.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 1er Avril 1870.

Présidence de M. de Martin. Présents : MM. Py, Birat, Faure, Riols, Narbonnès, Larraye. Berthomieu. Delmas, Tallavignes, de Rouquairol et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

MM. Henry Marès et Hamelin, président et secrétaire de la Société des Beaux-Arts de l'Hérault, communiquent quelques détails sur la future Exposition ; les déclarations d'envois arrivent de tous les côtés, tous les genres y seront représentés et nous aurons des toiles d'artistes très recommandables, notamment de MM. Cabanel, de l'Institut, Zimmermann, Bellel, Veyrassat, Maignan, Matel, Jules Didier etc....

M. Peyrusse fait savoir que M. Ch. Leroux a accepté d'adresser un de ses tableaux à l'Exposition. M. Galibert, peintre à Carcassonne, annonce l'envoi de cinq toiles et prie la Commission d'en conserver deux pour le Musée.

En réponse à une lettre de M. Fouque, de Toulouse, il a été répondu que seuls les bronzes d'art pourraient être admis, avec les peintures, à l'Exposition des Beaux-Arts. Tous autres objets devront être adressés à la commission chargée d'organiser l'Exposition industrielle.

M. Fonds-Lamothe, avocat à Limoux, prie la Commission de vouloir bien lui communiquer toutes les inscriptions funéraires gallo-romaines sur lesquelles on observe les noms de *Gavidius* et de *Fonteius*.

M. Luitterai, colonel en retraite à Tours, offre de vendre au Musée un portrait du Pape Clément VIII ; ce tableau porte, dit-il, une inscription constatant qu'il fut donné à la cathédrale d'Elne par l'Evêque et le chapitre.

M. Degua, curé de Boutenac, adresse la copie d'une inscription romaine très mutilée qui se trouve dans le cimetière de cette commune et qui paraît avoir servi au VIIe siècle de base pour supporter une croix.

M. Roussel donne la liste des ouvrages reçus par la Bibliothèque.

Le Secrétaire annonce que M. Jules Canonge a légué au Musée de Narbonne sa riche collection de faïences. Il ajoute que l'administration municipale, prévenue directement par Me Chassaret, notaire, a délégué MM. Delmas et Tournal pour aller prendre possession du legs, et qu'un crédit provisoire de 500 frs a été ouvert pour subvenir aux diverses dépenses qu'entraîneront l'emballage et le transport de cette collection. M. Delmas ajoute que l'emballage sera confié à M. Bru.

L'assemblée approuve ces dispositions.

Consultée par le Président, la Commission décide d'ajourner à une prochaine séance la nomination des candidats qui doivent remplacer MM. Pailhiez et de Montredon.

En prévision du supplément de travaux que va entraîner la préparation de l'Exposition des Beaux-Arts, l'assemblée adjoint six nouveaux membres à la sous-commission de peinture : MM. Riols, Larraye, Berthomieu, Faure, Birat et Py.

M. Delmas fait observer que l'Administration municipale ayant voté une somme de 3.600 frs pour payer les travaux en cours d'exécution dans la nouvelle salle, somme payable seulement en deux annuités, il est nécessaire de faire un emprunt de 1800 frs pour payer immédiatement les ouvriers. Le Trésorier ajoute qu'il conviendrait de profiter de la présence des ouvriers qui restaurent en ce moment le plafond de la salle à manger, pour faire boucher les lézardes et repeindre entièrement cette pièce, dépense qui s'élèverait à 300 frs de telle sorte que l'emprunt à contracter serait de 2.100 frs. La suggestion de M. Delmas est acceptée, et MM. de Martin et Faure offrent de faire pendant dix mois l'avance de cette somme. L'assemblée leur en témoigne toute sa reconnaissance.

Sur la proposition de M. Birat, l'assemblée décide d'acheter, à l'aide

des fonds provenant de la cotisation annuelle des membres, un des tableaux qui figureront à l'Exposition, et de l'offrir à la ville au nom de la Commission. M. Birat offre de faire l'avance des fonds. La Commission décide en outre l'ouverture d'une souscription publique, en vue d'acquérir un autre tableau.

Le Secrétaire annonce que les six inscriptions gallo-romaines découvertes dans la maçonnerie du bastion Montmorency, et dont il fut question dans la dernière séance, se trouvent dans les recueils de Catel, de Gruter et même dans le livre moderne de M. Herzog ; il est donc probable qu'elles étaient en vue dans les remparts du XVI[e] siècle, remparts qui furent détruits au XVIII[e] pour construire ce bastion.

M. Tournal signale la découverte faite à 2 km. au nord de Cuxac, des ruines d'une villa romaine ; on observe encore sur les lieux, dit-il, les restes d'une piscine, et l'on trouve dans les environs des débris d'amphores, des briques à rebord, des dalles de revêtement en marbre et des poteries samniennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : Tournal.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le vendredi 22 avril 1870 pour régler les détails de la cérémonie funèbre de M. Alcide Cartault. MM. Delmas, Cauvet, Roussel et Tallavignes ont été désignés pour représenter la Commission au cortège.

Le Secrétaire,
Tournal.

Séance du 6 Mai 1870.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Martin. Sont présents : MM. Roussel, Rieusset, Py, Riols, Berthomieu, Delmas, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président annonce que M. Cartault a légué à la ville sa bibliothèque, et une rente de mille francs qui devra être consacrée à l'ouverture de la Bibliothèque la nuit, ou à l'acquisition de tableaux.

Pour témoigner toute sa reconnaissance, l'assemblée décide, sur la proposition de M. de Martin, de faire exécuter le portrait de M. Cartault qui sera placé dans la salle des délibérations à côté de ceux des autres bienfaiteurs du Musée.

M. Delmas rend compte de la mission dont il avait été chargé concurremment avec M. Tournal, par la Commission et par l'Administration municipale, et qui consistait à aller prendre livraison à Nîmes de la collection céramique léguée par M. Canonge. La collection, soigneusement emballée par M. Bru, est arrivée en parfait état et a été provisoirement installée dans la galerie Barathier, et dans le meuble de M. Canonge afin de pouvoir être montrée au public pendant l'Exposition des Beaux-Arts.

La Commission reçoit de M. Rieusset, maçon, par l'intermédiaire de M. Riols, une petite tête de femme en marbre blanc, romaine, bien conservée, représentant probablement Cybèle, et découverte dans les fouilles de la nouvelle route qui conduit à la promenade.

M. l'abbé Pouech, chanoine de la cathédrale de Pamiers, annonce l'envoi de poteries et d'ustensiles en silex, préhistoriques, provenant des cavernes de l'Ariège.

L'assemblée délègue MM. de Martin et Tournal pour la représenter au

jury chargé de décerner le prix de mille francs décerné dans le ressort académique au meilleur ouvrage d'archéologie intéressant la région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 3 Juin 1870.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Roussel, Larraye, Figeac, Tallavignes, Berthomieu, Riols, Delmas, Rieusset, Py, Faure et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président expose qu'il a été dans l'impossibilité, de même que M. Tournal, de se rendre à Montpellier pour prendre part à la réunion du jury académique, car les opérations de ce dernier devaient commencer le 1er juin et qu'à ce moment leur présence était indispensable à Narbonne pour l'Exposition des Beaux-Arts ; ils ont d'ailleurs été convoqués beaucoup trop tard.

M. Tournal signale que parmi les porcelaines de la Chine et du Japon cédées au Musée par M. Doumenjou figuraient deux plats du prix de 900 frs qui ont été reconnus comme faux par M. Davilliers, ou du moins comme ayant été surchargés de peintures modernes exécutées à froid. M. Doumenjou ayant promis que si ce fait était constaté, le marché serait considéré comme nul, les membres de la sous-commission de peinture proposent d'acheter à M. Doumenjou un très beau portrait de l'école hollandaise, estimé 1500 frs. La Commission approuve cet achat, et considérant que les porcelaines avaient été acquises à l'aide du legs Coussières, décide que le portrait qui se substitue à elles, portera une inscription constatant qu'il a été acquis à l'aide des fonds provenant de cette succession, bien que la Commission doive ajouter 600 frs pour achever de payer ce tableau.

Un membre annonce que les recettes de l'Exposition des Beaux-Arts se sont élevées à 6060 fr. environ et que l'on peut évaluer les dépenses à 4200 ; il restera par conséquent un bénéfice de 1860 fr., qui joint aux 1600 fr. produits par la souscription permettra à la Commission d'acheter pour 3460 fr. de tableaux.

Voici la liste des acquisitions qui ont été proposées, sauf modifications : pour compléter le payement du tableau hollandais de M. Doumenjou, 600 fr. ; *Plaine de la Camargue, soleil couchant* par Potter, 1000 fr. ; *Chevaux s'abreuvant*, par Veyrassat, 700 fr. ; *Vue générale d'Aix-les-Bains et du lac du Bourget*, par Justin Ouvrié, 1000 fr.

Si les fonds en caisse n'étaient pas suffisants pour solder le tout immédiatement le Secrétaire serait chargé de prier M. Ouvrié de vouloir bien accepter le paiement par annuités.

La Commission décide qu'elle donnera au Musée le tableau de M. Alexandre Legrand, intitulé *La Toilette*, et qu'elle affectera à cet achat la subvention annuelle de ses membres.

Le Secrétaire annonce que M. Cabirol a fait l'acquisition en faveur du Musée du tableau de M. Ch. Labor représentant les *Cabanes de l'embouchure de l'Aude* (200 frs).

M. de Martin annonce également qu'il a fait choix pour l'offrir au Musée, après avoir pris l'avis de la sous-commission de peinture, du tableau de Mme Salles Wagner : *Addio Teresa !* que l'artiste a consenti à céder pour le prix de mille francs.

La Commission décide que l'exécution du portrait de M. Cartault sera confiée à M. Monseret.

Le Secrétaire donne des détails sur une visite faite au Musée par M. Alfred Michiels, auteur de l'*Histoire des peintres flamands et hollandais ;* après avoir examiné soigneusement le tableau de *Marthe et Marie* attribué

à Rubens, il a cru pouvoir affirmer que les figures étaient de Diepenbeeck et les détails de nature morte de Snyders.

M. Cabirol adresse à la Commission une invitation pour se rendre mardi prochain 7 juin à La Franqui, où doivent avoir lieu des expériences sous-marines faites à l'aide du scaphandre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 1er Juillet 1870.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Rieusset. Présents : MM. Roussel, Py, Berthomieu, Tallavignes, Delmas et Tournal, secrétaire.

M. de Martin ne pouvant assister à la séance, prie la Commission d'agréer ses excuses. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Roussel communique la liste des livres reçus par la Bibliothèque.

M. Delmas offre à la Commission une hache en pierre polie trouvée à Sainte-Lucie ; M. Bouisset, lieutenant de vaisseau, deux petits vases funéraires en terre cuite, découverts sur les côtes du Chili, et offrant une grande analogie avec les poteries des cavernes et des dolmens : M. Prochet, une médaille en argent de Charles IX.

La Commission sanctionne l'achat d'une bague de templier en bronze (5 fr.), et d'un objet en bronze indéterminé, offrant une tige surmontée d'un écusson mobile (7 fr.).

La Commission, désirant témoigner à M. Bru toute sa reconnaissance pour le zèle dont il a donné tant de preuves pendant l'Exposition des Beaux-Arts, lui alloue, à titre de gratification, une somme de cent francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 5 Août 1870.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Roussel, Rieusset, Larraye, Berthomieu et Tournal.

Après la lecture du procès-verbal, dont la rédaction est adoptée, un membre de la sous-commission d'archéologie annonce que l'on vient d'enlever des remparts, dans la partie acquise près des trois moulins par M. Raynal, trois bas-reliefs et deux inscriptions funéraires ; des dispositions ont été prises pour faire transporter le tout dans l'église de Lamourguier.

M le Président annonce qu'il a pu aller à Montpellier pour la dernière réunion des délégués chargés de distribuer le prix de mille francs fondé par le Ministre de l'Instruction Publique. Il résulte de cette communication que le prix a été accordé à M. l'Ingénieur Aurer, de Nîmes, pour son travail sur les inscriptions gallo-romaines relatives aux divinités proxumes, et que le Cartulaire de M. Mahul a été réservé pour le concours d'histoire qui aura lieu en 1872.

Le Bibliothécaire énumère les ouvrages reçus par la Bibliothèque depuis le mois dernier et notamment ceux qui ont été donnés par le Gouvernement à l'occasion de la fête du 15 août.

Le Secrétaire communique une inscription romaine trouvée à Angora et dans laquelle il est question d'un fonctionnaire de l'Aquitaine et de la Gaule Narbonnaise ; une copie de ce document sera déposée aux archives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Septembre 1870.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Roussel, Figeac, de Rouquairol, Riols, Berthomieu, Delmas et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Ministre des Beaux-Arts annonce que par arrêté du 6 août 1870, une somme de 400 frs a été accordée à la Commission Archéologique. (Le Trésorier n'a pas reçu cette somme, et ne la recevra probablement pas à cause de la gravité des évènements politiques).

M. Tournal annonce que, sur sa demande, les administrateurs du Musée de Saint-Germain ont bien voulu accorder à la Commission des moulages et plusieurs objets de l'époque préhistorique.

Le Secrétaire signale l'existence à une petite distance de Lézignan dans la direction de Luc, de quelques traces d'une voie romaine.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 2 Décembre 1870.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Figeac. Présents : MM. Cauvet, Delmas, Roussel, Berthomieu et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, la gravité des évènements politiques ayant empêché la Commission de se réunir pendant les mois d'octobre et de novembre.

L'assemblée sanctionne les achats suivants : six tableaux sur briques émaillées, de fabrique espagnole, représentant Saint Christophe, Sainte Barbe, Saint-Antoine de Padoue, Saint Jean Baptiste, Saint Joseph et un paysage, tableaux qui décoraient la cour d'une ancienne maison de Perpignan appartenant à la famille d'Ortaffa (300 fr.) ; — deux fibules gauloises en bronze découvertes dans les Corbières (15 fr.) ; — deux haches en pierre polie, très belles, un galet de quartz ferrugineux, usé et poli, et deux deniers en argent de Charles le Chauve frappés à Melle (840-877) (18 fr.).

Le Secrétaire communique la copie de plusieurs inscriptions romaines inédites découvertes dans les remparts (partie Nord et Nord-Ouest). Ce document sera déposé aux archives. Le même membre expose que l'on continue à transporter à Lamourguier les bas-reliefs et les inscriptions antiques provenant de la démolition des anciennes murailles. Ce travail présente maintenant, dit-il, de grandes difficultés, à cause des nombreux chantiers, de la subdivision des lots et du mauvais vouloir des ouvriers et des entrepreneurs. Les fouilles n'ont donné ces derniers temps que des résultats insignifiants.

Le Trésorier annonce qu'il a encaissé la somme de 400 fr. allouée par le Ministère des Beaux-Arts au mois d'août.

Un membre expose que Mme Cartault étant absente jusqu'après la Noël, la ville ne pourra être mise en possession du legs Cartault que dans les premiers jours de janvier. La Commission exprime le vœu de voir réunir dans la salle des séances tous les livres provenant de ce legs.

L'assemblée procède au renouvellement de son Bureau pour l'année 1871. M. H. Faure est nommé président à l'unanimité. Tous les autres membres étant maintenus en fonctions, le Bureau sera ainsi composé :

Président : M. H. Faure ; *secrétaire :* M. Tournal ; *secrétaire-adjoint :* M. de Rouquairol ; *trésorier :* M. Delmas.

Sous-commission : *Beaux-Arts :* MM. Delmas, de Rouquairol, Tournal. *Bibliothèque :* MM. Figeac, Cauvet, Tallavignes. *Archéologie :* MM. Faure, Riols, Tournal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

ANNÉE 1871

La séance de janvier 1871 n'a pu avoir lieu par suite de la gravité des évènements politiques.

Les séances de février et de mars n'ont pas eu lieu non plus, le nombre des membres présents étant insuffisant pour valider les délibérations.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Avril 1871.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Roussel, Narbonnès Delmas, Berthomieu, de Martin, Rols et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Maire (Coural) prie la Commission de vouloir bien désigner un délégué pour vérifier les cartes de l'état-major qui avaient été confiées au Ministère de la Guerre, et qui ont été renvoyées par les soins du Directeur du Génie. Un membre fait observer que cet atlas avait été envoyé à Bordeaux à l'insu de la Commission Archéologique, et qu'une première vérification avait permis de constater que 61 feuilles environ avaient disparu. M. Roussel est chargé de procéder à une vérification définitive.

M. Paul Vialá, de Castelnaudary offre d'adresser, par la voie du canal, une grande tortue d'eau douce fossile, découverte dans les dépôts lacustres tertiaires d'Issel. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

Le Secrétaire annonce que plusieurs tentatives ont été faites par les insurgés, pendant l'occupation de l'Hôtel-de-Ville, pour pénétrer dans les salles du Musée et qu'un certain nombre d'objets donnés depuis la dernière séance, ou provenant des fouilles des remparts, avaient été volés. Il communique en même temps une liste de ces objets et une note relative à ces tentatives, qui seront versées aux archives.

La Commission sanctionne l'achat des objets suivants, provenant des démolitions des remparts :

— poids gaulois en serpentine, de forme sphérique, marqué d'une S (*Sernis*) ; — tessons de faïences du XVIe siècle ornées de figures et fabriquées à Narbonne ; — plusieurs inscriptions funéraires gallo-romaines inédites ; — inscription funéraire visigothe de *Maximus*, inédite, sur marbre blanc portant les armes des consuls Anastase et Venante ; — quatre coins en fer de l'ancien hôtel des monnaies de Narbonne ; — petit vase à parfums, ou pied de vase, en verre moulé, orné de têtes de lions en relief ; — tire-lire en terre cuite (jouet d'enfant) ; — pied d'une grande coupe également en verre ; — boule de silex, recouverte d'une épaisse patine blanche, ayant probablement servi de poids.

MM. de Martin et Delmas proposent de faire l'inventaire du médaillier et de renfermer les médailles dans les tiroirs d'un meuble fermé à clef, afin d'éviter le retour d'une nouvelle spoliation.

M. Delmas propose de consacrer la salle des Gardes aux collections d'histoire naturelle et de déposer à cet effet dans cette salle les divers meubles qui renferment les roches, les minéraux, les coquilles et les fossiles; il présentera, dit-il, dans la prochaine séance le devis des dépenses qu'entraînerait cette installation. Le Secrétaire ajoute que la réparation des dômes de la nouvelle galerie est très urgente, et qu'il serait à désirer que ce travail put être exécuté en même temps.

M. Tournal donne des détails sur la découverte faite dans le cimetière de Boutenac, d'un bas-relief funéraire mérovingien, très fruste, qui consiste en un bloc de marbre blanc offrant une croix gemmée et pédiculée, accos-

tée des lettres mystiques et de deux colombes. Un de ces oiseaux, correspondant à l'alpha, soutient des œufs et symbolise comme la lettre grecque l'origine, la naissance ; l'autre supporte un colombeau, emblème de l'âme, de la résurrection, et signifie, comme l'oméga, la fin de la vie terrestre. C'est donc une allusion aux paroles de *J.-C. : je suis le commencement et la fin*. Ce bas-relief a été sculpté sur un piédestal offrant des traces d'une inscription romaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 5 Mai 1871.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Bure, sous-préfet. Présents : MM. Faure, de Rouquairol, Riols, Berthomieu, de Martin, Tallavignes et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Un membre de la sous-commission de la Bibliothèque annonce que Mme Cartault est arrivée depuis plusieurs jours, et qu'elle est prête à remettre, quand on le désirera, les livres légués à la ville par son mari. M. Tallavignes fait observer que le transport de cette bibliothèque ne pourra s'effectuer que lorsque le Conseil de guerre, qui doit siéger dans la salle du Synode, aura rendu son jugement, et que les débats dureront probablement cinq ou six jours.

Le Secrétaire propose de pourvoir au remplacement de MM. de Montredon, Pailhiez, Cartault et Pascal, dans la séance du mois de juin. Cette proposition est adoptée ; toutefois sur des observations présentées par M. Delmas, le remplacement de M. Pascal, est ajourné.

La Commission sanctionne l'achat fait à M. Chalande, de Toulouse, d'une boucle mérovingienne, en bronze étamé, découverte dans une sépulture de l'Hérault (40 frs).

M. de Martin signale à la Commission l'existence d'un manuscrit in-folio sur velin, du XVe siècle contenant la vie de Saint Paul Serge, et qui est en ce moment entre les mains de M. Bru ; il demande si l'acquisition de ce manuscrit aurait une certaine importance pour la Bibliothèque. L'examen de cette question est renvoyé à la sous-commission de la Bibliothèque.

M. Tournal signale la présence, dans la commune de Bages, de quelques restes de monuments, dont il n'avait jamais été question, et qui constatent l'ancienne origine de cette commune. Ce sont un fragment de colonne en marbre blanc, cannelée, supportant la croix placée à l'entrée du village, une petite porte romane dépourvue d'ornements, une base de tour carrée, et quelques pans de murailles à petit appareil, situés sur l'escarpement qui fait face à l'étang, et qui ne sont probablement que les restes des anciens remparts.

L'assemblée autorise les membres composant la sous-commission d'archéologie à profiter de la présence d'un sculpteur étranger, pour faire exécuter plusieurs petits bustes destinés à servir de supports à quelques têtes antiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Les séances du 2 Juin et du 7 Juillet 1871 n'ont pas eu lieu, les membres n'étant pas en nombre suffisant.

La Commission s'est réunie en séance extraordinaire le mercredi 5 Juillet pour régler les détails de la cérémonie funèbre de M. Méjean. MM. Faure, Py, Birat et Berthomieu ont été désignés pour porter les cordons du drap d'honneur.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 4 Août 1871.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Rieusset, Py, Berthomieu, Tallavignes, Delmas, de Martin, Birat et Tournal, secrétaire.

M. Ferrand, bibliothécaire, (1) assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Commission reçoit de M. Bernard Maury une hache en diorite trouvée à Nissan ; de M. Trabaud, de Marseille, une publication sur les Iles Britanniques ; de M. Bru, un poids quadrangulaire en terre cuite, destiné à lester les filets et une brique du XVIe siècle provenant de la Cité de Carcassonne et sur laquelle on remarque une gravure en creux représentant des satires contre le clergé régulier ; de M. Tournal, le calque d'une inscription gauloise trouvée à Moux, conservée au Musée de Carcassonne et consacrée au dieu *Larrason*, divinité topique de la Gaule, par *Publius Cornelius phileros* ; de M. Jérôme Bayssas, les lettres provinciales imprimées à Cologne en 1658 : ce livre appartenait à Tournefort, et renferme quelques notes autographes de ce célèbre botaniste ; de M. Louis Bonnot, de Béziers, une reproduction par la galvanoplastie d'un tiers de sol d'or, frappé à Narbonne, de Chintila, roi visigoth, élu en 636 ; du commandant Rustan, une gargoulette et un lampadaire de la Kabilie, un vase de forme sphérique et un écritoire de la régence de Tunis ; de M. Monseret aîné, son portrait peint par lui.

D'autre part le Ministre des Beaux-Arts annonce qu'il vient d'accorder au Musée un tableau de M. Thomas représentant *Un orage*.

M. Delmas offre à la Commission le *Jocelyn* de Lamartine, le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, imprimé par Samuel Chaix en 1681 et la copie manuscrite des *Mémoires* de Jean Rogier, prévôt de l'échevinage de Reims, portant la date de 1641.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'un poids sphérique en bronze portant les armes de la ville de Narbonne (2 fr.).

La Commission procède à la nomination des candidats qui doivent être présentés à M. le Préfet pour remplacer MM. de Montredon, Pailhiez, Cartault et Méjean. MM. Léonce Favatier, l'abbé Prax, Lamothe-Tenet et Edmond Pessieto sont désignés à l'unanimité, comme premiers candidats. Le scrutin désigne ensuite MM. Gustave de Martrin-Donos, Emile Fabre, Emmanuel Caillard, Joseph Camp, Antoine Laurency, Paul Boué, Laffage et Laffon comme candidats complémentaires.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages reçus cette année par la Bibliothèque.

Un membre propose l'acquisition des années 1869-70-71 de la *Revue des Deux-Mondes*, afin de compléter cette publication, et de la continuer par voie d'abonnement. Le même membre propose en outre l'achat du Grand Dictionnaire de Larousse ; ces deux propositions sont favorablement accueillies, mais l'assemblée décide que ces acquisitions n'auront lieu qu'à l'aide des fonds provenant du legs Cartault, ou bien de la vente des ouvrages que la Bibliothèque possède en double exemplaire. Le Trésorier annonce qu'il a reçu de Mme Cartault une somme de mille francs pour solde du legs fait par son mari au Musée et à la Bibliothèque publique.

Le Secrétaire dépose pour les archives une note sur l'inscription funéraire de *Torquatus Novellius atticus* qui fut chargé sous Auguste de faire le recensement de la population et les opérations de recrutement dans la Gaule Narbonneise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : TOURNAL.

---

(1) M. Roussel était encore bibliothécaire au mois de juin.

Séance du 1er Septembre 1871.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Figeac, Cauvet, Birat, Delmas, Larraye, Rieusset, Py, Berthomieu, Ferrand et Tournal, secrétaire.

M. de Bure, sous-préfet, assiste à la réunion.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

M. le Président donne lecture d'un arrêté de M. Oustry, préfet de l'Aude, en date du 31 août 1871, qui nomme membres de la Commission Archéologique MM. Léonce Favatier, notaire, Lamothe-Tenet, capitaine de vaisseau et l'abbé Prax. MM. Favatier et Lamothe-Tenet sont présents à la réunion. M. l'abbé Prax étant malade a chargé le Secrétaire de faire agréer ses excuses, et d'exprimer à l'assemblée toute sa reconnaissance à l'occasion de sa nomination.

M. Edmond Pessieto, désigné comme candidat dans la séance du mois d'août, adresse une lettre dans laquelle il annonce qu'il ne croit pas devoir accepter l'honneur qu'on a bien voulu lui faire.

La Commission procède alors à la nomination des trois candidats à présenter en remplacement de M. Méjean. Le nombre des votants est de 13. M. Lucien Grulet ayant réuni l'unanimité des suffrages est proclamé premier candidat. Après lui ont obtenu : M. Emile Fabre 9 voix, M. Léonce Poulhariez 9 voix, M. Delpech 3, M. Laffon 2, M. Lignon 1. Par suite de ce vote MM. le docteur E. Fabre et Léonce Poulhariez sont proclamés second et troisième candidats.

M. le Chanoine Barbier de Montault, camérier de S. S., adresse des remercîements pour l'envoi des deux fers à hosties conservés dans les collections du Musée de Narbonne, et chez le sacristain de Saint-Paul : il annonce en même temps l'envoi prochain d'un travail sur les figures de danseurs qui décorent ces deux gauffriers ; il joint à sa lettre la copie d'une inscription romaine conservée au Musée du Vatican, et relative à un proconsul de la province de Narbonne.

M. Tournal offre à la Commission l'estampage d'une inscription en langue romane, de l'an 1458, trouvée à Béziers, en construisant une cave sur l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes ; ce document, rédigé en vers, est relatif à la condamnation qui frappa Jacques Laurès, consul de cette ville, pour avoir commis un détournement de titres au préjudice de la commune, et pour diffamation envers ses collègues.

M. Bru offre des tessons de poteries gauloises, grecques et gallo-romaines découverts près du moulin de Peyriac-de-Mer.

La Commission autorise la vente des ouvrages que la Bibliothèque renferme en double exemplaire, et notamment, pour le prix de 150 fr. du *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc. Elle vote en même temps l'acquisition du *Dictionnaire* de Larousse et des livraisons destinées à compléter la collection de la *Revue des Deux-Mondes*.

M. Delmas soumet à l'assemblée les plans des meubles destinés à recevoir les collections de minéralogie et de géologie, et qui devront être placés dans la salle des Gardes.

L'exécution de ces meubles est ajournée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 6 Octobre 1871.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Figeac, Berthomieu, Delmas, Lamothe-Tenet, Prax, Tallavignes, Ferrand et Tournal, secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance ; M. Figeac fait observer que la Commission ne s'est en aucune manière prononcée sur l'acquisition du Dictionnaire de Larousse, comme le porte le procès-verbal, et que la sous-commission de la Bibliothèque a été d'avis de ne pas faire cet achat. Le *Dictionnaire* de Larousse, dit-il, n'est autre chose qu'une spéculation de librairie, une espèce de dictionnaire de la conversation, renfermant une foule de détails insignifiants dans l'unique but d'augmenter le nombre de volumes ; le prix est d'ailleurs extrêmement élevé et rien ne garantit que cette publication soit conduite à bon terme. Le Bibliothécaire maintient, en les appuyant par de nouveaux arguments, les appréciations d'un caractère tout opposé qu'il a données dans les précédentes séances sur la valeur du *Dictionnaire* ; il ajoute que quelque soit le nombre des livraisons, le prix pour les souscripteurs ne dépassera pas 600 fr. que le manuscrit est positivement terminé, et que l'immense fortune de M. Larousse est un sûr garant de l'achèvement de cette publication.

Le Secrétaire expose à cette occasion, et pour sa justification, qu'il avait été déjà question de l'achat de cet ouvrage dans la séance du mois d'août, dont le procès-verbal a été approuvé, et qu'il n'y eut alors aucune opposition, pas plus que lorsqu'il en fut à nouveau question dans la séance du mois de septembre ; mais il s'empresse d'ajouter que dans aucune de ces deux réunions l'achat du *Dictionnaire* de M. Larousse n'avait été mis aux voix.

Après quelques observations faites par divers membres relativement à cet incident, le procès-verbal de la dernière séance est adopté, et le président met aux voix l'acquisition de ce livre. La majorité se prononce contre.

M. Tournal annonce que, sur sa demande, M. Elie Massenat, de Brive a bien voulu donner au Musée une riche collection de moulages et d'ustensiles en silex de l'époque préhistorique, découverts dans les cavernes et sous les abris de la Dordogne et de la Corrèze. Le Secrétaire offre également à la Commission une lettre autographe de M. Boudard, relative à la numismatique ibérienne.

La Commission reçoit de M. Lamothe-Tenet une fontaine en faïence d'une fabrique du Midi, probablement de Moustiers : de M. Guiraud, conservateur du Musée de Perpignan, deux aquarelles exécutées par lui ; de M. J. Raynaud, maçon, une lampe romaine en terre cuite, trouvée au port des Galères ; de M. le chanoine Barbier de Montault, l'inscription funéraire du chevalier Donadieu de Puichéric, qui se trouve dans une chapelle de la cathédrale d'Angers.

Divers ouvrages sont en outre adressés à la Bibliothèque.

Un membre de la sous-commission de peinture propose l'acquisition, après examen, d'un tableau de Quentin Metzys, peint sur bois, daté de 1460 et appartenant à M. Lazerges. Le propriétaire consent à le céder au Musée pour le prix de 1500 frs. payables en trois annuités. Cette proposition n'est pas soumise à un vote, mais elle est favorablement accueillie par la Commission qui ouvre un crédit pour solder les frais d'emballage et de transport, aller et retour, dans le cas où le tableau ne serait pas agréé. Le même membre fixe l'attention de l'assemblée sur la *Judith* du Guerchin, appartenant à M. Peyre, et ajoute qu'il serait à désirer que ce tableau vînt enrichir les collections du Musée. M. Delmas se charge de demander au propriétaire quelles sont ses prétentions.

M. Tournal annonce que la famille de Séguier, qui réside en ce moment à Perpignan, désirerait rentrer en possession de la collection d'objets

exécutés au tour qui fut léguée à la ville par Mme veuve de Séguier. L'assemblée donne, en ce qui la concerne, son adhésion à cette vente, et charge le Secrétaire de demander l'autorisation de l'administration municipale et de savoir quelles sont les offres de la famille de Séguier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : Tournal.

Séance du 3 Novembre 1871.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Figeac, Prax, Lamothe-Tenet, Tallavignes, Favatier, Riols, Ferrand et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Figeac, dans laquelle il annonce qu'il croit devoir donner sa démission de membre de la sous-commission de la Bibliothèque. M. le Président rappelle à cette occasion le zèle intelligent dont M. Figeac a donné pendant dix ans tant de preuves, les nombreux services qu'il a rendus et fait appel à son dévouement pour l'engager à revenir sur sa détermination. M. Figeac expose les motifs qui l'ont, bien à regret, déterminé à donner sa démission et prie la Société de bien vouloir le remplacer au sein de cette sous-commission.

M. le Président communique une lettre de M. L. Grulet dans laquelle il expose qu'étant complètement étranger aux études archéologiques, il ne croit pas devoir accepter le titre de membre de la Commission Archéologique. M. Grulet ajoute qu'il est très reconnaissant envers les membres qui ont bien voulu lui donner ce témoignage d'estime.

M. Breschiani adresse à la Commission, par l'intermédiaire de M. Delmas, un grand bronze, parfaitement conservé, de Septime Sévère trouvé à Cervignano (Autriche).

La Commission reçoit de M. Delmas un moyen bronze de Tibère et un denier de Nerva ; ces deux médailles ont été trouvées dans les fouilles des remparts.

Un membre annonce que le tableau de M. Félix Thomas, donné par l'Etat, est arrivé depuis plusieurs jours, et que l'administration municipale a pris à sa charge les frais d'emballage et de transport.

Un membre de la sous-commission d'archéologie annonce que le bénitier roman en marbre blanc cédé au Musée par M. le Curé et par les membres de la fabrique de Moussan est en ce moment exposé dans l'embrasure d'une des croisées du grand escalier ; il rappelle à cette occasion que c'est principalement à M. Bru que le Musée est redevable de ce rare monument et propose de lui voter des remerciements. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Cordes, directeur des Contributions Directes à Perpignan et gendre de M. Séguier, adresse une lettre au sujet de la collection d'objets exécutés au tour et qui furent légués à la ville par sa parente, Mme de Séguier : il se plaint de l'abandon dans lequel se trouve cette collection, et engage la Commission à exécuter le plus tôt possible les dispositions du testament. L'assemblée prie M. Favatier d'écrire à M. Cordes afin de savoir s'il est autorisé à parler au nom de tous les héritiers de Mme de Séguier.

M. Figeac annonce que la sous-commission de la Bibliothèque a fait l'acquisition pour le prix de 150 fr. du *Thesaurus graecarum antiquitatum* de Jacob Gronovius, 13 volumes in-folio reliés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : Tournal.

C'est avec la plus vive et la plus légitime douleur que la Commission Archéologique a appris la mort d'un de ses membres les plus sympathiques et les plus estimés. M. Gabriel Birat réunissait aux plus belles facultés de l'esprit, les plus rares qualités du cœur : sa perte a été l'occasion d'un véritable deuil public ; il s'est éteint après une courte et douloureuse maladie le dimanche 5 novembre à 4 h. 1/2 du matin, à l'âge de 52 ans. La Commission a été représentée à ses funérailles par son président M. Faure et par MM. Narbonnès, Tallavignes et Riols.

Séance du 1er Décembre 1871.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. Prax, Berthomieu, Riols, Favatier, de Martin, Py, Roussel, Lamothe-Tenet, Figeac, Ferrand, bibliothécaire et de Rouquairol, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Py remet à la Commission Archéologique, de la part de Mme veuve Gabriel Birat, une somme de mille francs, que notre collègue lui avait demandé de nous remettre dans les termes suivants : « Je prie ma « femme de remettre, sur ce que je lui lègue, dans l'année de mon décès, « et sans intérêts, mille francs à la Commission Archéologique de Nar- « bonne, pour être employés en achat de livres ou pour l'amélioration et « l'embellissement de la Bibliothèque publique ».

Les membres de la Commission, touchés de ce souvenir, remercient Mme Birat et saisissent cette occasion de s'associer publiquement aux regrets qu'inspire à tous la mort prématurée de leur excellent et regretté collègue.

Sur la proposition d'un membre, l'assemblée décide qu'un extrait du présent procès-verbal sera remis à Mme veuve Birat par les soins de son président.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Lazerges qui annonce l'envoi des tableaux dont il a été question dans les séances précédentes. Il ajoute que le Conseil Général de l'Aude a alloué une somme de mille francs à la Commission Archéologique sur le budget de 1872. On ignore encore s'il a été accordé une allocation pour l'année 1871.

M. Bar, architecte de la ville, fait don à la Commission d'un grand bronze d'Alexandre Sévère trouvé dans les fouilles des remparts.

M. Faure, chef de section du Chemin de fer offre une tête de bélier (mutilée) en marbre blanc, trouvée dans les fouilles de la gare.

La Commission reçoit en outre un fragment de tombeau en marbre blanc du IVe siècle trouvé à Moussan.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Saintes (Charente-Inférieure) à M. le Maire de Narbonne qui fait appel à sa bienveillance pour réparer le désastre qui a frappé la ville de Saintes en anéantissant sa belle bibliothèque. Il demande que la ville de Narbonne s'associe à cette réparation en lui adressant les doubles qui peuvent se trouver dans la bibliothèque de Narbonne.

En transmettant cette lettre à la Commission M. le Maire de Narbonne ajoute que le Conseil municipal sanctionnera les décisions que pourra prendre la Commission pour répondre favorablement à cette demande.

L'assemblée consultée décide qu'il y a lieu de prendre la demande en considération et donne mandat à la sous-commission de la Bibliothèque de rechercher les ouvrages en double qui pourraient être donnés à la bibliothèque de la ville de Saintes.

La Commission procède au renouvellement de son Bureau pour l'année 1872. — M. Figeac est élu président.

MM. Tournal, de Rouquairol et Delmas sont maintenus dans leurs fonctions. Sont nommés en outre :

Sous-Commissions : *Bibliothèque :* MM. Cauvet, Tallavignes, Faure. *Archéologie :* MM. Faure, Riols, Tournal. *Peinture :* MM. Delmas, de Rouquairol, Tournal. *Histoire naturelle :* MM. Tournal, Prax.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : Ch. DE ROUQUAIROL.

ANNÉE 1872

Séance du 5 Janvier 1872.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Faure. Présents : MM. de Martin, Delmas, Lamothe-Tenet, Berthomieu, Riols, Prax, de Rouquairol, Ferrand et Tournal, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, adressée par M. Figeac, qui demande son insertion au procès-verbal :

« Monsieur le Président, je suis très reconnaissant de l'honneur que la « Commission Archéologique a bien voulu me faire en me nommant son « président pour l'année prochaine ; mais tout absorbé par les travaux « d'une autre présidence, j'ai le regret de ne pouvoir accepter celle-ci et « j'obéis à cette règle vulgaire qu'il ne faut point accepter d'autres « fonctions que celles que l'on peut remplir. Croyez que l'intérêt que je « porte à la Commission Archéologique et mon dévouement à ses intérêts « n'en seront point diminués le moins du monde. — Je vous prie donc de « provoquer la nomination d'un autre président à ma place. Veuillez trans- « mettre à mes collègues l'expression de ma reconnaissance et de mes « regrets et agréer, pour vous même, M. le Président, etc..... »

L'assemblée regrette à tous les points de vue cette détermination, mais appréciant les motifs donnés par M. Figeac, elle accepte sa démission et procède immédiatement à son remplacement.

Le nombre des votants est de 10. M. Tallavignes ayant obtenu 9 voix contre 1 à M. de Martin, est nommé président pour l'année 1872.

M. Chalande, de Toulouse, offre par l'intermédiaire de M. Tournal quatre briques émaillées du XII e siècle provenant de l'abbaye de Grandselve (Tarn-et-Garonne).

Sur la proposition d'un membre de la sous-commission d'archéologie, l'assemblée sanctionne les achats suivants : vingt médailles en argent des Volsques Tectosages découvertes à Béziers (50 frs), cinq vases gallo-romains en terre rouge dite de Samos, découverts dans la même ville (20 frs), une monnaie de François II roi de France (3 frs).

Un membre propose l'acquisition d'un manuscrit in-folio, sur parchemin, du XIIIe siècle avec la reliure de l'époque et relatif à la vie de Saint Paul Serge. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la sous-commission de la Bibliothèque qui est autorisée à négocier cet achat avec le propriétaire, M. Bru, et la Commission ouvre dans cette prévision un crédit de 300 frs.

Sur la proposition de M. Lamothe-Tenet, la Commission décide que la liste des membres composant la Commission Archéologique sera exposée dans la salle des délibérations.

M. le Président fait savoir à l'assemblée qu'il a remis à Mme veuve Birat l'extrait du procès-verbal de la séance du 1er décembre 1871, constatant la réception d'une somme de mille francs donnée par son mari à la Bibliothèque de la ville.

M. le Bibliothécaire dépose sur le bureau les brochures et livraisons reçues par la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : TOURNAL.

Séance du 2 Février 1872.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. le Sous-Préfet, Figeac, Cauvet, Castanier, de Rouquairol, Riols, Faure, Berthomieu, Ferrand, et Tournal, secrétaire.

M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, demande une copie d'un bas-relief représentant un centaure sagittaire, qui était encastré dans les murailles du bastion Montmorency ; le bas-relief ayant été détruit lors de la démolition du bastion, une copie, exécutée d'après le manuscrit de l'abbé Bousquet, a été adressée à M. de Barthélemy par les soins du Secrétaire.

M. Edmond Maignien, de Grenoble, demande s'il existe dans les collections du Musée des sceaux de Chartreuses.

M. de Soully adresse une nouvelle circulaire relative aux noms des cours d'eau de l'ancienne Gaule, et aux caractères distinctifs qui ont pu déterminer ces noms.

M. Tournal communique une copie de l'inscription funéraire de Berenguier Bistan (1203) conservée au musée de Toulouse et qui fut trouvée dans les ruines de l'ancienne église Saint-Sébastien de Narbonne.

M. Figeac donne des détails très précis et très curieux sur le manuscrit du XIVe siècle relatif à la vie de Saint Paul dont il avait été question dans la séance précédente et dont, sur sa demande, l'assemblée ratifie l'achat pour la somme de 300 frs.

L'assemblée adopte également à l'unanimité l'achat pour le prix de 100 frs des deux volumes du *Monasticon Gallicanum*, qui peuvent être considérés comme faisant suite à la *Gallia Christiana*.

Au nom de la sous-commission de la Bibliothèque, M. Cauvet propose de consacrer les mille francs donnés par M. Birat aux acquisitions suivantes : collection des anciens économistes et publications des auteurs modernes destinées à compléter cette collection ; tous les numéros parus jusqu'à ce jour de la *Revue des cours scientifiques* et un abonnement à l'année courante à un ouvrage de Physiologie ; les traités les plus récents de physique, de chimie, de minéralogie et de géologie.

M. le Bibliothécaire communique la liste des livres qui ont été adressés à la fin de l'année 1871 par les soins de M. Dauchez, et demande que la Commission veuille bien souscrire à la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*. M. Cauvet fait observer que le Gouvernement devant prendre cent exemplaires de cet ouvrage, il est à peu près certain que la Bibliothèque de Narbonne sera comprise dans la distribution, et que s'il en était autrement, cette importante publication serait acquise aux frais de la Commission.

Un membre de la sous-commission d'archéologie entretient l'assemblée de la démolition probable de la Porte Sainte-Catherine et annonce qu'il a prié l'Architecte de la ville de vouloir bien veiller à la conservation des deux inscriptions qui sont relatives à la construction de cette porte. Le même membre signale également la destruction prochaine de la belle porte romane en marbre blanc qui donne accès dans la chapelle de la Madeleine. M. Castanier pense que cette porte pourrait être convenablement utilisée en l'incrustant dans la muraille de la tour Saint-Martial, de manière qu'elle pût servir de communication entre cette tour et la grande galerie des tableaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : Ch. DE ROUQUAIROL.

Depuis cette réunion, M. Paul Tournal, secrétaire de la Commission Archéologique, est décédé. Cette mort imprévue a causé dans la ville et surtout parmi ses collègues de la Commission une profonde douleur. M. Tallavignes, président, convoqua d'office les membres de la Commission présents à Narbonne afin de prendre les mesures nécessaires pour faire à M. Tournal des funérailles honorables et dignes de la grande part qu'il a prise à la fondation et au développement du Musée. Il fut pris les dispositions convenables pour honorer publiquement la mémoire de celui que tous ses concitoyens regardaient non sans raison comme le membre le plus actif et le plus dévoué de la Commission Archéologique.

Séance du 1er Mars 1872.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. le Sous-Préfet, Delmas, Cauvet, Riols, Faure, Prax, Larraye et de Rouquairol, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte de ce qui a été fait pour les obsèques de M. Tournal : il se félicite du concours sympathique et empressé de la population à rendre ce dernier hommage à celui qui fut le créateur du Musée : il signale que le cercueil a été porté dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et déposé quelques instants, au milieu du recueillement de la foule, sur les premières marches de l'escalier conduisant au Musée, dont la porte avait été soigneusement décorée de tentures funèbres.

Arrivé au cimetière, un membre dit quelques paroles d'adieux au nom de la Commission Archéologique et M. de Rouville, au nom de la Société Géologique de France, prononça un discours, dont le texte est reproduit intégralement dans le Courrier de Narbonne (nº du 15 février) dont la collection est déposée à la Bibliothèque. (1)

M. le Président annonce à l'assemblée que la famille de M. Tournal lui a fait remettre, comme don gracieux, une somme de cinq mille francs pour être consacrée à des acquisitons au profit du Musée et de la Bibliothèque, ou à la restauration de certaines salles, laissant à la Commission le soin d'en faire l'emploi qu'elle jugera le plus convenable. Notre collègue avait manifesté ce désir à l'époque où il entreprit un voyage en Espagne, alors que ce pays était en proie à des troubles profonds.

L'assemblée, profondément touchée de cet acte de générosité, vote des remerciements à la famille Tournal, délègue son Bureau pour aller lui témoigner sa reconnaissance et décide qu'un extrait de la présente délibération sera remis à la famille Tournal par les soins de son président.

Il a été offert à la Commission les objets suivants trouvés pendant les fouilles des anciens remparts, près de la poudrière : un couvercle en bronze, avec charnière, d'un très grand vase — un poinçon et un poids romain, ainsi que deux antiphons terre cuite de l'époque romaine trouvés près de la porte de Béziers.

M. Bru fait don au Musée du 1er volume de *l'Ancien Testament* qui complète l'ouvrage tronqué existant à la Bibliothèque. — Remerciements.

Le Bibliothécaire remet sur le bureau les ouvrages reçus du Ministère de l'Instruction Publique.

Suivant les résolutions prises à la précédente séance, M. Cauvet soumet à l'assemblée la liste des ouvrages acquis à l'aide des mille francs donnés par Mme Birat en mémoire de son mari.

---

(1) Ce discours a été imprimé dans le *Bulletin de la Commission Archéologique*, tome 1876-77, p. 5.

Pour perpétuer le souvenir du don Birat à la Bibliothèque, la Commission décide qu'il sera fait un timbre au nom de G. Birat et que tous les livres acquis avec la somme provenant de ce don porteront cette estampille particulière.

Une commission est nommée pour étudier les réparations à faire à la salle des Gardes. MM. les membres du Bureau sont chargés de ce soin et invités à faire un rapport à ce sujet à la prochaine séance. Ces mêmes membres restent chargés de négocier avec M. Adolphe Peyre l'achat du tableau de *Judith* attribué au Guerchin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : Ch. DE ROUQUAIROL.

Séance du 4 Avril 1872.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Cauvet, de Martin, Favatier, Lamothe-Tenet, Faure, Riols, Larraye, Rieusset, Figeac, Py, Narbonnès, Prax et de Rouquairol, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

M. Tallavignes, président, fait connaître à la réunion l'avis de la sous-commission chargée d'examiner les travaux de la salle des Gardes, et le projet qu'elle a l'honneur de lui soumettre.

En ce qui concerne les réparations, la Commission Archéologique doit au préalable s'adresser à l'administration municipale pour lui exposer la nécessité, dans l'intérêt de l'édifice et aussi dans celui de la conservation des collections, d'entreprendre à bref délai la restauration de la salle des Gardes, dont l'état de délabrement contraste d'une manière fâcheuse avec les salles voisines : le pavage a besoin d'être changé, les peintures du plafond remaniées, la cheminée complétée, repeinte et redorée. Afin que l'administration municipale puisse se rendre compte de la dépense à faire, la sous-commission a eu le soin d'en ordonner les devis qu'elle communique à l'assemblée.

En second lieu, le rapporteur fait connaître les conclusions de la sous-commission en ce qui concerne l'aménagement et la destination de la dite salle : il rappelle que le Musée possède de riches collections géologiques et minéralogiques éparses dans les diverses salles et placées de telle sorte qu'elles nuisent à l'aspect général ; depuis longtemps on se plaignait de cet état de choses et la Commission a pensé qu'au moment où le portrait de Tournal devait avoir sa place dans une des salles du Musée, ainsi que cela a été pratiqué pour d'autres bienfaiteurs, il pourrait être convenable de réunir dans la salle des Gardes, où l'on placerait ce portrait, les collections qu'il avait plus particulièrement enrichies.

Dans l'hypothèse justifiée où les réparations seraient effectuées comme il a été dit, la Commission proposerait de faire exécuter les vitrines nécessaires pour renfermer et exposer ces collections. Ces vitrines d'une hauteur de 2 m. 40 environ règneraient autour de la salle et les tableaux représentant les consuls placés au-dessus compléteraient la décoration des panneaux. Le portrait de Tournal, peint par Monsaret, de Montpellier, serait placé sur la cheminée entièrement restaurée, et sur la partie inférieure de laquelle serait placée, au-dessous du portrait, une plaque de marbre avec une inscription rappelant la participation de Tournal à la création et à la prospérité du Musée.

M. le rapporteur met sous les yeux des membres de la réunion les divers renseignements établissant la dépense à envisager, les ressources pour y faire face, et demande qu'on veuille bien voter ces divers projets.

L'assemblée ainsi consultée décide :

1° qu'il y a lieu de faire à la salle des Gardes, les réparations recom-

mes urgentes pour la conservation de l'immeuble et, attendu que cette question est du ressort de l'administration municipale, elle invite son président à faire auprès de M. le Maire toutes démarches utiles pour atteindre ce but, et obtenir de son conseil une subvention suffisante pour mener à bonne fin ces travaux de restauration.

2° qu'elle adopte en principe l'aménagement nouveau de la salle des Gardes, son affectation spéciale aux collections minéralogiques et géologiques, la commande du portrait de Tournal et de l'inscription commémorative ainsi que leur pose sur la cheminée de la dite salle, admettant l'opportunité de la dépense, sous la réserve toutefois que les sommes destinées à l'achat des livres resteront entières à la disposition de la sous-commission de la Bibliothèque, avec leur destination spéciale.

M. le Président fait ensuite procéder aux élections des membres à choisir en remplacement de MM. Méjean, Birat et Tournal, décédés.

Ont été nommés :

1° en remplacement de M. Méjean : MM. E. Caillard, Alfred Méjean, Alban Sernin ; 2° en remplacement de M. Birat : MM. Arthur Delpech, Reverdy avoué, Fil peintre ; 3° en remplacement de M. Tournal : MM. Cambournac avocat, Boué pharmacien, Lafont architecte.

La Commission invite M. le Président a transmettre ces noms à M. le Préfet en le priant de procéder à la nomination des nouveaux membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : Ch. DE ROUQUAIROL.

Séance du 9 Mai 1872.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Faure, Rieusset, Prax, Figeac, Larraye, Riols, Cauvet, de Martin, Delmas, Delpech, Caillard, Cambournac, Narbonnès.

M le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté. Il communique ensuite l'arrêté de M. le Préfet, en date du 19 avril 1872, qui nomme MM. E. Caillard, libraire, Arthur Delpech et Cambournac, avocat, membres de la Commission Archéologique en remplacement de MM. Méjean, Birat et Tournal. M. Tallavignes invite ces nouveaux membres à prendre séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Charles de Rouquairol, demandant à la Commission de vouloir bien accepter sa démission de secrétaire-adjoint, parce que depuis la mort de M. Tournal la fonction de secrétaire lui impose un travail auquel il ne pourrait suffire, et cela dans l'intérêt même du Musée.

La Commission accepte avec regret cette démission.

Un membre propose de nommer immédiatement le nouveau secrétaire-adjoint. Le nom de M. Narbonnès étant prononcé, celui-ci déclare que ses occupations ne lui permettent pas d'accepter cette fonction ; que s'il s'agit de rédiger seulement le procès-verbal de la séance, il y consent, dans la pensée qu'à sa prochaine réunion la Commission Archéologique nommera et son secrétaire, et son secrétaire-adjoint.

M. Narbonnès est donc nommé secrétaire-adjoint devant remplir provisoirement cette fonction.

M Delmas fait connaître le résultat des démarches de la sous-commission de peinture auprès de M. Adolphe Peyre, au sujet de l'achat de la *Judith* attribuée au Guerchin. Le prix demandé (5000 frs) a paru trop élevé à la sous-commission pour qu'elle entamât une négociation qui ne pouvait aboutir par l'exagération même de la demande.

L'assemblée approuve cette décision, mais décide, sur la proposition d'un

membre, de ne pas disséminer les ressources destinées aux achats de peinture sur les œuvres dont l'origine est contestable, ou la valeur moyenne, afin de pouvoir le cas échéant disposer d'une somme assez forte pour acquérir une toile authentique.

M. Delmas expose que la photographie agrandie de Tournal vient d'arriver dans un cadre dont le prix est de cinquante francs. L'assemblée décide de solder ce supplément de dépense, car cette photographie doit être remise à la famille, après avoir servi de modèle à M. Monseret pour l'exécution du portrait, et qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter devant une si minime dépense vis-à-vis de la famille Tournal qui vient de témoigner de sa libéralité envers le Musée.

M. Tallavignes annonce qu'on a offert de céder à la Bibliothèque les trois premières années de la *Revue des Deux Mondes* au prix de 300 frs., mais que ce prix a paru exagéré à la sous-commission intéressée qui n'a pas cru devoir réaliser cet achat. L'assemblée approuve cette décision.

La Commission nomme M. Caillard membre de la sous-commission de la Bibliothèque, et M. Prax membre de la sous-commission d'histoire naturelle en remplacement de M. Tournal.

M. le Président dépose sur le bureau :

1° - les fascicules ou revues envoyées à la Bibliothèque ;

2° - des médailles gallo-romaines trouvées près de Villefalse et offertes par M. Tallavignes ;

3° - un écu de six livres acquis par M. Delmas ;

4° - des médailles présentées par M. Serny qui est prié de les acquérir pour la Commission ;

5° — un fragment d'aster provenant de la forêt pétrifiée du Caire, offert par M. Lamothe-Tenet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-adjoint : NARBONNÈS.

Séance du 16 Mai 1872.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Faure, Rieusset, Prax, Delpech, Riols, de Martin, Delmas, Caillard, Larraye, Narbonnès.

M. le Président expose qu'il a convoqué la Commission parce qu'il a reçu de la Société archéologique du Midi de la France un questionnaire auquel il doit être répondu avant la fin du mois, c'est-à-dire avant la plus prochaine réunion de la Commission.

Ce questionnaire, que lit M. Tallavignes, embrasse de nombreuses matières. M. le Président propose dès lors de nommer une commission de cinq membres qui auront mandat de répondre aux questions posées et feront connaître leur travail lors de la prochaine réunion. Sont nommés membres de cette commission : MM. de Martin, Cauvet, Delpech, Prax et Delmas.

La réunion n'ayant pas d'autre objet, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint : NARBONNÈS.

Séance du 7 Juin 1872.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Faure, Figeac, Prax, Riols, Berthomieu, de Martin, Lamothe-Tenet, Delmas et Narbonnès.

M. Delmas fait connaître à l'assemblée que le questionnaire adressé

par la Société achéologique du Midi de la France, dûment rempli par la sous-commission nommée à cet effet, a été envoyé à cette Société.

M. le Président annonce qu'il tient officieusement de M. le Maire que le Conseil municipal, saisi par la Commission d'une demande tendant à obtenir son concours pour la restauration de la salle des Gardes, refuse de venir en aide à la Commission, que celle-ci devra dès lors avec ses seules ressources pourvoir aux dépenses que nécessitera cette réfection, qu'il y aura donc lieu pour la sous-commission nommée à cet effet de s'entendre avec M. l'Architecte de la ville pour la rédaction définitive des plans, devis et cahiers des charges sur lesquels la Commission aura à se prononcer ultérieurement.

Un membre propose d'adopter pour le pavage de la salle à restaurer les pavés artificiels fabriqués avec la chaux du Teil, parce qu'ils rentrent plus que les parquets dans le style de l'édifice et parce que, en cas d'incendie, ils n'offrent pas, comme les parquets, un surcroît d'aliments aux flammes. Après l'échange de quelques observations à ce sujet, l'assemblée renvoie à la sous-commission chargée d'étudier ces projets de restauration l'examen approfondi de cette question et le soin de décider de la meilleure solution à prendre à cet égard.

Un membre fait observer que le règlement de la Société, rédigé à une époque contemporaine de sa fondation, n'est plus en rapport avec les besoins qui se sont manifestés depuis, et qu'il y aurait lieu d'étudier s'il n'y aurait pas intérêt à en modifier certaines parties, et à y introduire les changements dont l'utilité sera signalée par une expérience déjà longue.

La Commission se range à cette manière de voir et charge MM. Figeac, Tallavignes et Delmas d'étudier cette révision du règlement.

M. le Président offre à la Commission, au nom de M. Léonce Berthomieu les années 1859 à 1869 de la *Revue des Sociétés Savantes* et les tomes 29 à 32 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

Ces ouvrages viennent compléter les collections de ces publications possédées par notre Bibliothèque, et l'assemblée vote des remerciements à M. Berthomieu qui se montre ainsi fidèle aux traditions de M. Tournal, son oncle.

M. Delmas offre au nom de M. Brazier de Thury une lanterne japonaise et un fer à repasser de même origine. Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-adjoint : NARBONNÈS.

Séance du 5 Juillet 1872.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Bure, sous-préfet, Delmas, de Martin, Favatier, Berthomieu, Caillard, Riols, Delpech, Lamothe-Tenet, Larraye, Figeac, Rieussel, de Rouquairol, Prax, Faure et Narbonnès.

M. Faure propose à la Commission de décider l'achat de l'ouvrage de M. Georges Picot qui a pour titre *Histoire des Etats Généraux*. L'assemblée décide l'achat proposé.

M. le Président communique une lettre de M. le Maire relative à la restauration de la Salle des Gardes ; cette lettre contient la délibération prise par le Conseil municipal en réponse à la demande de subvention adressée par la Commission Archéologique. L'état des finances de la Ville, dit le Conseil municipal, ne permet pas de distraire une somme quelconque pour l'affecter à cette restauration.

M. le Président communique aussi une note de M. l'Architecte de la Ville qui se prononce pour le mode de pavage de cette salle, et donne la préférence aux pavés en chaux hydraulique du Teil. La dépense totale de la réfection de la Salle des Gardes, s'élèverait à 3700 francs.

Sur une question qui lui est posée, M. le Trésorier déclare que, distraction faite des sommes spécialement affectées à la Bibliothèque, il y a en caisse un reliquat largement suffisant pour parer à la dépense proposée.

Un membre exprime la crainte que les vitrines qu'il a été question d'établir dans la Salle des Gardes ne produisent un mauvais effet en coupant en deux parties la perspective dans le sens de la hauteur, et que d'autre part les tableaux que l'on se propose de placer au-dessus des vitrines ne soient comme perdus à cause de leur élévation. Il est répondu qu'on a projeté de mettre au-dessus des vitrines les tableaux contenant les portraits des consuls, œuvres d'une médiocre valeur artistique qui ne souffriront pas d'être vus d'un peu loin.

Un membre expose qu'il vaudrait peut-être mieux restaurer la salle sans se préoccuper de l'ameublement, sur lequel il serait statué ultérieurement. L'assemblée consultée se range à cette opinion.

M. le Président met alors aux voix la réparation à faire à l'immeuble lui-même ; l'assemblée décide qu'il y a lieu d'adopter pour le pavage le pavé du Teil qui figure au prospectus présenté sous le numéro 9, que les plafonds seront repeints, que la cheminée sera rétablie suivant les parties existantes et qu'il y sera placé une plaque de marbre commémorative de M. Tournal, le tout en conformité du projet présenté par M. l'Architecte, et qu'enfin la question du mobilier sera réservée.

L'assemblée décide l'achat du *Bulletin des Sciences* pour la Bibliothèque.

M. Delmas propose à la Commission l'achat d'une tête en terre cuite qu'il présente et que l'on croit être de l'époque romaine (40 fr.). Mais, en considération du doute qui subsiste sur l'authenticité de cette pièce, la Commission décide qu'il vaut mieux s'abstenir.

L'assemblée procède ensuite à la nomination de son secrétaire et de son secrétaire-adjoint. Les membres présents étant au nombre de 17, le résultat du scrutin est le suivant :

1°) élection du secrétaire : M. Narbonnès a obtenu neuf voix; M. Delpech, six voix ; M. Favatier, une voix et il y a un bulletin blanc.

M. Narbonnès est donc proclamé secrétaire de la Commission.

2°) élection du secrétaire-adjoint : M. Berthomieu a obtenu 11 voix ; M. Favatier, 2 voix ; M. Prax, 2 voix ; MM. Rieusset et Riols chacun 1 voix.

M. Berthomieu est nommé secrétaire-adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : NARBONNÈS.

Séance du vendredi 2 Août 1872.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Narbonnès, Faure, Rieusset, Lamothe-Tenet, Favatier, Cambournac, Delmas et Berthomieu.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Deux membres rendent compte d'une visite qu'ils ont faite à l'atelier de M. Monseret à Montpellier, pour voir le portrait de M. Tournal dont l'exécution est à peu près terminée ; il résulte de cette communication qu'après quelques légères corrections, cette œuvre tiendra dignement sa place dans nos galeries ; son envoi ne saurait, d'ailleurs, se faire longtemps attendre.

Le Trésorier informe l'assemblée qu'il a reçu une lettre du Ministre de l'Instruction publique, l'avisant qu'il tient à sa disposition une somme de 400 frs. sur les fonds de son Ministère, en faveur de la Commission Archéologique, à titre d'encouragement aux Sociétés Savantes. Il lui soumet

ensuite un compte de la Bibliothèque, se montant à 155 frs., 25 et comprenant divers ouvrages dont l'achat avait été décidé dans les séances précédentes.

Cette dépense est approuvée.

Un membre communique une lettre que lui a écrit M. Alfred Michiels, au sujet du tableau de la *Judith*, récemment acquis par la Commission avec une partie des fonds donnés par la famille Tournal (2.500 frs.) ; cet habile connaisseur maintient son opinion sur la valeur de cette œuvre capitale, qu'il persiste plus que jamais à attribuer au Guerchin ; il ajoute que quelques toiles pareilles suffiraient pour relever l'importance de notre Musée, qu'il se présente souvent à Paris d'excellentes occasions, dont un agent intelligent et dévoué pourrait nous faire profiter ; il offre ses services à la Commission, dans le cas où elle entrerait dans ses vues. L'assemblée décide qu'on pourrait le charger de l'achat d'un tableau, auquel on consacrerait les 2.500 frs reliquat du legs Tournal, en le priant de s'entendre à cet égard avec M. Buisson, député de l'Aude.

La Commission autorise M. Bru à traiter, pour une somme d'environ trois francs, de l'acquisition d'un petit mortier gothique, en marbre blanc, trouvé dans les caves de la maison Julia.

M. Bardou, ingénieur des Mines de Trélys (Gard) offre au Musée quelques empreintes végétales fossiles du bassin houiller de la Cèze ; la Commission décide qu'elles prendront place, sous le nom du donateur, dans les collections que possède déjà le Musée, et charge son Bureau de le remercier, en son nom, pour son généreux envoi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du 6 Septembre 1872.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Larraye, Delpech, Rieusset, Faure, Riols et Berthomieu. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Trésorier donne lecture d'une lettre du Ministère de l'Instruction Publique, réclamant une somme de 400 fr. qui aurait été indûment payée en 1870 à la Commission archéologique de Narbonne, à titre de subvention aux Sociétés Savantes. Sur la réponse de l'honorable membre que la Commission était dans l'impossibilité absolue d'effectuer une pareille restitution, une nouvelle lettre du Ministre est venue lui enjoindre d'avoir à verser à titre de compensation, dans la caisse du Trésor, la subvention de 400 frs qui lui avait été annoncée pour l'année 1872, aussitôt qu'il en opèrerait le recouvrement.

Le même membre communique une lettre du Ministre de l'Instruction Publique à M. Lambert de Sainte-Croix, dans laquelle ce haut fonctionnaire annonce à notre député que le Musée de Narbonne a été désigné pour recevoir l'important lot de tableaux suivant dans la distribution des œuvres d'art du Louvre aux Musées de province : Ecole d'Italie, *Portrait*. — Ecole française, *Diane tenant un enfant*. — Hubert-Robert, *Une grotte*. — Houasse, *Diane et Endymion*. — Boucher, *Paysage*. — Claude Audran, *Vulcain et Vénus*. — Ravesteyn, *Portrait de femme*. — Caravage (attrib. à), *Portrait d'homme*. — Jordaens (attrib. à), *Famille de Darius*. — Ecole flamande (XVe s.), *Assomption*. — Le Ministre ajoute que ce même musée ne sera pas oublié dans le cas où une nouvelle répartition d'œuvres modernes serait décidée.

Un membre fait part à la Commission d'une proposition de M. Alfred Michiels relative à l'achat d'un tableau authentique de Salvator Rosa, représentant *Glaucus étendant la main pour saisir la nymphe Sylla*, qui fait partie d'une collection particulière et serait cédé au prix de 2.500 frs.

L'assemblée décide qu'on demandera à M. Michiels, de vouloir bien l'adresser à Narbonne, aux frais et sous la responsabilité de la Commission, afin que celle-ci puisse se prononcer *de visu*.

Elle autorise ensuite la sous-commission de la Bibliothèque à souscrire à un exemplaire d'un ouvrage de M. Alfred Michiels sur le *Guerre franco-allemande de 1870-71.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Castanier par laquelle cet honorable membre, alléguant les nombreuses occupations qui l'empêchent d'assister régulièrement aux séances de la Commission, croit devoir donner sa démission. La Commission, consultée, refuse d'accepter la démission de M. Castanier et prie son président de vouloir bien le faire revenir sur sa détermination.

Il communique ensuite un avis de M. Dauchez annonçant l'envoi par chemin de fer, à la Bibliothèque de Narbonne, d'une série d'ouvrages donnés par l'Institut et le Ministère de l'Instruction Publique.

L'assemblée adopte le projet d'inscription qui doit accompagner le portrait de Tournal sur la cheminée de la salle des Gardes, sous la forme et dans les termes suivants :

PAUL TOURNAL
Fondateur et Conservateur du Musée ;
Il y consacra, pendant quarante ans,
son temps, son intelligence et ses libéralités.
1832 — 1872.

Le Secrétaire-adjoint annonce qu'on a récemment transporté à Lamourguier vingt nouvelles pierres, provenant de la démolition des remparts (porte de Béziers et bastion Saint-Félix) ; il donne communication d'une inscription inédite, en marbre blanc, trouvée dans un des chantiers situés au-dessous de la poudrière et dont voici la reproduction :

LARIBVS AVGVSTIS
EX. VOTO
L. CORNELIVS SENEXS
L. CORNELIVS CAPRARIVS.
L. CAESELLIVS PHOEBVS.

Il présente à la Commission six petits vases et une statuette, en terre cuite, trouvés dans ces mêmes chantiers.

M le Président dépose sur le bureau les diverses publications périodiques qui lui sont parvenues pendant le mois qui vient de s'écouler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. BERTHOMIEU.

Les membres présents (MM. le Sous-Préfet, Tallavignes, Prax, Delmas et Berthomieu) n'étant pas en nombre suffisant pour valider les délibérations, la séance du vendredi 4 octobre 1872 a été renvoyée au mois de novembre.

Le Secrétaire-adjoint : L. BERTHOMIEU.

Séance du vendredi 6 Novembre 1872.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Tallavignes. Etaient présents : MM. de Martin, Riols, Figeac, l'abbé Prax, Faure et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 6 septembre. Un

membre fait observer qu'une erreur de date s'est glissée dans la rédaction de l'inscription consacrée à la mémoire de Tournal. C'est en 1833, et non en 1832 qu'a été fondée la Commission Archéologique de Narbonne.

Avec cette rectification, le procès-verbal est adopté.

M. le Président communique à la réunion une nouvelle lettre de M Castanier, dans laquelle cet honorable membre maintient la démission qu'il lui avait adressée dans une précédente séance ; « la démarche flatteuse, « dont il s'est fait auprès de lui l'interprète, ne saurait le faire revenir « sur une détermination qu'il n'a pas prise sans y avoir mûrement ré- « fléchi. » Malgré cette insistance la Commission déclare surseoir, jusqu'à nouvel ordre, au remplacement de M. Castanier.

Un membre donne lecture d'une lettre de M. Pascal, conseiller d'Etat, au sujet des restaurations à faire aux tableaux du Louvre destinés au Musée de Narbonne ; après être allé prendre les renseignements nécessaires à la Direction des Beaux-Arts, M. Pascal indique que les restaurations s'élèveront à la somme de 850 frs environ, bordures comprises, soit 1100 ou 1200 frs avec les frais de port et d'emballage. La Commission décide qu'il sera adressé, en son nom, à M. le Maire de Narbonne, la demande d'un crédit de pareille somme, afin de faire face à cette dépense.

M. le Président annonce ensuite qu'il a répondu à un questionnaire que lui a adressé M. le Sous-Préfet de Narbonne sur l'organisation de la Commission Archéologique de cette ville : et qu'il a reçu du Ministre de l'Instruction Publique le mandat de 400 frs qui lui avait été annoncé. Cette somme devant être reversée au trésor, le Trésorier est chargé de faire le nécessaire.

Un membre fait part d'un rapport adressé par M. Egger, membre de l'Institut, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au sujet des remparts de Narbonne ; ce rapport, reproduit dans le compte-rendu analytique du *Journal Officiel* du 5 novembre 1872, signale l'état déplorable de ces fortifications, qui seraient, en quelque sorte, devenues la proie des démolisseurs.

Le Secrétaire fait observer que la meilleure réponse à faire à ce reproche est l'annonce de l'enlèvement de 20 nouvelles pierres récemment transportées à Lamourguier, ce qui porte à 45 environ le nombre de celles qui ont été recueillies depuis deux mois. Il regrette, d'ailleurs, que M. Egger n'ait pas cru devoir faire connaître sa présence à Narbonne aux membres de la Commission, qui pouvaient seuls lui fournir, avec exactitude, tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Bureau est chargé d'écrire dans ce sens à M. Egger.

A ce sujet, M. le Président entretient l'assemblée d'une démarche faite par les membres du Bureau auprès de M. Lafont, architecte, qui leur avait été signalé comme ayant en sa possession une certaine quantité d'inscriptions et de bas-reliefs provenant de la démolition des remparts ; ces pierres, au nombre de 19, se trouvaient, en effet, dans son jardin. M. Lafont a déclaré n'en avoir fait l'acquisition qu'afin de les sauver d'une destruction à peu près certaine, et au moment où l'entrepreneur les faisait charger sur des charrettes particulières : les représentants de la Commission, tout en le félicitant d'avoir rempli, dans ces circonstances, son devoir de bon citoyen, ont ajouté qu'ils ne pourraient, cependant, considérer ce devoir comme entièrement accompli qu'après la restitution de ces pierres à la Ville, qui, d'après le cahier des charges, en est seule propriétaire. M. Lafont a demandé quelques jours pour réfléchir et faire connaître sa réponse ; cette réponse n'étant pas encore parvenue, la Commission charge le Bureau de vouloir bien provoquer, de sa part, une déclaration prompte et catégorique, à ce sujet.

Un membre offre à la Bibliothèque de la part de M. Firmin, de Nissan, ancien entrepreneur, le bel ouvrage illustré de Victor Petit, sur les châteaux de la Loire. — Remerciements.

Le Secrétaire-adjoint offre à la Commission, au nom de M. Tournal, une série de documents relatifs à l'insurrection de la Commune de Narbonne (mars 1871) que ce dernier avait destinés aux archives de la Bibliothèque. Il dépose ensuite sur le bureau les divers ouvrages et revues parvenus pendant les deux derniers mois écoulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 6 Décembre 1872.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Etaient présents : MM. Tallavignes, Delmas, de Martin, Delpech, Riols, l'abbé Prax, Larraye, Faure, Narbonnès et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la réponse qu'a faite M. Egger à la lettre qu'il lui avait adressée. Dans cette réponse, M. Egger se défend de toute pensée de blâme à l'égard de la Commission Archéologique ; sa communication à l'Académie s'était peut-être ressentie de la pénible impression qu'avait causée sur son esprit la vue de la démolition de nos remparts, mais l'auteur du compte-rendu en avait complètement dénaturé le sens ; il est heureux d'apprendre que les pierres les plus intéressantes sont recueillies, et promet de faire insérer dans le prochain compte-rendu une note rectificative, de nature à calmer toutes les susceptibilités. — Cette note a paru, en effet, dans l'*Officiel* du 19 novembre 1872 et donne entière satisfaction aux griefs de la Commission.

A ce sujet, un membre fait observer qu'il serait désirable que la Commission Archéologique eût l'entière et exclusive disposition de l'église de Lamourguier. La clé en est actuellement entre les mains d'un habitant de la ville qui l'a louée à la Mairie pour y enfermer sa vendange ; on comprend combien il est difficile, dans de pareilles conditions, de procéder à une installation convenable des inscriptions et bas-reliefs qui s'y trouvent réunis, ainsi que de les surveiller d'une manière efficace ; la dignité de la Commission ne peut que souffrir, d'ailleurs, de l'obligation où elle se trouve de se mettre en quête de cette clé toutes les fois qu'un savant étranger lui demande de visiter ces collections. Le Bureau est chargé d'écrire dans ce sens à M. le Maire et de lui adresser en même temps un vœu en faveur de la conservation et de la consolidation de la Porte-de-Béziers, que le pic des démolisseurs a fortement compromise : un vœu analogue sera exprimé à M. le Sous-Préfet.

M. le Président annonce que les pourparlers continuent avec M. Lafont, sans amener de résultats ; il lit à la Commission deux lettres qu'il en a reçues et dans lesquelles M. Lafont, au milieu de récriminations de toutes sortes, assure avoir pour lui, dans cette affaire, sinon le droit absolu, au moins le droit relatif ; il se réserve, d'ailleurs, de répondre directement à M. le Maire. La Commission charge MM. Tallavignes, Narbonnès et Cauvet de la représenter auprès de ce magistrat et de donner à cette affaire la suite qu'elle comporte.

M. le Sous-Préfet communique une lettre du Préfet de l'Aude demandant à M. le Maire, de la part de la Direction des Beaux-Arts, l'échange de la copie de la *Transfiguration*, que possède le Musée, contre une toile du Louvre d'égale valeur. Ce tableau serait destiné à faire partie de la nouvelle galerie que l'on crée au Louvre et qui doit réunir les copies des principales œuvres des grands maîtres.

Un membre fait observer que, malgré tout le désir qu'a la Commission d'accueillir favorablement les propositions de M. le Directeur des Beaux-Arts il croit qu'elle ne pourrait, sans faillir à sa mission, se dessaisir

d'un tableau qui a pour la ville de Narbonne un intérêt historique de premier ordre : la *Transfiguration* avait été primitivement destinée à la cathédrale de cette ville et c'est pour perpétuer ce souvenir que le Gouvernement voulut bien donner au Musée la copie de M. Brisset. L'assemblée adopte cette manière de voir et charge le Bureau de faire valoir ces considérations dans la réponse qu'il adressera à l'administration préfectorale.

M. le Président fait part d'une communication de M. le Maire, relative au tableau de M. Lavieille donné, en 1869, par le Gouvernement au Musée de Narbonne ; ce tableau, dont on n'avait plus de nouvelles, a été remis au Chemin de fer le 29 novembre dernier et ne tardera pas à arriver : il annonce ensuite que le Conseil municipal a voté la somme de 1200 frs pour la restauration et l'envoi des tableaux cédés par le Louvre. Le Secrétaire à écrit à M. le Directeur des Beaux-Arts pour le prier de faire exécuter ces restaurations dans le plus bref délai possible.

La Commission décide que la salle des Gardes, après sa restauration, sera destinée à recueillir les collections d'histoire naturelle, d'ethnographie et d'objets antéhistoriques, collections qui, pour la plupart, ne peuvent trouver place dans aucune autre salle du Musée ; la partie du mur au-dessus des vitrines recevra les tableaux des Consuls et les portraits des bienfaiteurs.

Le Secrétaire-adjoint fait part à la Commission d'une excursion qu'il a faite à Ornaisons, sur la nouvelle qui lui était parvenue d'une découverte de haches en bronze, de l'époque gauloise, faite aux environs de ce village ; ces haches, au nombre de douze et parfaitement conservées, ont été trouvées sur le versant de la montagne qui s'élève en face d'Ornaisons, sur la rive droite de l'Ausson. Elles étaient à une profondeur d'environ 1 mètre 20 et protégées par un entourage de pierres sèches. Il a acheté ces haches au prix de 50 frs et a acquis, aussi, dans le même village, pour le prix de 6 frs deux *celtae* dont l'un est percé. Le Musée ne possédait dans ses collections qu'un specimen de pierre polie percée d'un trou. M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain, a demandé qu'on voulût bien lui céder deux des haches en bronze d'Ornaisons, à titre d'échange. La Commission sanctionne ces achats et décide d'accepter la proposition de M. Bertrand ; elle décide en outre d'adresser une hache d'Ornaisons à M. Cartailhac, secrétaire de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse, comme un témoignage de sa reconnaissance pour les dons qu'il a bien voulu faire, à diverses reprises, à notre Musée.

La Commission fixe à la séance du mois de janvier l'élection d'un nouveau membre en remplacement de M. Castanier, démissionnaire.

M. Delmas annonce que le tableau dont M. Alfred Michiels avait proposé l'achat au Musée de Narbonne a été vendu ; il n'y a donc plus à s'en occuper ; il fait sonctionner en outre l'augmentation de cent francs de l'allocation donnée à M. Pedoya pour la restauration des peintures de la salle des Gardes : cette augmentation est nécessitée en grande partie par l'installation des échafaudages.

Mme de Bure offre au Musée six belles assiettes en faïence, des fabriques de Rouen, Marseille et Delft ; la Commission prie M. le Sous-Préfet de vouloir bien transmettre à Mme de Bure tous ses remerciements et sa reconnaissance pour ce don généreux.

M. Delmas offre un celt trouvé à Sainte-Lucie. — Remerciements.

Il est ensuite procédé au renouvellement annuel du Bureau et des sous-commissions. Sont élus :

Président : M. de Martin ; *Secrétaire :* M. Narbonnès ; *Secrétaire-adjoint :* M. Berthomieu ; Trésorier *:* M. Delmas.

Bibliothèque : MM. Faure, Cauvet, Tallavignes, Caillard. *Beaux-Arts :* MM. Delmas, Riols, de Rouquairol. *Archéologie :* MM. Figeac, Faure, Delpech, Larraye. *Histoire Naturelle :* MM. l'abbé Prax, Berthomieu.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les volumes ou périodiques reçus pendant le mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

ANNÉE 1873

Séance du vendredi 3 Janvier 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 3/4 sous la présidence de M. de Martin. Etaient présents : MM. Delmas, Tallavignes, Riols, Py, Larraye, Faure, l'abbé Prax, Narbonnès, secrétaire et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

En prenant possession du fauteuil, M. le Président adresse quelques paroles à la réunion, pour la remercier du nouveau témoignage de confiance qu'elle a bien voulu lui donner et réclamer le concours de tous les membres ; il propose, ensuite, de voter des remerciements à son prédécesseur M. Tallavignes ; ces remercîements sont votés à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint lit une lettre par laquelle M. Cartailhac remercie la Commission de la hache de bronze qu'elle lui a envoyée, et une lettre de M. G. de Mortillet annonçant l'envoi du Musée de Saint-Germain, en échange de deux haches en bronze d'Ornaisons, des objets suivants :

1° une hache à talon, en bronze, de Normandie ;
2° une hache votive à douille, grand module, des Côtes-du-Nord ;
3° une hache votive à douille, module moyen, de Normandie ;
4° une hache semblable de Bretagne ;
5° deux haches votives petit module, provenant de Maure de Bretagne (Ille-et-Vilaine) ;
6° deux petites haches votives à bout en queue de poisson de la trouvaille de la Boussardière près Saint-James (Manche) ;
7° deux boutons de bronze de la cachette de fondeur de Larnaud (Vosges);

La Commission décide que, dans l'accusé de réception, on remerciera M. Alexandre Bertrand de la générosité avec laquelle il a répondu à notre envoi.

Une lettre de M. le Maire annonce que M. Lafont s'est enfin décidé à restituer à la ville les pierres des remparts qu'il détient en sa possession. Il prie en conséquence la Commission de déléguer un ou plusieurs membres à l'effet d'aller désigner, parmi les pierres de diverses provenances qui se trouvent dans son jardin, celles qui proviennent des fortifications. M. Lafont désire être averti, à l'avance, de la visite de cette délégation, afin de la recevoir et de discuter, contradictoirement avec elle, ses titres de propriété. Un membre fait observer qu'après la démarche déjà faite par le Bureau, une nouvelle visite semble parfaitement inutile. Dans cette circonstance, M. Lafont ne fit d'exception qu'en faveur d'une petite inscription, en forme d'autel, avouant, par cela même, que toutes les autres pierres appartenaient à la ville ; une nouvelle constatation est donc tout à fait superflue, le litige porte sur toutes les pierres qu'il détient ; à lui de prouver que la stèle en question provient d'une autre source.

M. Narbonnès, secrétaire, est chargé d'écrire dans ce sens à M. le Maire.

M. Delmas communique une lettre par laquelle M. Alfred Michiels annonce à la Commission qu'il a acquis en son nom et pour la somme de 2.500 frs deux magnifiques toiles : un *Saint-André* par Ribera et une *Chasse* de Paul de Vos. Dans la crainte de manquer une occasion aussi favorable, il s'est empressé de les acheter, sans prendre l'avis de la Com-

mission, et les a expédiés par grande vitesse. Ces deux tableaux sont, en effet, arrivés et figurent déjà dans la nouvelle galerie.

La Commission sanctionne cet achat et y affecte les 2500 frs restant du legs Tournal.

M. Prax offre, au nom de M. de Guy-Villeneuve les quatre volumes suivants : *Jani Gallici Facies prior historiam bellorum civilium*, 1604. — Liste des Capitouls de la ville de Toulouse. — *Projet d'une dixme royale* de Vauban. — Livre de poste. — Remerciements.

L'assemblée procède ensuite à l'élection des trois candidats qui seront présentés à M. le Préfet en remplacement de M. Castanier, démissionnaire.

Le nombre des votants est de 10. M. Paul Boué, pharmacien, ayant obtenu 9 voix, est proclamé premier candidat. MM. Alphonse Fournier et Eugène Fil sont ensuite désignés comme second et troisième candidats.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les diverses brochures qui leur sont parvenues pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 3/4.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 7 Février 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 20 sous la présidence de M. de Bure, sous-préfet Présents : MM. de Martin, Delmas, Tallavignes, Favatier, Larraye, Boué, l'abbé Prax, Faure, Riols, et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président lit l'arrêté de M. le Préfet de l'Aude, en date du 22 janvier 1873, qui nomme M. Boué membre de la Commission Archéologique. M. Boué est invité à prendre séance.

Un membre de la sous-commission de la Bibliothèque propose de compléter les ouvrages suivants et d'en continuer l'abonnement : 1° *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, années 1864-65 ; 2° *Annuaire du Bureau des Longitudes*, années 1863, de 1865 à 69, de 1871 à 73 : 9 années ; 3° *Bulletin du Bouquiniste*, 2e semestre 1870, années 1871 et 72, abonnement pour 1873 ; 4° Tome XVIIe des *Œuvres complètes* de François Arago (Gide). La proposition est approuvée.

Un membre dit qu'il lui paraît convenable de surveiller, d'une façon active, les séances de la Bibliothèque publique ; depuis surtout que, grâce aux libéralités de notre regretté collègue M. Cartault, cet établissement est ouvert le soir au public, il serait bon que la Commission Archéologique se rendit un compte exact de la manière dont il est fréquenté et des ouvrages qui y sont le plus souvent demandés ; cette surveillance, exercée à tour de rôle par les membres de la Commission, pourrait donner lieu à un rapport mensuel, qui la mettrait à même d'apprécier l'utilité de l'institution et la façon dont le public narbonnais répond aux nouveaux moyens d'étude qu'elle lui offre. Après une courte discussion, il est décidé que deux membres seront nommés, à cet effet, à chaque séance et que pour commencer MM. de Martin et Tallavignes seront chargés de cette surveillance pendant le mois de février.

Le Secrétaire-adjoint communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique, engageant les sociétés départementales à se faire représenter à la réunion des Sociétés Savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne au mois d'avril 1873, et les priant de lui faire connaître, avant le 1er avril, les noms des délégués, afin de faire bénéficier ces derniers des billets de voyage à tarif réduit institués à cette occasion. L'assemblée désigne M. de Martin pour la représenter à cette solemnité.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle le même ministre appelle son attention sur la conservation des pierres provenant des remparts de Narbonne ; craignant que, depuis la mort de M. Tournal, cette

œuvre ne soit en souffrance, il le prie, tant en son nom qu'au nom du Comité des Travaux historiques, de nommer une sous-commission, prise dans le sein de la Commission Archéologique, pour en poursuivre la réalisation, avec tout le zèle et le soin qu'elle mérite. M. le Président a répondu que cette sous-commission existait, et qu'elle n'avait cessé de fonctionner depuis le commencement des travaux de démolition ; qu'elle continuerait comme par le passé à recueillir les pierres qui lui paraîtraient dignes d'être conservées ; mais que ses ressources étant très limitées, elle espérait que le département de l'Instruction publique voudrait bien lui venir en aide et la mettre à même, au moyen d'une subvention, de faire face à des dépenses qui sont hors de proportions avec les ressources dont elle dispose. Il a cru devoir, en outre, communiquer cette lettre à M. le Maire de Narbonne, et profiter de cette occasion pour réclamer, plus énergiquement que jamais, la jouissance exclusive de l'église de Lamourguier, ainsi que les moyens d'y installer convenablement les pierres qu'elle renferme.

Il est ensuite procédé à la nomination de deux membres destinés à compléter la sous-commission des remparts, instituée à la séance du 5 février 1869. MM. Riols et Boué sont nommés, en remplacement de MM. Birat et Tournal, décédés. Cette sous-commission est donc ainsi définitivement constituée : MM. Larraye, Faure, Figeac, Delpech, Riols, Boué et Berthomieu. M. le Président l'invite à constituer son bureau, de façon à pouvoir agir régulièrement ; il croit, d'ailleurs, que cette mesure devrait être adoptée par toutes les sous-commissions qui pourraient ainsi s'occuper d'une manière plus efficace et plus régulière des intérêts spéciaux qui leur incombent.

Des rapports périodiques, touchant les diverses acquisitions faites par le Musée, ou sur tout autre sujet, ne pourraient que donner plus d'intérêt à nos séances et stimuler le zèle des membres de la Commission. Ces nouveaux travaux nous permettraient peut-être de publier un bulletin qui donnerait plus d'importance à la Société et mettrait, en outre, à sa disposition un moyen d'échange avec les autres Sociétés Savantes.

La réunion décide que toutes ces questions seront portées à l'ordre du jour de la prochaine séance, ainsi que celle de la nomination des membres correspondants, dont plusieurs sont morts et n'ont pas été remplacés.

M. Paul Boué est adjoint à la sous-commission d'histoire naturelle.

M. Delmas offre, au nom de M. Alfred Michiels, une traduction en vers des poësies champêtres d'Horace par Ed. de Linge, avec une préface de lui. — Remerciements.

Il propose ensuite d'acheter son *Histoire de la peinture du IVe au XVIe siècle*. — Adopté.

Le même membre communique une lettre que lui a écrite M. Chaber, l'amateur distingué de Montpellier, à la suite d'une visite qu'il venait de faire au musée de Narbonne. Dans cette lettre, M. Chaber prie la Commission d'accepter, de sa part, une magnifique toile de Pierre de Cortone : *le Massacre des Innocents*, comme témoignage de la satisfaction et de la surprise que lui avaient fait éprouver l'importance de nos galeries et l'accroissement qu'elles avaient prises depuis sa dernière visite.

La Commission Archéologique est d'autant plus heureuse de ce don qu'il émane d'un homme aussi remarquable par sa haute compétence que par son dévouement aux intérêts de l'art. Elle charge le Bureau de lui transmettre, avec ses remerciements, l'expression de sa vive gratitude.

Elle prie, en outre, M. Delmas de négocier avec lui l'achat d'un paysage de Moucheron provenant de sa collection et ouvre à cet effet un crédit de 4 à 500 francs.

Un membre annonce que M. Cabirol a l'intention d'offrir au Musée son portrait peint par Brisset, ainsi qu'une somme de 200 frs destinée à

faire dorer les cadres des tableaux des Consuls. Le Bureau est chargé de remercier M. Cabirol de cette nouvelle libéralité envers le Musée.

La Commission décide que, sur la demande de la famille Tournal, elle continuera à toucher la cotisation de son ancien secrétaire, comme de son vivant.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les publications reçues pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 7 Mars 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. de Martin. Etaient présents : MM. Delmas, Riols, Favatier, Tallavignes, Figeac, Larraye, Boué, l'abbé Prax, Faure, Narbonnès et Berthomieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint annonce que, sur la demande qui lui a été faite, M. le Ministre de l'Instruction Publique a bien voulu accorder à la Commission Archéologique une allocation de 500 frs pour les travaux de démolition des remparts. M. le Président s'est empressé de remercier le Ministre et lui a adressé, par la même occasion, les estampages de toutes les nouvelles inscriptions romaines mises au jour lors des dernières fouilles, et qui avaient été demandés par le Comité des Travaux historiques.

M le Président annonce que, sur sa demande, le Comice Agricole de Narbonne a promis de donner à la Bibliothèque la collection du Bulletin qu'il fait paraître.

M. le Président met en délibération la constitution des bureaux des diverses sous-commissions ; après échange de vues il est décidé qu'une convocation de chacune de ces dernières sera faite à bref délai par le Président dans le local ordinaire des séances, afin de procéder à cette constitution ; il est décidé en outre qu'un tableau y sera exposé portant les noms des membres de la Commission Archéologique et la composition des sous-commissions.

L'assemblée renvoie à l'une des prochaines séances la nomination des membres correspondants.

Un membre annonce que, sur l'avis qui lui avait été donné que plusieurs pierres gravées provenant des remparts avaient été vues à Marcorignan, il s'était transporté sur les lieux, et avait pu s'assurer que deux inscriptions avaient, en effet, été employées dans la construction d'une porte cochère ; le propriétaire, interrogé à ce sujet, a prétendu avoir acheté ces pierres en toute confiance et dans l'ignorance complète des droits que la Ville pouvait avoir sur elles ; ces inscriptions sont, du reste, parfaitement conservées, et il est prêt à les restituer dès qu'on lui en fera la demande.

D'un autre côté, M. Lafont n'ayant pas encore répondu à la mise en demeure que lui a adressée M. le Maire, la Commission décide qu'en cas de refus de sa part, ce magistrat sera prié de vouloir bien introduire un référé, à l'effet de mettre sous séquestre les pierres qu'il détient illégalement, jusqu'à ce que la Justice ait fait connaître sa décision.

M. le Trésorier annonce que, s'étant présenté à la Mairie pour toucher la subvention annuelle accordée par la municipalité, il lui a été répondu que, d'après une décision du Conseil Municipal, cette somme devait être exclusivement employée en achat de livres et qu'une délégation du Conseil devait être adjointe à la sous-commission de la Bibliothèque, pour en déterminer le choix.

Sans s'arrêter à discuter une décision qui ne lui a pas été, d'ailleurs, officiellement communiquée, la Commission décide que son Bureau se

transportera auprès de M. le Maire et se bornera à lui signaler la position difficile qui lui est faite par la décision inattendue du Conseil Municipal ; cette année, surtout, de très lourdes charges pèsent sur son budget, et rien n'ayant pu lui faire pressentir les nouvelles difficultés qui se présentent, elle croyait pouvoir compter sur l'intégralité de ses ressources.

M. le Président communique une lettre adressée par le Bibliothécaire à M. le Maire de Narbonne en réponse à quelques renseignements que lui avait demandés ce magistrat sur les livres de la Bibliothèque qui auraient besoin d'être reliés. Il résulte de cette lettre qu'une somme de 5.193 frs serait nécessaire pour mener ce travail à bonne fin, et la chose paraît d'autant plus urgente que, parmi ces ouvrages, figurent un grand nombre de dons du gouvernement, au sujet desquels les inspecteurs des Bibliothèques publiques pourraient faire de justes réclamations. Afin de rendre cette dépense moins onéreuse, on pourrait la diviser en plusieurs annuités. Le Bibliothécaire demande que le Conseil Municipal veuille bien rétablir l'allocation spéciale de 1000 frs qui avait été votée annuellement de 1861 à 1869 pour compléter les collections de la Bibliothèque ; la moitié de cette allocation pourrait servir à payer les travaux de reliure et l'autre moitié à compléter les recueils.

La Commission Archéologique décide d'appuyer la proposition du Bibliothécaire et exprime le vœu que le rétablissement de cette allocation spéciale pour la Bibliothèque, permettra de consacrer la subvention municipale annuelle aux autres besoins de la Commission.

MM. de Martin et Tallavignes rendent compte de la mission de surveillance sur les séances de la Bibliothèque Publique, dont ils avaient été chargés. Il résulte de ce rapport que cet établissement est fréquenté le soir par douze personnes, en moyenne, et que les ouvrages les plus généralement demandés ont trait à l'histoire contemporaine. La tenue y est, d'ailleurs, très bonne, et le service convenablement organisé.

MM. Delmas et Narbonnès sont chargés de cette surveillance pour le mois de mars.

M. Delmas offre une petite pièce gauloise, en argent trouvée à Sainte-Lucie.

Le Secrétaire-adjoint offre au nom de M. Jules Fabre, d'Ornaisons, une pièce de bronze parfaitement conservée, attribuée aux Bébryces, avec le lion à droite et la légende BITOVIOC / BAICLEV une petite monnaie de bronze romaine, un fragment de poterie de Samos, portant, en beaux caractères, la marque de potier CEMAI, et plusieurs aiguilles en os, et ornements en défense de sanglier, le tout trouvé *au Moulinas* près d'Auterive ; plus un long clou de l'âge du bronze trouvé au pech d'Ornaisons, en un point voisin du lieu où furent découvertes les haches gauloises. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications reçues en février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 4 Avril 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. de Martin, Delmas, Figeac, Riols, Boué, Narbonnès, l'abbé Prax, et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. M. le Président Figeac tient à ce qu'il soit bien constaté qu'il est resté étranger à la décision prise par l'assemblée au sujet de l'affaire Lafont. Acte est donné à M. Figeac de sa réclamation, et le procès-verbal est adopté.

Le Secrétaire-adjoint annonce l'arrivée des tableaux du Louvre destinés au Musée de Narbonne et qui sont exposés dans les galeries. Le crédit voté à cette occasion par le Conseil Municipal n'ayant pas été entièrement épuisé, la Commission invite le Bureau à faire une démarche auprès de M. le Maire pour que le complément soit affecté à la restauration des tableaux et à la confection des cadres, qui manquent à deux d'entre eux.

Le même membre donne lecture d'une lettre adressée à la Commission Archéologique par M. Peyras, auquel M. le Maire a enjoint d'évacuer Lamourguier dans un délai de trois mois. Vu l'impossibilité où il se trouve de se procurer actuellement un local convenable, M. Peyras supplie la Commission de vouloir bien prolonger ce délai jusqu'au mois de novembre, s'engageant à mettre à cette époque, l'église à son entière disposition. La Commission charge le Bureau de répondre que la jouissance de Lamourguier ne lui étant donnée à elle-même qu'à un titre essentiellement précaire, elle n'a aucun droit de lui accorder l'autorisation qu'il lui demande. Elle consent seulement à fermer les yeux sur son occupation au delà du terme prescrit par M. le Maire, à la condition qu'il s'engage par écrit : 1° à quitter Lamourguier dans le courant du mois de novembre prochain ; 2° à laisser, d'ici cette époque, la Commission seule dépositaire de toutes les clés de l'église ; 3° à interdire toute circulation de charrettes à l'intérieur de l'édifice.

Le Trésorier fait approuver le budget de 1872 et fait sanctionner le paiement d'une facture de 487 frs pour achat de livres chez M. Caillard.

Le Secrétaire donne lecture de la réponse qu'il a faite à la dernière lettre de M. Lafont. Cette réponse est approuvée et l'on décide de la transmettre à M. le Maire en priant ce magistrat de vouloir bien employer tous les moyens possibles pour mettre un terme à un incident qui n'a que trop duré. M. Figeac n'a pas pris part au vote.

MM. Faure et Riols sont chargés de la surveillance de la Bibliothèque pendant le mois d'avril.

Il est ensuite décidé que les vitrines de la salle des Gardes seront peintes, extérieurement, en noir avec filets dorés.

M. J. Vié-Anduze offre une médaille celtibérienne en bronze et M. Jules Fabre un fer de lance romain trouvé au *Moulinas* près d'Ornaisons.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus en mars par la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Les membres présents (MM. de Martin, Boué, Faure, l'abbé Prax et Berthomieu) n'étant pas en nombre suffisant pour valider les délibérations, la séance de mai 1873 n'a pas eu lieu.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 6 Juin 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 3/4 sous la présidence de M. de Martin. Etaient présents : MM. Narbonnès, l'abbé Prax, Boué, Faure, Cauvet, Favatier et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire, annonçant que le Conseil Municipal a voté la somme de 6000 frs divisée en douze annuités de 500 frs chacune pour faire relier les livres de la Bibliothèque. Il lui annonce en outre, qu'ayant égard à ce que ses dernières délibéra-

tions, sur l'emploi déterminé des fonds de la subvention municipale annuelle, ne lui ont pas été officiellement communiquées, ce même Conseil veut bien lui en laisser, pour cette année, la libre disposition ; il se réserve toutefois le choix exclusif des livres d'instruction populaire, qui doivent être achetés avec les 500 frs du legs Cartault.

Tout en remerciant M. le Maire d'avoir fait droit à une de ses justes réclamations, la Commission décide qu'elle ne saurait accepter l'interprétation donnée par le Conseil aux clauses du legs de notre regretté collègue. Son intention, la lettre comme l'esprit de son testament investissent, exclusivement, la Commission Archéologique du soin d'exécuter ses généreuses intentions au profit de la Bibliothèque, et elle ne saurait répudier ce mandat, sans attenter à sa dignité et à la volonté expresse du testateur.

MM. Narbonnès, Cauvet et Berthomieu sont chargés de préparer, dans ce sens, une réponse à M. le Maire et de la soumettre, vendredi prochain, à la Commission, réunie en séance extraordinaire.

Le Secrétaire-adjoint dépose les publications reçues depuis la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance extraordinaire du vendredi 13 Juin 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 3/4 sous la présidence de M. de Martin. Etaient présents : MM. Delmas, Riols, Cambournac, Boué, l'abbé Prax, Cauvet, Narbonnès et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La sous-commission de la Bibliothèque fait approuver l'achat de divers ouvrages pour la somme de 247 fr. 50 à prendre sur le legs Cartault.

M. le Président annonce que sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction Publique, qui lui a été transmise par M. le Maire de Narbonne, et après avoir pris l'avis du Bureau et de la sous-commission de la Bibliothèque, il a envoyé à M. Léon Rénier le manuscrit de l'abbé Bousquet sur les *Antiquités Narbonnaises*. Cet envoi a été entouré de toutes les garanties désirables et l'ouvrage sera restitué aussitôt que M. Rénier aura terminé ses recherches.

Le Secrétaire-adjoint annonce que M. Peyras a adhéré à toutes les conditions qui lui ont été imposées au sujet de son installation provisoire à Lamourguier ; il ajoute que les 21 pierres des remparts détenues par M. Lafont ont été restituées par celui-ci et déposées dans cet édifice.

Un membre expose que plusieurs volumes de l'*Enquête agricole et commerciale* qui se trouvaient à la Sous-Préfecture ont été envoyés à la Bibliothèque ; il émet, à ce sujet, le vœu que cette collection soit complétée et qu'en même temps on prie les députés de l'Aude de demander, pour nous, les diverses enquêtes qui se publient actuellement à l'Imprimerie Nationale sur les causes de l'insurrection du 18 mars, les marchés, les actes de la défense nationale etc.... Le Bureau est chargé d'écrire à M. Lambert de Sainte-Croix pour le prier de se faire auprès du Gouvernement l'interprête des vœux de l'assemblée.

Le Trésorier, donnant un aperçu de la situation financière de la Commission Archéologique, dit qu'en tenant compte des mille francs de subvention annuelle promis par le Conseil Municipal, cette situation se traduit par un déficit de 500 frs environ occasionné par les réparations importantes qui s'exécutent dans les différentes salles du Musée.

MM. Boué et Berthomieu sont chargés de la surveillance de la Bibliothèque pendant le mois de juin.

L'assemblée s'entretient ensuite de la question qui fait le principal objet de la présente séance extraordinaire.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre écrite par M. le Maire de Narbonne, dans laquelle il déclare :

1° Que le Conseil municipal a mis à la disposition de la Commission la subvention annuelle de mille francs.

2° Qu'il a été, en même temps, délibéré qu'il disposerait de la rente de 500 frs légué par M. Cartault à la *Commission Archéologique*, et qu'il avait nommé un certain nombre de membres, pris dans son sein, pour faire choix des livres.

La première partie de la lettre ne comporte aucune observation.

La seconde a été mise en délibération, et, après examen, l'assemblée a pris la résolution suivante :

Au fond, il s'agit de savoir si le Conseil municipal a le droit d'enlever à la Commission Archéologique l'une de ses attributions et de se substituer à elle. Il y a 40 ans que cette Commission a été instituée, par un arrêté préfectoral, pour fonder un musée et une bibliothèque et pour les administrer. En fait, elle les a fondés et créés, et depuis leur création, elle les administre.

Depuis quarante ans tous les conseils municipaux, y compris celui qui est actuellement en fonctions, ont accepté et reconnu cet état de choses.

A l'origine, les locaux qui devaient recevoir le Musée furent concédés par l'Etat, alors propriétaire de l'ancien Palais des Archevêques, qui le vendit à la ville sous la condition implicite de respecter la concession qu'elle avait consentie.

Lorsque l'on voulut constituer la Bibliothèque et le Musée, l'on avait à choisir entre divers modes d'organisation : on aurait pu donner au pouvoir municipal le droit exclusif de les créer et de les administrer ; à l'inverse, on aurait pu constituer une société libre, n'ayant aucune attache administrative, à laquelle on aurait conféré la même attribution. En fait aucun de ces systèmes n'a prévalu ; on a admis une organisation mixte dans laquelle on a fait entrer le pouvoir municipal d'une part, et, de l'autre, une société instituée et réglementée par l'autorité supérieure. On a ensuite divisé leurs attributions :

1° La ville est propriétaire. — Le Conseil municipal a toutes les attributions qui dérivent directement de ce droit ; ainsi, aucune aliénation n'est possible sans son consentement. C'est pour cela que son autorisation est demandée lorsqu'on veut faire des échanges.

2° La Commission Archéologique administre. — Elle reçoit les fonds ; elle les emploie par les achats ; elle pourvoit aux frais de réparation et d'entretien.

3° La ville donnant des subventions a le droit d'en contrôler l'emploi. — En conséquence, le Conseil municipal doit approuver les comptes, mais seulement, pour tout ce qui a trait à la régularité financière.

4° Le Maire fait exécuter les délibérations ; il a, de plus, un droit de surveillance spécial que lui donne sa qualité de membre de la Commission.

Cette organisation satisfait au vœu de la loi ; si elle n'existait pas, il faudrait la créer. En effet, l'art. 38 de l'Ordonnance du 4 mars 1839 est ainsi conçu : « Il sera établi, *par notre Ministre de l'Instruction Publique*, dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque, sous la présidence du Maire, un comité d'inspection de la Bibliothèque, *et d'achats de livres, qui déterminera l'emploi des fonds consacrés aux acquisitions*, la confection des catalogues, les conditions des échanges proposés..... » Cette disposition indique assez que lorsqu'il s'agit des bibliothèques, les droits et les attributions des conseils municipaux ont été effacés dans une certaine mesure, et cela par plusieurs raisons :

1° Une bibliothèque, un musée n'ont pas et ne peuvent avoir un caractère exclusivement municipal. Ainsi celui qui n'habite pas une ville, n'hésitera

pas, suivant les circonstances, à lui donner des livres et des tableaux, tandis que l'idée de lui donner une somme pour le pavage ou pour l'éclairage ne lui viendra jamais à l'esprit.

2° On ne peut supposer aux Conseils municipaux une aptitude universelle ; on peut même dire que le caractère particulier de leurs attributions l'exclut.

3° N'ayant qu'une action temporaire et intermittente, étant destitués de tout pouvoir exécutif, à moins d'usurper sur les fonctions du Maire, ils ne pourraient ni surveiller ni diriger, à un degré suffisant, des établissements qui ont besoin d'être constamment surveillés et dirigés.

Partout où les Conseils municipaux se sont arrogés un pouvoir exclusif que la loi ne leur reconnaît point, des désordres plus ou moins profonds se sont manifestés ; témoin l'affaire de Troyes.

Il est donc constant que les bibliothèques doivent être administrées comme le sont les hospices, les bureaux de bienfaisance, les fabriques etc... Ce régime spécial s'applique aux bibliothèques purement et exclusivement municipales. La ville de Narbonne n'est pas même dans ce cas. Sa bibliothèque n'est pas exclusivement municipale, ni à son origine, ni dans la suite des temps : elle a été fondée par une réunion de citoyens organisés en corporation légale et instituée par les pouvoirs publics. Dans cette mesure, et sous cette condition, la ville a participé à cette fondation. Là est son droit et son titre. Aussi qu'est-il arrivé ?

1° Les locaux ont été d'abord concédés par le Gouvernement et par l'Etat.

2° Le Musée et la Bibliothèque ont été si peu considérés comme une fondation exclusivement municipale, que la Commission Archéologique a été autorisée à choisir un certain nombre de ses membres dans les cantons, afin de procurer des achats et des dons dans tout l'arrondissement. Les achats et les dons, qui ont été faits dans ces conditions, et qui ont augmenté les collections, comptent parmi les plus importants.

3° Les différents ministères ont toujours correspondu avec la Commission Archéologique, et les membres de cette Commission ont adressé aux ministres ou à leurs bureaux les demandes et les réclamations. Jamais, ni de près ni de loin, le Conseil municipal n'a participé aux relations qui se sont ainsi établies. Les Ministres ont fait des dons en argent, directement à la Commission, avec ou sans emploi déterminé.

4° Le Conseil Général donne directement à la Commission sa subvention, par un mandat délivré à son Trésorier, il exige qu'elle lui rende des comptes qu'il vérifie et qu'il approuve, comme le fait, en ce qui le concerne, le Conseil municipal.

5° Chaque année, le budget de la ville porte une allocation spéciale sous le titre : « *Subvention à la Commission Archéologique* » ; une ville ne se donne pas à elle-même, et ne se subventionne pas. Le Conseil municipal approuve les comptes ; mais, circonstance capitale, *ceux-ci n'ont jamais figuré dans le compte administratif.*

6° Dans le budget de la Commission figure, à la recette, une somme provenant d'une cotisation individuelle de ses membres.

7° Une foule de bienfaiteurs, étrangers à la ville, MM. Aguado, Demidoff, Barthe, Canonge, Lecointe et d'autres dont l'énumération serait trop longue ont fait leurs dons, non à la ville directement, mais à la Commission Archéologique.

8° Tous les bienfaiteurs habitants de la ville qui ont légué ou donné des objets au Musée ou à la Bibliothèque étaient tous membres de la Commission Archéologique.

Cela posé, il est évident que les subventions ou libéralités ainsi énumérées ont été faites, toutes sans exception, à la Commission Archéologique, même si elle n'était pas expressément désignée. Elles se rapportent donc à un état de choses dont le maintien est inséparable du respect qui est dû à la volonté des testateurs ou des donateurs.

Or, le Conseil municipal veut actuellement disposer d'une rente de 500 frs léguée *à la Commission Archéologique :* ce sont les propres termes du testament. Comment n'a-t-il pas vu qu'en l'enlevant à cette Commission, il violait par cela même la volonté du testateur et qu'il ouvrait une action à ses héritiers pour faire prononcer la caducité du testament ?

En résumé, la ville n'a sur la Bibliothèque et sur le Musée que des droits relatifs et limités dont l'exercice ne lui a jamais été contesté. Les droits qu'elle a acquis sont inséparables du pacte organique qui a fixé et déterminé les attributions de la Commission Archéologique. Toutes les libéralités ont été faites en vue et en raison de l'ordre des choses qui existe ; elles sont donc inséparables de son maintien.

En conséquence la Commission décide qu'elle ne saurait accepter les résolutions prises par le Conseil municipal en ce qui touche le legs Cartault, et que par les soins de son Bureau une copie de la présente délibération sera transmise à M. le Maire. Elle décide, en outre, que cette même délibération sera soumise à la signature de tous ses membres.

Le Secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 3/4.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Tous les membres de la Commission ont signé ce procès-verbal, sauf MM. Larraye, Peyrusse, Pascal et Lamothe-Tenet, absents de Narbonne.

Séance du vendredi 4 Juillet 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 3/4 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Tallavignes, Larraye, Rieusset, Figeac, Faure, Boué et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture d'une lettre de M. Cabirol, annonçant l'envoi de son portrait au Musée de Narbonne, et d'une lettre par laquelle M. Lambert de Sainte-Croix prévient la Commission que, sur le désir qui lui en a été exprimé, il vient d'adresser, en son propre nom, à la Bibliothèque, les divers ouvrages relatifs aux enquêtes administratives. Le Bureau est chargé de remercier ces deux donateurs.

La démolition de la Porte de Béziers venant d'être mise en adjudication il est décidé que la sous-commission des remparts sera réunie lundi prochain à 4 heures de l'après-midi pour faire procéder à la marque des pierres qui méritent d'être conservées.

Le Secrétaire-adjoint annonce ensuite que des travaux de sondage exécutés à la place Cassaignol ont amené la découverte d'une mosaïque romaine qui paraît fort belle et assez bien conservée. La réunion décide qu'après la séance elle se transportera sur les lieux afin de juger, par ses propres yeux, de l'importance de la découverte.

Un membre dépose sur le bureau un manuscrit (Sur les privilèges accordés par François Ier à la Province de Languedoc) que M. Faucon propose de vendre à la Bibliothèque, pour le prix de 70 frs. La sous-commission de la Bibliothèque est chargée de réaliser cet achat pour le mieux.

M. le Trésorier communique une lettre de M. Chaber, qui déclare accepter le prix de 450 frs pour le Moucheron que le Musée offre de lui acheter. Dans cette même lettre, M. Chaber signale l'existence à Montpellier d'une fort belle toile du Guaspre dont le propriétaire serait décidé à se dessaisir. Cette toile, provenant de la galerie Montcalm, apper-

tient aujourd'hui au frère Tempier de la Doctrine chrétienne. Elle serait cédée au prix de 1500 frs. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la sous-commission de peinture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 1er Août 1873.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. le Sous-Préfet, Delmas, Faure, Boué, Larraye, Cauvet, Tallavignes et Narbonnès, secrétaire.

M. le Président informe la Commission que le Conseil d'arrondissement, dans sa dernière session, a émis un vœu favorable à l'accroissement de la subvention annuelle votée par le Conseil Général. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique, l'avisant qu'il vient d'accorder à la Commission une allocation de 400 frs comme témoignage d'intérêt et encouragement pour ses travaux. M. le Président ajoute qu'il a immédiatement envoyé une lettre de remerciements.

Le Secrétaire met sous les yeux de l'assemblée un plan réduit de la mosaïque récemment découverte à la place Cassaignol, dessiné par M. Bru, pour être adressé au Ministère. Ce plan est examiné et fort approuvé : sur la proposition de son Président, la Commission vote à M. Bru une gratification de cent francs en juste récompense de la peine qu'il a prise et du soin qu'il s'est donné dans l'intérêt du Musée.

M. Delmas demande à la Commission de vouloir bien examiner le tableau du Guaspre qui est exposé dans les salles du Musée et de décider s'il y a lieu de l'acheter (avec le solde du legs Cartault) ou de le renvoyer à son propriétaire.

M. le Président donne la liste des ouvrages envoyés par le Ministère de l'Intérieur et ne peut s'empêcher de faire observer que cette année, cet envoi est fort restreint. Cependant notre Bibliothèque est l'objet de sacrifices de la part de la Commission, ce qui était jusqu'à ce jour un motif pour le Ministre de nous témoigner sa bienveillance. L'assemblée prie son Bureau de demander à ce dernier de vouloir bien, comme par le passé, la comprendre dans ses libéralités.

Communication est donnée à la Commission d'une délibération du Conseil municipal réduisant à 500 frs l'allocation annuelle de la Commission. L'assemblée nomme une délégation composée de MM. Cauvet, Delmas et Narbonnès, chargée de rechercher sur le registre des délibérations du Conseil, si la somme de mille francs ne s'y trouvait pas déjà inscrite, comme le pensent certains membres, auquel cas, le Conseil ne pouvant revenir sur un vote précédemment effectué, cette somme serait définitivement acquise à la Commission.

M. Boué signale que M. Bousquet, d'Armissan, a envoyé plusieurs plaques renfermant le squelette d'un crocodile ou grand saurien fossile, et qu'il l'en a remercié au nom de la société.

M. le Président annonce que les pierres de la Porte de Béziers, portant des inscriptions ou des sculptures, ont été marquées et qu'un service de surveillance a été organisé moyennant une allocation de 150 frs donnée à Bénot.

Le Secrétaire : Narbonnès.

Séance du vendredi 5 Septembre 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 3/4, sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Figeac, Cavalier, Boué, Larraye et Berthomieu

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique, accusant réception du dessin de la mosaïque trouvée place Cassaignol, et une lettre de MM. les membres du Kensington Museum de Londres demandant des renseignements sur le Musée de Narbonne : organisation, comité directeur, nature des collections et proposant l'échange des ouvrages publiés par les deux établissements.

L'assemblée décide de mettre à la disposition de ces correspondants un exemplaire des Catalogues du Musée et de la Bibliothèque, seuls ouvrages émanant du sein de notre Commission.

Le Secrétaire donne enfin lecture d'une lettre du Ministre de l'Instruction Publique qui, sur la recommandation de M. Lambert de Sainte-Croix, député, promet de ne pas oublier la Commission Archéologique de Narbonne dans la prochaine distribution d'objets d'art qui sera faite aux musées de province. Des remerciements sont votés à M. Lambert de Sainte-Croix pour cette nouvelle preuve de bienveillance à l'égard du Musée.

M. Delmas offre, au nom de M. Dolbau, une soupière en faïence et M Larraye, au nom de M. Alban, mécanicien à Montréal, une belle médaille consulaire en argent. — Remerciements.

Le Secrétaire-adjoint dépose les diverses publications reçues pendant le mois écoulé et la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 3 Octobre 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Figeac, Boué, l'abbé Prax, Favatier, Tallavignes, et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M Boué annonce qu'on a découvert à Bringaïret, propriété de M. Romain située près d'Armissan, une sépulture mérovingienne d'où l'on a retiré quelques objets de bronze : boucles et plaques de ceinturon : il se propose d'aller lui-même sur les lieux pour juger de l'importance de cette trouvaille.

Le Secrétaire-adjoint dit qu'il lui est arrivé une nouvelle analogue d'Arques, près Couiza ; là aussi, on aurait trouvé une sépulture gallo-romaine renfermant, entre autres objets, une épée de fer ou de bronze : il a écrit à M. le Curé d'Arques pour demander quelques renseignements à ce sujet.

Il annonce ensuite que M. le Professeur Edw. Barry, ayant demandé à M. le Maire l'autorisation de classer les inscriptions de Lamourguier, a obtenu de ce magistrat toutes les facilités et les ressources nécessaires pour mener cette entreprise à bonne fin ; ce classement, qui est à peu près terminé, a permis à M. Barry de continuer les travaux, auxquels il se livre depuis plusieurs années, sur l'épigraphie narbonnaise.

Le savant professeur de la Faculté de Toulouse a exprimé son admiration pour l'ensemble des collections épigraphiques de la ville de Narbonne qu'il considère comme une des plus riches et des plus intéressantes, au point de vue historique, de la France entière. Il se propose, en dehors de sa collaboration à l'édition nouvelle de l'Histoire de Languedoc, de publier un ouvrage spécial sur ces monuments antiques et de suppléer ainsi, au point de vue de l'interprétation des inscriptions, à l'insuffisance généralement reconnue des manuscrits de MM. l'abbé Bousquet, Laffont, Viguier l'Estagnol, Garrigue etc.....

M. Figeac applaudit à ce projet et fait, en quelques mots, l'historique de ces divers manuscrits ; il donne particulièrement sur celui de l'ingénieur Garrigue les détails les plus intéressants et les moins connus : il

explique comment cet ouvrage a été acquis par M. Cartault et légué par lui à la Bibliothèque de Narbonne, sans qu'on sût au juste quel en était l'auteur. On avait cru, jusque là, le manuscrit de Garrigue perdu, et il donne ce détail piquant que les marges du livre portent des annotations de la main de l'abbé Bousquet et de M. Millin, dans lesquelles ces savants antiquaires déplorent la perte d'un recueil aussi précieux. Ce n'est que plus tard que l'on a pu restituer au manuscrit de la Bibliothèque de Narbonne le nom de son véritable auteur, et cette attribution ne saurait être l'objet d'aucun doute puisque certaines inscriptions désignées par l'auteur comme existant chez lui ont été trouvées dans la maison Cambournac, qui, d'après le compoids, était autrefois habitée par l'ingénieur Garrigue.

M. le Président, se faisant l'interprète de l'assemblée, remercie M. Figeac de son intéressante communication et l'engage vivement à rédiger, sur ce sujet, une note qui pourrait être jointe au procès-verbal. Une pareille innovation, si elle s'acclimatait parmi nous, relèverait l'insignifiance ordinaire de nos comptes-rendus. Elle aurait, en outre, l'avantage d'attirer vers le lieu de nos réunions ceux de nos collègues qui seraient portés à en oublier le chemin.

M. de Martin annonce que le Comice Agricole de Narbonne, ayant l'intention de fonder, dans cette ville, un musée d'agriculture, a jeté les yeux sur l'église de Lamourguier, qu'il désirerait partager avec la Commission Archéologique. Les dimensions de cet édifice lui paraissant suffisantes pour répondre aux exigences des deux services, il croit que des démarches tentées par chacune de ces sociétés auprès du Ministre compétent ne pourraient qu'avoir un heureux résultat, et aboutir à la cession définitive de cet immeuble à la ville de Narbonne. Dans tous les cas, il serait peut-être bon de procéder dès aujourd'hui à une installation collective, et de donner ainsi à notre demande l'autorité du fait accompli.

Un membre fait observer qu'une pareille résolution lui paraît très dangereuse, en ce moment surtout où la nouvelle réorganisation des régions territoriales peut nous priver, d'un moment à l'autre, de la jouissance de Lamourguier. Cette église n'a pas cessé d'être un établissement militaire, et espérer qu'en cas de besoin, le Ministre de la Guerre se laisserait arrêter par une prise de possession anticipée, serait, de notre part, une étrange illusion.

L'assemblée décide que, vu le petit nombre des membres présents, la question sera renvoyée à l'une des séances suivantes.

M. l'abbé Prax offre une huître fossile longirostre qu'il a trouvée dans les terrains tertiaires de Nissan.

Le Secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les publications parvenues pendant le mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 7 Novembre 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Tallavignes, Riols, Figeac, Boué et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint informe l'assemblée que, d'après certains bruits qui sont arrivés jusqu'à lui, l'administration de la Guerre se disposerait à loger dans l'Eglise de Lamourguier les chevaux d'un escadron de cavalerie. Ce projet, s'il devait se réaliser, ferait courir le plus grand risque à nos collections lapidaires ; il serait donc utile de se prémunir dès à

présent [illegible] pareille éventualité, en s'adressant au Comité des Travaux historiques ainsi qu'à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'assemblée se range à cet avis et charge le Bureau de demander à M. Léon Rénier de vouloir bien se faire l'interprète de la Commission Archéologique auprès de ces deux sociétés savantes.

M. Boué rend compte de sa course à Bringaïret ; le tombeau, dont la découverte lui avait été signalée, était formé par quatre dalles d'Armissan renfermant des ossements humains. Les objets de bronze qu'on y a trouvés se réduisent à une petite boucle de ceinturon et quelques débris d'agrafes, qui paraissent remonter à l'époque mérovingienne. M. Romain a bien voulu en faire hommage au Musée et promettre, en outre, de nous réserver tous les objets que des travaux ultérieurs pourraient mettre au jour. Au retour de Bringaïret, M. Boué s'est arrêté aux carrières d'Armissan où MM. Devèze et Bousquet ont mis à sa disposition pour le Musée sept belles empreintes fossiles de végétaux ou de poissons ; M. l'abbé Cussol qui l'a accompagné dans cette course, lui a remis aussi une belle empreinte de conifère et lui a promis de tenir la Commission Archéologique au courant de toutes les découvertes intéressantes qui pourraient être faites dans les environs d'Armissan.

Le Bureau est chargé de remercier MM. Romain, Bousquet, Devèze et l'abbé Cussol de leurs dons et de leurs bonnes dispositions à l'égard du Musée.

Le Secrétaire-adjoint a reçu de M. l'abbé Astruc les renseignements qu'il lui avait demandés sur la sépulture gallo-romaine d'Arques. Cette trouvaille, qui remonte à plusieurs années, consistait en une urne funéraire renfermant des cendres et placée au fond d'une sorte de tombeau formé de pierres grossières et orienté du nord au midi. L'urne fut brisée par les ouvriers au moment de la découverte. Elle n'était accompagnée d'aucun objet de fer ni de bronze. M. le curé Astruc, qui s'occupe d'archéologie, veut bien nous promettre de nous signaler les découvertes qui pourraient être faites dans sa région ; il prie, en outre, la Commission de vouloir bien lui envoyer tous les renseignements qu'elle pourrait lui fournir sur le couvent d'Arques, dont on retrouve encore les traces dans le presbytère du village, et qu'il croit avoir appartenu à l'ordre de Cîteaux.

L'assemblée décide, sur la proposition de son Président, qu'elle procèdera dans la prochaine réunion au remplacement de MM. les membres correspondants décédés. Elle charge, en outre, la sous-commission de la Bibliothèque de souscrire à la collection complète des 115 volumes de la Société des Bibliophiles Languedociens, (édition sur papier de Hollande).

Le Secrétaire-adjoint offre, au nom de M. le Dr Sèbe, de Saint-Chinian, un gaufrier très curieux qui paraît, à première vue, être civil et remonter au XIVe siècle. M. le chanoine Barbier de Montault, auquel une empreinte en a été adressée, se propose d'en faire l'objet d'une notice qui paraîtra, incessamment, dans le *Bulletin archéologique du Midi de la France.*

M. Bruel offre une tortue fossile trouvée dans les marnes tertiaires lacustres d'Armissan. — Remerciements.

MM. Tallavignes et Riols sont chargés de la surveillance de la Bibliothèque pendant le mois de novembre.

Le Secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les publications et ouvrages récemment reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 5 Décembre 1873.

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Tallavignes, Riols, Cauvet, Larraye, Lamothe-Tenet, Figeac, Rieusset, l'abbé Prax, Boué et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président informe l'assemblée que les craintes exprimées dans la séance précédente, au sujet de notre établissement à Lamourguier se sont réalisées : par une décision du 21 novembre dernier, M. le Ministre de la Guerre vient de résilier le bail passé avec la ville de Narbonne pour la location de cette église, et nous sommes mis en demeure d'avoir complètement évacué les lieux avant le 1er Janvier 1874.

Une discussion s'engage sur le meilleur moyen de faire face à cette situation ; l'assemblée reconnaît, en premier lieu, la nécessité où elle se trouve, en raison de l'énorme matériel qu'elle a à déménager, d'obtenir un délai de l'administration de la Guerre, et charge son Bureau d'écrire dans ce sens à M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Quant au choix d'un nouveau local, plusieurs projets sont mis en avant : un membre propose de demander à la Fabrique de Saint-Just la jouissance des deux chapelles voûtées de Saint-Eutrope qui devaient former les branches du transept de notre cathédrale. Ce choix répondrait à toutes les conditions désirables et aurait le grand avantage de mettre notre collection lapidaire à portée du Musée ; il ne saurait soulever aucune objection sérieuse de la part des membres de la Fabrique, puisque ces chapelles sont libres de toute affectation spéciale et qu'il ne pourrait, d'ailleurs, que contribuer à l'embellissement de cette entrée de Saint-Just.

Un autre membre fait observer que ce ne serait là qu'une solution provisoire, puisque nous continuerions à être à la merci d'une administration étrangère ; il vaudrait mieux, selon lui, demander à la Ville un terrain et y construire un établissement définitif ; on pourrait à la rigueur se contenter pour le moment d'un édifice dont les murs seraient faits avec les pierres elles-mêmes, en réservant à une époque plus heureuse les embellissements que comporterait ce nouveau Musée. M. Bru pense qu'il y aurait avantage à élever cette construction dans la partie du Jardin du Musée attenante aux murs de Saint-Just ; appelé en séance, pour y développer son projet, il met sous les yeux de l'assemblée un petit modèle exécuté par lui à l'échelle de 2 centimètres par mètre. Après avoir remercié M. Bru de ses explications, la Commission charge MM. Cauvet, Larraye et l'abbé Prax, ainsi que les membres composant le Bureau, de s'entendre soit avec la Municipalité, soit avec la Fabrique de Saint-Just pour donner la meilleure solution à cette importante question.

M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. le Maire de Narbonne, lui rappelant que la délivrance du legs Cartault n'ayant pas été régulièrement poursuivie, son acceptation n'a pu être encore autorisée par l'autorité compétente ; les héritiers venant d'accorder leur consentement, la Commission est priée d'envoyer dans un bref délai, deux expéditions de la délibération par laquelle elle a décidé d'accepter les deux legs qui lui ont été faits par M. Cartault, en même temps que l'inventaire des livres et autres objets donnés par lui.

M. le Président rappelle les termes du testament de M. Cartault en date du 15 août 1867, déposé chez Me Artos, notaire à Canet le 28 avril 1870, en ce qui concerne la Commission :

«.... Je donne et lègue également à la Société Archéologique de Nar-
« bonne mille francs de rente, savoir : cinq cents francs pour être em-
« ployés à acheter un tableau de 1500 frs, au moins, tous les trois ans, et
« cinq cents francs pour servir à l'achat de livres concernant plus particu-
« lièrement les diverses professions ouvrières et l'histoire des villes de

France, après qu'on aura prélevé une somme nécessaire pour chauffer et éclairer, le soir, pendant l'hiver, une salle de la bibliothèque ; — à la mort de mon épouse, vingt mille francs seront placés pour fournir ce legs.

Je donne et lègue à la bibliothèque du Musée tous les livres qui composent la mienne, après que mon épouse aura choisi les livres qui lui conviendront. Mais il sera expressément défendu de vendre aucun de mes livres, qui ne seront livrés qu'après que mon nom aura été apposé sur la première page. Pour ceux que la bibliothèque publique possédait déjà, ou bien on les laissera dans la mienne, ou bien on vendra ceux du Musée, qui seraient remplacés par les miens. En un mot, je défends expréssément qu'aucun de mes volumes soit vendu. Ceux qu'on ne pourrait utiliser, parce qu'ils seraient en double, seront laissés à mes héritiers ».

Vu l'acte du 16 Juillet 1873, Artos notaire à Canet, par lequel M. Ludovic Cartault et Mme Anne Fanny Cartault autorisée par son époux Joseph Charles Sanyas, le premier, neveu et la seconde, sœur du testateur, ont donné, en leur qualité d'héritiers, leur acceptation à l'exécution du testament du dit Alcide Cartault, et par suite à la délivrance du legs, fait au profit de la Commission Archéologique, de sa bibliothèque et d'un capital de 20.000 frs.

Les membres présents de la Commission Archéologique, *attendu* que M. Cartault était membre de la dite Commission, qu'il lui portait le plus vif intérêt et lui a toujours témoigné un profond dévouement ; que sa fortune était considérable et que le legs qu'il a fait au Musée ne modifie pas sensiblement la situation générale de sa fortune et les avantages qu'il a conférés à ses héritiers ; *attendu* que ces héritiers ont applaudi au don généreux fait par leur auteur ; qu'ils ont spontanément délivré à la Bibliothèque les livres faisant l'objet du legs, ceux-ci ayant été aussitôt catalogués et étiquetés conformément à la teneur du testament ; que la rente de mille francs a été aussitôt servie au trésorier de la Commission Archéologique, bien que le legs ne fut pas encore régularisé ; que déjà un tableau de 1500 frs a été acheté avec les trois annuités servies ; que le reste a été affecté à l'achat de livres.

Décident qu'il y a lieu d'accepter le legs suivant sa forme et teneur, d'autoriser la ville de Narbonne à accepter le legs et à recevoir sa délivrance et en conséquence que les livres déjà livrés restent à la Bibliothèque et y soient maintenus selon la teneur du testament, que la rente de mille francs soit délivrée chaque année au trésorier de la Commission Archéologique pour qu'il en soit fait un emploi conforme à la volonté du testateur, et que lorsque le capital de 20.000 frs sera payé, il en soit acheté une rente sur l'État français, immatriculée de manière que l'exécution du testament soit assurée.

Le Bureau est chargé d'adresser à M. le Maire toutes les pièces relatives au legs Cartault.

Le Secrétaire-adjoint offre au nom de M. Louis Noguier, conservateur du musée lapidaire de Béziers, un *Bulletin* de la Société archéologique de cette ville, qui contient, entre autres articles, une notice intéressante sur les deux inscriptions plombées du Musée de Narbonne (nos 150 et 215 du catalogue). Ce genre d'inscriptions, dont on ne connaît que fort peu d'exemples serait de nature à jeter une certaine lumière sur un passage fort controversé de l'Ancien Testament.

Au moment où, couché sur son fumier, Job va prononcer les mots prophétiques : « Je sais que mon rédempteur est vivant etc.... » il exprime le souhait que ses paroles soient écrites, qu'elles soient recueillies dans un livre et gravées éternellement sur la pierre par un style de fer et par le plomb : *stylo ferreo et plumbo in æternum in saxo excidantur* (Livre XIX verset 24 du Livre de Job).

Telle est la traduction littérale du texte hébreu donnée par l'abbé Crampon dans son *Supplementum ad commentaria in scripturam sacram* (Tome III. Paris, Vivès 1861). Traduction conforme en tout point à la version grecque des Septante.

Il est vrai que la Vulgate introduit un mot nouveau, celui de *lamina* dans le verset en question : *Stylo ferreo et plumbi lamina vel celti sculpantur in silice :* qu'elles soient gravées sur une lame de plomb avec une plume de fer ou sur de la pierre avec le ciseau.

De là, deux opinions différentes parmi les commentateurs de la Bible : La première, celle du célèbre rabbin Rashi, né à Troyes en Champagne en 1040, traduit : « Job voudrait que ses paroles fussent gravées avec un « style de fer, et que la forme des lettres fut remplie de plomb, soit pour « leur donner plus de solidité, soit pour les rendre plus distinctes et « visibles ; le texte hébreu s'accorde avec cette interprétation : *malheureu« sement on n'a trouvé nulle part des inscriptions de ce genre* ».

La seconde opinion exprime l'idée que Job voulait désigner une lame de plomb, une tablette ou même un livre de ce métal, sur lequel ses paroles seraient écrites.

On voit que si les commentateurs avaient connu l'existence des inscriptions conservées au Musée de Narbonne, ils n'auraient eu aucun doute sur le véritable sens du texte de Job et son application à des lettres incrustées de plomb : à ce point de vue, ces deux monuments épigraphiques acquièrent une importance de premier ordre.

Des remerciements sont votés à M. Noguier pour son intéressante communication et l'envoi de son bulletin.

M. le capitaine de vaisseau Lamothe-Tenet offre une médaille commémorative de l'inauguration du monument élevé à Valparaiso, en l'honneur de sir Thomas Cochrane, le défenseur de l'indépendance Chilienne : il annonce, en outre, qu'il rapporte de sa dernière campagne une collection de minerais d'argent et de cuivre recueillis sur divers points de la côte occidentale d'Amérique. — Remerciements.

M. Edw. Barry fait hommage à la Commission d'une brochure relative aux origines de Narbonne, intitulée : *Narbo Martius*. M. l'abbé Prax donne plusieurs médailles et pièces de monnaie de diverses époques. — Remerciements.

L'ordre du jour comportant le renouvellement du Bureau il est décidé que le Bureau tout entier sera maintenu pour l'année 1874.

L'assemblée procède ensuite, conformément à l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1833, au remplacement des membres correspondants décédés.

Sont désignés à l'unanimité : M. Tapié de Céleyran et M. l'abbé Cassol, curé d'Armissan, pour Coursan ; M. l'abbé Hortala, curé de Sallèles, pour le canton de Ginestas ; le Dr Bonnes, propriétaire à Gléon, pour le canton de Durban ; le Marquis de Sabran Pontevès, au chateau du Lac, pour le canton de Sigean. Les autres nominations sont réservées.

Le Secrétaire est chargé de porter ces nominations à la connaissance des intéressés.

Après le dépôt des publications reçues dans le mois de novembre, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

ANNÉE 1874

Séance du vendredi 2 Janvier 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 50, sous la présidence de M. de Martin. Étaient présents : MM. Delmas, Tallavignes, Riols, Cauvet, Larraye, l'abbé Prax, Faure, Narbonnès et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président croit devoir adresser à l'assemblée quelques observations sur la délibération qu'elle a prise, dans sa dernière séance, au sujet du maintien du Bureau tout entier pour l'année 1874 ; cette délibération, au moins en ce qui concerne le Président, est en contradiction flagrante avec le règlement en vigueur, et, malgré tout ce qu'elle a de flatteur pour lui, il ne saurait lui donner son approbation.

Un membre fait observer qu'il ne s'agit pas ici d'une « réélection », mais du maintien provisoire du Bureau actuel jusqu'à ce qu'une demande de modification de nos règlements, acceptée par les autorités compétentes, nous ait donné le droit de transformer ce provisoire en définitif.

Sous ces réserves, M. le Président accepte le maintien et met aussitôt la question en délibération.

La Commission Archéologique, consultée sur le point de savoir s'il n'y aurait pas lieu de modifier l'article de ses statuts relatif à l'élection de son président, tel qu'il est fixé par l'article VI de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1833, rectifié par l'arrêté du 22 janvier 1840 et ainsi conçu : « ... La Commission nomme chaque année dans son sein un président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et un trésorier ; ils sont rééligibles... Le président seul ne pourra cependant être réélu que deux ans après la cessation de ses fonctions. »

attendu que cette restriction dans l'exercice des fonctions présidentielles enchaîne à un trop haut degré leur liberté d'action,

attendu que le terme de trois années paraît suffisant pour concilier l'esprit de suite nécessaire à la bonne administration du Musée et de la Bibliothèque publique avec les avantages qui résultent d'un renouvellement périodique des fonctions présidentielles,

décide qu'il y a lieu de modifier le paragraphe en question et de le remplacer par le paragraphe suivant :

« ... Le Président en exercice pourra être réélu pendant deux années consécutives ; mais à l'expiration de ces trois années de présidence, il ne pourra être élu, de nouveau, qu'après un an accompli. »

La présente délibération sera soumise à M. le Préfet de l'Aude avec la prière de vouloir bien y donner se sanction.

Le Secrétaire-adjoint communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique informant la Commission que le dessin de la mosaïque découverte à la place Cassaignol, ainsi que la note qu'elle lui a adressée à ce sujet, ont été transmis à la section d'archéologie du Comité des Travaux Historiques, qui en a confié l'examen à l'un de ses membres.

Il donne ensuite lecture des lettres par lesquelles MM. Tapié de Céleyran, l'abbé Cussol, le marquis de Sabran-Pontevès, le Dr Bonnes et l'abbé Hortala remercient la Commission d'avoir bien voulu les choisir pour ses membres correspondants et déclarent accepter ce mandat. Il annonce enfin que toutes les pièces relatives au legs Cartault ont été déposées dans les bureaux de la Mairie, conformément à la demande qui en avait été faite à la Commission par M. le Maire de Narbonne.

M. Cauvet rend compte des premiers travaux de la sous-commission du musée lapidaire, et des rapports qu'elle a eus avec les membres

délégués dans le même but par le Conseil Municipal. Il expose que, vu l'obligation que nous impose le Ministre de la Guerre d'évacuer de suite Lamourguier, le projet qui a réuni le plus de suffrages est celui qui consiste à élever un édifice avec les pierres elles-mêmes dans la partie du Jardin du Musée la plus rapprochée de Saint-Eutrope. M. Cauvet ajoute que la sous-commission a trouvé, d'ailleurs, MM. les représentants de la Municipalité narbonnaise animés des meilleures dispositions à l'égard de l'important projet, qui leur était soumis. Après délibération, l'assemblée décide qu'en principe, le musée lapidaire, s'il ne peut rester à Lamourguier, doit être établi dans le jardin du Musée : qu'en second lieu il lui sera soumis un plan répondant à la double condition de mettre à l'abri les pierres actuellement disponibles tout en ne prenant sur le terrain du jardin que l'espace strictement nécessaire pour arriver à ce résultat.

Le Secrétaire-adjoint offre au nom de M. Rech, horloger, une médaille celtibérienne assez bien conservée, portant en exergue le nom de *Nedhena*. — Remerciements.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages donnés par le Gouvernement et dont M. Dauchez annonce l'envoi.

Le Secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les publications reçues pendant le mois de décembre, parmi lesquelles un fascicule de la *Revue des Sociétés savantes des Départements* (5e série tome V, mai-juin 1873) qui contient mention de l'estampage de l'inscription *Laribus Augusti ex voto* etc... communiqué par la Commission Archéologique au Ministre de l'Instruction Publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 6 Février 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Cauvet, Riols, Boué et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Ministre de l'Instruction Publique annonce la réunion annuelle des délégués des Sociétés Savantes des Départements à la Sorbonne, et demande que les noms lui en soient transmis avant le 20 mars. La Commission prie M. de Martin de vouloir bien la représenter à cette solennité.

M. le Sous-Préfet annonce que M. le Préfet de l'Aude a ratifié la modification aux statuts votée dans la séance précédente, au sujet de l'élection annuelle du président. La Commission décide en conséquence de procéder dans sa prochaine séance à l'élection du président.

M. de Martin expose que le projet de transporter notre musée lapidaire dans le jardin du Musée n'a pas obtenu l'adhésion des personnes compétentes, auxquelles il a été communiqué. M. Barry, entre autres, s'y est fortement opposé, et a engagé la Commission à tenter de nouvelles démarches pour conserver Lamourguier. La récente proposition de la municipalité d'augmenter le casernement de Saint-Bernard, à la condition de rentrer en possession de Lamourguier et de la caserne du Séminaire a paru à la sous-commission une occasion favorable pour faire un nouvel appel à la bienveillance des pouvoirs publics. De nouvelles démarches ont été faites auprès de MM Egger, Rénier, Lambert de Ste-Croix, le Colonel Puiggari, le général Barry, afin qu'on voulût bien réserver la décision du Ministre de la Guerre jusqu'à la solution de la question pendante entre son administration et la municipalité. En attendant, un délai de quatre mois nous serait accordé pour opérer l'évacuation des lieux

Le Secrétaire-adjoint annonce que dix-huit pierres antiques dont six

inscriptions, provenant de la démolition de la Porte de Béziers et de celle de Perpignan, viennent d'être recueillies à Lamourguier.

M. Boué rend compte d'une excursion qu'il a faite à Armissan sur la nouvelle qu'on venait d'y découvrir un nouveau crocodile fossile. C'est à 50 mètres environ de l'ouverture de la galerie creusée au N. — N.-O. du village par M. Bousquet, que les ouvriers trouvèrent dans la marne qui surmonte les dalles, les ossements d'un crocodile mesurant 1 m. 80 de long. Malheureusement, il a été impossible d'enlever cette marne en un seul bloc et l'on n'a recueilli que les plus gros morceaux, qui sont en ce moment au Musée. Des remerciements sont votés à M. Bousquet.

Le Secrétaire-adjoint offre, au nom de M. l'abbé Cérès, conservateur du Musée de Rodez, une brochure relative à certaines fouilles exécutées dans les environs de cette ville ; il rappelle, à cette occasion, que M. l'abbé Cérès avait proposé d'adresser au Musée quelques objets antiques provenant de ces fouilles, ainsi qu'un livre sur les antiquités narbonnaises, qu'il avait acquis à Toulouse, lors de la vente de la succession Du Mège : le Bureau est autorisé à poursuivre cette affaire et à traiter avec M. l'abbé Cérès, soit au moyen d'une indemnité pécuniaire, soit au moyen d'échange.

Il annonce ensuite que M. Bru a pu se procurer dans son voyage qu'il a fait récemment à Bize, une belle collection d'objets des cavernes : ossements fossiles, dont quelques-uns portent la trace du travail de l'homme, poteries, silex taillés, coquilles percées, etc... il pense que la Commission ne devrait pas laisser échapper cette occasion d'enrichir notre Musée, qui ne possède guère, en fait d'objets préhistoriques en provenance des cavernes de Bize, que les pièces trouvées par Tournal en 1828.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de s'entendre avec M. Bru pour l'acquisition (en tout ou en partie) des objets qu'il a rapportés de Bize.

Sur la suggestion de M. Delmas, la Commission ouvre un crédit de 5 à 600 frs à M. Lamothe-Tenet, en l'autorisant à acheter, pour le Musée, les objets intéressants qui pourraient se présenter à lui dans la campagne qu'il va entreprendre dans les mers de l'Indo-Chine.

M. Delmas offre, au nom de M. Bresciani, les objets suivants provenant des fouilles que le gouvernement italien fait exécuter à Aquileja (Vénétie) : quatre lampes funéraires romaines, dont l'une porte le nom du potier, cinq aiguilles d'os ou d'ivoire, un petit groupe de bronze percé de trois trous et représentant l'enlèvement de Ganymède, une fibule en bronze, et plusieurs médailles, dont une en bronze de Vienne (France), une de l'archevêché de Vienne, une très rare de Volpetta Guidorbaldo, quatre de la famille Porcia, une de Ludovico de Toch 1418. un ducat d'Urbino et 5 cent. de la république de Saint-Martin. — Remerciements.

Le Secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 6 Mars 1874.

Avant de prendre séance, M. le Président introduit M. le Maire de Narbonne et lui exprime au nom de la Commission Archéologique la satisfaction que lui fait éprouver sa présence au milieu d'elle. Depuis plusieurs années, la Société n'avait pas reçu de l'administration municipale une pareille marque d'intérêt, et si quelque chose pouvait, à ses yeux, en rehausser le prix, ce serait l'empressement qu'elle a mis à la lui donner.

M. le Maire répond qu'il sait tout ce que la ville de Narbonne doit de

reconnaissance à une société qui est parvenue à la doter, en quelques années, d'un établissement dont plus d'une grande ville serait à bon droit jalouse ; aussi a-t-il regardé comme un de ses premiers devoirs de venir lui en apporter l'expression. La Commission Archéologique peut compter sur l'entière bienveillance de la nouvelle municipalité narbonnaise.

Après ces quelques mots, qui sont accueillis par les applaudissements unanimes de l'assemblée, M. le Président invite M. le Maire à prendre place au fauteuil.

La séance est ouverte à 2 h. 40 sous la présidence de M. Vié-Anduze, maire de Narbonne.

Présents : MM. de Martin, l'abbé Prax, Riols, Favatier, Larrayle, de Rouquairol, Cauvet, Faure, Delmas, Boné et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

M. Honoré Fabre, membre correspondant, assistait à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint donne une seconde lecture de l'invitation adressée aux Sociétés Savantes des Départements pour les réunions de la Sorbonne en avril 1874. MM. de Martin et Cauvet sont délégués pour y représenter la Commission.

Il communique ensuite une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction Publique annonce à la Commission que la section d'archéologie du Comité des Travaux Historiques l'a comprise dans la liste des Sociétés Savantes qui pourraient recevoir des récompenses à la réunion de la Sorbonne. Il demande à ce sujet des renseignements sur le mode de recrutement de la société, ses principaux travaux, etc... Le Bureau a répondu à ces demandes.

M. Cauvet annonce la prochaine apparition du 2e fascicule du tome Ier de la *Nouvelle Histoire de Languedoc*, qui doit renfermer l'épigraphie narbonnaise recueillie et publiée par M. Ed. Barry, Il ne croit pas nécessaire de démontrer à l'assemblée tout l'intérêt qu'elle doit porter à cette publication. M. le Maire dit qu'un travail non moins important, au point de vue narbonnais, s'élabore dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville. M. Mouynès, le savant archiviste du département, aura bientôt réuni tous les éléments de son grand ouvrage sur les archives de la ville de Narbonne Les trois-quarts de son œuvre pourraient être déjà livrés à l'impression, mais il préfère ne la publier que lorsqu'elle sera entièrement terminée.

Le Secrétaire-adjoint fait part à l'assemblée de la découverte qui vient d'être récemment faite, dans la Clape, d'une caverne à ossements renfermant des silex taillés et des restes d'animaux, qui la feraient remonter à l'âge du renne. Cette caverne, connue sous le nom de grotte de la Crouzade, est située dans le ravin d'Al Rech près de Gruissan. Elle a été explorée par l'auteur de la découverte, M. Rousseau, employé des Eaux et Forêts, et par M. Garcin, qui y ont trouvé des traces non équivoques du passage de l'homme. Silex taillés, poinçons en bois de renne et ossements plus ou moins travaillés. L'assemblée décide que M. Bru sera envoyé pendant 4 ou 5 jours avec quelques terrassiers, pour donner suite à ces premiers et très incomplets travaux d'exploration.

Il annonce ensuite un envoi de M. l'abbé Cérès, conservateur du Musée de Rodez, comprenant plusieurs fragments de poterie rouge, dite de Samos, à relief, ainsi que des moules de vases des fabriques de Banassac (Lozère) et de Millau (Aveyron), une dizaine de bouts de flèches en silex et une vingtaine de grains de collier (en buccarde, os, serpentine et albâtre) provenant d'un des dolmens de Curlande (Aveyron), dix monnaies gauloises en argent du trésor de Goutrens (à 25 kil. de Rodez). M. l'abbé Cérès devait joindre à cet envoi le livre du chanoine Pech sur les *Antiquités narbonnaises*, mais cet ouvrage est entre les mains de M. Edw. Barry qui

doit le remettre lui-même entre les mains de la Commission, en venant aux vacances de Pâques.

Le Bureau est chargé de remercier M. l'abbé Cérès de son intéressant envoi et de lui adresser, en échange, une collection convenable des doubles dont nous pourrions disposer parmi nos antiquités gauloises et gallo-romaines.

Le Trésorier rend compte de la situation financière ; il résulte de son exposé que les mille francs de subvention départementale nous permettront de faire face à nos engagements, et de solder les divers comptes encore impayés des travaux de restauration de la salle des Gardes. Ce résultat nous laisserait dans une situation relativement assez favorable, si le Conseil Municipal n'avait pas cru devoir nous enlever la libre disposition de son annuité de 1000 frs en la consacrant exclusivement à des achats de livres.

M. le Maire promet, à ce sujet, de se faire, auprès du Conseil, l'interprète des vœux et des besoins de la Commission ; « mais, ajoute-t-il, comme je ne tiens pas les clefs de la caisse municipale, qu'il me soit, au moins, permis de lui offrir, en mon nom personnel, la somme de 500 frs comme une faible marque de l'intérêt que je porte à ses travaux, si utiles à notre cité.

M. le Président de Martin, se faisant l'interprète de l'assemblée toute entière, remercie vivement M. le Maire de Narbonne de cet acte de générosité ainsi que de ses bonnes paroles à l'égard de la Commission.

Il est ensuite procédé à l'élection du président.

Sur onze votants, M. de Martin ayant obtenu dix voix, est proclamé président pour l'année 1874. Il remercie l'assemblée de cette nouvelle marque de confiance et ajoute qu'il compte sur le zèle et le dévouement de ses membres pour lui rendre facile l'accomplissement de sa mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 3 Avril 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 40 sous la présidence de M. de Martin.
Présents : MM. Delmas, Riols, Py, Figeac, Faure, Narbonnès et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint communique une lettre de M. Lambert de Sainte-Croix donnant avis qu'il vient d'être accordé, sur sa demande, au Musée de Narbonne, trois œuvres d'art, dont un grand tableau de M. Becker *La veuve du martyr ;* un buste en marbre de M. Finet *Julia Sabinia* et une tête d'étude de Pradier.

D'autre part, le Ministre de l'Instruction Publique informe la Commission qu'elle vient de bénéficier d'une récompense de mille francs, donnée par la section d'archéologie du Comité des Travaux Historiques, comme étant une des trois sociétés savantes des départements dont les tratravaux ont le plus contribué, en 1873, aux progrès de l'archéologie.

Le Bureau est chargé de répondre à ces diverses communications et de transmettre à M. le Ministre et à notre honorable député tous les remerciements de la Commission Archéologique.

Un membre fait observer, au sujet de la somme de mille francs accordée à la Commission, qu'étant redevables de cette récompense aux soins mis par la société à recueillir les pierres antiques de nos remparts, il serait juste d'y faire participer directement un des hommes qui lui ont été le plus utiles dans cette œuvre de conservation ; il propose donc de distraire une somme de cent francs qui serait donnée par la Commission Archéo-

logique à M. Bru, comme un témoignage de satisfaction. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et M. le Président, ayant fait introduire M. Bru, lui annonce la décision flatteuse dont il vient d'être l'objet et que lui ont valu le zèle éclairé et le dévouement qu'il apporte, tous les jours, dans l'accomplissement de sa mission.

Le Secrétaire-adjoint donne quelques détails sur les fouilles que la Commission a fait exécuter pendant cinq jours dans la grotte de la Crouzade. Cette caverne qui ne mesure pas moins de 105 mètres de long sur une largeur moyenne de 15 à 17 mètres, n'a pu être explorée, d'une manière complète, dans toute son étendue. Quelques tranchées ouvertes sur divers points de la grotte jusqu'à une profondeur d'environ 3 mètres, ont démontré que la couche ossifère était comprise entre 50 ou 60 centim. et 1 m. 40 environ, à partir de la surface ; au dessous, on n'a trouvé que la terre vierge ; les sondages exécutés en ces divers points jusqu'à une profondeur de 5 mètres n'ont pas atteint le plancher naturel de la grotte ou la stalagmite ; il aurait fallu, pour entreprendre des fouilles plus sérieuses, entrer dans des dépenses hors de toute proportion avec les crédits ouverts à cet effet à la dernière séance, et ces fouilles auraient d'ailleurs exigé, de la part de la Commission, une surveillance que ne permettaient pas, pour le moment, les travaux de démolition de la Porte de Béziers ; force a été de les interrompre ; il serait bon, toutefois, de ne pas perdre ce chantier de vue, car les quelques objets qu'on en a déjà retirés sont de nature à faire espérer les résultats les plus fructueux. Parmi ces objets, qui appartiennent à l'âge du renne, figurent plusieurs mâchoires assez bien conservées de *cervus elaphui*, de renne et de bouquetin (détermination de M. Burk, de Londres) ; une grande quantité de molaires et d'incisives de cheval, une molaire de bœuf, quelques mâchoires et dents de carnassiers et de petits rongeurs, une belle incisive *d'ursus pyreneus*, plusieurs bois de renne, des sabots et onglons de cheval, bœuf et renne ; des coquillages, dont une espèce de patelle, qu'on ne trouve plus sur nos côtes ; des os calcinés ; un frontal d'enfant avec les cavités des yeux et une partie d'os maxillaire inférieur humain avec deux incisives. Les silex taillés y sont en grand nombre et paraissent appartenir au même type que ceux des cavernes de Bize, taillés sur une face et plats sur l'autre. Enfin, parmi les objets travaillés, en os, se trouvent quelques poinçons parfaitement conservés, dont deux en ivoire fossile, une sorte de pendeloque percée d'un trou à sa partie supérieure et plusieurs ossements portant des traces du travail de l'homme ; l'un d'eux, que l'on peut considérer comme un des spécimens les plus curieux que l'on ait retirés des cavernes de la région, est un fragment de côte, sur lequel sont dessinés des poissons ou des oiseaux (têtes d'animaux, peut-être des rennes, plutôt des chevaux). On comprendra d'après cette énumération sommaire, l'importance qu'il y aurait à poursuivre les recherches dès que les travaux des remparts en laisseront le loisir ; le Secrétaire-adjoint fait passer sous les yeux des membres de l'assemblée un croquis, à l'aide duquel ils peuvent se rendre facilement compte des travaux accomplis dans la grotte de la Crouzade.

Il annonce ensuite que pendant le mois qui vient de s'écouler on a recueilli à Lamourguier 32 inscriptions et bas-reliefs nouveaux, dont 25 provenant de la Porte de Béziers et lieux avoisinants, et 7 de la Porte de Perpignan.

M. Figeac engage vivement l'assemblée à souscrire à la nouvelle édition de l'*Histoire Générale de Languedoc*, éditée par Privat. Alors même que cet ouvrage considérable ne se recommanderait pas par les notes dont les nouveaux éditeurs ont accompagné l'œuvre des Bénédictins et, en particulier, par la partie inédite qui a trait à l'épigraphie narbonnaise, ce serait une véritable dette de reconnaissance que nous payerions ainsi à l'un de ses

plus savants collaborateurs, M. Barry, qui, dans la question de Lamourguier, nous a prêté l'appui de sa haute influence.

M. Figeac croit que nous devrions aussi voter l'achat des ouvrages de Gruter et d'Orelli dont il avait été question avant la guerre et qui seraient déjà dans notre Bibliothèque si les tristes évènements de 1870-71 n'étaient venus mettre obstacle à la bonne volonté de la Commission. Le moment est venu de réparer cette lacune.

Gruter *Inscriptiones antiquae totius orbis romani in absolutissimum corpus redactae...* Amstelodami 1707, 4 vol. in-f°, d'occasion environ de 90 à 100 frs) et Orelli (*Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio...* 1828, 2 vol. in-8° 50 frs), qui, au premier abord, sembleraient faire double emploi, ont chacun leur mérite particulier. Le second, qu'on a appelé le vade-mecum de l'épigraphiste, est plus complet et plus récent que Gruter ; mais celui-ci, s'il a les inconvénients de l'ancienneté en a aussi les avantages, en ce sens qu'il a puisé aux sources originales, soit directement, soit par l'intermédiaire de Scaliger et des anciens manuscrits ; il est donc plus à l'abri que les nouveaux ouvrages de ces erreurs de copistes qui rendent méconnaissables les monuments les plus importants de l'antiquité.

Cette acquisition aurait en outre l'avantage de continuer la collection de Graevius, dont nous possédons déjà trois parties : celles de Gronovius, de Graevius et de Pitiscus (en tout 27 vol.). En ajoutant à ces deux séries les 3 volumes de Sallengre, que l'un de nos collègues est disposé à nous céder, et les 4 de Gruter, il ne nous resterait plus, pour avoir la collection complète, qu'à acquérir les 5 vol. de Pollène.

La Commission vote à l'unanimité les achats proposés par M. Figeac. Elle vote ensuite, sur la proposition de M. Delmas, la souscription à *l'Histoire de Montpellier*, par Aigrefeuille, avec annotation de M. Pijadière, archiviste de l'Hérault. (4 vol. in-4° au prix total de 80 frs).

M. Delmas fait également décider la dorure des cadres des tableaux des consuls, qui ornent la première salle du Musée. Le prix total étant de 500 frs, sur lesquels M. Cabirol a offert un acompte de 200 frs, la Commission complètera la somme.

Le Secrétaire-adjoint annonce que la salle Barathier, nouvellement aménagée et dans laquelle se trouvent exposés nos plus belles gravures et nos dessins originaux, est prête à être ouverte au public. Il offre ensuite, au nom de M. Barthélemy Tarrès, tuilier, une pièce grecque fourrée, à l'effigie de Marseille, trouvée à Pech-Loubat.

Le Secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière séance et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 1er Mai 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Favatier, Tallavignes, Riols, de Rouquairol, Figeac, Faure, l'abbé Prax, Boué et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte des séances de la réunion des Sociétés Savantes des Départements qui ont eu lieu à la Sorbonne du 8 au 11 avril, et auxquelles il a assisté comme délégué de la Commission Archéologique de Narbonne ; il dépose sur le bureau toutes les pièces relatives à ces réunions, qu'il a eu l'heureuse idée de réunir en une petite brochure destinée à prendre place dans les archives de la Commission.

Le nombre des délégués des diverses sociétés s'élevait à 231 environ,

dont 80 appartenaient plus spécialement à la section d'archéologie : les séances des 8, 9 et 10 avril furent consacrées à des lectures faites dans les différentes sections constituées en comités séparés. La section d'archéologie avait fait l'honneur à notre représentant de le nommer l'un de ses vice-présidents.

La séance solennelle du 11 avril fut inaugurée par le discours du Ministre de l'Instruction Publique et le rapport de M. Chabouillet, à la suite desquels notre délégué reçut des mains du ministre la médaille de bronze décernée à la Commission Archéologique de Narbonne. M. le Président, en remettant cette médaille à la Commission, est heureux d'ajouter qu'aux divers passages qui lui furent consacrés dans chacun de ces discours et surtout à la proclamation des Sociétés couronnées, le nom de la Commission Archéologique de Narbonne fut salué par les applaudissements unanimes de l'assemblée. Il lui propose d'adresser des remerciements à M. le Ministre de l'Instruction Publique et à M. le Marquis de Lagrange, président du Comité des Travaux Historiques, pour la bienveillance dont ils ont bien voulu faire preuve à notre égard.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Un membre propose de placer les deux médailles de bronze que possède la Commission sur la grande cheminée de la Salle des Gardes, à droite et à gauche de l'inscription commémorative de Paul Tournal : cela aurait le double avantage de consacrer à ces médailles une place d'honneur et de masquer deux panneaux dont l'ornementation laisse à désirer. La réunion adopte ce projet et charge la sous-commission des beaux-arts d'en assurer l'exécution.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. le Maire de Narbonne lui annonce que M. le Ministre de la Guerre, revenant sur son arrêté du 29 novembre 1873, vient de proroger le bail passé avec la ville pour la location de Lamourguier. Cette heureuse nouvelle est accueillie par l'assemblée avec la plus vive satisfaction. Elle remercie son président de toutes les démarches qu'il a faites à Paris pour atteindre ce but, et charge son bureau de transmettre au général de Rivières et à l'intendant-général Robert l'expression de sa reconnaissance pour l'appui qu'ils lui ont prêté dans cette occasion.

Le Secrétaire-adjoint annonce qu'on a transporté à Lamourguier pendant le mois d'avril 8 nouvelles pierres gravées, dont une inscription inédite, provenant de la Porte de Béziers : il rappelle à ce sujet qu'un crédit de 1000 frs avait été ouvert par le Conseil Municipal pour faire face aux frais que devait exiger l'évacuation de Lamourguier ; la nouvelle décision du Ministre rendant cette dépense inutile, il croit opportun de demander à M. le Maire de vouloir bien affecter cette somme à un commencement d'organisation de notre musée lapidaire. C'est une nécessité qui s'impose à nous au double point de vue d'un inventaire exact que l'état actuel des choses ne nous permet pas de dresser et de l'emplacement à ménager au contingent nouveau que ne cessent de fournir les travaux de démolition.

Le Bureau est chargé d'écrire dans ce sens à M. le Maire de Narbonne. Il est prié également d'adresser à M. l'intendant-général Robert, qui en a fait la demande, le moulage ou l'estampage des médailles gauloises à la croix que possède notre musée.

Le Secrétaire-adjoint offre, au nom de M. l'abbé Cérès, un manuscrit du chanoine Pech sur les antiquités narbonnaises et lit une lettre par laquelle le savant directeur du musée de Rodez remercie la Commission des divers objets gallo-romains qui lui ont été adressés en échange de son intéressant envoi.

L'assemblée décide de s'abonner à la *Revue des Chroniques du Languedoc* publiée par M. de la Pijardière, archiviste de l'Hérault.

M. Honoré Fabre offre un grand bronze de Lothaire ; M. Boué, six petites monnaies de bronze romaines trouvées au chantier ouvert près la Porte de Béziers, et, au nom de M. Sol, une belle pièce coloniale de Nîmes, parfaitement conservée.

M. le Bibliothécaire dépose sur le bureau des publications reçues durant le mois écoulé, ainsi que plusieurs brochures et catalogues de musées donnés par M. de Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du 5 Juin 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 40, sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Larraye, Faure, Figeac, Boué, l'abbé Prax et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint ajoute que, suivant la décision qui a été prise à la précédente réunion des lettres de remerciements ont été envoyées à MM. le Ministre de l'Instruction Publique, le Marquis de Lagrange, Ed. Barry, Général Barry, Général de Rivières et l'Intendant-général Robert. Il a été envoyé en outre à ce dernier, suivant le désir qu'il en avait exprimé, des empreintes en étain des diverses monnaies gauloises à la croix que possède le musée de Narbonne.

Diverses lettres sont ensuite communiquées à l'assemblée, notamment une demande de M. le Maire de Narbonne, réclamant les comptes de gestion de 1873 et le projet de budget pour 1874.

En réponse à cette dernière communication, les pièces de comptabilité susdites sont soumises à l'approbation de l'assemblée et à la signature du Bureau, et sont envoyées séance tenante, dans les bureaux de la mairie et de la sous-préfecture.

L'assemblée sanctionne l'achat (5 fr. 50) d'un magnifique fragment de trophée en marbre blanc trouvé dans un puits de l'affenage de la *Couronne* à la porte de Béziers. Ce trophée, composé d'un faisceau de drapeaux fleurdelisés réunis par les colliers de Saint Michel et du Saint Esprit, paraît remonter à l'époque de Henri IV ou de Louis XIII : ces rois portent en effet sur le revers de leurs monnaies l'écu de France entouré des colliers de Saint Michel et du Saint Esprit. Cette trouvaille paraîtrait confirmer la tradition qui veut que Louis XIII se soit arrêté à cette auberge lors de son entrée à Narbonne.

M. Léonce Favatier offre un album in-4º de L'Hermite de Solié contenant les armes et blasons de tous les présidents-nés des Etats du Languedoc ; M. Honoré Fabre, un poids trouvé au nouveau cimetière d'Ornaisons et un petit bronze de Vespasien ; M. de Martin, six monnaies romaines de cuivre et, au nom de M. Bonnes, une médaille d'argent et un double tournois trouvés à Sigean. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière séance et fait voter un abonnement à l'*Indicateur de l'archéologie*, bulletin mensuel dirigé par M. de Caix de Saint-Amour (Ch. Reinwald et Cie 15 rue des Saints-Pères à Paris, 12 frs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du 3 Juillet 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin.

Présents : MM. le Sous-Préfet, Delmas, Larraye, Boue, l'abbé Prax et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint dépouille la correspondance : il annonce ensuite l'arrivée des objets d'art récemment donnés au Musée de Narbonne par la Direction des Beaux-Arts. Cet envoi, qui se compose d'une grande toile de M. Becker : *La veuve du martyr* et de deux bustes en marbre, est exposé dans la nouvelle galerie de peinture.

Le même membre ajoute qu'on a renfermé à Lamourguier 34 nouvelles pierres gravées dont une inscription provenant de la démolition de la Porte de Béziers ; à ce sujet, il croit devoir rappeler que l'édition du catalogue publié en 1864 par M. Tournal est à peu près épuisée. Malgré tout le désir que doit éprouver la Commission d'en faire paraître une nouvelle, qui soit en harmonie avec l'accroissement pris par le Musée, il lui semble qu'on ne saurait se livrer utilement à un pareil travail avant que les remparts ne soient complètement démolis. On pourrait se borner, pour le moment, à publier sous la forme d'un appendice à l'ancien catalogue, l'inventaire des tableaux et œuvres d'art dont le musée s'est enrichi depuis 1864. Cette petite brochure répondrait, autant que les circonstances peuvent le permettre, aux justes exigences du public.

L'assemblée approuve ce projet, et charge la sous-commission des Beaux-Arts d'en assurer l'exécution.

M. Boué offre, de la part de M. Sol, une belle monnaie coloniale de Nimes, et de la part de M. Azeau, une petite pièce en argent consulaire parfaitement conservée, trouvée dans les vignes de *Reveillon*, terroir de Bages. — Remerciements.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Les séances d'août, septembre et octobre n'ont pas eu lieu, le nombre des membres présents étant insuffisant pour valider les délibérations.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Novembre 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Tallavignes, Riols, de Rouquairol, Larraye, Py, Faure, Figeac, Boué et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à la Commission de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Edouard Amardel, décédé à Lézignan le 4 novembre, à l'âge de 66 ans.

Bien qu'une longue et cruelle maladie tînt depuis longtemps M. Amardel éloigné de nos séances, son souvenir est encore vivant parmi les membres de la Commission qui ne sauraient oublier l'aménité de son caractère ni les marques d'intérêt qu'il a données au Musée de Narbonne durant les quelques années de son administration municipale.

Son corps, rapporté à Narbonne, y a été enterré le 6 novembre. La Commission Archéologique était représentée à ses funérailles par MM. Delmas, Py, Boué et Berthomieu. M. le Président de Martin n'ayant pu se joindre à ses collègues en raison de son état de santé. La séance ordinaire qui devait avoir lieu ce jour-là a été renvoyée à huitaine.

M. le Président rappelle en quelques mots la carrière laborieuse de notre regretté confrère, et signale d'une façon spéciale les services qu'il a rendus à l'instruction publique, tant en dirigeant, pendant de longues années, un établissement populaire à Narbonne, que par le concours utile

qu'il ne cessa d'apporter, depuis sa retraite, à notre Société : il croit être l'interprête de la Commission Archéologique tout entière en déposant sur sa tombe ce juste tribut d'hommages et de regrets.

M. le Président ajoute que la disparition successive des anciens membres et le souvenir de tous les services qu'ils ont rendus à notre œuvre devraient être, pour leurs successeurs, un vif stimulant et le motif d'une noble émulation : il regrette, cependant, d'avoir à signaler depuis quelque temps une certaine indifférence et une grande inexactitude de la part de quelques uns d'entr'eux, à assister à nos réunions. Bien que l'art. XX du règlement ait prévu un pareil état de choses, il lui répugnerait d'en réclamer, auprès de ses collègues, la stricte exécution : il préfère s'adresser à leur bon esprit, avec l'espoir qu'ils ne resteront pas sourds au pressant appel qu'il fait à leur dévouement.

Sur sa proposition, l'assemblée porte à l'ordre du jour de la prochaine séance le remplacement de M. Amardel.

Le Ministère de l'Instruction Publique annonce qu'il a été alloué à la Commission Archéologique une somme de 500 frs à titre d'encouragement. Des remerciements ont été déjà adressés par les soins du Bureau

Le Commandant Lamothe-Tenet annonce que pour répondre au désir exprimé par la Commission, il a acheté, sur le crédit de 600 frs qui lui avait été ouvert, deux magnifiques vases du Japon et un meuble du Tonkin, incrusté de nacre, se réservant de résilier le marché, si la Commission n'approuve pas cet achat. L'assemblée charge son président de remercier M. Lamothe pour l'empressement qu'il a mis à répondre aux désirs de la Commission, et de lui répondre qu'elle approuve avec reconnaissance et sans restriction aucune tout ce qu'il a fait. Elle décide en outre d'affecter à cet achat les 500 frs donnés par M. Vié-Anduze, et ajoute que ces objets figureront sous son nom dans les galeries du Musée.

Le Secrétaire-adjoint communique une lettre que M. le Maire de Narbonne vient de recevoir de M. de Mortillet, sous-directeur du Musée de Saint-Germain. Bien que n'étant pas directement adressée à la Commission Archéologique, cette lettre ne peut que l'intéresser puisqu'il s'agit d'un honneur à rendre à l'un de ses anciens membres, honneur qui rejaillit en partie sur une société à laquelle il a appartenu pendant quarante ans. En voici la teneur.

« Château de Saint-Germain, le 7 novembre 1874.

Monsieur le Maire,

« La ville de Narbonne a eu pendant longtemps, pour conservateur de son Musée un savant modeste qui, le premier, a signalé l'homme fossile « dans les grottes de Bize. C'est là le point de départ d'études importantes, essentiellement françaises, que les Allemands nous envient et pour « lesquelles ils nous jalousent. Il serait question de rendre hommage à « l'initiateur de ces études, M. Tournal, en exécutant soit son buste, soit son médaillon. Pourriez-vous me dire à qui il faudrait s'adresser pour savoir ce que l'on possède de lui, soit en fait de portrait, soit en représentation plastique ?

Recevez d'avance, Monsieur le Maire, tous mes remerciements.

Je me suis adressé, sans hésiter, à vous, certain que vous seriez bien « aise de savoir qu'il est question de rendre hommage au mérite d'un habitant de Narbonne. »

Veuillez agréer, etc.....   G. de Mortillet signé.

Le Secrétaire-adjoint annonce que M. le Maire de Narbonne, informé du mauvais état des combles de l'Hôtel-de-Ville, a obtenu de la Commission Municipale les fonds nécessaires pour leur restauration. Ces diverses réparations portent principalement sur les charpentes de la grande galerie, qui sont dans un état de pourriture très avancé, et sur les dômes de la nouvelle galerie de peinture ; on doit aussi changer les trois fenêtres de la première salle qui tombent de vétusté.

Il annonce que la réparation des tableaux des consuls touche à sa fin, et qu'un beau vase de Delft, donné par M. Tournal, a été cassé pendant les dernières pluies ; il est probable que la colle qui reliait la partie supérieure du vase à sa base, ramollie par l'humidité, n'aura plus offert la consistance nécessaire ; tombé d'une assez grande hauteur, sur le parquet, il s'est brisé en mille morceaux, et de manière à rendre toute restauration impossible.

Le même membre rend compte que, depuis la dernière réunion, on a recueilli à Lamourguier, tant de la Porte de Béziers que de celle de Perpignan, 71 bas-reliefs dont 17 inscriptions (10 inédites). Une inscription inédite, d'une belle conservation, a été trouvée, en outre, par M. Bru, au bastion de la Poudrière ; c'est une pierre funéraire mesurant 1 m. 50 de haut sur 0 m. 67 de large et 0 m. 55 d'épaisseur. Elle est conçue en ces termes :

SVAVI
FRATRI
ET. VIV
FLAVIAE MVSA
SORORI
IN. AGR. P. XV.

Le Secrétaire-adjoint se loue beaucoup de la bonne volonté de l'entrepreneur chargé de la démolition de la porte de Perpignan ; il a cru devoir lui donner 10 frs à titre d'encouragement et demande que l'assemblée veuille bien l'autoriser à renouveler cette marque de satisfaction, selon qu'il le jugera convenable. — Accordé.

Il annonce que, suivant la demande qui avait été adressée à l'ancien Conseil Municipal, la Commission Archéologique a obtenu que les mille francs qui avaient été votés pour le déménagement de Lamourguier, fussent affectés au classement provisoire, dans cet immeuble, des 585 monuments antiques qui s'y trouvent réunis. Cette opération a déjà reçu un commencement d'exécution et tout fait espérer que dans un délai prochain la vaste nef de Lamourguier sera prête à recevoir les contingents à venir, en même temps qu'elle permettra aux visiteurs de mieux apprécier l'importance de nos richesses lapidaires.

L'assemblée sanctionne l'achat (15 frs) de deux chapiteaux en marbre trouvés à Armissan, et d'un fragment de chapiteau roman en pierre trouvé à Narbonne. Elle charge, en outre, M. Tallavignes d'intercéder auprès de M. Lignon pour qu'il veuille bien céder au Musée, soit à titre gracieux, soit par voie d'échange, un beau torse de Bacchus en marbre blanc et quelques objets de bronze récemment découverts dans la propriété qu'il possède près du cimetière de Cité.

M. Larraye offre, au nom de Mme Vve Mirabel, et de M. Castan, son gendre, deux beaux chapiteaux, dont l'un, en marbre, paraît représenter la mort d'Absalon, et, en son propre nom, une plaque d'ardoise triangulaire trouvée sur l'emplacement de l'ancien couvent des Augustins (Pénitents blancs), sur laquelle est tracée une ancre au-dessus des mots : *monet et servat ;* à droite et à gauche de la verge de l'ancre se trouvent deux petits écussons martelés.

M. Bru offre, au nom de M. Firmin, maître d'hôtel, un dessin original de Sauvage, et au nom de M. Joseph Pradal, un chapiteau visigothique en marbre, trouvé dans sa maison rue d'Aigues-Vives (ancienne maison Reverdy). Ce curieux monument, dont notre musée ne possède pas de similaire, représenterait, d'après M. Edouard Leblant, auquel un dessin en a été adressé, le Christ en croix entre la Sainte Vierge et saint Jean-Baptiste. Ce savant archéologue ajoute qu'il serait curieux de rapprocher de cette figuration antique ce que dit Grégoire de Tours du Crucifix de

Narbonne *(Glor. mart. lib. 23)* et d'établir ainsi le privilège qu'aurait eu notre cité de fournir des types antiques de cette figuration, si rares aux premiers âges du christianisme.

M. Boué, offre, au nom de M. Romain, d'Armissan, quelques fragments d'agrafes en bronze, provenant de tombeaux mérovingiens découverts à sa campagne de Bringaïret, dans la Clape.

M. Berthomieu, au nom de M. Pascal Théron, offre une belle inscription de marbre blanc en langue romane du XIV[e] siècle, mentionnant l'érection d'une chapelle faite par un sieur Pierre Guiraud nadier de Sèja (Sigean ?), marinier de Narbonne, en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de Saint Elme. Ce marbre a été trouvé dans l'écurie de M. Théron, à une profondeur de 50 ou 60 centimètres au-dessous du sol. Le voisinage de l'ancienne église Saint Cosme (théâtre actuel) donnerait lieu de croire que cette chapelle en faisait partie, et qu'elle avait peut-être été construite grâce aux libéralités d'un riche habitant du quartier. Ce qui donnerait un certain poids à cette dernière hypothèse, c'est qu'une des places voisines, la place de l'Aoubret était désignée, dans les anciens compoix, sous le nom de *Plan d'en Guiraud*.

Enfin M. Delmas offre, au nom de M. le Commandant Lamothe-Tenet, une collection très intéressante d'antiquités recueillies en Cochinchine et provenant du temple d'Angkor. Cet envoi se compose de six pièces : trois têtes d'idoles, un très joli petit chapiteau représentant une corbeille de feuillages au centre de laquelle est un petit génie, et deux sortes d'antéfixes ou palmettes représentant aussi des génies ou des idoles.

Des remerciements sont votés aux différents donateurs.

Un membre de la sous-commission de la Bibliothèque communique une longue liste d'ouvrages adressés par le Ministre de l'Instruction Publique à la date du 10 août 1874.

Une discussion s'engage au sujet de l'achat des différents ouvrages qui doit s'effectuer au moyen des 500 frs annuels du legs Cartault et des 1000 frs de la subvention municipale de 1874. L'assemblée décide de scinder en trois parties ce total de 1500 frs, la première serait affectée à d'anciens mémoires ou à des ouvrages d'histoire ou d'archéologie — la seconde à des ouvrages scientifiques, artistiques ou d'instruction populaire — la troisième au complément des ouvrages incomplets que renferme la Bibliothèque. MM. Figeac et Boué sont adjoints à la sous-commission de la Bibliothèque, afin de l'aider dans son travail.

Un membre annonce que la municipalité a porté dans le budget de 1875 la subvention de la Commission Archéologique à la somme de 1500 frs en lui laissant toute liberté d'en faire l'usage qu'elle croira le plus utile aux intérêts du Musée et de la Bibliothèque. L'assemblée remercie vivement la Commission municipale de cette augmentation, qu'elle croit d'ailleurs parfaitement justifiée par l'accroissement qu'a pris notre Musée : elle ne la remercie pas moins d'avoir fait justice de l'état de suspicion inqualifiable dans lequel l'ancien Conseil municipal paraissait tenir la Commission Archéologique, en lui traçant, d'avance l'emploi des fonds qu'elle lui allouait.

Le Secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les différentes publications et revues qui lui sont parvenues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 4 Décembre 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Py, l'abbé Prax, de Rouquairol, Tallavignes,

Riols, Favatier, Rieussel, Faure, Boué, Figeac, Cauvet, Brenguier, Roussel et Berthomieu, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture d'une circulaire par laquelle la Société de Géographie de Paris réclame le concours de la Commission archéologique pour le Congrès International et l'Exposition de Géographie qui doivent avoir lieu dans cette ville au printemps de 1875.

Il communique à l'assemblée une lettre par laquelle M. le Directeur des Beaux-Arts invite les conservateurs des Musées de province à lui envoyer l'inventaire des œuvres d'art que renferment ces derniers ; ces documents doivent servir à publier un catalogue général des richesses artistiques de la France.

Sur la proposition de M. le Président, les diverses sous-commissions sont chargées de préparer les éléments de ce travail, et M. Py est adjoint, à cet effet, à la sous-commission d'archéologie.

La Commission vote l'achat, proposé par M. Berthomieu, d'une partie d'entablement en marbre qui se trouve chez M. Vié, marbrier, et paraît avoir appartenu à un riche monument de l'époque romaine (50 frs), Ce bloc de marbre, qui mesure 0 m. 85 sur 0 m. 75 et 0 m. 41 a été trouvé non loin de l'emplacement de l'ancien Capitole.

L'assemblée sanctionne également l'achat pour 600 frs 25 des six vol. parus du *Corpus inscriptionum latinarum* et des trois tomes des *Inscriptiones latinae* de Corelli et Henzen.

Le Secrétaire-adjoint annonce qu'il a remis à l'entrepreneur de la porte de Perpignan une nouvelle gratification de 10 frs et signale la découverte de trois nouveaux fragments d'inscriptions romaines inédites, dont deux au chantier de M. Caraguel (avenue du Capitole) et une au chantier de M. Limouzi, en face l'école communale de Bourg.

La sous-commission de la Bibliothèque informe l'assemblée qu'elle a terminé son travail sur le choix des livres qui doivent être achetés avec les fonds disponibles du legs Cartault et la subvention municipale de 1875.

M. Cauvet offre les trois volumes de Sallengre (collection de Graevius). La Commission lui vote des remerciements.

Conformément aux statuts, il est procédé à la nomination des trois candidats qui doivent être présentés à M. le Préfet, pour le remplacement de M. Amardel, décédé.

Le nombre des votants est de 16 ; M. Gabriel Bonnel ayant obtenu 14 voix (2 bulletins blancs) est proclamé 1er candidat ; MM. Eugène Fil (10 voix) et Paul Lafont (6 voix) sont désignés comme second et troisième candidats.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau et des sous-commissions pour l'année 1875.

M. de Martin est maintenu dans ses fonctions de président et M. Delmas dans celles de trésorier. M. Berthomieu est nommé secrétaire, et M. Boué, secrétaire-adjoint.

Les diverses sous-commissions sont maintenues.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière réunion, notamment le tome VII (Janvier-Février 1874) de la Revue des Sociétés savantes des Départements qui mentionne l'envoi fait par la Commission du dessin de la Mosaïque trouvée à la place Cassaignol, et les réclamations faites au sujet de la résiliation du bail de Lamourguier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire-adjoint : L. Berthomieu.

Séance du mardi 22 Décembre 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Riols, Cauvet, Tallavignes, Delmas, Delpech, Prax, Boué, Bonnel et Narbonnès, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de l'arrêté de M. le Préfet de l'Aude en date du 14 décembre nommant M. Gabriel Bonnel membre de la Commission Archéologique.

M. Bonnel est invité par le Président à prendre séance et adjoint immédiatement à la sous-commission d'archéologie.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de faire part annonçant la mort de M. Cabirol. La Commission le charge de transmettre à la famille ses témoignages de regret du décès de l'un des bienfaiteurs du Musée, dont la générosité s'est souvent exercée au profit de sa ville natale.

Une lettre de M. le Maire de Narbonne transmet une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique, relative à une exposition projetée des œuvres les plus remarquables des Musées de Province. La Commission renvoie à sa sous-commission de peinture l'examen de cette question.

M. Tallavignes, au nom de la sous-commission de la Bibliothèque, fait approuver la facture des livres qui ont été achetés et qui s'élève à la somme de 829 frs 10.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : Narbonnès.

ANNÉE 1875

Séance du vendredi 8 Janvier 1875.

Avant d'entrer en séance, la Commission décide qu'elle ira visiter les travaux d'installation récemment effectués au musée lapidaire de Lamourguier. A l'issue de cette visite, la séance est ouverte à 3 h. 20, sous la présidence de M. de Martin.

Présents : MM. Tallavignes, Py, Riols, de Rouquairol, Favatier, Figeac, Bonnel, Boué et Berthomieu, secrétaire.

M. Narbonnès étant absent, la lecture du dernier procès-verbal est renvoyée à la prochaine séance.

M le Président met à l'ordre du jour la réponse à faire à M. le Directeur des Beaux-Arts sur son projet d'une exposition des Musées de province à Paris. Après une courte discussion, l'assemblée décide qu'en face de l'attitude des principaux musées du Nord et attendu que sa délibération ne pourrait être soumise à la sanction du Conseil Municipal avant le mois de février, époque de sa prochaine réunion, il y a lieu d'ajourner jusqu'à plus ample informé.

Un membre annonce que M. Cauvet va faire paraître incessamment sa monographie de l'abbaye de Fontfroide ; il propose d'en acheter un certain nombre d'exemplaires, que la Commission pourrait envoyer, à titre d'échange, aux diverses sociétés des départements ; l'assemblée, voulant encourager M. Cauvet dans ses savantes recherches sur notre histoire locale et lui donner un preuve du prix qu'elle attache à ses travaux, adopte cette proposition à l'unanimité et souscrit pour 50 exemplaires ; elle charge son Bureau de lui transmettre cette décision en lui exprimant le vœu d'être mise en possession des 50 premiers exemplaires disponibles.

Le Secrétaire annonce qu'on a recueilli à Lamourguier 33 nouveaux

bas-reliefs provenant de la porte de Perpignan et de divers autres chantiers de la ville ; dans ce nombre figurent quatre inscriptions, dont 3 inédites, ainsi que les niches et plaques de marbre du XVIIe siècle qui contenaient, à cette porte, les armes et le buste du roi et des principaux officiers de la province. L'extraction de ces derniers monuments a amené une intéressante découverte : celle de l'autel élevé par *Julia Natalis* à la divinité d'Auguste et des Augustes, que les anciens manuscrits représentaient comme entièrement perdu. (1) Ces manuscrits mentionnaient tous que l'inscription avait été *martelée* pour mettre les armes royales à la porte du Connétable ; or elle n'avait pas été martelée, mais sciée en deux, pour y tailler les colonnes engagées qui servent de cadres latéraux aux armes royales.

Malgré les atteintes portées à ce texte célèbre, les lettres conservées suffisent pour ne laisser aucun doute sur son identité et le rétablir au besoin ; après cette restitution, il pourra figurer avec honneur à côté de l'autel d'Auguste et de nos inscriptions impériales. Ce monument, unique dans nos collections lapidaires, ne saurait appartenir, semble-t-il, à la belle époque de l'art : la forme et la dimension inégale des caractères, la ligature de l'R et du T dans le mot *Tetrasti* lui assigneraient une date plus récente.

M. Pelet dit, à propos d'une inscription analogue conservée au musée de Nimes que « son style, la forme des lettres et la mention de plusieurs « Augustes, au génie desquels cet autel était consacré, l'engagent à le « rapporter à Marc-Aurèle et Lucius Verus, ces fils adoptifs d'Antonin « le Pieux qui montrèrent pour la première fois aux Romains deux princes « assis en même temps sur le trône, gouvernant la République avec une « puissance égale, sous l'égide d'un génie qui devait leur être commun. Cette opinion s'accorde en outre avec la remarque faite par M. Alphonse de Boissieu que les inscriptions portant *numini Augusti* ou *numinibus Augustorum*, fort nombreuses dans le musée lapidaire de Lyon, ne remontent pas au delà de la dernière moitié du IIe siècle. Cette découverte portera dans tous les cas un coup funeste à la réputation de l'ingénieur Garrigue, que nous aimions à considérer comme le conservateur intelligent des antiquités narbonnaises ; un pareil méfait ne peut avoir été ignoré de lui, pas plus que l'inscription du nombre 1607, tracé en tête du monument comme si on eut été jaloux de transmettre à la postérité la date de cet acte de vandalisme.

Revenant sur la visite que la Commission vient de faire à Lamourguier, le Secrétaire ajoute que l'état actuel des lieux peut lui faire apprécier les progrès accomplis depuis un an : à cette époque, nos bas-reliefs jonchaient pêle-mêle le sol de l'église, dont la possession leur était disputée par les cuves d'un de nos honorables concitoyens, auquel nous devions humblement réclamer les clés de l'édifice, quand un savant étranger demandait à le visiter. Aujourd'hui nous le possédons sans partage et nous sommes prêts à l'ouvrir au public.

La sous-commission a été puissamment aidée dans son travail d'organisation par le zèle intelligent et éclairé de M. Bru, auquel elle propose d'allouer une gratification de cent francs.

L'assemblée adopte et charge son président d'écrire directement à M. Bru pour lui annoncer ce vote et lui exprimer combien elle est satisfaite de ses services et de la nouvelle preuve de dévouement qu'il vient de donner au Musée.

Il est ensuite décidé qu'on ouvrira Lamourguier au public pendant trois dimanches consécutifs.

---

(1) Inscription publiée au *C. I. L.* t. 12 no 4332.

La Commission vote l'achat de divers ouvrages pour combler des lacunes existant dans certaines collections de la Bibliothèque, en stipulant que toutes les sommes dépensées pour la Bibliothèque en excédent des 1500 frs affectés pour 1874, seront reportés sur le budget de 1875.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 30.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance extraordinaire du vendredi 29 Janvier 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. de Martin, Delmas, Py, Larraye, Boué, Figeac et Berthomieu, secrétaire.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont adoptés.

M. le Président rappelle que M. le Maire avait sollicité, il y a un mois environ, l'avis de la Commission Archéologique sur le projet d'une exposition des Musées de province, que le Ministère de l'Instruction Publique se proposait d'organiser à Paris ; il communique de nouvelles circulaires qui sont venues, depuis lors, presser le dénouement de cette affaire, et assigner la fin du mois courant comme terme de rigueur à la réponse demandée. En conséquence, il prie ses collègues de vouloir bien prendre une décision à cet égard, afin de la transmettre au Ministre en temps opportun.

Le Secrétaire donne lecture des diverses pièces relatives à ce projet, ainsi que de la liste des dix tableaux demandés au Musée de Narbonne, et communique les renseignements qui lui sont parvenus sur l'attitude que comptaient prendre, dans cette occasion, les principaux musées des départements.

L'opinion de la majorité paraît, en principe, favorable au projet ; quelques membres, cependant, font observer que les dangers, auxquels un pareil déplacement exposera nos meilleures toiles, ne leur semblent pas suffisamment compensés par les avantages que nous retirerons de cette entreprise. La ville de Narbonne, en effet, ne possédant pas d'école de dessin, n'aura droit à aucune part dans les bénéfices réalisés.

A cela il est répondu que ces dangers, un peu imaginaires, seront d'ailleurs fort atténués par la proposition faite par le Ministre de leur envoyer, s'ils le demandent, des agents de l'administration des Beaux-Arts pour procéder à l'emballage et à l'expédition des tableaux ; que dans l'énorme mouvement motivé, naguères, par les expositions d'Alsace-Lorraine et de l'Union Centrale, on n'a eu à signaler aucune avarie. M. le Maire ajoute que, si la ville de Narbonne n'a pas encore d'école de dessin, elle a, du moins, inscrit à son budget le traitement d'un professeur de dessin pour les écoles primaires gratuites ; il est vrai que ce traitement est resté jusqu'ici sans emploi, faute de titulaire ; ce n'en est pas moins une tendance qui semble indiquer, de la part du Conseil municipal, une certaine sollicitude envers les classes laborieuses de notre Cité ; il serait bon de fournir aux membres de ce conseil l'occasion de prouver cette sollicitude d'une façon moins platonique.

Le Secrétaire croit bon de rappeler en outre que sur les 48 toiles dont s'est enrichi notre Musée depuis dix ans, 18 proviennent des largesses de l'administration des Beaux-Arts ; cet argument mérite, pense-t-il, d'attirer la plus sérieuse attention.

Après une courte discussion, M. le Président résume les débats et fait adopter à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

La Commission Archéologique, partageant entièrement les vues de M. le Ministre sur les avantages que doit retirer l'enseignement primaire des Beaux-Arts d'une exposition des Musées de province, et désirant

« le seconder dans une entreprise aussi patriotique et aussi féconde, « décide, à l'unanimité des membres présents, qu'il y a lieu d'obtempérer « à sa demande et de mettre à sa disposition les dix tableaux du Musée qu'il a demandés.

« Elle émet, seulement, le vœu que M. le Ministre veuille bien « envoyer, ainsi qu'il le propose, des agents de l'administration des « Beaux-Arts, pour procéder à l'emballage de ces toiles, la ville de Narbonne ne pouvant offrir, à cet égard, aucune espèce de ressource ».

Suit la liste des tableaux demandés au Musée de Narbonne :

1° Ecole italienne. — *La Vierge et les anges adorant l'Enfant Jésus.*
2° Ecole flamande. — *Adoration des Mages.*
3° Ecole flamande. — *Intérieur de cuisine.*
4° Jordaëns. — *Triomphe de Silène.*
5° Toppfer. — *Arrivée de la jeune voyageuse.*
6° Mignard. — *St Charles Borromée soignant les pestiférés de Milan.*
7° Nattier. — *Portrait de femme.*
8° Lantara. — *Paysage, soleil couchant.*
9° Greuze. — *Petite paysanne.*
10° Brun. — *Entrée du Duc d'Angoulême à Bordeaux.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 30.

Le Secrétaire : L. BERTHOMIEU.

Séance du 5 Février 1875.

La séance est ouverte à 3 h., sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Tallavignes, Riols, Cauvet, l'abbé Prax, Bonnel, Py, de Rouquairol, Larraye, Faure, Boué et Berthomieu, secrétaire.

M. Delmas se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bonnel offre à la Commission une somme de mille francs, dont il la prie de faire l'usage qu'elle croira le plus utile à ses intérêts ; l'assemblée, par l'organe de son président, remercie vivement M. Bonnel de cet acte de générosité et décide de la consacrer à l'achat d'une œuvre d'art qui figurera, sous le nom du donateur, dans les galeries du Musée.

Correspondance. — Lettre du Ministre annonçant que la réunion annuelle des Sociétés Savantes aura lieu à la Sorbonne du 31 mars au 3 avril, et priant M. le Président de lui adresser, avant le 12 mars, les noms des délégués qui désireront y prendre part.

Lettre du Ministre relative à la publication d'un annuaire des Sociétés Savantes des Départements que le Comité des Travaux historiques se propose de publier et demandant des renseignements sur la Commission Archéologique (il y a été répondu le 21 janvier).

Le Secrétaire annonce qu'il vient de recevoir les cinquante exemplaires de l'ouvrage de M. Cauvet sur Fontfroide.

M. le Président rappelle, à ce sujet, qu'il a plusieurs fois entretenu l'assemblée des avantages que lui procurerait la publication d'un compte-rendu de ses séances. Cet usage, généralement adopté par les Sociétés Savantes, lui permettrait d'entrer en relations avec elles et de se tenir au courant de leurs travaux, ainsi que des découvertes intéressantes qui auraient lieu dans la France entière. En décidant qu'elle adresserait à un certain nombre d'entre elles un exemplaire des *Etudes historiques sur Fontfroide*, la Commission a paru vouloir entrer dans cette voie : [illegible] peut-elle en rester là et se renfermer dans son ancienne abstention, au moment où elle provoque, de leur part, la réciprocité des échanges ? Il croit le moment venu de prendre sur ce point une sérieuse détermination.

Un membre fait observer que, tout en appréciant à leur juste valeur, les observations de M. le Président, et en reconnaissant comme lui la nécessité d'une publication comme moyen d'échange, il ne saurait partager son avis sur la possibilité de faire paraître un bulletin périodique, notre cité n'étant pas un grand centre scientifique et littéraire. Les comptes-rendu de nos séances étant, par la force même des choses, d'un intérêt très inégal, ne serait-il pas à craindre que, pour obéir aux exigences d'une publication à jour fixe, on ne fut tenté d'introduire dans notre bulletin, faute de matériaux suffisants, des articles peu dignes d'un recueil sérieux ? Il lui paraîtrait plus utile aux intérêts de la science et à notre propre dignité de nous borner à patronner les ouvrages consciencieux que les membres de la Commission feraient paraître sur notre histoire locale et à entreprendre la publication des chartes et documents inédits se rapportant à cette histoire, telles les chartes de saint Paul que renferment la Bibliothèque Nationale et celles des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont un important recueil, transporté de Narbonne à Toulouse peu de temps avant la Révolution, se trouve actuellement aux archives de la Préfecture de cette dernière ville.

L'assemblée, adoptant en principe le projet d'une publication, nomme une commission spéciale, composée des membres du Bureau et de la sous-commission de la Bibliothèque, pour étudier les moyens pratiques de le réaliser, et dresser en même temps la liste des sociétés avec lesquelles nous devons entrer en relations d'échanges.

Le Secrétaire fait part d'une communication de M. Tapié, membre correspondant, au sujet de la découverte de sépultures gallo-romaines dans la garrigue de Céleyran. Des travaux de défrichement ont mis au jour, à une petite profondeur, des ossements humains de grande taille, en partie renfermés dans un tombeau fait d'un seul bloc de pierre non sculptée : auprès de ces ossements se trouvaient des débris d'amphores et d'autres vases en poterie. Le Bureau est chargé de remercier notre collègue et de le prier de réserver pour le Musée de Narbonne les objets intéressants que les fouilles pourraient faire découvrir.

Le Secrétaire annonce que les vases envoyés du Japon par le Capitaine de Vaisseau Lamothe-Tenet sont arrivés depuis quelques jours ; l'assemblée a pu les voir avant la séance et apprécier à leur valeur ces deux remarquables specimens dont va s'enrichir notre collection de céramique.

Il est ensuite décidé, sur la proposition de M. le Président, que MM. de Martin et Riols, surveilleront les séances de la Bibliothèque publique pendant le mois de février.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues depuis la dernière séance, et remet aux archives la correspondance de l'année 1874

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. BERTHOMIEU.

Séance du vendredi 5 Mars 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 40 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. de Rouquairol, Tallavignes, Riols, Lamothe-Tenet, Figeac, Laffaye, Boué, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Bonnel est désigné pour représenter la Commission Archéologique aux prochaines réunions de la Sorbonne.

M. Chaber, de Montpellier, annonce qu'il vient de nous adresser un tableau de Valentin et un panneau (enseigne) de Salvator Rosa, qu'il lui propose d'acquérir moyennant les mille francs de M. Bonnel. Ce dernier

n'assistant pas à la séance, la sous-commission des Beaux-Arts est chargée de s'entendre avec lui pour prendre une décision à cet égard et la transmettre à M. Chaber.

M. le Maire fait savoir que le Préfet de l'Aude lui annonce l'envoi d'une collection d'objets d'art accordée au Musée de Narbonne par M. le Ministre de l'Instruction Publique. Cette collection comprend :

1° quatre tableaux ayant figuré au salon de 1874 ;

2° une série de vases antiques provenant du Musée Campana ;

3° plusieurs faïences et mosaïques italiennes appartenant aux époques du Moyen Age, de la Renaissance et des temps modernes.

Cet envoi avait été également annoncé à M. le Président par une lettre de M. Lambert de Sainte-Croix, député de l'Aude.

Le Secrétaire annonce que la sous-commission chargée de choisir les Sociétés Savantes auxquelles nous devons proposer l'échange des publications a porté son choix sur les 37 sociétés suivantes : Les Sociétés archéologiques des Alpes-Maritimes, de l'Aveyron, de l'Eure (Bernay), Académique de Brest, d'Orléans, d'Agen, de Vitry-le-François, de Pau, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de Châlons, Eduenne d'Autun, de Versailles, de Montauban, de Saintes, de Normandie, de Besançon, du Finistère, du Midi de la France, à Toulouse, de la Gironde, de Montpellier, de Béziers, de la Touraine, de Nantes, de Vannes, d'Avignon, du Limousin, de Constantine.

Les sociétés des antiquaires de Picardie, des antiquaires de l'Ouest, historique Algérienne.

Les Académies de Marseille, de la Côte-d'Or, du Gard, de la Seine-Inférieure, du Var.

Dans ce nombre, six sociétés étaient déjà en relations avec nous ; quatre autres (Toulouse, Montpellier, Béziers et antiquaires de Picardie) ont déjà répondu favorablement à notre demande.

Un exemplaire des *Etudes sur Fontfroide* a été adressé à chacun de ces corps savants et deux au Comité des Travaux historiques : les onze restants ont été déposés à la Bibliothèque pour parer aux éventualités.

Le Secrétaire annonce qu'on a recueilli à Lamourguier depuis la dernière séance, tant de la porte de Perpignan que de la courtine Saint-Cosme et Saint-François, quarante nouvelles pierres dont 19 inscriptions (4 inédites). Parmi ces dernières figure un joli cippe bien conservé, trouvé dans l'épaisseur du mur de la courtine. (1)

Il fait observer qu'il existe dans la partie inférieure des murailles certaines inscriptions intéressantes qui vont être enfouies sous les décombres, si l'on ne se hâte de les enlever ; les crédits nécessaires sont votés pour mener à bonne fin cette opération, ainsi que pour acquérir, s'il y a lieu, l'inscription du cimetière de Salles-d'Aude.

MM. de Rouquairol et Berthomieu sont chargés de la surveillance de la Bibliothèque pendant le mois de mars.

M. de Rouquairol, au nom de M. Delmas, empêché, rend compte de la situation financière au 31 Décembre 1874, qui se traduit par un actif de 5.623 frs 80 et un passif de 4.206 frs 25, laissant un solde en caisse de 1.417 frs 55, dans lesquels sont compris les 500 frs du legs Cartault et les 500 frs de M. Vié-Anduze. Ces comptes sont approuvés et revêtus de la signature des membres présents.

M. Chaber offre au Musée, en souvenir d'un voyage qu'il vient de faire à Venise, quatre petites toiles : 1° une *sainte Catherine* de Palma le jeune ou de son école ; 2° un portrait d'homme à fraise et costume noir de Van Dyck ; 3° un portrait de jeune homme blond d'Alessandro

---

(1) Inscription publiée dans le *C. I. L.* t. 12 n° 4652.

Longhi ; 4° une esquisse mal restaurée de l'école de Rubens. L'assemblée, vivement touchée de cette nouvelle marque d'intérêt que lui donne M. Chaber, charge le Bureau de lui exprimer sa profonde reconnaissance.

M. le Commandant Lamothe-Tenet offre quelques coquilles marines, terrestres et fluviatiles, et un instrument de musique cambodgien, sorte de tambour en poterie avec peau de caïman, qu'il a rapportés de son voyage en Cochinchine. M. le Président remercie M. Lamothe et ajoute qu'il ne saurait terminer la séance sans lui souhaiter la bienvenue et lui exprimer, tant en son nom qu'au nom de ses collègues, tout le plaisir qu'ils éprouvent à le revoir au milieu d'eux.

La Commission reçoit en outre de M. Bonnes une belle monnaie de Vitellius, parfaitement conservée, trouvée à Gléon ; — de M. Delmas, au nom de Melle de Senegra, une grande quantité de médailles de bronze, celtibériennes, coloniales et impériales, la plupart frustes ; l'une d'elles, assez curieuse, représente l'autel élevé par les Lyonnais à Auguste, avec la légende : *Romae et August.* ; du Secrétaire, quelques doubles tournois de Louis XIII trouvés dans la démolition des remparts ; — de M. Cauvet, un exemplaire de son *Etude sur Fontfroide*. — Remerciements.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 2 Avril 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Tallavignes, Cauvet, de Rouquairol, Py, Lamothe-Tenet, Figeac, Riols, Faure, Larraye, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les Présidents des sociétés savantes de Tours et de Nantes écrivent pour accepter l'échange des publications.

Un membre de la sous-commission des Beaux-Arts rend compte que, devant le désir exprimé par M. Bonnel de consacrer ses mille francs à l'achat d'un seul tableau, cette sous-commission propose d'acquérir le Valentin offert par M. Chaber avec les 500 frs de M. Vié-Anduze, auxquels la Commission ajouterait 100 frs pour arriver au prix demandé. Dans ce cas les vases du Japon auxquels cette somme avait été en partie destinée, seraient payés par la cotisation annuelle des membres de la Commission. Ce projet a été communiqué à M. Chaber, en même temps qu'on lui exprimait le regret de ne pouvoir acquérir, vu l'état précaire de nos finances, l'enseigne de Salvator. M. Chaber l'a entièrement approuvé, ajoutant même qu'afin de ne nous laisser aucun regret, il nous priait d'accepter, à titre gracieux, cette curiosité artistique qu'il croyait mieux à sa place dans un Musée, que dans une galerie d'amateur.

L'assemblée approuve les conclusions de la sous-commission et charge son Président de remercier vivement M. Chaber pour ce nouvel acte de libéralité. Un crédit est ensuite ouvert pour faire remettre en état les cadres des tableaux nouvellement acquis.

M. Chaber, dans une seconde lettre, annonce qu'il vient de recevoir de Venise un tableau remarquable de Salvator Rosa, représentant saint Jérôme en adoration devant le crucifix, au centre d'un magnifique paysage. Comme il possède déjà une œuvre importante de ce maître, il a l'intention de le renvoyer à l'expéditeur ; toutefois, avant de s'en dessaisir, il tient à le mettre sous les yeux de la Commission Archéologique, qu'il engage vivement à ne pas laisser échapper une pareille occasion. Le propriétaire en demandait d'abord 2000 frs qu'il a réduits à 1700. M. Chaber croit que vu les dépenses et les risques que va lui occasionner la réexpédition, il acceptera le prix de 1500 frs ; il lui a écrit à ce sujet.

L'assemblée, qui a pu admirer avant la séance les qualités exceptionnelles de cette peinture, décide qu'il y a lieu de l'acheter au prix de 1500 frs et d'y consacrer les trois annuités du legs Cartault, si le propriétaire accepte ce prix.

Le Secrétaire annonce qu'on a recueilli à Lamourguier 39 nouveaux bas-reliefs dont 17 inscriptions (7 inédites) provenant de la courtine Saint-Cosme et Saint-François. Les travaux ont mis au jour quelques débris de faïence de fabrique narbonnaise et une tuile avec la marque de fabrique C. L. P. qui figure déjà dans nos collections.

M. Cauvet, rendant compte du voyage qu'il vient de faire à Paris, parle de l'intérêt qu'aurait la Commission Archéologique à se faire reconnaître comme établissement d'utilité publique. Après une courte discussion, une sous-commission composée de MM. Figeac, Cauvet, Delmas, Faure et Tallavignes est chargée d'étudier cette question.

Le même membre annonce que M. Mouynès a déjà commencé à dépouiller les chartes des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem que renferment les archives de la ville de Toulouse ; selon toute apparence ce travail pourra être terminé avant un an.

M. Lamothe-Tenet offre une nouvelle frise trouvée dans les ruines du temple d'Angkor (Cambodge) ; M. Rastoul, employé d'octroi, trois fragments de poterie de Samos, avec marques de potier, dont deux (OMONVS et OF. IABI) sont inédites. — Remerciements.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications dernièrement reçus.

L'ordre du jour étant épuisé ,la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 7 Mai 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Larraye, Py, de Rouquairol, Figeac, Lamothe-Tenet, Delpech, Bonnel, Faure, l'abbé Prax, Boué, Tallavignes et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Soupairac, curé d'Aigne près Olonzac, demande par lettre des renseignements sur la position d'un lieu appelé *Amseduna* de l'ancien diocèse de Narbonne, où se serait tenu un concile dans le X[me] siècle.

M. le Trésorier annonce que, les conditions de la Commission Archéologique ayant été acceptées, le *Saint Jérôme* de Salvator Rosa est définitivement acquis au Musée, au prix de 1500 frs. Il ajoute que le dernier envoi de la Direction des Beaux-Arts nous est parvenu et se trouve déjà exposé, ainsi que les membres présents ont pu le voir avant la séance, dans la nouvelle galerie de peinture. Sur la proposition de quelques membres, il est décidé que l'un de ces tableaux, la *Chasseresse* de M. Dupain, dont la composition est de nature à éveiller certaines susceptibilités, sera exposé à part, dans la salle des plâtres.

Le Secrétaire annonce qu'on a recueilli à Lamourguier, depuis la dernière séance, 48 pierres antiques provenant de la porte de Perpignan et de la courtine Saint-Cosme et Saint-François ; dans ce nombre figurent 14 inscriptions dont 6 inédites. Il entretient, à ce sujet, l'assemblée d'un nouveau projet de l'administration de la Guerre, qui chercherait encore à nous enlever cette église pour en faire un magasin de vivres : il y a lieu d'espérer que les mêmes raisons qui empêchèrent l'an dernier, M. le Ministre de la Guerre d'exécuter un projet semblable, militeront encore en notre faveur et qu'on ne choisira pas le moment où, confiant,

en sa parole, nous venons de consacrer des sommes importantes à l'aménagement de cet immeuble, pour nous en déposséder. Le Bureau est chargé de faire valoir ces considérations auprès des autorités compétentes et d'entamer toutes les démarches qu'il jugera utiles pour conjurer une pareille éventualité.

Le Secrétaire rend compte d'une découverte intéressante que vient d'amener le creusement de la nouvelle cunette, entre les bastions Saint-Cosme et Saint-François : c'est celle d'une mosaïque de l'époque romaine dont la surface, entièrement noire, est parsemée de petites incrustations de marbre affectant des formes géométriques : triangles, pentagones, trapèzes, etc.... Le centre est occupé par un carré d'environ 1 m. 50 de côté, et situé en contre-bas du plan général de l'appartement, de 3 ou 4 centimètres ; ce carré, entouré d'une riche bordure noire et blanche, en forme de torsade, est pavé avec des losanges d'un calcaire noir, blanc et rouge de l'effet le plus éclatant. Il est à remarquer que ce pavé central repose lui-même sur un second carrelage en briques posées de champ *(spicatum testaceum)* dont il n'est séparé que par 5 ou 6 centimètres de béton. Ce double revêtement avait-il pour but de consolider cette partie du plancher et lui permettre de supporter un fort poids : autel ou statue, ou bien était-il simplement destiné à le garantir contre les effets d'une humidité persistante ? Il se rangerait, volontiers, à cette dernière supposition ; d'après lui, ce petit bassin, malgré son peu de profondeur ne serait autre chose qu'une sorte d'*impluvium* destiné à recevoir les eaux et à faciliter leur écoulement dans le sol au moyen de petits conduits.

Les membres de l'assemblée peuvent suivre tous ces détails sur un plan des lieux, que M. Oudin, conducteur des Ponts et Chaussées, a dressé pour être conservé dans nos archives et qui joint à une excellente exécution le mérite d'une exactitude parfaite.

Autant que la vue des anciennes constructions découvertes par les fouilles, a permis d'en juger, le lit de la nouvelle cunette traverse, sur une longueur d'environ 60 mètres, une série de maisons, dont les murs coupent normalement sa direction. Cette île de l'ancienne cité romaine a dû disparaître dans un des nombreux cataclysmes dont Narbonne a été le théâtre ; on y voit des traces manifestes d'incendie, telles que couches de matières carbonisées, amas de plomb fondu ; les pierres paraissent y avoir subi une certaine altération superficielle et la mosaïque elle-même, la seule chose un peu conservée qui nous soit apparue, était tellement corrodée par le feu, qu'elle s'émiettait au toucher. Serait-il téméraire de rattacher cet épisode de destruction au grand incendie qui désola Narbonne vers le milieu du IIme siècle et dont le fameux marbre d'Antonin nous a transmis le souvenir ?

Nous n'avons pu retirer des fouilles que fort peu d'objets intacts, qui ont été transportés au Musée ; tels sont :

1° un petit ustensile en os, affectant la forme d'une scie, dont les dents extrêmes seraient plus longues que les intermédiaires ;

2° un moule en terre cuite ;

3° une petite ampoule en terre noire ;

4° une valve en bronze d'une petite coquille (genre *cardium)* ;

5° deux lampes en terre cuite, dont l'une présente deux poissons très finement dessinés ; l'autre, assez fruste, porte une marque de fabrique : un dessus de lampe à sujet obscène ;

6° deux petits couvercles de vase en verre, d'une forme très élégante : il s'en détache, au toucher, comme de petites lames de mica, décomposition dûe sans doute à l'action du feu ;

7° quelques spécimens de peintures murales ; en général fond uni d'un beau rouge, quelques uns portent des traces de dessin ;

8° carrelages de formes diverses en marbre blanc, griotte, cervelas, etc...;

9° monnaies de plusieurs époques : parmi les romaines figurent une petite pièce d'argent de l'empereur Nerva et un petit bronze, d'une belle patine, avec une tête parfaitement conservée et au verso le mot ROMA au-dessous d'un dessin fruste assez difficile à déterminer ; dans la partie supérieure à gauche, on croirait lire le mot C O S ;

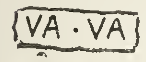
10° enfin, une très grande quantité de fragments de vases, d'amphores et de poteries de Samos, aux dessins les plus gracieux et les plus variés ; plusieurs d'entre eux portent des marques de potier.

Voici celles de ces marques qui nous ont paru inédites :

lampes en terre cuite 

sur un fragment de grand vase 

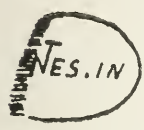
Poteries de Samos :



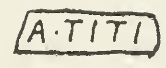












ce dernier est quatre fois répété aux extrémités des deux axes du filet circulaire qui occupe le fond d'un grand vase de Samos 

Au dernier moment, on a découvert, dans le lit de la même cunette et un peu au nord des premières fouilles, la naissance de deux nouvelles mosaïques, s'enfonçant dans le terrain de la contrescarpe ; ces deux mosaïques, séparées par un mur, ne sont pas exactement du même niveau et se trouvent, toutes les deux, plus élevées, environ d'un mètre, que celle que nous venons de décrire ; auprès d'elles est une sorte de canalisation où l'on a trouvé des tuyaux de plomb maintenus dans un conduit de pierres plates à rebords.

Il ne serait pas impossible que ces ruines appartiennent à ces bains de Chrysantus dont fait mention l'inscription inscrite au n° 165 du catalogue de notre Musée : c'est en effet l'emplacement que croit devoir leur assigner le manuscrit du Père Piquet. Malheureusement, les mêmes raisons qui nous ont forcé d'abandonner les premières fouilles, ne nous ont pas permis de pousser celles-ci plus loin. Il sera, en tous cas, facile de les reprendre, car les points que nous avons signalés sont parfaitement visibles sur le talus extérieur de la cunette, vis-à-vis la porte du clos des Minimes.

L'assemblée approuve les quelques dépenses qu'ont occasionnés ces travaux ; elle autorise aussi le Trésorier à payer à M. Caillard, libraire, une somme de 486 frs 80 au compte de la Bibliothèque.

M. Privat, éditeur, a fait une démarche auprès d'un membre de la Commission pour appuyer une demande qu'il a adressée à M. le Maire de Narbonne, pour l'autoriser à prendre connaissance des volumes déjà prêts des archives de Narbonne, en vue de sa nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*. Malgré tout le désir de la Commission Archéologique, il lui paraît difficile de répondre à cet appel, en demandant à la Ville et à

M. Mouynès de laisser, par une communication anticipée, déflorer une œuvre qui a demandé tant de sacrifices d'un côté, tant de travail et d'érudition dépensés, de l'autre. L'assemblée estime que l'on pourrait, pour tout concilier, ne pas attendre la fin de l'ouvrage pour le publier, mais faire paraître successivement ses différentes parties, au fur et à mesure de leur impression. On pourrait ainsi livrer dès maintenant au public les deux volumes déjà prêts.

Cette suggestion sera faite à M. le Maire par les soins du Bureau.

M. Jean Dalès, tonnelier, offre une monnaie de Charles VIII en argent, grand blanc à la molette 1456 *Karolus* etc... revers : écusson couronné etc... M. Firmin, maître d'hôtel, une gravure représentant le combat des Amazones, d'après le tableau de Rubens et quelques poids et monnaies. M. Lamothe-Tenet, une notice sur les antiquités d'Angkor. M. Bru, un gros tuyau de plomb de l'époque romaine trouvé en face de la gare. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les revues et publications reçues depuis la dernière séance. Il donne ensuite la liste des objets donnés au Musée par la Direction des Beaux-Arts et qui avaient été annoncés à la séance de mars. Ce sont :

Quatre tableaux du salon de 1874 : *Lucie de Lammermoor*, par M. Vély ; *Chasseresse*, par M. Dupain ; *Bords de la Nive*, par M. Letrône ; *Un puits*, par M. Monginot ; des céramiques provenant de la collection Campana : deux œnochoés en terre noire, 1 olpé en terre noire, trois canthares, un grochoï et un lepasté vernissés avec ornements, un plat vernissé, un vase fusiforme, un aryballe vernissé, un vase à deux anses relevées, une petite œnochoé, un vase, quatre aryballes, un vase de terre commune à une anse, une petite amphore, un miroir en bronze ; un plat en faïence italienne, ovale (long. 0,43, larg. 0,31, G.249), une coupe plate en faïence italienne Ste Marie Magdeleine diam. 0,26 (G.541), une coupe semblable, fracturée, diam. 0,25 (G.399) ; et provenant d'une ancienne collection : un plat d'albâtre orné de reliefs, diam. 0,66 (n° 3872) ; trois fragments de mosaïque pierre arborisée, long. 0,18, larg. 0,10 (n°s 3888, 3890 et 3891) et deux fragments de mosaïque de Florence ornés de fruits, long. 0,15, larg. 0,13 (n°s 3887 et 3892).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 25.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 4 Juin 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 50 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Delmas, Tallavignes, de Rouquairol, Larraye, l'abbé Prax et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après avoir dépouillé la correspondance, le Secrétaire entretient l'assemblée de l'insuffisance de la subvention accordée par la ville au Musée et à la Bibliothèque. Cette somme qui s'élève à mille francs n'a pas varié, en effet, depuis la création du Musée, et se trouve, aujourd'hui, hors de toute proportion avec l'importance qu'il a acquise ; les réparations, les modifications incessantes dans l'aménagement, qui sont la conséquence de ce développement, la création récente du Musée lapidaire et d'une publication destinée à servir de moyen d'échange avec les travaux des autres sociétés savantes, lui imposent des obligations que ses modestes ressources ne lui permettent plus de remplir. Adoptant cette manière de voir, l'assemblée décide de profiter de l'établissement prochain du budget municipal de 1876 pour demander à M. le Maire de vouloir bien augmenter cette subvention d'une somme de 1.500 frs. dont 500 frs. seraient

spécialement affectés aux publications de la société. Une démarche analogue sera faite auprès du Conseil général pour lui demander d'élever à 2.000 frs. le chiffre de la subvention départementale.

Un membre annonce que M. Chaber, de Montpellier, a envoyé un très joli paysage de Knébel, représentant *Le lac de Vémi*, qu'il propose à la Commission d'acheter moyennant les 1.000 frs. de M. Bonnel. L'assemblée, sur la proposition de la sous-commission des Beaux-Arts accueille favorablement cette proposition, et charge son Bureau de se rendre, après la séance, chez notre collègue, pour obtenir son adhésion. Elle approuve ensuite l'échange de deux vieilles portières, non portées au catalogue, contre une suite d'objets préhistoriques des cavernes de Bize : quatre haches en bronze, un bout de flèche en silex, et plusieurs haches en pierre polie des Corbières : une hipposandale et un beau plat de Majorque à reflets dorés, le tout appartenant à M. Bru.

Le Secrétaire offre, de la part de M. Dorliac, quatre chapiteaux romans, accouplés deux à deux, trouvés dans la démolition de la tour de la Reine ; de la Confrérie des Pélerins, un agneau pascal avec gonfalon, en pierre, entouré d'un encadrement de feuillage admirablement fouillé, qui paraît du XVIe siècle (la Commission vote 15 frs. pour frais d'extraction) : de M. Firmin, hôtelier, une petite lampe romaine en terre cuite très curieuse trouvée en face la gare ; — de M. Bonnel, les objets suivants trouvés dans la démolition des remparts : fragments de poterie de Samos, lampe romaine en terre noire fruste, épingle en os, fragment de vase en poterie peinte, fragment de lampe mérovingienne, ainsi qu'un morceau de poterie de la même époque, quelques fragments de poterie de fabrique narbonnaise à vernis plombifère, un jeton de Louis XV (statue équestre), un double tournois Louis XIII et un sou de Louis XV (1717). — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les publications reçues et la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 2 Juillet 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 25 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Riols, de Bourquairol, Figeac, l'abbé Prax et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

Lettre du président de la Société Eduenne acceptant l'échange des publications ; — lettre de M. le Marquis de Sabran-Pontevès renouvelant la promesse de donner au Musée son *Paysage des bords de l'étang de Bages*, qui vient d'avoir les honneurs du salon de 1875.

Un membre fait part à l'assemblée que M. Bonnel ayant adhéré à l'avis de la sous-commission de peinture, relativement au paysage de Knébel *Le lac de Vémi*, ce tableau est définitivement acquis au Musée ; le prix en a été envoyé à M. Chaber.

Le Secrétaire annonce qu'on a recueilli les 11 et 12 juin, à Lamourguier, 25 pierres antiques dont 9 inscriptions (6 inédites) provenant de la courtine Saint-Cosme-Saint-François.

Il offre de la part de M. Firmin, maître d'hôtel, un petit vase de fabrique hispano-moresque, à reflets dorés. — Remerciements.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour valider les délibérations, les séances d'août et septembre 1875 n'ont pas eu lieu.

Séance du vendredi 1er Octobre 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 50 sous la présidence de M. de Martin. Présents : MM. Tallavignes, Favatier, Lamothe-Tenet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Ministre de l'Instruction publique annonce, par lettre du 19 Juillet, qu'il vient d'allouer à la Commission Archéologique une somme de 500 frs. à titre d'encouragement.

Le Secrétaire met l'assemblée au courant de la phase nouvelle par laquelle vient de passer la question du bail de Lamourguier : Sur nos instances, et afin de nous assurer la possession de cet immeuble, M. le Ministre de l'Instruction publique avait demandé à son collègue de la Guerre de s'en dessaisir en sa faveur ; il lui fut répondu, le 22 juillet, que cette cession était impossible, les locaux que l'administration militaire possédait à Narbonne ne pouvant suffire aux nouvelles charges qui lui incombaient ; que, toutefois, et eu égard à l'importance de notre Musée lapidaire, le Ministre de la Guerre consentirait à nous laisser cette église, si la ville lui fournissait en échange des locaux équivalents en superficie ; il citait comme pouvant, à la rigueur répondre aux conditions exigées un immeuble voisin appartenant à notre collègue M. Larraye et dont le prix de location était d'environ 360 frs.

Cette proposition fut immédiatement portée devant le Conseil municipal qui autorisa le Maire à traiter sur ces bases avec l'administration de la guerre. La question en était là lorsqu'une nouvelle lettre de M. l'Intendant-général du 16me corps est venu nous communiquer une dépêche ministérielle datée du 1er septembre, portant que « rien ne sera changé, jusqu'à nouvel ordre, au « mode d'occupation actuel de l'église de « Lamourguier et qu'elle restera, en conséquence, affectée au musée « lapidaire et épigraphique.

Le Secrétaire ajoute que cette heureuse solution rendant complètement libre le crédit de 360 frs. voté par le Conseil municipal, il conviendrait de demander à M. le Maire d'affecter cette somme à l'aménagement intérieur de Lamourguier, dont le sol est littéralement encombré par les 230 nouvelles pierres recueillies depuis le début de cette année. Dans le cas où cette proposition ne serait pas adoptée, l'assemblée décide de consacrer à cette opération les 500 frs. donnés par le gouvernement.

Le Secrétaire annonce ensuite que, depuis la dernière séance, on a retiré des remparts 8 bas-reliefs et 12 inscriptions, dont 8 inédites, et qu'on a découvert, en juillet, un chemin de ronde souterrain à l'intérieur du bastion Saint-Cosme : ce réduit, dont la destination n'a pu être parfaitement déterminée, était de niveau avec le plafond du fossé ; il mesurait un mètre environ de large sur deux mètres de hauteur et la partie supérieure était faite de larges pierres de taille, parmi lesquelles on distinguait un certain nombre de cippes avec inscriptions. Il a été possible de relever les parties apparentes de neuf d'entre elles et de prendre les repères nécessaires pour retrouver ces monuments antiques, dans le cas où les travaux de démolition nous permettraient de les extraire, sans trop de dépenses.

Un membre expose les remaniements importants qui ont dû être faits dans les galeries de peinture, à la suite des nouvelles acquisitions faites par le Musée.

Un autre membre signale l'insuffisance des meubles affectés aux collections archéologiques et préhistoriques ; c'est ainsi que les dernières trouvailles des remparts et des grottes de Bize, ainsi que les objets de la collection Campana récemment donnés par l'Etat ne peuvent être exposés au public. Il croit qu'il conviendrait, en attendant l'ouverture de nouvelles salles, de livrer à l'archéologie les grandes vitrines occupées actuellement par la géologie, l'importance de ces dernières collections étant relativement secondaire ; vu le petit nombre des membres présents à la séance, l'examen de cette proposition est renvoyé à une prochaine réunion.

Le Secrétaire fait approuver l'achat, pour le prix de 7 frs., d'une pièce en or, trouvée sur le chemin de Montredon, près la propriété de M. Barsalou ; cette pièce porte le buste d'Auguste CAESAR AVGVSTVS DIVI. F.PATER.PATR. revers : AVGVSTI F. COS. DESIG. PRINC. IVVENT. et en exergue : C.L. CAESARES, deux personnages debout autour d'un trophée.

Il offre, au nom de M. Firmin, entrepreneur, un fragment de tombeau en albâtre moyen-âge représentant la Vierge entre deux saints dont l'un a les bras croisés sur la poitrine, et l'autre paraît porter un *volumen*, trouvé dans la maison Fabre, rue du Tribunal, — au nom de M. Fages, un poids sphérique aplati, en pierre noire, marqué d'un I et trouvé auprès de la poudrière ; et en son propre nom, plusieurs numéros de la *Revue des matériaux* destinés à compléter la collection. — Remerciements.

Il dépose ensuite les objets suivants trouvés dans la démolition de la courtine Saint-Cosme et Saint-François : un couvercle de vase en verre irisé, — une petite ampoule en verre, — fragment de terre cuite : petit amour à califourchon sur un cygne (jouet ?), — sorte de balle en cuivre, en forme de gland, — petit peigne, — aiguille et poinçons, — rondelle (tessère) en os, — deux petits vases (un noir, un rouge) en terre grossière, — un sifflet en poterie, — divers fragments de poteries, quelques uns avec lettres, — fragments d'*obra dorada*, fabrique narbonnaise, — plusieurs deniers et doubles tournois Louis XIII de différentes dates, — monnaies d'Urbain VIII, — un jeton : Vulcain forgeant un casque avec Mars et Vénus, légende VOLCANVS ; revers : cyparis changé en cyprès légende *cyparissus*, en exergue BX. — autre jeton portant un écusson avec trois fleurs de lys... FRAN.D.ALEN.FI.FI.R — KKK. revers : le soleil entouré de nuages au dessus de la mer — FOVET ET DISCVTIT.

Le Bibliothécaire dépose les livres envoyés par le gouvernement en juillet, août et septembre, ainsi que les publications reçues durant la même période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 40.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 4 Novembre 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Vacheresse, sous-préfet. Présents : MM. de Martin, Delmas, Boué, Figeac, Faure, Larraye et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Lettre de M. le Maire annonçant l'envoi d'un tableau de M. Ernest Michel *La Fortune et le jeune enfant*, ayant figuré au salon de 1875, donné par la Direction des Beaux-Arts au Musée de Narbonne.

Communication d'un extrait des Procès-verbaux du Conseil municipal, accordant le crédit demandé de 400 frs pour l'aménagement du musée

Lamourguier, à condition que la dépense en soit surveillée par une commission prise dans son sein, composée de MM. Nicolas, Cadot et Coural.

Lettre de M. Barbecot, doreur à Auch, proposant l'achat d'une *Sainte Famille* par Van Ostade, au prix de 10.000 frs.

Circulaire de l'Union franco-américaine demandant de souscrire à l'érection d'un monument commémoratif pour le centenaire de l'indépendance des Etats-Unis.

Ces deux dernières propositions sont écartées, vu l'état financier de la Commission Archéologique.

Le Secrétaire annonce que l'on a recueilli à Lamourguier 22 nouvelles pierres antiques, dont 17 inscriptions (10 inédites) provenant de la courtine Saint-Cosme - Saint-François.

Un membre rappelle qu'il existe à la Bibliothèque plusieurs ouvrages du legs Barathier, dont ce regretté donateur avait enlevé les estampes, pour les réunir dans des cartons séparés. Il croirait utile de réintégrer ces illustrations dans les ouvrages auxquels elles appartiennent. La sous-commission de la Bibliothèque est chargée de ce travail concurremment avec le Bibliothécaire.

Les sous-commissions d'histoire naturelle et d'archéologie sont ensuite chargées d'étudier la question du remaniement des vitrines de la première salle, de façon à pouvoir exposer les nouvelles trouvailles archéologiques, qui restent en magasin, faute de place.

Un membre annonce que M. de Rouville vient d'être chargé par la Société Géologique de France d'écrire une notice nécrologique sur M. Tournal. Estimant que le panégyrique de notre regretté collègue ne devrait pas se borner exclusivement à la géologie, mais embrasser, de même que ses travaux, les diverses branches de la science, le savant professeur de Montpellier, serait disposé à écrire cette notice, si la Commission Archéologique voulait bien en accepter l'hommage, ainsi que l'Académie du Gard vient de le faire pour M. Dumas de Sommières.

L'assemblée adopte avec empressement la proposition de M. de Rouville et charge son Bureau de lui en exprimer toute sa gratitude.

Le Secrétaire fait approuver l'achat, pour le prix de 30 frs, d'une charte du XIV[e] siècle (1330) portant fondation du chapitre de Saint-Etienne, dans l'église paroissiale de ce nom, par l'archevêque Bernard de Farges et le chapitre métropolitain de Saint-Just, ainsi que la dotation qui lui fut affectée. L'assemblée décide que cette charte sera remise à la Bibliothèque, où l'on déposera aussi tous les manuscrits conservés jusqu'à présent dans le Musée proprement dit, après, toutefois, que la sous-commission de la Bibliothèque en aura dressé un inventaire exact.

Est approuvé également l'achat d'un écu d'or au soleil de François I[er] (11 frs).

Le Secrétaire dépose les monnaies suivantes trouvées aux remparts : 1[o] écu de France, bronze, accosté de 2 H couronnés : HENRICVS III . D. G. FRANC.ET.NAVA REX-O. revers : croix pattée, cantonnée de deux lis et deux couronnes ; SIT. NOMEN etc....

2[o] bronze, buste à droite tête nue : LVD : XIIII . D G : FR. ET NAV. REX. revers : écu de France avec couronne impériale : CORNELI, LAVFFERS. RECH : PFENING.

3[o] Jeton, buste couronné tête à droite : LVDOVICVS XV . DG, FR. ET.NAV. REX. revers : Apollon tête radiée, arc en mains et carquois : VIS ANIMI CVM CORPORE CRESCIT.

4[o] deux doubles tournois LOYS XIII - 1619 + et 1636. B.

M. Delmas offre un poids aux armes de la ville trouvé à Sainte-Lucie. — Remerciements.

La sous-commission de la Bibliothèque est chargée d'acquérir les quel-

ques numéros manquants à la collection du *Bulletin de la Société scientifique de France.*

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications qui lui sont parvenues ainsi que divers catalogues.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Décembre 1875.

La séance est ouverte à 2 h. 35, sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Présents : MM. de Martin, Delmas, Riols, de Rouquairol, Larraye, Favatier, Figeac, Bonnel, Faure, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Commission Archéologique a eu à déplorer, depuis, la perte d'un de ses membres, M. Auguste Rieusset, décédé à Narbonne le 1er décembre, à l'âge de 84 ans.

Bien qu'il eût passé la plus grande partie de son existence hors de sa ville natale, Rieusset s'était toujours montré dévoué aux intérêts du Musée de Narbonne et le fit souvent bénéficier des relations et de la part d'influence que lui valait la position officielle qu'il occupait à Paris ; aussi, quand, après sa mise à la retraite, il se décida à venir au milieu de nous, la Commission Archéologique s'empressa-t-elle de l'admettre dans son sein. Il en suivit, assidûment, les travaux tant que son âge et l'état de sa santé le lui permirent, et alors même que la maladie l'avait profondément atteint, qui de nous ne se rappelle l'avoir vu, dans les circonstances importantes, gravir péniblement les degrés conduisant à la salle de nos séances, pour venir y déposer son bulletin de vote, ou prendre part à nos délibérations ?

Dans ces courtes et trop rares occasions, Rieusset sut se concilier la sympathie de tous par l'aménité de son caractère et la sûreté de ses relations.

Un concours fâcheux de circonstances a privé notre digne collègue des honneurs que la Société a l'habitude de rendre à ses membres décédés ; nous n'en éprouvons qu'un besoin plus impérieux de lui payer, ici, ce dernier tribut d'hommages et de regrets.

Sur la proposition d'un membre, et afin d'éviter, à l'avenir, le regrettable incident qui s'est produit aux obsèques de notre collègue, il est décidé qu'à la nouvelle du décès d'un des membres de la Commission, le Bureau devra se réunir immédiatement et tirer au sort les noms des six membres chargés de représenter la Société à la cérémonie funèbre ; cette notification, qui leur sera adressée dans le plus bref délai possible, constituera pour eux une obligation, dont ils ne pourront s'affranchir sans motif grave et dûment constaté.

Les sous-commissions, qui n'ont pu mener à bonne fin les projets dont on les avait chargées à la dernière séance, sont invitées à en poursuivre l'étude. A ce sujet, M. Figeac informe l'assemblée qu'afin de régulariser le fonctionnement des sous-commissions et d'en faciliter les travaux, il proposera à la prochaine séance, qu'elles se constituent d'une manière sérieuse et élisent, chacune, leur président.

Le Secrétaire annonce que le Bureau, ému des nombreuses tentatives de vol, dont la ville est depuis quelque temps le théâtre, a demandé à M. le Maire de faire doubler de tôle les différentes portes du Musée. Cette question menace de rester longtemps en suspens, à cause du conflit qui s'est élevé entre ce magistrat et son conseil municipal ; l'assemblée décide que, vu son caractère d'urgence, elle doit recevoir une prompte solution : aussi charge-t-elle son Bureau de faire exécuter les réparations nécessaires,

sauf à en réclamer le remboursement à M. le Maire, dès que les circonstances le permettront.

Un membre annonce que, selon la promesse qu'il en avait faite, M. le marquis de Sabran-Pontevès a fait parvenir au Musée le tableau représentant le village et l'étang de Bages ; cette toile remarquable est exposée, depuis plusieurs jours, au public et la Commission a pu en apprécier toute la valeur avant d'entrer en séance. Des remerciements unanimes sont votés à M. le marquis de Sabran, auquel le Bureau est chargé de les exprimer.

M. Bousquet, d'Armissan, offre une série d'empreintes végétales et animales des terrains tertiaires lacustres de cette localité.

M. Bru, cinq matrices de sceaux 1° de la République française, 2° et 3° de Mgr de la Roche-Aymon et de Mgr Dillon, archevêques de Narbonne, 4° de Mgr de Gualy, évêque de Carcassonne, 5° de la famille de Sorgues, de Moujan.

M. Révoil, architecte diocésain du Gard, une brochure sur un vase antique et des phalères de bronze trouvés dans les fouilles de l'amphithéâtre de Nimes. — Remerciements.

Sur la proposition d'un de ses membres, l'assemblée décide qu'à l'avenir, les séances de la Commission auront lieu le second vendredi de chaque mois, au lieu du premier.

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts, au renouvellement du Bureau et à la réélection obligatoire du président, M. de Martin étant arrivé au terme de son exercice. Le nombre des membres présents est de onze. M. Tallavignes ayant obtenu 7 voix, est nommé président pour l'année 1876. Les autres membres du Bureau sont maintenus dans leurs fonctions.

L'organisation des sous-commissions est renvoyée à la prochaine séance.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages et publications reçues durant le mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Les procès-verbaux des séances du 14 janvier 1876 au 8 juin 1877 ont été publiés dans le tome 1876-77 du Bulletin.

Séance du vendredi 13 Juillet 1877.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Despond, sous-préfet. Présents : MM. Tallavignes, Delmas, Fil, Figeac, Boué, l'abbé Dupuy et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique demandant la photographie des sarcophages antiques chrétiens qui se trouvent à Narbonne, pour l'ouvrage que prépare M. Ed. Leblant sur les sarcophages du Midi de la France. — Renvoyé à la sous-commission d'archéologie.

Lettre du même ministre en réponse à celle que nous lui avions adressée sur la constitution du comité de surveillance de la Bibliothèque. Tout en reconnaissant les droits que confère à la Commission Archéologique l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1833, M. le Ministre ajoute que cette situation ne saurait, néanmoins, satisfaire aux prescriptions de l'ordonnance de 1839 : il engage donc M. le Président à désigner, de concert avec M. le Maire, les membres qui pourraient, sous la présidence de ce magistrat, composer le comité d'inspection de la Bibliothèque. L'assemblée charge son président de proposer les noms des 25 membres de la Commission

Archéologique. Toute autre solution serait, d'après elle, un véritable déni de justice à l'égard de la Société qui a fondé la Bibliothèque et n'a cessé depuis de la surveiller et de présider à son développement.

M. le Président informe l'assemblée que le Conseil municipal a voté les fonds nécessaires à la réparation complète de la salle de la mosaïque, et soumet le projet présenté par l'Architecte de la ville.

M. Delmas offre, au nom de Melle Sénégra, une collection d'assignats de la République française.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications reçues et la séance est levée à 3 h. 50.

Le Secrétaire : L. BERTHOMIEU.

Séance du vendredi 10 Août 1877.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, Figeac, Larraye, Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Ministre de l'Instruction Publique annonce qu'il a accordé à la Commission une allocation de 500 frs. L'assemblée charge son Bureau de transmettre à M. le Ministre l'expression de sa vive reconnaissance.

Elle vote ensuite le crédit nécessaire pour solder les frais occasionnés par la conférence qu'est venu donner, au sein de la Commission Archéologique, M. Soleillet, et souscrire à son ouvrage sur le Sahara Algérien.

Le Secrétaire annonce que l'on a entrepris ces jours-ci le transport d'une nouvelle série de pierres antiques provenant des bastions Saint-Cosme, Saint-Félix, du pont de l'ancienne Porte de Béziers et des Moulinasses ; leur nombre est d'environ 47, dont 22 inscriptions, parmi lesquelles les inscriptions inédites suivantes :

I

D .M
. . ICOSTRAT (NICOSTRATI)
A. XXIIII.D.XXX
. . FOTIDIVS - NI
, . PHORVS . PAER
(NICEPHORVS PATER)

II

. . . . . . MATER
FILIO
PIENTISSIMO
FECERVNT

III

D. . . . . . (M)
C . RIGI
SILVANI
HEREDES

IV

A.RVBRIO
.F.POL
PRISCO
VETER

Les nos 1 et 2 ont été trouvés dans les fondations du pont de la Porte de Béziers : par leur forme, leurs dimensions principales et la longueur des lettres elles appartiennent évidemment au même monument : c'est un autel funéraire, d'une exécution assez soignée et qui porte des traces de sculpture : on croirait y voir assis, aux deux extrémités de la plate bande supérieure un homme et une femme, probablement le père et la mère du défunt. Il présente, entre autres particularités remarquables, une *ascia* parfaitement dessinée, mais qui ne se trouve, comme d'habitude, ni entre le D et l'M de diis manibus, ni au dessous de l'inscription : elle est gravée sur la face latérale gauche du cippe. C'est la première fois qu'il nous est donné de constater dans nos inscriptions narbonnaises la présence de cet instrument symbolique, si souvent reproduit sur les monuments funéraires d'Arles et de Lyon.

Le n° IV, trouvé au même endroit, se rapporte à un vétéran nommé AVLVS RVBRIVS PRISCVS de la tribu POLLIA.

Le Secrétaire ajoute que la démolition de la butte des Moulinasses est à peu près terminée ; le contingent fourni par les dernières fouilles comprend, outre plusieurs fragments de marbre blanc sculptés, dont quelques uns atteignent des dimensions colossales, un certain nombre d'inscriptions où figurent les mots : EX. SVO... DE SVA.PECVNIA. FECIT... M. DE.SVO... etc.., et qui devaient appartenir à des monuments élevés en ce lieu, par la piété des citoyens.

Le nombre de ces constructions élevées autour du temple principal, la magnificence de ce dernier, l'aigle colossal dont la présence indique à quel dieu ce temple était consacré, nous semblent être autant de preuves en faveur de la tradition qui place en cet endroit l'ancien capitole. Toutefois, ce ne sont encore là que de simples conjectures et, à ce point de vue, le résultat n'a pas entièrement répondu à notre attente. En dehors de ces fragments épars, la pioche n'a, en effet, mis au jour que des pans de murs de différentes époques, dont l'inextricable réseau témoigne, surtout, des nombreux bouleversements dont ce sol a été le théâtre.

Deux vestiges pourraient, seuls, laisser encore quelque espoir : la colonne cannelée dont il a été fait mention à une précédente séance et, tout auprès, la naissance d'une muraille romaine de petit appareil.

L'assemblée décide de solliciter un crédit de la municipalité pour faire effectuer quelques fouilles autour de ces deux points, avant que soient terminés les travaux de nivellement.

M. le Bibliothécaire dépose les volumes et revues reçus depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Septembre 1877.

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, Fil, l'abbé Dupuy, Figeac, l'abbé Prax, Boué, Cauvet, Roussel et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. le Maire de Narbonne s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance, comprenant notamment une lettre de M. le Maire annonçant que les fouilles des Moulinasses seront faites aux frais de la ville et qu'il vient de donner l'ordre à l'Architecte municipal de s'entendre à ce sujet avec le Président de la Commission Archéologique.

Il annonce ensuite que depuis la dernière séance on a recueilli au jardin du Musée 54 nouvelles pierres provenant du bastion Saint-Cosme et des Moulinasses, dont 25 inscriptions parmi lesquelles les inscriptions inédites suivantes :

I

VIVIT
..FABIVS L.F
TVRPIO

II

. . . .
MATVGENI.F
ET.SCRIBONIAE
W.L-ALBAE-E
. . . IS (svis)

III

L.SEIVS ...
DECV.....
AED......

IV

VIV..
Q. BVLLIV...
FRONTO
BVLLIA-L.F.TV..
L.BVLLIVS.L I...
IANVARIVS
..LIVONIVS

Le n° 4 est surmontée de deux bustes.

M. Fil lit un rapport sur les fouilles que la Commission l'avait chargé de faire exécuter aux Moulinasses. Ces fouilles, commencées le 22 août, ont été conduites, sans interruption, jusqu'au 6 septembre. Elles ont mis au jour, à une profondeur d'environ 2 mètres au dessous du sol actuel, cinq piliers cannelés en pierre, semblables à celui qui avait éveillé l'attention de la Commission, à cela près que ce dernier comptant cinq tambours ou assises, le second n'en a qu'un, le troisième deux et les deux autres sont réduits à leur simple base.

Le plan annexé au rapport donne les dimensions des piliers et reproduit exactement leur forme un peu étrange ; chacun d'eux repose sur de larges pierres de taille, qui faisaient partie de l'ancien dallage, aujourd'hui disparu. La ligne formée par ces cinq colonnes est orientée S.-E. - N.-O. et elles sont séparées l'une de l'autre par une distance de 3 mètres 26 cent.

Au pied du quatrième pilier se trouvent les vestiges d'un petit aqueduc pavé de briques épaisses et plates d'une argile jaune verdâtre, qui passait sous le dallage et dont le fondement de ce pilier interrompt le cours.

Enfin, à une distance d'environ dix-huit mètres en arrière de la colonnade, et dans une direction parallèle, on voit émerger du sol un mur en petit appareil de construction gallo-romaine qui pouvait bien appartenir au même monument.

Indépendamment de cette belle découverte, on a trouvé, en fouillant le sol, des débris de poteries de Samos et wisigothiques, plusieurs tambours de colonnes avec cannelures ioniques, deux volutes du même ordre, deux chapiteaux composites, quelques plaques de marbre blanc et de couleur ayant dû servir de revêtement et plusieurs longs clous de fer dont l'un, conservé en entier, ne mesure pas moins de 46 centimètres et pouvait peut-être servir d'indice pour déterminer la nature de certaines parties de la construction supportée par les piliers.

L'aspect général du monument, la forme insolite des piliers découverts et leur exécution donnent à penser que cette œuvre architectonique ne saurait se rattacher qu'à une époque de décadence ; on dirait qu'il s'élève sur l'emplacement d'une construction plus ancienne et la présence d'un aqueduc, dont la direction est arrêtée par la base même d'un des piliers, serait de nature à corroborer cette opinion : ce n'est pas à lui, dans tous les cas, que doivent appartenir les magnifiques fragments de marbre blanc sculptés que les premières fouilles mirent au jour.

Il est souhaitable que ces fouilles puissent être continuées.

L'assemblée, que la lecture du rapport de M. Fil a vivement intéressée, lui vote des remerciements et décide que son rapport, avec le plan y annexé, sera déposé aux archives de la Commission.

M. Berthomieu offre une petite anse en verre et un fond de lampe sépulcrale avec la marque de potier : STROBILI.F trouvé auprès de la propriété de M. Vaillère, sur la route de Marcorignan.

Le Bibliothécaire dépose les publications et ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu

———

Séance du vendredi 12 Octobre 1877.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. l'abbé Prax, Fil, Larraye, Boué, l'abbé Degua, Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce qu'il a communiqué au Comité des Travaux historiques la découverte faite aux Moulinasses et qu'il a demandé à cette société de vouloir bien obtenir du Ministère une allocation qui permettrait la continuation des fouilles.

M. Fil dépose divers objets trouvés pendant les travaux tels que : débris de marbre, pavés, fragments d'inscriptions et de poteries de Samos et wisigothiques ; parmi les premières se trouvent les marques de potier suivantes : ONIVS — OF.VITAL (inédites). BASS — OF. SECVDI déjà connues dans nos collections.

M. Eugène Cauvet offre aussi deux fragments de poterie de Samos trouvés à son domaine de Latapie, près du *port des Galères*, sur l'étang de Bages ; le premier, en terre rouge, porte la marque FIRMO. le second, en terre jaune jaspée de rouge : CAAIVS.

M. le Bibliothécaire offre, au nom de M. Paul Moutton, cultivateur, une pièce d'argent de Louis XIII, datée de 1627 ; M. Boué, au nom de M. Firmin, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, un pichet de la fabrique de Martres-Tolosane, et, au nom de M. Fabre, d'Ornaisons, un fragment de fibule gallo-romaine en bronze trouvé à sa propriété d'Hauterive.

Le Secrétaire dépose les ouvrages qui lui sont parvenus depuis la dernière séance et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Novembre 1877.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, Riols, de Rouquairol, Cauvet, Figeac, l'abbé Degua, Larraye, Favatier, Roussel, Mouynès et Berthomieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance qui comprend, entre autres, une lettre de M. Dauchez signalant que M. le Ministre de l'Instruction Publique, n'ayant encore reçu aucune réponse à sa question relative à la constitution d'un comité de surveillance de la Bibliothèque, n'a pu comprendre cette dernière dans la dernière distribution de livres. Le Secrétaire fait observer que la communication de M. le Ministre nous étant parvenue par l'intermédiaire du Maire, c'est à celui-ci que le Bureau a adressé ses réponses du 11 juin et du 22 juillet derniers. Ces lettres ont dû suivre la filière hiérarchique. M. Mouynès s'offre pour prendre dans les bureaux de la Préfecture tous les renseignements nécessaires à cet égard.

M. Cauvet rend compte d'une visite que M. A. de Rozières, de l'Institut, Inspecteur-général des Archives, a fait récemment au Musée et à la Bibliothèque. Rappelant à cette occasion tout l'intérêt que ce haut fonctionnaire a témoigné au bulletin de notre Société et à la publication de nos archives municipales, il propose de lui conférer le titre de membre honoraire, ce que l'assemblée adopte à l'unanimité.

Le même membre annonce que l'impression du tome I de notre Bulletin est terminée. Cet ouvrage, tiré à 300 exemplaires coûtera environ 2.300 frs, somme à peu près couverte par les souscriptions volontaires et les bénéfices présumés de la vente. Pour la parfaire, autant que pour

assurer les publications à venir, il propose à la Commission d'inscrire à son budget une somme annuelle de 200 frs destinée à l'impression du bulletin : la somme afférente au volume actuel serait de 400 frs puisqu'il embrasse les années 1876 et 1877. L'assemblée approuve, sous la réserve que la moitié de cette somme sera prélevée sur le budget particulier de la Bibliothèque, qui doit profiter des échanges que ce bulletin nous procure.

La Commission, sur la proposition de M. Delmas, parlant au nom de la sous-commission des Beaux-Arts, vote un crédit de 500 frs pour couvrir les frais matériels de restauration des 49 tableaux du plafond de la salle de la mosaïque, dont notre collègue M. Fil a bien voulu se charger.

Le Secrétaire dépose les ouvrages récemment reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Décembre 1877.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. Delmas, Fil, Riols, l'abbé Prax, Larraye, Boué, Roussel, Mouynès et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

— Lettre de remerciements de M. A. de Rozières pour sa nomination de membre honoraire.

— Lettre de M. Léopold Delisle, de l'Institut, remerciant la Commission de lui avoir envoyé le Ier tome de son Bulletin.

— Lettre de M. Gaston Gautier avec envoi d'une brochure de M. Timbal-Lagrave, de Toulouse, intitulée *Reliquiae Pourretiana.*

M. Gautier rappelle à cette occasion que « notre concitoyen l'abbé Pierre « Pourret, ami du Dr Pech et correspondant de Linné, de Lapeyrouse, « de Gouan etc... avait commencé à étudier la botanique dès sa plus « tendre enfance.

« Encouragé par les uns, jalousé par les autres, entraîné en Espagne « par la tourmente révolutionnaire de 93, le botaniste narbonnais, succes- « sivement membre de l'Académie des Sciences de Toulouse, directeur du « Cabinet du Cardinal de Brienne, professeur à l'Université de Barce- « lone, directeur du jardin botanique de Madrid, mourut en 1818, « chanoine trésorier de l'église métropolitaine de Santiago de Galice. Mais « au milieu de fortunes si diverses notre compatriote avait perdu ses « biens les plus chers ; ses livres, ses herbiers, ses manuscrits qui conte- « naient des travaux précieux sur la flore de Narbonne avaient été « dispersés, brûlés ou perdus.

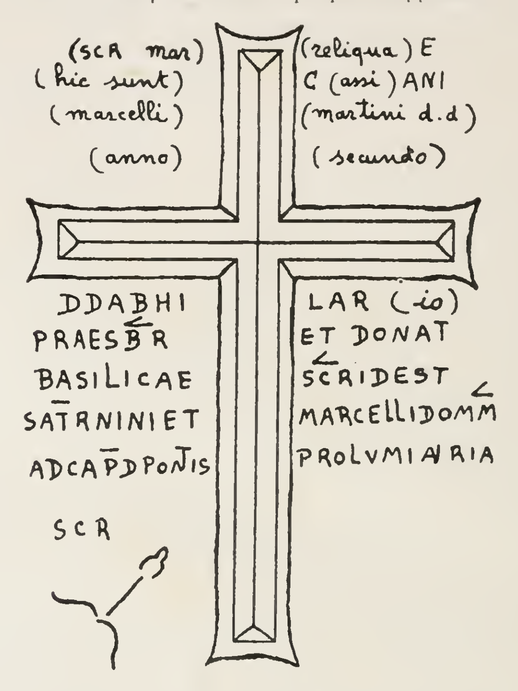
« M. Timbal-Lagrave a fait heureusement revivre tous ces restes, « réunis à grande peine, dans ses *Reliquiae Pourretianae* et il est facile « de se rendre compte par cet opuscule, combien l'œuvre de Pourret « était étendue et précieuse, et combien Narbonne a perdu par l'exil « de cet illustre botaniste ».

Des remerciements sont votés à M. Timbal-Lagrave pour l'envoi de son ouvrage, ainsi qu'à M. Gaston Gautier pour son intéressante communication qui sera insérée au procès-verbal.

Le Secrétaire rend compte de la distribution du tome Ier du Bulletin. Sur les 300 exemplaires tirés, 102 ont été distribués tant aux membres de la Commission qu'aux Sociétés correspondantes et à diverses personnalités désignées sur l'état dressé à cet effet et déposé à la Bibliothèque, 25 ont été déposés chez différents libraires et les 173 autres mis en réserve.

M. Amédée Tapié, membre correspondant, offre à la Commission deux inscriptions qui se trouvent au château de Céleyran : l'une de l'époque romaine, encastrée dans les murs extérieurs de l'abside de la chapelle, est gravée sur une pierre calcaire de 0 m. 58 de large sur 0 m. 42 de hauteur. (1)

L'autre, de l'époque chrétienne, se trouve dans le parc : c'est un bloc de marbre blanc de 0 m. 71 de large, sur 0 m. 87 de haut et 0 m. 56 d'épaisseur ; il porte, sur sa face intérieure, une grande croix pattée et évidée, sculptée en relief et, dans les angles formés par les bras, l'inscription ci-dessous, en partie fruste, qui paraît appartenir au Xe siècle:



« Sanctorum martyrum reliquiae hic sunt Cassiani Marcelli Martini « datum dedicatum anno secundo datum dedicatum ab Hilario praesbytero « et donat basilicae sanctorum id est Saturnini et Marcelli domum ad caput « pontis pro luminaria sanctorum ».

A la page 402 du tome II de l'Inventaire des Archives de Saint-Just, il est question de la visite de l'église « Saint-Marcel de Cereyran, vers « les premières années du XVIIe siècle, la vicairie duquel lieu, touchant « l'institution et la présentation, appartenait au chapitre de Narbonne, « dans le terroir de laquelle paroisse est une chapelle de Saint Cassian, le prieur de laquelle était l'évêque de Béziers et fut fondée par Char- « lemagne, à laquelle chapelle appartenaient quelques tasques, mais non pas la dîme ni les offrandes lesquelles le dit vicaire recevait ».

M. le baron de Guilhermy croit que l'église de Céleyran avait été dédiée aux saints mentionnés sur le marbre en question ; sa face postérieure est, en effet, percée d'un grand trou rond accompagné de huit petits trous carrés ; c'est là sans doute qu'on avait placé les reliques et le tout devait se trouver dans l'église de Céleyran.

Dans les documents plus haut mentionnés, on lit que cette même église

(1) Cette inscription est publiée dans le *C. I. L.* t. 12, n° 5066.

avait antérieurement appartenu à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. C'est en effet sous le vocable de Saint-Jean qu'elle se trouve aujourd'hui placée.

Des remerciements sont votés à M. Tapié pour le don de ces monuments.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat au prix de 60 frs de nombreux objets trouvés aux environs des Moulinasses, parmi lesquels :

Epoque romaine : un grand bronze d'Hadrien ; un moyen bronze de LVCILLA AVGVSTA fille de Marc-Aurèle et de Faustine, revers un génie debout, accosté d'un paon, offrant une couronne ; à droite et à gauche S.C. autour : VNO REG... : — un moyen bronze M. AGRIPPA. L.F. COS III couronne rostrale, revers Neptune debout, tenant un dauphin et un trident, à droite et à gauche S.C. — un broyon en marbre en forme de doigt : — une brique à moulage ; — des couvercles de vases et un rond de fuseau en terre cuite ; enfin, plusieurs fragments de poterie de Samos avec les marques suivantes : OF.APRIS — OVITALIS — SILWS (Silvanus) — ATEI — OF PRIMI — OF BASS — A.VIBI — MAN

SCROF

Epoque chrétienne : moule de monnaie wisigothique ; 2 petites boucles de bronze ; pendeloque percée d'un trou de suspension. — petite pièce d'or de Chindasvinde (642-649) frappée à Narbonne. Tête face du roi, au-dessous deux emblèmes, autour : CHIND.SVI.D:RE revers : tête de face de l'empereur, au-dessous deux emblèmes, autour : NARBONA D : S † — petit manche en ivoire représentant une religieuse — beaux fragments de poterie narbonnaise — obra dorada et autres. — une petite croix à double croisillon en cuivre : supérieur IHS — inf. S. PAULE, revers : supérieur AM (entrelacés), inf. S. PETRE, de chaque côté sur le tronc inf. : ORA PRO ME. — fragment d'une autre petite croix à double croisillon le Christ en croix, inf. (Sa) LV ATOR, revers : image de la vierge, inf. MA T (er).

M. Boué offre, au nom de M. Firmin, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, un plateau en cuivre repoussé au marteau de 0 m 38 de diamètre. Le médaillon central, de 0 m. 17 de diamètre, représente deux guerriers israélites portant, sur leurs épaules, au moyen d'un long bâton, un raisin de la terre promise : autour, est gravée la légende quatre fois répétée : GEH.WART.DER.IN.FRID. Cette légende, qui paraît appartenir à la langue néerlandaise peut se traduire suivant que l'on lit : *Geh wart der in frieden*, ou bien *Gehet wartet derer in frieden* par les mots : *va, attends le en paix*, ou : *allez, attendez les autres en paix*. Madame Fache, qui nous a gracieusement fourni l'explication précédente, ajoute que ce plateau devait servir à recueillir les offrandes pour les morts, comme cela se pratique, encore de nos jours, en Hollande, en Allemagne et en Pologne ; dans ces pays, en effet, quelques heures avant l'inhumation des israélites, on place à l'entrée de la maison mortuaire un plateau sur une table. La personne chargée de recueillir les offrandes des parents et amis du défunt, attire leur attention en frappant sur le bord du plateau avec une pièce de monnaie, ainsi que le font les quêteuses de nos églises.

L'allégorie biblique qui forme le sujet de la composition indique bien que ce plateau était destiné au culte hébraïque ; s'il l'avait été au culte chrétien, on y retrouverait quelque symbole de la religion du Christ : les protestants n'ayant pas de culte pour les morts, il ne saurait dans tous les cas appartenir à la religion réformée.

Des remerciements sont votés à M. Firmin et à Mme Fache pour son intéressante communication.

M. le Bibliothécaire donne quelques détails sur les séances du soir de la Bibliothèque ; le nombre des lecteurs y est de 8 ou 10, en moyenne ; les ouvrages les plus demandés sont les livres d'histoire contemporaine, de voyages et de littérature.

La Commission, conformément aux statuts, procède à l'élection du Bureau et des sous-commissions pour l'année 1878.

Tous les membres sortants étant rééligibles sont maintenus dans leurs fonctions.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1878

Séance du vendredi 11 Janvier 1878.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Larraye, doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes qui s'excuse de ne pouvoir y assister.

Présents : MM. Delmas, l'abbé Dupuy, de Rouquairol, Roussel, Fil, Faure, Boué, Eug. Cauvet, l'abbé Degua, Mouynès et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

— Notre nouveau Sous-Préfet, M. Grange, informe M. le Président qu'il recevra les visites officielles le mercredi 9 janvier de 10 h. à midi. Un service funèbre ayant empêché plusieurs membres de la Commission de se rendre à cette invitation, il a été décidé que la visite aurait lieu à l'issue de la séance de ce jour.

— Lettre de M. le Maire soumettant à l'avis de la Commission Archéologique la demande que lui a adressée M. Vély de laisser figurer son tableau *Lucie de Lammermoor* à l'Exposition Universelle.

Dans la discussion ouverte à ce sujet, plusieurs membres font ressortir tous les risques que de pareils déplacements font nécessairement courir aux œuvres d'art. C'est ainsi qu'un excellent tableau de Mauzaisse, appartenant au Musée de Carcassonne, a été récemment gravement détérioré, lors de son envoi à une des dernières expositions. Devant de pareilles considérations, la Commission, malgré tout son désir d'être agréable à M. Vély, ne croit pas devoir établir un précédent dont les conséquences pourraient être fatales aux œuvres d'art dont la garde et la conservation lui sont confiées.

Le Bureau est chargé de transmettre un avis conforme à M. le Maire.

Le Secrétaire expose l'état de nos négociations au sujet de la constitution d'un nouveau comité de surveillance pour la Bibliothèque ; il nous donne lecture de la lettre suivante adressée à M. le Maire, et qui reçoit l'entière approbation de l'assemblée :

« M. le Maire,

« Nous avons eu l'honneur de vous entretenir, à plusieurs reprises, de « la question soulevée par M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la « constitution du Comité de surveillance de la Bibliothèque de Narbonne.

« Dans une communication récente, ce haut fonctionnaire nous a rap- « pelés à la stricte observation de l'ordonnance du 22 février 1839, con- « cernant l'organisation des bibliothèques publiques et nous a menacés de « ne plus comprendre la Bibliothèque de Narbonne dans la distribution des « livres de son département, tant qu'on n'aurait pas soumis à son agrément « la nomination des membres de son Ccomité de surveillance.

« Il nous est facile de vous prouver, M. le Maire, que la Commission « Archéologique de Narbonne, qui a fondé la Bibliothèque et n'a cessé

depuis 45 ans, de la surveiller et de présider à son développement; répond à toutes les exigences de l'Ordonnance précitée.

L'esprit de cette ordonnance réside, en effet, dans l'article suivant que nous croyons devoir reproduire :

ART. 38. — « *Il sera établi par notre ministre de l'Instruction publique dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque, sous la présidence du maire, un comité d'inspection de la bibliothèque et d'achat de livres, qui déterminera l'emploi des fonds consacrés aux acquisitions, la confection des catalogues, les conditions des échanges proposés, etc... etc.*

En rappelant MM. les Préfets à l'observation de cette circulaire; M. de Forton ajoutait, à la date du 4 mai 1874 :

Vous voudrez bien, M. le Préfet, m'adresser la liste des bibliothèques de votre département dans lesquelles ces comités fonctionnent régulièrement. Quant aux bibliothèques dont les comités sont désorganisés ou n'existent pas, vous aurez à m'adresser d'urgence vos propositions, pour que je puisse immédiatement nommer les membres que vous désignerez à mon choix.

Enfin, quant aux comités dont les membres auront été nommés par « les Maires, vous me ferez connaître votre opinion sur les personnes qui les composent, vous me proposerez, s'il y à lieu, de les confirmer purement et simplement ou vous formulerez des propositions générales ou partielles, suivant les circonstances, pour que je puisse pourvoir à leur remplacement.

« ..... *Je vous invite à désigner comme membres du Comité soit d'anciens élèves de l'école des Chartes, soit des membres de l'Université ou de sociétés savantes, en un mot des personnes qui sous tous les rapports, présentent de sérieuses garanties aux autorités locales comme à l'administration.*

« Or, la Commission Archéologique de Narbonne a, pour président-né, « M. le Maire de cette ville : ses membres sont nommés par M. le Préfet de l'Aude, sur présentation d'une liste de trois candidats, qui lui est soumise par la Commission, avec l'avis du Maire et du Sous-Préfet ; « elle est enfin, à son titre de société savante, en relation constante avec le Ministère de l'Instruction Publique.

« La Commission Archéologique de Narbonne constitue donc le véritable comité de surveillance exigé par l'ordonnance de 1839 ; ce droit lui a « été reconnu par l'auteur de l'ordonnance lui-même et les garanties que « cette société présente suffiraient à la faire respecter, alors même qu'une haute question de moralité et de justice ne s'attacherait pas à son maintien.

Pour vous faire apprécier, M. le Maire, toute la valeur de ce dernier « argument, nous avons l'honneur de remettre sous vos yeux les quelques articles du règlement constitutif de la Commission, qui ont trait à la Bibliothèque de Narbonne. Ce règlement qui nous régit encore aujourd'hui a été approuvé le 12 novembre 1833 par M. le Ministre du Commerce et des Travaux publics, et par M. le Ministre de l'Instruction « Publique le 14 du même mois.

« ART. III. *La Commission a également pour but de former une bibliothèque publique et une collection de gravures et de cartes, pour l'accroissement desquelles seront sollicités par nous les dons du gouvernement.*

« ART. IV. *La Commission formera et tiendra au courant des catalogues méthodiques et raisonnés pour ces diverses collections.*

« ART. VI. *Le bibliothécaire est conservateur responsable de la bibliothèque, de son mobilier et dépendances, ainsi que des archives qui s'y trouvent déposées.*

« *La garde des livres, cartes, manuscrits qu'elle renferme lui est exclusivement confiée, sous l'inspection d'une sous-commission nommée à cet effet.*

« ART. XII. *La Commission nommera dans son sein quatre sous-commissions composées chacune de trois membres qui seront élus au scrutin secret et à la majorité relative. La première sous-commission s'occupera de la bibliothèque et des archives ; la deuxième des tableaux, dessins, gravures et sculptures ; la troisième de l'archéologie en général et la quatrième des collections d'histoire naturelle.*

« *Le placement, l'inspection et la conservation de ces quatre classes d'objets leur sont particulièrement confiées.*

« ART. XVI. *Chacune des sous-commissions sera chargée, seule, des achats et dépenses relatifs à sa spécialité ; néanmoins leurs projets et leurs achats seront soumis à l'athésion de la Commission.*

« Ces conditions, ratifiées par la Commission Archéologique ne vous « semblent-elles pas, M. le Maire, constituer entre elle et l'administration, « une sorte de contrat par lequel l'une des parties accepte toutes les « charges inhérentes à la création d'une œuvre importante, tandis que « l'autre partie lui en assure à jamais la surveillance et la direction ?

« Ce contrat, la Commission Archéologique a la conscience d'en avoir « observé les clauses et les 14.000 volumes qui constituent actuellement « le fonds de la Bibliothèque de Narbonne témoignent assez hautement « de son zèle ; elle a le droit d'espérer que M. le Ministre de l'Instruction « Publique voudra, de son côté, faire honneur à la parole de l'un de ses « devanciers.

« En résumé, M. le Maire, nous croyons vous avoir démontré que la « formation d'un nouveau comité de surveillance pour la Bibliothèque « de Narbonne constituerait un véritable déni de justice envers la Com« mission Archéologique de cette ville, déni de justice d'autant moins « excusable que cette commission remplit toutes les conditions exigées « par l'Ordonnance du 22 février 1839.

« C'est en vain, qu'arguant du grand nombre de membres dont se « compose la Commission, on lui offrirait de former exclusivement le « comité d'une délégation prise dans son sein ; sa dépossession, pour être « déguisée, n'en serait pas moins complète, car le nouveau comité, ayant « une vie propre, indépendante de la société dont il émane, la déshérite« rait, à son profit, de tous ses droits et privilèges.

« Nous aimons à espérer, M. le Maire, que, mieux éclairé par vous sur « la réalité de la situation, M. le Ministre de l'Instruction Publique ne « maintiendra pas plus longtemps une exigence dont les résultats les plus « certains seraient d'annihiler toute initiative privée et de décourager « les plus robustes dévouements.

« Veuillez agréer, etc.....

M. le Bibliothécaire est autorisé à envoyer un catalogue de la Bibliothèque de Narbonne au Ministère de l'Instruction Publique qui en a fait la demande pour l'Exposition Universelle.

Sur la proposition du Secrétaire, il est décidé qu'on adressera un exemplaire du tome I[er] du Bulletin à MM. les membres du Conseil municipal nouvellement élu.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière qui sera soumise à l'approbation de la société, après que le relevé des souscriptions volontaires aura assuré la complète liquidation du compte de M. Caillard, relatif aux publications du Bulletin et du catalogue.

M. Berthomieu offre un moyen bronze fruste sur lequel on lit, autour de la figure de l'empereur parfaitement conservée ...COS XVI. il doit se rapporter à l'empereur Domitien, le seul de tous les empereurs romains qui ait atteint ce chiffre du consulat. Il fut en effet 17 fois consul et son 16[e] consulat répond à l'année 845 de Rome. — un double tournois du duc de Berry au nom de Charles VI (832. démence du roi) KAROLVS: FRANCORV:REX ✣ au milieu 3 lis ; revers : MON ETA DVP LEX.

croix fleurdelisée coupant la légende. Ces deux monnaies proviennent des environs des Moulinasses.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages récemment reçus par la Bibliothèque et le Secrétaire dépose les publications arrivées dans le mois de décembre et la première semaine de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. et la Commission va rendre visite à M. le Sous-Préfet.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Vu le petit nombre des membres présents, la séance du 8 février a été renvoyée au mois prochain.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Mars 1878.

La séance est ouverte à 2 h 1/30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, Figeac, Faure, Larraye, l'abbé Prax, Boué, Eug. Cauvet, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

— Le Ministère de l'Instruction Publique accuse réception des 32 exemplaires du Bulletin à distribuer aux sociétés correspondantes.

— M. E. Chantre, sous-directeur du Museum de Lyon, propose l'échange d'objets préhistoriques entre cet établissement et le Musée de Narbonne.

— Invitation à la réunion des sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne du 24 au 27 avril 1878, en demandant la liste des délégués.

— M. de Rouville, membre honoraire, demande le concours de la Commission Archéologique pour la nouvelle Société languedocienne de géographie, qui vient d'être fondée à Montpellier.

Il est décidé qu'une souscription sera ouverte, à cet effet, au siège de la Commission

— M. Mortillet, secrétaire général du Comité des Sciences anthropologiques, réclame l'envoi des objets préhistoriques que le Musée de Narbonne a promis de faire figurer à l'Exposition Universelle.

Il est décidé qu'après avoir obtenu de la municipalité l'autorisation nécessaire, un crédit sera ouvert pour couvrir les frais d'emballage et d'envoi des objets désignés.

Le Secrétaire rappelle à l'assemblée que M. Schuerman, conseiller à la Cour de Liège, en lui adressant sa brochure sur les remparts d'Arlon et leurs fondations de pierres antiques, lui avait demandé si les remparts de Narbonne ne contenaient pas des assises de monuments romains disposés d'une façon analogue.

Afin de mettre ses collègues à même de répondre à cette question, il croit devoir leur résumer, en quelques mots, la brochure de M. Schuerman et les ingénieuses conclusions qu'il a cru pouvoir tirer de son étude.

Les remparts d'Arlon, dont les fouilles récentes ont permis d'étudier la construction, présentent une particularité remarquable : dans la partie la plus basse de leurs fondations, reposent une grande quantité de monuments romains juxtaposés sans ciment et parfaitement assis ; au-dessus, un bain de ciment formant voûte, dans lequel les moellons ont été jetés pêle-mêle ; à l'extérieur, un mur régulier de moyen appareil ; à l'intérieur un mur plus grossier.

Il faut nécessairement admettre l'emploi de charpentes en bois, aujourd'hui disparues, pour expliquer l'existence de cette voûte destinée à abriter

les pierres romaines, et qui est entièrement indépendante d'elles, au point que leur enlèvement pourrait facilement s'opérer, au moyen d'un tunnel, sans ébranler la muraille supérieure.

Des travaux récents ont établi que les murs romains de Metz, Autun, Sens, Bordeaux, Tours, Langres, Beauvais, etc... présentaient la même disposition. Une pareille similitude dans les procédés d'exécution, observée sur tant de points différents et aussi éloignés les uns des autres, donne lieu de croire que toutes ces constructions ont été faites à la même époque et sous l'empire de la même pensée. Quelle est cette époque ? Quelle est cette pensée ?

1° En procédant par élimination, M. Schuerman croit devoir écarter le Moyen Age, car on ne trouve dans ces dépôts aucun débris chrétien. Comment supposer, d'ailleurs, que ces monuments auraient pu arriver à cette époque sans être plus atteints qu'ils ne le sont par les injures du temps ?

Faut-il, selon M. Jouanet, de Bordeaux, la reporter au Ve siècle, lors de l'invasion des Goths ? Mais les fortifications élevées en 424 par Valentinien se bornent, d'après Ammien Marcellin, aux rives du Rhin.

Faut-il la faire remonter à la loi chrétienne *de aris* par laquelle Honorius et Théodose le Jeune ordonnaient, en 408, de détruire les autels des faux dieux ? mais il serait, dans ce cas, difficile d'expliquer le soin qu'auraient pris les exécuteurs de cette loi d'abriter sous une voûte protectrice les objets qu'elle vouait à la destruction.

M. Schuerman croit devoir remonter à une époque antérieure et attribuer ces nombreuses constructions à la dernière moitié du IIIe siècle. On sait, en effet, que dès l'an 254 la Gaule avait été infestée par les Barbares et qu'en 277 l'empereur Probus reprit soixante villes dont les Germains s'étaient emparés. Comment ne pas croire que, pendant les quelques années de calme qui suivirent cette conquête, les Romains durent chercher à empêcher le renouvellement des incursions désastreuses des Barbares ?

Plusieurs auteurs font d'ailleurs mention de l'ancienneté de ces murailles. Ammien Marcellin qui vivait au IVe siècle parle de l'état de vétusté dans lequel se trouvaient, à cette époque, les remparts de Sens : Ausone cite les murs qui, de son temps, (309-394) entouraient déjà Bordeaux, Trèves, Toulouse etc.... Sidoine Apollinaire parle de ceux de Saintes et de Narbonne.

D'un autre côté, M. de Caumont est d'avis que ces villes n'étaient pas fortifiées avant le IIIe siècle et qu'à cette époque on employa les fragments les plus précieux pour créer des fortifications destinées à résister au torrent dévastateur des Barbares.

Nous sommes donc ramenés, sur la foi de ces autorités incontestables, à attribuer la construction de ces murailles à l'époque déjà citée où l'empereur Probus parvint à faire rentrer un grand nombre de villes florissantes de la Gaule sous la domination romaine ; et s'il restait encore quelques doutes à cet égard, ils seraient dissipés par la considération que toutes les pierres romaines de ces remparts appartiennent, par leur style, aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne.

2° La pensée qui présida à l'enfouissement de tant de précieux débris fut, d'après M. Schuerman, une pensée éminemment conservatrice et religieuse. L'on sait, en effet, que lorsque l'ennemi s'était emparé d'une localité, les lieux religieux cessaient d'être respectés et il était permis d'en consacrer les pierres à un usage quelconque.

Mais, au lieu de dénaturer les monuments, n'était-il pas préférable d'en conserver les débris ? Il est donc probable qu'en se repliant dans les villes arrachées aux Barbares, en concentrant ces villes dans leurs remparts restreints, les Romains encore païens durent chercher à soustraire à de nouvelles dévastations et à enlever, eux-mêmes, extra-muros, les autels

et les tombeaux de leurs ancêtres, qu'ils devaient renoncer à protéger. Quel abri, dès lors, plus convenable pouvaient-ils leur offrir que les murs (res sanctae) qui étaient revêtus d'un caractère sacré ?

Cette opération dut s'accomplir dans une période de calme et de tranquillité, et ce serait une erreur de croire que l'édification des remparts sur des couches d'inscriptions et de sculptures s'explique par la précipitation avec laquelle on releva, à l'arrivée des Barbares, des murailles, qu'une longue sécurité avaient rendues inutiles. Comment aurait-on pu, en effet, élever ces assises si régulières de pierres monumentales dont on avait même soin d'amortir les parties trop saillantes, si l'entreprise avait été entourée de craintes et de dangers ?

Le Secrétaire ajoute que les remparts de Narbonne ne sauraient d'après lui, apporter aucun argument nouveau en faveur de la théorie de M. Schuerman, puisqu'ils ne sont pas antérieurs au commencement du XVIe siècle ; ils n'en présentent pas moins un problème, jusqu'ici insoluble, et sur lequel cette théorie serait peut-être appelée à jeter quelque clarté.

L'on sait, en effet, que ces remparts étaient entourés, dans leurs assises supérieures et à quelques mètres du couronnement, d'une véritable ceinture de monuments romains. Cette énorme quantité de bas-reliefs et d'inscriptions, dont le nombre ne devait pas être inférieur à 2000 ne pouvait provenir que des anciennes murailles, car il n'est pas admissible qu'ils aient pu rester exposés, pendant quatorze siècles, aux injures du temps sans perdre toute trace de lettres ou de sculptures. Mais où étaient situées les vieilles murailles et de quelle époque dataient-elles ? Nous sommes réduits, là-dessus, à de simples conjectures.

Certains indices tendraient à prouver que nos aïeux du XVIIe siècle n'étaient pas dans la même ignorance, à cet égard, et malgré le mutisme des chroniqueurs du temps, il ne serait pas trop téméraire d'affirmer que les ingénieurs de François Ier et de ses successeurs ont dû retirer tous les monuments antiques dont ils ornèrent leurs remparts des fondations mêmes de la vieille enceinte gallo-romaine.

Un fait caractéristique semble devoir corroborer cette opinion ; c'est la désignation dans le manuscrit de l'ingénieur Garrigue, conservé à la Bibliothèque de Narbonne, d'une assez grande quantité de pierres antiques retirées, entre 1576 et 1639, des *fondements des vieilles murailles*, notamment au jardin de l'archevêché, derrière le couvent des Doctrinaires, et à la tour mauresque, et comme Garrigue vivait à cette époque, il est certain qu'il avait assisté en personne et peut-être présidé à ces nombreuses extractions.

Ce fait incontestable ne donnerait-il pas le droit de supposer que la destruction des vieilles murailles gallo-romaines de Narbonne, terminée vers le milieu du XVIIe siècle a fort bien pu être entreprise au commencement du XVIe, à l'époque de l'édification des nouveaux remparts, et que c'est de cette mine inépuisable qu'a été retirée l'énorme quantité de monuments romains mis en œuvre par les ingénieurs de François Ier et de ses successeurs.

Il n'est pas inutile d'ajouter que l'immense majorité des inscriptions n'est pas postérieure au IIIe siècle de notre ère et qu'il ne s'y trouve pas une seule inscription chrétienne.

En livrant ces simples appréciations au jugement de ses collègues, le Secrétaire a pour but d'appeler leur attention sur une question intéressante et qui, jusqu'à présent, n'a pas été résolue.

M. Fil dépose sur le bureau le premier exemplaire du nouveau catalogue des œuvres d'art du Musée de Narbonne. M. le Président félicite notre honorable collègue de l'intelligence et de l'activité qu'il a apportées à la rédaction de cet ouvrage, et lui adresse les remerciements de la Commission Archéologique toute entière.

M. le Trésorier soumet à l'assemblée l'état des recettes et dépenses de l'année 1877 qui est approuvé et signé par les membres présents.

M. Fabre, membre correspondant, offre une belle hache en pierre polie trouvée à Ornaisons ; M. Boué, au nom de M. Firmin, maître d'hôtel, un dictionnaire français-espagnol et espagnol-français de Francisco Sobrino (2 vol. in-4°). Remerciements.

Le Secrétaire dépose les ouvrages reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Avril 1878.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, Riols, de Martin, Favatier, Figeac, Larraye, l'abbé Prax, Mouynès et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance, contenant notamment : une lettre du Maire qui nous communique un appel de M. le Directeur des Beaux-Arts l'invitant à faire revenir le Conseil Municipal et la Commission Archéologique sur la mesure qu'ils ont cru devoir prendre au sujet du tableau de M. Becker : *La veuve du martyr.*

L'assemblée, consultée, déclare que l'intervention directe en cette affaire de M. le Directeur des Beaux-Arts ne lui laisse pas le choix de la réponse ; aussi, tout en réservant son opinion sur les dangers d'un pareil déplacement, est-elle d'avis qu'il y a lieu de mettre le tableau demandé à la disposition de son auteur.

D'autre part, M. le Maire autorise la Commission à envoyer à l'Exposition Universelle un certain nombre d'objets pris dans les collections préhistoriques du Musée, et se charge de tous les frais d'emballage et de transport que nécessitera cet envoi.

Le Secrétaire soumet à l'assemblée l'inventaire des objets choisis et lui fait part de toutes les précautions qui ont été prises pour les mettre à l'abri de tout accident. M. Bru l'a secondé dans cette opération délicate avec son zèle et son intelligence accoutumés ; sur sa proposition l'assemblée lui vote une gratification de 100 frs.

M. le Président communique la lettre suivante, datée du 12 février 1878, que M. le Ministre de l'Instruction Publique a adressée à M. le Député, maire de Narbonne, au sujet du comité de surveillance de la Bibliothèque :

« Monsieur le Député et cher collègue,

« Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre une lettre qui vous « avait été adressée par M. le Président de la Commission Archéologique « de Narbonne, au sujet de la composition du Comité d'inspection et « d'achat de livres près la Bibliothèque de cette ville.

« Par ma lettre du 20 juin dernier, je faisais déjà connaître à M. le « Président de cette compagnie savante l'impossibilité pour la dite Com- « mission de se soustraire aux prescriptions de l'Ordonnance de 1839 et « je m'empressais d'ajouter que l'Etat, en donnant au chef de la muni- « cipalité la présidence du Comité d'Inspection, avait entendu reconnaître « les droits de la ville à la surveillance directe de la Bibliothèque et « donner, en même temps, par sa sanction, au comité dont il réclamait la « formation une plus grande force et une autorité plus effective.

« Je n'ai jamais eu la pensée, M. le Député et cher collègue, d'écarter « du nouveau comité les membres de la sous-commission archéologique, « qui sont spécialement chargés du service de la Bibliothèque, et j'éprou-

« verais au contraire la plus vive satisfaction qu'ils voulussent bien faire
« partie du comité de surveillance ; il est bien entendu que vous pouvez
« y adjoindre telles personnes dont le concours vous paraîtrait utile, le
« nombre des membres composant les comités étant généralement de 10 à
« 12 dans la plupart de nos grandes bibliothèques.

« J'ai le plus grand regret, M. le Député et cher collègue, de ne pouvoir
« satisfaire, malgré vos vives instances, un vœu qui vous a été exprimé
« par M. le Président de la Commission Archéologique de Narbonne ;
« mais après avoir pris connaissance des observations que j'ai l'honneur
« de vous soumettre, vous comprendrez, comme moi, j'en suis convaincu,
« que la ville de Narbonne ne saurait se refuser à l'application d'une
« ordonnance adoptée d'ailleurs actuellement par plus de 300 de nos
« bibliothèques, et dont les dispositions purement administratives ne
« sauraient porter aucune atteinte aux prérogatives municipales.

« Permettez-moi d'espérer, M. le Député et cher collègue, que la
« Bibliothèque de Narbonne, en vous mettant à même de m'adresser par
« l'intermédiaire de M. le Préfet, vos propositions pour la formation de
« son Comité de surveillance, me permettra de la comprendre dans la
« distribution générale de livres que je prépare en ce moment.

« Agréez, etc.......

Le Ministre de l'Instruction Publique... signé : Bardoux ».

Après cette lecture, un membre fait observer que, bien que M. le Ministre ait reçu communication de notre lettre à M. le Maire, il ne daigne, dans sa réponse, rétorquer aucun des arguments qui y sont contenus ; bien plus, la façon dont il persiste à poser les termes du problème, semblerait prouver qu'il n'en a pris qu'une connaissance incomplète ; c'est ainsi qu'il prête à la Commission l'intention de vouloir se soustraire aux prescriptions de l'ordonnance de 1839, alors que toute notre argumentation tend à établir qu'elle répond à ses exigences de la manière la plus absolue.

M. le Ministre veut bien déclarer qu'il n'entre point dans sa pensée d'écarter du nouveau comité les trois membres qui composent actuellement la sous-commission de la Bibliothèque, mais cette concession ne saurait nous satisfaire ; il suffit en effet qu'il invite M. le Maire à y adjoindre *telles personnes dont le concours lui paraîtra utile* pour réduire à néant tous les droits que la Commission Archéologique tient de l'arrêté de 1833.

L'honorable membre ajoute que l'argument basé sur le nombre des bibliothèques qui ont adopté le nouveau règlement ministériel, n'aurait de valeur à ses yeux que s'il lui était prouvé que ces bibliothèques ont été fondées dans les mêmes conditions que celle de Narbonne et, quant à la dernière considération que *ces dispositions purement administratives ne sauraient porter atteinte aux prérogatives municipales*, il fera respectueusement observer à M. le Ministre qu'il est regrettable qu'elles ne se montrent pas soucieuses, à un égal degré, de celles de la Commission Archéologique.

Un autre membre dit qu'on n'a jusqu'ici envisagé la question qu'à un point de vue juridique et moral ; il en est cependant un autre d'un caractère plus matériel et qui, par cela même, pourrait exercer une certaine influence sur l'esprit de nos administrateurs, puisqu'il s'adresse au développement et à l'existence même de la Bibliothèque. L'on sait, en effet, que cet établissement doit sa prospérité actuelle, non seulement aux démarches incessantes de la Commission Archéologique, à ses demandes aux diverses administrations, à ses sollicitations pressantes auprès des personnes que leur position ou leur générosité désignait à son attention, mais aussi aux libéralités directes de ses membres ; ce que la Bibliothèque a acquis de ce chef constitue, sans contredit, une partie très importante de son avoir. Or, n'est-il pas à craindre que l'exécution sommaire dont cette société est menacée n'ait pour résultat de tarir une pareille source de

richesses ? le Musée, que rien ne met à l'abri d'une mesure analogue, n'en ressentirait-il pas, lui aussi, le désastreux contre-coup ?

D'un autre côté, les différents legs dont a bénéficié la Bibliothèque, et, entr'autres, celui de M. Cartault, ont été faits *à la Commission Archéologique*. Les héritiers ont pu trouver que les intentions du testateur étaient suffisamment respectées tant que la Commission restait directement chargée de l'administration de cet établissement ; mais si cette administration devait passer en des mains étrangères, ne seraient-ils pas autorisés à regarder le legs comme frappé de caducité et n'auraient-ils pas le droit d'en réclamer la résiliation ?

L'assemblée, touchée de ces considérations charge son Président de vouloir bien les soumettre à M. le Maire.

Consultée ensuite sur l'opportunité d'une réponse à faire à la communication ministérielle, considérant qu'elle n'a rien à ajouter ni à modifier aux arguments contenus dans sa dernière lettre, et qu'il ne lui appartient pas de tracer à M. le Maire la ligne de conduite qu'il a à tenir en cette circonstance, la Commission se borne à exprimer l'espoir qu'il saura concilier, dans sa détermination, les intérêts de la Bibliothèque avec les droits et la dignité de la Commission Archéologique.

Le Secrétaire dépose les ouvrages et revues reçus depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Mai 1878.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. Delmas, Fil, de Rouquairol, l'abbé Dupuy, Figeac, l'abbé Prax, Larraye, Faure, Em. Cauvet, Boué, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : M. le Maire autorise l'envoi à l'Exposition du tableau de M. Becker, *La veuve du martyr*, et annonce que la Mairie prend à sa charge les frais de port et d'emballage.

Le Secrétaire ajoute que le tableau est emballé et prêt à partir et que l'on n'attend plus pour l'expédier que les ordres de M. Becker.

Le même membre annonce que MM. Bousquet et Devèze ont fait don au Musée d'une certaine quantité d'empreintes fossiles fort intéressantes, comprenant notamment l'empreinte et la contre-empreinte d'une magnifique tortue, plusieurs poissons très bien conservés et des spécimens remarquables de la flore tertiaire lacustre de cette région.

Le Secrétaire croit que le temps est venu de donner à cette importante collection une place d'honneur dans les galeries du Musée ; rappelant, à ce sujet, le projet de remaniement des vitrines de l'histoire naturelle, dont il a plusieurs fois entretenu l'assemblée, et la nécessité de remplacer par une exposition exclusivement locale, les quelques échantillons de roches et de minéraux qu'elles renferment, il propose de consacrer aux empreintes d'Armissan la grande vitrine située entre la porte d'entrée et la grande cheminée ; — à la conchyliologie et à la géologie régionale, celles qui se trouvent entre les croisées ; et l'on pourrait ainsi consacrer à l'archéologie la vitrine qui contient aujourd'hui les coquilles. Ce projet exigerait la réparation des deux vitrines situées entre les fenêtres qui devraient être agrandies, de façon à occuper tout le panneau auquel elles sont adossées, et dont les faces latérales seraient taillées à pans coupés et vitrées afin de laisser pénétrer plus de lumière.

Ce plan est adopté, en principe, par l'assemblée, qui laisse aux sous-

Commissions d'histoire naturelle et d'archéologie, le soin d'en régler les détails, et ouvre un crédit de 300 frs pour le remaniement des vitrines.

Le Secrétaire annonce que la Commission Archéologique de Narbonne vient d'obtenir une mention honorable à la réunion des Socétés Savantes de la Sorbonne. Voici dans quels termes le rapporteur de la section d'archéologie, M. Chabouillet, s'est exprimé à son égard : « ..... Lorsque j'aurai dit à l'honneur de cette dernière compagnie (Société Archéologique de Nantes, l'une des trois sociétés couronnées) que, comme celle qui siège à Chartres, elle a institué des prix pour les instituteurs, je la quitterai sans trop de regrets pour adresser, au nom de la Section « d'archéologie, quelques paroles de souvenir et d'encouragement à plusieurs sociétés savantes qui paraissent mériter d'être particulièrement mentionnées. De la Société Eduenne, de l'Académie du Gard, de la Société d'émulation du Doubs, de la Société d'émulation des Côtes du Nord, de la Société Archéologique de l'Orléanais, de la Société Archéologique de Constantine, déjà couronnées dans nos solennités, certaines à plusieurs reprises, je ne dirai qu'un mot : ces sociétés se maintiennent « au premier rang. Après elles, nous donnerons encore une mention au « Comité Archéologique de Senlis, à la Société Archéologique de Nar- « bonne.

La dernière de ces compagnies qui, en 1874, recevait une de nos médailles, en témoignage de gratitude pour le sauvetage, opéré par ses soins, de centaines d'inscriptions romaines, n'avait encore rien publié. Elle vient de rompre ce regrettable silence et a fait paraître le premier volume d'un bulletin qui inaugurera chez elle une ère nouvelle ; à la « vérité, l'archéologie n'est représentée dans ce volume que par une « notice de M. Berthomieu sur le Musée toujours menacé de Lamourguier ; « mais, à l'avenir, on fera certainement une plus grande place aux anti- « quités, dans le recueil d'une compagnies dont le domaine est une « colonie romaine ».

Un membre fait observer que, par suite de la mort récente de Mme Cartault, la somme de 20.000 frs léguée par son mari à la Commission Archéologique, et dont elle nous servait les intérêts, allait nous être intégralement payée. D'après les termes du testament, cette somme doit être placée en rentes sur l'Etat ; mais sous quel nom sera-t-elle inscrite au Grand Livre ? ce ne peut être sous celui de la Commission Archéologique qui n'a pas d'existence légale et n'est pas apte à hériter ; d'un autre côté l'inscription au nom de la ville remplirait-elle suffisamment les conditions clairement indiquées par le testateur ? L'honorable membre estime que le seul moyen de trancher cette difficulté serait de faire reconnaître la Commission Archéologique de Narbonne comme établissement d'utilité publique. Cette formalité, qui a été remplie par la plupart des Sociétés Savantes des départements, lui permettrait de conjurer tout péril à l'avenir en même temps qu'elle inspirerait la plus entière confiance aux généreux donateurs, qui désireraient lui laisser un témoignage de leur sympathie.

Cette proposition est prise en considération par l'assemblée, qui charge son Bureau, auquel elle adjoint M. Emile Cauvet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire reconnaître la Commission comme établissement d'utilité publique.

Il est ensuite procédé, conformément au règlement, à la nomination d'un membre correspondant pour le canton de Narbonne, en remplacement de M. Francis Garcin qui ne réside plus dans le canton. M. Gaston Gauthier, propriétaire à Narbonne, est élu à l'unanimité des douze votants.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications reçues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Juin 1878.

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, de Rouquairol, Figeac, Larraye, l'abbé Prax, Faure, Boué, Riols, Favatier et Berthomieu, secrétaire. M. Gaston Gauthier, nommé membre correspondant, assiste à la réunion. M. le Président lui adresse quelques paroles de bienvenue auxquelles M. Gauthier répond en remerciant la Commission de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant dans son sein et en lui promettant son concours le plus dévoué.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Après quoi, le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. G. Gauthier est adjoint à la sous-commission d'histoire naturelle.

M. le Président rend compte de la visite que, sur l'initiative du Bureau MM. les membres du Conseil municipal ont faite à la salle de la mosaïque nouvellement restaurée. Le Bureau a profité de cette circonstance pour appeler leur attention sur l'insuffisance des salles actuelles du Musée et sur les charges nouvelles qu'allait imposer au budget de la Commission le remaniement des vitrines de la première salle. MM. les Conseillers ont paru reconnaître l'opportunité de ces observations et ont demandé qu'il leur fut adressé, à cet égard, une lettre officielle.

Le Secrétaire produit l'estampage de l'inscription chrétienne ci-dessous, trouvée dans les démolitions de la maison de M. Bonnes, rue Sainte-Marie :

VII : ID'. MR' : OBIIT. B· VDA ....

ILR ROBE : B'RCIHTVMVL°·L.....

..'SRL'TA : $T'Æ E E ESoT·PA'AQSH'

...OsV$RA·CVNE$. SAVITAPLA ......

...1·QVRBA : SIFRM : QCQDHBBH..

....'NDBA : QDNILº R° RMRT·NEBAT :

....DMB'RPANDS·HCLA Q;T°T·ANELA

.......'NI MEKERAQ' ATQ; PHCATRA

.....'L MS· ADATRA : STSIB'SO

.... NSPIRITALMSAME R

Un de nos collègues propose la restitution suivante :

VII:IDVS MARTII:OBIIT.BER.VDALgarii prb (presbyter) ET CANONICVS:

1 BER IACET INTVMVLO. Bonus hic fuit ISRAELITA:
2 ISTIVS AECLESIE CVSTOS PIVS ATQVE SAcrista
3 RELLIGIOSVS ERAT. CVNCTIS SVA VITA PLACEBAT
4 lucrum QVEREBAT.SET FRATRVM:QVICQVID HABEBAT
5 lucro SpeNDEBAT: QVOD NIL PROPRIVM RETINEBAT:
6 Agrotum DOMIBVS REPARANDIS. AECLESIAQVE
7 TOTVS ANELA bat. ConstaNTI MENTE PIAQVE
8 ATQVE PER HEC CASTRA ascendit subLIMIS ADASTRA
9 SIT SIBI SOSpes edeN SPIRITVS ALMVS AME N

Traduction libre : ...... « Le 7 des Ides de Mars est mort Ber. (Bernard, Bertrand, Bérenger ?) d'Udalgar, prêtre et chanoine. Ber... repose dans la tombe, il fut bon Israélite (formule connue) pieux gardien et sacriste de cette église. Sa vie religieuse plaisait à tout le monde ; il recherchait le profit, mais dans l'intérêt de ses frères ; tout ce qu'il avait, il le dépensait dans ce but, ne gardant rien en propre. Son ardent désir était de réparer les hôpitaux et l'église ; c'était là sa pieuse et constante préoccupation ; il est monté de cette ville dans les hauteurs des cieux. Que son âme bienheureuse jouisse en paix du Paradis ! Ainsi soit-il. »

Ainsi qu'on le voit, cette inscription contient huit vers hexamètres et un pentamètre ; quatre seulement sont léonins. Le personnage qui en est l'objet pourrait fort bien être un certain *Udalgarius* ou *Udalgerius*, nom qui apparaît fréquemment dans l'histoire du pays, du Xe au XIIe siècle. En 1060 les exécuteurs testamentaires d'un certain Raymond d'Udalgar engagèrent aux chanoines de Saint-Paul, pour 140 sols de deniers de Narbonne, le bourg qu'ils avaient possédé dans le Bourg de cette ville. *...In pignus ad canonicos sancti Pauli... quod ad ipsam canonicam reliquit pro animâ suâ atque sepultura* (Hist. de Languedoc, t. II, 6212 et preuv. 6.238 de l'édition in-folio).

La qualification de *bonus Israelita* appliquée à nos prêtres de la religion du Christ peut paraître étrange, mais il faut la prendre au figuré. Littré dit dans son dictionnaire, au mot Israélite : c'est un vrai, c'est un bon israélite sans déguisement et sans artifice ; c'est un homme franc et sincère, phrase proverbiale qui est la parole même de Jésus-Christ dans l'Evangile de saint Jean : « *Vidit Jesus Nathanael venientem ad se et dixit de eo : Ecce vere Israelita in quo dolus non est* (saint Jean 1.47) ».

Cette formule, d'ailleurs, n'est pas sans précédent dans l'épigraphie chrétienne ; on la trouve notamment dans les deux inscriptions ci-après, tirées du manuel de l'abbé Tixier (6.155 et 165), l'une et l'autre sont du XIIe siècle. Elles sont également rapportées dans le Dictionnaire d'Epigraphie chrétienne de la collection Migne (col. 675 et 681) :

1° (1187) — HIC IACET DOMINVS GVILLERMVS REVERENDISSIMVS PRIOR VERVS ISRAELITA IN QVO DOLVS NON ERAT.....
(Autrefois à Grandmont)

2° (XIIe siècle) — MORIBVS ET VITA VERVS FVIT ISRAELITA
GAVZBERTVS ....
VIII KL IVL OBIIT
GAVZBERTVS *SACERDOS*
ET PRECENTOR. S. STEPHANI
(à Saint-Augustin-les-Limoges).

On remarquera aussi que la ville de Narbonne est appelée *Castrum (atque per hec castra)* ; c'est une exception à ajouter à celles indiquées à ce mot dans le glossaire de Du Cange (édit. Didot). Au Moyen-Age, on désignait presque toujours les villes épiscopales par le mot *civitas* ; ici, la mesure du vers exigeait *castra*.

Quant à l'acclamation finale, elle paraît assez curieuse : dans la poésie chrétienne, c'est en général, le Saint-Esprit que désignaient les mots *spiritus almus*, témoin la doxologie de l'office de la Vierge :

« Jesu tibi sit gloria qui natus es de Virgine
Cum patre *et almo spiritu* in sempiterna saecula. »

Claudius Marius Victor termina la préface de ses *Commentaires sur la Génèse*, composés vers le milieu du Ve siècle, par cette autre doxologie :

« Per dominum Christum qui tecum natus eadem
majestate viget, pariter qua *Spiritus almus*
incompensa animis seculorum in secula vivit ».

(Félix Clément : *Carmina e poetis christianis excepta*).

Toutefois, *spiritus* est quelquefois employé dans les épitaphes, pour désigner l'âme du défunt ; on pourrait en citer plus d'un exemple.

Il est regrettable que le millésime de notre inscription manque avec la première ligne ; cependant, à en juger d'après certains rapprochements, on peut l'attribuer au XI[e] siècle ; cette opinion serait justifiée par les règles données par l'abbé Tixier, dans son manuel d'épigraphie :

« Toute inscription, écrit-il, où les caractères romains se mêlent avec des « caractères exceptionnellement circulaires ou carrés, de forme irrégulière, « est postérieure au VII[e] siècle, et antérieure au XIII[e]. Il faut en dire « autant des inscriptions à lettres liées, enlacées, surchargées. (p. 55)..... « Le XI[e] siècle se reconnaîtra à plusieurs caractères : il conserve mieux « que le XII[e] la forme romaine, dont son alphabet est dérivé : chaque « mot se sépare souvent par un point du précédent : déjà la voyelle E « remplace quelquefois la diphtongue AE ; comme le précédent, ce siècle « aime les O aigus ou en losange, les C et les S carrés, les enlacements « et entrelacements : il ajoute à tous ces caractères un usage de plus en « plus fréquent des E et des M arrondis de l'onciale (ibid. p. 67). »

Or, dans l'épigraphie qui nous occupe, les caractères, généralement romains, sont bien de forme appauvrie ; l'irrégularité se montre dans les diverses façons de l'A, de l'S et de l'N : les mots sont souvent séparés, entr'eux, par des points ; plusieurs lettres sont liées ou entrelacées ; l'ordre en est interverti dans les mots *custos* et *proprium ;* la voyelle E remplace la diphtongue AE dans *Querelat* du 5[e] vers et deux fois dans le génitif *ecclesiae ;* en revanche, par une singulière incorrection, la voyelle est remplacée par la diphtongue dans le dernier mot AECLESIE ; au 8[e] vers, on trouve HEC pour HAEC ; autres incorrections : SET pour SED (4[e] vers) : ANELABAT pour ANHELABAT (7[e] vers) ; les O aigus, les C et les S carrés abondent, mais l'E arrondi ne se montre qu'une fois, dans le 1[er] mot du 6[e] vers ; l'M arrondi très commun dans les épigraphes du XII[e] siècle ne se voit pas ici une seule fois ; quant à l'A arrondi, qui a persisté longtemps, il est permis d'après l'abbé Tixier (p. 165 et Pl. VII, fig. 2) de l'attribuer au XI[e] siècle.

Des remerciements sont votés à M. Bonnes, qui a bien voulu se dessaisir en faveur du Musée, de ce curieux monument d'épigraphie chrétienne.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui sont parvenus depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Juillet 1878.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. le Maire. Présents : MM. Tallavignes, Delmas, Emile Cauvet, de Rouquairol, Fil, Larraye, l'abbé Prax, Faure, Boué, Eugène Cauvet et Berthomieu.

M. le Maire exprime ses regrets de ce que ses occupations ne lui aient pas permis, jusqu'ici, d'assister à nos réunions ; il n'en suit pas moins avec intérêt les travaux d'une société à laquelle la ville de Narbonne est redevable d'un musée et d'une bibliothèque dont bien des villes plus importantes pourraient se montrer, à bon droit, jalouses. Rappelant ensuite la question soulevée par M. le Ministre de l'Instruction publique au sujet de la constitution d'un nouveau Comité d'inspection et d'achats de livres pour la Bibliothèque, il engage vivement la Commission à lui proposer les noms d'un certain nombre de ses membres qui pourraient faire partie du nouveau Comité. A la suite d'une courte discussion, il est décidé que MM. Tallavignes et Emile Cauvet seront chargés de soumettre à M. le Maire les termes d'une transaction capable de concilier les exigences de l'administration supérieure avec les droits et la dignité de la Commission Archéologique.

La Direction des Beaux-Arts n'ayant pas répondu aux lettres que lui a adressées l'administration municipale sur l'expédition du tableau de M. Becker à l'Exposition Universelle, M. le Maire autorise la Commission à déballer ce tableau et à lui faire reprendre la place qu'il occupait dans les galeries du Musée. La municipalité se charge de tous les frais qu'aura occasionnés cette opération.

Le Secrétaire communique une lettre par laquelle Melle Joséphine Darnis annonce que, suivant le désir que lui a exprimé Mme Cartault, sa sœur, au moment de sa mort, elle offre à la Commission Archéologique le complément de la Bibliothèque Cartault, soit environ 600 volumes, qui lui avaient été réservés, dans le legs de notre regretté collègue.

Melle Darnis offre de plus, en son propre nom, douze médaillons en ivoire sur marbre noir représentant les douze Césars ; quelques autres médaillons, en plomb et en cuivre repoussé, un coffret en laque de Chine et un curieux petit paysage en mosaïque de Florence. Elle désirerait que tous ces objets fussent réunis dans la salle qu'occupe déjà la bibliothèque de son beau-frère et catalogués sous le nom de Mme Cartault, née Darnis.

L'assemblée vivement touchée de ce nouvel acte de munificence de la part d'une famille qui s'est déjà montrée si généreuse envers le Musée, charge son Bureau de remercier Melle Darnis et de l'informer qu'afin de perpétuer le souvenir de ces libéralités, une plaque de marbre portant l'inscription *Salle Cartault* sera placée au-dessus de la porte qui donne accès dans la salle actuelle de nos délibérations, où se trouve la bibliothèque Cartault et qu'un portrait de M. Cartault sera placé sur la cheminée de la dite salle.

A l'issu de ces délibérations, M. le Maire quitte la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce qu'on a recueilli le 17 juin du bastion Saint-Cosme et de la courtine voisine vingt nouvelles pierres antiques, dont 14 inscriptions, parmi lesquelles une inscription sévirale inédite (1).

Il signale ensuite la découverte, dans la muraille extérieure de la maison Gerbaud (ancienne maison de Guy), de deux colonnettes aux chapiteaux romans ornés de feuillages très bien conservés. Des ouvertures ont été faites auprès de M. Gerbaud pour qu'il veuille bien s'en dessaisir en faveur du Musée.

Un crédit de dix francs est ouvert pour l'achat d'un petit médaillon en pierre représentant l'archange Saint-Michel terrassant le démon, et d'une petite bague en bronze avec monogramme, trouvés près de la porte de Perpignan (2).

M. Firmin, entrepreneur, offre deux serrures avec clés du Moyen-Age. Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15'.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du 9 Août 1878.

La séance est ouverte à 3 h. 20 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Favatier, Fil, Berthomieu, secrétaire, G. Gauthier, Eug. Cauvet et l'abbé Degua, membres correspondants.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Ministre de l'Instruction Publique annonce qu'il vient d'allouer une allocation de 500 frs à la Commission Archéologique.

---

(1) Cette inscription est publiée dans le *C. I. L.*, t. 12, n° 4416.

(2) Ces objets ont été définitivement acquis pour 8 frs.

Sur la proposition du Secrétaire, il est décidé qu'on garnira d'un treillis la porte de fer de la salle des Gardes, afin de s'opposer à l'invasion des animaux de toute sorte qui s'y donnent rendez-vous.

La sous-commission des Beaux-Arts, conjointement avec le Bureau, est chargée d'exécuter les décisions de la Commission relatives au nouvel aménagement de la salle Cartault et aux cartouches à placer sur les deux corps de bibliothèque qui n'ont pu y trouver place.

Le Secrétaire annonce la prochaine adjudication de la démolition du bastion Saint-François : il s'est assuré que les clauses du cahier des charges sauvegardaient les droits de la ville sur les nombreux bas-reliefs et inscriptions antiques qui s'y trouvent encastrés.

Il offre, au nom de M. Gerbaud, les deux petites colonnes avec chapiteaux du XIe siècle, dont il a été question à la précédente séance, et qui encadraient une fenêtre du 1er étage de sa maison de la rue Saint-Just (ancienne maison de Guy Villeneuve).

Au nom de M. Alph. Jammes, une fibule en bronze gallo-romaine et une petite écuelle en poterie de la même époque trouvées à son domaine de Saint-Jammes.

Au nom de M. Firmin, entrepreneur, cinq verres à vitre bombés du XIIIe siècle provenant probablement de l'église Saint-Just.

Des remerciements sont votés à ces divers donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du 13 Septembre 1878.

Vu le petit nombre de membres présents (MM. Delmas, Larraye, Favatier, l'abbé Prax, Gauthier et Berthomieu), la séance est renvoyée au mois prochain.

Le Bibliothécaire dépose les ouvrages envoyés par le Gouvernement et les publications reçues pendant les deux derniers mois.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du 11 Octobre 1878.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, Figeac, Larraye, l'abbé Prax, Boué, Berthomieu, secrétaire, et l'abbé Degua, membre correspondant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages envoyés par le Gouvernement, ainsi que d'un important lot de volumes anciens donnés à la Bibliothèque par M. l'abbé Escach, de Narbonne, auquel l'assemblée vote des remerciements.

M. Lagasse, huissier à Castelnaudary, envoie une lettre pour réclamer la restitution d'un chapiteau gothique, dont il avait proposé l'achat à la Commission Archéologique il y a plusieurs années et qui se trouve depuis lors en dépôt au Musée de Narbonne. La réclamation de Me Lagasse étant reconnue fondée, le Bureau est chargé de mettre le dit chapiteau à sa disposition.

Le Secrétaire informe l'assemblée que les travaux de démolition du bastion Saint-François ont déjà dégagé un nombre considérable de monuments antiques, mais leur transport au jardin de l'archevêché n'est pas possible tant qu'on n'aura pas mis en ordre les 200 inscriptions et bas-reliefs qui s'y trouvent réunis. Il propose d'adresser à M. le

Maire la demande du crédit nécessaire pour faire face à ce remaniement. — Adopté.

Grotte de Fournes. — M. le Docteur Mathieu de Costeplane de Camarès adresse à la Commission Archéologique des détails intéressants sur la découverte d'une grotte sépulcrale qu'il vient de faire dans le territoire de Fournes, près de Mas-Cabardès.

Depuis quelque temps, la curiosité des habitants avait été éveillée par la sonorité du sol dans un certain endroit voisin de Fournes et connu sous le nom d'*El rec de foun Castellano Travès de Moulinié ;* un sondage y fut pratiqué et mit au jour une ouverture d'un mètre environ, qui allait en se rétrécissant pendant cinq mètres de parcours, de façon à ne laisser passer qu'un homme allongé, et aboutissant à une espèce de précipice pouvant offrir de 8 à 10 mètres de profondeur.

Une nouvelle exploration permit de reconnaître que ce précipice n'était autre qu'une magnifique caverne formant cinq compartiments aux voûtes tantôt ogivales, tantôt en forme de coupole et tapissées d'une épaisse couche de calcaire dont les cristaux reflétaient la lumière avec l'intensité la plus vive et sous les aspects les plus variés.

Celui des compartiments qui se trouve à gauche en entrant renferme un demi-dolmen que le défaut d'outils a empêché de fouiller de façon convenable ; on a retiré, cependant, un crâne humain très développé, quelques vertèbres et os costaux.

L'entrée primitive de la grotte n'a pu être découverte. M. de Costeplane a cru remarquer, toutefois, qu'un immense éboulement s'était produit depuis plusieurs siècles et continuait encore de nos jours dans les compartiments S et S O ; il pense que cette entrée peut avoir été comblée par l'affaissement de l'étage supérieur, qui est composé de gros blocs de roches calcaires cristallines, présentant tous les caractères des terrains jurassique et crétacé. Cet affaissement correspond, à l'extérieur, à une dépression considérable du sol rocheux dont la végétation consiste en quelques genêts, thyms et chênes-lièges rabougris.

M. de Costeplane signale aussi dans le voisinage, au tènement des *Ourtigous*, une autre station préhistorique qui paraît remonter aux premières évolutions des peuples pendant l'époque quaternaire et dont il a retiré de nombreux ossements à l'état fossile ; il regrette que ses occupations ne lui aient pas permis d'y pousser plus loin ses investigations et attire sur elle l'attention de la Commission.

Un envoi d'ossements provenant des deux localités sus-nommées accompagne cette intéressante communication, pour laquelle l'assemblée vote des remerciements à M. de Costeplane.

M. Berthomieu offre, au nom de M. Cartailhac, quelques quartzites taillées (couteaux et disques) provenant de la grotte de Bize. Ces objets, qui ont la plus grande analogie avec le type de Moustier, assigneraient à la station préhistorique de Bize une plus grande ancienneté que celle qui lui avait été reconnue jusqu'à ce jour. — Remerciements.

Sur la proposition de M. Figeac, l'assemblée prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante :

« La réélection du président pendant deux années consécutives ayant « paru insuffisante à la Commission pour assurer l'unité et l'esprit de suite nécessaires à ses travaux, l'assemblée décide qu'il y a lieu de « la porter à quatre années, et de demander à l'autorité supérieure « l'autorisation de modifier comme suit le paragraphe 4 de l'article VII « de ses statuts :

« *Le Président en exercice pourra être réélu pendant quatre années « consécutives, mais à l'expiration de ces cinq années de présidence il ne « pourra être réélu de nouveau qu'après un an accompli.*

« Elle décide, en outre, que, conformément à l'article XXII de son

« règlement intérieur, la présente résolution sera soumise à la Com-
« mission Archéologique toute entière, de façon à obtenir l'adhésion des « deux tiers de ses membres. »

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du 8 Novembre 1878.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, de Rouquairol, Larraye, l'abbé Prax, l'abbé Dupuy, Figeac, Riols, Boué, Berthomieu, secrétaire ; Eug. Cauvet, Gauthier et l'abbé Degua, membres correspondants.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Président annonce que le Conseil Municipal a voté un crédit de 1400 frs pour le classement des pierres antiques déjà recueillies au jardin du Musée, et pour le transfert et le classement des pierres retirées du bastion Saint-François, et dont le nombre s'élève à 160 ou 180.

Un second crédit a été aussi voté, sur sa demande, pour la continuation des fouilles des Moulinasses. M. Fil est chargé de surveiller cette dernière opération.

Des remerciements sont votés au Conseil Municipal.

Le Secrétaire ajoute qu'on a déjà commencé au jardin du Musée l'aménagement des pierres antiques, et engage les membres de la réunion à aller visiter ce chantier à l'issue de la séance.

Il dépose sur le bureau les renseignements qui lui sont parvenus du Ministère sur les formalités à remplir pour faire reconnaître la société comme établissement d'utilité publique ; dans le nombre figure un projet de statuts qui doit être présenté à la sanction du Conseil d'Etat. Une commission composée de MM. Tallavignes, Figeac, Berthomieu et Eug. Cauvet est chargée de mettre notre règlement en harmonie avec le cadre adressé par le Ministère et à y introduire les modifications indiquées par l'expérience. M. Eug. Cauvet remplira les fonctions de secrétaire.

Il est en outre décidé que, pendant le cours des négociations, le Bureau actuel sera provisoirement maintenu.

MM. l'abbé Dupuy et Eug. Cauvet sont adjoints à la sous-commission de la Bibliothèque.

M. le Président expose que le Conseil Municipal offre de prendre, au nom de la ville, le capital du legs Cartault pour acheter une rente 3 % sur l'Etat français, dont les arrérages seront versés dans la caisse de la Commission. Il se chargerait en outre de payer les droits de succession.

L'assemblée, considérant que cette proposition ne saurait contrevenir aux volontés de notre généreux collègue, et que les héritiers n'y font d'ailleurs aucune opposition, adopte.

Mme la Comtesse Agénor de Gasparin offre à la Bibliothèque par l'intermédiaire de M. le Maire, une collection de vingt ouvrages du Comte Agénor de Gasparin.

De son côté M. Berthomieu offre plusieurs séries de revues savantes pour compléter les collections de la Bibliothèque.

Des remerciements sont votés à ces donateurs et la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Décembre 1878.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil. Riols, de Rouquairol, Larraye, Figeac, Boué et Berthomieu, secrétaire, membres résidants ; l'abbé Degua, Eug. Cauvet, et Gauthier, membres correspondants ; Mouynès, membre honoraire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce que les deux caisses contenant les objets envoyés à l'Exposition Universelle, sont revenues en parfait état, et les dits objets ont réintégré leur place dans nos galeries. L'assemblée vote des remerciements à MM. de Mortillet et Cartailhac qui s'étaient occupés en personne de leur emballage et de leur réexpédition.

M. le Maire de Narbonne confirme le vote d'une allocation de 1400 frs pour le classement des pierres antiques et annonce que l'assemblée municipale ouvre un crédit de 1000 frs pour continuer les fouilles des Moulinasses.

M. Champfleury, conservateur du Musée de Sèvres, en remerciant la Commission du *Catalogue* qu'elle lui avait adressé, ajoute que la partie céramique de ce catalogue lui a paru bien comprise et bien ordonnée, et qu'il a signalé au Directeur général des Beaux-Arts le Musée céramique de Narbonne comme devant faire partie de la première catégorie des grandes collections du même ordre à encourager dans les départements.

Le Secrétaire annonce que l'aménagement des pierres du jardin est à peu près terminé. Depuis la dernière séance 135 pierres ont été recueillies, dont 47 inscriptions, dont neuf inédites (1).

On a recueilli aussi la statue en marbre de saint François, qui se trouvait au saillant du bastion avec sa niche et ses pilastres ; la niche est en deux morceaux. La partie supérieure porte à son revers l'inscription n° 4548, citée par les anciens manuscrits qui la considéraient comme perdue.

Nous avons trouvé le dessin d'une *ascia* sur un autel déjà connu, dédié aux mânes de VAL.FESTAE. Seulement, contrairement aux usages suivis à Nimes, Arles et Lyon, cet instrument symbolique n'est pas dans le corps de l'inscription, mais sur la face latérale de droite (par rapport au spectateur). Cette particularité, du reste, se remarque dans la seule inscription à *ascia* que nous possédions jusqu'ici (celle de NICOSTRATI). On n'y trouve pas non plus la formule ordinaire : SVB ASCIA DEDICAVIT.

Un dernier monument mérite d'attirer l'attention de l'assemblée : c'est l'autel qui se trouvait encastré près du saillant du bastion et dont on ne connaissait que la partie antérieure représentant un personnage vêtu de la toge, debout sur une sorte de piédestal et surmonté de l'inscription : GENIO. PATRON

Or, on a pu constater, depuis son extraction, que ses deux faces latérales portaient l'empreinte de deux images qui ont dû être des bas-reliefs, arasés aujourd'hui, de façon à ne présenter de net que leur contour. On croirait voir sur le côté gauche (par rapport au spectateur) une personne accroupie et voilée ; au-dessus, les deux lignes :

CERNO ASSIDVE
SECERNO NEMINE (m).

Sur le côté droit, un homme debout ; cette dernière face ne porte pas d'inscription ou, du moins, s'il y en avait une, l'état de la pierre ne permet plus de la distinguer.

M. Figeac considère ce monument comme un autel funéraire et croit

---

(1) Notamment les inscriptions publiées dans le *C. I. L.*, t. 12, n°s 4961, 4947, 5203, 4548, 5190 et 5118.

que le lapicide a fait parler la mort elle-même dans les lignes : *cerno assiduc, secerno neminem* « je passe assidûment tout le monde au crible, je ne réserve personne ».

Le Secrétaire fait observer que, s'il s'agissait d'un autel funéraire on y trouverait, sans doute, le sigle D.M ou les formules usitées en pareille circonstance ; il y verrait plutôt un autel votif élevé par quelque personnage au génie protecteur de sa famille et dans les deux lignes d'inscription la réponse du Dieu aux prières qui lui sont adressées : « j'observe assidûment, je m'occupe activement de vous, je n'écarte personne ».

M. Firmin, entrepreneur, offre cinq inscriptions obituaires en marbre blanc des XVIIe et XVIIIe siècles que les réparations qui s'effectuent actuellement aux Minimes viennent de mettre au jour. Ces inscriptions ont été trouvées dans l'écurie située à gauche, en entrant dans la cour, à 1 mètre environ au-dessous du sol. En voici la reproduction :

G

1710

SEPVLTVRE
DE - M - JEAN
DE - LAPIERE
æ POVR LES
SIENS - 1668

SEPVLTVRE
DANDVRAND
BOVLANGER DE
NARBONE. POVR
LVI. ET. LES
SIENS. QVAD. A
DIEV. PLAIRRA
1611

SEPVLTVRE
DE - NICOLAS
DE - LAPORTE
M. ORFEVRE
ET - POVR - LES
SIENS. 1636

SEPVLTVRE
DE - RAIMOND
RVAT. MARCHAN
POVR. LVY. ET
LES. SIENS
1768 †

L'ordre du jour appelle la discussion sur la reconnaissance d'utilité publique. Après délibération, l'assemblée, considérant que la Commission dépourvue d'existence légale n'a pu accepter les nombreux legs qui lui avaient été faits récemment, et que la ville de Narbonne a dû se substituer à elle, dans ces circonstances, considérant qu'un pareil mode de procéder, s'il n'a pas eu d'inconvénients jusqu'à ce jour, grâce à la bienveillance des héritiers naturels, pourrait être à l'avenir une source de difficultés et de conflits : décide à l'unanimité qu'il y a lieu de se pourvoir devant le Conseil d'Etat, pour faire reconnaître la Commission Archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne comme établissement d'utilité publique, sous le titre de : *Société Archéologique de Narbonne*, et charge son Bureau de faire toutes les démarches nécessaires à cet égard.

M. Figeac, rapporteur, donne lecture du projet des statuts élaboré par la sous-commission et qui est approuvé par l'assemblée : cette dernière décide en outre qu'il en sera fait un tirage de cent cinquante exemplaires:

PROJET DE STATUTS

pour la Société Archéologique de Narbonne

Article 1er. — La Commission Archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne prend désormais le titre de *Société Archéologique de Narbonne.* Elle a pour but de recueillir et de conserver les monuments de l'antiquité qui ont été ou pourront être découverts dans l'arrondissement de Narbonne, spécialement dans la ville de Narbonne et ses environs ; — de faire des fouilles pour multiplier ces découvertes ; — de conserver, mettre en ordre et augmenter, par des acquisitions nouvelles les livres, manuscrits, objets d'art, d'histoire naturelle et d'archéologie, que la ville de Narbonne possède déjà, et qui composent la bibliothèque publique, le Musée et la collection lapidaire, fondés en 1833 par la Commission Archéologique.

Elle publiera un bulletin de ses travaux.

Elle se place sous le patronage du Ministère de l'Instruction Publique et du Préfet du département de l'Aude.

Art. 2. — La Société se compose de trente membres titulaires résidants Elle s'adjoint des membres correspondants pris dans l'arrondissement de Narbonne, dont le nombre ne pourra pas excéder vingt-quatre ; le nombre des membres honoraires est illimité.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Narbonne est membre honoraire de droit.

Art. 3. — Les membres titulaires résidants et les membres correspondants et honoraires sont élus au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres titulaires présents.

Toute séance destinée à une nomination est annoncée à la séance précédente et nécessite une convocation par écrit.

Art. 4. — La Société se réunit au moins une fois par mois, sur la convocation du Secrétaire, sans préjudice des réunions extraordinaires dont l'opportunité aura été reconnue par le Bureau.

Toutes les questions, autres que les nominations, sont décidées à la majorité simple des membres titulaires présents.

Les discussions politiques et religieuses sont interdites au sein de la Société.

Art. 5. — Le Bureau se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-adjoint et d'un Trésorier ; la durée de leurs fonctions est de deux ans ; ils peuvent être réélus ; leur élection sera faite au scrutin secret, à la majorité simple des membres titulaires présents, dans la dernière séance de l'année où expirent leurs pouvoirs.

Le Maire de la ville de Narbonne est président d'honneur de la Société ; lorsqu'il juge à propos d'assister aux séances, il siège à la droite du Président titulaire ; il a voix délibérative.

Art. 6. — Le Président titulaire ouvre et lève les séances ; — il maintient l'ordre dans les discussions ; il donne et retire la parole ; il recueille les suffrages et en proclame les résultats ; il a voix prépondérante en cas de partage ; il est chargé de faire exécuter les délibérations ; il représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le plus âgé des membres titulaires présents les remplace dans leurs fonctions.

Art. 7. — Le Secrétaire est l'organe de la Société ; il est chargé de la correspondance ; il convoque, par lettres, aux séances ordinaires et extraordinaires ; il expose, au début de chaque séance, les questions à l'ordre du jour ; il rédige les procès-verbaux et les inscrit ou les fait inscrire sur un registre à ce destiné ; il les signe avec le Président ; il aide le Président dans l'exécution des délibérations.

Art. 8. — Le Trésorier est dépositaire responsable des fonds de la Société ; il opère la rentrée des sommes dûes et des cotisations ; il paie

les dépenses sur le vu *Bon à payer* du Président, et présente ses comptes, chaque année, dans la première séance du mois de mars.

Art. 9. — Les ressources de la Société se composent de la cotisation annuelle des membres titulaires résidants et des membres correspondants, des dons du Gouvernement, des subventions du Conseil Général de l'Aude et du Conseil Municipal de Narbonne, des donations ou legs faits à la Société par des particuliers, du produit de la vente des Catalogues et du Bulletin.

Art. 10. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 11. — En cas de dissolution de la Société, tous les objets qu'elle aura acquis : livres, tableaux, antiquités, collections d'histoire naturelle, etc..., etc..., demeureront la propriété de la commune de Narbonne.

Art. 12. — Les présents statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Bureau, en vertu d'une délibération de la Société et avec l'approbation du Gouvernement.

M. Figeac fait approuver la liste des ouvrages, dont la sous-commission de la Bibliothèque a décidé l'achat sur le budget de 1878.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications reçues pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1879

Séance du vendredi 10 Janvier 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Figeac, Fil, Boué, Berthomieu, secrétaire ; Gauthier et Eug. Cauvet, membres correspondants.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Chaber proposant l'achat de divers tableaux de l'Ecole hollandaise.

L'assemblée regrette que la situation financière de la Commission ne lui permette pas d'accueillir favorablement cette proposition, mais avant de se lancer dans de nouvelles dépenses, elle croit devoir rétablir l'équilibre dans son budget : cette nécessité est d'autant plus impérieuse, à ses yeux, qu'étant en instance pour se faire reconnaître comme établissement d'utilité publique, elle est obligée de soumettre sa situation financière au Ministre, et qu'elle a tout intérêt à la présenter aussi peu chargée que possible.

Le Secrétaire dépose sur le bureau deux exemplaires du projet des nouveaux statuts ; il annonce que notre demande a déjà reçu l'avis favorable du Recteur et que les pièces ont été envoyées à M. le Préfet de l'Aude.

M. Boué offre au nom de M. Firmin, maître d'hôtel : une gravure d'Albert Dürer : — une eau-forte représentant la bataille de Fontenoy, d'après Gamelin, surmontée du portrait de Jean Theurel, né à Orrain en Bourgogne, lequel avait assisté à cette journée ; — une gravure allégorique en taille-douce ; — une petite statuette de Madone espagnole en bois, présentant quelques traces de couleur ; — une assiette de Varages, — une carte de la *Roma antiqua triumphatrix ex vetustis monumentis expressa ;* — une carte de la rade de Cherbourg présentée à Dumouriez, Brigadier des armées du Roy ; — un teston en argent de François II (1559-60) avec coin de Henri II : HENRICVS II. D. G.

FRANCO.REX — buste court, barbu, incouronné, à dr. le point de l'I d'Henricus au dessous, cuirasse à rivets, revers : XPS. VINCIT... etc... 1560r écu de France couronné, accosté de 2 H couronnés — au dessous de l'écu M. ; — un teston en argent de Charles IX (1560-74) : CAROLVS VIIII.D.G.FRA.REX. tête imberbe et laurée à gauche, fraisée, cuirasse à filets, au-dessous : M. — revers : SIT.NOMEN.DOM.BENEDI MDLXXrr écu de France couronné, accosté de 2 C. couronnés.

M. Tallavignes offre au nom de M. Sarda de Caumont : un quart d'écu du Béarn. HENRICVS IIII.D.G. FRANC.ET.NAV.REX. DB (unis) croix à triple bande, fleurdelisée.

Revers : GRATIA.DEI SVM.QD SVM 1603, écu couronné de France, Béarn et Navarre accosté de deux 4.

M. le Bibliothécaire offre, au nom de M. Joseph Marc Causse, les *Annales de la Société des soi-disant Jésuites*, 5 vol. in-4° de l'abbé J. Ant. Gazaignes. Cet ouvrage a été remis à M. Caillard, relieur, qui a déclaré que les volumes devaient être décousus immédiatement à cause de l'humidité dont un grand nombre de cahiers portaient la trace et qui en compromettrait la conservation.

Des remerciements sont votés à ces divers donateurs.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenus. Séance levée à 3 h. 30.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Février 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Riols, Fil de Rouquairol, Figeac, Boué, Larraye, Eug. Cauvet, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce que les pluies torrentielles récemment tombées à Narbonne, en détrempant le sol du jardin de l'archevêché, ont causé la chute d'une partie des pierres antiques que nous y avons érigées ; une autre partie menaçant ruine a été étançonnée. Sur sa proposition, l'assemblée décide qu'on demandera à M. le Maire de vouloir bien charger M. l'Architecte de réparer le plus tôt possible cet accident, sauf à étudier le moyen d'en prévenir le retour, et de mettre ces restes précieux à l'abri des intempéries.

Il est aussi décidé que, vu la persistance du mauvais temps, les fouilles des Moulinasses ne seront entreprises qu'au mois de mars.

Le Secrétaire donne lecture d'un intéressant mémoire de Mgr H. Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté, sur le gaufrier de Saint-Chinian du Musée de Narbonne, avec un appendice sur les gaufriers de Cluny et de Rome (ce dernier appartenant aussi à notre Musée), les pâtes légères et la corporation des oublieurs.

L'assemblée, que cette lecture a vivement intéressée, vote des remerciements à Mgr Barbier de Montault. Prenant, ensuite, en considération toutes les marques d'intérêt qu'il a données au Musée de Narbonne et à la Commission Archéologique, elle lui confère le titre de membre honoraire, et renvoie son mémoire à la sous-commission de publication.

M. le Président de la sous-commission des Beaux-Arts offre, au nom de M. Chaber, deux petits tableaux :

1° Une *Déposition de croix* du Baroche, petit tableau d'oratoire qui est la répétition de son grand tableau fait pour la cathédrale de Pérouse et reproduit dans la *Vie des peintres* de Charles Blanc. La seule diffé-

rence qui le distingue de l'original consiste en un religieux vêtu de blanc qui tient la place des trois apôtres : c'est le portrait de l'abbé, chef de la communauté religieuse pour lequel cette petite réduction avait été faite.

2° Une *Tête d'étude* de Géricault, large esquisse peinte sur papier et postérieurement collée sur toile.

M. le Président de la sous-commission des Beaux-Arts rappelle, à cette occasion, que les libéralités de M. Chaber ont enrichi nos galeries de douze œuvres d'art remarquables, sans parler des huit tableaux de premier ordre que nous avons acquis par son intermédiaire. Il croit le moment venu de donner à notre généreux collègue un éclatant témoignage de notre gratitude, en faisant figurer son portrait parmi ceux des bienfaiteurs du Musée.

Cette proposition est adoptée avec empressement par l'assemblée, qui la renvoie à l'étude de la sous-commission des Beaux-Arts, avec charge de lui soumettre, à la prochaine séance, un projet conforme.

Le Bureau devra porter cette délibération à la connaissance de M. Chaber et lui exprimer le vœu qu'il veuille bien y adhérer.

Melle Darnis offre une pendule surmontée d'une naïade en bronze, deux lampes modérateur en bronze et deux beaux vases en porcelaine de Chine cloisonnée, destinés à orner la cheminée de la salle Cartault.

Dans la lettre gracieuse qui accompagne cet envoi, Melle Darnis dit qu'elle aurait voulu offrir tous les objets qui garnissaient la cheminée du Cabinet de son beau-frère, mais ces objets ne lui étant pas échus en partage, elle a cherché à les remplacer par d'autres qui fussent, à la fois, sérieux et dignes de la destination qu'elle leur affectait. Elle termine en remerciant la Commission de la délibération qu'elle a prise en faveur de son beau-frère M. Alcide Cartault et en lui renouvelant son désir que tous ses dons soient catalogués sous le nom de sa sœur, Madame Alcide Cartault, née Darnis.

Le Bureau est chargé d'exprimer à Melle Darnis les sentiments de profonde gratitude qu'inspire à la Commission Archéologique ce nouvel acte de générosité.

Le Secrétaire offre, au nom de M. Edw.Barry, membre honoraire, une notice sur *Le culte des Génies dans la Narbonnaise* provoquée par la découverte du monument *Genio Patron...* du bastion Saint-François ; — au nom de M. Louis Lanet, employé à l'octroi Saint-François, un fragment de poterie avec figure de guerrier, trouvé dans la démolition du Bastion de ce nom. Remerciements.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages récemment reçus par l'intermédiaire de M. Dauchez.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière séance, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Mars 1879.

M. le Président Tallavignes se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, qui est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Delmas, doyen d'âge.

Présents : MM. Fil, de Rouquairol, Figeac, l'abbé Prax, Boué, Favatier, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire lit une lettre par laquelle Mgr Barbier de Montault remercie la Commission pour le titre de membre honoraire qu'elle a bien voulu lui conférer. Il lui annonce qu'il a l'intention d'offrir au Musée

une bourse à jetons du XVIIIe siècle et à la Bibliothèque plusieurs brochures d'archéologie chrétienne.

Le Secrétaire annonce que la démolition du chevet de l'église de Saint-Sébastien-né a mis au jour une petite crypte dans les murs de laquelle étaient percées un certain nombre de niches contenant des ossements. On y a découvert aussi deux statues en pierre relevées de couleurs vives et de dorures qui ont conservé toute leur fraîcheur : l'une représente un saint, l'autre un évêque.

Une satue de Vierge, en pierre, du XVIIIe siècle a été trouvée dans les murs de l'église Lamourguier (démolition des remparts de Bourg) et transportée au Musée.

Le Secrétaire offre, au nom de M. Gustave Saige, archiviste aux archives nationales, le moule en plâtre d'un sceau juif bilingue à deux faces, dont le Musée possédait déjà une empreinte à la cire et qui se rapporte à un roi juif de Narbonne. La matrice trouvée à Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn) fait aujourd'hui partie de la collection Charvet et a figuré à l'Exposition de l'art français, au Trocadéro. Ce sceau, qui paraît du XIVe siècle, porte sur chacune de ses faces un écu ogival chargé d'un lion symbolisant la tribu de Juda et d'un côté la légende (en caractères hébraïques) : *Kalonymos bar Todros* (fils du rabbin Théodore) suivie des sept lettres : *Y. Sch. Y. A. M. H. N,* initiales d'un verset d'Isaïe employé sous forme d'invocation ; de l'autre côté : *Seel monmet Juden de Narbo* (en langue romane).

Benjamin de Tudèle, au début de son voyage, en 1160, rencontra à Narbonne un certain Rabbi Kalonymos fils de Todros, descendant de David, qui tenait des souverains de la contrée des propriétés foncières dont personne, dit le voyageur, ne pouvait le déposséder par force.

Le sceau qui nous occupe appartiendrait probablement au petit-fils de ce dernier et présenterait, à ce point de vue, un intérêt considérable pour l'histoire des Juifs de Narbonne. Ce *Monmet Tauros* ou *Monmetus,* nom vulgaire de Kalonymos bar Todros, aurait été le dernier chef, ou, comme on disait alors, le dernier roi juif de cette ville, avant l'expulsion de 1306.

Un extrait du Cartulaire de Narbonne dit, en effet, que le commissaire de Philippe le Bel, Gérard de Courtonne, fit vendre vingt maisons appartenant à ce chef opulent de la communauté juive, déclarant que quelques-uns de ces immeubles étaient tenus en franc alleu. Ceci, rapproché du type gravé sur le sceau, consistant en un écu armorié analogue à celui qui appartenait aux seigneurs chrétiens, justifie l'allégation de Benjamin de Tudèle, relativement aux propriétés du Naci ou prince des Juifs de Narbonne. La présence de cet écu est un indice certain de l'importance considérable dont jouissaient les nacis narbonnais.

Le Secrétaire rappelle, à cette occasion, que le Musée possède aussi la matrice d'un autre sceau juif bilingue à une face, qui a fait l'objet d'une communication de M. de Longpérier à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 18 juillet 1873. Ce sceau qui affecte la forme d'un écu arrondi par le bas est du XIIIe siècle et porte la double inscription suivante : à gauche, en hébreu *Kalonimos fils de Salomon — que son roc* (Dieu) *le préserve et le fasse vivre ;* à droite, en caractères latins : *crescas de mascla ;* au centre du sceau, on voit une grande étoile à cinq pointes, le *pentalpha,* connu chez les Juifs et les Musulmans sous le nom de signe de Salomon ; au haut du champ, une étoile et un croissant ; ce dernier fait allusion au mot *crescas,* nom vulgaire et profane de Kalonimos.

Il est probable que cet autre Kalonymos tient, dans la chronologie des rois Juifs de Narbonne, une place intermédiaire entre le Rabbi Kalonymos fils de Todros signalé en 1160 par Benjamin de Tudèle et le Monmet du sceau de M. Charvet dépossédé en 1306 par Philippe le Bel.

M. le Trésorier fait approuver et signer les comptes de 1878.

M. Honoré Fabre, membre correspondant offre une monnaie consulaire en argent de Balbus. — M. Nazaire Bach, entrepreneur, un chapiteau du XIIIe siècle trouvé dans une maison du Bourg. — Mgr Barbier de Montault, membre honoraire, une bourse en perles très fines, du XVIIIe siècle, destinée à renfermer des jetons de jeu, et un lot de brochures archéologiques. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les publications reçues durant le mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

La séance du vendredi 11 avril 1879 n'a pas eu lieu à cause de la sainteté du jour (vendredi-saint).

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Mai 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, l'abbé Dupuy, Riols, Fil. Larraye, Figeac, Eug. Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à l'assemblée de la mort de M. Edw. Barry, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, et membre honoraire de notre Société. Cette perte sera vivement ressentie par les membres de la Commission Archéologique qui avaient pu apprécier, dans les fréquents séjours de M. Barry parmi nous, le charme et la sûreté de ses relations.

Ils ne sauraient oublier, d'ailleurs, l'importance de l'œuvre à laquelle il s'était voué et qui, en dehors de toute autre considération, lui créerait des droits à notre sympathique gratitude. Cette œuvre reste inachevée : aussi M. le Président, en payant au nom de la Commission Archéologique un juste tribut de regrets à notre éminent collègue, exprime-t-il le vœu que son *Corpus des Inscriptions Romaines de la Narbonnaise* puisse trouver un digne continuateur.

Une lettre de Mgr Barbier de Montault signale un article de l'*Archivio storico e archeologico dellà città e Provincia di Roma* (3e fasc. du vol. III) relatif à l'envoi de Rome à Narbonne, dans le XVIe siècle, de plusieurs objets d'art : statues, marbres, verres de Venise, cassette etc.... Il désirerait savoir si l'on ne pourrait pas retrouver la trace de quelques-uns de ces objets, soit dans la ville, soit dans le département.

Le Secrétaire porte à la connaissance de ses collègues que la Direction des Beaux-Arts vient d'accorder au Musée de Narbonne 1° un tableau de M. Groiseilliez : *Vue d'Amélie-les-Bains* ; 2° une statuette en plâtre de M. Laoust : *Jeune pâtre jouant de la tibia curva* ; 3° douze gravures :

1 *La Jeunesse*, de M. Jules Jacquet, d'après M. Chapu.
2 *Le courage militaire*, du même, d'après M. Dubois.
3 *Gloria Victis*, du même, d'après M. Mercié.
4 *Saint Bruno en prière*, du même, d'après Le Sueur.
5 *Les Aveugles de Jéricho*, de Garnier, d'après Le Poussin.
6 *Dante aux enfers*, de Lehmann, d'après Flandrin.
7 *Thétis*, de M. Richommé, d'après Gérard.
8 *L'enfance de Sainte Geneviève*, de M. Masson, d'après Puvis de Chavannes.
9 *La danse des Almées*, de M. Hédouin, d'après Mme Mariette Brown.
10 *La Forge*, de M. Masson, d'après Le Nain.
11 *La Ronde de nuit*, de M. Flameng, d'après Rembrandt.
12 *Erasme*, d'après Holbein.

Ces divers objets sont exposés dans les salles du Musée.

Le Secrétaire annonce que la réparation des vitrines de la salle des Gardes est terminée. Le crédit de 500 frs voté par le Conseil Municipal s'étant trouvé insuffisant, il propose de combler la différence, soit 100 frs, sur les fonds de la Société. — Adopté.

Il annonce ensuite que les fouilles des Moulinasses ont été reprises le 18 mars, sous la direction de M. Boué. En l'absence de ce dernier (retenu à Carcassonne par ses fonctions de juré), il se borne à donner les quelques renseignements suivants :

La nécessité de tirer le meilleur parti possible du crédit qui nous était alloué, nous a engagés à substituer au système des tranchées, qui exigeait de très grands mouvements de terres, celui des puits isolés correspondant à la situation présumée des piliers et à nous borner à suivre la crête supérieure des murs. Nous sommes parvenus à tracer ainsi la plus grande partie du périmètre de l'édifice.

L'ensemble des constructions se compose d'une rangée de piliers cannelés d'ordre ionique flanqués, à droite et à gauche, de deux murs parallèles en petit appareil. Nous possédons un des angles, mais la suite des piliers va se perdre, d'un côté, sous les maisons de la porte de Béziers, de l'autre, sous la cour de la caserne Saint-Bernard ; dans la première direction le nombre de piliers ou bases découverts est de 14, et dans l'autre de 12, sans compter le pilier d'angle. Chacun des murs parallèles est à 6 m. 30 environ de la ligne des piliers ; la distance entre chaque pilier, de centre à centre, est 4 m. 20.

Le mur extérieur, dont la base repose, du côté de la rue, sur une sorte de trottoir en larges pierres de taille, bordé de ruisseaux pour l'écoulement des eaux, est renforcé, de distance en distance, par des contreforts également en petit appareil, ce qui ferait croire qu'il devait résister à la poussée d'une voûte ; on y remarque l'emplacement d'une porte d'entrée.

Le mur intérieur n'a pas de contreforts, mais il est double et renferme, entre ses deux parties, un caniveau en maçonnerie également destiné à l'écoulement des eaux ; la tranchée que nous avons ouverte, suivant sa face intérieure, a mis au jour une certaine quantité de bases et de fûts de colonnes d'ordre toscan, qui semblent en avoir été détachés et occuper encore la place où ils sont tombés, lors de la destruction de l'édifice. On trouve, de même, le long du mur extérieur, quelques tronçons de colonnes cannelées.

Les traces de plusieurs murs parallèles se font remarquer dans l'intérieur des constructions que nous venons de décrire, et sembleraient indiquer l'existence d'un monument central : l'un d'eux forme un massif de près de onze mètres d'épaisseur, mais les ressources dont nous disposions ne nous ont pas permis de les explorer d'une façon suffisante.

Le sol antique, pris au niveau de la base des colonnes, est à 1 m. 65 environ au dessous du sol actuel ; l'on remarque toutefois au dessous de ces bases, et en différents points, des substructions, ainsi que des restes d'aqueducs, qui sembleraient appartenir à des constructions antérieures.

Il serait difficile, dans l'état actuel des travaux, d'émettre une opinion plausible sur la destination du monument et sur l'époque de sa construction. A en juger, cependant, par la forme insolite des piliers, la nature des matériaux et l'imperfection des joints, on serait porté à l'attribuer à une époque de décadence. Les substructions, les restes d'aqueduc, dont on a retrouvé les traces, sembleraient indiquer, en outre, qu'il a été élevé sur les ruines d'un de ces nombreux monuments rappelés par Ausone et Sidoine Apollinaire, et qui faisaient, dans les premiers siècles de notre ère la gloire de notre antique cité.

Ces ruines appartenaient-elles au Forum, à des Thermes ou bien à ce fameux Capitole en marbre de Paros qu'Ausone nous représente comme pouvant lutter, par ses dimensions et sa richesse, avec le Capitole de

Rome ? Ce sont là autant de questions que le degré d'avancement des travaux ne nous permet pas de résoudre. Ce que l'on peut assurer toutefois, c'est qu'il existait, dans le voisinage, un magnifique édifice en marbre blanc, dont les débris jonchent le sol, et que des explorations nouvelles nous permettront peut-être de retrouver ; à en juger par la beauté et le fini des objets recueillis : frises, chapiteaux, pilastres, fragments de statues et d'inscriptions impériales, cet édifice devait appartenir à la plus belle époque de la période gallo-romaine ; mais pour fixer ce point de la topographie de l'ancienne Narbonne, il serait nécessaire de déblayer entièrement le terrain jusqu'au niveau du sol antique. Une pareille opération demanderait la participation du Département et de l'Etat. Aussi le Bureau se propose-t-il de faire à ce sujet un nouvel appel au Conseil municipal, au Conseil Général et au ministère de l'Instruction publique ; il lui paraît difficile, vu le caractère d'intérêt général qu'offre une aussi remarquable découverte, que ces diverses administrations nous refusent le concours que nous réclamons d'elle.

Parmi les objets de toute nature retirés des fouilles, on remarque une grande quantité de plaques de marbre, aux couleurs les plus variées, qui devaient servir de pavé ou de revêtement ; — des fragments de statues en marbre et d'inscriptions impériales ; — quelques unes de ces dernières ont leurs lettres relevées de couleur rouge ; l'une d'elles portait même des traces de dorure ; — une petite statuette de bronze représentant l'*Enfant à l'épine ;* — divers petits instruments en os et en cuivre, tels que cuillers, aiguilles, styles, boucles, chevilles, etc... de nombreux fragments d'ampoules en verre et de lampes et vases en terre rouge bistrée dite de Samos : nous avons pu relever sur ces dernières près de soixante nouvelles marques de potier dont les suivantes :

Vases en terre rouge dite de Samos :

ATEI — VATEI — OFPOLIO.

OFMATE — OFCEN — TIVLA — C·S·RVFO

OF·RVFNI — RO — AV·SA — OF·L·COS VIRIL

GEM E — FSIVI — OFSABINI — FAVITI

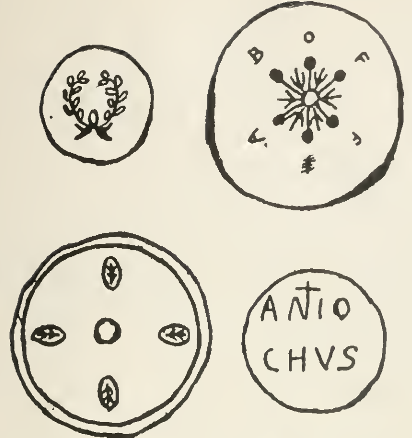
OFL MANII — QVINTIO — CELSI — IVERI

OFCE ·MA — OFFG — OF·C VA — PILA

O O fond rouge, rebord brun séparés par une bande striée.

VFNA — F SA· — CABVCAT — OF

FCRESL peut-être OF CRESTI renversé.

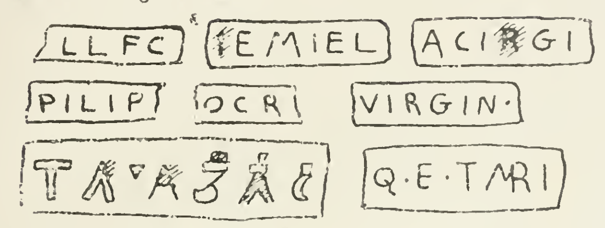




fond de vase en terre rougeâtre recouverte d'un vernis noir.

(les lettres grisées sont douteuses).

Sur les anses de grands vases :



L-VOLE. gravé autour du goulot . - 6 - E. très fruste.

Lampes en terre cuite :

FORTIS CARMI. C-DESSI

L-MADI au-dessus, une sorte de fléau (fragment).

Brique plate : C L R

Les membres de la réunion pourront visiter tous ces objets qui se trouvent dans la salle des Gardes.

Un membre demande où en est la question de reconnaissance d'utilité publique ? Le Secrétaire répond que les pièces sont encore à la Préfecture, et que le Conseil municipal, appelé à donner son avis, ne s'est pas encore prononcé. Il en est de même pour la demande que nous avons adressée, il y a plus de deux mois, à la municipalité, de réparer l'accident arrivé à nos pierres épigraphiques, au jardin de l'archevêché, demande qui attend encore sa réponse.

L'assemblée sanctionne l'achat (12 frs) fait par le Secrétaire d'une pièce en or de l'empereur Magnus Maximus trouvée à Saint-Polycarpe (Aude) : tête laurée à droite, imberbe, autour : DNMAG MAXIMVS PFAVG (*dominus noster magnus Maximus pius felix augustus*) ; revers : statue tenant le labarum de la main droite et de la gauche une victoire — une étoile à gauche — autour : RESTITVTOR.REIPVBLICAE. Exergue : S.M.T.R. Cet empereur usurpateur fut reconnu en Gaule et en Espagne de 383 à 387.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière séance ainsi que divers ouvrages offerts par plusieurs donateurs. — Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Juin 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Emile Cauvet, Riols, de Rouquairol, Figeac, Larraye, l'abbé Prax, Eug. Cauvet, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Président annonce que le Conseil municipal a voté une somme de 500 frs pour continuer les fouilles des Moulinasses ; cette décision est actuellement soumise à la sanction préfectorale.

M. le Président de la sous-commission de peinture annonce l'arrivée du portrait de M. Chaber. Cette toile, dûe au pinceau de M. Monseret, de Montpellier, se recommande par les qualités qui caractérisent toutes les œuvres de notre habile compatriote. Le prix en est de 400 frs et l'on n'attend plus pour le faire figurer parmi nos bienfaiteurs, que l'arrivée du cadre dont la commande a été faite à Paris il y a quelques jours.

M. Delmas dit qu'il a été trouvé dans les réparations des Minimes une curieuse pyramide, en marbre rouge, qui doit provenir de cet ancien couvent ; il demande qu'on l'autorise à s'entendre avec M. le Sous-Préfet pour faire bénéficier le Musée de cette découverte.

Il propose également de faire transporter au Musée l'autel du parc de Céleyran, offert par notre collègue M. Amédée Tapié. Ces deux propositions sont votées à l'unanimité.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat (2 frs) d'une grande médaille en bronze, au millésime de 1239, qui paraît avoir appartenu au couvent des Trinitaires ou à celui des frères mineurs.

Il offre, au nom de M. l'abbé Cassol, membre correspondant, trois empreintes fossiles d'Armissan parfaitement conservées : 1° un poisson ; 2° une pomme de pin ; 3° un rameau de *sequoïa Tournalii.*

M. Boué offre, au nom de M. Aimé Paloque, médecin-major au 100e de ligne, vingt-quatre monnaies de bronze, dont la plupart sont assez bien conservées, et au nom de M. Lagasse, cordonnier, rue des Nobles, deux grandes valves, dont l'une brisée, d'une variété de *Pinna.*

M. Emile Cauvet offre, au nom de M. Alart, archiviste du Département des Pyrénées-Orientales, membre honoraire de notre Société une brochure dont ce dernier est l'auteur, intitulée : *Privilèges et titres relatifs aux franchises, institutions et propriétés communales du Roussillon et de Cerdagne depuis le XIe siècle jusqu'en 1660.*

Des remerciements sont votés aux divers donateurs.

M. Emile Cauvet demande l'autorisation de faire l'achat pour le prix de 63 frs de 3 volumes des *Antiquités de la France,* destinés à compléter la grande collection de la bibliothèque Cartault. Parmi ces volumes figure le département de l'Hérault. — Accordé.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière séance, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 50.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Juillet 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Favatier, Fil, Figeac, Boué, l'abbé Degua, Eug. Cauvet, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Boué offre, au nom de M. Esquer, capitaine en retraite, 14 beaux échantillons de marbre des carrières de Caunes. — Remerciements.

M. le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages qu'il a reçus pour la Bibliothèque.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Août 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, Larraye, Figeac, l'abbé Prax, Eug. Cauvet, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

Une lettre du Ministre de l'Instruction Publique annonce qu'il vient d'accorder une allocation de 400 frs à la Commission Archéologique. Le Bureau est chargé de transmettre nos remerciements.

Le Secrétaire rend compte de la visite que M. Henry Houssaye inspecteur des Musées de province, a faite au Musée de Narbonne le 22 juillet et qui s'est étendue à la Bibliothèque, au jardin et à l'ex-musée lapidaire de Lamourguier. Cette visite a paru intéresser vivement ce haut fonctionnaire qui a bien voulu, au moment de partir, exprimer au Secrétaire sa satisfaction sur l'importance et la bonne tenue de ces établissements.

Le Secrétaire annonce que l'on a recueilli depuis la dernière séance 25 pierres antiques provenant des bastions Saint-François et Saint-Cosme. Les pierres provenant de ce dernier lieu formaient le plafond du chemin couvert qui entourait le bastion et qui a été récemment mis au jour. Dans ce nombre figurent 10 inscriptions dont 6 inédites (1).

M. Emile Cauvet fait hommage à la Société du 1er volume de son traité sur les assurances maritimes. Le Bureau est chargé de remercier M. Cauvet et de le féliciter sur ce nouveau travail qui a déjà valu à son auteur les suffrages de tous les hommes compétents.

M. le Bibliothécaire dépose les ouvrages reçus ou acquis par la Bibliothèque.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Septembre 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Favatier, de Rouquairol, l'abbé Degua, Eug. Cauvet, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

(1) Notamment les inscriptions publiées au *Corpus inscriptionum latinarum*, t. 12, nos 4468, 4887, 5115, 5153 et 5214.

M. le Maire adresse une copie de la délibération prise par le Conseil municipal à la date du 14 juin 1879, sur l'invitation de M. le Préfet de l'Aude, concernant notre demande d'utilité publique.

Cette délibération, basée sur un rapport longuement motivé, conclut au rejet de la demande.

L'assemblée ne croit pas plus utile de réfuter les arguments contenus dans le rapport en question, qu'elle ne croit nécessaire d'insister sur le caractère du mobile qui l'a guidée, dans ces démarches. Aussi, se borne-t-elle à donner acte à M. le Maire de sa communication, se réservant de poursuivre, dans des circonstances plus favorables, une solution à laquelle se trouvent, à son avis, si étroitement liés les intérêts du Musée et ceux de la ville de Narbonne.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat (30 frs) d'une statuette antique de Mercure, en bronze, trouvée dans un champ de Maraussan, près Narbonne. Il annonce que l'autel de Céleyran donné par M. Amédée Tapié a été transporté sous le grand escalier de l'archevêché.

M. le Président annonce que la subvention annuelle accordée par le Conseil Général à la Commission Archéologique a été élevée au chiffre de 1500 frs. Le Bureau est chargé par l'assemblée de transmettre à M. le Président du Conseil Général de l'Aude l'expression de sa vive gratitude.

M. le Président dépose sur le bureau un calque du plan des fouilles opérées aux Moulinasses, qui a été dressé par les soins de M. l'Architecte de la ville. Ce plan sera remis aux archives. Il est décidé, à ce sujet, qu'immédiatement après les vendanges ces fouilles seront reprises dans la limite du crédit de 400 frs ouvert par le Conseil municipal.

M. le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages récemment acquis par la Bibliothèque.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Octobre 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Fil. Riols, l'abbé Prax, Larraye, Eug. Cauvet, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Mgr Barbier de Montault, membre honoraire, signale un gaufrier civil du XVe siècle qu'il a trouvé à Pavie et dont il envoie un estampage ; c'est, avec le gaufrier de Saint-Chinian du Musée de Narbonne, les deux seuls instruments de ce genre connus jusqu'à ce jour.

Le possesseur, M. le Chevalier Brambilla, inspecteur des fouilles à Pavie serait disposé à en échanger l'empreinte contre celle des gaufriers que possède le Musée de Narbonne. L'assemblée souscrit à cette proposition et charge le Bureau d'écrire dans ce sens à M. le Chevalier Brambilla.

M. Caillard, libraire, communique une lettre qu'il a reçue de M. le Receveur municipal en réponse à sa demande de paiement du catalogue de peinture. Les frais d'impression se montent à 1800 frs mais le crédit voté ne s'élevant qu'à 1500, M. Caillard est prié de modifier son compte de façon à le faire rentrer dans les limites assignées par le Conseil municipal.

Le Secrétaire, pour expliquer cette différence, rappelle que, lorsqu'on demanda le crédit de 1500 frs au Conseil, il ne s'agissait que d'un catalogue de peinture. Plus tard, on résolut d'y joindre la céramique et ce fut l'adjonction de ces nouvelles feuilles qui éleva à 1800 frs le compte

de M. Caillard. Il croit que sans faire un nouvel appel à la bienveillance de la Municipalité, la Commission peut aisément combler ce déficit, en y consacrant la somme fournie par la vente des catalogues.

Cette proposition est adoptée.

Il fait ensuite approuver une dépense de 43 frs 67, occasionnée par la peinture du soubassement des vitrines de la salle des Gardes et du vernissage des cimaises, ainsi que des piédestaux des statues de la grande galerie.

M. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications reçues pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Novembre 1879.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Figeac, l'abbé Prax, Boué, Gauthier, Eugène Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Trésorier est autorisé à acquitter une somme de 10 fr. entre les mains de M. le Directeur de l'Enregistrement de Nimes, pour droits de succession du legs Canonge, sur une valeur minimum de cent francs.

M. Boué rend compte de l'état actuel des fouilles qui ont été reprises aux Moulinasses le 7 novembre avec le crédit de 500 frs ouvert par le Conseil municipal.

Une des premières choses à déterminer était la position exacte de la seconde colonne d'angle de la face postérieure du péribole. Cette détermination devait, en effet, donner la longueur d'un des côtés de l'édifice. Le moyen le plus simple d'arriver à ce résultat était de poursuivre la tranchée des piliers ou de creuser des puits dans leurs directions, ainsi qu'il avait été fait pour l'angle opposé ; malheureusement, ces recherches, outre les dépenses qu'elles auraient entraînées, avaient l'inconvénient d'empiéter sur la voie publique ; il fallait donc recourir à un autre expédient.

On se rappelle que le mur extérieur, primitivement découvert, présentait un léger retrait sur une partie de son parcours et qu'à ce retrait correspondait un second mur parallèle distant du premier d'environ 60 centimètres. Quel était le but de cette double construction ? Etait-elle plus récente que le mur de l'enceinte et n'avait-elle pas servi à boucher une des entrées de l'édifice, dont le retrait en question semblait révéler l'existence ? Un examen attentif des deux murs convainquit bientôt de l'invraisemblance de cette hypothèse ; leur appareil, en effet, était identique et les matériaux de même nature ; il était plus aisé d'admettre que cette sorte d'avant-corps, surmonté d'une élégante colonnade, devait former un portique destiné à rompre la monotonie de la muraille extérieure, dont il devait occuper le centre. La présence de plusieurs fûts cannelés entièrement différents des colonnes lisses du mur intérieur, et celle des deux beaux chapiteaux composites trouvés dans le voisinage venait, d'ailleurs, corroborer cette opinion. Il était, dès lors, nécessaire de bien déterminer le milieu de cet avant-corps qui devait donner, avec l'axe de l'édifice, le moyen certain de trouver l'emplacement de la colonne d'angle cherchée.

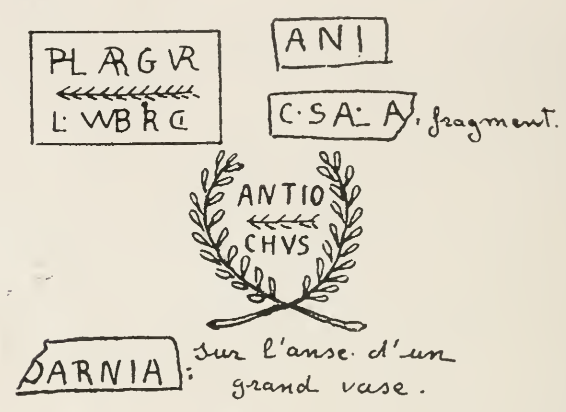
Le chantier ouvert dans cette intention a permis en outre de constater que les constructions mises au jour reposent elles-mêmes sur des substructions plus anciennes, dont l'une affecte la forme circulaire ; on a même trouvé au pied du mur extérieur un seuil en briques *(opus spicatum)*

parfaitement conservé, et en contrebas d'environ 1 m. 65 du dallage de l'ancienne voie.

La face latérale parallèle à la gare présentait aussi un double mur analogue à celui dont la présence avait été signalée au milieu de la face postérieure ; des recherches ont été entreprises pour juger s'il ne devait pas y occuper une position identique et, par suite, nous permettre de déterminer la longueur de cette face.

Des fouilles ont enfin été pratiquées dans les constructions qui paraissaient s'élever sur divers points de la cour intérieure, et dans les fondations du monument central. Les travaux, en cours d'exécution, n'ont pas encore amené de résultats importants.

Parmi les objets que les fouilles ont mis au jour figurent : un beau chapiteau composite semblable à celui que nous avons déjà recueilli au jardin de l'archevêché, plusieurs fragments de frises, de corniches avec modillon, fûts de colonnes et quelques poteries gallo-romaines avec les marques suivantes :



M. Gabriel Esquer offre au Musée une clé ouvragée du XVI[e] siècle trouvée à Caunes. M. Firmin, maître d'hôtel un beau mortier en pierre du XVII[e] siècle avec mascaron et un écu portant un bras tenant une croix (provient d'une maison de la rue Droite). M. Berthomieu, un bronze l'Alexandre Sévère IMP.ALEXANDER. PIVS. AVG. tête laurée à droite revers : COS III.P.P.P.M.TR.P.XI. groupe fruste ; 1 double tournois de 1636 : DENRIC.ET.B.B.... fruste ; une pièce de 6 deniers de Louis XV, date illisible : triangle formé par 6 + deux à deux fleurdelisées, au milieu, lettre monétaire N. LOUIS XIIII ROY de France et. de. NAV. revers : croix évidée fleurdelisée — SIX DENIERS DE FRANCE. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Décembre 1879.

La séance est ouverte à 1 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Fil, Figeac, Larraye, Boué, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : puis, il présente l'estampage d'un gaufrier civil qui lui a été envoyé par M. le Chevalier Brambilla, de Pavie, et qui fait partie de sa collection. Ce gaufrier appartenait à

Josia Acquaviva duc d'Atri (*Dux Adriae*) qui joua un rôle important dans l'Italie du XVe siècle. Une empreinte en gutta-percha de notre gaufrier de Saint-Chinian a été adressée, en échange, à M. le chevalier Brambilla, avec la prière de nous envoyer, s'il est possible, une empreinte analogue du gaufrier de Pavie, afin de pouvoir l'exposer dans nos collections.

M. Boué annonce que le crédit de 500 frs voté par le Conseil municipal pour la continuation des fouilles des Moulinasses est épuisé, et que ces fouilles ont dû être interrompues le 1er décembre, faute de fonds. Ainsi qu'il l'avait fait pressentir à la dernière séance, le second pilier d'angle de la face postérieure a été trouvé au point déterminé d'avance par la position de l'avant-corps, qu'on supposait devoir être le centre de cette face. Ce pilier diffère essentiellement des autres, en ce qu'il présente sa convexité sur chacun des côtés extérieurs en retour, tandis qu'il est concave sur les deux autres côtés. La constatation de ce fait important est une preuve irréfutable que l'avant-corps faisait partie intégrante du monument découvert et permet, en outre, d'apprécier les vastes proportions de ce monument ; la ligne des piliers qui représente le petit côté du quadrilatère mesure, en effet, 72 mètres, ce qui porte à 87 m. environ la longueur du mur d'enceinte correspondant.

Le chantier ouvert sur la face latérale qui regarde la gare n'a pas donné de résultats aussi décisifs : le petit mur extérieur qui avait semblé, tout d'abord, occuper sur cette face, une position analogue à celle de l'avant-corps de la face postérieure, est dépourvu de contreforts et l'on n'a découvert, à sa base, aucune trace de caniveau ; il s'appuie directement sur la muraille de l'enceinte dont il enveloppe les contreforts dans son épaisseur. Cette disposition lui assignerait une date plus récente et serait une preuve des remaniements que subirent les monuments gallo-romains durant la période visigothique.

En serait-il ainsi des constructions qui s'élèvent dans certaines parties de la cour intérieure ? La question n'a pu être encore élucidée ; ces constructions présentent en outre des particularités qui ajoutent à la difficulté du problème ; c'est ainsi que le mur sur lequel elles s'appuient et qui n'a que 50 centimètres d'épaisseur, parallèlement à la face postérieure, ne mesure pas moins de 1 m. 20 le long de la face latérale ; de plus, aucune des chambrettes découvertes ne paraît avoir d'issue, et cependant, l'enduit qui recouvre les murs, les lignes qu'on y remarque et qui simulent des panneaux et des lambris prouvent bien qu'elles étaient habitées.

Le monument central n'a pas été abordé ; on a seulement fouillé jusqu'à ses fondations le mur de soutènement du massif qui lui servait de base ; ces fondations ont 3 m. 95 de profondeur et l'on peut juger par là du poids qu'elles devaient supporter.

Des travaux de déblaiement ont été aussi opérés sur divers points, afin de recueillir quelques-uns des fragments architecturaux qui se trouvent, en grand nombre, enfouis sous les décombres. On en a retiré des chapiteaux, des fûts de colonnes, des corniches, ainsi qu'un certain nombre de doigts en marbre qui devaient appartenir à de magnifiques statues.

L'assemblée remercie M. Boué de son intéressante communication et émet le vœu que des allocations nouvelles puissent lui permettre de poursuivre ses travaux d'investigation. Elle décide de faire à ce sujet un nouvel appel au Comité des Travaux Historiques.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'un magnifique celt en porphyre trouvé à Minerve (80 frs).

M. Figeac fait approuver l'achat de *l'Architecture romane dans le Midi de la France*, par M. Henri Révoil, 3 vol. in-folio dont le prix (170 frs) sera pris sur les fonds restés disponibles en 1879, complétés sur la part afférente à la Bibliothèque dans le budget de 1880.

Conformément à la décision prise dans la séance du 3 novembre 1878 et attendu qu'aucune réponse officielle n'a encore été faite à notre demande de reconnaissance comme établissement d'utilité publique, les membres du Bureau et des sous-commissions sont maintenus pour l'année 1880.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications qui lui sont parvenues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1880

Séance du vendredi 9 Janvier 1880.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Fil, Larraye, l'amiral Lamothe-Tenet, l'abbé Prax, Boué, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Un membre de la sous-commission des Beaux-Arts présente une peinture intéressante que vient de restaurer M. Fil et qui lui paraît digne de figurer dans les galeries du Musée : c'est une toile marouflée sur bois, portant au catalogue le n° 228 et que son état de dégradation n'avait pas permis d'exposer jusqu'ici. Grâce à l'habile restauration de M. Fil, elle pourra désormais occuper une place honorable dans l'Ecole française du XVIIIe siècle.

Le Secrétaire annonce qu'on vient de découvrir cinq inscriptions gallo-romaines inédites dans les fondations de l'ancienne vicomté (tour des Postes). M. Rozier, qui s'est rendu acquéreur des nombreuses pierres qui en ont été extraites, a bien voulu céder au Musée ces monuments épigraphiques, (la cinquième n'est un fragment très fruste inscrit sur les deux faces opposées). (1)

Une sixième inscription, très bien conservée, avait été découverte dans le même lieu, mais elle a été détournée par les ouvriers. (2)

Le Secrétaire signale aussi la découverte qui vient d'être faite sur l'emplacement de l'ancienne église des Cordeliers d'un caveau contenant de nombreux ossements humains et un groupe sculptural en pierre, qui devait faire partie d'une mise au tombeau ; cette dernière trouvaille ayant eu lieu dans un terrain vendu par la ville à M. Azam, le Bureau est chargé d'en réclamer auprès de M. le Maire la restitution au Musée.

M. le Bibliothécaire dépose sur le Bureau les dernières acquisitions de la Bibliothèque. Le Secrétaire dépose également les publications qui lui sont parvenues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

---

(1) Voir la restitution de ces fragments au *C. I. L.* t. 12 n° 4501 et *infra* au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1880.

(2) *C. I. L.*, t. 12, n° 4633.

Séance du vendredi 13 Février 1880.

La séance est ouverte à 2 h. 35 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Larraye, Eug. Cauvet, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président annonce la mort de M. Mouynès, archiviste de l'Aude, et celle de M. Allart, archiviste des Pyrénées-Orientales, tous deux membres honoraires. Cette double perte sera vivement ressentie par les membres de la Commission qui suivaient avec le plus vif intérêt les travaux de nos savants collègues. Si les exigences de son service ne permettaient pas à M. Allart de prendre part à nos réunions, il se disposait, néanmoins, à répondre à l'honneur qui lui avait été fait par une active collaboration à notre Bulletin.

M. Mouynès avait depuis longtemps acquis droit de cité parmi nous : il était au nombre des membres les plus actifs de notre Société et des plus assidus à nos séances, dont il éclairait les discussions, avec l'autorité de sa parole et sa profonde connaissance de notre histoire locale. D'un commerce agréable et sûr, il n'éveillait autour de lui que des sympathies et jamais sa bienveillance pas plus que son érudition ne firent défaut à aucun de ceux qui eurent à solliciter son concours.

Il est une chose d'ailleurs qui suffirait pour créer à M. Mouynès des droits imprescriptibles à notre reconnaissance : c'est son classement des archives municipales de la ville de Narbonne, travail important qu'il poursuivit pendant plus de quinze années avec la science d'un érudit de premier ordre et la patience d'un Bénédictin. La mort ne lui a pas permis de le mener à bonne fin et les quatre premiers volumes restent seuls terminés. M. le Président regrette qu'on n'ait pas cru, jusqu'ici, devoir les livrer à la publicité et exprime le vœu que l'œuvre patriotique de M. Mouynès trouve un digne continuateur.

L'assemblée, s'associant aux paroles de son Président, décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance, qui contient notamment une lettre de M. le Maire annonçant que M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'accorder au Musée de Narbonne un tableau de M. Fernand de Chambord *La source* qui a figuré au salon de 1879.

Le Secrétaire signale que la municipalité ayant invité les membres de la Commission Archéologique à assister aux obsèques de M. Bonnel, maire de Narbonne, qui ont eu lieu le 21 janvier dernier, le drap d'honneur de la Commission a figuré, selon la tradition, à cette cérémonie funèbre, tenu par MM. les Membres du Bureau.

Le Secrétaire annonce que l'inscription de T.ATILIVS. TELESPHOR, dont il a fait mention à la dernière séance, a été restituée au Musée. Il offre, au nom de M. Delmas, un fragment de boucle de ceinturon en bronze trouvé à Sainte-Lucie, et au nom de M. le docteur Bonnes, membre correspondant, un chapiteau visigothique trouvé à Gléon, portant en bas-relief sur une de ses faces, une tête humaine très barbare, et sur les deux autres une suite de lobes lancéolés.

Il fait sanctionner l'achat d'une tête en pierre, du Moyen Age, dite corbeau, qui devait servir de console (1 fr.).

M. le Président offre au nom de M. Gimié, 1er adjoint, deux poids, dont un aux armes de la ville de Narbonne et quelques monnaies en cuivre : doubles tournois et pièces coloniales françaises assez frustes.

M. le Bibliothécaire offre au nom de M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire le 1er volume du Dictionnaire historique et géographique de ce département.

Des remerciements sont votés à ces divers donateurs.

Le Secrétaire dépose les publications qu'il a reçues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 50.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Mars 1880.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Riols, Fil, Larraye, Favatier, Figeac, Emile Cauvet, Boué, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Sur la proposition de M. Emile Cauvet, M. Emile Raunié, ancien élève de l'Ecole des Chartes, né à Gruissan et demeurant actuellement à Paris, est nommé membre honoraire.

Le Secrétaire annonce que des fouilles récemment effectuées au cimetière de Cité ont mis au jour :

1° Un joli petit autel cylindrique en pierre. Sur son contour figurent en bas-relief trois génies supportant des guirlandes de fleurs ; la face supérieure percée au centre d'un petit trou rectangulaire, est limitée, à droite et à gauche, par deux petits faisceaux imbriqués formant rebord ;

2° Un fragment de statuette en marbre représentant un petit génie endormi et reposant sur son aile. Ces deux monuments ont été recueillis au Musée, et l'assemblée approuve la dépense de 10 frs que le transport a nécessité.

Le Secrétaire présente ensuite un beau plat mérovingien en terre rouge de 0 m. 37 de diamètre, dont les fragments ont été trouvés aux Moulinasses et qui a été très habilement restitué par M. Bru. Le monogramme du Christ, qui en occupe le centre, offre cette singularité que la boucle du p, au lieu d'être à droite de l'haste est à gauche.

M. Alaux fait don au Musée d'un marbre portant les écussons de trois consuls, qui a été retiré de la façade de sa maison sise vis-à-vis la porte de l'Hôtel-de-Ville. La partie postérieure, qui était noyée dans la muraille, porte un bas-relief de l'époque romaine représentant une tête de bœuf décharnée, dite bucrane et une très élégante guirlande de fleurs et de fruits du travail le plus délicat.

M. Larraye offre : 1° un douzain ou sol tournois de Henri II : HENRI-CVS. II. DEI.G. FRANCOR.REX. Ecusson couronné accosté de 2 croissants couronnés ; revers : SIT.NOMEN. etc.... croix fleurdelisée, les bras formés de croissants adossés, cantonnée de 2 H et 2 couronnes ;

2° une médaille en l'honneur de deux saints de l'ordre de Saint Augustin. Archevêque tête à droite nimbée : S.TOMAS.D.V.N.AR.D.VA.P (ou F) .D.PO... (ch. Villa Nova archev. de Valence...), revers : Saint nimbé, tête à droite en adoration devant le crucifix : S. NICOLAVS. DE. TOLENTINO.

M. Delmas offre une médaille commémorative de la naissance du duc de Bordeaux.

M. Cros-Mayrevieille offre pour la Bibliothèque une série d'ouvrages de son père sur la ville et la vicomté de Carcassonne, et sur certains sujets historiques.

Des remerciements sont votés aux divers donateurs.

M le Trésorier rend compte de la situation financière et fait approuver et signer par les membres présents les comptes de l'année 1879.

Le Secrétaire dépose les publications reçues, et la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Avril 1880.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, Figeac, Boué, l'abbé Degua, Eug. Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce l'arrivée du tableau de M. de Chambord : *La source* donné par le Gouvernement.

Il informe l'assemblée qu'on a recueilli au jardin de l'archevêché 2 inscriptions et 1 bas-relief provenant du bastion Saint-François, 6 inscriptions, provenant du bastion Saint-Cosme, et 21 fragments architecturaux provenant des Moulinasses.

Il offre au nom de M. Bousquet, d'Armissan, plusieurs empreintes fossiles de végétaux de l'époque tertiaire et divers fragments paraissant avoir appartenu à une tortue. — Remerciements.

Il dépose les ouvrages et publications reçues pour la Bibliothèque depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Mai 1880.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Riols, Fil, Figeac, Favatier, l'abbé Prax, Boué, Gauthier, Eug. Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance et communique une lettre de M. Chaber, annonçant le don d'un petit panneau byzantin non encadré représentant le *Repas des Anges chez Abraham*. Cette peinture intéressante se placerait, d'après M. Chaber, vers 1400, et serait une continuation du byzantisme de Cimabué, mais avec progrès sur la manière encore un peu barbare de ce maître. Toutefois, comme le style byzantin a continué, dans l'église grecque à se reproduire hiératiquement sous les mêmes formes, il pourrait y avoir quelque incertitude sur la véritable date à lui attribuer ; il n'en est pas moins certain que le panneau en question possédait des marques d'authenticité dont on a été obligé de le priver dans l'intérêt même de sa conservation. La tranche et les coins en étaient tellement attaqués des vers, qu'ils tombaient littéralement en poussière et qu'on a dû trancher dans le bois vif, afin de le préserver d'une destruction complète. Cette opération n'a du reste, rien enlevé qui eût la moindre valeur et a donné au tableau l'aspect d'une rénovation totale. M. Chaber désire que cette circonstance soit rappelée tant sur le registre des procès-verbaux qu'au prochain catalogue et qu'on fasse suivre cette inscription des lignes suivantes : « *Tout autour de la peinture, à partir de la partie conservée, les dégradations et altérations de la couleur étaient si intimément liées à celles de l'état du bois tombant en décomposition que le doute sur l'ancienneté était impossible.* »

L'assemblée décide qu'il sera pris acte du désir de M. Chaber et charge son Bureau de remercier notre honorable et généreux collègue de cette nouvelle marque de libéralité ; elle vote aussi le crédit nécessaire pour l'encadrement du panneau.

M. le Bibliothécaire communique une lettre de M. le comte de Combettes du Luc (de Rabastens), lui annonçant que M. le Ministre de l'Instruction Publique est sur le point d'échanger les publications annuelles des cinq classes de l'Institut de France contre les publications des principales académies espagnoles. Ces dernières collections seraient gratuite-

ment reparties entre les Bibliothèques les plus importantes du Midi de la France. M. le comte de Combettes du Luc ne saurait trop engager le comité de la Bibliothèque de Narbonne à faire sans retard auprès du Ministre les démarches nécessaires pour obtenir un exemplaire de ces précieuses collections, jusqu'ici peu connues en France, et qui seraient d'un puissant intérêt pour nous, en raison de nos rapports historiques et littéraires avec l'Espagne.

Le Bureau est chargé d'adresser à cet effet une pétition à M. le Ministre de l'Instruction Publique et de la recommander à la bienveillance de M. le Maire et des députés de la région.

M. le Président annonce que Melle Adèle Pailhiez, obéissant aux désirs maintes fois exprimés par son frère, vient de léguer à la ville de Narbonne la bibliothèque de notre savant et regretté collègue, dont elle avait la jouissance. Cette bibliothèque se trouvant actuellement déposée chez la veuve de son frère aîné M. Antonin Pailhiez, résidant à Pau, l'assemblée prie M. le Président de vouloir bien faire, auprès de M. le Maire, toutes les démarches nécessaires pour obtenir le plus tôt possible la délivrance du legs. Elle décide, en outre, attendu que Melle Pailhiez ne laisse ni ascendant ni descendant direct auquel elle puisse adresser ses remerciements, que l'expression de sa gratitude sera consignée au procès-verbal de la séance.

Le Secrétaire annonce que la sous-commission d'Histoire Naturelle a commencé le classement des empreintes fossiles d'Armissan dans une des vitrines de la première salle ; il offre de la part de M. le chevalier Brambilla un fac-simile en gutta-percha du gaufrier de Pavie et rappelle à l'assemblée l'état déplorable dans lequel se trouvent depuis plusieurs mois les bas-reliefs déposés au jardin de l'archevêché. Sur les vives instances de la Commission Archéologique, M. le Maire avait chargé l'architecte de lui soumettre un projet qui préservât ces précieux monuments de toutes les causes de détérioration auxquels ils sont exposés, mais jusqu'ici, ces bonnes intentions sont restées sans effet ; un nouvel et pressant appel devrait être fait à la Municipalité pour remédier à ce fâcheux état de choses, qui compromet à un égal degré notre collection lapidaire et la sécurité publique.

L'assemblée, partageant cet avis, prie son président de vouloir bien se faire auprès de M. le Maire, l'interprète de ses doléances et de ses vœux.

M. Riols offre un fragment de sarcophage chrétien trouvé à Ricardelle : on croit reconnaître dans les deux personnages qui y sont sculptés Jésus rendant la vue à l'aveugle de Bethsaïde (Ev. St Marc, chap. VIII. V. 22.). M. Antonin Cros-Mayrevieille offre sa thèse pour le Doctorat en Droit : « Du transport des créances en droit romain et en droit français ».

Le Secrétaire, au nom de M. Millescamps, membre de la Société d'Anthropologie de Paris, offre une brochure sur la découverte d'un silex taillé et emmanché de l'époque mérovingienne. Remerciements.

M. le Bibliothécaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Mai 1880.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, Fil, Figeac, Boué, Gauthier et Berthomieu, secrétaire. M. Allmer (Auguste), correspondant de l'Institut, conservateur honoraire du Musée épigraphique de Lyon, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président adresse à M. Allmer quelques paroles de bienvenue :

il le remercie de l'envoi gracieux de son intéressante Revue épigraphique du Midi de la France dont les membres de la Commission ont pu apprécier toute la valeur, et se félicite de la visite qu'il est venu faire à nos inscriptions narbonnaises : leur interprétation ne saurait être soumise à un juge plus autorisé en matière épigraphique. Afin de perpétuer le souvenir de sa présence au milieu de nous et lui marquer notre gratitude pour l'intérêt qu'il veut bien porter à nos travaux, M. le Président propose de lui conférer le titre de membre honoraire. Cette proposition est votée par acclamation.

M. Allmer remercie la Commission de l'honneur inattendu qu'elle lui fait en l'admettant dans son sein ; il a étudié avec le plus vif intérêt notre musée épigraphique, qui peut rivaliser avec les plus riches collections similaires de la France et de l'Etranger ; il n'en est pas, en effet, en dehors de Rome, qui contienne un aussi grand nombre d'inscriptions romaines et si les Musées de Lyon et de Nimes en renferment de plus importantes, celui de Narbonne se distingue, entre tous, par l'ancienneté de ses monuments, dont la plupart remonte au temps d'Auguste, et leur caractère de grandeur.

Il est regrettable que le temps ait exercé sur plusieurs d'entre eux de tels ravages, que la restitution en soit devenue fort difficile, aussi ne doit-on pas s'étonner des nombreuses erreurs auxquelles ils ont donné lieu. M. Allmer cite, comme exemple, la double inscription de SEX-FADIVS (cat. Tournal 1864, n° 131) découverte par Artaud en 1826 et que signale Mommsen au Dr Heuzen dans une lettre insérée au *Bulletino dell' instituto di correspondenza archeologica* (février 1853, p. 27). Malheureusement Mommsen de même qu'Herzog, qui en fit aussi l'objet de ses études, n'avait entre les mains qu'un estampage inexact. Plus tard, un archéologue narbonnais, M. le Dr Pech, entreprit le même travail, mais la mort ne lui permit pas de le mener à bonne fin ; il chargea de ce soin un de ses collègues à la Commission Archéologique, M. le Colonel Puiggari, qui accepta cet héritage et publia, dans un savant mémoire, l'étude de M. Pech, en y ajoutant ses propres appréciations.

Le monument en question est un piédestal en marbre, qui supportait la statue élevée à *Sectus Fadius* par le collège des Fabres narbonnais. La dédicace occupe la face antérieure et sur le latéral de droite est gravée la lettre par laquelle il remercie ses collègues de l'honneur qu'il a reçu d'eux et leur annonce le don de seize mille sesterces, dont les intérêts doivent être employés ainsi qu'il l'indique.

Afin d'assurer l'exécution de ses volontés, il demande qu'une table de bronze placée devant le temple reproduise intégralement sa lettre, laquelle devra être aussi gravée sur le côté droit du piédestal de sa statue.

Suit une décision des Fabri Subaediani conforme au désir de leur patron. La pierre étant cassée, la dédicace est incomplète (1).

M. Pech rétablit ainsi l'inscription à partir de INCOLONIA NARBONENSE FVNCTO :

. . . . ordo
PRIMVS narbonensis
NOVI NARBonenses
FABRI. SVBAEDI. . . etc. . . .

et suppose que la statue a été élevée par le *primus ordo* c'est-à-dire la curie narbonnaise, les *novi narbonenses*, classe intermédiaire entre la noblesse et le peuple et les *Fabri subaediani narbonenses*.

M. le Colonel Puiggari repousse, à bon droit, cette interprétation en faisant remarquer 1° que le mot *ordo* quand il n'était pas employé seul, pour indiquer la curie, pouvait bien être accompagné des mots : *splendidissimus, honestissimus*, mais jamais du qualificatif *primus*. 2° que le

---

(1) *C. I. L.*, t. 12, n° 4393.

mot *novi* pour désigner une classe moyenne entre l'*ordo* et la *plebs* est sans exemple dans l'épigraphie romaine et qu'enfin, si la statue avait été votée par la curie de Narbonne, Fadius, *novus homo*, imbu de toute la vanité des parvenus et qui se plaisait à faire intervenir, dans sa lettre, son petit-fils le sénateur « *clarissimum nepotem* », n'aurait pas manqué d'y rappeler aussi cette circonstance flatteuse.

Il lui semble plus rationnel de compléter l'inscription de la manière suivante :

.... fabri
PRIMI . narb . fabri
NOVI. NARBonenses
FABRI SVBAEDI etc.....

et d'admettre que le collège des Fabres, en raison du nombre de ses membres, se subdivisait dans les trois sections indiquées qui, toutes, concourent à l'érection de la statue.

M. Allmer ne croit pas nécessaire de discuter cette nouvelle interprétation ; elle tombe d'elle-même devant une découverte décisive qu'il a faite, en dégageant les bords de la cassure du marbre du plâtre qui la recouvrait. Cette opération a, en effet, mis au jour après l'M de PRIM la partie inférieure de la lettre O ; c'est donc PRIMO qu'il faut lire et ce datif se rapportant évidemment à FADIO indique qu'il s'agit ici d'une nouvelle fonction attribuée à ce personnage municipal. Quelle était la nature de cette fonction ?

Il ne saurait être question d'une nouvelle charge municipale, puisque Fadius, d'après l'inscription, les avait toutes remplies : s'agirait-il d'un titre de gouverneur, de proconsul ou de légat ? Mais Fadius n'appartenait pas à l'ordre sénatorial ; il ne pouvait même pas, par une raison analogue, être chargé d'une procuratelle impériale, dont les titulaires étaient pris exclusivement parmi les chevaliers ; quant aux fonctions militaires, Narbonne, en sa qualité de colonie sénatoriale, en était entièrement dépourvue : il ne reste donc plus à lui attribuer qu'une fonction religieuse, celle de flamine par exemple, qui se donnait à de hauts fonctionnaires municipaux, comme couronnement d'une longue et honorable carrière : *flaminis* ou, en abrégé, FLAM - PRIMO - AVG. ou PROV. TEMPLI - NOVI NARBONENSIS.

Herzog avait déjà proposé cette leçon qui reçoit de la restitution du mot PRIMO une forte preuve d'authenticité. M. Allmer regrette que le temps lui fasse actuellement défaut pour rétablir l'inscription sur cette donnée, qu'il considère comme étant la seule admissible et capable d'éclairer certains passages un peu obscurs des deux épigraphes : c'est ainsi que s'explique naturellement le désir de Fadius de voir sa lettre figurer dans le vestibule du temple dont il était le premier flamine, et que, suivant la date de 149 après J.-C. assignée par les consulats d'Orfitus et de Priscus, c'est-à-dire peu d'années après le terrible incendie qui ravagea Narbonne sous Antonin le Pieux, on ne saurait s'étonner de l'épithète de NOVI appliquée dans la dédicace au mot TEMPLI. C'était bien, en effet, d'un temple nouvellement édifié qu'il devait être question et probablement du fameux temple provincial d'Auguste, le temple par excellence, *ædes*, qui méritait bien de donner son nom à toute une catégorie d'habitants : *Fabri Subaediani* (1).

Après cette dissertation qui a vivement intéressé l'auditoire, M. Allmer annonce qu'il a pu rétablir une belle inscription impériale de Septime Sévère, avec quelques fragments retirés des Moulinasses : (marbre blanc) (2)

---

(1) Cette inscription a fait l'objet d'une étude publiée par l'abbé Sigal dans le *Bull. Com. Arch. de Narbonne*, tome XVI, 1924.

(2) *C. I. L.*, t. 12, nº 4344.

Après avoir dépouillé la correspondance, le Secrétaire annonce qu'on a opéré le mouvement de pierres annoncé dans la dernière séance, dans la cour de l'archevêché, le jardin, la salle des Gardes et sous le grand escalier. Il offre, au nom de M. Bruel, employé au bureau de l'architecte, un plan détaillé de nos fouilles des Moulinasses avec différentes coupes (5 grandes planches). L'assemblée, après avoir longuement examiné ce travail, qui lui a paru mériter les plus grands éloges, autant par sa fidélité que par son exécution parfaite, vote des remerciements à son auteur ; elle charge, en outre, M. le Président de vouloir bien attirer sur M. Bruel la bienveillante attention de M. le Maire.

M. Cartailhac offre l'empreinte en cire d'un sceau de Mgr Guillaume de Briçonnet, archevêque de Narbonne, conservé à la Société Archéologique du Midi de la France : d'azur à la bande componée d'or et de gueules de 5 pièces. Le premier compon de gueules chargé d'une étoile d'or, comme le quartier senestre de l'écu ; autour : C. BRICONNET . ABBAS . S . GVILLI . ISSI . Contrairement à l'attribution de M. Cartailhac, il nous semble que ce sceau n'est pas de l'ancien archevêque de Narbonne, mais plutôt de Claude Briçonnet, abbé de Saint-Guilhem-du-Désert, puis évêque de Lodève de 1561 à 1566 ; il était neveu de Michel Briçonnet auquel il succéda au siège de Lodève, et petit-neveu du Cardinal Guillaume, archevêque de Reims et de Narbonne.

M. Jean Goury, cultivateur, offre une médaille en cuivre d'Emporium trouvée au Quatourze : tête imberbe à droite, casquée : devant : ....T.C.O.C. — revers : cheval ailé à droite. Exergue : EMPORI.

M. Benausil, instituteur, une médaille analogue trouvée à Ouveillan : tête imberbe à droite, casquée ; devant : C.CA.T.C.O.C. Revers : cheval ailé à droite. Exergue : EMPORI.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

La séance du 9 Juillet 1880 n'a pas eu lieu, vu le petit nombre des membres présents.

Le Secrétaire et le Bibliothécaire déposent les publications reçues.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Août 1880.

La séance est ouverte à 2 h. 35 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, de Rouquairol, Larraye, Boué, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance et communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique, annonçant qu'il vient d'accorder à la Commission Archéologique une allocation de 400 frs à titre d'encouragement. L'assemblée charge son Bureau d'exprimer à M. le Ministre toute sa gratitude pour cette nouvelle preuve de sa bienveillance et de l'intérêt qu'il veut bien porter à ses travaux.

Le Secrétaire annonce que le remaniement des vitrines d'Armissan et d'archéologie a été opéré par les soins des sous-commissions compétentes. Sur sa proposition, l'assemblée alloue à M. Bru une gratification de cent francs pour le zèle dont il a fait preuve en cette circonstance.

Il ajoute que le Bureau a adressé à la Municipalité la demande de changer les croisées de la salle à manger, qui sont hors de service, de

modifier le système de sonnerie de la porte d'entrée, et a appelé de nouveau son attention sur l'urgence qu'il y aurait à rétablir avant l'hiver les assises de bas-reliefs du jardin du Musée, écroulées depuis plus d'un an, et à les garantir contre les intempéries.

Le Secrétaire lit une lettre de M. Allmer remerciant la Commission pour sa nomination de membre honoraire. Par la même occasion, notre savant collègue rectifie les deux dernières lignes de l'inscription de Septime Sévère dont il a été question à la séance précédente. Il avait cru, d'abord pouvoir les rétablir de la manière suivante :

CVRANTE .... VFI...... C, V
PROCOS . PROV...... NARBONENS

Une étude plus attentive du monument lui a permis de donner au petit fragment placé tout au bas sa véritable signification.

Ce fragment présente des restes appartenant à 3 lignes ; les restes de la ligne du milieu se composent 1° du jambage droit d'un V formant le bord de la cassure ; 2° d'un F entier ; d'un I entier, ce qui fait VFI et, comme il s'agit vraisemblablement d'un ablatif, on pense tout de suite à RVFINO, nom qui a appartenu à deux consuls ayant exercé leur charge, l'un en 197, l'autre en 210.

Or, l'inscription est nécessairement comprise entre les années 195, époque où Sévère reçut les titres d'Arabique et d'Adiabénique, qui y sont portés et 210 où il reçut celui de Britannique, qui n'y figure pas ; elle ne peut pas appartenir à cette dernière, parce que Caracalla et Geta ayant alors le titre d'Augustes, elle aurait dû être consacrée non seulement à Septime Sévère, mais en même temps à ses deux fils associés par lui à la dignité impériale. Il ne peut donc être question, dans les deux lignes finales que du consulat de 197 et l'on doit les rétablir ainsi : T. SEXTIO. LATERANO . L . CVSPIO RVFINO
COS

De plus, Septime Sévère n'ayant obtenu qu'en 199 le titre de PARTHICVS MAXIMVS, il convient d'effacer à la 11e ligne le nom PARTHICO.

Le Secrétaire communique le texte de deux inscriptions funéraires de l'époque romaine découvertes dans les caves de l'ancienne maison Peyrusse, rue Saint-Just, (1) et d'une inscription chrétienne du même genre trouvée dans les fondements de la maison de MM. Félix Dupuy et Louis Laffon, sise à la place Bistan sur l'emplacement de l'ancienne église St-Sébastien.

Ces trois monuments ont été proposés au Musée, et l'assemblée vote les crédits nécessaires pour leur acquisition. Voici la copie de l'inscription chrétienne :

ANNO . XTO . NATO. .....
.... EQ . SER VAN
TISSIMVS . IVDEX . QVADRA
GENARIVS . NARBONE...IS
PETRVS . DE ORTO . QVI
EX . NOBILI . FAMILIA . OR
IGINE . DVXIT . QVONDA
NARBONE . SYMO . IN . HO
NORE . POST . MVLTA . EGR
EGIA . FACTA . FELICITER . FA .
TIS . COCESSIT . DIC . PACE . TVMV

Sur le flanc gauche, de haut en bas : LO .... VIQ . DEFVNCTO.

Les archives municipales portent en effet le nom d'un Pierre Delort, seigneur de Tarailhan, juge royal à Narbonne qui apparaît entre les années 1497 et 1533. (série AA. 81-54-164-162 et 14) ; il est probable que ce personnage n'est autre que celui porté sur l'inscription.

(1) *C. I. L.*, t. 12, nos 4425 et 4570.

M. Honoré Fabre, membre correspondant, offre au nom de M. Simon Dupuis, un panneau en bois du XVIIe siècle représentant la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus dans les bras, distribuant des scapulaires à des moines et autres personnages. (peut-être la remise du scapulaire au général des Carmes Simon Stock).

M. Mouton offre deux petites monnaies de bronze trouvées près de la propriété Vallière (chemin à niveau de la route de Marcorignan) : 1° petit bronze bien conservé. Tête à droite imberbe diadémée. Revers : taureau courant à gauche. Au-dessus : CERMAN... exergue : INDIH. entouré d'un grènetis ; 2° très petit bronze chrétien fruste.

M. le Directeur du journal l'*Emancipation Sociale*, nouvellement créé à Narbonne, en adresse un exemplaire à la Commission, pour la Bibliothèque. — Des remerciements sont votés aux divers donateurs.

Le Secrétaire dépose les publications parvenues depuis la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. BERTHOMIEU.

Les séances du 10 septembre et du 8 octobre 1880 n'ont pas eu lieu vu le petit nombre des membres présents.

Séance du vendredi 12 Novembre 1880.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Larraye, Figeac, l'abbé Degua, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire rend compte des travaux de démolition du bastion Damville, où l'on a déjà recueilli quelques bas-reliefs intéressants, ainsi que du creusement des égoûts du bastion Saint-Cosme et du boulevard de la Gare. Ces derniers travaux n'ont mis au jour que des objets insignifiants : fragments de poteries, d'amphores et de pavés ; au boulevard de la Gare, on a trouvé en outre une pierre où figurent trois écussons portant chacun une croix.

Il annonce que M. Thiers a signalé aux Moulinasses un fragment de pierre gravé sur ses deux faces, qui s'adapte parfaitement à un fragment déjà recueilli par nous sur le même lieu : la coupe des deux pierres indique qu'elles ont dû faire partie d'un arceau de porte d'environ 1 m. 70 de rayon. En voici la reproduction :

	frg^t nouveau	frg^t ancien
1re face	........IRDVOM	VIRSOLO ......
	MACELLV	MDESVA.......
2me face	......MDESV	A
	......IAFECIT	

Cette double inscription prouverait qu'un marché a dû être élevé dans le voisinage des Moulinasses par les soins et aux frais d'un duumvir dont le nom ne figure malheureusement que par quelques lettres à peu près illisibles. Il serait intéressant pour l'histoire du pays de retrouver le commencement et la fin de l'inscription qui gisent probablement enfouis au milieu des ruines.

M. Thiers est aussi parvenu à restituer, au moyen de plusieurs fragments conservés au jardin de l'archevêché, l'inscription tumulaire suivante d'un certain jongleur ou fabricant de balles P. GALLONIVS CAPITO. Cette restitution est d'autant plus curieuse qu'elle nous donn

(sauf toutefois la pierre angulaire de droite) la façade à peu près complète de ce monument funéraire : (1)

Les deux petits trous qui surmontent le cippe central et la pierre angulaire de gauche devaient figurer aussi sur celle de droite ; on y voit gravées en relief de petites balles qui rappellent l'industrie ou le commerce du défunt.

M. Allmer, membre honoraire, adresse une communication relative à l'autel :

PACI AVG(ustae)
T. DOMITIVS ROMVLVS
VOTVM POSVIT QVOD
FIDE COMMISSVM PHOEBVM LIBERV
RECEPIT

dont on n'a pu donner, jusqu'ici, aucune explication satisfaisante et qu'il croit pouvoir traduire ainsi qu'il suit : « A la paix Auguste. T. Domitius Romulus — a élevé cet autel à l'occasion de ce que — il a reçu — exempt de toute charge d'hérédité l'esclave Phoebus qui lui avait été légué par fidéicommis.

Notre savant collègue fait remarquer, en effet, que les fidéicommis avaient pris sous Auguste une telle importance qu'une juridiction particulière et permanente s'établit en leur faveur, et que ce prince créa même un préteur spécial pour juger en la matière. Cette nécessité s'imposa à la suite des fraudes continuelles auxquelles donnait lieu ce système de transmission non reconnu par la loi, et dont l'exécution ne dépendait que du bon vouloir du fidéicommissaire.

Il est probable que, dans le cas qui nous occupe, Domitius Romulus remercie la paix auguste, parce que cette paix a non seulement ramené le fonctionnement régulier des lois, mais encore a permis l'établissement des dispositions qui ont rendu obligatoire l'exécution des fidéicommis.

Le Secrétaire fait approuver la dépense occasionnée par la décoration du petit passage qui conduit de la salle à manger à la grande galerie Viollet-le-Duc, le vernissage des portes de la salle des consuls et la peinture des lambris de la salle des plâtres.

Il rend compte que M. l'Architecte de la ville a cru devoir faire passer un tuyau de cheminée dans l'intérieur de la muraille de la nouvelle galerie, à la place occupée par le Silène de Jordaëns. Toutes les mesures ont été prises pour que cette installation regrettable causât le moins de dommages possible aux tableaux de la galerie. Le conduit en poterie est noyé dans le plâtre et isolé de la face intérieure du mur par une cloison en briques creuses de 8 ou 9 cm. d'épaisseur ; en dépit de ces précautions, l'assemblée croit devoir attirer l'attention de M. le Maire sur les risques que de pareils aménagements peuvent faire courir à nos collections.

Pendant le cours de cette réparation, on s'est aperçu qu'une partie du plafond menaçait ruine ; on y a constaté de nombreuses fissures, dont quelques-unes atteignent même la corniche. Le Bureau est chargé de faire auprès de qui de droit toutes les démarches nécessaires pour s'assurer de l'état des lieux et y porter un prompt remède. Il devra également rappeler à M. le Maire les démarches qu'il lui a déjà adressées au sujet du changement des fenêtres de la salle à manger et du rétablissement des assises des bas-reliefs du jardin, qui gisent pêle-mêle sur le sol depuis leur écroulement après les pluies torrentielles de janvier 1879.

Le Secrétaire offre un teston en argent de François Ier, buste juvénille à droite, cheveux longs, couronne plate et fermée FRANCISCVS . D . GRACIA . FRANCORV . REX. Revers : écu couronné accosté de 2 F. couronnés avec XPS.VINCIT. ; et, au nom de M. Auguste Bayle de Peyriac-de-Mer, un lot de monnaies et médailles antiques, parmi lesquelles :

(1) V. *C. I. L.*, t. 12, n° 4501.

2 monnaies coloniales de Nîmes, dont une très bien conservée ; 1 grand bronze de l'empereur Hadrien, et 1 autre de l'impératrice Faustine ; 1 gros de Nesle d'Henri III : HENRICVS III D.G.F. et POL. REX grand H couronné accompagné de 3 lis. Revers : SIT NOMEN etc..... croix à la mousquetaire fleurdelisée ; 1 douzain d'Henri IIII. 1593. HENRICVS IIII. D.G. ...NAVA... écu couronné accosté de 2 H. Revers : SIT NOMEN etc.... croix échancrée cantonnée de 2 lis et de 2 couronnes : 1 quart d'écu de Louis XIV. LVD XIIII. D.G.F..... tête à droite, buste cuirassé. Revers : SIT. NOMEN. etc... huit L. couronnés et adossés 2 par 2 formant une croix cantonnée de 4 lis ; au centre un cercle renfermant 3 lis ; quelques doubles tournois et autres pièces plus ou moins frustes.

M. Allmer, membre honoraire, fait hommage à la Société des nos 9 et 10 de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, dans lesquels sont restituées et commentées plusieurs inscriptions du Musée de Narbonne, savoir : *9e livr. no 176*, inscription impériale de Septime Sévère, trouvée aux Moulinasses ; *10e livr. no 183*, fragment en marbre avec lettres de 0m.22, de la plus belle époque A C trouvé dans la maison Dupuy et Laffon (anc. église Saint-Sébastien) ; *id. no 184*, couronnement d'édifice à double face avec inscription en l'honneur de l'empereur Trajan. (no 135 du catalogue Tournal 1864) ; *id. no 186*, autel taurobolique élevé par Ursa Marciani filia ; *id. no 187*, autel élevé par Julia Natalis à Apollini Augusto et numini Augustorum, provenant de la porte de Perpignan ; *id no 188*, inscription double du piédestal de Sextus Fadius (no 131 du catalogue Tournal).

L'assemblée vote des remerciements à M. Allmer et décide de s'abonner à la *Revue épigraphique du Midi de la France*.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues pour la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Décembre 1880.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Boné, Gauthier, Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de M. le Maire, lui annonçant que, sur la demande de la Commission Archéologique, le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 novembre 1880, a accordé à la Société Archéologique du Midi de la France un exemplaire des Archives Municipales, en échange de cinq volumes de ses Mémoires qui manquaient à notre collection. Il annonce, en outre, que l'Architecte de la ville a été saisi des diverses réparations dont il avait été question dans la précédente réunion.

Le Secrétaire appelle l'attention de l'assemblée sur une communication de M. Allmer relative à son interprétation du piédestal de Sextus Fadius Musa. Une des conséquences inattendues et non moins curieuses de cette restitution est le jour nouveau qu'elle jette sur une question qui avait, jusqu'ici, divisé plusieurs archéologues éminents : la date de l'*ara narbonensis*, le fameux autel d'Auguste, conservé dans notre Musée.

MM. de Rossi et Herzog avaient émis l'opinion que cet autel, quoique daté de l'an 11 de notre ère, n'était pas contemporain d'Auguste et offrait toutes les apparences d'un monument de l'époque des Antonins. Cette question se trouve maintenant résolue, du moment qu'il devient certain, par l'inscription de Fadius, que le temple d'Auguste de Narbonne a été incendié sous Antonin le Pieux et relevé en 148 ou 149, il devient égale-

ment certain que l'*ara* a brûlé en même temps et a été refait en même temps aussi, d'après les souvenirs ou la copie que l'on devait posséder de l'ancienne. M. Allmer regarde, dans tous les cas, ce piédestal de Fadius comme le monument le plus intéressant et le plus curieux de toute l'épigraphie que nous a léguée l'antiquité romaine.

M. Bru offre, au nom de M. Pierre Averous, propriétaire à Minerve, plusieurs poteries préhistoriques trouvées dans la grotte de ce lieu, sous le pont de la Cesse : au nom de M. Locamus, ancien marchand de fer, un grand bronze de Vespasien admirablement conservé. Tête à droite laurée. CAES. VESP. IMP. PON. TR. POT. COSII. CENS. Revers : génie tenant une victoire de la main droite, et de la gauche une draperie .S.C. Anton : ROMA. — Un autre moyen bronze assez fruste au nom d'empereur illisible. — Un petit blanc à la couronne de Charles VII frappé à Poitiers : écusson couronné et accosté de 2 couronnes dans un cercle trilobé. KAROLVS FRANCORVM..... Revers : SIT NOMEN... etc.... croix pattée cantonnée de 2 lis et de 2 couronnes, le tout dans un cercle à 4 lobes. — Remerciements.

Conformément à la décision prise dans la séance du 8 novembre 1878, le Bureau actuel est maintenu dans ses fonctions pour l'année 1881.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1881

Séance du vendredi 14 Janvier 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Riols, président Cauvet, Boué, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Chartier, peintre, né à Carcassonne, propose de céder au Musée pour le prix de 300 frs un de ses tableaux : *Une Ferme dans les Flandres*, qui a figuré sous le n° 604 au Salon de Paris 1879. Il n'est pas donné suite à cette proposition.

La Société philharmonique, dans son assemblée générale de décembre, a décidé qu'elle donnerait à la Bibliothèque publique la collection de la *Revue Britannique* et du *Correspondant*, ainsi qu'elle l'avait fait jusqu'ici pour la *Revue des Deux Mondes*. L'assemblée prie son Président de remercier les membres de la Société philharmonique et décide que ce Cercle sera compris dans la distribution du Bulletin.

Sur la proposition de la sous-commission de la Bibliothèque, l'achat de la *Monographie du Dôme de Milan* est sanctionné au prix de 175 frs.

Les sous-commissions de la Bibliothèque et des Beaux-Arts sont chargées de procéder dans le plus bref délai possible, à la révision et à un choix convenable des nombreuses gravures et estampes laissées par M. Barathier.

Le Secrétaire fait approuver, au prix de 6 frs, l'acquisition de 4 urnes funéraires en terre cuite, contenant des ossements brûlés et de deux petits vases, aussi en terre cuite, de l'époque romaine, trouvés près de la propriété de M. Vallière, route de Marcorignan.

Il signale la découverte de plusieurs chapiteaux et gargouilles de style roman au cimetière de Cuxac

M. Delmas offre un petit bronze de Constantin très bien conservé trouvé à Sainte-Lucie. Tête à droite, imberbe, laurée, autour : IMP CONSTANTINVS . P . M . AVG. Revers : génie tenant le globe crucigère de la main gauche et, de la droite, le mappa, à droite et à gauche S . P ou N . autour : SOLI INVICTO COMITI. Exergue : DLC.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les livres et publications offerts à la Bibliothèque ou reçus par elle depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Février 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Riols, Boué, Gauthier, l'abbé Degua et Berthomieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. A. Barbier de Montault, membre honoraire, signale plusieurs gaufriers de différentes époques appartenant au Musée de Cluny ou à des collections particulières ; il engage la Commission à s'en procurer les estampages, afin de compléter la collection qu'elle a si utilement commencée.

Le Secrétaire annonce à l'assemblée que la collaboration de M. Allmer est définitivement acquise au *Corpus* de l'Histoire du Languedoc (édit. Privat). Notre savant collègue est chargé de réviser et classer méthodiquement, avec l'aide de MM. Lebègue et Germer-Durand fils, les nombreuses copies relevées par MM. Germer-Durand père et Edw. Barry sur les monuments épigraphiques de la Narbonnaise et de l'Aquitaine.

Il annonce, en outre, qu'il a été recueilli les 12 et 13 janvier au jardin de l'archevèché 22 pierres antiques, dont 7 inscriptions provenant de la démolition du bastion Damville. Parmi ces dernières, il en est une que rapporte Scaliger et dont on avait perdu la trace ; elle a été retrouvée noyée dans l'épaisseur des murailles. (1)

M. le Président de la sous-commission des Beaux-Arts communique une lettre de M. Chaber demandant à la Commission si ses ressources ne lui permettraient pas d'acquérir un beau tableau de l'école Flamande, qu'il serait en mesure de lui procurer.

M. l'abbé Degua soumet à l'assemblée quelques observations sur l'origine du christianisme dans la Narbonnaise et les principaux vocables sous lesquels étaient érigés les églises primitives de la région : *Le Rédempteur, Sainte Marie, Sainte Marie et les Macchabées.* C'est ce dernier nom qu'aurait porté, d'après les anciens manuscrits, la première église de Narbonne.

Le Secrétaire donne lecture du rapport qu'il vient d'envoyer, avec plan à l'appui, au Comité des Travaux historiques sur les fouilles des Moulinasses ; il est décidé qu'une copie de ce rapport sera annexée au plan des fouilles dressé par M. Bruel et déposé aux archives de la Commission.

M. Boué fait sanctionner l'achat (20 frs) d'une pièce d'or très rare et à fleur de coin de Sévère III, trouvée aux environs de Tivoli, près de la porte Sainte-Catherine. On sait que ce prince, né en Lucanie, fut salué empereur à Ravenne en 461 et mourut empoisonné en 465.

Tête à droite imberbe et diadémée. Autour : DN LIBIVS SEVERVS PF. AVG. Revers : l'empereur assis, en habit militaire, écrasant sous son pied droit une tête de dragon, tenant de la main droite une longue croix, et portant sur la gauche un globe surmonté d'une petite victoire

---

(1) *C. I. L.*, t. 12, nº 5130

flanque, à droite et à gauche, des lettres RA. Autour : VICTORIA AVGGG. — Exergue : COMOB

Le Bibliothécaire dépose les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Mars 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, Riols, Fil, Larraye, Boué, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance, puis il soumet à l'assemblée plusieurs fragments d'un grand vase cylindrique en plomb trouvé dans les fondations de la nouvelle maison d'école que l'on construit à la Porte de Béziers : on y remarque, au-dessus d'une bordure formée d'animaux sauvages : sangliers, lions, etc... des médaillons représentant des sujets obscènes.

Il signale la découverte d'un couvercle de sarcophage à 4 versants et gravé de feuilles imbriquées, faite dans la cour d'une maison appartenant à Mme Bot, attenant à l'ancienne église de la Major.

Il communique, de la part de M. l'abbé Degua, membre correspondant, un article de la *Semaine Religieuse* du 6 mars 1881, dans lequel notre honorable collègue trace le plan de l'étude qu'il a entreprise sur les commencements du christianisme dans la Narbonnaise, et, en particulier, sur les origines de la ville de Limoux, d'après les donations carlovingiennes et comtales à l'abbaye de Saint-Hilaire et au chapitre de Saint-Just.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications envoyés à la Bibliothèque.

M. le Trésorier fait approuver et signer par les membres présents les comptes de l'année 1880.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

La séance du 8 avril 1881 n'a pas eu lieu, par suite du petit nombre de membres présents. Le Secrétaire s'était fait excuser.

Le Secrétaire-adjoint : P. Boué.

Séance du vendredi 13 Mai 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Martin, Boué, Larraye, Favatier, l'abbé Degua, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Maire annonce par lettre que M. P. Lehoux se propose d'offrir au Musée un de ses tableaux : *Un petit khan auprès de Beyrouth - Syrie*, et la reproduction photographique d'un tableau de son fils : *La pêche miraculeuse* qui a figuré au salon de 1880, à la condition qu'on leur réserve une place convenable dans les galeries du Musée. M. le Maire demande, à ce sujet, l'avis de la Commission. L'assemblée, consultée, décide qu'il sera fait droit au désir de M. Lehoux et prie M. le Maire de vouloir bien le remercier en son nom.

M. Victor Advielle, officier d'académie, à Paris, demande si l'on ne

pourrait pas lui procurer des renseignements ou des documents inédits sur l'ordre hospitalier de Saint Antoine de Viennois.

M. l'abbé Degua fait, à ce sujet, une savante dissertation sur une dotation faite en 1423 à ce monastère par Jacques de Bourbon, comte de la Marche, de Castres et baron de Lézignan, dotation rapportée par Dom Vaissette dans son Histoire du Languedoc : il en décrit les différentes phases, depuis l'origine jusqu'en 1789.

L'assemblée qui a écouté avec le plus vif intérêt l'historique de M. l'abbé Degua, le prie de vouloir bien se charger de répondre, pour elle, à la demande de M. Advielle.

Le Secrétaire rend compte de la visite que M. Estrangin, inspecteur des Musées de province, a récemment faite au Musée de Narbonne. Après avoir successivement parcouru les différentes galeries et les collections lapidaires du jardin de l'archevêché et de Lamourguier, ce haut fonctionnaire a bien voulu exprimer son entière satisfaction et fixer son appréciation dans les quelques lignes suivantes, inscrites par lui sur le cahier des visites : « Je n'ai d'autre marque sensible de mon voyage à « donner à l'administration du Musée de Narbonne, que celle d'une « entière et absolue satisfaction pour ses efforts constants et ses soins « excellents ».

Le Secrétaire annonce qu'on a recueilli le 16 avril au jardin de l'archevêché 9 pierres antiques dont 7 bas-reliefs et deux inscriptions provenant du bastion Damville. (1)

La dernière est inscrite sur un petit autel triangulaire avec base et couronnement, et, au-dessous de l'épigraphe, figurent à gauche une patère et à droite un préféricule, martelés tous deux et séparés par un trait vertical en forme de torsade.

Le Secrétaire ajoute qu'on n'est pas encore parvenu, malgré ses instances auprès de l'autorité, à réunir la commission qui doit décider du sort des nombreux monuments épigraphiques accumulés dans le jardin. Il annonce la découverte, dans le quartier du Capitole, d'une statue en marbre, sans tête, revêtue d'une longue draperie, qui a été déposée au Musée, et il fait sanctionner l'achat de plusieurs petits vases romains en terre cuite trouvés près de la propriété Vallière (route de Marcorignan), d'un chapiteau en marbre et d'un bras de croix en pierre de Portel trouvés auprès de Narbonne. (2 fr. 75).

Sur sa proposition, l'assemblée vote l'achat de l'ouvrage : *Les Juifs du Languedoc, antérieurement au XIVe siècle*, par M. Gustave Saige, archiviste aux Archives Nationales. (15 frs)

M. Fages, architecte de la ville offre une médaille celtibérienne un peu fruste avec le nom de NEDHN, et un double tournois tête à droite, buste cuirassé : FRED. HENR. D. G. PRIN.... Revers : 3 fleurs de lis. Autour DOVBLE TOURNOIS. 164... (il s'agit probablement de Frédéric Henri de Nassau, prince d'Orange de 1625 à 1647, qui était né en 1584 et fut stathouder de Hollande et amiral général en 1625).

M. Berthomieu, secrétaire, offre un moyen bronze d'Agrippa trouvé dans la propriété Vallière : tête à gauche ceinte d'une couronne rostrale. M. AGRIPPA. L. F. COSIII. Revers : S. C. Neptune tenant un dauphin de la main droite et de la gauche son trident, frappée l'an 717 de Rome et quelques autres pièces du Bas-Empire et espagnoles, frustes, en argent. — Remerciements.

M. le Bibliothécaire dépose les ouvrages reçus dernièrement du Ministère par l'intermédiaire de M. Dauchez.

Le Secrétaire dépose également les publications qui lui sont parvenues.

(1) Notamment les inscriptions publiées au *C. I. L.*, t. XII, nos 5017 et 4317

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Avant de se séparer, l'assemblée s'est rendue dans la salle des dômes, dont le plafond menace ruine ; après s'être assurée par elle-même de l'état des lieux, elle charge le Bureau de transmettre ses appréhensions à M. le Maire, et décide, par mesure de sécurité publique, que cette salle sera interdite au public jusqu'à ce que les réparations nécessaires y aient été faites.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Juin 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delmas, de Martin, Larraye, l'abbé Degua, Eug. Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire communique la réponse de M. l'abbé Degua à la demande de renseignements qu'avait faite M. Advielle sur l'ordre hospitalier de Saint Antoine de Viennois.

Il fait part à l'assemblée du séjour que vient de faire à Narbonne M. Saige, l'auteur *des Juifs en Languedoc, antérieurement au XIV[e] siècle.* Le but du savant archiviste était de se rendre compte, par lui-même, de la topographie des juiveries de notre cité, à l'époque de l'expulsion de 1305. On sait le rôle important que jouaient alors les Juifs dans les principales villes du Midi et les grandes richesses qu'ils y possédaient. A Narbonne, le quartier juif occupait, dans la paroisse de la Major, l'île comprise entre les rues de l'Ancien-Courrier et de la Comédie, et celles de Saint-Just, de la Croix et de l'Aoubret, à partir de la rue Droite jusqu'à la muraille Saint-Cosme. La maison du Nasi ou roi des Juifs, qui devint après la confiscation, le siège du consulat de Cité, et, plus tard, de la viguerie royale, se reconnaît encore aujourd'hui à l'écusson martelé qui en surmonte la porte. Outre cette agglomération, les juifs possédaient encore, extra muros, le *mons Judaïcus*, qui devait être circonscrit entre la gare et la Croix des pèlerins (c'est là qu'ont été recueillies les pierres tumulaires à inscriptions hébraïques, que l'on voit au Musée de Narbonne), et, plus loin, la *villa judaïca*, au pied de la Clape, dans les environs de Moujan, des Olieux et de Ricardelle.

M. Saige a constaté que ces divers emplacements étaient en concordance parfaite avec les confrontations qu'il avait relevées dans les anciens actes et il se propose de consigner le résultat de ses recherches dans un travail important, dont l'apparition sera sans doute favorablement accueillie par le public et, en particulier par la Commission Archéologique.

M. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Juillet 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Larraye, doyen d'âge. Présents : MM. Delmas, Riols, Lamothe-Tenet, l'abbé Prax, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président Tallavignes, indisposé, se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce que les projets de réparation de la salle des Dômes et de classement des pierres du jardin du Musée n'ont pas fait un pas depuis la dernière réunion.

Il fait sanctionner l'achat d'un gaufrier du XIV[e] siècle effectué à Rennes par M. Bru (30 fr.) : l'une des faces porte autour d'un fond quadrillé une série de lettres qui paraissent être les initiales des mots ; l'autre face a son centre occupé par un écu pointu d'où émerge une sorte d'arbre à 6 branches étalées à droite et à gauche trois par trois. Un écusson semblable se trouve reproduit à Saint-Just dans la chapelle Saint-Pierre (voisine de la chapelle N.-Dame de Bethléem) où s'élevait le mausolée de l'archevêque Pierre de Montbrun : un écusson du même genre se voyait au-dessus de la porte du palais archiépiscopal.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Les séances des 12 août et 9 septembre n'ont pas eu lieu vu le petit nombre de membres présents.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Octobre 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin, ancien président, en l'absence de M. Tallavignes, qui se fait excuser.

Présents : MM. Delmas, Fil, l'abbé Prax, Larraye, Gauthier et Berthomieu. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Secrétaire communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique demandant des renseignements sur la fondation, l'administration, l'importance, les ressources etc.... du Musée de Narbonne et de la Commission Archéologique ; il donne lecture de la réponse qu'il a préparée.

Un membre fait observer qu'avant de répondre à ces questions, il serait peut-être bon que la Commission prît une décision au sujet du *Bulletin*. Compte-t-elle en continuer la publication, ou y renoncer ? L'apparition du 1[er] volume, en 1877, nous valut d'entrer en relations avec les principales Sociétés savantes des départements, et d'obtenir par voie d'échange, le compte-rendu de leurs travaux : mais depuis lors notre Bulletin n'a plus donné signe de vie ; un plus long retard dans sa publication nous mettrait à l'égard de ces corps savants dans une situation des plus délicates, et peu digne, dans tous les cas, d'une société sérieuse.

Un autre membre demande si cette question n'aurait pas une portée plus haute et ne trouverait pas son explication dans la phase de découragement ou d'indifférence que paraît traverser la Commission et qui se manifeste par le nombre de plus en plus restreint des membres qui prennent part aux séances ; cette considération primerait, à ses yeux, la question du *Bulletin* et mériterait d'être livrée à toute la sollicitude de notre société, dont elle intéresse l'existence.

L'assemblée, s'associant aux opinions qui viennent d'être émises, mais ne se croyant pas en nombre suffisant pour pouvoir les discuter utilement, et prendre les résolutions nécessaires, décide de les porter à l'ordre du jour de la prochaine séance, et prie le Secrétaire d'en faire mention sur les billets de convocation, en faisant un pressant appel à l'exactitude des membres de la Commission.

Le Secrétaire annonce qu'il vient de recevoir la médaille commémorative accordée par le Comité de l'Exposition Universelle de 1878 au Musée de Narbonne, pour sa participation à l'Exposition anthropologique du Trocadéro. Elle a été placée dans la vitrine des bronzes, et le diplôme a été remis aux archives de la Commission. Sur sa proposition, l'assem-

blée vote une gratification de 100 frs à M. Bru, comme témoignage de sa satisfaction pour ses bons services et, en particulier, pour les soins qu'il apporta à l'expédition des divers objets envoyés à cette exposition.

Il annonce qu'on a transporté au début d'août, du bastion Damville au jardin de l'archevêché 29 pierres antiques, dont 10 inscriptions, parmi lesquelles sept sont inédites. (1)

La plus intéressante est la suivante :

APPEAE - SEX
L. CILAE - IVNONI
SACRVM

C'est un autel avec base et couronnement. Au-dessous de l'épigraphe, étaient gravés une patère et un préféricule séparés par une sorte de torsade qui ont été martelés, mais dont on distingue parfaitement la forme. On sait que les *Junones* étaient les esprits gardiens des femmes, pendant leur vie, de même que les *Genii* étaient ceux des hommes. Cet autel était donc consacré au génie, à la *Junoni d'Appea Cila*. Un autre cippe, encore sur le chantier du bastion Damville, paraît avoir eu une destination analogue et porte les mots GENIO PATRONI PHILOXINI. Ces deux exemples éclairent d'un jour nouveau l'inscription GENIO PATRON du bastion Saint-François qui avait été, jusqu'ici, diversement interprêtée par les archéologues ; ils en restituent le véritable sens. C'est bien GENIO PATRONI qu'il faut lire et non GENIO PATRONO, ainsi que le portent les anciens manuscrits. Notre savant collègue, M. Allmer, a publié à ce sujet une intéressante étude dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 15, août-septembre 1881 — 273-274 et 275.

Le Secrétaire expose que toutes les réclamations adressées à la municipalité sur l'état déplorable dans lequel se trouvent nos pierres antiques au jardin de l'archevêché sont, jusqu'ici, restées sans effet, et cependant nous arrivons à la mauvaise saison et ces précieux monuments vont être exposés aux effets destructeurs des agents atmosphériques. L'assemblée décide qu'une nouvelle tentative sera faite auprès de M. le Maire pour remédier à un état de choses qui peut compromettre, en un jour, le fruit de douze années de dépenses et d'efforts persévérants. On attirera aussi à nouveau son attention sur les réparations à faire au plafond de la salle des Dômes.

L'assemblée vote l'achat des objets suivants :

1° une rondelle en bronze avec armoiries ayant dû faire partie d'un harnachement (6 frs).

2° un fragment de statuette en marbre, représentant Cupidon, trouvé dans une maison de la rue de l'Ancien Courrier, en face de l'ancienne maison Pech. (10 frs)

3° un demi-écu d'or à la couronne de Charles VII, trouvé avec une soixantaine d'autres pièces semblables, dans des fouilles opérées dans l'église de Caunes, (par l'entremise de M. Esquer). KAROLVS DEI GRATIA FRANCORVM REX écu couronné ; *revers* : XPC. VINCIT... etc... croix fleurdelisée et évidée entourée d'un cercle à 4 lobes et cantonné de 4 couronnes. (15 frs)

4° un demi-écu d'or au soleil de Charles VIIII trouvé aux remparts. (10 frs) CAROLVS VIIII .D.G. FRANCO. REX. MDLXVI écu couronné et fleurdelisée, au sommet un soleil ou étoile entre I et C : *revers :* CHRISTVS REGNAT VINCIT ET IMPER. à la suite, une tête d'animal, hure de sanglier ou autre, à droite. Un point sous l'R de REGNAT. Croix dont chaque branche est formée par deux lis, à l'entrecroisement des branches un H.

---

(1) Notamment les inscriptions publiées dans le *C. I. L.*, t. 12, nos 4554, 4472 et 5157.

M. le Bibliothécaire dépose les ouvrages reçus par la Bibliothèque. Le Secrétaire y joint les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Novembre 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Martin, ancien président. Présents : MM. de Rouquairol, l'abbé Dupuy, Fil, Roussel, Figeac, Delpech, Lamothe-Tenet, Larraye, Narbonnès, l'abbé Degua, Boué, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président constate avec regret le peu d'empressement que mettent un grand nombre de nos collègues à prendre part à nos réunions ; c'est au point que plusieurs de nos dernières séances n'ont pu avoir lieu ; une pareille situation ne saurait se prolonger sans porter atteinte à la bonne administration du Musée et à l'existence même de la Commission Archéologique. Il espère que, s'inspirant de l'exemple de nos devanciers et du zèle qu'ils apportèrent à l'œuvre commune, MM. les membres de la Société ne voudront pas laisser péricliter entre leurs mains l'héritage que nous tenons d'eux, et qu'il ne fera pas un vain appel à leur dévouement.

L'assemblée s'occupe ensuite de la question du *Bulletin* et décide de renvoyer cette question à la sous-commission, qui l'étudiera sous toutes ses faces et rendra compte à la prochaine séance du résultat de ses travaux.

Le Secrétaire annonce qu'on a recueilli au jardin de l'archevêché 21 pierres antiques ,provenant du bastion Damville, parmi lesquelles six inscriptions inédites. (1)

L'inscription de OFELLIVS est remarquable par les accents qui surmontent l'E de ZETVS et l'A de MERCATOR, particularité dont notre collection offre très peu d'exemple. Quant à celle *au génie de Philoxenus notre patron*, nous en avons déjà entretenu l'assemblée dans la dernière séance ; la guirlande de feuillage martelée, qui se voit au-dessous de l'inscription et sur la face opposée, se rapporte au culte des génies. Jamais, d'après M. Allmer, le sang ne devait couler sur leurs autels, on ne leur sacrifiait aucun animal : du vin, des fruits, des gâteaux étaient les seules offrandes qu'on croyait leur être agréables.

Le Secrétaire donne lecture de la nouvelle lettre qu'il a adressée à M. le Maire, relativement à l'installation des pierres antiques du jardin et à la réparation de la salle des dômes ; aucune réponse ne lui est encore parvenue.

Sur la proposition de M. l'abbé Degua, M. Paul Raynaud, secrétaire de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, est nommé membre honoraire de la Commission Archéologique.

Conformément à la décision prise dans la séance du 8 novembre 1878, MM. les membres du Bureau sont maintenus dans leurs fonctions. Le renouvellement des sous-commissions est renvoyé à la prochaine séance.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu

---

(1) Inscriptions publiées au *C. I. L.*, nos 4314, 4366, 4479, 4889, 4492 et 5266.

Séance du 16 Décembre 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Fil, Riols, Roussel, l'abbé Dupuy, Favatier, Larraye, l'amiral Lamothe-Tenet, l'abbé Prax, Boué, Eug. Cauvet, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

M. de Martin s'excuse, par écrit, de ne pouvoir assister à la séance, et rendre compte lui-même des délibérations prises par la sous-commission du *Bulletin*. Il charge de ce soin M. le Secrétaire de cette sous-commission.

M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Hortala, curé de Sallèles-d'Aude, membre correspondant, frappé le 10 novembre par une attaque d'apoplexie ; l'assemblée s'associe aux regrets unanimes que cette fin inattendue a excités dans la commune de Sallèles, où notre vénéré collègue exerça pendant quarante ans son apostolat ; ses vertus chrétiennes ont été célébrées dans une autre enceinte, M. le Président se borne à rappeler, ici, que M. l'abbé Hortala n'était pas seulement un digne et saint prêtre ; il aimait aussi à consacrer aux questions d'art et d'histoire les rares loisirs que lui laissaient les devoirs de son ministère ; notre Société lui était chère et il montra toujours pour elle un dévouement dont sa mort n'a pas arrêté les effets : fidèle exécuteur de ses volontés, son héritier, M. Joseph Hortala, professeur au collège de Perpignan, a bien voulu destiner au Musée de Narbonne quelques-uns des objets précieux qu'il s'était plu à collectionner pendant sa vie.

La Commission Archéologique est heureuse de payer à la mémoire de M. l'abbé Hortala et au digne représentant de sa famille le tribut de sa reconnaissance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

M. le Maire annonce à la Commission que M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'accorder au Musée de Narbonne un tableau de M. Layraud, qui a figuré au salon de cette année, sous le titre : *Diogène*. Toutefois, cette œuvre d'art devant être envoyée à diverses expositions de la France et de l'étranger, ne pourra prendre place dans nos galeries avant la fin de l'année prochaine.

M le Maire ajoute que le Conseil Municipal a voté la réfection du plafond de la salle des Dômes ; il prie, en conséquence, la Commission de faire débarrasser le plus tôt possible la dite salle, pour la mettre à la disposition de M. l'Architecte de la ville. La sous-commission de peinture est chargée de cette opération.

M. Paul Raynaud, de Carcassonne, remercie la Commission de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre honoraire, et l'assure de son concours le plus absolu.

Il s'excuse, en outre, de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et donne la liste de différents objets qu'il offre au Musée et à la Bibliothèque.

M. Fourès, de Castelnaudary, offre, par l'intermédiaire de M. Bru, une statuette en terre cuite représentant une femme à peine recouverte d'une légère draperie ; le bras gauche pendant soutient un instrument de musique : le bras droit relevé, la main à la hauteur de l'épaule, paraît tenir un bouquet : statuette trouvée dans un tombeau étrusque à Nola.

M. Ebrard, membre correspondant, annonce l'envoi des objets suivants provenant de la succession Hortala : un bas-relief en marbre blanc provenant du château de Truilhas, — deux écussons en pierre armoriés, provenant du château de Sallèles-d'Aude, — un manuscrit de 1576 c verbal et adjudication de la terre et valée de Sedelan en faveur de M. de Brou (ce manuscrit porte sur la couverture : donné à M. le curé Hortala en 1841 par Mme Vve Fabre, de Cuxac-Cabardès). — un poids rond - écu

fruste des deux faces ; autour : — POIS-DE-LA-VILLE — [illegible] revers DE NARBONNE 16... (les deux derniers chiffres illisibles), — [illegible] poids rond très fruste, on croit voir un château sur l'écu, ce qui le ferait attribuer à Carcassonne, — deux poids, écusson de la ville de Narbonne, l'un d'eux forme d'écu porte 3 lis au revers ; l'autre, carré à pans coupés, porte au revers P S en caractères cursifs, — deux poids carrés à pans coupés, écu à 3 lis, — 1 poids hexagonal de la Ire République, faisceau surmonté du bonnet phrygien entouré de deux branches de laurier.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le Secrétaire de la sous-commission du *Bulletin* expose que cette dernière a reconnu l'impossibilité où se trouvait la Société d'en continuer la publication. Elle possède, à la rigueur, la matière d'un second volume, mais une publication régulière ne pourrait être poursuivie qu'en modifiant profondément les statuts de la Commission Archéologique, au point de vue du recrutement de ses membres. Elle demande, toutefois, si, profitant du silence du règlement à cet égard, la Commission ne pourrait pas s'adjoindre un certain nombre de membres honoraires ; cette mesure serait, seule, capable de lui assurer les ressources de toute nature nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Le Secrétaire fait observer que les inconvénients de cette situation n'avaient pas échappé jusqu'à ce jour aux membres de la Commission ; que c'est même, en grande partie, pour y obvier et s'assurer, à cet égard, une plus grande liberté d'allures, qu'ils avaient demandé sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique : malheureusement, la Municipalité ayant cru voir dans cette proposition un moyen détourné d'échapper au contrôle qu'elle a le droit d'exercer sur nous, en tant qu'administratrice du Musée et de la Bibliothèque, s'est opposée à ce que notre demande parvînt à M. le Ministre de l'Instruction Publique. La Commission eût pu, sans doute, passer outre en se renfermant exclusivement dans son titre de Société Savante, mais il lui eût fallu dans ce cas, renoncer à son droit de direction sur un établissement qu'elle a créé et qui constitue, après tout, son véritable titre de gloire.

Quant à l'adjonction proposée d'un certain nombre de membres honoraires, en supposant que cette mesure mette entre nos mains des armes suffisantes pour assurer l'existence du *Bulletin*, il craint que ces armes ne soient très dangereuses et de nature même à pouvoir un jour, être retournées contre nous.

L'assemblée, consultée, décide qu'il y a lieu d'ajourner la publication du *Bulletin*, et charge son Bureau de porter cette décision à la connaissance des Sociétés Savantes, avec lesquelles nous sommes en relations d'échange. Elle supprime en outre, jusqu'à nouvel ordre, la sous-commission du *Bulletin*.

M. Gaston de Malafosse, au château de Laroque, près Sallèles-d'Aude, est ensuite élu à l'unanimité membre correspondant en remplacement de M. l'abbé Hortala, décédé.

Le Secrétaire donne quelques renseignements sur le marbre de [illegible] dont la succession Hortala vient d'enrichir nos collections : ce [illegible] qui a beaucoup exercé la sagacité des archéologues, et où l'on a [illegible] tour à tour, *le triomphe du christianisme*, *l'ange glorieux*, *le* [illegible] *décapité*, etc.... paraît être, d'après ses dimensions, la moitié de la [illegible] supérieure d'un sarcophage païen du IIIe siècle ; il est impossible, en effet, en étudiant les figures, de ne pas être frappé de leur ressemblance avec certaines figures de la colonne Trajane : ces deux hommes qui [illegible] rent derrière un génie placé là uniquement pour soutenir, de ses [illegible] un cartouche qui devait occuper le centre du tombeau ; ces deux hommes [illegible] vêtus de l'habit militaire et portant sur leurs épaules, [illegible]

longue perche (*phalangae*) un panier de sparterie qui contient la tête d'un animal, ne sont-ils pas une reproduction frappante des phalangiers du monument de Trajan ? Il en est de même des trois autres soldats qui les suivent, soutenant sur leur épaule droite, et les deux derniers de leur main gauche aussi, les replis d'un énorme serpent. Il est probable que cette scène représente la dépouille promenée en triomphe du fameux serpent de Bagradas. On sait que ce monstre fut tué, après un siège en règle, sur les bords de ce fleuve (aujourd'hui la Medjerda) par l'armée romaine, sous le commandement de Regulus et que sa tête fut envoyée à Rome. (Tite Live, supplément de Freinshemius, t. III L. XVIII, chap. XV et XVI). Quelque personnage important du nom de Regulus, et prétendant descendre du célèbre général, aura voulu rappeler sur son tombeau l'exploit de son illustre aïeul.

Parmi les ouvrages donnés à la Bibliothèque par M. Raynaud, se trouve un acte d'habitanage, sur parchemin, délivré le 9 juin 1685 par les consuls de Narbonne au sieur Pierre Buscailhon ; cet acte doit être l'expédition délivrée au bénéficiaire, car la délibération d'habitanage concernant ce bourgeois est mentionnée dans l'inventaire des archives communales de Narbonne (série BB t. 1, page 828, administration communale), ce qui n'aurait pu se faire en l'absence de l'acte original qui est resté déposé aux archives communales. La dite expédition aurait été, toutefois, délivrée postérieurement à la décision des consuls qui est, d'après l'inventaire précité, du 13 mai 1865, quand l'acte est du 9 juin de la même année.

L'assemblée renouvelle comme suit les sous-commissions pour 1882 :
Bibliothèque : MM. Figeac, président ; l'abbé Dupuy, Faure, Tallavignes, Em. Cauvet.
Peinture : MM. Delmas, président ; de Rouquairol, Fil, Riols.
Archéologie : MM. Bonnel, président ; de Martin, Larraye, Berthomieu.
Histoire Naturelle : MM. l'abbé Prax, président ; Boué, Gauthier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 30.

Le Secrétaire : L. BERTHOMIEU.

ANNÉE 1882

Séance du vendredi 13 Janvier 1882.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Fil, Figeac, le contre-amiral Lamothe-Tenet, Larraye, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la perte que vient d'éprouver notre Société dans la personne de M. Jules Delmas et prononce, à ce sujet, les paroles suivantes :

« Messieurs. — Nous venons de perdre notre regretté collègue M. « Jules Delmas ; il était, au milieu de nous, un des rares représentants « de la première génération des membres de notre Commission Archéolo- « gique dont il avait conservé, à ce titre, le zèle et l'ardeur. M. Delmas « avait été l'animateur et le collaborateur, pendant de longues années, « des fondateurs de notre Musée, dont il avait apprécié les qualités « éminentes, et déploré, avec nous tous, la perte irréparable : c'est à nous, « aujourd'hui, à témoigner à la mémoire de M. Delmas combien nous « ressentons le vide qu'il fera parmi nous. Vous aviez apprécié ses con- « naissances et ses aptitudes en peinture : aussi, avait-il toujours contri-

« bué à augmenter et à classer nos richesses artistiques en tableaux
« MM. les Membres de la sous-commission de peinture ont perdu en M. Delmas un collaborateur assidu jusqu'au jour où l'état de sa santé l'avait forcé à modérer une activité qui n'avait reculé, jusqu'alors, devant aucune fatigue. Les membres du Bureau ont également perdu leur dévoué trésorier, qui avait toujours tenu, par un labeur assez ingrat, une comptabilité minutieuse.

« Nous devons aussi, en partie, à M. Delmas nos bonnes relations avec M. Chaber, dont la bienveillance et la générosité ont doté notre Musée de toiles d'anciens peintres de diverses écoles que les visiteurs apprécient, et c'est en jetant, dans cette circonstance douloureuse, un regard mélancolique sur le passé, que nous pouvons signaler les vides regrettables qui se sont déjà produits autour de nous. Il nous faut, dès lors, compter sur un redoublement de zèle parmi les survivants et les nouveaux collaborateurs que nous pourrons recruter, pour tenir notre Commission Archéologique à la hauteur du rôle que les premiers fondateurs de notre Musée lui avaient donné, en créant cette œuvre si désintéressée et si patriotique qui fait l'honneur et la gloire de notre cité ».

L'assemblée décide qu'il sera procédé dans une séance ultérieure au remplacement de M. Delmas comme membre résidant et président de la sous-commission de peinture, mais que, vu les circonstances et le règlement nécessaire des comptes à la fin de l'exercice, il lui sera donné immédiatement un successeur comme trésorier de la Commission. M. Léonce Favatier, notaire, est élu à ce poste à l'unanimité, et l'assemblée charge le Bureau de se joindre à lui pour apurer les comptes de son prédécesseur.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. de Malafosse remercie la Société de sa nomination comme membre correspondant pour le canton de Ginestas et lui promet son concours le plus dévoué. M. de Malafosse est adjoint à la sous-commission d'histoire naturelle.

Un membre fait remarquer que l'accroissement pris par la Bibliothèque de Narbonne depuis l'apparition du catalogue de 1867, a rendu ce recueil tout-à-fait insuffisant pour les besoins actuels. Il lui paraîtrait nécessaire qu'en attendant la publication du catalogue méthodique et raisonné que prépare M. le Bibliothécaire, publication dont rien ne nous fait prévoir l'époque, il fût publié dans la forme la plus simple possible, un répertoire alphabétique des ouvrages qui composent notre dépôt public ; cette nomenclature fournirait aux habitués de la Bibliothèque les éléments nécessaires à leurs recherches, et à MM. les administrateurs, un moyen de contrôle qui leur fait, actuellement, défaut.

L'assemblée, s'associant à ce vœu, prie son Bureau de le transmettre à M. le Maire avec la prière de vouloir bien charger M. le Bibliothécaire d'en assurer la réalisation.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat d'une belle bague en or du XVI[e] siècle trouvée dans le chemin de communication derrière la tuilerie Madaule. Sur le chaton est gravée une tête casquée (70 frs).

M. Bonnet, d'Armissan, offre une magnifique empreinte et contre-empreinte fossile de *Sabalites major Sap.* un fragment d'*Equisetum lacustre* et une empreinte d'oiseau.

M. le Contre-Amiral Lamothe-Tenet offre quelques échantillons de minerai de nickel provenant de la Nouvelle Calédonie. — Remerciements.

M. le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages retirés par M. Dauchez des divers ministères pour la Bibliothèque de Narbonne.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Février 1882

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes.
Présents : MM. Favatier, de Rouquairol, Riols, Roussel, de Martin, Boné, [illegible], le contre-amiral Lamothe-Tenet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Diverses sociétés correspondantes expriment les regrets que leur cause la suspension de notre *Bulletin*, et annoncent qu'elles n'en continueront pas moins, pour cela, le service de leurs publications.

M. l'abbé Degua annonce sa nomination à la cure de Villemoustaussou et l'obligation où ce changement le met de résigner son mandat de membre correspondant pour le canton de Lézignan.

L'assemblée charge son bureau d'exprimer à M. l'abbé Degua combien elle regrette de renoncer à son active et précieuse collaboration ; elle lui confère en outre le titre de membre honoraire.

M. Paul Raynaud, membre honoraire, annonce l'envoi de la copie, prise par lui sur l'original, qui est à la Bibliothèque de Carcassonne, d'une ordonnance de 1748, portant interdiction formelle de fumer les vignes.

Le Secrétaire annonce que la famille Delmas, obéissant à la volonté que lui avait exprimée notre regretté collègue, offre au Musée un tableau représentant les fils de Jacob apportant à leur père les vêtements ensanglantés de Joseph. L'assemblée décide qu'un cartouche au nom de M. Delmas rappellera ce don, et qu'à l'issue de la séance, MM. les membres du Bureau iront porter à la famille Delmas l'expression des regrets et de la gratitude de la Commission Archéologique.

M. Favatier, trésorier, fait approuver les comptes de l'année 1881 et entretient l'assemblée de la situation prospère que nous a créée la gestion de son prédécesseur, qui se traduit, au 1er janvier 1882, par une encaisse de 4.991 fr. 63 toutes dettes payées.

M. le Trésorier ajoute que les annuités Cartault ayant été escomptées par l'achat du tableau de Sébastien del Piombo, nous avons jusqu'à la fin de 1883, la libre disposition des fonds qui la représentent ; c'est à cette époque seulement qu'ils devront recevoir leur affectation normale, avec la réserve que la période de trois ans, qui représentait le minimum (1.500 frs) fixé par le testateur pour l'achat d'une œuvre d'art, devra être portée à quatre par suite de la diminution qu'a fait subir aux intérêts le placement des 20.000 francs en rentes sur l'Etat.

Un membre fait adopter, en principe, de consacrer une partie de l'excédent à la réparation du meuble en tapisserie de la salle Peyre et du fauteuil de Beauvais dont le dossier a été attaqué par les mites ; une autre partie servirait à acquérir quelque objet de la galerie Delmas ou un tableau, ce qui permettrait à la sous-commission de peinture de renouer nos relations avec M. Chaber. A cette occasion, le Secrétaire rappelle que par l'intermédiaire de ce dernier nous avons acquis récemment : *Le portrait de Vincenzo Capello*, par le Titien, avec les 4.000 frs du legs Yven ; *le portrait d'un lettré*, par Sébastien del Piombo avec 3.000 frs du legs Cartault ; La *Nativité*, du Bassan, au prix de 1950 frs, don des membres de la Commission.

L'assemblée vote l'achat de rideaux en lustrine pour garantir les [illegible] déposés dans la salle des plâtres contre les rayons du soleil.

Le Secrétaire rend compte de la visite que M. Bœswillwald, envoyé par le Comité des Travaux historiques, vient de faire à nos fouilles des Moulinasses : ce haut fonctionnaire a promis d'user de tout son crédit pour obtenir du Ministère les fonds nécessaires à la continuation des travaux.

L'état des pierres du jardin de l'archevêché l'a aussi préoccupé, et il se propose d'attirer sur cette situation l'attention des autorités compétentes.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat, au prix de 10 frs, d'un petit vase gallo-romain en terre rouge non lustrée représentant sur quatre cartouches, deux à deux, un combat de rétiaires et une sorte de dauphin ; ce vase, trouvé sur le chemin de Gruissan, à la hauteur de Rolland, est dans un état parfait de conservation.

Il offre, au nom de M. Narbonnès, un poids de la ville de Narbonne, rond — écu à 3 lis — autour : + POIX . DE . LA . VILLE. Revers : écu aux armes de la ville, chef à 3 lis. Autour : + DE NARBONNE - 1595 +

On procède ensuite à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. J. Delmas, décédé. Le nombre des votants est de 9.

M. Gaston Gauthier, membre correspondant, ayant réuni neuf voix est proclamé premier candidat. L'assemblée désigne ensuite M. Paul Thiers, ancien professeur de mathématiques (6 voix) et M. Camille de Monerie, capitaine de cavalerie en retraite (3 voix) pour être présentés avec lui au choix de M. le Préfet.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent sur le bureau les livres et publications reçues pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Mars 1882.

La séance est ouverte à 2 h. 40 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Favatier, de Rouquairol, Riols, Gauthier, Lamothe-Tenet, Figeac, Boué, de Martin et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral du 7 mars 1882, qui nomme M. G. Gauthier membre résidant ; il lui souhaite la bienvenue et, après avoir rappelé les services qu'il a déjà rendus à la Commission comme membre correspondant, surtout par l'aménagement et la classification de la flore fossile d'Armissan, il exprime l'espoir qu'il n'apportera pas moins de zèle dans l'exercice de son nouveau mandat. La Commission se félicite de trouver en M. Gauthier le représentant dévoué d'une science qui comptait naguère dans son sein de si fervents adeptes : nos regrettés et savants collègues MM. Delort-Mialhe et Maugeret ne pouvaient avoir un plus digne successeur.

M. Gauthier exprime à la Commission toute sa gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait. Il remercie M. le Président de ses paroles bienveillantes, mais ne saurait admettre sans réserves, le parallèle flatteur qu'il a bien voulu établir entre lui et ses éminents devanciers. Il cherchera seulement à s'inspirer de leur souvenir et à marcher sur leurs traces. La Commission, dans tous les cas, peut compter sur son dévouement le plus absolu.

Après ces paroles, M. Gauthier est admis à prendre séance.

M. le Président annonce la nouvelle perte que vient d'éprouver la Commission, dans la personne de M. Frédéric Larraye, le doyen de ses membres, décédé le 25 février, après une courte maladie. Il prononce, à ce propos, l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Nous ne pouvons que déplorer les pertes successives que nous venons « de faire des deux plus anciens membres de notre Société. M. Larraye « nous a été brusquement enlevé après M. Delmas, et ce nouveau deuil « nous a été également bien sensible. Vous aviez apprécié, depuis bien

« longtemps, l'urbanité et la douceur de caractère de notre regretté collègue, dont le zèle pour notre Société ne s'était nullement ralenti avec les progrès de l'âge. Quand les forces physiques déclinaient d'une manière visible les ressorts de son âme étaient loin de s'être affaiblis et son assiduité à nos séances contribuait à nous faire constater que les plus anciens membres de notre Société donnaient, en cela, un exemple qui « n'était pas suivi autant que nous l'aurions désiré.

« Je n'aurai pas de grands efforts à faire pour esquisser, en quelques mots, l'éloge de ce digne collègue et ami. Son caractère bienveillant, sa modestie naturelle et ses connaissances variées sont connus de vous tous. Son intelligence, curieuse de tous les progrès de la science archéologique, se plaisait plus spécialement à rechercher l'ancienne topographie de Narbonne et de ses environs, en consultant les vieux plans terriers qu'il possédait comme ancien géomètre, et en suivant ainsi, de siècle en siècle, les transformations qui avaient si profondément modifié « l'aspect extérieur de notre territoire.

M. Larraye mettait généreusement à la disposition de tout le monde, avec son naturel affable et serviable, non seulement les documents variés « et instructifs qu'il avait réunis, mais encore son temps et sa peine, pour « atteindre plus sûrement au résultat recherché par ceux qui le consul- « taient. Nous faisons des vœux, au nom de notre Société, pour que cette « précieuse collection ne soit pas dispersée : c'était là, du reste, l'intention « manifeste de notre regretté collègue.

« C'est donc cet homme de bien, cet esprit aimable et bienveillant « que nous ne verrons plus désormais à nos séances : mais en déplorant « sa perte, nous garderons un souvenir précieux des rares qualités de son « esprit et de son cœur ».

Il est décidé qu'on pourvoiera, au cours de la prochaine réunion, au remplacement de M. Larraye, membre résidant, et de MM. G. Gauthier et l'abbé Degua, membres correspondants.

Mgr Barbier de Montault, membre honoraire, signale l'existence, dans la sacristie de Lézignan, d'une empreinte sur étoffe des pieds de N.-S. Cette pièce précieuse, qui lui a été signalée par M. l'abbé Degua, proviendrait de l'ancien monastère des Clarisses de cette ville. Il joint à sa lettre un extrait de la *Revue de l'art chrétien*, dans lequel il en indique l'origine probable : Personne dit-il, n'ignore que le Christ laissa la trace de ses pieds au sommet du Mont des Oliviers, d'où il s'élança vers les cieux ; il n'est pas de voyageur qui n'ait raconté qu'il a vu, à cette place, la trace des pieds du Sauveur. Adricomus l'affirmait déjà, de son temps, et de nos jours on en parle encore, quoique le vestige soit réduit à un seul pied, l'autre ayant disparu on ne sait à quelle époque. Toujours est-il que les Franciscains de Terre Sainte distribuaient aux pèlerins, au siècle dernier, des fac-simile sur étoffe qu'ils accompagnaient d'une inscription explicative, et authentiquaient de leur sceau.

Une de ces empreintes aurait été envoyée d'Espagne aux Clarisses de Lézignan, par l'entremise de leurs Pères spirituels, les Franciscains de l'étroite observance. L'empreinte de Lézignan est sur étoffe double : une pièce de toile, sur laquelle on a collé un damas broché or et couleur dans le goût et le dessin du siècle dernier. Elle porte ces deux lignes d'écriture:

Vestigium D. N. J. C.

in monte [sceau franciscain] Oliveti.

Le cachet à cinq croix indique très bien celui des Franciscains préposés à la garde du Saint-Sépulcre.

Le Secrétaire rappelle que notre honorable collègue M. l'abbé Degua avait déjà fait part de cette découverte à la Commission. L'assemblée n'en a pas moins écouté avec le plus vif intérêt la communication de Mgr Barbier de Montault. Elle charge son Bureau de le remercier, en son nom.

Le Secrétaire offre, de la part de la famille Delmas, un tableau de l'Ecole française du XVIIIe siècle, représentant une *Cléopâtre à l'aspic* et deux petites toiles de l'Ecole vénitienne. Le Bureau est chargé d'exprimer à la famille Delmas toute la gratitude qu'inspire à la Commission cette nouvelle marque de sa libéralité.

Un membre de la sous-commission de peinture propose l'achat d'un grand et magnifique dessin de Gamelin représentant les *Funérailles de Patrocle*, qui fait partie de la succession Delmas. Sa valeur est estimée environ 300 frs par M. Chaber. M. de Rouquairol est chargé de proposer à la famille Delmas l'achat de ce dessin en même temps que d'un autre du même maître, mais d'une moindre importance. Un crédit de 400 frs est ouvert à cet effet.

M. de Rouquairol est élu président de la sous-commission de peinture, en remplacement de M. Delmas.

M. Gauthier communique la note suivante sur la magnifique empreinte de *Sabalites major* Sap., récemment donnée par M. Bousquet d'Armissan.

« La belle empreinte, munie de la contre-empreinte, qui nous a été « offerte par M. Bousquet, représente un magnifique échantillon d'une « fronde de Palmier, appartenant au genre *sabalites*.

« Quoique le *Sabalites major* Sap. ne paraisse pas rare dans quelques « localités étrangères, comme par exemple dans le molasse suisse des « environs de Castres, en Allemagne, Italie, etc... il n'en est pas moins « des plus rares à Armissan. M. de Saporta, qui possède cependant la « collection la plus complète des espèces de cette riche localité, ne semble « pas posséder d'échantillon du *sabalites major*. C'est d'après un exemplaire « qui lui a été communiqué pendant l'impression de son ouvrage sur « l'époque tertiaire par M. Noulet, de Toulouse, qu'il a pu signaler et « décrire notre espèce.

« Elle appartient à la couche marneuse qui sert immédiatement de « toit aux dalles exploitées d'Armissan, carrière Bousquet.

« Le *Sabal umbraculifera* Jacq., palmier de l'Amérique tropicale, est « l'espèce encore vivante la plus rapprochée du *Sabalites major*. »

M. Gauthier est d'avis que l'on doit maintenir dans un cadre et recouvrir d'un verre ce magnifique et rare specimen, afin de le préserver contre les atteintes des agents extérieurs. Un crédit est voté à cet effet.

Sur la proposition du Secrétaire, l'assemblée décide en principe de mentionner dans des cartouches sur les tableaux de notre Musée qui en sont encore dépourvus, les noms de l'auteur, de son Ecole et de l'époque où il vivait, ainsi que le nom du donateur. La sous-commission de peinture devra déterminer sous quelle forme et dans quelles limites ce projet sera exécuté.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Avril 1882.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. de Rouquairol, l'abbé Dupuy, Roussel, Lamothe-Tenet, Favatier, Fil, de Martin, l'abbé Prax, Boué, Eug. Cauvet et Berthomieu.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président annonce la nouvelle perte que vient de faire la Société dans la personne de M. Malric, ancien juge de paix, membre correspondant pour le canton de Sigean. Il rappelle que ce digne collègue,

appartenait à la Commission depuis sa fondation, et se fait l'interprète des sentiments de regret que cette mort inspire à l'assemblée toute entière.

Le Secrétaire dépouille la correspondance ; il annonce ensuite qu'on a recueilli les 16 et 17 mars, au jardin de l'archevêché 16 pierres antiques provenant du bastion Damville. Ce dernier transport marque le terme de l'œuvre de conservation à laquelle la Commission Archéologique s'est vouée depuis douze ans et qui a valu à la ville environ 1500 monuments de l'époque romaine, dont plus de 500 inscriptions.

Le Secrétaire signale en outre la découverte d'un cimetière gallo-romain qu'ont amenée les fouilles faites dans le terrain Vallière, route de Marcorignan. On y a trouvé, parmi un assez grand nombre d'urnes funéraires en argile grossière contenant des ossements calcinés, un beau sarcophage en terre cuite, en parfait état de conservation. Long de 2 mètres, large de 0,65, haut de 0,50, il était à une profondeur d'environ 1 m. 50 au-dessous du sol, et orienté N.-O. et S.-E., la tête du côté du nord. Son couvercle est formé d'une suite de larges briques plates à rebord, dont l'une porte la marque un peu fruste M. MARI......
PRIMIGENI

Une autre marque de potier 4 fois répétée sur le plat supérieur du sarcophage semble porter les lettres STATIL...... Dans l'intérieur, se trouvait un squelette qui devait être celui d'une femme, à en juger par les ornements dont il était accompagné : des boucles d'oreille, une bague en bronze et une longue épingle à cheveux en os terminée par une main, que le premier attouchement réduisit en poussière ; une petite plaque en bronze, grossièrement gravée de stries concentriques, reposait sur sa poitrine ; la plupart de ces objets furent soustraits au moment de la découverte, mais le sarcophage et la plaque sont en la possession de M. Vallière qui se propose d'en faire hommage au Musée. Nous avons pu acquérir, au prix de 7 fr. 25 : une lampe en terre cuite, une ampoule en verre et une en terre, quatre petits cruchons en terre rouge et une petite coupe d'argile. Cet achat est sanctionné. De plus, M. Eug. Cauvet, qui a, dès le principe, surveillé ces fouilles avec beaucoup d'assiduité, offre trois urnes funéraires avec ossements.

M. Paul Raynaud, membre honoraire, envoie quatre monnaies melgoriennes du XIe siècle trouvées à Fitou, dans une jarre qui en renfermait une très grande quantité : ces monnaies sont du même type et ne diffèrent que par le module : croix composée d'une fasce et de deux mitres ou étendards. Cantonnée d'un point : autour : RAMVNOS, *revers :* croix formée de quatre annelets, un point au milieu. Autour : NARDONA.

M. le contre-amiral Lamothe-Tenet offre un moyen-bronze de Julien l'Apostat trouvé à Narbonne. Tête barbue à droite. Autour : DN FL CL IVLIANVS. P.F AVG, *revers :* le bœuf Apis surmonté de deux étoiles et dans le bas, à droite, un petit aigle sur une couronne, autour : SECVRITAS REIPVB . . . en exergue : S. CONST — des médailles analogues décrites par Myonnet portent : P. CONST ; cette différence doit dépendre de l'atelier dans lequel ces médailles avaient été fabriquées à Constantinople. Quant au bœuf Apis, il était attribué, ainsi que l'indiquent diverses médailles de Gallien, à la 10e légion.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le Secrétaire annonce que M. le Maire a donné l'ordre au concierge du Musée d'en ouvrir dorénavant les portes au public, tous les jeudis, de 2 h. à 4 h. de l'après-midi à partir du 6 mars.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un membre résidant en remplacement de M. Larraye. L'assemblée désigne les trois candidats suivants : M. Camille de Monerie, chevalier de la Légion d'Honneur, capitaine commandant de cavalerie en retraite, par l'unanimité des 11 votants ; M. Armand Bories, notaire, par 4 voix ; M. Julien Claret, avocat, par 3 voix.

En outre M. Paul Thiers est nommé, à l'unanimité des 11 votants, membre correspondant pour le canton de Narbonne.

L'élection des deux membres correspondants pour le canton de Sigean et de Lézignan est renvoyée à la prochaine séance.

M. Reverdy, directeur de l'Ecole communale laïque de Bourg, offre une carte de Narbonne en 1720, qu'il a dressée d'après les indications du plan Varlet et des cartes du dépôt de la Guerre. L'assemblée charge son Bureau de lui transmettre ses remerciements et ses félicitations pour l'habileté dont il a fait preuve dans ce travail.

Le Secrétaire dépose les publications reçues et la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Mai 1882.

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Favatier, de Rouquairol, Gauthier, le contre-amiral Lamothe-Tenet, l'abbé Prax, l'abbé Dupuy, de Martin, Boué, Eug. Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

M Thiers, nouvellement nommé membre correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Thiers : il lui dit que ses travaux épigraphiques n'ont pas échappé à l'attention de la Commission Archéologique, qui a été heureuse de le lui prouver en l'appelant dans son sein. Elle ne doute pas que son concours ne lui soit de la plus grande utilité pour l'interprétation et le classement des nombreuses inscriptions que la destruction des remparts a mises entre nos mains.

M. Thiers remercie M. le Président et exprime à la Commission sa reconnaissance pour l'honneur qu'il a reçu d'elle ; il mettra tous ses efforts à justifier la confiance qu'elle a bien voulu lui témoigner.

Après ces paroles, M. Thiers est admis à prendre séance. Il communique aussitôt une petite note sur divers monuments épigraphiques dont vient de s'enrichir notre Musée lapidaire.

No 1. Provenant du bastion Damville, un cippe funéraire, brisé en deux fragments, d'une hauteur totale de 1 m. 10 sur 0 m. 48 de large, présente les caractères suivants :

DM		D M
...AL VI...		(c) ALVI (et)
...PETVAE	il propose	(per) PETVAE
..ORNELIVS	la	(c) ORNELIVS
..V. VIVOS	restitution	(co) N. VIVOS (conjugi)
....I.FECIT	suivante :	(et patr)I. FECIT
...DICAVIT.Q		(de) DICAVIT. Q (que)
..IIIKAL.IVL		III KAL IVL (tertio Kalendas julias)

Cette inscription mentionne, fait unique dans nos collections, l'époque de la consécration du monument ; la forme archaïque de certains caractères et, en particulier du K de Kalendas, semblerait, d'autre part, la faire remonter aux derniers temps de la République.

No 2. Autre cippe très fruste, partagé aussi en deux fragments et provenant du même bastion.

D M
IVLIOBA
CHIAE.L
IVL. ..EVS
. . . .
FR. PIEN
TISSIMO

La deuxième ligne doit se lire IVLII OBAVI; on pourrait lire aussi IVLIOBAVO : la forme IVLIIOBAVI parait plus admissible, comme étant la plus généralement employée : le nomen de la 4e ligne dont on ne voit que les lettres EVS est fort difficile à déterminer, à cause de la cassure de la pierre qui rend la ligne suivante à peu près illisible : FR est pour FRATRI.

No 3. C'est un fragment trouvé chez M. Reverdy, avocat, rue Saint-Just, et donné par lui au Musée ; à en juger par les *cognomina* portés sur cette

. . . .
. . . . . . NDA . . .
. . . . . ERONI . . .
. . . . . P. F CV . . .
. . . . STO ETN . . .
. . . SVNT. H . . .
. . . .

épitaphe, elle devait appartenir à une famille d'ingénus. Si le surnom qui commence par CV devait être complété ainsi : CVRIONI, il est probable qu'il s'agirait de la *gens Scribonia*, mais ce n'est là qu'une hypothèse : on pourrait, dans tous les cas, l'interpréter de la manière suivante :

. . . *secunda [sibi et publio . . . cic[eroni]riro et . . .] publii filio ou [rioni et... publio filio fe]sto et n[emo inferatur nisi quorum nomina scripto] sunt.* Cette dernière phrase devait être indiquée seulement par des initiales, puis viendrait la formule ordinaire : H.M.H.N.S.

Enfin le no 4, trouvé dans les fouilles de la maison Pompidor, près le Palais de Justice, porte les mots.. ACERIE.... ANVAS.L. et doit se lire : MACERIEM. IANVAS.L. bien que la formule MACERIES ne soit pas classique et ne se rencontre dans aucune des inscriptions analogues existant à Narbonne. Cette inscription devait se trouver au-dessus d'une porte et paraît remonter au IIIe ou au IVe siècle.

M. Eugène Cauvet offre une petite coupe en argile grossière ainsi que les fragments d'un collier formé de quinze grosses perles d'une matière indéterminée, plus deux ampoules l'une en terre, l'autre en verre d'une très jolie forme et dans un parfait état de conservation, le tout provenant du terrain Vallière, route de Marcorignan.

Des remerciements sont votés à M. Eugène Cauvet pour ce don et à M. Thiers par son intéressante communication.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux membres correspondants pour les cantons de Lézignan et de Sigean.

MM. Louis de Martin, propriétaire à Montrabech, et Emile Salue, propriétaire à Peyriac-de-Mer, réunissent l'unanimité des suffrages : le Bureau est chargé de porter cette nomination à la connaissance des intéressés.

M. le Bibliothécaire dépose les ouvrages qu'il a reçus et notamment un lot très important d'ouvrages espagnols provenant du service des échanges internationaux, par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Juin 1882.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. Figeac, Thiers, Eug. Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

M. de Monerie, nouvellement élu membre résidant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de l'Arrêté préfectoral, en date du 2 juin 1882, qui nomme M. Camille de Monerie membre résidant en remplace-

ment de M. Frédéric Larraye, décédé. M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, lequel, à son tour, remercie la Commission de l'avoir admis dans son sein ; après quoi M. de Monerie est admis à prendre séance.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Lettres de remerciement de MM. Louis de Martin et Emile Sahuc pour leur nomination de membres correspondants : ces messieurs déclarent accepter le mandat qui leur a été confié.

M. le Ministre de l'Instruction Publique rappelle, dans une nouvelle circulaire, la demande de renseignements qu'il nous avait adressée il y a quelques mois, sur la constitution et l'historique de la Commission Archéologique de Narbonne ; il nous prie, vu l'urgence, de presser l'envoi des renseignements demandés.

Le Secrétaire explique que ce ministère avait, en effet, réclamé il y a près d'un an un rapport détaillé 1° sur le Musée de Narbonne et 2° sur la Commission Archéologique : ces institutions sont tellement solidaires l'une de l'autre qu'il lui avait paru suffisant de les comprendre toutes les deux dans une même réponse ; devant la réclamation de M. le Ministre il lui a adressé un duplicata de cette réponse, dont il donne lecture à l'assemblée.

M. le Président fait part à l'assemblée de la visite qu'il a faite en compagnie du Secrétaire à Mme Parrot, née Vallière, pour la remercier d'avoir donné au Musée le sarcophage en terre cuite dont il a été précédemment question ; ce curieux monument a été placé dans le grand escalier. Il rappelle, ensuite, les diverses réparations pour lesquelles nous sommes en instance, auprès de l'administration municipale : à l'aménagement des pierres archéologiques du jardin, à la réfection du plafond de la salle des Dômes, viendrait s'ajouter, aujourd'hui, un projet d'agrandissement de la Bibliothèque, que MM. les membres de la sous-commission jugent tout à fait insuffisante ; il est décidé, vu le petit nombre de membres présents, de renvoyer ces questions à une prochaine séance.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 7 Juillet 1882.

La séance est ouverte, à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. l'abbé Dupuy, Fil, de Monerie, de Rouquairol, Figeac, le contre-amiral Lamothe-Tenet, Gauthier, l'abbé Prax, Boué, Favatier, Thiers, de Malafosse et Berthomieu, secrétaire.

M. le Maire s'excuse, par écrit, de ne pouvoir assister à la séance, retenu qu'il est à la mairie par des affaires d'édilité très importantes et très urgentes. Il prie M. le Président de donner aux membres de la Commission « l'assurance de son plus complet dévouement à l'œuvre qu'ils « poursuivent et dirigent avec tant de désintéressement, de patriotisme « et de succès ».

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. P. Lehoux, peintre médaillé et prix du Salon de 1874, offre au Musée de Narbonne son tableau *Le suicidé* qui a été admis au dernier salon, car, dit-il, « petit-fils de M. Alexis Berthomieu, il serait heureux « de figurer, au moins par son tableau, dans le Musée d'une ville qui a « été le berceau de sa famille ». L'assemblée accepte avec empressement l'offre gracieuse de M. Lehoux et charge son Bureau de lui en exprimer toute sa reconnaissance.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Allmer, datée du 1er juillet 82, relative à un différend qui s'est élevé entre deux savants à propos du *Corpus des Inscriptions* que les nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* doivent joindre à cette publication. Notre honorable collègue prie la Commission de vouloir bien se prononcer sur ce différend et consigner son opinion dans le procès-verbal de la séance.

Le Secrétaire donne également lecture d'une lettre de M. Lebègue, qui, se croyant directement visé par la communication de M. Allmer, conteste en fait plusieurs de ses assertions et indique de quelle manière il entend faire cette publication.

Plusieurs avis ayant été émis et un débat s'étant engagé à ce sujet : l'assemblée, malgré tout son désir de satisfaire à la demande d'un de ses membres les plus éminents, dont elle apprécie hautement le caractère et les travaux ; croyant, toutefois, qu'elle ne saurait accepter un pareil rôle sans sortir des attributions que lui assigne son règlement ;

qu'alors même que ce droit lui serait acquis, des éléments suffisants d'appréciation lui manquent pour statuer avec certitude ;

déclare son incompétence et se borne à faire des vœux pour que ce regrettable incident aboutisse à une entente prochaine, dont tous les amis de la science devront se féliciter.

L'assemblée décide, en outre, qu'une copie de cette délibération sera transmise, par les soins du Bureau, à M. Allmer et à M. Lebègue.

Le Secrétaire fait part à l'assemblée de la façon discrète dont le public a répondu à l'arrêté municipal qui lui a ouvert les portes du Musée le jeudi de chaque semaine : il résulte d'un relevé authentique que le chiffre des visiteurs a été jusqu'à ce jour, de 27 en moyenne. Cette obligation n'en constitue pas moins pour notre concierge un surcroît notable de travail et une diminution de profits, dont il eut été juste de lui tenir compte. En attendant que la Municipalité prenne une décision, la Commission vote à M. Bru une indemnité de 200 frs sur l'exercice de 1882.

M. Boué offre au Musée deux empreintes de poisson appartenant à la faune fossile d'Armissan, au nom de M. Bousquet.

Il offre, de plus, au nom de M. Firmin, propriétaire de l'hôtel de la Paix : une *Vierge à l'enfant*, petit groupe en marbre du XVIIIe siècle et un petit *ecce homo* peint sur marbre, de l'Ecole Flamande ;

et, de la part de M. Gaston Taroni, un médaillon sur marbre représentant l'enfant Jésus entre la sainte Vierge et sainte Anne. — Remerciements.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Août 1882.

La séance n'a pu avoir lieu vu le petit nombre de membres présents : MM. Tallavignes, président ; Figeac, de Martin, Thiers, l'abbé Degua et Berthomieu, secrétaire.

Le Secrétaire dépose les publications reçues.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

M. le Bibliothécaire n'ayant pas cru devoir se rendre à la convocation qui lui avait été régulièrement adressée, MM. les membres présents à la séance du vendredi 8 septembre 1882 ont trouvé la Bibliothèque fermée et n'ont pu pénétrer dans le lieu ordinaire de leurs réunions.

Avant de se séparer, ils ont chargé le Bureau de porter ce regrettable

incident à la connaissance de M. le Maire, en le priant de vouloir bien lui donner la suite qu'il comporte.

Etaient présents : MM. Tallavignes, président ; l'amiral Lamothe-Tenet, Gauthier, Boué, Thiers et Berthomieu, secrétaire.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Octobre 1882.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Monerie, Gauthier, l'abbé Prax, l'abbé Dupuy, Boué, Thiers et Berthomieu, secrétaire.

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Le Secrétaire dépouille la correspondance ; il annonce ensuite que M. P. Lehoux, peintre, a envoyé, franco de port, son tableau *Le suicidé* qu'il avait annoncé. Les grandes dimensions de ce tableau ne permettent pas de le placer dans les galeries actuellement ouvertes, il est décidé qu'on le mettra provisoirement au magasin, jusqu'à l'ouverture de la salle des Dômes. Le Musée a reçu en même temps un tableau *Repos de voyageurs syriens dans un khan près de Beyrouth* , offert au Musée par son auteur M. Lehoux, père, également peintre à Paris. L'assemblée charge son Bureau de transmettre à MM. Lehoux, père et fils, l'expression de toute sa reconnaissance.

M. Louis de Martin, membre correspondant, offre à la Commission une somme de 500 frs destinée à l'achat d'une pièce de céramique d'une des fabriques du Midi de la France ou, à défaut, de Strasbourg ou de Nevers. L'assemblée vote des remerciements à notre honorable collègue pour cet acte de générosité et charge la sous-commission des Beaux-Arts de remplir ses intentions, à la condition, toutefois, de ne rien faire de définitif sans avoir pris l'avis du donateur.

Le Secrétaire fait part de nouvelles lettres de M. Allmer relatives à son différend avec M. Lebègue. M. Allmer demande qu'elles soient jointes au dossier qui doit être déposé dans les archives de la Commission.

Un membre annonce que la réparation des fenêtres de la salle à manger étant à peu près terminée, cette salle ainsi que la galerie Barathier pourront être ouvertes au public dans un bref délai ; il appelle l'attention de l'assemblée sur le mauvais état des fenêtres et du plafond de la salle d'épigraphie qui précède la Bibliothèque. Le Bureau est chargé de signaler à M. le Maire l'urgence de ces réparations.

Le Secrétaire communique une étude importante sur : *Les origines de la ville de Limoux par ses sanctuaires*, dont M. l'abbé Degua fait hommage à la Société. L'assemblée, regrettant que l'absence de ce dernier ne lui permette pas de donner lui-même lecture de son travail, lui vote des remerciements et le félicite sur l'esprit d'investigation et de saine critique dont il a fait preuve à cette occasion.

Le Secrétaire annonce que M. l'abbé Cussol, membre correspondant, vient d'être remplacé à la cure d'Armissan ; d'après nos statuts, la cessation de résidence qu'entraîne ce changement ne permet plus à notre honorable collègue la continuation de son mandat ; il propose de pourvoir à son remplacement dans la prochaine séance.

L'assemblée, tout en éprouvant le plus vif regret de se voir privée du concours actif de M. l'abbé Cussol, approuve cette proposition, et lui confère le titre de membre honoraire.

Sont ensuite approuvés les achats suivants : une clé du moyen âge, au prix de 3 frs ; une pièce d'or de Jean le Bon, au prix de 18 frs.

M. Bru offre au nom de M. Poujol, une huître fossile des terrains

secondaires de la Clape, et au nom de M. Tolzane, menuisier, une salière de la fabrique de Marseille. — Remerciements.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Novembre 1882.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Fil, Figeac, Riols, l'abbé Dupuy, l'abbé Prax, de Martin, Boué, Thiers, Eug. Cauvet et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Cussol adresse par lettre ses remerciements pour sa nomination de membre honoraire.

Le Secrétaire annonce que les réparations de la salle à manger sont terminées. Cette salle a été ouverte au public dimanche dernier, ainsi que la galerie Barathier. Il rend compte qu'une réunion de la Commission municipale des Travaux publics, à laquelle le Bureau de la Société avait été prié de se joindre, a eu lieu pour traiter la question de l'aménagement des pierres du jardin. Plusieurs opinions ont été émises sans qu'aucune décision ait été prise. Dans cette même réunion ont été examinés les plans et devis du nouveau plafond de la salle des Dômes qui ont paru répondre, sauf quelques détails, à toutes les exigences. A la demande de notre Bureau, la Commission municipale s'est transportée dans la salle d'épigraphie qui précède la Bibliothèque pour constater le mauvais état de ses murs, dont elle a jugé la réparation indispensable.

M. Bru offre au nom de M. Meunier, entrepreneur, trois monnaies romaines trouvées au cimetière de Cité, dont un moyen bronze de Magnus Maximus (383-388) Buste à droite .D.N.MAG. MAXIMVS P.F. AVG. *revers :* Maxime debout relevant une province. Autour : REPARATIO REIPVB. Exergue : P CON. — Remerciements.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre correspondant en remplacement de M. l'abbé Cussol. M. Jules Bousquet, fils, propriétaire des Carrières du Nord à Armissan, ayant réuni l'unanimité des suffrages est nommé membre correspondant pour le canton de Coursan. Le Bureau est chargé de lui faire connaître cette nomination.

Le Secrétaire verse aux archives le dossier Allmer-Lebègue. Il dépose sur le bureau les publications reçues depuis le mois dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Décembre 1882.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Monerie, Riols, Figeac, Boué, l'abbé Dupuy et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Bousquet remerciant la Société de l'avoir nommé membre correspondant et déclarant accepter ce mandat.

M. de Monerie annonce qu'il a commencé de numéroter les pièces de céramique dont les numéros ne correspondaient pas aux indications du nouveau catalogue.

A l'occasion du budget de 1883 qui doit être présenté à la sanction des autorités administratives, le Secrétaire fait observer qu'il serait bon de faire ressortir les sommes à affectation spéciale qui figurent dans les recettes, telles que : dons particuliers, legs Cartault, cotisations de membres, etc.... Sans cette précaution, notre situation financière ne serait qu'un trompe-l'œil et pourrait égarer l'opinion des conseils sur nos véritables ressources.

Il est décidé que le Bureau se joindra à M. le Trésorier pour la rédaction de cette note qui figurera à la colonne *observations* et pour répartir les sommes disponibles entre les divers services du Musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1883

Séance du vendredi 12 Janvier 1883.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Monerie, l'amiral Lamothe-Tenet, Gauthier, Figeac, Boué, l'abbé Dupuy, Thiers et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire fait approuver une souscription à l'ouvrage que viennent de faire paraître sur la *Cathédrale d'Albi* MM. Louis Aillaud, Jules Rolland et le baron de Rivières (120 frs).

M. de Monerie offre à la Commission un très bel exemplaire du *Hand. atlas* d'Adolf Stieler. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose un fond de lampe romaine en terre cuite avec marque de potier : -IVNDRAC trouvé dans les fouilles du nouveau cimetière de cité... Ces travaux n'ont pas encore amené de bien grands résultats, mais des mesures ont été prises pour assurer au Musée la possession des objets intéressants qui pourraient être découverts.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Février 1883.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, l'abbé Dupuy, Boué, Thiers et Berthomieu, secrétaire.

M. de Martin père, s'excuse par écrit de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance ; puis, il annonce que conformément à la décision prise dans la séance du 10 Février 1882, le Bureau a traité avec M. Soula, de Toulouse, pour la réparation du meuble Louis XVI de la collection Barathier et des deux fauteuils des Gobelins, au prix global de 1.042 frs. Un crédit de pareille somme est ouvert pour faire face à cette réparation qui doit être terminée dans les premiers jours de juin. M. Soula s'est, en outre, chargé à titre gracieux de nettoyer un tabouret d'Aubusson, et de recouvrir en tapisserie de Bruges une chaise Louis XIII qui font partie de nos collections ; ces deux meubles, restaurés, sont soumis à l'appréciation des membres présents qui en ont été pleinement satisfaits, et ont décidé qu'ils porteraient une étiquette avec les mots : *restaurés gratuitement par M. Soula, de Toulouse.*

L'assemblée vote ensuite l'achat de housses pour le meuble Barathier et les deux fauteuils des Gobelins.

Le Secrétaire met sous les yeux de ses collègues le nouveau fascicule de la revue épigraphique de M. Allmer qui renferme plusieurs restitutions d'inscriptions narbonnaises provenant du bastion Damville.

La 1re (no 357), qui lui a été communiquée par M. Thiers, est ainsi conçue : (1) « M. Marcius Rufus, fils de.. .. (Marcius) porte-enseigne « de la Légion IIIIe. Macedonica, a. de son vivant, préparé ce tombeau de « moitié pour lui-même et les siens, et pour . . . Antistius Paternus, fils de « .. . . (Antistius) : de la tribu Galeria, son compagnon de service mili- « taire — quinze pieds de front et quinze pieds dans le champ.

Cette inscription se rapporte à un *signifer* de la IIIIe légion *Macedonica* et présente cette mention toute particulière que la moitié de son tombeau est préparée pour lui et pour les siens, tandis que l'autre moitié est destinée à l'un de ses compagnons de milice.

Notre honorable collègue rappelle, à cette occasion, que chacune des dix cohortes, dont se composait une légion romaine avait son enseigne propre que portait un signifer marchant à sa tête. La première cohorte avait un aigle d'or, qui était considéré comme l'enseigne de la légion toute entière. Les *signifer* n'étaient pas des officiers : ils appartenaient à la classe des *principales*, qui prenaient rang entre les simples soldats et les centurions.

Une seconde inscription de la même provenance, et décrite sous le no 359, est ainsi conçue. (2)

« Aux Dieux Mânes et à la maison perpétuelle.... Cornelius...... s'est, « de son vivant, préparé ce tombeau et l'a dédié le 3 des calendes de « Juillet. (29 juin) ».

Elle offre cette particularité, fort rare dans les épitaphes romaines, de porter la date à laquelle le tombeau a été dédié : l'expression *Domus aeternalis* comme synonyme de tombeau est assez fréquemment employée dans les inscriptions d'Afrique (Rénier, 374 et sq.) Pour les nomades qui vivaient sous la tente, l'éternelle fixité de la tombe opposée à l'instabilité de la demeure changeante de chaque jour, constitue, en effet, une antithèse saisissante d'où sera tout naturellement sortie l'expression dont il s'agit, que nous retrouvons sous la variante de *domus perpetua*.

Plusieurs inscriptions du Musée de Narbonne peuvent, à ce point de vue, être rapprochées de la précédente : l'une d'elles a été retirée du bastion Saint-Cosme : *Julia Olympi liberta Tessilla domicilium sibi et suis*. L'idée qui a inspiré à Cornelius l'expression de *domus perpetua* est la même que celle qui a dicté à Julia Tessilla le mot *domicilium*. Dans les deux cas il s'agit du tombeau appelé une demeure fixe et à perpétuité.

Une autre inscription (Cat. Tournal 1864, no 144) porte les mots : *hospitium tibi hoc (pour huc) invitus-venio, veniundum est tamen* « bien « malgré moi, je viens ici prendre gîte auprès de toi dans cette hôtellerie, « il faut y venir quand même ».

S'il est aisé, toutefois, de comprendre qu'un tombeau ait pu être appelé un « domicile », une « maison éternelle », on conçoit moins facilement qu'on lui ait donné le nom d'*hospitium*, c'est-à-dire d'une hôtellerie, lieu de passage. C'est là une idée plutôt chrétienne que païenne : aussi faut-il n'y voir que celle du repos offert par l'hôtellerie à la fin d'un jour de voyage.

Enfin M. Allmer cite, sous le no 358, une dernière inscription qui se trouve chez Me Bories, notaire ; c'est un fragment présentant la partie inférieure droite d'une table de marbre autrefois bordée d'une moulure faisant encadrement autour de l'inscription.

---

(1) Inscription publiée dans le *C. I. L.* t. 12, no 4365.

(2) Inscription publiée dans le *C. I. L.*, t. 12 no 4722.

....

... et aMPLIVS
.....signuM - ARGENTeum
et.... AENEOS....
et ord...... tHEATRI - OI nat
in perpetuum .IHS LIII DEDIT.

Hauteur 0 m. 50
Largeur 0 m. 55

« .... lequel a donné (telles choses) et, de plus, une statue d'argent « (de telle divinité) et (tels objets) en bronze .... et pour les embellisse-« ments du théâtre, le revenu d'une somme de cinquante trois mille « sesterces léguée à perpétuité .... » Cette somme équivaudrait à peu près à 10.600 frs de notre monnaie. Ce débris est d'autant plus précieux qu'il constitue le seul titre véritablement authentique jusqu'à présent connu qui fasse une mention certaine de l'ancien théâtre de Narbonne.

Le Secrétaire offre une pièce espagnole en argent de Philippe V, 1733, une de Louis XV 1773 et une pièce en bronze celtibérienne trouvée au cimetière de Cité.

M. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

La séance du 9 mars 1883 n'a pu avoir lieu, faute d'un nombre suffisant de membres présents, et a été renvoyée au 16.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du Vendredi 16 Mars 1883.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Favatier, Riols, l'abbé Prax, l'abbé Dupuy, de Monerie, l'amiral Lamothe-Tenet, de Rouquairol et Berthomieu.

M. le Président annonce la perte que vient de faire la Commission dans la personne de M. le docteur Py, membre résidant, décédé à Narbonne le 20 février dernier.

« M. Pierre Napoléon Rieule Py appartenait depuis plusieurs années « à notre société et il y comptait autant d'amis qu'elle renferme de « membres. Bien que, dans ces derniers temps, l'état de sa santé ne lui « permît plus d'assister à ses réunions aussi assidûment que par le passé, « l'intérêt qu'il lui portait n'avait pas décru et il a voulu lui en donner « une dernière et touchante preuve en lui laissant un souvenir qui perpé-« tuera son nom dans les galeries de notre Musée. » M. le Président croit être l'interprête de la Commission toute entière en payant à la mémoire de M. Py le tribut de sa reconnaissance et de ses regrets. Il ajoute que le drap d'honneur de la Commission, tenu par quatre membres, figurait aux obsèques de notre cher et regretté collègue.

La Commission s'associe unanimement aux paroles de son Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Favatier, notaire, annonçant que, par son testament olographe du 20 octobre 1881, M. le Dr Py a légué à la Commission Archéologique une somme de mille francs pour contribuer à l'achat d'un tableau de l'école française.

L'assemblée décide d'accepter ce legs et charge son Bureau de faire auprès de l'administration toutes les démarches nécessaires pour obtenir

sa délivrance. Elle décide, en outre, selon les intentions de notre regretté collègue, d'employer cette somme à l'achat d'un tableau de l'école française qui figurera, sous le nom du donateur, dans les galeries du Musée.

M. le Président offre, au nom de M. Arthur Delpech, membre résidant, deux exemplaires du compte-rendu de la cérémonie qui a eu lieu, à la Faculté de Médecine de Montpellier, le 23 novembre 1882, pour l'inauguration du buste de M. Jacques Mathieu Delpech, son père. L'assemblée est d'autant plus sensible à cette attention qu'elle ne saurait oublier les liens étroits qui rattachaient M. Delpech à la ville de Narbonne. Elle décide que ces deux exemplaires seront déposés à la Bibliothèque publique où ils rappelleront à nos compatriotes que l'illustre chirurgien n'était pas un étranger pour notre cité. Des remerciements sont votés à M. Arthur Delpech.

Le Secrétaire communique un extrait du dernier numéro de la *Revue Archéologique* de M. Allmer (nº 22, 1er trimestre 1883), relatif à diverses inscriptions du Musée de Narbonne, et soumet à l'assemblée les restitutions proposées par notre savant collègue :

Nº 378 de la revue : au Musée — laraire à colonnettes cannelées en brèche rouge d'Italie trouvé aux Moulinasses. Haut. 0,22, larg. en haut 0,12, en bas 0,16.

Inscription gravée sur le côté plat au revers de la partie cannelée : (1) *iovi . optimo . Maximo... Cornelius Anthus sevir augustalis... as argenteas II.* « à Jupiter très bon et très grand... Cornelius Anthus sévir augustal (donne) ces deux... d'argent.... »

Le mot finissant en as de la dernière ligne représentait le nom des objets en argent offerts par le sévir... Avulas ? statuas ? coronas ?

Nº 379 : au jardin — provenant du bastion Saint-François — Copie de M. Thiers. (2)

Vivus Cornelius Castor, Caii libertus, sibi O M. Fonteio Acantho, aurifici, et Gluconi contubernali, et Claudiae Quinti filiae, Valeriae.

« Vivant Cornelius Castor, affranchi de Caïus, a préparé ce tombeau « pour lui-même et pour défunt Marcus Fonteius Acanthus, orfèvre, et « pour Gluco sa compagne, et pour Claudia Valeria fille de Quintus. »

A remarquer le gentilice Valeria employé ici comme cognomen.

Nº 380 : au Musée — provenant du bastion Saint-François. (3)

... *io, Quinti liberto,... ioni, argenti coctori, et... Lucii filiae, primae uxori.*

« ...à ... affranchi de Quintus, affineur d'argent, et à ... Prima, fille « de Lucius, sa femme ».

Argenti coctor (affineur d'argent) peut-être pour *argentarius coactor* (agent de banque chargé des recouvrements). D'après les scholiastes, Acron et Porphyre, le père d'Horace, exerçaient ce métier.

Dans la même revue, il est question, sous le nº 384, d'une inscription de Nimes ainsi conçue :

L. Sammio, lucii filio, Voltinia, Œmiliano (?) : *equum publicum habenti, allecto in quinque decurias, flamini provinciae Narbonensis, Praefecto cohortis II Hispanae Vasconum civium romanorum. L. Sammius maternus, alumnus lucii Sammii Eutychi, archiereus synodi.*

« A Lucius Sammius Œmilianus, fils de Lucius, de la tribu Voltinia, « chevalier equo publico, membre des cinq décuries, prêtre luperque,

---

(1) Publiée dans l'*Hist. du Languedoc*, t. XV, p. 163, nº 114.

(2) Publiée dans le *C. I. L.* t. 12 nº 4465.

(3) Publiée dans le *C. I. L.* t. 12 nº 4461.

« flamine de la province narbonnaise, Préfet de la cohorte II hispana « des Vascons citoyens romains. Lucius Sammius Maternus, alumnus de « Lucius Sammius Eutychus, grand-prêtre du synode. »

Bien que cette inscription n'appartienne pas à l'épigraphie narbonnaise, les réflexions qu'elle suggère à M. Allmer peuvent s'appliquer, en partie, à la fameuse inscription de Fadius (cat. Tournal n° 131) que renferme notre Musée. A ce titre le Secrétaire croit qu'elles méritent de fixer l'attention des membres de l'assemblée.

La substitution du culte de l'Empereur, érigé en divinité comme lare suprême de l'Empire, au culte des Dieux, laissé dès lors à la libre volonté de chacun, tandis que l'accomplissement des devoirs religieux envers la personne impériale devenait seul et rigoureusement obligatoire, fut une des conceptions de la savante et profonde politique d'Auguste le plus habilement ourdies et le plus persévéramment poursuivies. Desservi au foyer domestique par le père de famille : sur les places, dans les villes, aux carrefours des chemins, dans les campagnes par les sévirs augustaux : au chef-lieu de la cité par le flamine municipal, le culte du dieu Auguste avait aussi son organisation par province. Entre autres attributions de son ministère, le flamine provincial avait celle de célébrer, au chef-lieu et au nom de la province, avec le concours des représentants des cités, délégués exprès chaque année, les fêtes qui avaient lieu au mois d'août en l'honneur de l'Empereur — dieu, associé à Rome — déesse. Pour la Gaule conquise par César, ne composant d'abord qu'une province, divisée bientôt après en trois, mais n'en continuant pas moins à former, sous le rapport religieux, une seule circonscription, le siège était à Lyon où se voyait, au confluent de la Saône et du Rhône, le fameux autel élevé en l'an 12 de l'ère chrétienne par les soixante cités des *Tres Galliae* en commun, et qu'aucun autre n'égalait en célébrité ni en magnificence. Pour la Narbonnaise, la capitale religieuse était Narbonne, et il n'y a pas à douter que, chaque année, ne se réunît à Narbonne, comme à Lyon, pour célébrer sous la présidence du flamine la fête de Rome et de l'Empereur et exercer, à l'occasion, un vain simulacre de droits politiques, une assemblée composée des délégués de toutes les cités de la Narbonnaise.

Elective et annuelle, la fonction de *flamen* ou *sacerdos provinciae* ne se conférait ordinairement qu'à des personnages ayant au moins rempli dans quelqu'une des cités de la Province les honneurs les plus élevés de la carrière municipale. Sammius Œmilianus, qui avait probablement parcouru toute cette carrière, quoique l'inscription ne le dise pas, était de plus chevalier romain et même de la chevalerie d'élite, dite *equo publico*, comme l'étaient du reste la plupart des flamines provinciaux de la Narbonnaise.

Lucius Sammius Maternus, qui a élevé la statue, s'intitule *Archiereus synodi*, grand-prêtre du synode (de Nîmes probablement) : il faut entendre par ce synode ou congrès de Nîmes, une célébration de jeux.

Il existait, en Grèce, depuis la plus haute antiquité, une association d'artistes scéniques : acteurs, musiciens, poëtes, connue sous le nom de « Communauté des artistes dyonisiaques » : patronnée par les empereurs, elle devint très florissante, notamment à partir d'Hadrien, et se propagea en Italie et aussi, paraît-il, jusque dans la Gaule : n'ayant pas de siège fixe, mais se transportant d'un lieu dans un autre, partout où étaient établis des jeux scéniques à la manière grecque, elle s'intitulait « Association sacrée, scénique, musicale, impériale, universelle, ambulante, en l'honneur de Bacchus et de l'empereur, nouveau Bacchus » et était parallèle à une autre association dite « xystique » également patronnée par les empereurs, mais composée d'athlètes, et en l'honneur d'Hercule.

Beaucoup de villes instituèrent de ces jeux, et ils y étaient célébrés par les artistes de l'association Dyonisiaque : ces réunions prenaient le nom de synodes ; on citait ainsi les synodes de Naples, de Nîmes, etc... Comme

les jeux, chez les Romains, avaient toujours un caractère religieux, l'association Dyonisiaque comptait parmi ses membres et, sans doute, dans chacune des villes où se tenaient périodiquement des synodes, un prêtre à fonction annuelle. Le double patronage de Bacchus et de l'Empereur, égalé à Bacchus, introduisit deux nouvelles fonctions religieuses supérieures à ce sacerdoce annuel : l'archi-sacerdoce de Bacchus et l'archi-sacerdoce de l'Empereur ; l'un et l'autre à dignité perpétuelle et pouvant être cumulés par la même personne. Sammius Maternus était revêtu de l'un de ces grands sacerdoces, ou de tous les deux cumulés.

Le Secrétaire offre, de la part de M. Jean Juliard, un petit bronze portant à la face une tête casquée à gauche. Autour : CONSTANTINOPOLIS ; *revers :* un génie ailé tenant en main le labarum, à gauche une couronne de laurier, à droite un bouclier dans une croix : exergue : CONST.

Il fait sanctionner l'achat (o fr. 5o) d'une petite pièce d'argent de l'empereur Constant I (333-35o) : tête à droite. Autour : D. N. CONSTANS. P. F. AVG : *revers :* victoire allant à gauche tenant une petite victoire de la main droite, et de la gauche le labarum : autour : VICTORIA AA AVGGG : exergue : SNTP.

Ces deux pièces ont été trouvées à la promenade du boulevard de la Gare.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Avril 1883.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. de Rouquairol, le plus ancien des membres présents, en l'absence de M. Tallavignes qui s'excuse par écrit de ne pouvoir, à cause de ses devoirs professionnels, assister à la réunion.

Présents : MM. Favatier, l'amiral Lamothe-Tenet, de Monerie, l'abbé Prax, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : puis, il annonce que la municipalité a passé l'adjudication de la réfection du plafond de la salle des Dômes. Cette réparation doit être terminée le 20 mai prochain. On a aussi décidé le changement des croisées de la salle qui précède la Bibliothèque.

M. le Trésorier soumet à la signature des membres présents les comptes de l'année 1882.

Le Secrétaire dépose les publications qu'il a reçues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Mai 1883.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. de Rouquairol, Riols, Gauthier, l'amiral Lamothe-Tenet, l'abbé Dupuy, l'abbé Prax, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce que le tableau de M. Layraud *Diogène* accordé par l'Etat en 1881, nous est parvenu et qu'il est exposé dans les galeries du Musée.

Il annonce aussi la réfection de la salle des Dômes et l'aménagement des pierres archéologiques du jardin, qui ont été relevées par les soins et aux frais de la municipalité.

Un membre de la sous-commission d'archéologie fait part d'une découverte de caverne à ossements que M. Andoque vient de faire dans la Clape, près de sa propriété de Moujan : il y a trouvé, au milieu d'ossements humains, plusieurs fragments de poterie et un silex taillé. M. Andoque veut bien se mettre aux ordres de la Commission, dans le cas où quelques-uns de ses membres désireraient la visiter.

Le Secrétaire signale dans le dernier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (t. 42e, 2e série. T. II 1882, p. 155), le facsimile d'un sceau d'Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, qui fut archevêque de Narbonne, gravé par Benvenuto Cellini. (1) Ce sceau des plus intéressants a été perdu, mais une empreinte sur plaquette de plomb en est conservée dans la collection que la ville de Lyon acheta en 1863 à M. Henri Morin Pons.

Cette plaquette, d'une assez bonne conservation, est une épreuve ancienne, un de ces surmoulages du temps, comme il s'en rencontre souvent pour les médaillons, les coffrets, les pommeaux d'épée, les modèles d'orfèvrerie, etc... (Il en est ainsi, par exemple, d'une plaquette de bronze, qui figure dans la collection du Kensington Museum, et qui a une grande analogie avec celle qui nous occupe ; elle est tirée du sceau du cardinal Jules de Médicis qui fut, plus tard, pape sous le nom de Clément VII (1553), après avoir occupé, lui aussi, le siège archiépiscopal de Narbonne.)

Dans son *Traité de l'Orfèvrerie* (chap. VI, trad. d'Eug. Piot), Benvenuto Cellini dit que le sceau en question était divisé en deux parties égales dans toute sa longueur et que chacun des sujets (Saint Jean prêchant dans le désert et Saint Ambroise à cheval chassant à coups de fouet les Ariens) occupait une de ces parties : il ajoute que la façon lui en fut payée 300 écus.

Notre plaquette, en forme d'amande, mesure cent sept millimètres dans son plus grand diamètre et quatre vingt-un millimètres dans le plus petit. Un trou a été percé à son sommet. La légende, inscrite sur un plan plus élevé que le sujet central, porte en belles capitales romaines :

+ HIPPOLYTVS ESTEN + S + MARIAE IN
AQVIRO DIACONVS CAR + FERRARIEN +

Au dessous de la double figuration, qui rappelle Saint-Jean Baptiste et Saint Ambroise, sont les armoiries du prélat, dans un écu soutenu de chaque côté par deux génies tenant, en même temps, une corne d'abondance : écartelé au 1 et au 4 de France, au 2 et au 3 d'Este ; l'écu est timbré du chapeau dont les cordons ne montrent que six houppes du même côté : la pointe supérieure et médiane est terminée par un petit trèfle qui rappelle peut-être la marque du monnayage lyonnais, de Charles VIII à François Ier.

Ces mêmes armes sont reproduites sur une pierre sculptée du Musée de Lyon, provenant d'une maison démolie de la place de la Trinité : elles portent : écartelé au 1 et au 4 de France à la bordure denchée d'argent et de gueules, qui est de Ferrare : au 2 et au 3 d'azur à l'aigle d'argent, couronnée, membrée et becquetée d'or qui est d'Este. L'écu est dans un cartouche, l'aigle est au vol abaissé, ce qui est probablement une faute du sculpteur, faute que nous retrouvons dans notre sceau. L'écu est accolé à une croix simple surmontée du chapeau, avec six houppes de chaque côté ; autour, sont deux branches de grenadier, avec cette devise : *insomni non custodita dracone*.

(1) V. *Mémoires* de Benvenuto Cellini, trad. Léopold Leclanché, Liv. V chap. 1. (A. Quantin, éd. 1881).

Enfin, d'après de La Mure, les armes de la maison d'Este sont : écartelé, au 1 et au 4 d'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable, qui est de l'empire ; au 2 et au 3 de France, à la bordure denchée d'argent et de gueules qui est de Ferrare ; sur le tout, d'azur à l'aigle d'argent couronnée, membrée et becquetée d'or, qui est d'Este. Ce sont celles qui figurent à la corniche de la galerie Peyre de notre Musée.

Par un inconcevable oubli, l'auteur de l'article inséré dans les *Mémoires*, M. J. B. Giraud, ne mentionne pas l'archevêché de Narbonne parmi les nombreuses charges qu'avait occupées notre prélat : d'un autre côté le manuscrit du P. Piquet contient, sur ce même sujet, plus d'une erreur qu'il lui eût été facile d'éviter en consultant le *Gallia christiana*. C'est ainsi qu'il fait succéder Hippolyte I d'Este au Cardinal Briçonnet et qu'il donne un peu plus loin pour successeur à l'archevêque Jean IV de Lorraine Hippolyte II d'Este, lui aussi cardinal de Ferrare, et neveu du précédent : en réalité ces deux Hippolyte d'Este ne sont qu'une même personne, ainsi qu'il appert de l'article des nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc*, appuyé sur le texte du *Gallia christiana* (éd. Privat, t. IV, page 242, note 7).

Hippolyte d'Este était né le 25 août 1509 ; il était parent par alliance des rois de France, par son frère Hercule d'Este qui avait épousé Renée, fille cadette de Louis XII, (l'aînée, Claude de France, était mariée à François Ier) ; il venait de succéder à son oncle sur le siège épiscopal de Ferrare, lorsque, tout jeune encore, il arriva à la cour de son royal parent, qui le combla de bénéfices, le nomma conseiller d'Etat et le 5 mars 1538 lui fit donner le chapeau de cardinal diacre. Il fut l'ami de Benvenuto Cellini et de 1540 à 1545, pendant le séjour en France de l'illustre florentin, le protégea contre les jalousies de ses compatriotes et les intrigues de cour que favorisait la duchesse d'Etampes. Benvenuto, à son tour, contribua dans une certaine mesure à la célébrité du fils d'Alphonse d'Este, dont le nom se retrouve dans ses écrits aussi souvent que ceux de François Ier et de Cosme de Médicis, ces deux illustres protecteurs des lettres et des arts ; il assista au colloque de Poissy et gouverna pendant deux ans, pour la France, le duché de Parme (1552 - 1554).

Bien qu'Hippolyte d'Este ait à peine fait acte d'apparition dans sa ville archiépiscopale de Narbonne, dont il occupa le siège pendant une dizaine d'années, et que son vicaire général administra en son nom, nous avons cru devoir ressusciter, à l'occasion du sceau de Benvenuto Cellini, la grande figure de ce prélat, italien de naissance et français de cœur, et rappeler le souvenir de cet homme qui, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, se montra pendant toute sa vie fidèle à l'amour de notre pays, de ce profond politique qui fut sur le point de faire triompher les idées et l'influence françaises jusque sur le trône de la papauté. Au conclave qui se réunit à la mort de Paul III (10 novembre 1549) le Cardinal de Ferrare fut, en effet, le concurrent malheureux de Jean Marie del Monte, élu souverain pontife sous le nom de Jules III.

Le Secrétaire fait observer combien il serait désirable que le Musée de Narbonne possédât une reproduction du sceau du Musée de Lyon, ainsi que du sceau de Jules de Médicis, conservé au Kensington Museum. Il se propose de faire des démarches auprès de ces deux établissements pour en obtenir des empreintes, soit à titre gracieux, soit par voie d'échange.

Il est procédé à la nomination d'un membre résidant, en remplacement de M. Py, décédé.

Le nombre des votants étant de 9, M. Paul Thiers, membre correspondant (37 ans) a obtenu 9 voix : M. Armand Bories, notaire, (46 ans) 6 voix : M. Gabriel Amardel, avocat (29 ans) 4 voix. Ces trois candidats

seront soumis au choix de M. le Préfet, avec la prière de vouloir bien sanctionner la nomination de M. Thiers, qui a réuni l'unanimité des suffrages.

Le Secrétaire offre, au nom de M. Faucon, un plan de la ville de Buenos-Ayres ; au nom de M. Thiers, un fond de coupe en terre de Samos avec marque de potier, trouvé dans une de ses vignes.

M. l'amiral Lamothe-Tenet offre un fragment de plaque de marbre blanc trouvé à Rolland, avec l'inscription suivante :

... .M.	largeur à la base 0,18 ; hauteur 0,20 ; épaisseur
. ...LLIANI	0,01 : lettres 0,025 ; les lettres paraissent être
......M.X.D.IIII	d'une belle époque.
.... IA.VRSA	Le mot CL. de la 5e ligne est-il l'abréviation d'un
.....CL.KARISS	cognomen ou bien signifierait-il *clienti carissimo* ?

bien que cette expression se rencontre rarement dans les inscriptions connues, nous pencherions pour cette dernière hypothèse.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Juin 1883.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Delpech, de Monerie, l'abbé Dupuy, Boué, Thiers et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président remet à M. Paul Thiers, l'arrêté préfectoral du 28 mai 1883, qui le nomme membre résidant en remplacement de M. Py, décédé. Après lui avoir adressé quelques paroles de bienvenue, il l'invite à prendre séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant des observations sur les coups de foudre qui auraient été ressentis dans la région ; ces renseignements permettraient au gouvernement de rassembler les éléments statistiques relatifs à l'efficacité des paratonnerres des divers systèmes.

M. Raynaud, membre honoraire, annonce qu'il adresse au Musée un verticulus, ou verticillus en pierre polie avec trou central trouvé à Mireval-Cabardès.

Un membre fait observer que, par suite de la nomination de M. Thiers comme membre résidant et du changement de résidence de M. Eugène Cauvet, le canton de Narbonne n'a plus de membres correspondants. Il propose de pourvoir dans la prochaine réunion à ces deux vacances et à celle causée, dans le canton de Durban, par la mort de M. de Montredon Caraguilhes.

L'assemblée approuve cette proposition et confère à M. Eugène Cauvet le titre de membre honoraire, tout en regrettant de se voir privée de ses services actifs.

Le Secrétaire signale à l'assemblée une intéressante étude que vient de faire paraître Mgr Barbier de Montault dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne*, sur la croix à double croisillon. On sait que ces objets de piété, connus sous le nom générique de croix de pèlerinage existent en grand nombre dans le Midi de la France ; le Musée de Narbonne en possède plusieurs exemplaires. Notre savant collègue fait connaître dans son mémoire leur origine et leur signification.

Après avoir établi que la croix à double croisillon n'est autre qu'une croix ordinaire dont on avait allongé le titre ou le support, il en fait remonter la provenance vers le VIIe siècle de notre ère, au pays même qui servit de théâtre à la passion de N.-S. D'après lui, la croix double fut dans le principe une croix reliquaire affectée à la vraie croix et spécialement orientale et byzantine : cette origine est tellement incontestable que les Russes, grecs de religion, l'ont encore en vénération particulière. C'est à ce titre que le patriarche de Jérusalem, préposé à la garde de la vraie croix en fit son insigne distinctif, insigne adopté plus tard par les patriarches, le Pape, les fondateurs de certains ordres monastiques, et usurpé vers le XVIIe siècle par les archevêques primats et métropolitains.

La croix double que l'on rencontre en si grand nombre en Espagne et dans le Midi de la France, a une toute autre origine : elle se rapporte à la croix miraculeuse de Caravaca, petite ville du royaume de Murcie. Voici comment le licencié Jean de Robly, prêtre de l'église de Caravaca, rend compte de cette légende (*Historia apparitionis et miraculorum Sanctae crucis Caravacanae*, Madrid 1615, art. VIII) : « .... Vers l'an 1227, régnait à « Valence un prince Maure désigné dans les anciennes chroniques espagnoles « sous le nom arabe plus ou moins altéré de Zeit-Abuzeit : ce prince « embrassa le christianisme à la suite d'un miracle qui s'était passé sous « ses yeux, à Caravaca, ville de son territoire, où il se trouvait alors. A « ce moment, les victoires des Espagnols faisaient déjà pressentir l'expulsion « plus ou moins prochaine des Maures de la péninsule, et de fréquentes « conversions avaient lieu parmi eux. Un prêtre chrétien s'aventura au « milieu des Sarrazins du royaume de Murcie dans le but de leur prêcher « l'Evangile. Il fut saisi et conduit devant Zeit-Abuzeit qui entreprit de le « faire parler sur la religion chrétienne : il l'interrogea, en particulier, « sur le sacrifice de la messe, au sujet duquel le prêtre lui donna des « explications qui intéressèrent si bien le roi qu'il voulut que son pri« sonnier en accomplit aussitôt, sous ses yeux, la célébration. N'ayant pas « les objets nécessaires, le prêtre les envoya prendre dans la ville de « Concha qui était au pouvoir des chrétiens : mais il advint que la croix « qui doit toujours être sur l'autel pendant la célébration de la messe « avait été oubliée. Sans se rendre compte de l'absence de cet objet « indispensable, le prêtre commença le Saint-Sacrifice : mais bientôt « s'étant aperçu que la croix manquait, il demeura tout troublé ! Le roi « qui assistait avec les personnes de sa famille et de sa cour, voyant le « prêtre devenu tout à coup pâle et interdit, lui demanda ce qui lui était « arrivé. — Il n'y a pas de croix, répondit le prêtre. — Mais, reprit le « roi, ne serait-ce pas ceci ? — en effet, à ce moment, le roi apercevait « deux anges qui déposaient une croix sur l'autel et il désignait du doigt « cet objet désiré. Le bon prêtre rendit grâces à Dieu et poursuivit avec « joie la célébration du sacrifice. Un si grand prodige triompha de l'infi« délité d'Abuzeit et tout aussitôt il crut en Jésus-Christ. La tradition « populaire est qu'il aurait pris au baptême le nom de Ferdinand en « honneur du saint roi Ferdinand III qui l'aurait tenu sur les fonts « baptismaux ».

Le P. Lucius Ferraris croit à l'authenticité du fait et ajoute que cette croix était double et que l'apparition eut lieu le jour de la fête de l'Invention de la Croix (Prompta bibliotheca t. II col. 1524 et 1525).

La vraie croix miraculeuse de Caravaca a été conservée avec une grande vénération : on raconte plusieurs prodiges opérés par elle, et elle a servi de type à toutes les petites croix que les Espagnols portent respectivement soit sur leur poitrine, soit suspendues au chapelet parmi leurs objets de dévotion et auxquelles on donne le nom générique de croix de Caravaca.

Ce qui caractérise surtout ce genre de croix, ce n'est pas tant le double croisillon que la terminaison de chacun de ses bras qui affecte la forme d'une fleur qui s'entr'ouvre, ou mieux d'une grenade avec sa couronne.

On croirait, à première vue, que le prodige s'étant passé à Grenade, ou dans un pays voisin, on a voulu rappeler cette provenance par la forme terminale des croisillons. Presque tous les spécimens connus sont des deux derniers siècles, où cette dévotion a été le plus en vogue.

Les types de ces croix se réduisent à 4 modules : le grand, le moyen, le petit et le minuscule. Dans le principe, elles représentaient généralement d'un côté le Christ en relief attaché à la traverse supérieure, et, de l'autre, le fait miraculeux dans tous ses détails : le Crucifix est souvent accompagné d'une tête de mort placée sous les pieds du Christ, pour rappeler que la croix fut plantée sur le Calvaire, à l'endroit de la sépulture d'Adam, dont il venait effacer la faute par l'effusion de son sang. Plus tard, on y ajouta la figure de la Vierge, placée modestement aux pieds de son divin fils.

Une de ces croix, de 6 centim. de haut, conservée au Musée de Narbonne, présente sur la face le nom de Jésus IHS et l'invocation S. PAVLE, tandis qu'au revers l'invocation S. PETRE accompagne le monogramme M. L'inscription de la hampe complète la double invocation qui se termine par la formule ordinaire ORA PRO ME.

Une fois le type admis, on se préoccupe moins du fait, que l'on semble avoir oublié, que de la forme elle-même, que l'on consacra à de tous autres souvenirs : ce qui frappe dans cette nouvelle catégorie de croix, c'est la dévotion à l'Immaculée Conception : témoin la belle croix pectorale donnée au Musée de Narbonne par M. l'abbé Degua : la sainte Vierge y a pris une telle importance qu'elle fait pendant au crucifix, sur le revers, où elle efface complètement la scène de l'apparition miraculeuse : c'est donc une dévotion nouvelle, sans aucun rapport avec celle de Caravaca : la dévotion à l'Immaculée Conception qui fut si populaire en Espagne au XVII[e] siècle.

La croix de M. l'abbé Degua est haute de 105 mm. Sur la face, le titre de la croix, le crucifix gravé à la pointe et entouré d'étoiles, le crâne d'Adam, et sur le croisillon inférieur, ainsi que sur la tige l'invocation DOMINE MEMENTO MEI. Au revers, la Vierge drapée dans son manteau, les mains jointes, sur le croissant et entourée d'un chapelet de cinq dizaines, la croix en haut : sur le champ un semis d'étoiles et sur la seconde traverse ainsi que sur la hampe, l'inscription : SIN PECADO ORIGINAL.

Une autre croix semblable du même Musée, haute de 96 m/m porte le Christ en haut relief, sans accompagnement d'étoiles ; l'O de *Domine* et celui de *Memento* sont placés en haut de la ligne, formant ainsi un petit ornement symétrique en forme d'annelet ; le revers porte la sainte Vierge aussi en relief, couronnée, mais non entourée de chapelet ; la pose est de 3/4 et l'inscription : SINE PECADO ORIGINAL.

Une troisième croix incomplète présente, avec les images en bas-relief du crucifix et de la Vierge, les inscriptions suivantes gravées sur le croisillon inférieur : SALV . . . ATOR et MA . . . TER.

Enfin, il existe au Musée de Narbonne une dernière croix assez curieuse de 66 m/m de haut, dont l'effigie a à peu près disparu : elle n'a d'autre ornementation que les deux inscriptions suivantes qui se développent à la fois, sur les bras et sur la tige ; sur la face on lit : GIESV. MARIA. VI. DONO. EL. COR. E. LANIMA. MIA : la rédaction de cette inscription constitue un mélange singulier d'espagnol et d'italien : peut-être n'est-ce qu'une forme patoise ; au revers on invoque saint Antoine de Padoue : S. ANTONI. DE. PADO ORA. PRO NOBIS. Il est probable qu'il s'agit ici d'une dévotion locale associée à la croix de Caravaca.

Le Secrétaire offre, au nom de M. Lebègue, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, un plan encadré de la Narbonne romaine qui

paraît être une reproduction de celui qui figure dans le manuscrit de l'abbé Bousquet.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 30.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Juillet 1883.

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, de Monerie, l'abbé Dupuy, Boué, l'abbé Prax et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président annonce la perte que vient de faire la Société dans la personne de M. le docteur de Martin, membre résidant, décédé à Narbonne le 17 juin dernier : il prononce à ce sujet l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Nous avons perdu un de nos membres les plus zélés et les plus « assidus, tant que ses forces physiques ne l'ont pas trahi. M. de Martin « laissera parmi nous un vide qui sera difficilement rempli. Depuis qu'il « a fait partie de notre société, il n'a cessé de seconder nos efforts, et « de stimuler l'ardeur des membres présents habituellement à nos séances, « en faisant un appel incessant aux absents ; je n'ai qu'à rappeler sa « présidence qui a été signalée par la publication du premier volume du « *Bulletin* de notre société, publication qu'il a encouragée avec persistance, « en écartant tous les obstacles qu'elle avait rencontrés. Il n'a pas « dépendu de notre regretté collègue que ce premier tome ne fût suivi « d'autres volumes : on peut même dire que la décision que nous avons « prise de suspendre momentanément cette publication a été pour lui un « véritable déplaisir.

« M. de Martin a eu l'honneur de représenter notre société, en qualité « de Président, à plusieurs réunions du Congrès des Sociétés Savantes à « la Sorbonne : notre Société reçut, dans une de ces circonstances, un « encouragement et une distinction auxquels notre Président fut très « sensible.

« Enfin, dans les dernières années de sa vie, notre regretté collègue « a montré que les fatigues de l'âge et d'une douloureuse maladie « n'étaient pas un obstacle permanent pour venir assister à nos séances : « nous l'avons, à plusieurs reprises, chaleureusement remercié de cette « marque d'intérêt et de sympathie, et aujourd'hui qu'il n'est plus, nous « ne pouvons, en rappelant imparfaitement tout ce qu'il a fait pour notre « Société, qu'exprimer le profond regret que sa perte nous fait éprouver.

« Notre digne Collègue ne nous a pas oubliés dans ses dispositions « testamentaires : il nous a légué une somme de mille francs qui devra « être employé à notre choix, soit en achat d'ouvrages pour la Bibliothè- « que, soit en l'achat d'un tableau pour nos galeries de peinture. »

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire informe l'assemblée qu'un drap d'honneur de la Commission archéologique a figuré aux obsèques de M. de Martin : les coins en étaient tenus par MM. Tallavignes, Riols, Boué et Berthomieu.

Il donne lecture de la lettre par laquelle M. Tibayrenc, notaire, informe la Commission du legs de mille francs contenu dans le testament de M. de Martin en date du 30 mars dernier.

Vivement touchée de cette marque d'intérêt, la Commission décide que le Bureau se rendra, à l'issue de la séance, chez MM. de Martin fils, pour leur apporter l'expression de ses regrets et de sa reconnaissance. Elle décide, en outre que les mille francs légués par notre collègue seront consacrés à l'achat d'un ouvrage important choisi par la sous-

commission de la Bibliothèque.

Le Secrétaire offre, au nom de M. le Directeur des Musées de Lyon, une belle épreuve en gutta-percha du sceau du Cardinal Hippolyte d'Este, gravé par Benvenuto Cellini qui fait partie de ses collections, et, au nom de M. le Directeur du Kensington Museum, une magnifique épreuve galvanoplastique d'un sceau du Cardinal Jules de Médicis. Ce sceau est en forme d'amande, à angles aigus : au centre la crèche et la naissance de l'Enfant Jésus, la Vierge à genoux devant son divin fils, à droite saint Paul, à gauche saint Pierre ; au second plan, saint Laurent portant à la main droite la palme du martyre et appuyé de la gauche sur son gril, entouré de nombreux personnages ; dans l'angle supérieur, le Père Eternel, le globe en mains et envoyant le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe; dans l'angle inférieur les armes du Prélat. Autour : IVL. TIT. S. LAV. IN. DAM. PBR. CAR. DE. MED. S. R. E. VICE. CAN. THIVSCIAE. BON. Q... LEGATVS. (Julius. tituli. Sancti Laurentii. in. Damaso. presbiter. cardinalis. de. Médicis. Sanctae. romanae. ecclesiae. vice. cancellarius. Thiusciae Bon... que legatus).

Des empreintes de différents sceaux du Musée ont été envoyés en échange à ces deux établissements.

Il offre encore, au nom de Mme veuve Adeilhac, une petite croix en fer du XVIIe siècle trouvée à la Poissonnerie ; et au nom de M. Bru, une monnaie celtibérienne tête à droite, *revers :* un lion courant à droite, en exergue, deux lignes frustes.

Remerciements aux divers donateurs.

La nomination des membres correspondants est renvoyée à une séance ultérieure, vu le petit nombre des membres présents.

Le Secrétaire dépose les publications reçues pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Août 1883.

La séance est ouverte à 1 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, de Monerie, l'amiral Lamothe-Tenet, Figeac, Gauthier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Maire communique une lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts demandant l'envoi à Paris du tableau de M. Layraud, *Diogène*, qui a été admis à figurer à l'Exposition Nationale du 15 septembre prochain. Tous les frais d'emballage et de port seront supportés par l'administration des Beaux-Arts. Ce tableau a été remis à la petite vitesse le 3 août.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé qu'un drap d'honneur sera acheté par la Commission pour paraître aux cérémonies funèbres des membres décédés.

Il est ensuite décidé qu'il n'y aura pas de séance en septembre, à cause des vendanges.

M. l'amiral Lamothe-Tenet offre au nom de M. Jeanjean d'Agde une hache en bronze à rebord trouvée au mont Saint-Loup, près d'Agde. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les ouvrages qui lui sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Octobre 1883.

En l'absence de M. le Président Tallavignes qui, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, la séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. de Rouquairol, doyen d'âge.

Présents : MM. de Monerie, Thiers, Gauthier, l'amiral Lamothe-Tenet, l'abbé Dupuy, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Une lettre de MM. Chartier, peintre, de Carcassonne, et Cerf et Siégel, antiquaires à Aix-les-Bains, propose l'achat de quatre petits panneaux attribués à Balthazar Caro, au prix de 600 frs. Ces panneaux ont été soumis à l'appréciation de la sous-commission de peinture, qui est d'avis qu'il y a lieu de les acquérir au prix indiqué ; ce sont des scènes de basse-cour traitées avec beaucoup d'habileté et de finesse. L'assemblée adopte et vote le crédit correspondant, dont le montant sera pris sur la cotisation des membres.

Le Secrétaire fait sanctionner, au prix de cent francs, l'achat de divers objets trouvés à Moussan par M. Brousse, dans le forage d'un puits : une sorte de dague en bronze, dont le manche est recouvert d'une plaque d'or représentant plusieurs sujets, probablement les signes du zodiaque : au pommeau, une inscription en lettres onciales qui semblerait faire remonter cette arme au XIIe ou XIIIe siècle. Deux lames de poignards en fer : une petite écuelle en plomb ; le squelette d'une petite tête de chien, probablement une levrette. Ces objets mêlés à des ossements d'homme et de cheval se trouvaient à une profondeur d'environ 9 m. 50.

L'assemblée approuve ensuite l'achat d'un chapiteau roman du XIIe siècle au prix de 4 frs, tête barbue accostée de deux griffons avec ornements de feuilles d'acanthe, trouvé dans la rue en face de la maison Sabatier-Coural, et, au prix de 55 frs, celui d'un aureus d'Auguste portant une main ouverte avec IMP. CAESARI. SCARPVS. IMP. et au revers, une victoire sur un globe tenant une couronne avec : DIVI. F. AVG. PONT. Cette monnaie appartient à un membre de la gens PINARIA, *Scarpus*, qui porta en effet le titre d'*imperator* : elle a été acquise de M. Firmin, maître d'hôtel. M. Ch. Maronne, de Clermont l'Hérault, propose l'achat d'un sceau de *Johannes de Narbona abbas Moeissiaci* et demande le prix qu'on pourrait lui en offrir. Ce Jean de Narbonne abbé de Moissac, fut plus tard évêque de Béziers, sous le nom de Jean III ; il était fils de Guillaume de Narbonne, baron de Capendu, Pérignan, Fitou et Treilles, et de Blanche Consier de Cesseras : il mourut au château de Lignan en 1545. Le bureau est chargé d'offrir de ce sceau 20 à 25 francs.

Le Secrétaire offre :

— au nom de M. Fil, un beau chapiteau roman du XIIIe siècle, représentant des animaux avec entrelacs et feuillages.

— au nom de M. Faucon, la partie supérieure d'un petite croix de Caravaca en bronze, avec la représentation du miracle : au revers, les instruments de la passion.

— de M. Firmin, entrepreneur, une petite fibule ou boucle de ceinturon en bronze.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

La séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. BERTHOMIEU.

Séance du vendredi 9 Novembre 1883.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, de Monerie, Riols, Thiers, Fil, l'abbé Dupuy, Favatier, l'abbé Cussol, membre honoraire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Limouzis, antiquaire à Carcassonne, propose l'achat d'un portrait de femme par Rembrandt, et d'un lot de bronzes gallo-romains et wisigothiques. — Refusé.

Le Secrétaire annonce que les fenêtres de la salle d'épigraphie ont été changées ; il signale le mauvais état des parquets de certaines salles du Musée : 70 lames environ, entièrement pourries, auraient besoin d'être remplacées, réparation qui coûterait 1 fr. 50 par lame. Le Bureau est chargé de demander à M. le Maire un crédit de 100 frs pour y faire face.

M. le Président met en délibération l'acceptation du legs de Martin (1000 frs). L'assemblée accepte et prie le Bureau de faire les démarches nécessaires pour obtenir la délivrance du legs.

Le Secrétaire signale une inscription Narbonnaise publiée sous le nº 427 par le dernier *Bulletin épigraphique du Midi de la France.*

Cette inscription est ainsi conçue : (1)

. . . M. Avilius magistri larum
Pompeius Cl(audius) Quartus
Q. Valerius . . . .

Notre savant collègue M. Allmer accompagne cette publication d'une étude intéressante sur le culte des lares augustaux qui joua un si grand rôle dans le système gouvernemental d'Auguste et de ses successeurs : notre cité devint un des sièges principaux de la nouvelle religion, ainsi que l'attestent les nombreuses inscriptions sévirales et celles qui s'adressent à des *magistri larum.*

On sait tous les efforts qu'accomplit Auguste pour relever à Rome le culte des Lares tombé en désuétude. Cette entreprise rentrait dans son système de faire servir la religion à ses intérêts politiques : fondateur d'une monarchie dont il s'étudiait à rendre la forme aussi peu différente que possible de la république, il aspira à en devenir la personnification divinisée imposée comme religion d'état au peuple romain. Il poursuivit la réalisation de ce projet par les voies cachées qui lui étaient familières et le conduisaient d'autant plus sûrement à ses fins que sa marche pour y parvenir demeurait plus soigneusement soustraite à tous les regards.

Sous le prétexte de relever le vieux culte des Lares, il prescrivit que l'image de son génie, sorte de dédoublement divin de sa personne vivante, fut placée dans les laraires publics, entre les images des dieux lares ; il ne voulut pas permettre qu'on lui élevât des temples à Rome même, mais il toléra, si même il ne seconda secrètement dans les provinces, la formation d'associations privées et municipales pour honorer sa divinité, soit à titre d'institution nouvelle, comme à Narbonne, soit par la transformation des cultes antérieurement établis comme à Pompéi et en divers autres lieux de l'Italie méridionale.

En ce qui concerne les Lares augustaux, le culte fut organisé à Rome par Auguste l'an 747 de Rome, 7 av. J.-C., après avoir divisé la ville en 14 régions et 265 *vici*, il préposa à chaque *vicus* quatre *magistri*

(1) Inscription publiée dans le *C. I. L.* t. 12 nº 4386.

pris parmi les habitants du quartier et presque tous simples affranchis ; il releva les laraires des carrefours et plaça dans tous l'image de son génie entre celles des Lares, comme troisième lare.

La colonie de Narbonne, fondée en 118 av. J.-C. avait probablement apporté de Rome, et peut-être conservé, l'ancien culte des Lares : repeuplée par les vétérans de César, elle s'empressa, sans doute, d'adopter une réforme qui prouvait son attachement à l'héritier de son fondateur, attachement dont elle devait quelques années plus tard, lui donner une preuve bien autrement éclatante (*ara narbonensis*).

Auguste poussa plus loin cette réorganisation ; il assimila aux Lares presque tous les dieux locaux adorés en nombre infini dans le nord de l'Italie, en Illyrie, en Espagne et, surtout, dans la Gaule. Ces dieux, en conséquence de leur admission dans le Panthéon romain, ne purent plus être adorés publiquement comme divinités nationales, avec leur culte propre et leurs prêtres particuliers ; ils le furent à titre de Lares romains avec le culte propre aux Lares, desservi d'abord dans quelques cités par des *magistri larum*, bientôt ensuite et généralement, dans toutes, par les sevirs augustaux. Leurs temples, si renommés qu'ils fussent, n'eurent plus désormais que le caractère de laraires publics, astreints à l'obligation de contenir, à côté de leurs images, celle du génie d'Auguste, comme lare supérieur.

En résumé, il n'y avait de culte officiel, dans les cités des provinces, que le culte de l'Empereur, adoré de son vivant comme lare et, après sa mort, comme Dieu de l'Olympe, en conséquence d'une apothéose régulièrement décernée ; le culte avait pour ministres dans les cités les sévirs augustaux et le flamine augustal, hors des villes le magister du *vicus*.

Desservi domestiquement dans chaque famille, publiquement sur chaque place dans les villes, sur chaque carrefour dans les campagnes, au chef-lieu de chaque province ; célébré à Rome même dans les cérémonies de l'aristocratique confrérie des Arvales, réorganisée à cette fin, le culte augustal enlaça en peu de temps tout le monde romain aussi bien dans sa constitution sociale que dans sa constitution politique. C'est ainsi que l'artifice savant d'Auguste est resté debout pendant au moins quatre siècles, jusqu'à l'époque où le christianisme triomphant eut achevé de substituer, dans toutes les cités, un évêque au Flamine augustal : aujourd'hui même plus d'un évêché présente encore, sans notables changements, l'ancienne circonscription romaine autrefois subordonnée au Flamine païen d'Auguste.

Le Secrétaire annonce qu'il a acquis de M. Ch. Maronne, le sceau de Jean de Narbonne au prix de 25 frs.

Il dépose ensuite les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Décembre 1883.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. de Rouquairol, Riols, de Monerie, Gauthier, Figeac, Favatier, l'abbé Dupuy, l'amiral Lamothe-Tenet, de Malafosse et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Maire annonce par lettre que le crédit de cent francs, demandé pour la réparation des parquets, a été accordé.

M. de Malafosse, membre correspondant, signale une découverte intéressante qui vient d'être faite dans une vigne de son domaine de Laroque

(tènement de Saint-Martin, section B n° 59 du cadastre de Sallèles) au pied de la colline de Saint-Cyr. Un travail de défoncement a mis au jour des ossements humains, de nombreux fragments de poteries grossières : amphores, dolium, tuiles plates à crochets et dalles de calcaire schisteux ; le seul objet à peu près intact qu'il en ait retiré, et qu'il offre à la Commission, est une petite pièce de bronze très fruste qui porte l'effigie de Valentinien et au revers de laquelle on peut lire la légende : SECVRITAS REIPVBLICAE.

Dans une vigne voisine appartenant à M. le Dr Ebrard, on a découvert aussi un grand dolium. Ce vase, qui mesure 1 m. 20 de diamètre est profondément enfoui dans la terre, d'où il serait impossible de le retirer en bon état. La tradition locale veut qu'un cimetière antique ait existé dans cette région ; un champ qui s'y trouve est connu dans le pays sous le nom de champ du purgatoire. La détermination exacte de la petite pièce de monnaie permettrait peut-être d'en déterminer l'âge.

L'assemblée remercie M. de Malafosse de son intéressante communication.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat (25 frs) d'une série de petites étiquettes en cuivre pour les différentes clés des vitrines, placards et armoires du Musée. Il est en outre voté, sur sa demande, un crédit pour la dorure des cadres des quatre petits tableaux de Balthazar Caro, récemment acquis.

M. E. S. Firmin, de l'hôtel de la Paix, offre au Musée :

1° un tableau représentant Sainte Cécile ;

2° deux petites lampes arabes en cuivre ouvragé ;

3° un brûle-parfums sphérique en cuivre ouvragé ;

4° une petite lampe à suspension en cuivre poli qui paraît espagnole ;

5° un volume *Speculum uranicum* par JO. PAVLO. GALLVCIO *Saloensi auctore. Venetiis apud Damianum Zenarium* 1593 in-f° ;

6° un vol. *Astronomia nova seu physica celestis* par Joanne Kepler Pragae 1609, gd. in-4°.

Ce dernier ouvrage est d'autant plus précieux qu'il est l'édition originale de l'œuvre principale de Képler, celle qui lui a permis, par l'étude des irrégularités de la planète Mars dans son orbite, d'établir sa première loi : que les orbites planétaires sont des ellipses dont le soleil occupe un des foyers.

7° un dessin de Gamelin gravé à l'eau forte par Lavalée, représentant un pélerinage à N.-D. de Gravaison à l'occasion des couches de Marie Antoinette d'Autriche. Toulouse 1778.

L'assemblée vote des remerciements à M. Firmin.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. de Martin, décédé. Le nombre des votants est de dix.

Ont obtenu :

M. le colonel d'artillerie en retraite Louis Dartiguelongue, commandeur de la Légion d'Honneur, 8 voix ;

M. Gabriel Amardel, avocat, 7 voix ;

M. Bories, notaire, 5 voix. Ces trois candidats seront soumis au choix de M. le Préfet de l'Aude avec la prière de sanctionner la nomination de M. le colonel Dartiguelongue qui a obtenu la majorité des suffrages.

Le Bureau est maintenu dans ses fonctions pour l'année 1884.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1884

Séance du vendredi 11 Janvier 1884.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Riols, Thiers, Narbonnès, Gauthier, l'abbé Dupuy, Favatier et Berthomieu, secrétaire.

Le colonel Dartiguelongue est également présent. M. l'amiral Lamothe-Tenet s'excuse par écrit de ne pouvoir assister à la réunion ; il le regrette d'autant plus qu'il aurait voulu apporter à notre nouveau collègue l'expression de sa sympathie et ses compliments de bienvenue.

Le Secrétaire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1883, nommant M. Dartiguelongue membre résidant de la Commission Archéologique, en remplacement de M. de Martin.

M. le Président exprime à notre nouveau collègue toute la satisfaction qu'éprouve la Commission Archéologique à compter parmi ses membres un homme qui, pendant sa longue carrière militaire, n'a cessé de vouer aux arts et aux belles-lettres un culte fervent. La Société ne pourra que tirer un grand profit de ses lumières et de son zèle.

M. Dartiguelongue remercie M. le Président de ses paroles et lui promet son concours le plus dévoué. Il est ensuite admis à prendre séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

M. le Préfet de l'Aude annonce que le Conseil Général a accordé la subvention habituelle de 1500 francs.

Une circulaire de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin appelle l'attention de la Commission Archéologique sur l'importance des découvertes, si précieuses pour l'histoire de notre pays, qui ont été faites dans la vallée de Sanxay, département de la Vienne, par les soins du P. de La Croix. La crainte de voir cet ensemble de monuments, unique dans le domaine de l'archéologie, voué à une destruction certaine, si l'Etat ne se préoccupe dès aujourd'hui, d'en assurer la conservation, a engagé la Société du Vexin à provoquer un vaste pétitionnement des Sociétés savantes : elle espère que ces efforts réunis parviendront à sauver Sanxay d'une ruine qui serait une honte pour l'archéologie française.

Cette circulaire est appuyée d'une lettre du P. Camille de La Croix. Après une courte discussion, l'assemblée charge à l'unanimité son Bureau de transmettre d'urgence à M. le Ministre de l'Instruction Publique le vœu suivant : « La Commission Archéologique de Narbonne, pénétrée de « l'importance des découvertes qui ont été faites dans la vallée de Sanxay « (Vienne) par les soins du P. de La Croix, émet le vœu que l'Etat « prenne les mesures nécessaires pour en assurer la conservation ».

Ce vœu sera communiqué au P. de La Croix, à Poitiers.

Le Secrétaire annonce qu'on a commencé la réparation des parquets du Musée : mais le nombre des lames à remplacer dépassera les premières prévisions et entraînera un surcroît de dépenses. L'assemblée décide que la Commission comblera au moyen de ses ressources propres, le surplus dépassant le crédit accordé par la municipalité. (1)

M. Berthomieu offre une pièce fourrée en argent d'Auguste, trouvée aux environs de Narbonne. Buste lauré à droite, autour : *Cæsar Augustus. divi. f. pater patriae :* *revers :* Caïus et Lucius Cæsar, debout, tenant deux hastes et appuyés sur deux boucliers. Autour : *Augusti f. cos. des. Princ. juv.* en exergue : *C. L. Cæsares.* Remerciements.

(1) Ce supplément de dépenses s'est élevé à trente francs.

Un membre annonce que la sous-commission de la Bibliothèque propose d'affecter les mille francs du legs de Martin à l'achat de la collection des *Mémoires de l'Académie de Sciences* et des *Mémoires des Savants étrangers*, dont la maison Gauthier-Villars se charge de nous procurer une série complète au prix de 1108 francs.

L'assemblée accepte cette proposition et décide de prendre à sa charge l'excédent de 108 frs.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qu'ils ont reçus pour la Bibliothèque.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux membres correspondants pour le canton de Narbonne : MM. Armand Bories, notaire, et Gabriel Amardel, avocat, sont nommés, à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Février 1884.

La séance est ouverte à 2 h. 3/4 sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. de Rouquairol, Riols, Favatier, de Monerie, Thiers, Gauthier, l'abbé Dupuy, l'amiral Lamothe-Tenet et Berthomieu, secrétaire.

MM. A. Bories et G. Amardel, récemment élus membres correspondants sont présents. M. le Président leur souhaite la bienvenue ; il leur exprime toute la satisfaction qu'a éprouvée la Commission Archéologique à les admettre dans son sein, et son espoir que leur collaboration lui sera d'un puissant secours pour l'œuvre à laquelle elle s'est vouée : le classement méthodique et raisonné de notre collection de numismatique offrira à la sagacité de M. Amardel et à l'expérience qu'il a acquise dans cette spécialité, un vaste champ de recherches et d'application ; le goût que M. Bories a depuis longtemps manifesté pour les diverses branches de l'archéologie et des Beaux-Arts, le soin qu'il apporte à sauver de la destruction, à collectionner tous les souvenirs du passé que les fouilles mettent journellement à découvert, nous sont un garant du précieux concours qu'il prêtera à nos travaux ; la Commission espère que leur esprit investigateur et leur zèle patriotique vaudront au Musée un accroissement de richesses et de nouveaux témoins de l'ancienne importance de notre cité.

Après ces paroles, MM. Bories et Amardel sont admis à prendre séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : il communique entre autres une lettre de M. Chartier, artiste peintre, annonçant qu'une vente importante d'œuvres d'art, la collection Dammartin, va avoir lieu à Lyon, et se mettant à la disposition de la société, si elle désirait acquérir quelques objets pour le Musée de Narbonne. Le Bureau est chargé de remercier M. Chartier de ses offres et de lui répondre que la situation financière de la Commission ne lui permet pas d'en profiter.

Une lettre de M. Paul Gayraud, annonçant l'envoi du tableau de M. Emile Vernier *Une chapelle à Concarneau*. Ce tableau a été acquis par M. Gayraud, au nom de la famille Py, qui, bien que le prix d'achat ait dépassé la somme léguée par notre collègue, n'a pas voulu laisser à la Commission le soin de payer l'excédent, qu'elle a soldé elle-même.

L'assemblée charge son Bureau de témoigner à la famille Py toute la gratitude de la Commission, et de remercier M. Gayraud pour le zèle et le goût qu'il a apportés dans l'accomplissement de son mandat

M. Amardel, membre correspondant, appelle l'attention de l'assemblée sur un *aureus* d'Auguste récemment acquis par le Musée. Cette pièce, qui

porte le nom de *Scarpus* de la gens *Pinaria*, existe en argent dans plusieurs collections, mais on n'en connaissait pas de specimen en or ; ce serait donc, si elle n'est pas fausse, une pièce unique. M. Amardel, qui va se rendre à Paris, demande qu'on la lui confie afin de la soumettre à M. Rollin. Accordé.

M. le Trésorier soumet à la signature des membres présents les comptes de l'année 1883.

M. Louis Lasserre, de Narbonne, offre un lot de cartes géographiques des environs de Narbonne et des provinces de la France méridionale à la fin du XVIII[e] siècle, dont 22 cartes de diocèses ecclésiastiques, deux tableaux synoptiques d'histoire de France et une gravure de Picard (1709) représentant l'assemblée des Etats du Languedoc. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 30.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Mars 1884.

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Riols, de Monerie, Fil, Thiers, Bories, Favatier, l'amiral Lamothe-Tenet, l'abbé Dupuy et Berthomieu, secrétaire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

La Société des Arts et Sciences de Carcassonne annonce par une circulaire l'exposition artistique qui doit avoir lieu dans cette ville, à l'occasion du concours régional. Cette invitation sera déposée à la Bibliothèque à la disposition des personnes qui désireraient y prendre part.

M. l'abbé Degua, membre honoraire, demande si l'on ne pourrait pas lui fournir des documents, ou lui communiquer les traditions locales se rattachant au Bienheureux Romeo de Livia, disciple et compagnon de saint Dominique, prédicateur de la foi dans les diocèses de Toulouse, Carcassonne et Narbonne, mort en odeur de sainteté à Carcassonne le 29 novembre 1263 ; il désirerait surtout consulter le manuscrit de Bernard de Guidonis, premier écrivain de l'ordre de saint Dominique, qu'on lui a signalé être entre les mains de l'un de nos concitoyens.

Le Secrétaire annonce que, grâce à la bonne volonté de M. de Monerie, le numérotage de la collection de céramique a été mis en harmonie complète avec le nouveau catalogue. Un certain mouvement de tableaux a dû aussi être opéré dans nos galeries de peinture, pour placer les nouvelles toiles acquises. Ce changement a obligé à repeindre entièrement les murailles de la grande galerie Viollet-le-Duc. L'assemblée vote un crédit de 30 frs pour solder cette réparation.

Sur la proposition de la sous-commission de la Bibliothèque, est décidé l'achat d'une collection complète du *Magasin pittoresque* (50 vol. brochés 175 frs).

Le Secrétaire dépose les volumes et publications reçues pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 4 Avril 1884.

La séance, avancée d'une semaine à cause du Vendredi-Saint, est ouverte à 2 h. 40 sous la présidence de M. le colonel Dartiguelongue, doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes qui s'excuse par écrit.

Présents : MM. de Rouquairol, Gauthier, Thiers, l'amiral Lamothe-Tenet, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

Circulaire de M. Cartailhac invitant la Commission Archéologique à participer à l'Exposition Internationale d'anthropologie qui doit avoir lieu à Toulouse du 1er Juin au 15 Août. Le Secrétaire fait observer qu'il nous sera difficile de déférer à ce désir, en raison de l'Exposition préhistorique de Carcassonne qui a lieu à la même époque, et à laquelle nous avons déjà été conviés.

Communication de M. Allmer sur la fausse attribution d'une médaille qu'on avait cru appartenir jusqu'ici à la ville de Ruscino, et qu'il convient de restituer à P. Quintilius Varus.

Le Secrétaire signale, dans le dernier numéro paru de la *Revue Epigraphique du Midi de la France*, une nouvelle leçon de l'inscription portée sous le numéro 166 du catalogue Tournal, suivie d'une savante dissertation par laquelle notre savant collègue la désigne comme ayant fait partie d'un autel élevé à l'empereur Claude, à l'issue de la guerre de Bretagne.

M. Bories offre un jeton en argent de la Chambre des Notaires de Narbonne et quatre lettres inédites de Mme de Maintenon, avec précis historique de M. Victor Fouque, 1 vol. in-8o. — Remerciements.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Mai 1884.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. Dartiguelongue, de Rouquairol, de Monerie, Favatier, l'abbé Dupuy, Thiers, Gauthier, Boué et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

M. Bruel, ancien employé de la Mairie, signale la découverte qui vient d'être faite à Fabrezan, sur la propriété de M. Bouffet, d'un cercueil en briques de l'époque romaine recouvert de grandes tuiles plates ; il renfermait, outre deux squelettes couchés à l'opposé l'un de l'autre, un petit vase de poterie noire et plusieurs instruments de fer rongés par la rouille. M. Alphonse Bouffet a bien voulu promettre de donner à la Commission des renseignements sur cette trouvaille.

M. le Président rend compte de la visite que M. Baudrillard, inspecteur des Bibliothèques publiques, est venu faire le 12 avril à la Bibliothèque de Narbonne. Ce fonctionnaire, après avoir exprimé sa satisfaction de l'état dans lequel se trouvait cet établissement, nous a laissé l'espoir que nos réclamations au sujet du comité de surveillance, qu'il avait été question, un moment, de nous imposer, avaient trouvé un accueil favorable auprès de l'administration supérieure. Nous avons donc tout lieu de compter que notre Bibliothèque sera enfin relevée de l'interdit dont elle avait été trop longtemps frappée, et qu'elle participera désormais aux faveurs de cette administration.

M. Eugène Peyrusse, membre résidant, offre un moyen bronze d'Auguste trouvé au domaine de Plaisance et dont le revers porte l'autel de Lyon ; en exergue : ROM. ET. AVG.

M. Fages, architecte de la ville, offre une grande coupe gallo-romaine en terre cuite non vernie trouvée en creusant les fondations d'une maison aux Moulinasses. — Remerciements.

M. le Bibliothécaire dépose sur le bureau la collection du *Magasin pittoresque* récemment achetée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Juin 1884.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Dartiguelongue, de Monerie, Riols, l'abbé Dupuy, Fil et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Prax, invoquant l'inutilité de son concours et l'avantage que trouverait la Société à le remplacer par un membre plus actif, le prie d'accepter sa démission de membre résidant. L'assemblée refuse à l'unanimité d'accepter cette démission et charge son Bureau d'exprimer à M. l'abbé Prax la douloureuse surprise que lui a causé cette nouvelle, et de s'efforcer de le faire revenir sur sa détermination, qui priverait la Commission Archéologique d'un de ses membres les plus sympathiques et les plus justement estimés.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Alphonse Bouffet, propriétaire à Fabrezan, envoie quelques renseignements sur la découverte des deux cercueils gallo-romains récemment faite dans sa propriété. Ces détails sont à peu près identiques à ceux que M. Bruel nous avait déjà donnés sur cette trouvaille. Les seuls objets qu'il en ait retirés consistent en un assez grand nombre de tuiles plates qui servaient de couvercle au tombeau. M. Bouffet les met gracieusement à la disposition de la Commission.

Le Secrétaire porte à la connaissance de l'assemblée que M. Terral, récemment décédé à Narbonne, a légué au Musée quatre tableaux qui sont actuellement exposés dans la première salle : deux scènes de famille et deux sujets bibliques. Le légataire universel, notre collègue M. Sahuc, a bien voulu nous les livrer sans autre charge qu'un reçu du Bureau, afin de couvrir sa responsabilité, dans le cas où l'on produirait un nouveau testament. L'assemblée accueille cette nouvelle avec un vif sentiment de reconnaissance, et décide que l'expression de sa gratitude sera adressée à M. Sahuc.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat (2 fr. 50) de quelques objets de l'époque gallo-romaine trouvés par le sieur Fériolle dans les travaux du cimetière de Cité : un petit hermès en os, avec tête barbue percé de deux trous de suspension ayant probablement servi d'amulette, — plusieurs débris de lampes en terre cuite, l'une représentant Hercule combattant l'hydre de Lerne, une autre un sujet obscène — un fond de vase en terre rouge lustrée avec marque de potier, fruste — quelques petites monnaies assez frustes et une monnaie coloniale de Nimes très bien conservée. A propos de cette dernière pièce, le Secrétaire appelle l'attention de l'assemblée sur un des derniers articles de la *Revue Epigraphique* n° 460, dans lequel M. Allmer attribue à M. Hirschfeld (Les monnaies de Nimes au crocodile dans les *Wiener Studien* pp. 319-332) l'explication vainement cherchée jusqu'ici de la présence du palmier et du crocodile au revers des dites médailles.

« Les colons établis à Nimes par Auguste auraient été non pas des vétérans légionnaires de son armée, mais des Egyptiens ou, plutôt, des grecs d'Egypte ayant servi dans l'armée et sur la flotte d'Antoine et qu'il était désirable, après la victoire, d'éloigner de leur pays. »

Il resterait toutefois à expliquer la vive prédilection d'Auguste et d'Agrippa pour une colonie composée d'anciens soldats ennemis qui auraient été envoyés comme colons à Nîmes par mesure de précaution. Il fallait, de toute nécessité, pour justifier une pareille faveur, que les grecs Egyptiens eussent rendus à Auguste un service exceptionnel, celui par exemple d'avoir, de complicité avec la reine Cléopâtre, facilité la prise d'Alexandrie traîtreusement livrée par cette princesse, plutôt que victorieusement emportée par Octave. On comprend, dans ce cas, qu'il devenait urgent de les éloigner de l'Egypte, autant pour les soustraire, tout en les récompensant, au ressentiment patriotique des Alexandrins, que pour effacer aussi vite que possible les traces d'une trahison par laquelle la victoire se trouvait considérablement amoindrie.

Plusieurs singularités épigraphiques relevées sur les inscriptions de Nîmes, ainsi que la fréquence des noms Egyptiens qu'on y peut constater ne peuvent que corroborer cette opinion.

M. de Monerie offre douze petits vases ornementés de fabrication chilienne. — Remerciements.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les livres et publications qu'ils ont reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Juillet 1884.

La séance est ouverte à 2 h. 40 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Fil, Thiers, l'abbé Dupuy, Boué, Bories, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Maire de Narbonne fait savoir que, dans sa dernière réunion, le Conseil municipal a décidé de faire combler d'urgence les excavations provenant des fouilles des Moulinasses, par suite de l'état de malpropreté et d'infection que présente la place et du danger de la circulation pendant la nuit. Toutefois, avant de faire procéder à ce nivellement, M. le Maire demande si la Commission n'y voit pas d'inconvénients au point de vue archéologique. Pour gagner du temps, le Bureau a répondu qu'il n'y avait plus grand intérêt à ce que ces ruines restassent plus longtemps au jour, attendu qu'il en existe un plan minutieux à la Bibliothèque publique, et que de nouvelles recherches ne semblent pas indispensables : il désirerait seulement qu'avant de faire disparaître toute trace des fouilles actuelles, on ménageât des points de repère bien visibles, pour le cas où les circonstances amèneraient plus tard la Commission à poursuivre les recherches dans la cour de la caserne St Bernard.

Cette réponse est approuvée par l'assemblée.

M. Amardel, membre correspondant, donne quelques détails sur le denier d'or d'Auguste récemment acquis par le Musée, et qu'il a soumis à Paris à l'appréciation des numismates les plus compétents. Sauf M. Feuardent, ils sont tous d'avis que la pièce est authentique et unique : il ne désespère pas de ramener M. Feuardent lui-même à cette opinion et d'obtenir ainsi sa publication dans la nouvelle édition de Cohen.

M. le Bibliothécaire dépose les ouvrages qui ont été envoyés à la Bibliothèque. Le Secrétaire remet de son côté les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Les séances du 8 août et du 12 septembre n'ont pas eu lieu à cause des vacances. Celle du 10 octobre non plus, par suite du petit nombre des membres présents.

Séance du vendredi 14 Novembre 1884.

La séance est ouverte à 2 h. 35 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Dartiguelongue, de Moneric, Favatier, l'abbé Dupuy, Riols, Thiers, Bories, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Maire informe la Commission (18 août) que, sur la demande de M. Papinaud, député de l'Aude, M. le Ministre des Beaux-Arts a commandé à M. Oliva un buste en marbre de Dom. Montfaucon, pour le Musée de Narbonne.

Pour répondre à une pétition provoquée par la Société nationale des Antiquaires de France, l'assemblée, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante :

« La Commission Archéologique et littéraire de l'arrondissement de « Narbonne, s'associant aux généreux efforts de la Société nationale des « Antiquaires de France, et reconnaissant, comme elle, que les disposi- « tions prises jusqu'à présent dans notre pays, pour la préservation des « monuments de l'antiquité, sont restées inefficaces, parce qu'elles man- « quaient d'une sanction légale, émet à l'unanimité le vœu que le Gou- « vernement prenne, auprès des Chambres, l'initiative d'un projet de loi « destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute « l'étendue du territoire national et des possessions françaises. Elle « charge son Bureau de transmettre l'expression de ce vœu à M. le « Président de la Société des Antiquaires de France, avec la prière de la « joindre aux résolutions analogues que pourraient adopter les Sociétés « savantes de Paris et des Départements.

Un membre exprime le regret que la Commission chargée de la nouvelle dénomination des rues ait laissé dans son travail si peu de place aux anciennes traditions locales. Il s'est en outre glissé, parmi les anciens noms exceptionnellement conservés, des erreurs regrettables que la Commission Archéologique a le devoir de signaler à nos édiles : c'est ainsi que les noms de *rue des Thermes* et de *rue des Colonnes* ont été donnés à des emplacements où il n'a jamais existé ni colonnes ni thermes ; que la *rue Sainte-Anne* a été baptisée rue de *l'ancienne Porte-des-Catalans*, alors qu'il n'y a jamais eu, à Narbonne, de porte de ce nom ; c'est ainsi qu'on a appelé *rue Niquet* la petite ruelle *Saint-Zacharie*, au lieu de donner ce nom, à l'ancienne *rue des Nobles* qui longe l'hôtel de Niquet (Maisons Birat et Calmettes), et qu'on a décoré du nom *de la Major* un tronçon de la *rue de l'Ancien-Courrier*, assez éloigné de cette vieille église, tandis que la rue sur laquelle elle est située, a reçu celui d'*Auber*.

Le même membre ajoute que d'autres dénominations, sans comporter des erreurs aussi matérielles, lui paraissent de nature à égarer les esprits qui voudraient se livrer, plus tard, à l'étude de l'ancienne topographie de notre cité : la rue *de la Mosaïque*, par exemple, pourrait leur faire supposer qu'une des belles mosaïques que conserve notre Musée y a été découverte, quand, en réalité, on n'a mis au jour dans son voisinage qu'un de ces fragments de pavé blanc et noir tels qu'il s'en trouve journellement sur tous les points de la ville ; ce nom eut mieux trouvé son emploi aux environs de la poudrière de cité, ou bien à la *place Cassaignol* d'où proviennent les deux magnifiques specimens qui

ornent nos galeries. Il en est de même de la *rue du Beffroi ;* qui ne serait porté à attribuer l'origine de cette dénomination à l'un de ces pittoresques édifices que nous a légués le moyen-âge plutôt qu'à l'affreuse construction où se dressent les cuves-réservoirs de la gare ?

Toutes ces erreurs, ces confusions regrettables eussent été facilement évitées si on avait daigné prendre l'avis de la Commission Archéologique, au moins en ce qui concerne les vieux souvenirs de notre cité. Le Bureau est chargé de transmettre ces observations à M. le Maire et d'appeler, une fois de plus, son attention sur les dangers que courent les inscriptions et les bas-reliefs du jardin de l'archevêché.

Le Secrétaire signale le mauvais état de plusieurs fenêtres du Musée, surtout celles qui sont exposées au Midi, dont le mastic aurait besoin d'être renouvelé ; il est chargé d'adresser à M. le Maire une demande de réparation.

Il donne lecture de la lettre suivante qu'il a adressée à M. le Président du Conseil Général de l'Aude, en réponse à sa demande de rapport sur les travaux de la Commission pendant l'année qui vient de s'écouler.

« Monsieur le Président,

« Monsieur le Préfet de l'Aude nous a informés que, dans sa séance « du 22 août dernier, le Conseil Général, en accordant une subvention « de 1.500 frs à la Commission Archéologique de Narbonne, avait mani- « festé le désir que cette société adressât, à l'avenir, à son Président, le « résumé des travaux accomplis par elle, pendant l'année. Nous nous « empressons de déférer à cette invitation, de manière que notre rapport « puisse vous parvenir, suivant les termes de la circulaire préfectorale, « dans la quinzaine qui précède la session d'août.

« La nature des travaux de la Commission Archéologique se divise en « deux parties distinctes : la première, qui a trait à l'aménagement « intérieur des salles, à l'accroissement des richesses de la Bibliothèque « publique et du Musée, au classement de leurs diverses collections ; la « seconde, qui concerne plus particulièrement la conservation des mo- « numents antiques, que le temps a laissés autour de nous et l'exécution « de fouilles sur tous les points de notre région qui nous paraissent « présenter un certain intérêt archéologique.

« 1° Dans le cours de cette année, outre de nombreuses réparations « effectuées dans les différentes salles, telles que : réfection des parquets, « changement de croisées, etc... une des grandes galeries de peinture, « dont le plafond menaçait ruine, a été entièrement remise à neuf : nos « richesses artistiques se sont accrues de onze tableaux dus à la géné- « rosité de nos compatriotes ou acquis avec la cotisation des membres de « la Commission, d'un certain nombre de faïences et d'un magnifique « meuble Louis XVI en tapisserie de Beauvais, que nous avons pu arra- « cher à une destruction certaine, moyennant une longue et coûteuse « réparation. Dans le domaine des sciences naturelles, une nouvelle « vitrine a été consacrée aux empreintes fossiles de la faune tertiaire « lacustre d'Armissan. Cette collection, parfaitement classée, et qui compte « déjà près de 300 spécimens, représente un des caractères les plus « curieux de notre géologie locale. Enfin nous avons recueilli de nom- « breux objets antiques provenant de fouilles effectuées tant dans les « environs de Narbonne que sur divers points de la région ; dans le « nombre, figure un denier d'or d'Auguste, au nom de *Scarpus* de la « gens *Pinaria* trouvé au lieu dit *les Amarats ;* cette pièce qui paraît « unique et d'une très grande valeur, sera probablement publiée dans « la nouvelle édition de Cohen.

« La Bibliothèque publique a acquis, pour sa part, un grand nombre « d'ouvrages parmi lesquels : les *Mémoires de l'Académie des Sciences « et des savants étrangers* (69 vol. in-4°) et un exemplaire complet du « *Magasin pittoresque* (50 vol.).

La Commission Archéologique ne remplirait toutefois qu'une partie de son programme si elle se bornait à développer les collections déjà si importantes du Musée ; il lui resterait encore à classer tous les objets qu'elles renferment et à en dresser des catalogues méthodiques. De ce côté ses efforts ne restent pas stériles ; après l'apparition récente de son catalogue de peinture et de céramique, elle prépare ceux de la Bibliothèque et de l'Archéologie, et s'occupe dès aujourd'hui, de classer sa collection de sigillographie et de numismatique, dont l'ensemble ne compte pas moins de 2000 pièces.

L'année qui vient de s'écouler a vu le terme de la démolition de nos remparts et de l'œuvre à laquelle s'était vouée, depuis treize ans, la Commission Archéologique, de sauver de la destruction les innombrables monuments antiques qui s'y trouvaient encastrés. Cette opération qui nous a valu, du Ministère de l'Instruction Publique, un des trois prix annuels accordés aux Sociétés Savantes dont les travaux avaient le plus aidé aux progrès de l'archéologie, a fait de notre musée lapidaire une des premières collections de la France et de l'Etranger ; les monuments gallo-romains, seuls, y atteignent le chiffre de près de 2000, dont 550 inscriptions et il ne nous reste plus aujourd'hui qu'à obtenir de notre municipalité un local digne de leur importance et susceptible de les garantir contre l'effet destructeur des agents atmosphériques : c'est à ce but que vont tendre tous nos efforts.

Des fouilles non moins importantes, effectuées par les soins de la Commission avaient amené, naguère, sur l'emplacement de l'ancien Capitole, la découverte d'un très grand édifice, dans lequel plusieurs savants ont cru reconnaître le temple provincial d'Auguste. La Commission, en attendant que ses ressources lui permettent de procéder à de nouvelles recherches, en a fait dresser un plan minutieux, dont elle a envoyé un exemplaire au Comité des Travaux Historiques, et dont un autre exemplaire a été déposé dans ses archives. Plusieurs autres fouilles opérées autour de Narbonne dans le terrain Vallière (route de Marcorignan) et dans le nouveau cimetière de Cité, ont mis au jour un bon nombre d'objets antiques, dont a bénéficié notre Musée : enfin le forage d'un puits dans la commune de Moussan nous a procuré quelques poteries et armes du Moyen-Age, parmi lesquelles figure un très beau poignard de bronze à filets dorés dont la soie recouverte d'une plaque d'or porte les signes du zodiaque et une inscription en caractères gothiques qu'il ne nous a pas été possible de déchiffrer.

Il ne nous reste plus, M. le Président, qu'à vous faire connaître l'emploi des fonds qui nous ont été alloués par le Conseil Général.

En voici le détail : Part afférente à la Bibliothèque. . .	500 frs
Part du Musée : réparation du meuble Louis XVI (sur un total de 1186 frs 80).	600 frs
Part du Musée : achat des armes et poteries de Moussan.	100 frs
Achat du denier d'or d'Auguste (*Scarpus*).	65 frs
Achat du sceau de Jean de Narbonne.	25 frs
Frais divers, fouilles et travaux d'aménagement. . . .	210 frs
Soit un total de	1.500 frs

Nous bornerions là notre rapport, M. le Président, si nous n'avions à cœur de laver la Commission Archéologique d'un reproche qui lui a été fait, au sein même de l'assemblée départementale. On a paru s'étonner que nous ne fissions pas paraître de Mémoires ; une simple lecture de nos Statuts eût suffi pour établir l'inanité d'un pareil grief. La Commission Archéologique de Narbonne n'est pas, en effet, une société de publications, mais une société administrative et de conservation. Elle a été fondée pour créer à Narbonne un Musée et une Bibliothèque publique, et sauver de la destruction les monuments de tout genre que

« nous ont légués les siècles passés. Tout, dans son règlement, concourt « à ce but unique : il n'y est fait mention d'autre publication que celle « des catalogues afférents aux diverses collections du Musée ; aucun des « articles qui le composent n'est de nature à favoriser ce genre de « travail ; on peut même dire que plusieurs d'entre eux y sont absolument « contraires : c'est ainsi que le nombre des membres de la Commission « ne peut excéder une certaine limite et que leur nomination exige la « double sanction des autorités préfectorale et municipale ; c'est ainsi « que leur cotisation est exclusivement affectée à l'achat d'une œuvre « d'art ; de semblables restrictions ne sont guère compatibles avec la « liberté d'allures que demanderait une société de publication ; la Com- « mission Archéologique a bien tenté de s'en affranchir, mais les diffi- « cultés nombreuses auxquelles elle s'est heurtée l'ont contrainte à rentrer « dans le cercle étroit qui lui était assigné par son règlement.

« La publication de Mémoires n'est pas, d'ailleurs, la seule marque « de vitalité que puisse donner une société savante ; elle peut, par des « moyens plus modestes, participer au mouvement intellectuel qui carac- « térise notre époque. La Commission Archéologique, en ce qui la « concerne, est en relations constantes avec le Comité des Travaux « Historiques, celui de la Géographie de l'ancienne France, les nouveaux « éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* et autres savants qui étudient les « diverses périodes de notre histoire nationale ; il ne se passe pas de « jour qu'elle n'ait à répondre aux nombreux renseignements qu'ils « réclament d'elle, à leur communiquer les riches documents que renfer- « ment le Musée et la Bibliothèque. Cet échange incessant d'idées, cette « continuité de recherches forment au profit de notre société un actif « dont il serait injuste de ne pas lui tenir compte ; nos correspondants « en sont tellement convaincus qu'ils n'ont pas hésité à consigner dans « chacun de leurs ouvrages le témoignage de notre active collaboration.

« Nous vous devions ces explications, M. le Président, nous les devions « à MM. les membres du Conseil Général qui ont bien voulu donner à « notre œuvre des marques constantes d'intérêt et de sympathie ; une « simple visite au Musée et à la Bibliothèque de Narbonne leur permettra « d'apprécier jusqu'à quel point la Commission Archéologique a rempli « le mandat qui lui avait été confié, et de juger, par là, s'ils doivent lui « continuer leur haute bienveillance et leur précieux concours.

« Nous sommes, avec respect..... etc..... »

M. Amardel offre, au nom de M. Bru, une petite pièce de billon frappée au nom de Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne et Aimeri VI vicomte de Narbonne (1290-1311) — † E: ARCHIEPS : NARB. dans le champ : une croix pattée ayant une mitre sur la branche de droite : revers : A : VICECONS : NARB — dans le champ : une clé et un écu. (Poey d'Avant 3766). Cette pièce appartient à la catégorie des monnaies qui furent frappées à la fin du XIIIe siècle avec la participation des archevêques — il existe, en effet, dans l'inventaire des actes de l'archevêché, un document de 1266 qui contient un compromis et sentence arbitrale sur la dispute entre Maurice (probablement Maurin) archevêque de Narbonne et le vicomte Amaury, pour raison de la fabrication de la monnaie, « laquelle dispute.... les arbitres par eux pris, « ordonnèrent que la monnaie, toutes et quantes fois qu'on la fabrique- « rait, ce serait sous la commune autorité des dits archevêque et vi- « comte..... et qu'il y serait gravé le nom et mitre ou bâton pastoral de « l'archevêque, et, d'autre part, le nom du vicomte, le bouclier et clé à « côté d'icelle. »

Le même membre offre un petit bronze de Constance II (317-361). Son buste diadémé à droite — CONSTANTIVS . P.F. AVG — *revers:* Constance debout à gauche — à droite un captif ou l'image d'une province accroupie ; autour : REPARATIO..... exergue : S. L. O.

M. Favatier remet, au nom de M. L. Lasserre, une carte du diocèse de Saint-Pons de Thomières, complétant la série déjà donnée à la Bibliothèque par notre honorable concitoyen. — Remerciements.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Décembre 1884.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. le colonel Dartiguelongue, doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes, président, qui s'excuse par lettre de ne pouvoir y assister.

Présents : MM. de Rouquairol, de Monerie, Thiers, l'abbé Dupuy, Bories, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Préfet annonce que le Conseil Général a maintenu sa subvention de 1500 frs.

Devant la persistance de M. l'abbé Prax à maintenir sa démission, l'assemblée décide qu'il y aura lieu de le remplacer à la prochaine séance.

Sur la proposition du Secrétaire, l'assemblée autorise le Bureau à traiter pour la confection des cartouches des tableaux pour le prix de un franc par cartouche, peinture comprise.

M. Bories déclare, au nom de M. de Martin, membre correspondant, que ce dernier, renonçant à la condition qu'il avait mise à son don d'une somme de 500 frs à la Commission (à savoir l'achat d'une pièce de faïence), laisse celle-ci libre d'employer cet argent comme il lui conviendra.

Le Secrétaire annonce que M. Amardel a commencé la classification de la numismatique romaine.

M. le Bibliothécaire dépose les ouvrages envoyés à la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1885

Séance du vendredi 16 Janvier 1885.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. de Monerie, Gauthier, l'abbé Dupuy et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance, qui contient plusieurs circulaires ministérielles et une lettre de M. le Président de la Lyre Narbonnaise offrant au Musée un vase de Sèvres gagné par cette Société au dernier concours international de Marseille.

Une députation de la Lyre Narbonnaise, conduite par son Président M. Arnaud, vient remettre ce vase à la Commission Archéologique.

M. Tallavignes remercie les membres de la Lyre de leur don généreux, après les avoir félicités de leurs nombreux succès ; il les remercie d'avoir eu l'heureuse pensée de déposer au Musée de Narbonne le trophée de leur dernière victoire ; à son intérêt artistique cet objet d'art joindra le mérite de rappeler à nos concitoyens la haute valeur d'une société qui

contribué si vaillamment à maintenir la réputation musicale de notre cité. Le vase de Sèvres, orné d'une inscription commémorative, est ensuite placé dans la vitrine n° 1 de la salle Canonge.

Le Secrétaire annonce que M. Amardel a terminé la classification de la numismatique romaine. Des remerciements sont votés à notre honorable collègue pour ce travail aussi intelligent que minutieux.

Vu le petit nombre des membres présents, l'élection qui devait avoir lieu est renvoyée à la séance prochaine.

M. le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages reçus.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du 13 Février 1885.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Dartiguelongue, de Monerie, Thiers, Gauthier, l'abbé Dupuy et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Chartier propose l'achat d'une petite gouache sur parchemin marouflée sur un panneau de vieux chêne et attribuée à Jean Bril, pour le prix de 50 frs. M. Chartier sera prié d'envoyer cette gouache, afin que les membres de la Commission puissent se prononcer en connaissance de cause ; les frais de transport resteront à notre charge.

Le Secrétaire exprime ses craintes qu'une clause préservatrice des droits de la ville sur les objets d'antiquité découverts aux Moulinasses pendant les travaux du nouveau collège, n'ait pas été insérée, cette fois, dans le cahier des charges, comme elle l'y est d'habitude. M. l'Architecte de la ville n'a pu lui donner aucun renseignement précis à cet égard.

Est approuvé l'achat d'un heurtoir de porte assez barbare, remontant à l'époque visigothique ou aux premiers temps du Moyen-Age, d'une cloche portant des figurines de saints et le T des frères mineurs, et d'un polissoir de haches en pierre polie trouvé dans les environs de Rennes, au prix de 30 frs.

L'assemblée ne se trouvant pas en nombre suffisant, l'élection qui devait avoir lieu pour remplacer l'abbé Prax, démissionnaire, est encore renvoyée ; il sera fait sur les convocations à la prochaine séance un pressant appel aux membres de la Commission pour qu'ils veuillent bien y assister.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Mars 1885.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. le colonel Dartiguelongue, de Rouquairol, Riols, Roussel, Gauthier, l'abbé Dupuy, Thiers, Favatier, Bories et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président annonce dans les termes suivants la perte que vient de faire la Commission Archéologique en la personne de M. Eugène Fil, membre résidant, décédé à Narbonne le 28 février à l'âge de 67 ans :

« Messieurs,

« Le membre à jamais regrettable que la mort vient de nous enlever « laissera parmi nous un vide difficile à remplir. Eugène Fil n'appartenait pas, il est vrai, à notre Société depuis de bien longues années, « mais, pareil au soldat qui double son service effectif par le nombre de ses campagnes, il avait conquis, par ses travaux importants, une sorte de parité avec nos plus anciens et nos plus dévoués collègues.

« Élu membre résidant en 1876, vous lui confiez dès son entrée en « fonctions le soin de mettre notre catalogue de peinture en harmonie « avec l'immense développement qu'avaient pris nos galeries artistiques, depuis l'apparition du catalogue de 1864. Fil se mit résolument à l'œuvre et, deux ans après, il put offrir au public, non pas une simple édition modifiée de l'ancien catalogue, mais un ouvrage entièrement nouveau, où se révèlent, à chaque page, le goût de l'artiste, l'expérience du praticien et le talent de l'homme de lettres. Le chapitre de la céramique exigea surtout, de lui, de longues et patientes études ; vous aviez exprimé le vœu que cette magnifique collection dûe, en grande partie, à la générosité de M. Jules Canonge, figurât dans le nouveau catalogue ; Fil, bien qu'étranger à cette science, ne se déroba pas à vos désirs ; il étudia les pièces des diverses fabriques, s'entoura des « auteurs les plus autorisés et parvint à accomplir cette œuvre délicate « de façon à mériter les éloges des spécialistes les plus compétents, en « particulier de M. Champfleury :

« *La partie céramique du catalogue*, nous écrivait le savant conservateur du Musée de Sèvres, *m'a paru bien comprise et bien ordonnée et j'ai « signalé au Directeur général des Beaux-Arts le musée céramique de « Narbonne comme devant faire partie de la première catégorie des grandes « collections du même ordre à encourager dans les départements.*

« Au milieu de ces occupations absorbantes, Fil trouvait encore le « temps d'enrichir la Bibliothèque d'une excellente copie du précieux manuscrit sur la Bienheureuse Bonne et le couvent des Clarisses de « Lézignan et de dresser un plan des premières fouilles des Moulinasses « dont il avait bien voulu accepter la surveillance.

Plus tard, lors des réparations qui furent faites en 1878 à la salle « de la grande tour, dite salle de la Mosaïque, il se chargea de la res« tauration des peintures du plafond. Les caissons qui le composent « avaient attiré l'attention de M. le comte Clément de Ris, lors de sa « visite au Musée de Narbonne en septembre 1863 ; nous croyons devoir, « pour l'édification des amateurs, qui fréquentent nos galeries, reproduire « les quelques lignes que leur consacra l'éminent critique, en faisant, tou« tefois, les réserves que comporte l'époque déjà ancienne où elles furent publiées :

Enfin, je ne quitterai pas le Musée sans signaler le plafond de la seconde salle : il est divisé, par des poutrelles saillantes, en une quarantaine de caissons peints de figures emblématiques, de femmes, de saisons, de petits génies ; je ne sais à qui attribuer ces figures : leur dessin ne manque ni de correction ni de style et m'a paru un mélange de la manière de Romanelli et de celle de Toussaint Dubreuil, de Bunel « et des Fréminet ; quel est le peintre italien, ou français italianisé qui « s'est arrêté à Narbonne, dans la première partie du XVIIe siècle ? c'est « ce que je n'ai pu découvrir ; en fait de peinture, c'est, à tout prendre, « ce que le Musée contient de meilleur.

« Il s'acquitta de cette nouvelle tâche avec la réserve la plus consciencieuse et un respect pour les œuvres des anciens maîtres que les artistes d'aujourd'hui ne professent pas toujours dans les restaurations qui leur sont confiées ; le soin qu'il y apporta ne fut égalé que par son désintéressement.

Que de travaux en si peu de temps, et quelles légitimes espérances

n'étions-nous pas en droit de fonder sur de pareils débuts ! Ces espérances, messieurs, se seraient réalisées si notre regretté collègue n'avait pas déjà porté en lui les germes de la terrible maladie qui vient de l'enlever à notre affection et à notre estime ; ses dernières années furent un véritable martyre, auquel il n'a résisté si longtemps que grâce à son indomptable énergie et à ses sentiments de résignation chrétienne. Le mal n'en suivait pas moins son cours, mais alors que son état ne lui permettait plus de venir participer avec nous aux questions d'art et de science, qui s'agitent dans nos réunions, il se sentait encore revivre au milieu de ses chers livres, en face des nombreuses toiles qui tapissaient son atelier et dont quelques-unes, à peine ébauchées, prouvaient suffisamment que si la souffrance avait abattu son corps, elle n'avait pas éteint le feu sacré de son intelligence et de son imagination.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, nous ne saurions nous en séparer à jamais sans lui adresser, avec un dernier adieu, l'expression suprême de notre reconnaissance. Son passage au milieu de nous aura été d'un bon exemple et d'un enseignement salutaire, et si, en nous inspirant de son dévouement et de son zèle, nous parvenions à ranimer notre Société et à lui rendre quelques rayons de son ancien éclat, ce ne serait pas là le moindre des services dont nous lui serions redevables. »

L'assemblée toute entière, s'associant aux paroles de son honorable Président, décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Le Secrétaire ajoute que la Commission était représentée aux obsèques de M. Fil par un drap d'honneur dont les coins étaient tenus par MM. Tallavignes, de Monerie, Gauthier et Berthomieu.

Il est décidé ensuite, suivant le vote émis dans une précédente séance, qu'on fera confectionner un drap d'honneur au nom de la Commission Archéologique de Narbonne. La sous-commission des Beaux-Arts, à laquelle est adjoint M. l'abbé Dupuy, est chargée de fournir un croquis du drap et d'en surveiller la confection.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Maire demande l'opinion de la Commission Archéologique sur le socle en marbre blanc d'une croix qui était érigée devant la maison rouge, à l'entrée du chemin des fours à chaux, dont on lui propose l'acquisition. Ce piédestal portant un millésime ainsi que les armes des consuls en exercice, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de le transporter au musée lapidaire.

Sur la proposition du Secrétaire, l'assemblée approuve l'achat de la gouache de M. Bril, offerte par M. Chartier, et vote le crédit correspondant à cette acquisition (50 frs).

Le Secrétaire annonce que le plan de nos fouilles des Moulinasses, qu'il avait envoyé en 1879 au Comité des Travaux Historiques, vient d'être publié dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés Savantes*. La notice dont il est suivi n'est qu'un abrégé très succinct du mémoire explicatif qui accompagnait le plan ; le Secrétaire éprouve le plus vif regret qu'on en ait élagué les noms des deux membres auxquels la surveillance des fouilles avait été plus spécialement confiée : MM. Boué et Fil, qui s'étaient acquittés de leur tâche avec autant d'intelligence que de dévouement. L'auteur de cette notice, M. Boeswillwald, parle en termes sévères de l'état d'incurie et de malpropreté dans lequel il trouva les fouilles, lors de son passage à Narbonne, et en fait remonter la responsabilité jusqu'à l'Edilité narbonnaise qui devrait, d'après lui, se montrer plus soucieuse des anciens souvenirs de la cité.

Le Bureau est chargé de faire valoir cette considération auprès de M. le Maire, en lui demandant une fois de plus, de faire garantir nos

pierres du jardin de toutes les chances de destruction qui les menacent : une plus longue négligence à cet égard donnerait aux critiques de M. l'Inspecteur général des Monuments Historiques une apparence de raison que nous devons répudier à tout prix. Le Bureau demandera, en outre, à M. le Maire, si les droits de la ville sur les objets antiques découverts lors de la construction du nouveau Collège ont été suffisamment sauvegardés dans le cahier des charges, et dans ce cas, de vouloir accorder à une délégation de la Commission Archéologique le libre accès des chantiers.

M. Figeac ayant donné sa démission de président de la sous-commission de la Bibliothèque, celle-ci est reconstituée comme suit : M. Tallavignes, président. MM. Figeac, Faure, l'abbé Dupuy et Bories.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. l'abbé Prax. Le nombre des votants est de dix.

M. Louis de Martin, propriétaire, correspondant de la Société Nationale d'Agriculture de France, ayant obtenu 10 voix ; M. Julien Claret, propriétaire, 6 voix et M. Gabriel Amardel, avocat, 3 voix, ces trois candidats seront proposés à M. le Préfet, avec la prière de vouloir bien sanctionner le choix de M. de Martin qui a obtenu l'unanimité des suffrages.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. BERTHOMIEU.

Séance du vendredi 10 Avril 1885.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, de Monerie, Thiers, l'amiral Lamothe-Tenet, le colonel Dartiguelongue et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Président rend compte de la visite que le Bureau a faite à M. le Maire à l'issue de la dernière réunion ; il en résulte que la clause préservatrice des droits de la ville sur les antiquités qui seront découvertes aux Moulinasses, lors de la construction du Collège, a été formellement imposée aux entrepreneurs dans le cahier des charges ; la Commission a, de plus, reçu l'assurance que ses délégués pourraient exercer librement leur droit de surveillance dans les chantiers. Quant aux pierres archéologiques du jardin, M. le Maire ne prendra de décision à leur égard qu'après que le ministère compétent aura répondu à la demande de désaffectation de Saint-Eutrope et du cloître de Saint-Just qui lui a été adressée par le Conseil municipal.

Le Secrétaire fait approuver l'achat (10 frs) d'un coco servant de gourde avec figures et dessins renaissance trouvé dans les démolitions d'une vieille maison de Canet.

M. le Bibliothécaire dépose sur le bureau un extrait des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France* par Ch. Nodier et le baron Taylor (88e livraison, Languedoc). C'est la partie relative à Narbonne, in-f° en feuilles. Achat par l'intermédiaire de M. Bories, membre correspondant. Il offre, au nom de M. Bertrand, architecte à Narbonne, une brochure de M. J. Le Pascal, sur les *Bibliothèques et les Facultés de Médecine en Angleterre* ; et, au nom de M. Antonin Soucaille, de Béziers, une notice sur l'*Hôpital général Saint-Joseph de Béziers*. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. BERTHOMIEU.

Séance du vendredi 8 Mai 1885.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Thiers, l'amiral Lamothe-Tenet, Favatier, Bories, membre correspondant, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Le président de la sous-commission des Beaux-Arts présente un croquis du drap d'honneur dont la confection a été votée dans une précédente séance : étoffe en soie noire galonnée d'argent. Au centre une croix d'argent entourée des mots : Commission Archéologique. Aux quatre coins les armes de la ville en couleur. — Adopté.

Le Secrétaire informe les membres de l'assemblée que toutes les précautions ont été prises, de concert avec la municipalité, pour que les objets qu'on découvrirait aux Moulinasses nous fussent réservés, et pour rattacher au plan d'ensemble les constructions que les nouvelles fouilles pourraient mettre au jour. Jusqu'ici, les travaux se sont bornés au creusement de quelques puits de sondage, destinés à trouver le sol ferme. On en a retiré deux pièces de bronze, l'une entièrement fruste, l'autre, celtibérienne, portant en caractères très bien conservés le nom de NEDHN. Ces pièces sont déposées sur le bureau.

D'autre part, le piédestal de la croix de la maison rouge a été transporté au jardin du Musée. Ce piédestal, en marbre blanc, de forme octogonale, porte sur l'une des faces, dans sa partie supérieure les armes réunies de France et de Navarre, et dans le bas l'inscription 1599, le 20e jour de DESABRE (Décembre) ; le milieu de la face voisine offre les armes de la ville ; les six autres faces portent dans leur partie inférieure les armes des six consuls en exercice surmontées du chiffre qui indique leur rang. La plupart de ces armes sont des armes parlantes : voici les noms de ces six consuls : 1. Noble Jean de Trégoin, seigneur de Ricardelle ; 2. Julien Poisson ; 3. Sébastien Comenge ; 4. Jean Pradel ; 5. Jean Dureau ; 6. Jean Revel. M. Thiers est d'avis que cette croix a dû être érigée, lors de la construction de l'ancienne route de Carcassonne qui se dirigeait vers les fours à chaux ; c'est ce que semble indiquer la présence simultanée des armes royales et consulaires. Elle se trouvait ainsi placée à la bifurcation des routes de Carcassonne et de Perpignan.

Sur la proposition d'un membre, la Commission décide de faire faire des démarches auprès de la famille Delpech pour lui demander une reproduction du buste du Professeur Delpech, par Falguière, telle que celles que possèdent déjà les villes de Toulouse et de Montpellier : l'image de l'illustre praticien rappellerait aux visiteurs les liens qui le rattachaient à notre cité ; elle trouverait naturellement sa place auprès du buste du Dr Barthez qui fut, lui aussi, une des gloires de la Faculté de Montpellier.

Une gratification de 200 frs est votée à M. Bru.

L'assemblée décide qu'on procèdera à la prochaine séance à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Fil, décédé.

Sur la proposition d'un membre, l'assemblée, voulant honorer la mémoire de notre regretté collègue, et désireuse de voir une de ses œuvres figurer dans nos galeries, vote, en principe, l'achat du tableau peint par M. Fil et offert par sa famille à la Société de Saint-Vincent de Paul ; elle laisse à la sous-commission des Beaux-Arts le soin d'en déterminer le prix.

M. le Trésorier présente les comptes de l'année 1884 qui sont approuvés et parafés par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 19 Juin 1885.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Delpech, Thiers, l'abbé Dupuy, Favatier, Bories, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

M. Louis de Martin, membre résidant nouvellement élu, assiste à la réunion. M. le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 9 avril 1885, qui le nomme, et lui souhaite la bienvenue. Il lui dit combien la Commission Archéologique avait été heureuse d'ouvrir ses rangs à un homme qui se recommandait à elle par de nombreux travaux scientifiques, non moins que par son goût éclairé pour toutes les branches de l'art. Outre ces qualités personnelles, M. de Martin lui apporte la satisfaction bien vive de voir réapparaître dans son sein un nom qui lui était cher et qu'elle avait appris à estimer, comme un modèle de zèle et de dévouement ; elle ne doute pas qu'il n'ait à cœur de continuer de pareilles traditions et de combler, ainsi, le vide que son père regretté a laissé au milieu de nous.

M. de Martin remercie M. le Président de ses paroles trop flatteuses : il ne se dissimule pas qu'il doit, surtout, à la mémoire de son père, l'honneur qui lui est fait. Bien qu'aimant avec passion les études artistiques et scientifiques, il sent qu'il a beaucoup à acquérir, avant de pouvoir prendre une part utile aux travaux de la Commission : mais il compte, pour cela, sur la bienveillance et les leçons de ses nouveaux collègues ; il espère, surtout, que sa bonne volonté viendra en aide à son insuffisance. Cette bonne volonté ne leur fera pas défaut, il la leur promet sans réserves, n'eut-il d'ailleurs, pour s'en inspirer, que l'exemple de son père et du maître vénéré dont il recueille la succession.

Après ces paroles M. de Martin est admis à prendre séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Lettre de M. Riols s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et priant le Secrétaire d'en exprimer ses regrets à l'assemblée et en particulier à notre nouveau collègue M. de Martin.

Lettre de M. Delpech remerciant la Commission d'avoir songé à placer le buste de son père dans le Musée de Narbonne et lui promettant, au nom de la famille, une reproduction en terre cuite du beau buste de M. Falguière. — Remerciements.

M. Henri Mullot, propriétaire à Montréal-d'Aude propose au Musée l'achat de six gouaches, styles Pompéï, semblable à celles qui se trouvent dans la galerie Peyre, et du même auteur. D'après lui, ces gouaches représenteraient six des heures du jour, les siennes représenteraient les six autres.

Un membre de la sous-commission de peinture fait observer que nos gouaches ne représentent pas les heures du jour, mais bien les 4 saisons et 2 mois de l'année figurés par des signes du zodiaque. Il n'est pas sûr que celles de M. Mullot viennent les compléter.

Cette proposition est donc ajournée jusqu'à plus ample informé.

M. Lavoute père, propriétaire à Philippeville propose de céder au Musée pour 500 frs un certain nombre de médailles en bronze romaines et numides. — Refusé.

M. Jean Raynaud, membre honoraire, offre un *Office de la Semaine Sainte*, selon le rit de l'église de Narbonne, orné de 5 gravures, imprimé chez Besse. La richesse de la reliure lui fait croire que cet ouvrage a servi à l'usage personnel de Mgr Berton de Crillon, archevêque de Narbonne, (1739-1751) auquel il est dédié. — Remerciements.

Le Secrétaire fait approuver une dépense de 31 frs, destinée à faire doubler de tôle dix-sept tableaux, qui souffraient de l'humidité du mur

où ils sont accrochés. Il soumet à l'assemblée quelques-uns des cartouches indicateurs des tableaux et leur fait part, à cette occasion, de certaines erreurs matérielles qui se sont glissées dans la rédaction du nouveau catalogue de peinture, il croit que ces erreurs devraient être consignées au procès-verbal, de façon à mettre notre responsabilité à couvert.

C'est ainsi que le portrait de la mère nourrice de Gamelin, auquel nous avons donné le nº 76 bis *a été oublié*, — que le tableau de Gillot portant le nº 86 *n'existe pas* : nous n'avons que deux tableaux de ce maître le nº 84 dans la galerie Peyre et le nº 85, sans cadre, en magasin, — même observation pour le nº 223 collection Chaber qui *n'existe pas* non plus : M. Chaber n'a donné que deux portraits d'homme, les nºs 221 et 249. Acte est donné au Secrétaire de cette déclaration.

M. Berthomieu rend compte d'une visite qu'a faite récemment à notre musée lapidaire M. Gille, archéologue d'Eyragues (Bouches-du-Rhône) et auteur d'ouvrages estimés sur les antiquités de la Provence, entre autres d'une étude sur les monuments triomphaux. Une simple inspection de nos bas-reliefs l'a convaincu que Narbonne avait possédé plusieurs arcs de triomphe et que c'est à ces monuments qu'il fallait rapporter nos nombreux trophées d'armes et de boucliers, dont la plupart avaient été pris jusqu'ici pour des tombeaux ; nous possédons, il est vrai, un de ces trophées sur lequel se lit la terminaison VVS (du mot VIVVS), que l'on rencontre souvent sur les monuments funéraires, mais, outre qu'une exception ne saurait infirmer la règle, il est facile de se convaincre que les armes qu'il reproduit ont un cachet particulier et sont d'une toute autre facture. Il en serait de même de nos bas-reliefs de combattants qui ne représenteraient pas des luttes de gladiateurs, mais de véritables combats, des victoires remportées par les armées romaines sur les peuplades de la Gaule et devaient être placées, comme à Orange, au fronton de l'édifice.

Ces arcs étaient contemporains d'Auguste, ainsi que le démontre la reproduction fréquente sur des pierres semblables à celles des trophées, des divers emblèmes : lituus, patère, préféricule, aspersile qui caractérisaient son grand pontificat et l'un de ces arcs au moins était à peu près semblable à celui d'Orange.

C'est à un autre de ces monuments triomphaux que devait appartenir la frise délicate, en pierre de Montmajour qui tapissait l'intérieur de l'ancienne Porte de Béziers, et se trouve aujourd'hui à Lamourguier. L'attribution au règne d'Auguste en est d'autant moins contestable qu'elle se termine par un aplustre parfaitement caractérisé ; on sait, en effet, que cet ornement en forme d'aile, qui surmontait la poupe des nefs romaines, manque rarement dans les monuments triomphaux de cet empereur, en souvenir de la bataille d'Actium.

Il est à remarquer que nous possédons deux ou trois bas-reliefs d'armes, gravés aussi sur pierre de Montmajour, et d'une facture complètement distincte de ceux dont nous nous occupions tout à l'heure ; ils devaient appartenir à ce dernier monument ; s'ils ne sont pas plus nombreux, c'est que la pierre dont ils étaient faits étant d'une qualité supérieure, on a dû être porté à les dénaturer plus particulièrement, de même que la plupart de nos marbres gravés, pour les employer à des constructions nouvelles.

M. le Président soumet à l'assemblée une photographie du buste de Dom Montfaucon par M. Oliva, que l'État a donné au Musée de Narbonne, et qui nous sera envoyé dès que le Salon aura fermé ses portes.

Il offre, au nom de M. Sarda, de Caumont, trois petites pièces d'argent: deux de Raymond VII et une d'un évêque de Maguelone. -- Remerciements.

A ce sujet, la Commission ouvre à M. Amardel un crédit de 200 frs

pour lui permettre d'acquérir, dans les nombreuses ventes qui ont lieu à Paris, les médailles qui lui sembleront les plus aptes à figurer dans nos collections.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Fil, décédé. Le nombre des votants est de 8.

M. Armand Bories, notaire, ayant obtenu 8 voix, M. Gabriel Amardel 5 voix, et M. Julien Claret, 3 voix, ces trois candidats seront soumis au choix de M. le Préfet de l'Aude, avec la prière de sanctionner la nomination de M. Bories qui a obtenu l'unanimité des suffrages.

En outre, M. Auguste Sarda, de Caumont, est nommé membre correspondant pour le canton de Lézignan, en remplacement de M. de Martin, nommé membre résidant.

Il est décidé qu'à l'issue de la séance, le Bureau ira se présenter chez le nouveau Sous-Préfet de Narbonne, M. Langlade.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Juillet 1885.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : M. Langlade, sous-préfet, de Rouquairol, de Martin, Gauthier, l'abbé Dupuy, Thiers, Delpech, l'amiral Lamothe-Tenet, Bories, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président exprime à M. le Sous-Préfet combien la Commission Archéologique est heureuse de l'empressement qu'il a mis à se rendre au milieu d'elle ; elle espère qu'il voudra bien continuer à l'honorer de sa présence et lui apporter son précieux concours dans l'œuvre de conservation à laquelle elle s'est vouée et qu'elle poursuit, depuis cinquante ans, avec autant de persévérance que d'abnégation.

M. le Sous-Préfet remercie M. le Président de ses paroles de bienvenue ; la Commission peut compter sur sa bonne volonté et sur sa participation la plus dévouée à des études et à des travaux qui ont, depuis longtemps, toutes ses sympathies.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Maire nous annonce que M. L. de Martin vient de donner au Musée de Narbonne un tableau du peintre genevois Dieudonné, qui a figuré sous le titre de *Fathma* à la dernière Exposition artistique de Montpellier. Ce tableau nous est en effet parvenu et la Commission exprime à M. de Martin sa vive reconnaissance. M. de Martin est adjoint à la sous-commission des Beaux-Arts.

Le Secrétaire offre, au nom de M. Coural, maire de Narbonne, un fragment d'inscription visigothique trouvé à son domaine de Saint-Crescent. En voici la copie :

. . . . . II . ANNS XX .
OBIIT . X . CV . . .
COMMEMORAL . . .
VENIT . V . KA . . .
SEPTEMBRE . . . .
INDS . V . TVQ .
LEGES ORAPRO .

Le mot ANNIS de la 1re ligne devait être précédé de la formule ordinaire PLVS MENVS. Le nom du défunt manque. Quant à la date de l'inscription, il est difficile de s'en rendre compte, les mots INDS . V n'étant accompagnés d'aucune indication de règne, contrairement à l'usage généralement adopté dans les épitaphes visigothiques.

M. Thiers propose la restitution suivante, tout en reconnaissant qu'elle

sort des règles ordinaires que comportent la plupart des monuments analogues parvenus jusqu'à nous :.... *Annis XX ...obiit decimo (hora cui commemoralis (hora) venit V. Kalendas septembras, indictione quinta. tu qui leges ora pro eo.*

Des remerciements sont votés à M. Coural.

Le Secrétaire signale dans la dernière *Revue épigraphique* de M. Allmer, n° 34, un travail intéressant sur les commerces de Narbonne, Arles et Lyon : l'étude de nos inscriptions locales, comparées à celles de Lyon, lui inspire les appréciations les plus ingénieuses sur le caractère et l'importance relatifs de la vie commerciale dans ces deux cités. Dès la fin du Ier siècle, Lyon avait dépassé Narbonne et éclipsé toute rivalité, jusqu'à ce que Trèves eût acquis, dans le cours du IVe siècle une incontestable suprématie. Les corporations ouvrières, les *collegia*, qui abondent dans l'épigraphie lyonnaise, montrent combien le commerce était florissant dans cette ville. En dehors de ces corporations, on y trouve bien d'autres professions exercées isolément ; mais toutes s'adressent au luxe et à la richesse : il est évident qu'on vivait à Lyon de la vie la plus raffinée : vainement on y cherche un métier se rapportant aux besoins des classes pauvres.

A Narbonne, au contraire, les inscriptions ne nous signalent guère que deux industries formant corporation : les *Fabri subædiani* et la *Navicularii*. Toutes les autres s'exerçaient isolément et la plupart d'entre elles avaient trait aux objets les plus modestes. Faudrait-il en déduire, ainsi que le disait notre savant et regretté collègue M. Barry, dans un de ces accès d'humour qui lui étaient familiers, que la vieille capitale des Gaules n'était plus, à cette époque, qu'une ville d'esclaves et d'affranchis ?

Quant à Arles, les corporations y sont assez nombreuses, mais s'adressent presque exclusivement à des industries maritimes.

M. Bru remet, de la part de M. Payras, architecte, une molaire, une prémolaire, une dent de lait et un fragment de défense de *Dinotherium giganteum* trouvés à Argelliers. — Remerciements.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Août 1885.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Langlade, sous-préfet, de Rouquairol, de Martin, l'abbé Dupuy, Bories, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 1885 nommant M. Armand Bories membre résidant de la Commission Archéologique, en remplacement de M. Fil, décédé. Il lui adresse quelques paroles de félicitations et l'invite à prendre séance.

M. Sarda, de Caumont, remercie par lettre la Commission de l'avoir choisi pour membre correspondant et déclare accepter ce mandat.

Par lettre en date du 21 juillet, M. le Maire informe notre Président qu'on doit procéder le lendemain 22 aux travaux de démolition du pont Sainte-Catherine et l'invite à prendre les mesures nécessaires pour enlever et mettre en lieu sûr l'édicule de la Renaissance qui le surmonte et dont le Conseil Municipal à chargé la Commission Archéologique d'assurer la conservation.

Le Secrétaire explique que cet avis ne lui étant parvenu que le 21 à 6 h. du soir, alors que les travaux de démolition ont commencé le lendemain à 4 h. du matin, il lui a été matériellement impossible de se

procurer, à temps, le personnel nécessaire pour procéder à cet enlèvement. C'est donc par les ouvriers de la mairie et sous la surveillance de l'Architecte municipal qu'il a été opéré ; l'administration du Musée s'est bornée à recevoir les nombreux débris qui lui ont été envoyés, après avoir recommandé, toutefois, qu'ils fussent numérotés avec soin ; ces débris ont été recueillis sous le grand escalier, en attendant qu'on décidât où l'on doit réédifier l'édicule.

Le Secrétaire ajoute à ce sujet que le Musée ne lui paraît offrir aucun emplacement qui réponde, d'une manière convenable, aux conditions imposées par la municipalité ; en effet, les galeries supérieures sont tellement encombrées qu'elles ne peuvent donner place à tous nos tableaux ; d'un autre côté, l'érection de l'édicule dans le jardin exposerait ce petit chef-d'œuvre du XVIe siècle à toutes les chances de destruction qui menacent les nombreuses pierres antiques qui s'y trouvent déjà, et pour lesquelles nous réclamons en vain, depuis plusieurs années, le plus modeste des abris. La meilleure solution paraît être de le placer dans l'église Saint-Just, ce qui serait d'autant plus naturel qu'on y a déjà déposé la statue de la Vierge qu'il renfermait. Pourquoi ne pas y reconstituer l'édicule dans son entier ? Ce monument conserverait ainsi son caractère véritable et sa complète intégrité. Pourrait-on d'ailleurs lui souhaiter un abri plus sûr et plus convenable que ce vaste temple où l'on admire déjà le magnifique tombeau de la même époque du cardinal Guillaume de Briçonnet ?

L'assemblée, approuvant cette opinion, décide qu'on transmettra à M. le Maire le vœu que l'édicule du pont Sainte-Catherine soit réédifié dans l'église Saint-Just.

Quelques-uns des marbres qui composaient ce monument portaient, sur leur face intérieure, des fragments d'inscriptions antiques ; ils avaient été probablement dénaturés pour servir à ce nouvel usage ; l'une d'elles, gravée en caractères des XIIIe ou XIVe siècles, mais malheureusement très incomplète, et fruste en divers endroits, paraît se rapporter à des fondations pieuses : l'autre est de l'époque romaine, en voici la copie (les parties en italique sont restituées) :

*prae*DIVM.N*arb*.	
A V.R.	
COM*p*.N.V.	*compita N(umero) V*
*res*TVBLE.XIII *cent*.	pour *restibile* (s.-entendu *rus*)
*cenacvl*A.N.XXX.*Stabvla.n*.	terrain en rapport
XIII.E.	
SC.ET.P.A*e*.	

Il s'agit probablement d'un *praedium* appartenant à quelque corporation officielle, s'il est permis de traduire la dernière ligne par : *Ex senatus consulto* et *potestate œdilicia* ; dans ce cas, les sigles de la deuxième ligne signifieraient peut-être Aere Vrbano Refectum ; le reste serait une description du *praedium* faisant connaître sa superficie (13 centuries de terres exploitées = environ 156 hectares), le nombre de ses *compita*, de ses *stabulae*, etc...

Cette ingénieuse interprétation est proposée, sous toutes réserves, par un de nos collègues qui désire garder l'anonymat : serait-ce enfreindre sa recommandation et le désigner trop clairement que de dire qu'il joint la modestie la plus rare à la plus profonde érudition ?

M. Amardel annonce qu'on a trouvé à Lézignan, sur la propriété de M. Thomas, des sépultures en briques paraissant appartenir à l'époque gallo-romaine ; il se propose d'apprécier par lui-même, dans un prochain voyage, l'importance de cette trouvaille et d'en faire, à son retour, un rapport à la Commission.

Le Secrétaire fait part à l'assemblée que, pendant l'orage du 2 août

dernier, la grêle a cassé environ cent cinq vitres des différentes fenêtres du Musée, principalement de celles qui sont exposées au sud ; sur la demande du Bureau, M. l'Architecte de la ville a promis de faire réparer, dans le plus bref délai, ce dégât qui nous force à fermer momentanément les portes du Musée.

Il annonce qu'on vient de découvrir aux Moulinasses, à un mètre environ au-dessous du niveau de l'ancienne rue des Moulins, au débouché de la rue de l'Arceau sur le plan du collège, à peu près au centre de la dite rue, qui a été abaissée par suite de la démolition de la rampe des Moulinasses, un chapiteau colossal mesurant environ 1 m. 80 de long, sur 1 m. 20 de large et 0 m. 95 de haut, en marbre blanc, de forme elliptique et d'ordre corinthien : l'absence de feuilles d'acanthe sur une de ses faces semble indiquer qu'il appartenait à une colonne engagée : il paraît, dans tous les cas, faire partie du monument qui nous a déjà fourni ces blocs énormes et à peine ébauchés que l'on remarque parmi nos pierres du jardin. C'est là que se bornent les trouvailles faites en cet endroit depuis le commencement des travaux du collège, et il est difficile d'expliquer l'absence complète de tous ces petits objets d'os, de poterie et de bronze, dont ce chantier avait été, jusqu'à présent, une source inépuisable.

Sur la proposition d'un membre, l'assemblée vote l'achat, pour 15 frs, du *Dictionnaire étymologique* de M. Charles Toubin ; elle décide, en outre, que, conformément aux précédents établis, la séance de septembre n'aura pas lieu, à cause des vendanges.

M. le sous-préfet Langlade, docteur en Droit, offre pour la Bibliothèque un de ses ouvrages : *Historique de l'impôt foncier depuis les Romains jusqu'à nos jours*, qui a été couronné par la Faculté de Droit de Paris le 1er août 1879. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Octobre 1885.

Avant la séance, la Commission se rend auprès du buste du Dr Delpech que sa famille vient d'offrir au Musée de Narbonne. Ce buste, dû au ciseau du sculpteur Falguière, a été dressé dans la salle des Dômes, en regard de celui du Dr Barthez : après en avoir admiré la facture magistrale, les membres présents expriment à notre honorable collègue, M. Arthur Delpech toute leur gratitude pour cet acte de générosité, qui enrichit nos galeries d'un chef d'œuvre de premier ordre et perpétuera parmi nos concitoyens la mémoire d'un des enfants les plus illustres de notre région.

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Riols, Bories, Delpech, Narbonnès, Thiers, l'abbé Dupuy, Gauthier, et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Au début de cette séance, je dois, Messieurs, au nom de la Commission Archéologique, remercier les fils de Jacques Mathieu Delpech du « don généreux qu'ils ont fait du buste remarquable que nous venons « d'admirer. L'aîné des fils Delpech, notre collègue ici présent, nous avait « fait comprendre que la demande à ce sujet de notre Société serait « favorablement accueillie et que nous avions, pour ainsi dire, des droits « à posséder dans notre Musée le buste du grand chirurgien à côté de « celui du grand médecin de la même Faculté célèbre de Montpellier, « Joseph Barthez. En effet, si Jacques Mathieu Delpech n'était pas notre

compatriote par la naissance, il l'était devenu indirectement par son alliance avec une ancienne et noble famille du pays. Toulouse l'avait vu naître en 1777 et Montpellier l'avait adopté ; aussi les représentants de ces deux villes scientifiques se sont-ils réunis le 6 mai 1872 dans la Salle des Illustres du Capitole de Toulouse pour honorer, dans une séance solennelle, la mémoire de Delpech et inaugurer son buste. Nous ne pouvons aujourd'hui, dans notre position modeste et dans cette séance tout à fait intime, que nous associer à ces hommages et à cette admiration.

Je n'ai pas, en effet, une compétence suffisante pour vous entretenir des titres scientifiques de l'homme illustre dont nous inaugurons, à notre tour, le buste : des voix plus autorisées l'ont déjà fait avec une supériorité incontestée ; je ne puis, dès lors, que mêler ma faible voix au concert d'éloges des vrais appréciateurs de l'homme de génie, dont les traits ont été reproduits, avec tant de fidélité d'expression, par le ciseau d'un sculpteur célèbre.

Quant au charme de sa parole éloquente et entraînante qui réunissait, dit-on, autour de sa chaire de professeur, une foule d'hommes faits, même étrangers à la science médicale, nous ne pouvons en recueillir aujourd'hui que l'écho affaibli ; mais il nous est permis de constater qu'il a transmis à ses fils ses sentiments généreux et son amour passionné pour l'étude et les belles-lettres ; et comme sa réputation n'avait pas été surfaite de son vivant, elle n'a fait que grandir avec le temps, comme celle de tous les hommes supérieurs qui ont mérité, comme lui, cette gloire pure, digne récompense des vrais services qu'ils ont rendus à l'humanité souffrante.

Nous pouvons désormais nous enorgueillir de posséder dans nos galeries le buste de cet illustre médecin et chirurgien et nous sommes heureux, en même temps, de le recevoir des mains de ceux qui portent si dignement son nom et qui ont voué à la mémoire de leur Père un culte filial qui les honore ».

M. Delpech a répondu par ces paroles :

Messieurs, au nom de mes frères et en mon nom personnel, je remercie la Commission. Il est certain que les hommages rendus aux hommes illustres honorent ceux qui les rendent comme ceux qui les reçoivent ; mais vous m'accorderez aussi que rien ne peut toucher plus vivement les fils de Jacques Delpech, que le souvenir accordé à la mémoire de leur Père.

Vous venez d'entendre notre Président rappeler en excellents termes quelques détails de cette existence si bien remplie et donner les raisons qui ont déterminé la Commission ; à ces raisons je voudrais en ajouter d'autres qui, pour être moins connues, n'en sont pas moins sérieuses et, tout en démontrant l'opportunité de votre décision, me permettent de faire mieux connaître l'intelligence vraiment supérieure à laquelle s'adressent vos hommages.

« Dans tous les éloges prononcés jusqu'à ce jour domine naturellement le point de vue scientifique. A Montpellier, comme à Paris et à Toulouse, à part quelques détails biographiques qui rentrent dans l'ordre d'idées sur lequel je voudrais insister, on s'est efforcé surtout de mettre en lumière les travaux du savant praticien et l'habileté peut-être incomparable de l'opérateur. Cependant, quand on étudie de près cette puissante intelligence, on s'aperçoit vite que, chez elle, la qualité maîtresse était ce que je pourrais appeler une aptitude universelle. Certes, Delpech aimait avec passion cette science qui a fait sa gloire et dont ses découvertes, surtout en chirurgie, ont reculé les limites ; mais on peut affirmer que, dans quelque direction que les circonstances l'eussent poussé, il aurait marqué sa trace profonde. Dans toutes les branches de l'Art et des Lettres, ses connaissances et ses aptitudes étaient aussi remarquables,

« et je ne parle pas seulement de l'art dans ses points de vue les plus « généraux, les plus élevés ; il n'y aurait là rien de surprenant : on a dit, « avec raison, qu'à une certaine hauteur, tous les arts et toutes les « sciences se donnent la main ; je veux parler de la pratique même de « l'art. Je pourrais en citer de nombreux exemples ; ainsi faut-il exécuter « pour un de ses ouvrages des planches explicatives du texte ? tout autre « que lui s'adresserait simplement à un dessinateur ; il fait mieux, il se « met lui-même à l'œuvre et, après quelques mois d'un travail obstiné, « il parvient à rendre sa pensée bien plus fidèlement que tout autre « n'aurait pu le faire. Mêmes aptitudes pour les Lettres : je le vois « encore, dans les rares moments de liberté que lui laissaient ses occupa- « tions, nous réunissant autour de lui, apportant quelques volumes de nos « grands écrivains, de nos poëtes, surtout de nos poëtes dramatiques du « XVIIe siècle qu'il préférait, nous en lisant de longs passages, les expli- « quant, les commentant, s'efforçant de les mettre à la portée de nos « jeunes intelligences, avec une lucidité vraiment merveilleuse.

« Je m'arrête, Messieurs, dans l'exposé de ces détails qui peut vous « paraître un peu long ; mais, pour nous, gardiens de cette illustre et « chère mémoire, aucun détail n'est inutile ; et si je voulais résumer en « quelques mots toute ma pensée, je dirais que c'est dans la réunion de « facultés si diverses, reliées entr'elles par ce don de Dieu qu'on appelle « le génie, qu'il faut chercher le caractère original de celui de Delpech, ce « qui le distingue spécialement de ses illustres rivaux.

« Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de nouveau, en « vous assurant de notre profonde reconnaissance ».

L'assemblée vote la confection de deux cartouches, en marbre noir avec lettres dorées : l'un pour être placé sur le socle du buste avec les noms : *J. M. Delpech* et les deux dates de sa naissance et de sa mort *1777-1832* ; l'autre, sur la gaîne, portant les mots : *don de la famille Delpech*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance ; il annonce ensuite que le buste de Dom Montfaucon par M. Oliva nous est arrivé. Il a été provisoirement déposé dans une des embrasures de la grande tour, où nous avons pu, avant la séance, en admirer les qualités artistiques et les savantes proportions. La sous-commission des Beaux-Arts est chargée d'élaborer un projet d'installation et de socle, pour être soumis au Conseil Municipal.

Il fait part à l'assemblée d'une découverte importante qui vient d'être faite dans la cave de la maison Delcourou, à l'angle de la rue des 3 Moulins et du plan du Collège, près de l'endroit où a été trouvé le chapiteau colossal, dont il a été question dans la dernière séance : c'est un soubassement monolithe en marbre blanc, orné de tore, de gorges et de filets sur trois des côtés, portant dans sa partie supérieure des bucrânes enguirlandés. L'une de ses tranches verticales, parfaitement dressée à la scie, semble indiquer qu'il devait être complété par un bloc symétrique. Dans sa face supérieure, en effet, est tracée la moitié d'une entaille rectangulaire, destinée probablement à recevoir le socle d'une colonne ; l'autre moitié devait se reproduire dans le bloc complémentaire. Ses dimensions sont de 2 m. 50 de long, 1 m. 10 de large et 0 m. 95 d'épaisseur.

Cette énorme pièce architecturale devait appartenir au même monument que le chapiteau trouvé dans son voisinage ; comme lui, certaines de ses sculptures sont simplement ébauchées, ce qui ferait supposer que le monument devait être l'objet d'une importante réparation. Elle ne gisait pas, d'ailleurs, sur son lit de pose.

Le Secrétaire fait ressortir combien il serait désirable que ce soubassement vienne enrichir nos galeries lapidaires. Malheureusement il a été trouvé dans une propriété privée, et il faudra l'acheter. D'un autre côté

les difficultés de transport augmenteront de telle sorte les frais nécessaires que la Commission ne saurait y faire face avec ses propres ressources ; il est décidé que le Bureau demandera à M. le Maire le concours de la Municipalité.

Les fouilles du collège nous ont valu, en outre, un beau chapiteau d'un style et d'une forme que nous ne possédions pas encore dans nos collections, une frise en pierre oolithique de Montmajour, du travail le plus délicat, et deux nouvelles bases de piliers cannelés : elles ont aussi mis au jour les restes de plusieurs fours de potier, auprès desquels ont été recueillis de nombreux débris *d'obra dorada*.

Sur l'avis de la sous-commission des Beaux-Arts, l'assemblée fixe à 200 frs la somme à payer à la Société de Saint-Vincent de Paul pour prix du tableau de M. Fil dont elle nous a proposé l'achat. Crédit de pareille somme est voté.

Le Secrétaire offre, de la part de M. Hippolyte Faure, un autographe de Mistral et un de Coppée, qui lui ont été envoyés par ces deux auteurs, à l'occasion des dernières fêtes de charité. — Remerciements.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les livres et brochures qu'ils ont reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 20 Novembre 1885.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Langlade, sous-préfet, Dartiguelongue, de Rouquairol, Thiers, Favatier, de Monerie, Delpech, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Préfet fait savoir que le Conseil Général nous a maintenu sa subvention de 1500 frs.

Le Secrétaire communique, au nom de M. Allmer, la restitution suivante de l'inscription sur marbre du pont Sainte-Catherine, dont il a été fait mention dans une précédente séance, et qu'il pense être l'épitaphe d'un légionnaire : (1)

Volumnius Aurelianus Comanus tubicen
legionis XIII geminae (obiit) annorum XXV
stipendiorum XIII (ejusdem legionis ?)

La dernière ligne porterait peut-être les noms des consuls qu'il ne lui a pas été encore possible de déterminer. Le dessin incomplet qui figure au dessous du *titulus* représenterait dans ce cas une trompette *(tuba)*.

M. Allmer se rendait compte, depuis quelque temps déjà, du corps de l'inscription ; la première ligne seulement lui paraissait inexplicable « Voyez, « écrivait-il à un de nos collègues, si vous n'y liriez pas OLVMN au lieu « de OIVMN : dans ce cas le problème serait résolu. » Un examen plus attentif nous permit en effet de constater, à la base de l'I le petit jambage pressenti par notre savant confrère.

Le Secrétaire fait part à l'assemblée des négociations qu'a nécessitées l'achat du soubassement trouvé à la maison Delcourou : la mairie s'est chargée du transport, mais le prix, qui a été fixé d'un commun accord à la somme de 100 frs, a dû être payé par la Commission. L'assemblée approuve. A ce sujet, M. Thiers fait la communication suivante :

---

(1) Publiée au *C. I. L.* t. 12, n° 5963.

« Vous le savez, Messieurs, les fouilles opérées en 1879 par les soins de « la Commission, sur l'emplacement du Capitole antique, démontrèrent « l'existence de trois galeries qui, sur trois côtés, enveloppaient l'édifice « principal ; le plan de ces galeries est exactement connu ; nous possédons « à peu près tous les éléments nécessaires pour en opérer une restitution « complète ; nous sommes convaincus que les quelques lacunes qui restent « encore disparaîtront, et que nous pourrons un jour restituer ces galeries « dans leurs dispositions essentielles, avec leurs colonnades variées et leur « riche ornementation. Mais si notre étude des galeries annexes était fort « avancée, il n'en était pas de même pour le grand temple qu'elles enca- « draient : nous n'en connaissions que le grand soubassement en blocage, « encore incomplètement déblayé ; l'étendue de ces substructions annonçait « un édifice construit sur un plan grandiose ; nous avions aussi trouvé « dans la fouille un fragment de corniche en marbre blanc, de dimensions « modestes, il est vrai, mais de proportions colossales, et cette découverte « nous avait remis en mémoire les vers d'Ausone :

« .... *Tibi quondam pario de marmore templum*
« *tantae molis erat, quantam......* etc....

« On nous dira que le témoignage d'Ausone est légèrement suspect. « Ausone était un flagorneur qui payait en louanges exagérées l'hospi- « talité, qu'il recevait dans ses voyages ; il ne parlait, d'ailleurs, que « par ouï-dire ; il n'était que l'écho d'une tradition, selon laquelle notre « temple aurait été comparable, pour la masse, au Capitole de Sylla ; nous « allons voir qu'Ausone, peut-être malgré lui, n'a rien exagéré.

« Dans le courant du mois d'août, les ouvriers qui travaillaient aux « fondations du collège, sur l'emplacement de la butte des Moulins, « mirent au jour un énorme chapiteau corinthien en marbre blanc ; pour « être exacts, nous devons dire que nous ne possédons que la moitié « inférieure de ce chapiteau, divisé en deux assises égales pour la com- « modité du transport et de la mise en place. La hauteur de ce bloc de « marbre est d'environ 1 mètre, le diamètre du cercle de base qu'il est « assez difficile de mesurer exactement à cause des saillies des feuilles « d'acanthe, nous a paru pouvoir être évalué à 1 m. 45 environ, ce qui « nous donnerait un diamètre de 6 pieds romains (1 m. 7778) pour la « base de la colonne ; mais ce n'était là qu'une hypothèse ; cette hypo- « thèse est devenue depuis une réalité.

« Depuis notre dernière réunion, on a exhumé une base attique « colossale, qui est évidemment de la même échelle que le chapiteau. Ce « bloc de marbre mesure 2 m. 50 de longueur sur 0 m. 90 de largeur et « 1 m. 10 de haut. Cette base n'est pas sur son lit de pose ; probable- « ment dès les temps antiques, on l'a légèrement inclinée sur le côté et on « en a détaché à la scie une tranche dont nous évaluons l'épaisseur à « 35 centimètres. Avant cette opération le bloc formait une masse indivi- « sible d'environ 7000 kilogs. Ce n'est point la base correspondant au « chapiteau, puisqu'elle est carrée ; c'est la base d'un pilastre d'ante ; « mais Vitruve le dit expressément, les pilastres d'ante avaient exactement « les mêmes proportions que les colonnes des temples. Dès lors en mesurant « le module de ce pilastre, nous aurons le module des colonnes. Cette « opération faite avec le plus grand soin nous a donné pour résultat « 1 m. 77 3/4. Nous pouvons donc affirmer hardiment que les colonnes « du grand temple de Narbonne avaient un diamètre de six pieds. Sur « ces données, lorsque les dimensions du grand soubassement seront « connues, il sera facile de reconstruire le monument par la pensée. Ce « travail serait, en ce moment, prématuré, mais nous croyons dès et « déjà, que le temple avait huit colonnes de front, et était du genre « *pseudodiptère*.

« Si nous ignorons encore la longueur et la largeur de l'édifice, nous « pouvons en déterminer à peu près exactement la hauteur. Les colonnes

« avaient certainement 17 m. 77 de hauteur : avec leur entablement nous « arrivons à 22 m. 22, hauteur respectable ; si nous ajoutons à ce chiffre « d'une part la hauteur du fronton et du groupe terminal, d'autre part « la hauteur du soubassement (soit 2 mètres) et la hauteur encore in- « connue du sol des galeries au-dessus du niveau du forum, nous trou- « vons une hauteur totale d'environ 35 mètres. Pour un édifice en marbre, « c'est absolument gigantesque.

« Essayons de le comparer aux temples antiques. Du Capitole de Sylla, « incendié par la faction de Vitellius, il ne reste que le souvenir ; mais « il nous reste les temples fameux de la grande Grèce qui, depuis tant « de siècles, font l'étonnement du voyageur : le temple de Ségeste est « construit sur une échelle sensiblement égale ; ceux de Jupiter, à « Sélinonte et de Neptune à Poestum, ont, il est vrai, des colonnes plus « épaisses, mais tous ces temples sont d'ordre dorique, et d'un dorique « particulièrement lourd et trapu ; ils sont d'ailleurs en pierre.

« Nous avons donc obtenu dans ces derniers temps des résultats précieux « pour l'histoire et la topographie de Narbonne antique ; nous sommes « en droit d'en attendre d'autres plus importants encore : il faut croire « que cet édifice ne demeurera pas toujours muet.

« Lorsque la caserne Saint-Bernard sera livrée à la Ville, nous pourrons « en atteindre la façade ; là, avec un peu de chance, nous pouvons espérer « mettre la main sur quelque fragment de l'inscription dédicatoire. Peut- « être l'autel existe-t-il encore, en bloc ou en fragments. En outre, « c'est là que se trouvaient les arcs-de-triomphe, s'ouvrant sur le Forum ; « et le Forum lui-même. Que de découvertes précieuses ne nous promet-il « point, avec ses magnifiques colonnes monolithes de granit, dont nous « possédons quelques specimens ; on peut espérer en découvrir d'autres, « retrouver leurs bases, leurs chapiteaux, reconstituer ce genre de porti- « ques à deux étages, mal connus des archéologues.

« Sur le Forum se dressaient les statues des citoyens illustres ; leurs « piédestaux y sont peut-être encore. C'est là qu'on affichait les décrets « des décurions, gravés sur le marbre ou le bronze. Ce point était le « centre de la vie municipale et le cœur de la ville ; il sera nécessaire « de le fouiller méthodiquement ; il n'est peut-être aucun point de la « France aussi riche en souvenirs de l'antiquité ».

M. Thiers, dont la communication a été écoutée avec le plus vif intérêt, présente à l'assemblée la restitution suivante d'une inscription inédite

L · PETRONIVS
L · L ·
ARGENTILLVS
P · Q · XV

retirée des constructions du pont Sainte-Catherine : (1)

M. le Bibliothécaire offre, au nom de l'auteur, une brochure in-8° intitulée : *Recherches sur le développement des organes génitaux de quelques gastéropodes hermaphrodites* par M. H. Rouzaud, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Montpellier. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 50.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

(1) *C.I.L.* t. 12, n° 6006.

Séance du vendredi 11 Décembre 1885.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Dartiguelongue, de Rouquairol, Bories, de Martin, Thiers, Favatier, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Lettre de Mme veuve Fil remerciant la Commission d'avoir racheté le tableau donné à la Société de Saint-Vincent de Paul, et offrant au Musée un petit paysage dû au pinceau de son mari. — Remerciements.

M. Jose Josalhez, peintre au musée Fabre, propose l'achat d'un tableau attribué à Philippe de Champaigne qui se trouve exposé à Montpellier chez M. Sabatié, avoué. Il n'est pas donné suite à cette proposition.

Le Secrétaire fait approuver une note de 15 frs de M. Cassan, marbrier, pour la confection des cartouches du buste de M. J. M. Delpech, ainsi qu'une somme de 150 frs pour la confection d'une gaîne en bois peinte en marbre pour le même buste, et une semblable pour le buste en marbre qui se trouve en magasin, peinture non comprise.

Le président de la sous-commission des Beaux-Arts fait approuver un crédit de 360 frs, sur le budget de 1886, pour payer le drap d'honneur qu'il a commandé selon les décisions antérieures.

Le Secrétaire annonce que le soubassement des Moulinasses a été transporté dans le jardin de l'archevêché.

Les membres du Bureau sont maintenus dans leurs fonctions pour l'année 1886.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1886

Séance du vendredi 8 Janvier 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. le colonel Dartiguelongue, doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes, souffrant.

Présents : MM. de Rouquairol, Riols, de Monerie, l'abbé Dupuy, Gauthier, Thiers, Delpech, Favatier, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

M. le Trésorier donne quelques renseignements sur la situation financière de la société.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et les publications reçues pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/4.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Février 1886.

La séance est ouverte à 1 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, l'abbé Dupuy, de Monerie, Riols, Delpech, Narbonnès, Gauthier, de Martin, Thiers, Favatier, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

M. Chabèr, membre honoraire, assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance. Il annonce ensuite que le classement de la numismatique est entièrement terminé ; cette opération minutieuse, qui n'a pas exigé moins de deux mois de recherches et d'un travail assidu, vaut à notre honorable collègue M. Amardel les félicitations

et les remerciements unanimes de l'assemblée. Il ne reste plus maintenant qu'à en dresser l'inventaire, ce que M. Amardel se propose de faire avant peu.

L'assemblée approuve la maquette en plâtre des sculptures qui doivent orner le piédestal du buste de D. Montfaucon ; elle charge son Bureau d'adresser au Conseil Municipal un croquis et un devis du piédestal avec la demande de faire face à cette dépense, de même qu'il paie les cadres des tableaux qui nous sont donnés par l'Etat.

Sur la proposition de M. Chaber l'assemblée vote l'achat, pour la Bibliothèque de l'ouvrage de J. D. Passavant : *Raphaël d'Urbin et son père Giovanni Santi* (2 vol. in-8°, Ve J. Renouard à Paris).

L'assemblée lève ensuite la séance et se transporte dans la première salle du Musée, où se trouve la fresque de la Magliana que M. Chaber nous a adressée et qui est arrivée le matin même. Là, M. Chaber donne les détails suivants sur cette peinture célèbre et son odyssée depuis les bords du Tibre jusqu'au Musée de Narbonne.

Il existe encore, aux portes de Rome, une maison de chasse du Pape Jules II (1510) nommée La Magliana, dans laquelle se trouvaient deux fresques portant tous les caractères de l'école de Raphaël et même la facture du maître (V. Passavant, Raphaël d'Urbin tome II, p. 227).

1° l'une, peinte sur une surface courbe, sorte de demi-coupole, représentant le Père Eternel bénissant, avec deux anges à ses côtés et un entourage de têtes de chérubins ;

2° l'autre, peinte sur une surface plane, arrondie dans le haut, représentant le martyre de sainte Cécile d'après les termes de la légende : *après que son mari et son beau-frère Valérien et Tiburce eurent été décapités, en dehors de Rome, devant la statue de Jupiter, sainte Cécile fut jetée dans l'eau bouillante, puis décapitée.*

Les deux fresques furent achetées par M. Oudry, entrepreneur du chemin de fer de Civita Vecchia à Rome, enlevées des murs avec les frais considérables qu'entraîne cette délicate opération et présentées au Louvre au prix de 300.000 frs. Cette acquisition était impossible avec le budget du Louvre, tout-à-fait dérisoire ; M. Thiers, alors Président de la République (1873) s'adressa aux Chambres pour obtenir le vote d'un crédit spécial et, afin d'en diminuer l'importance, on n'acquit qu'une seule des deux fresques, au prix de 260.000 frs. M. Oudry garda la seconde, celle du martyre de sainte Cécile, la seule dont nous ayons à nous occuper et dont il demandait 60.000 frs. Voici l'explication de la différence de prix considérable entre les deux fresques : *La Magliana* était devenue propriété rurale et un des derniers propriétaires, pour passer plus commodément de ses appartements dans la chapelle, avait fait faire une ouverture au beau milieu de la fresque, détruisant ainsi toute la partie centrale et la réduisant aux deux panneaux de droite et de gauche.

Cette mutilation barbare semblait avoir détruit pour toujours l'ensemble de la composition ; mais heureusement, le célèbre graveur Marc Antoine Raimondi, l'élève chéri de Raphaël et qui a gravé toutes ses œuvres, avait aussi gravé le martyre de sainte Cécile et cette gravure parfaitement conforme à la fresque *constitue, en même temps, son titre d'authenticité*, puisque cette composition ne se trouvait qu'à la Magliana.

L'ensemble de l'œuvre était tellement remarquable, comme pondération des parties accessoires et par la manière dont est traité le sujet principal, dominé par l'ange portant la palme du martyre, que M. Oudry eut l'heureuse idée, en grossissant sur plus grande échelle la gravure de Marc-Antoine, de reconstituer la partie centrale détruite par l'ouverture pratiquée dans le mur, et dans les mêmes proportions que les deux fragments conservés ; pour ne pas risquer une coloration imaginaire, il fit faire cette restauration dans une gamme discrète, mais s'harmonisant avec la couleur

des deux fragments latéraux : cette restauration de la partie centrale est sur un châssis séparé, de manière que l'on peut à volonté isoler les deux fragments ou bien jouir de l'ensemble de cette composition exceptionnellement remarquable même dans l'œuvre de Raphaël.

Un simple coup d'œil suffit pour juger combien cette idée a été réalisée d'une façon supérieure, comme dessin et comme style, par M. Dubouchet, peintre et grand prix de Rome pour la gravure.

M. Chaber ajoute qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître, à propos de la valeur de cette fresque, l'opinion du célèbre sculpteur naturaliste Carpeaux, qu'on ne saurait certes accuser d'un grand enthousiasme pour l'école Raphaëlesque ; eh bien ! M. Dubouchet se porte témoin, dans une attestation autographe que M. Chaber fait passer sous les yeux de l'assemblée, que Carpeaux avait proposé, devant lui, à M. Oudry de la lui acheter 15.000 frs comptant, plus son buste en marbre, ce qui représente une valeur totale de 20 à 25.000 frs. Voici cette attestation.

« Je, soussigné, certifie que mon ami Carpeaux, voulant acquérir la « fresque de sainte Cécile appartenant à M. Oudry, lui en a offert, devant « moi, quinze mille francs, plus son buste en marbre.

« Fait à Paris ce 21 Janvier 1883. signé H. Dubouchet. »

Quand M. Oudry fut mort, son neveu et héritier portant le même nom, industriel métallurgiste à Paris, route de Versailles, après avoir gardé plusieurs années cette fresque fort encombrante pour les petites installations parisiennes se décida à la mettre en vente à l'hôtel Drouot, où M. Chaber l'acquit sur dernière enchère de 9.000 frs plus 540 frs de commission pour le Commissaire priseur (6 %) et environ 450 frs de frais pour la débarrasser de son armature de fer, l'encadrer et l'envoyer à Montpellier, soit une somme totale de 10.000 frs.

Cet historique terminé, M. Chaber entre dans une étude plus approfondie de la fresque et de son état de conservation ; il invoque d'abord l'opinion de Passavant, qui est la grande autorité quand il s'agit de Raphaël, et il souligne l'importance de la déclaration par laquelle le savant critique nous dit que quelques-uns y reconnaissent la main même du Maître. En ce qui concerne la coloration que l'on pourrait trouver terne, M. Chaber explique qu'à Rome même, dans les chambres du Vatican, le premier sentiment, devant ces œuvres, qui nous semblent presque décolorées et quelquefois semblables à des ombres, est celui de la surprise ; mais il faut reconnaître, en admettant que ces œuvres ont un peu pâli par l'effet du temps, que les fresques ne peuvent être traitées comme des tableaux destinés à être transportés dans des milieux différents ; elles ont été créées pour *accompagner l'architecture* en se mariant avec elle d'une façon discrète et sans devenir le sujet principal, comme un tableau qui a sa vie propre. De plus, il n'y a guère d'exemple de fresques qui ne soient dans des pièces relativement sombres, à une seule grande fenêtre, quelquefois sous des voûtes, de façon qu'une gamme légère et très claire, excluant toute teinte foncée, était absolument nécessaire pour pouvoir être visible ; enfin le petit nombre de couleurs que peut employer la fresque, quatre ou cinq au plus, exclut une grande variété de tons.

Quant à la partie purement matérielle, à son état de conservation, on ne doit pas oublier que l'opération de l'enlèvement de la muraille où les fresques sont fixées est de la plus grande difficulté, et entraîne forcément des dégradations et réparations qui, dans certains cas, sont très graves ; et à l'appui de cette observation, quelques détails sur la manière dont se pratique cette opération délicate ne seraient peut-être pas hors de propos : il y a 40 ans, et c'est ce procédé qu'on a employé pour transporter au Musée de Milan les nombreuses fresques de Luini, qui étaient dispersées dans toute la Lombardie, voici comment on opérait :

Après avoir tracé, sur la muraille, des lignes encadrant la fresque, on perforait complètement un des côtés par une large entaille qui traversait

le mur, de part en part, quelle que fut son épaisseur ; cela fait, on y plaçait un fort madrier d'une épaisseur égale. Quand on avait fait les trois autres entailles et placé les trois autres madriers, la portion de muraille sur laquelle était peinte la fresque se trouvait, par le fait, dans un cadre de madriers, dont on reliait les angles par des bandes de fer et des écrous ; il ne restait plus qu'à détacher, avec des crics puissants, le monolithe et à le transporter dans un musée. On comprend, d'après cela, la rareté de ces opérations qui interdisaient, par leur difficulté même, toute exportation à l'Italie.

Depuis on a progressé, et comme il n'y a pas de budget des Beaux-Arts pour désintéresser les acquéreurs, la loi interdisant l'exportation hors d'Italie des œuvres d'art italiennes reste lettre morte ; cela, joint au nouveau procédé d'enlèvement des fresques, explique la possibilité de les transporter au loin. Voici comment on procède actuellement : on forme sur la fresque, avec une colle soluble à l'eau, un épais cartonnage formé de feuilles de papier épais superposées ; quand on a obtenu une adhérence suffisante, on détruit le mur par derrière et morceau par morceau, de façon à ne respecter que l'enduit particulier sur lequel est peinte la fresque et qui n'a que quelques centimètres d'épaisseur ; puis on la transporte avec précaution et on colle, au revers une forte toile : on lave le cartonnage de la surface et la fresque se trouve transportée sur toile.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, M. Gruyer, membre de l'Institut, dans sa brochure sur la fresque payée par le Louvre 260.000 frs et qui, peinte sur une surface courbe, a subi des outrages qui ont été, en partie, épargnés à celle du martyre de sainte Cécile, peinte, elle, sur un mur plat, (Gruyer, pp. 13 et suiv.) :

« La figure du Père Eternel a souffert de graves avaries : tête très « endommagée, repeinte de manière à altérer la vérité, l'accent, le caractère, « etc... les sept têtes de chérubins ont été repeintes en partie, et particuliè- « rement les deux têtes qui sont placées à la hauteur des bras de l'Eternel, « le restaurateur s'est si lourdement interposé entre Raphaël et nous qu'il « n'a plus rien laissé transparaître. »

Malgré ces irréparables outrages, toute composition qui touche à Raphaël garde une valeur incomparable et explique le prix de ces reliques.

La fresque de sainte Cécile est, il est vrai, moins importante, depuis la destruction de la partie centrale, mais elle a beaucoup moins souffert, dans ses parties conservées, et la gravure de Marc-Antoine lui donne, de plus, un caractère d'authenticité qui manque à celle dont M. Gruyer s'est fait le défenseur convaincu.

M. Chaber termine son intéressante conférence en disant qu'il est disposé à céder la fresque de sainte Cécile au Musée de Narbonne, et il croit lui donner ainsi le meilleur témoignage de l'intérêt qu'il n'a cessé de lui porter. Une telle acquisition serait pour notre Musée un titre d'honneur qu'il partagerait avec le Louvre, seul musée en France qui possède, et depuis quelques années seulement, des fresques transportées.

Après ces paroles que l'assemblée a écoutées avec le plus vif intérêt, M. le Président, se faisant l'organe de la Commission toute entière, remercie M. Chaber de ses bonnes dispositions à notre égard et lui promet que sa proposition sera examinée avec toute l'attention et tout le soin qu'elle mérite.

Et la réunion se sépare à 3 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Mars 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Riols, de Monerie, l'abbé Dupuy, Gauthier, Thiers, l'amiral Lamothe-Tenet, Favatier et Berthomieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Baron de Fournas-Fabrezan demande s'il n'y aurait pas à Narbonne une personne capable de déchiffrer de vieux actes concernant sa propriété de Louzols. Le Secrétaire lui signalera M. l'archiviste-paléographe Cadier qui doit venir incessamment, envoyé par le Ministre de l'Instruction Publique, pour dresser le catalogue de la Bibliothèque de Narbonne.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Chaber relative à la fresque de la Magliana.

Le Secrétaire résume les documents qui ont été fournis par M. Chaber et donne lecture d'un extrait du magnifique ouvrage de D. Guéranger *Sainte Cécile et la société romaine au IIe siècle* qui concorde entièrement avec eux. Cet ensemble de preuves ne saurait laisser aucun doute sur l'authenticité de la fresque, pas plus que l'opinion de Passavant ne permet de douter de sa valeur artistique ; c'est donc, à tous les points de vue, une œuvre considérable dont nous ne pouvons que remercier M. Chaber de vouloir bien nous faire bénéficier ; toute la question est de savoir si elle est à la portée de nos ressources.

Un membre fait observer que, sans contester l'authenticité ou le mérite de l'œuvre, il n'en est pas moins vrai que la partie principale manque entièrement et, qu'après l'acte de vandalisme commis en 1830, la fresque en est réduite aux deux groupes secondaires de droite et de gauche. Dans ces conditions, ce n'est qu'un souvenir archéologique, une sorte de relique, très précieuse il est vrai, mais dont un musée de premier ordre et richement doté pourrait, seul, se payer le luxe ; ce n'est pas là, malheureusement, le cas du Musée de Narbonne.

M. le Trésorier fait connaître l'état de nos finances, duquel il résulte que la Commission ne pourrait faire face à une pareille dépense qu'en engageant, pendant de longues années, ses ressources budgétaires : il appelle l'attention de l'assemblée sur le danger d'une pareille opération et le blâme qu'elle pourrait nous attirer, de la part des assemblées administratives chargées de contrôler notre gestion financière.

Après cet échange de vues, l'assemblée délibère *qu'après un examen approfondi de sa situation financière, et quel que puisse être son désir de posséder une œuvre aussi importante, elle reconnait qu'il lui est absolument impossible de l'acquérir, sans escompter l'avenir et engager, pendant de longues années, ses ressources budgétaires ; une pareille opération lui semble trop dangereuse dans la situation où elle se trouve vis à vis du Conseil Municipal et du Conseil Général de l'Aude.*

Elle charge son Bureau de communiquer sa décision à M. Chaber et de lui exprimer, avec tous ses regrets, sa vive gratitude, pour la nouvelle marque d'intérêt qu'il a bien voulu donner au Musée de Narbonne.

Après l'émission de ce vote, le Secrétaire dit que M. Chaber, « comprenant la position actuelle de la Commission relativement à une acquisition considérable et admettant d'avance sa résolution, quelle qu'elle fût, « à cet égard », l'a chargé de remplir auprès d'elle une mission qu'il ne saurait lui faire mieux connaître qu'en lui citant les termes mêmes de la lettre qu'il lui écrivait le 27 février :

« .... si, après mûre délibération, la Commission ne trouve pas les « moyens d'acquérir une œuvre aussi importante pour le Musée, et surtout « aussi rare, vous voudrez bien rompre le cachet de la lettre ci-incluse et « en donner communication à la réunion.

Conformément à ce désir, le Secrétaire remet la lettre à M. le Président, qui la décachète et en donne lecture :

« Montpellier, ce 26 février 1886.

« Messieurs et chers Collègues.

« Depuis que j'ai eu le plaisir d'assister à notre dernière réunion, j'ai « pu me rendre compte des difficultés que les ressources de notre budget « pouvaient trouver à une acquisition dont nul de nous ne peut méconnaître l'importance exceptionnelle pour le Musée de Narbonne, mais malheureusement d'une valeur considérable.

« J'ai donc pris à cet égard une résolution que je vous communique. « Votre généreuse initiative a doté la ville de Narbonne d'un Musée qui occupe déjà une place très honorable parmi les Musées de France. Divers dons et legs ont contribué à son développement, à une époque certainement moins favorable que l'heure présente. En effet, y aurait-il justice à supposer que ce bon vouloir s'arrêterait là et que le considérable développement de la richesse dans votre heureux pays se désintéressât entièrement de votre œuvre patriotique ? Pour ma part, je ne me permettrai pas de le penser, et, dans le cas où notre Société recevrait un nouvel appui, sous forme de don ou de legs, je viens vous demander de les consacrer à l'acquisition de la fresque de la Magliana. Je ne vous demande aucun engagement légal et ne fixe aucune période de temps ; je me contente de confier à votre bonne volonté une demande que je crois légitime, mais qui, dans tous les cas, vu l'œuvre dont il s'agit, vous prouve l'intérêt dévoué que je ne cesse de porter à votre Musée. Veuillez agréer, etc.... A. Chaber.

Devant ces nouvelles propositions, dont elle ne saurait assez reconnaître le caractère généreux et désintéressé, l'assemblée, annulant son dernier vote, décide qu'il y a lieu d'en remettre la discussion à une séance extraordinaire et que la Commission sera convoquée à cet effet vendredi prochain 19 courant.

Elle approuve une dépense de 22 fr. 85, afférente au port et camionnage de la fresque de Montpellier au Musée de Narbonne.

Le Secrétaire annonce que le Conseil Municipal a voté les 300 frs que nous lui avions demandés pour le piédestal du buste de D. Montfaucon, conforme au devis approuvé par la Commission.

Il fait part de la découverte récente d'une belle mosaïque faite dans la partie nouvelle du cimetière de cité, à 0 m. 60 environ au-dessous du sol. Elle mesure 3 m. 30 sur 2 m. 60, bordure comprise, et ne le cède en rien, comme dessin et comme coloris, aux deux que possède déjà le Musée. La partie centrale entourée d'une bordure rectangulaire formée de carrés alternativement jaunes et blancs, représente un homme nu brandissant des deux mains, sur la tête d'une jeune femme, une hache à double tranchant (*bipennis*). Au-dessus et au-dessous de ce cadre, deux petits vases d'une forme élégante. Le reste du pavé est orné d'un dessin géométrique noir sur fond blanc, dont la monotonie est rompue par quelques rosaces polychromes correspondant à des figures d'oiseaux, le tout entouré d'une riche torsade. L'état de conservation est satisfaisant : il est seulement à regretter que quelques cubes d'émail aient été arrachés de la tête et des draperies de la femme avant qu'on ait pu soustraire la mosaïque à l'indiscrète curiosité du public ; elle est aujourd'hui entourée d'une solide barrière qui la met à l'abri de tout danger.

Le Bureau a écrit à M. le Maire pour lui signaler cette trouvaille et obtenir du Conseil Municipal qu'il en votât le transport dans une des salles du Musée. Une délégation composée de MM. de Monerie, Thiers et Berthomieu est chargée de poursuivre cette affaire et de veiller à la conservation de la mosaïque jusqu'à son enlèvement

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat, pour 130 frs. de 77 carreaux de faïence, à personnages, de la fabrique espagnole de Valence, provenant de la maison Lafeuillade : 70 sont en bon état et les 7 autres brisés, mais d'une réparation facile.

Il fait connaître l'ordre qui a été adopté par M. Amardel pour le classement de la numismatique :

Vitrine I. — Médailles grecques, celtibériennes, gauloises. Italie, Grèce, Asie Mineure, etc... Commencement des Impériales romaines.

Vitrine II. — Impériales romaines.

Vitrine III. — Consulaires romaines.

Vitrine IV. — Suite et fin des Consulaires, numismatique narbonnaise.

Vitrines V et VI. — Monnaies étrangères, cartons : monnaies féodales de France.

Vitrine VII. — Monnaies françaises, jetons des Etats du Languedoc et autres.

Vitrine VIII. — Médailles modernes.

Vitrine IX. — Rois de France, médailles religieuses et jetons modernes, Poids : Narbonne, Carcassonne, Toulouse, Alby, etc.....

Vitrine X. — Sceaux et empreintes, poinçons de monnaies narbonnaises, quelques coins de faux-monnayeurs.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 25.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance extraordinaire du *vendredi 19 Mars 1886.*

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. le Colonel Dartiguelongue, doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes, président, qui s'excuse par lettre de ne pouvoir y assister.

Présents : MM. de Rouquairol, de Monerie, Riols, Delpech, Thiers, Boué, l'abbé Dumay, Favatier et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, M. le Président met en discussion les nouvelles propositions de M. Chaber relatives à la fresque de la Magliana.

Le Secrétaire rappelle que M. Chaber nous demande d'affecter à cet achat les dons et legs qui peuvent nous être faits à l'avenir ; il n'exige, pour cela, aucun engagement légal de notre part, pas plus qu'il n'assigne de terme à notre libération ; il ajoute qu'une proposition empreinte d'un tel caractère de générosité et de dévouement à notre œuvre commune ne saurait être prise en trop sérieuse considération et qu'elle mérite, dans tous les cas, notre plus profonde gratitude.

Un membre fait observer que, tout en rendant hommage au désintéressement de M. Chaber, il ne pense pas que la question puisse être changée par la substitution d'un engagement *moral* à un engagement *légal*, si ce n'est que nous devons tenir d'une façon encore plus complète à en assurer l'exécution : la vraie, la seule question est de savoir si nous pouvons prendre un engagement quelconque. Son avis est que, dans les circonstances actuelles, la Commission ne peut consacrer à ses achats que les sommes bien et dûment acquises, qu'elle a en caisse, et se garder d'escompter l'avenir, à quelque titre que ce soit.

Un autre membre croit que nous ne devons pas renoncer à la loi que nous nous sommes imposée jusqu'ici, d'affecter à chacun des legs qui nous sont faits, un tableau spécial, avec le nom du donateur ; il lui paraîtrait dangereux pour les intérêts du Musée, de noyer ce nom dans une indication collective, non moins que de désigner aux bienfaiteurs à venir l'œuvre à laquelle leurs largesses devraient être fatalement destinées,

alors surtout que cette œuvre, par sa nature exceptionnelle, répond beaucoup moins, il faut le reconnaître, aux desiderata du public en général, qu'à ceux d'un groupe restreint d'artistes et d'amateurs éclairés. Quant aux dons proprement dits, provenant de personnes vivantes, M. Chaber s'illusionne peut-être sur leur importance ; la plupart nous sont faits en nature et l'on citerait, à peine, depuis la fondation de la Société, deux ou trois exemples de dons en argent, d'une valeur totale de 2 à 3.000 francs, qui lui aient été faits sans affectation désignée d'avance ; les temps, dira-t-on, étaient moins heureux ; mais est-il bien sûr que le goût artistique et, partant, les instincts généreux se soient développés dans notre pays, à l'égal de la richesse publique ? C'est, en tout cas, une éventualité que nous ne saurions affronter sans péril. Pourrait-on dès lors assigner à notre libération un terme acceptable ?

M. le Président résume la discussion et met aux voix la proposition de M. Chaber : *L'assemblée, considérant qu'il lui paraîtrait dangereux pour les intérêts du Musée, d'engager les dons et legs qui peuvent lui être faits, en leur assignant une affectation désignée d'avance,*

vu, d'ailleurs, la difficulté de prévoir le terme d'un pareil engagement et l'impossibilité où elle pourrait se trouver d'en assurer l'exécution,

maintient son vote de la dernière séance.

Elle charge son Bureau de transmettre à M. Chaber l'expression de sa vive reconnaissance, avec tous ses regrets de ne pouvoir modifier une décision qui lui est imposée par la force des choses.

Le Secrétaire annonce que l'on vient de trouver, au cimetière de Cité et à quelques mètres de la mosaïque récemment découverte, la naissance d'une autre mosaïque, dont M. Thiers présente un croquis à l'assemblée ; son niveau et la position respective des deux pavés semblent indiquer qu'ils appartiennent à la même habitation : la partie mise au jour représente une suite de rosaces blanc sur noir, ayant à leur centre un petit ornement rouge. Cette disposition exclurait l'idée de tout sujet central : c'était probablement une pièce d'accès, une sorte de vestibule à la pièce principale ; les travaux de déblaiement nous édifieront sans doute, à ce sujet ; elle est en tous cas dans un état de conservation moins satisfaisant que la première, et beaucoup de cubes sont détachés de leur lit de pose.

Un membre fait passer sous les yeux de l'assemblée un très grand et très curieux parchemin de 1332, concernant l'église de Narbonne, et dont on nous propose l'achat. C'est une bulle du pape Jean XXII confirmant l'érection de l'église paroissiale de Saint-Etienne en église collégiale et la création d'un chapitre dans cette église.

Le Musée possède déjà l'acte de fondation de ce chapitre, daté du 7 des ides d'août, l'an XIV du pontificat de Jean XXII (7 août 1330), acte auquel prirent part l'archevêque Bernard de Farges et le chapitre de l'église métropolitaine Saint-Just réunis en assemblée générale dans la maison commune du chapitre. La bulle de confirmation compléterait les documents relatifs à cette importante affaire : malheureusement, les prétentions du vendeur sont très exagérées. M. Bories est chargé, s'il parvient à obtenir des conditions plus raisonnables, de traiter avec lui au mieux de nos intérêts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Avril 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. Dartiguelongue, Riols, Thiers, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Il expose ensuite qu'à la suite d'une visite faite à la mosaïque par la Commission financière du Conseil Municipal et la délégation de la Commission Archéologique, toute latitude a été laissée à cette dernière pour s'adresser à un mosaïste expérimenté qui se chargerait de l'enlèvement et de la mise en place dans une salle du Musée. Le choix de la Commission s'est fixé sur M. Mora, qui vient d'exécuter à Nîmes un travail analogue et nous a été, d'ailleurs, recommandé par M. Maruéjols, maire de cette ville, dans une lettre dont il est donné lecture.

Rendez-vous lui fut donné à Narbonne pour le 7 avril et après une étude approfondie de la question, à laquelle prit part M. l'architecte de la ville, il fut reconnu que le seul emplacement convenable du Musée était la salle Peyre ; nous serions obligés, il est vrai, à cause du peu d'épaisseur du chargement du plancher, d'établir la mosaïque en contre-haut d'environ 3 ou 4 centimètres, mais cette légère différence de niveau serait suffisamment atténuée par le remaniement du carrelage. MM. Mora et l'Architecte de la ville se sont engagés à dresser dans le plus bref délai possible le devis qui sera soumis au Conseil Municipal.

Un membre annonce que M. Bories n'a pu acquérir dans des conditions convenables la bulle du pape Jean XXII dont on nous avait proposé l'achat.

Le Secrétaire offre, au nom de M. Bonnes, membre correspondant, une tête visigothique de style assez barbare ainsi qu'une portion de dalle inscrite trouvées au château de Gléon. Cette dernière est recouverte de nombreux *graffiti* qui semblent être des signatures de pèlerins remontant aux premiers siècles de l'église et analogues à ceux de l'autel de Minerve décrits par M. Ed. Leblant. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 30.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Mai 1886.

En l'absence de M. Tallavignes, retenu par ses devoirs professionnels, la séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence du Colonel Dartiguelongue, doyen d'âge.

Présents : MM. Anglade, sous-préfet, de Rouquairol, Favatier, Riols, Thiers et Berthomieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance. Il expose ensuite où en est la question de la mosaïque.

Suivant l'invitation qui lui en avait été faite, M. Mora a, présenté son devis qui se monte à la somme de 1300 frs, plus 200 frs de frais de déplacement ; ce devis comporte le calque, l'enlèvement, la pose et la restauration complète de la mosaïque. Le devis particulier de l'architecte, comprenant la construction d'un hangar au cimetière et les réparations accessoires, telles que bordure de marbre, main courante, réfection du pavé de la salle Peyre, atteint le chiffre de 500 frs, ce qui porte la dépense totale à 2.000 frs. Ce chiffre a été accepté par le Conseil Municipal réuni, le 10 avril, en comité secret.

Le 27 avril, le Conseil, réuni en séance publique, ne confirma pas cette décision, sous le prétexte que l'état florissant de la Société Archéologique lui permettait d'assumer au moins une partie de la dépense ; il résultait, en effet, de l'examen de ses derniers comptes présentés au Conseil Municipal, qu'elle jouissait, à la date du 31 décembre 1885 d'un avoir de 13000 francs. Il renvoie la question à la Commission des Finances qui devait s'enquérir auprès des membres de la Commission Archéologique de l'état réel de la situation financière.

Le Secrétaire, convoqué dans ce but le 1er mai, fit observer qu'on avait non seulement négligé de tenir compte du passif de la Société, à la même date, mais que la plus grande partie de ce qu'on regardait comme une somme disponible était grevée d'affectations spéciales, telles que legs Cartault, cotisation des membres, dons L. de Martin, etc... et que, tout compte fait, au lieu de disposer d'une somme de 15000 frs, nous ne pouvions consacrer à l'archéologie que 1500 frs environ. Nous attendons la nouvelle décision du Conseil.

Une allocation de 200 frs est votée à M. Bru à titre de gratification.

Le Secrétaire rend compte d'une visite que vient de faire M. Hirschfeld à nos collections épigraphiques : il s'agissait de corriger sur place les épreuves du *Corpus* allemand de M. Mommsen qui s'enrichira, avant la fin de l'année courante, d'un nouveau volume relatif aux Inscriptions romaines de la Narbonnaise et de l'Aquitaine. Le célèbre professeur allemand a été vivement impressionné à la vue de « ce musée grandiose, de cette collection portant le cachet de l'époque d'Auguste, laquelle, par son ensemble encore plus que par l'importance des individus, donne une idée de la grandeur splendide de la colonie narbonnaise, à l'époque où la *Plebs* a érigé un autel à l'empereur Auguste ». Il voudrait que l'on gravât sur la porte du Musée les mots de l'*Ara narbonensis* : « *si quis tergere, ornare reficere volet, quod beneficii causa fiat, ius fasque esto* ». Quel intérêt primordial n'y aurait-il pas, en effet, à soustraire ces précieux débris à toutes les chances de destruction qui les menacent ?

Mgr Barbier de Montault, membre honoraire, communique une étude sur une ampoule de Corrèze provenant du Mont Sinaï et ayant contenu de l'huile du tombeau de sainte Catherine. A cette occasion, il passe en revue tous les monuments qui se rapportent à la légende de l'illustre vierge d'Alexandrie, et, entre autres, le bas-relief du XVe siècle du Musée de Narbonne classé dans le catalogue Tournal sous le no 569 ; il y est faussement désigné comme représentant l'ensevelissement de la Vierge, tandis qu'il représente, en réalité, la mise au tombeau de sainte Catherine par la main des anges. Outre que la présence des anges, à cette place, est déjà un indice révélateur, la certitude devient absolue, quand on prend soin de remarquer que des parois du sarcophage, où va être couchée la sainte, coulent plusieurs jets d'un liquide abondant, qui est immédiatement recueilli dans des vases pour être conservé.

L'assemblée remercie notre savant collègue de son intéressante communication et décide qu'il sera tenu compte de cette rectification dans la confection du nouveau catalogue.

Un crédit de cent francs est ouvert à M. l'amiral Lamothe-Tenet, dans le cas où il trouverait à acquérir, pendant son séjour à la Montagne Noire, quelques faïences intéressantes pour le Musée.

Le Secrétaire dépose une nouvelle marque de potier sur petit vase en terre lustrée rouge : PERI ; ainsi que 160 petits pots en terre cuite trouvés dans le creusement d'une fosse au nouveau cimetière de cité. Ce sont probablement des jouets d'enfants.

M. Alcime Cabannes, propriétaire à Argeliers, offre plusieurs fragments de vases en terre rouge lustrée trouvés aux Causses, entre Argeliers et Ouveillan. — Remerciements.

M. le Trésorier soumet à la signature des membres présents les comptes de l'année 1885.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Juin 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Thiers, Bories, Delpech, Favatier et Berthomieu, secrétaire. M. Louis de Martin s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire expose qu'il a reçu une lettre du Secrétaire de la Société Archéologique du Midi de la France, datée de Toulouse le 2 juin, l'informant que cette société avait décidé de faire une course archéologique à Narbonne, le lundi de la Pentecôte 14 courant. Prière lui était adressée de communiquer cette décision à la Commission Archéologique. Le Secrétaire lança en conséquence les lettres de convocation, mais ne crut pas devoir attendre l'issue de la séance pour exprimer au Secrétaire de la Société toulousaine combien les membres de la Commission seraient heureux de lui souhaiter la bienvenue et de lui faire les honneurs de notre cité. Plusieurs d'entre eux se proposaient déjà de soumettre à l'assemblée les mesures nécessaires pour fêter dignement nos confrères : malheureusement, ces projets tombent d'eux-mêmes devant une nouvelle lettre qui nous parvient à l'instant et nous informe que « cette société a ajourné à « plus tard sa course à Narbonne, qui n'aura donc pas lieu lundi prochain ».

L'assemblée charge son Bureau de transmettre à la Société Archéologique du Midi de la France l'expression de tous ses regrets.

Le Secrétaire annonce que la mosaïque du cimetière a été enlevée dans les meilleures conditions et que le Conseil Municipal a décidé de prendre à sa charge tous les frais de cette opération, à la suite du rapport présenté par M. Revel, président de la Commission des Finances.

L'assemblée vote des remerciements au Conseil Municipal et, en particulier, à M. Revel pour la part qu'il a prise à cette heureuse solution et l'empressement qu'il a mis à nous la communiquer.

La Commission n'aura donc à payer que l'enlèvement d'une partie de la seconde mosaïque, dont on pavera l'embrasure de la fenêtre de la tour Saint-Martial, et les fouilles qui doivent être faites au cimetière de Cité sur leur emplacement.

Une nouvelle marque de potier : OF LVCCEI a été trouvée dans ce même cimetière.

Le Secrétaire dit qu'il a adressé deux lettres à M. Chaber pour l'informer de la décision de la Commission Archéologique à propos de la fresque de la Magliana, et lui demander ses instructions au sujet de cette œuvre d'art, que son installation toute provisoire expose à des accidents, dont nous ne saurions assumer la responsabilité. Ces deux lettres sont restées sans réponse.

Il fait sanctionner l'achat, pour 12 frs, d'une petite pièce d'or de la République de Gênes : croix pattée, autour : CONRADVS : REX : ROMANO : ✝ ; revers : une porte (janua, armes parlantes de la République de Gênes) autour : B : O : DVX : IANVEN : XXX.

On sait que l'empereur Conrad avait donné à la ville de Gênes le droit de battre monnaie : c'est pour perpétuer le souvenir de cette concession que Gênes inscrivit, pendant plusieurs siècles, sur ses monnaies le nom de cet empereur. La légende du revers porte les initiales B : O : du doge en exercice, le 30me probablement, à en juger par le nombre XXX qui suit le mot IANVENSIVM.

Le Secrétaire dépose les ouvrages qui lui sont parvenus pour la Bibliothèque. Et la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Juillet 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Bories, Thiers, l'abbé Dupuy, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Cabannes, propriétaire à Ouveillan, demande des renseigements sur un médaillon héraldique à impression en cuivre, trouvé auprès d'Argeliers et sur une monnaie d'argent impériale qu'il affecte au Musée par l'intermédiaire de M. l'abbé Dupuy. Le premier représente une sorte de dragon héraldique et paraît remonter au XIIme ou au XIIIme siècle : la deuxième est un denier de l'empereur Trajan.

M. le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages reçus par la Bibliothèque et dépose sur le bureau :

1 vol. : *A travers les Espaces* par Mme la Comtesse Agénor de Gasparin.

1 vol. : *Questions diverses* par le Comte Agénor de Gasparin.

Ces deux ouvrages offerts par Mme la Comtesse de Gasparin nous sont parvenus par l'intermédiaire de M. le Maire de Narbonne. — Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Août 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Monerie, Bories, Amardel et Berthomieu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce qu'on a terminé la mise en place des cartouches des tableaux, ainsi que l'installation du buste de D. Montfaucon. Cette opération a entraîné une légère modification dans l'emplacement des autres bustes qui n'avaient pu jusqu'à présent être exposés au public. On a en même temps placé sur un socle tournant les débris du vase en plomb gallo-romain, découvert il y a quelques années dans les fouilles de l'école primaire de la place de Béziers.

Le Secrétaire soumet à l'assemblée une épreuve du tableau des abréviations employées dans les cartouches. — Approuvé.

Il fait sanctionner un excédent de dépenses de 43 frs. sur le crédit de 300 frs. alloué par le conseil municipal pour le socle du buste de D. Montfaucon, suivant le compte fourni par M. Bru, et une somme de 54 frs. pour le déballage, la mise en place et l'installation de la fresque de la Magliana (location des bois comprise).

Il traduit enfin les comptes des cartouches des tableaux qui atteignent un total de 841 frs. 26. Le tout est approuvé.

Le Secretaire offre, de la part de M. Bonnes, membre correspondant, une monnaie en cuivre de Louis XVI, — de la part de M. le Maire, une pièce d'argent espagnole trouvée dans les terrains du collège, et trois autres pièces de monnaie frustes trouvées au même endroit.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues. A cause des vendanges, la prochaine réunion n'aura lieu qu'en Octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Octobre 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Bories, Riols, Thiers, Favatier, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire communique une lettre de M. le Préfet de l'Aude annonçant le maintien par le Conseil général de sa subvention annuelle de 1.500 frs.

Il expose que la mise en place de la mosaïque, commencée le 30 août, a été terminée le 26 septembre. L'assemblée vote à l'unanimité l'acceptation de ce travail et charge le Bureau d'exprimer à M. Mora son entière satisfaction, tant pour la pose de la grande mosaïque, que pour celle du fragment placé dans l'embrasure de la fenêtre de la tour Saint-Martial.

Il est décidé en outre qu'une invitation sera faite aux membres du Conseil Municipal de venir la visiter, mais qu'on attendra, pour ouvrir la salle au public, que les deux mosaïques aient été poncées et passées à l'encaustique, opération qui ne pourra être faite qu'après leur entière dessication.

En sus des crédits de 2.000 frs. votés par le Conseil municipal, il a fallu payer un supplément de 113 fr. 90 pour dépenses accessoires relatives à l'aménagement de ces deux mosaïques. L'assemblée approuve ces dépenses.

M. Bories offre plusieurs empreintes à la cire d'un sceau dont il vient de faire l'acquisition ; il représente la Vierge avec l'enfant Jésus, sous un baldaquin gothique ; au-dessous un abbé crossé et mitré en prières accosté de deux écus portant un lion rampant.

Autour : S : GUIDONIS : DEI : GRA : ABBATIS :
MONASTERII : CRASSENSIS :

C'est un sceau de la fin du XIVe siècle ayant appartenu à un abbé de Lagrasse. Il y eut, en effet, deux abbés de Lagrasse du nom de Gui : le premier, Gui I du Breuil, élu à la fin de 1363 ; le second, Gui II de Roffinhac, religieux de la Chaise-Dieu, élu en 1393. C'est à l'un de ces deux personnages que devait appartenir le sceau en question.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 50.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Novembre 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. le colonel Dartiguelongue, Riols, de Martin, Thiers et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

M. Gabriel Cros-Mayrevieille informe la Commission qu'il vient de publier à Paris un volume sur l'Assistance hospitalière, et que son premier soin, à l'apparition de cet ouvrage, est d'en offrir un exemplaire à la Bibliothèque de Narbonne. L'assemblée charge le Bureau de transmettre ses remerciements à M. Cros-Mayrevieille et s'associe aux éloges que ce travail important lui a déjà valus de la part des spécialistes et des divers organes de la Presse.

L'assemblée décide d'acquérir pour la Bibliothèque, les [illegible] nouveaux volumes de MM. Cohen et Feuardent, sur les médailles impériales romaines, qui viennent de paraître, afin de compléter notre collection.

Le Secrétaire expose qu'il existait il y a quelques ann[illegible] dans le trésor de Saint-Just, un ouvrage très précieux pour notre histoire locale ; c'était

l'inventaire manuscrit, en 4 gros volumes, des archives de l'archevêché de Narbonne, dressé en 1639 par Anthoine Roques, sur l'ordre de Mgr Claude de Rébé. Après la destruction complète de ces riches archives pendant la période révolutionnaire, un pareil résumé avait acquis une inestimable valeur. Par quelle interprétation judaïque de la loi, ce précieux document a-t-il été soustrait à ses propriétaires légitimes ? C'est ce qu'il nous serait assez difficile d'établir... le fait est que, se basant sur des instructions ministérielles qui ordonnaient le transport à Carcassonne des anciennes chartes éparses dans les diverses communes du département, M. Mouynès crut pouvoir s'en emparer au bénéfice du dépôt de notre chef-lieu. On comprendrait, à la rigueur, l'application d'une pareille mesure aux petites localités qui ne peuvent suffisamment sauvegarder leurs richesses locales ; mais, à l'égard d'une ville comme Narbonne, que ses collections de tout genre mettent à la tête du département, elle est, de tout point, injustifiable.

Il paraît que, par suite de circonstances que nous ne saurions préciser, deux de ces volumes, le 1er et le 4me, ont été rapportés à Narbonne et se trouvent actuellement au bureau de l'Etat-Civil, où de nombreuses personnes viennent les consulter.

On comprend sans peine les inconvénients que présente un tel état de choses, tant au point de vue de la surveillance que de la facilité des recherches. La place toute indiquée pour un pareil document, est la Bibliothèque publique ; il est à désirer qu'il y soit déposé dans le plus bref délai possible, et que des démarches soient faites auprès de la municipalité pour obtenir la restitution des 2e et 3e volumes qui sont encore aux archives de Carcassonne.

L'assemblée charge son Bureau de faire ces démarches.

Un membre propose de demander, par la même occasion, que nous soit accordé par le Conseil Général un exemplaire des cartes géologiques du département que vient de publier M. de Rouville et qu'on ne trouve pas dans le commerce. — Adopté.

Le Secrétaire fait approuver l'achat, pour 0.50, d'une petite boucle du Moyen-Age trouvée dans les environs de la ville.

Il présente à l'assemblée une suite d'objets trouvés aux Moulinasses, dans les chantiers du nouveau collège, savoir :

— Une petite statuette sans tête, en marbre, représentant un personnage vêtu de la toge, assis dans une chaise curule ;

— Une autre statuette fruste, mais dont les contours bien arrêtés sembleraient indiquer l'image de Jupiter ;

— Plusieurs débris architecturaux et deux fragments d'inscriptions :

1°) . . . . . IVI . . .	2°) . . . . LVANO AV. . . . . .
. . . . . VSG . . .	. . . . .)MPEIVS INGEN. . .
. . . . SMEN . .	. . . . . .SSVM REDD . . . .

Cette dernière est gravée au-dessous d'un bas-relief aujourd'hui fruste, dont il ne reste qu'une patte d'animal. M. Thiers propose la lecture :

Silvano Augusto Pompeius ingenuus jussum reddidit.

Ce serait, d'après lui, un autel votif élevé par Pompeius Ingenuus au dieu Sylvain : le dernier membre de phrase, quelquefois employé dans ce genre d'édicules à la place des mots usités *votum solvit libens merito*, indiquerait que cet acte religieux a été accompli, non pas d'une façon spontanée, mais par suite d'une certaine pression, telle qu'apparition, songe, etc......

Le Secrétaire soumet à l'appréciation de ses collègues deux panneaux peints, trouvés dans les combles de la salle des dômes, représentant une file de cavaliers armés de pied en cap et flamberge au vent, qui semblent marcher à l'attaque d'une forteresse. Ces deux panneaux faisaient partie

de la frise de la dite salle ; la poutre qui les séparait était supportée par un corbeau où étaient gravées les armes de Mgr Pierre de la Jugie ou de son successeur Jean Ier Roger de Beaufort : d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules ; ce qui les ferait remonter à la deuxième moitié du XIVe siècle.

Un membre rend compte d'une visite qu'ont faite récemment à nos collections lapidaires MM. Héron de Villefosse, membre de l'Institut et Conservateur du Musée du Louvre, et l'abbé Thédenat de la Société des Antiquaires de France : après avoir exprimé leur surprise de la quantité de richesses archéologiques que renferme notre Musée, ils se sont mis à la disposition de la Commission pour le cas où de nouvelles fouilles l'obligeraient à réclamer le concours de l'administration des Beaux-Arts. Acte est pris de cette offre, que le retour de la caserne Saint-Bernard à la ville pourrait rendre, avant peu, on ne peut plus opportune : on sait, en effet, que c'est dans la cour de cette caserne que doit se trouver la façade principale du vaste édifice découvert aux Moulinasses.

Nous leur devons aussi la lecture de l'inscription gravée sur le pommeau du poignard de bronze trouvé, il y a quelques années, dans un puits de Moussan. Elle porte les mots : I de CO . LOMBE ÷ IRAS : il existe, en effet, dans le diocèse de Béziers, auprès de Capestang, un lieu dit de Colombier. Dom Vaissette cite d'autre part, dans le tome IX, p. 814 de l'édition Privat, un certain Jean Colombier, bourgeois de Montpellier, qui fut vice-amiral de la mer dans les parties de la langue d'oc, sous Aymery VII, vicomte de Narbonne, vers la fin du XIVe siècle.

M. Louis de Martin offre une très jolie aquarelle de J. B. Laurens, de Montpellier, représentant une vue d'Aramon-sur-Rhône.

M. Cabanes, propriétaire à Ouveillan, offre parmi [illegible] nombreux débris insignifiants de poterie rouge lustrée, deux fonds [illegible] vase avec marque de fabrique : l'une porte : OF SATO, l'autre [illegible] OLIVI. — Remerciements.

Le Secrétaire dépose les publications reçues, et la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Décembre 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, de Monerie, l'amiral Lamothe-Tenet, Narbonnès, le colonel Dartiguelongue, Gauthier, Bories, Thiers, de Martin, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Il annonce ensuite que, sur les instances de la Commission Archéologique, le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de faire les démarches nécessaires pour nous faire restituer les deux volumes des archives de l'archevêché qui sont encore à Carcassonne. Le Conseil a décidé en outre que ce précieux manuscrit ne serait pas déposé à la Bibliothèque publique, mais conservé à la Mairie, dans la salle des Archives.

M. Ferrand, bibliothécaire, adresse à M. le Président, copie d'une lettre qu'il vient d'écrire à M. le Maire pour lui donner sa démission de bibliothécaire de la ville. Cette résolution lui est imposée par des raisons de santé et la nécessité où il se trouve d'aller suivre un traitement d'eaux minérales. Dès que son état se sera amélioré, il offre de mettre au service de son successeur l'expérience qu'il a acquise pendant les quinze années de son administration.

Le Bureau est chargé de s'entendre avec M. le Maire pour les mesures que comporte cette situation.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Chaber, membre honoraire, annonçant qu'il offre au Musée de Narbonne la magnifique fresque de la Magliana : *le Martyre de Sainte-Cécile.*

L'assemblée, profondément touchée de ce nouvel acte de munificence, qui vient s'ajouter aux nombreuses marques d'intérêt que notre généreux collègue a déjà données à la Commission Archéologique, charge son Bureau de lui en exprimer toute sa gratitude. Elle décide qu'une délégation de la Société ira prier, à l'issue de la réunion, M. le Maire de remercier M. Chaber au nom de la ville de Narbonne et, qu'afin de perpétuer le souvenir de ses bienfaits le nom de M. Chaber sera donné à la salle des Dômes, où sont réunis les tableaux que nous devons à sa libéralité. Une plaque de marbre sera placée, à cet effet, sur la porte principale de la dite salle.

L'assemblée charge, en outre, le Bureau et la sous-commission de peinture d'élaborer le projet d'un objet artistique à offrir à M. Chaber, en témoignage de profonde reconnaissance.

Mgr Barbier de Montault, membre honoraire, adresse une communication au sujet de la reproduction dans « *Gli artisti Francesi in Roma nei Secoli XV, XVI et XVII* » de plusieurs inventaires parmi lesquels figure (p. 49 et 50) l'exportation d'objets d'art en France et spécialement à Narbonne de 1541 à 1588 ; il cite entre autres un tombeau avec deux statues de marbre fait par ordre de Mgr de Foix autrefois ambassadeur de France, et deux cheminées de marbre veiné expédiées par le cardinal de Joyeuse. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1887, n° de janvier). Notre honorable collègue demande s'il n'existe aucune trace de ces objets d'art et s'il ne serait pas possible de faire des recherches à ce sujet.

Sur la proposition d'un membre, est voté l'achat du volume de Babillon sur les monnaies consulaires, qui vient de paraître chez Feuardent, ainsi que celui du Livre Vert de l'archevêché de Narbonne, récemment publié par M. Laurent, archiviste de l'Aude.

Le Secrétaire rappelle que le Conseil Municipal, dans une de ses dernières séances, a chargé M. l'Architecte de la ville de préparer un projet d'aliénation des divers locaux militaires qui vont faire retour à la ville, et parmi lesquels figure notre dépôt lapidaire de Lamourguier. Il lui paraîtrait nécessaire, si nous ne voulons pas être pris à l'improviste par une décision irrévocable de la municipalité, à l'égard de cet immeuble, d'étudier dès aujourd'hui le moyen de sauvegarder notre précieuse collection lapidaire et de lui assurer un local convenable.

L'assemblée charge son Bureau de soumettre cette question à M. le Maire dans l'entretien qu'il doit avoir avec lui.

M. le Président dépose les 3e, 4e et 5e volumes des *Monnaies Impériales* de Cohen, acquis chez Feuardent, ainsi que les ouvrages adressés par le Ministère.

Les membres du Bureau et des sous-commissions sont maintenus dans leurs fonctions pour 1887.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 10.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1887

Séance du vendredi 14 Janvier 1887.

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Pallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Riols, de Monerie, Delpech, Bories, Thiers, Gauthier, le colonel Dartiguelongue, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

M. l'amiral Lamothe-Tenet se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance et annonce le don fait à la Bibliothèque de Narbonne de plusieurs ouvrages par le Ministère de l'Instruction Publique, complément des 38 volumes déjà envoyés précédemment.

M. Chaber remercie, par lettre, la Commission Archéologique de l'honneur qu'elle lui a fait en donnant son nom à une salle du Musée.

Un membre annonce que le remaniement des galeries nécessité par la pose de la fresque de la Magliana a permis d'exposer vingt tableaux et quatre dessins qui étaient en magasin. Le même membre rend compte de la décision prise par la délégation nommée pour l'œuvre d'art à offrir à M. Chaber. Son choix s'est arrêté sur un album artistique renfermant les épreuves photographiques de tous les tableaux donnés au Musée par M. Chaber, ou acquis par son intermédiaire : un membre de la délégation, qui doit se rendre à Paris, s'est chargé de réunir tous les éléments nécessaires à l'exécution de ce projet auquel la Commission Archéologique sera appelée à donner sa sanction. — Adopté.

Le Secrétaire annonce que M. Mora a terminé le ponçage et l'encaustiquage de la mosaïque. Il fait approuver la dépense de 54 francs qui lui a été payée pour la part nous incombant dans les frais de réfection du fragment placé dans l'embrasure de la fenêtre de la tour Saint-Martial ; et, au sujet des 2000 frs votés par le Conseil Municipal pour la grande mosaïque de la salle Peyre, il ajoute que M. l'Architecte se trouve en déficit d'une somme de 220 frs, sur le crédit qui lui avait été ouvert ; ce déficit provient d'une différence qui n'avait pu être prévue dans le prix de la plaque de plomb, et de plusieurs dépenses supplémentaires reconnues nécessaires pendant l'exécution des travaux, telles que réfection du carrelage de la salle, changement total de la main courante, etc......

Plutôt que de faire un nouvel appel à la bonne volonté du Conseil Municipal, le Secrétaire estime que la Commission devrait parfaire la somme avec ses propres ressources. Cet avis est partagé par l'assemblée qui se chargera du compte du marbrier, s'élevant à 220 frs.

M. le Président annonce que les clés de la Bibliothèque lui ont été remises par M. le Maire jusqu'à la nomination du nouveau bibliothécaire. Considérant les charges nouvelles que cet interim va créer pour les membres de la sous-commission de la Bibliothèque, l'assemblée leur adjoint M. Delpech, qui veut bien accepter cette mission.

Le Secrétaire fait sanctionner l'achat, au prix de 20 frs, d'un magnifique celt de 28 cm. de long et dans un état parfait de conservation, provenant des Corbières, et, au prix de 10 frs, l'achat de 6 petits vases trouvés récemment au cimetière de Cité et de plusieurs objets en bronze de la période gallo-romaine découverts à Colombiers, près Nissan, savoir : 4 anses de vases dont 2 historiées — un ornement, rosace percée au centre — une clé — un fragment de miroir avec profil de femme gravé au trait ;

plus, l'empreinte en bronze d'un sceau du cardinal Hippolyte de Médicis : ce sceau est la reproduction identique, sauf la légende, de celui du cardinal Jules de Médicis, ancien archevêque de Narbonne, que possède le Kensington Museum, et dont cet établissement nous a envoyé la reproduction galvano-plastique. En voici l'inscription :

HIP : TT . SL . N . IN . DAM DIACAR DE MED : S. R. E VICECAN : PERV : VMBR . Q C LEGAT .

Hippolitus tituli sancti Laurentii in Damaso diaconus cardinalis de Medicis. Sanctae Romae ecclesiae. Vice cancellarius Perugiae Umbriaeque colegatus. Cet Hippolyte de Médicis était fils naturel de Julien II de Médicis, duc de Nemours, fils de Laurent le Magnifique ; né en 1511, il fut revêtu de la pourpre en 1529. Il était, comme son cousin Jules de Médicis (fils d'un frère de Laurent le Magnifique, Julien Ier) vice-chevalier de l'église romaine et par suite, commendataire de la basilique cardinalice de Saint-Laurent in Damaso. C'est ce qui explique le sujet principal gravé sur le sceau, représentant l'apothéose du saint.

Il est ensuite procédé à la nomination de membres correspondants : MM. Julien Claret, propriétaire, est élu pour le canton de Narbonne ; le baron Edmond de Rivière, propriétaire au Pech, est élu pour le canton de Coursan ; Jules Fabre, propriétaire à Ornaisons, est élu pour le canton de Lézignan ; Théodore Marty, propriétaire à Roquefort-des-Corbières, est élu pour le canton de Durban.

Le Bureau est chargé de porter ces nominations à la connaissance des intéressés.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Bibliothèque et le Secrétaire les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 18 Février 1887.

La séance, retardée d'une semaine, par suite de la neige qui a empêché celle du 11 février d'avoir lieu, est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Delpech, doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes qui, empêché par ses devoirs professionnels, s'excuse par écrit de ne pouvoir se joindre à ses collègues.

Présents : MM. Riols, de Monerie, Thiers, Favatier, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

M. Julien Claret, membre correspondant élu à la précédente réunion, assiste à la séance. M. le Président lui adresse quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre part à nos travaux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

MM. Julien Claret, de Rivière, Fabre et Th. Marty adressent des lettres de remerciements et d'acceptation pour leur nomination de membres correspondants.

Mme veuve Elisa Cassan écrit pour demander que la Commission veuille bien lui céder l'édicule de la Vierge du Pont Sainte-Catherine, pour l'ériger dans l'église Saint-Just. Elle appuie sa demande sur ce que sa famille s'était chargée, depuis plusieurs générations, d'entretenir ce monument votif.

Le Secrétaire rappelle que la Commission avait déjà adressé au Conseil municipal une demande analogue, qui est restée sans réponse. Il serait cependant urgent de prendre une décision à ce sujet car, dans l'impossibilité de trouver un autre emplacement convenable, les fragments restent

toujours épars sous le grand escalier de l'archevêché. Ce statu quo, s'il devait se prolonger, entraînerait fatalement leur ruine. Toutefois, la Commission, d'après lui, n'a pas le droit de se dessaisir du dépôt qui lui a été confié. C'est au Conseil municipal et non à elle que Madame Cassan aurait dû adresser sa demande. La Commission ne peut que l'appuyer chaleureusement auprès des membres de ce conseil et faire des vœux pour qu'elle soit favorablement accueillie.

Le Bureau est chargé de répondre dans ce sens à Madame Cassan, l'autorisant à faire, de sa lettre, tel usage qu'elle jugera utile pour les besoins de la cause.

Un membre expose la situation difficile qui est faite à la Bibliothèque par la démission du bibliothécaire, tant au point de vue de l'ouverture de cet établissement, qu'à celui de son administration ; il croirait utile qu'un des membres de la sous-commission de la Bibliothèque voulut bien se charger, en attendant la nomination du titulaire, de la correspondance avec notre représentant à Paris, M. Dauchez, de la tenue d'un registre où seraient consignés tous les ouvrages reçus pendant l'intérim et du renouvellement des abonnements et souscriptions ; il devrait en outre être sursis, pendant le même temps, à toute sortie de livres.

L'assemblée, trouvant ces mesures nécessaires, charge la sous-commission de la Bibliothèque d'en assurer l'exécution, et lui adjoint M. Claret. Elle vote, en outre, l'achat des *Annales du Couvent des Ursulines de Carcassonne* (3 fr. 50) et des *Notes sur quelques retables de l'ancien diocèse de Narbonne* (1 fr. 25) ouvrages récemment publiés par M. Laurent, archiviste de l'Aude.

Un membre du comité Chaber rend compte des délibérations de ce comité : les premières prétentions que MM. Gruel et Engelmann firent connaître à M. Favatier, au sujet de l'album qui leur avait été commandé, s'élevaient au chiffre d'environ un millier de francs, décompté de la manière suivante : album de 0 m. 36 × 0 m. 44 recouvert en maroquin du Levant, gardes soie, 150 frs ; feuille de dédicace portant, en tête, les armes de Narbonne en couleurs 90 à 100 frs ; 24 feuillets avec encadrement et inscriptions pour les épreuves 144 à 168 frs ; armes de la couverture en argent ciselé, rond de bosse avec haut relief, 600 frs.

A l'appui de leur devis, MM. Gruel et Engelmann envoient le dessin des armes de la couverture, ainsi qu'un projet de la dédicace (or et couleurs) qui obtiennent l'assentiment de l'assemblée.

Sur les observations du Comité, MM. Gruel et Engelmann ont consenti à réduire leur première estimation à 800 frs.

A ce prix, il faudrait ajouter 80 frs pour un écrin et environ 500 frs pour les épreuves photographiques elles-mêmes.

La dépense totale s'élèverait donc, en chiffres ronds à 1400 frs.

Ce prix est adopté par l'assemblée qui donne toute liberté au comité pour traiter les questions de détail, dans les limites d'un crédit de 1500 frs qui lui est ouvert à cet effet. Des remerciements sont adressés à M. Favatier pour ses démarches auprès de MM. Gruel et Engelmann.

Le Secrétaire offre, au nom de M. Théodore Marty, membre correspondant, un mémoire sur la borne milliaire de Roquefort-des-Corbières. M. Thiers est chargé de faire un rapport sur ce travail et d'en rendre compte à la Commission dans une de ses prochaines séances.

M. le Trésorier fait approuver et signer par les membres présents l'état financier de la Commission au 31 Décembre 1886.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 30.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Mars 1887.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Favatier, doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes, président, indisposé.

Présents : MM. de Monerie, Riols, Thiers, membres résidants ; Amardel, Claret, membres correspondants, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance. Il fait part ensuite de la visite faite ces jours derniers au Musée par M. Bellay, inspecteur général des Musées de province, qui a exprimé la satisfaction que lui faisaient éprouver la vue de nos richesses artistiques et la bonne entente de leur classement.

Il annonce que le tirage des épreuves des tableaux de M. Chaber est terminé : cette opération a présenté d'assez grandes difficultés pour les toiles anciennes qui ont fortement poussé au noir, principalement pour le *Portrait d'un lettré* de Sébastien del Piombo. M. Ludovic n'a épargné ni son temps ni sa peine ; on ne pourra juger que dans quelques jours si ses efforts ont été couronnés de succès.

Le second vendredi d'avril étant le Vendredi-Saint, l'assemblée décide d'avancer la prochaine séance de huit jours et de la fixer au 1er avril. Notification de ce changement sera faite dans les journaux de la localité.

La sous-commission de la Bibliothèque communique la liste des ouvrages reçus par cette dernière.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 1er Avril 1887.

La séance est ouverte à 2 h. 35 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Monerie, Riols, Delpech, Gauthier, Thiers, Bories, membres résidants, de Malafosse, membre correspondant, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ferdinand Bruel, architecte, annonçant qu'il se propose d'offrir à la Bibliothèque publique trente-sept ouvrages importants, formant un total de soixante-douze volumes, plus un ancien plan des fortifications de Narbonne dressé en 1730. Trente de ces ouvrages doivent nous être immédiatement livrés : les sept autres, dont il se réserve la jouissance, nous seront remis par ses héritiers, un mois après son décès. A cette lettre est jointe une liste détaillée des volumes faisant l'objet de la donation.

Le Secrétaire rappelle que cet acte de libéralité ne constitue pas le seul droit qu'ait acquis M. Bruel à notre reconnaissance. Nos vitrines renferment, en effet, divers objets précieux provenant de ses propres largesses, ou de son intervention personnelle, alors qu'il était préposé aux travaux de la ville, notamment : un bel écusson en pierre avec armes parlantes, un sceau à charnière en bronze, une belle tortue fossile des carrières d'Armissan et plusieurs objets en bronze ou en poterie de la période gallo-romaine. C'est à lui, enfin, que nous sommes redevables du plan minute et des vues en élévation des ruines mises au jour par nos fouilles des Moulinasses, plan qui a été déposé dans nos archives et restera comme le témoin irrécusable et le dernier souvenir de notre ancien Capitole.

L'assemblée, touchée de ces nombreuses marques d'intérêt, charge son Bureau de transmettre à M. Bruel l'expression de sa vive gratitude :

elle décide qu'un membre de la sous-commission de la Bibliothèque se joindra au Secrétaire pour prendre livraison des ouvrages offerts et veiller à leur transport.

Le Secrétaire annonce que M. Ludovic a terminé le tirage des tableaux de M. Chaber : malgré les difficultés inhérentes à une pareille opération, les membres du Comité ont trouvé les épreuves assez satisfaisantes pour en décider l'envoi à MM. Gruel et Engelmann. Elles ont été immédiatement expédiées avec l'invitation d'entreprendre sans délai la confection de l'album et d'apporter à ce travail toute l'activité possible.

Le compte de M. Ludovic se monte à 475 frs que M. le Trésorier est autorisé à lui payer.

M. Thiers rend compte du travail de M. Théodore Marty, membre correspondant, sur les bornes milliaires de la Clotte et le parcours de la voie domitienne à travers le territoire de Roquefort-des-Corbières.

Après avoir rendu hommage à la sagacité et à l'érudition dont M. Marty a fait preuve dans cette intéressante étude, qu'en dehors du but spécial qu'elle poursuit, il qualifie de monographie à peu près complète de la région, M. Thiers expose, en termes clairs et précis, cette nouvelle thèse de notre collègue du canton de Durban, que l'une au moins des bornes de la Clotte occupe sa position primitive et marquait une des sections de la voie domitienne qui se dirigeait dans le principe de Treilles vers Portel. Cette déviation avait été nécessitée par la présence d'un vaste lac, qui occupait, à cette époque, la plaine de Roquefort ; mais elle subit plusieurs redressements successifs.

M. Thiers adopte cette manière de voir ; la seule réserve qu'il y apporte vise l'ancien passage par Portel qui lui semble peu probable, vu les difficultés du terrain et la rareté des vestiges antiques, depuis les bornes jusqu'au village : il ajoute, toutefois, qu'une visite des lieux lui paraît indispensable pour élucider cette question, sur laquelle il ne saurait encore se prononcer d'une manière définitive.

Ce qui, à son avis, ressort de plus clair du mémoire de M. Marty, c'est que l'on doit écarter d'ores et déjà l'hypothèse émise par M. Tournal d'un chemin transversal et déduire de la présence d'une borne à la Clotte le passage en ce lieu de la voie domitienne elle-même, voie qui aurait subi plusieurs déplacements vers l'Est, causés par le dessèchement progressif du lac qui avait motivé sa déviation primitive.

L'assemblée, qui a pris un vif intérêt à la lecture de M. Thiers, approuve ses conclusions. Elle décide que son rapport ainsi que le mémoire de M. Marty seront déposés aux archives de la société et charge son Bureau de remercier notre nouveau collègue, en l'encourageant à poursuivre ses recherches sur l'histoire et l'ancienne topographie de sa région.

Le Secrétaire fait approuver l'achat des *Documents inédits sur Saint-Just*, de M. Laurent, archiviste de l'Aude, et celui, pour 15 frs, de sept celtae provenant des Corbières, dont l'un, mesurant 18 cm. de longueur, porte une rainure sur chacune de ses faces latérales, exemple unique dans nos collections, plus deux deniers tournois de Henri IV et de Gaston d'Orléans dans un parfait état de conservation.

M. de Malafosse offre un beau marteau à quartzite trouvé dans son domaine de Laroque.

M. Thiers, un fond de vase de Samos avec la marque : MECENVS, provenant du cimetière de Cité et, au nom de M. Emile Bertrand, architecte, un fragment de figurine en marbre blanc découvert à La Franqui.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

La sous-commission de la Bibliothèque communique la liste des ouvrages

reçus depuis la dernière séance, et le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Mai 1887.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Riols, Thiers, Bories, l'amiral Lamothe-Tenet, Favatier, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance, contenant notamment une lettre de M. Chaber, offrant au Musée de Narbonne une belle gravure d'Audran reproduisant le tableau du Poussin : *Saint Jean baptisant dans le Jourdain.* — Remerciements.

Il communique la liste des ouvrages offerts à la Bibliothèque par M. Ferdinand Bruel, soit 69 volumes, albums ou plans, qui ont été reconnus par M. Bories et lui et transférés à la Bibliothèque le 15 avril.

A ce sujet, l'assemblée charge son Bureau d'aller, à l'issue de la séance, s'entendre avec M. le Maire sur les conditions dans lesquelles devra s'effectuer la remise du service de cet établissement au Bibliothécaire-adjoint récemment nommé ; il devra, aussi, lui signaler l'état déplorable dans lequel se trouve le plafond de la grande salle de lecture.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le Maire les cartes géologiques du département de l'Aude dressées par MM. Leymerie et de Rouville et accordées par le Conseil Général à la Bibliothèque de Narbonne.

M. Gabalda, propriétaire à Capendu, offre un grand bronze de l'empereur Claude et un moyen bronze de Vespasien. — Remerciements.

Un crédit de 500 frs est ouvert à M. Amardel, membre correspondant, pour l'acquisition de médailles rares ou de monnaies narbonnaises que le hasard pourrait mettre à sa disposition pendant son séjour à Paris.

Le Secrétaire rappelle que, depuis l'absence du bibliothécaire, la surveillance et la propreté de la Bibliothèque ont été confiées à M. Bru ; il demande, pour lui, une gratification de 200 frs qui est votée à l'unanimité.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Juin 1887.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. de Rouquairol, Riols, Thiers, Amardel et Berthomieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Il annonce ensuite que M. le Maire vient de nommer M. Massip, ancien archiviste de l'Ardèche, bibliothécaire-archiviste de la Bibliothèque de Narbonne. Ce fonctionnaire prendra son service à la fin du mois, l'intérim restant assuré par M. Rossignol, bibliothécaire-adjoint, déjà en fonctions depuis une semaine. La Bibliothèque a rouvert ses portes au public les jours réglementaires.

Il rend compte de la visite que M. l'Inspecteur-Général Baudrillard a faite à la Bibliothèque le 9 juin. Dans les conditions où se trouve cet établissement, par suite du changement de bibliothécaire, cette inspection ne pouvait être qu'illusoire. M. l'Inspecteur en a, toutefois, emporté

l'assurance que la nouvelle organisation dont il venait d'être l'objet ne tarderait pas à porter ses fruits. Il a engagé, de nouveau, la Commission à suivre l'exemple de plusieurs bibliothèques, qui ont inauguré un service de prêts d'ouvrages au public, assurant qu'elles n'en avaient éprouvé aucun dommage. Il a ensuite traité la question d'un comité de surveillance et d'achats de livres nommé par le Ministre de l'Instruction Publique. Son opinion est que cette organisation adoptée par la plupart des bibliothèques des départements, pouvait fort bien se concilier avec le privilège que la Commission Archéologique tient de son acte de fondation, et qu'en tous cas, il y aurait moyen d'arriver à une entente par des concessions réciproques.

Un membre répond que la solution possible et équitable serait de composer *uniquement* ce comité des 25 membres de la Commission, en leur laissant leur mode actuel d'élection. Toute autre combinaison entraînerait, ipso facto, la déchéance de la Commission Archéologique.

Le Bibliothécaire-adjoint dépose les volumes reçus par la Bibliothèque et le Secrétaire les publications qui lui sont parvenues.

M. le Président offre, au nom de notre collègue M. Arthur Delpech, un ouvrage de son frère M. Henri Delpech, récemment décédé, intitulé : *La tactique au XIIIe siècle.*

L'assemblée accueille avec le plus grand intérêt ce magnifique ouvrage qui obtint, dès son apparition, une notoriété européenne. Elle charge son Bureau d'exprimer toute sa gratitude à notre honorable collègue, avec les regrets que lui inspire la fin prématurée de ce vaillant pionnier de la science, dont la vie entière avait été consacrée au culte désintéressé des Lettres et des Arts.

Il est ensuite décidé qu'on fera immédiatement coller sur toile les cartes géologiques de l'Aude données par le Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance extraordinaire du vendredi 24 Juin 1887.

La séance est ouverte à 1 h. 30, dans la maison du Secrétaire, sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. de Rouquairol, Riols, Bories, Caillard, Favatier, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

Le Secrétaire explique que le Bureau a cru devoir changer, pour cette fois, le lieu de la réunion, pour ne pas transporter l'album de M. Chaber qui vient de lui être expédié à domicile, et éviter ainsi toute chance de détérioration ou d'avarie.

Il fait ensuite passer l'album sous les yeux de l'assemblée qui, après l'avoir examiné avec la plus grande attention, s'en déclare très satisfaite. Elle charge son Bureau de féliciter MM. Gruel et Engelmann sur la façon remarquable dont ils ont exécuté cette œuvre d'art, et ouvre un crédit de 900 frs (prix convenu) pour solder leur facture.

Il est ensuite décidé, l'état de santé de M. Chaber ne lui permettant pas de venir à Narbonne, que l'album lui sera apporté à Montpellier et présenté, au nom de la Commission, par le Secrétaire qui veut bien se charger de cette mission.

L'adresse qui accompagnera cet envoi est signée par les membres du Bureau et conçue dans les termes suivants :

A Monsieur Alfred Chaber, membre honoraire de la Commission Archéologique de Narbonne.

« Monsieur et très honoré Confrère.

« Les membres de la Commission Archéologique de Narbonne ont « l'honneur de vous dédier cet album qui contient la reproduction des

« tableaux dont le Musée de Narbonne est redevable à vos libéralités « ou à votre gracieux intermédiaire.

« Ils vous prient de l'agréer comme une marque de leur profonde « gratitude.

« Narbonne, le 24 Juin 1887.

« signé : le Président, le Secrétaire, le Secrétaire-adjoint, le Trésorier ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Juillet 1887.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. de Rouquairol. doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes, retenu par ses devoirs professionnels.

Présents : MM. Riols, Bories, Gauthier, Favatier, Amardel et Berthomieu, secrétaire.

M. Massip, récemment nommé bibliothécaire, assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance. Il communique une lettre par laquelle M. Bru, concierge du Musée, envoie à la Commission une copie de sa lettre de démission à M. le Maire de Narbonne ; il exprime en même temps aux membres de la Commission ses regrets d'être obligé de quitter, pour raison de santé, un poste qu'il occupait depuis 36 ans et qu'il eût été heureux de remplir jusqu'à sa mort ; il les remercie de toutes les marques d'intérêt qu'il a reçues d'eux, dans le cours de ce long service.

Le Secrétaire croit être l'interprète de la Commission toute entière, en exprimant à son tour à M. Bru tous les regrets qu'elle éprouve à se séparer d'un serviteur tel que lui et en lui rendant le témoignage qu'il n'a cessé d'apporter à l'accomplissement de sa tâche un zèle, une intelligence et un dévouement irréprochables. Il demande à l'assemblée d'inscrire l'expression de ces sentiments au procès-verbal de la séance et d'appuyer auprès de la Municipalité, toute demande que M. Bru pourra faire en vue de l'obtention d'une pension de retraite que ses longs et loyaux services ont bien méritée.

Cette motion est votée à l'unanimité.

Le Secrétaire rend compte de la mission dont on l'avait chargé auprès de M. Chaber : l'album a été remis le 28 Juin à notre honorable collègue, que ce souvenir de la Commission a vivement touché ; il l'a chargé de lui en exprimer toute sa satisfaction, en attendant de venir la remercier, en personne, dès que l'état de sa santé le lui permettra.

Il annonce que M. Cauvet lui a envoyé les 2e et 3e tomes des archives de l'archevêché, qui se trouvaient à Carcassonne, et dont la restitution à notre ville est due en grande partie aux démarches de notre honorable collègue. La Commission vote à M. Cauvet des remerciements pour le concours qu'il lui a prêté en cette occasion.

M. le Président informe l'assemblée que M. le Maire a transmis une demande de l'administration municipale de Toulouse, relative au prêt de certains tableaux de notre Musée à l'Exposition artistique de cette ville, en demandant l'avis de la Commission Archéologique. Cette demande vise les trois œuvres suivantes : n° 157 du catalogue *Mort de Cléopâtre*, par Rivalz ; n° 26?. *Charité romaine*, par Subleyras ; dessin, *Funérailles de Patrocle*, par Gamelin.

Le Comité de l'Exposition se charge bien entendu des frais de port, d'emballage et d'assurance contre tous risques.

Un membre de la sous-commission des Beaux-Arts croit que nous devons nous montrer, en principe, rebelles à ces sortes de demandes qui ne se renouvellent que trop fréquemment et peuvent entraîner les plus graves conséquences : il estime, cependant, qu'on pourrait, pour cette fois, déférer à la proposition de M. le Maire de Toulouse, les tableaux désignés ayant été choisis, moins à cause de leur valeur artistique, que parce qu'ils appartiennent à l'ancienne école toulousaine.

L'assemblée se range à cet avis et charge son Bureau de le transmettre à M. le Maire de Narbonne, avec cette restriction que l'état de désorganisation où se trouve le Musée, par suite du changement de notre personnel, pourra bien entraîner un certain retard dans l'envoi.

Le Secrétaire signale la découverte, au chantier des nouvelles casernes, d'un vase funéraire en pierre, avec couvercle, contenant deux petits boulets de fer ; et au cimetière de Cité, de 12 petits vases en terre cuite de la période gallo-romaine.

M. Amardel offre, au nom de M. François Caillard, une petite pièce en cuivre de Louis XIII (menut) frappé à Vich en Espagne, pendant l'occupation française (1641 ou 1642). — Remerciements.

M. le Bibliothécaire dépose les ouvrages qu'il a reçus.

Le Secrétaire dépose, de son côté, les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Les séances d'août et de septembre n'ont pas eu lieu par suite des vacances.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Octobre 1887.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Narbonnès, Cauvet, de Monerie, Bories, Thiers, Gauthier, l'abbé Dupuy, Favatier, de Malafosse, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Maire de Narbonne communique la nomination du sieur Joseph-Guillaume Ginoulhac comme concierge du Musée, en remplacement de M. Bru, démissionnaire ; le Musée, qui était fermé depuis le 22 juillet, a donc rouvert ses portes le 21 septembre, époque de cette nomination. Dans l'intervalle, les clés sont restées, par ordre de M. le Maire, entre les mains du concierge de l'Hôtel-de-Ville.

M. le Président fait savoir que, par lettre du 23 Juillet, M. de Rivière, membre du Comité de l'Exposition artistique de Toulouse, avait demandé pour cette dernière, à la place des trois tableaux primitivement désignés, la *Vieille à la tirelire* de Dubos. Ce tableau lui a été envoyé le 25 juillet.

M. le Bibliothécaire lit le rapport suivant qu'il a adressé à la sous-commission de la Bibliothèque sur les améliorations qu'il lui semblerait urgent d'apporter à l'aménagement et à l'administration de l'établissement dont la direction lui a été confiée.

« Monsieur le Président,

« Les opérations effectuées dans la Bibliothèque pendant le mois de « Juillet ont donné lieu aux observations suivantes, que j'ai l'honneur de « soumettre à votre examen.

« L'agrandissement du local est nécessaire ; le nombre des volumes « entassés sur le parquet dans la salle de la Tour, sur la table de la salle de lecture, ou relégués au second plan sur les rayons, derrière les hauts formats du premier rang, qui les dérobent aux recherches, « s'élève actuellement à près de 1600 : il n'existe plus de place pour recevoir les accroissements. Puisque la salle de la Tour est sans emploi, il suffirait d'établir des rayons dans cette salle pour prévenir les nombreux inconvénients de l'encombrement qui menace de se produire.

« L'entretien de la bibliothèque laisse à désirer, l'art. 9 du règlement « prescrit de rapproprier le local et d'épousseter les volumes deux fois « par an, au moins : à l'occasion de la nomination du nouveau concierge du Musée, il serait à désirer que la sous-commission voulût bien pres- « crire une plus fréquente application de cette mesure si favorable à la « conservation des collections.

« Le nombre des registres employés à constater les opérations du « service est trop élevé, l'extrême simplicité de ces opérations permettrait « sans inconvénient d'en réduire le nombre ; la plupart d'ailleurs cons- « tituent un double emploi : six, au lieu de vingt-cinq, paraissent devoir « suffire, ce sont les suivants : 1° registre courant des entrées ; 2° regis- « tre des prêts à MM. les membres de la Commission Archéologique ; « 3° le livre des reliures ; 4° le livre du public ; 5° le registre des « délibérations de la sous-commission ; 6° le copie de lettres.

« Il appartient à la sous-commission de déterminer dans quelle mesure « doivent être répartis les crédits affectés au service de la bibliothèque. « Les dépenses prévues concernent l'entretien, les fournitures de bureau, « les achats de livres, les abonnements aux Revues périodiques et la reliure.

« Peut-être serait-il avantageux d'attribuer désormais à chaque article de « dépenses la part de crédit qui pourrait lui convenir ; les fonds disponibles ne seraient pas ainsi exposés à demeurer sans emploi, et l'emploi en « serait toujours fait avec discernement.

« Les statistiques de la bibliothèque revèlent une décroissance notable dans le nombre des lecteurs ; il fut communiqué 1164 ouvrages en 1880 contre moins de 500 demandés en 1885.

« Si le défaut d'un catalogue clair et complet ne justifie pas unique- « ment cette situation, il est une des causes qui servent à l'expliquer ; « on ne connaît pas la consistance de la bibliothèque.

« En 1867, elle comprenait au témoignage de M. Roussel, environ « 10.000 volumes ; le recensement opéré pendant le mois qui vient de « s'écouler en met plus de 30.000 en évidence.

« Le catalogue méthodique de M. Roussel, d'ailleurs entièrement con- « forme aux anciennes instructions, est, aujourd'hui, à ce point de vue, « en retard de vingt ans et laisse un arriéré de plus de 20.000 volumes. « Il serait donc à compléter, s'il n'était à refaire.

« Le catalogue méthodique d'une bibliothèque, d'après les dernières ins- « tructions ministérielles, est un travail considérable ; il se présente avec « une désignation complète du titre, de l'auteur, de la date, du format, « de l'édition, du numéro d'ordre, des particularités typographiques, qui « distinguent chaque ouvrage ; ainsi reconnu, désigné, collationné, estam- pillé et numéroté, l'ouvrage prend place dans la spécialité scientifique ou littéraire à laquelle son caractère le rattache.

« Le désir de MM. les membres de la Commission Archéologique est d'obtenir, le plus tôt possible, une nomenclature complète des ouvrages qui composent la bibliothèque : le temps qu'exigera la confection du catalogue méthodique ne me permettrait pas de répondre à mon gré « à ce légitime désir ; aussi me suis-je proposé d'entreprendre de suite « la mise en œuvre du catalogue alphabétique ou nominal.

Ce répertoire suit généralement le catalogue méthodique dont il emprunte les principaux éléments, c'est-à-dire le nom de l'auteur et le

« titre sommaire de chaque ouvrage ; il a pour objet de répondre sans « délai à toutes les demandes, en même temps qu'il donne une vue « d'ensemble des ressources d'une bibliothèque ; il n'existe pas pour la « bibliothèque de Narbonne ; il pourrait être mis à la disposition de « MM. les membres de la Commission et du Public, dans quelques mois, « permettant ainsi d'attendre sans inconvénient les détails complets du « catalogue méthodique.

« Tels sont, M. le Président, les principaux désiderata que j'ai « remarqués dans le service qui m'a été confié ; j'ai cru devoir les signaler « à votre attention, afin que les propositions d'amélioration, auxquelles « il donne lieu soient soumises, si vous le jugez opportun, à l'appréciation « de MM. les membres de la sous-commission.

« Veuillez agréer, etc..... signé : Massip. 11 août 1887 ».

L'assemblée, qui a écouté ce rapport avec le plus vif intérêt, en ordonne le renvoi à la sous-commission de la Bibliothèque. Le Bureau n'a pas cru, cependant, devoir attendre la décision de celle-ci pour prendre l'initiative d'une demande à M. le Maire touchant l'établissement de nouveaux rayons dans la salle annexe de la Tour ; ce projet a été favorablement accueilli et mis aussitôt à exécution.

Le Secrétaire rend compte de la découverte d'une habitation romaine qui vient d'être faite dans une vigne de M. Dellprat, située le long du chemin d'Armissan, à 5 ou 600 mètres du point où prennent naissance les deux routes d'Armissan et de Gruissan ; les travaux de défoncements qui l'ont amenée ont malheureusement été conduits avec si peu de soin, que tout ce qu'on a retiré était à l'état de fragments : débris d'une mosaïque d'un dessin analogue à la plus petite de celles trouvées récemment au cimetière de Cité ; fragments d'amphores, de poteries de Samos et de placages en marbre blanc ; les deux seuls objets un peu importants et à peu près intacts, deux colonnettes surmontées de leurs chapiteaux, ont été immédiatement retirés par le propriétaire de la vigne et recueillis chez lui.

Une autre découverte a été faite en creusant les fondations du magasin que M. Mècle vient de faire construire derrière la nouvelle école laïque de Cité : de nombreuses sépultures romaines ont été mises au jour ; elles présentaient cette particularité que les corps s'y trouvaient disposés sans aucune orientation précise et avaient la tête et le haut de la poitrine préservés par trois larges briques plates à rebord, dont une servait de support et les deux autres étaient dressées à droite et à gauche en forme de toit. On y a trouvé aussi un tombeau en terre cuite très curieux, que M. Mècle a bien voulu offrir au Musée ; ce tombeau, d'une forme cylindro-conique, qu'on dirait composé de deux fonds accouplés de grandes amphores, renfermait le corps d'un très jeune homme, à en juger par l'état des dents et la dimension des os ; l'ajustage des deux calottes devait être cimenté. Malgré quelques cassures faites pendant l'extraction, ce tombeau semble pouvoir être facilement réparé. Aucune de ces poteries ne porte de marque de fabrique.

Des remerciements sont votés à M. Mècle.

M. de Malafosse parle d'un tableau de Tournier, peintre toulousain, (1604-1670), qui figure sous le nº 42, à l'exposition artistique de Toulouse ; il provient de la sacristie des Minimes de cette ville et représente Juda, prosterné devant Joseph. Bénézet, dans son histoire de l'art toulousain, le regarde comme l'œuvre la plus remarquable de ce maître ; il fait un grand éloge de sa tonalité et de sa composition.

M. de Malafosse a remarqué dans l'église Saint-Just un tableau identique, qui se recommande aussi par de grandes qualités de dessin et de coloris ; il serait intéressant d'en connaître la provenance et d'étudier lequel de ces deux tableaux est l'original, lequel, la copie.

M. Pompidor offre une plaque de cheminée en fer repoussé avec une devise et les armes de Hollande. — Remerciements.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Novembre 1887.

La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Cauwet, Bories, Delpech, Riols, Amardel, Claret et Massip, bibliothécaire.

M. Riols est désigné pour remplacer M. Berthomieu, secrétaire, absent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance. Il signale ensuite le mauvais état dans lequel se trouvent certains tableaux, notamment le *Portrait* peint par Lefèvre (Galerie Peyre) et le *Saint Augustin* de la salle Chaber. La peinture s'écaille et il se produit des boursouflures menaçantes.

L'assemblée charge la sous-commission de peinture de passer un examen attentif de tous les tableaux du Musée au point de vue des réparations nécessaires.

Le Bibliothécaire communique la liste des ouvrages qui lui sont parvenus.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire par intérim : J. Riols.

Séance du vendredi 9 Décembre 1887.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, de Monerie, Delpech, Narbonnès, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

M. Riols lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Secrétaire communique la lettre de part annonçant la mort de M. Bru, ancien concierge du Musée.

Il lit ensuite une communication de M. E. Bertrand, architecte, sur la mosaïque du cimetière de Cité (salle Peyre).

Il annonce que le tableau *La vieille à la tirelire*, qui avait été prêté à l'Exposition de Toulouse, nous a été rendu et est arrivé en bon état.

Il signale quelques gouttières que les dernières pluies ont causées dans la salle Barathier et dans l'embrasure de la fenêtre du couchant de la salle de la grande cour. Les premières ont endommagé un certain nombre de dessins ; les secondes menaceraient sérieusement les peintures accrochées au-dessous d'elles, si l'on ne se hâtait d'y porter remède.

Le Bureau est chargé de signaler à M. le Maire l'urgence de cette réparation.

MM Riols et de Monerie, au nom de la sous-commission de peinture, rendent compte de la visite qu'ils ont faite des tableaux du Musée au point de vue des restaurations que leur état pourrait exiger. Le résultat de cet examen est favorable et ils se bornent à indiquer quelques précautions à prendre dans l'entretien de certains d'entre eux.

Le Secrétaire propose un projet de règlement pour les personnes qui désireraient travailler dans les galeries du Musée, ou bien y exposer leurs œuvres. Ce règlement lui semble d'autant plus nécessaire qu'en l'absence d'une surveillance permanente dans les salles du Musée, l'admission des personnes étrangères demande à être entourée de garanties toutes parti-

culières et que ces personnes doivent être bien pénétrées des obligations auxquelles elles doivent se soumettre.

En voici le texte que M. le Président soumet à l'assemblée :

Art. 1. — « Les personnes qui désirent travailler au Musée devront, à moins d'une autorisation spéciale de M. le Maire de Narbonne, en adresser la demande à M. le Président de la Commission Archéologique : cette demande devra être appuyée par deux membres de la dite Commission et indiquer l'objet qu'elles veulent copier.

Art. 2. — « La permission écrite qui leur sera donnée à cet effet devra être remise par elles au concierge du Musée, qui leur fera connaître les articles du règlement auquel elles doivent se soumettre.

Art. 3. — « Cette permission est personnelle ; il leur est interdit d'introduire au Musée aucun étranger.

Art. 4. — « Les jours et heures de travail leur seront indiqués par le concierge : elles ne pourront, dans aucun cas, travailler le dimanche ni le jeudi, ni les jours de réunion de la Commission Archéologique.

Art. 5. — « Elles devront déférer aux observations qui leur seront faites par le gardien, s'abstenir de toute conversation bruyante et observer la plus grande propreté.

Art. 6. — « Il est défendu de toucher à aucun des objets exposés dans les salles, d'y fumer, d'ouvrir les fenêtres, ou de pénétrer dans les dépendances du Musée interdites au public.

Art. 7. — « Aucun tableau ne sera déplacé, sous quelque prétexte que ce soit : il est expressement défendu d'introduire les chevalets dans l'intérieur de la barrière qui protège les œuvres exposées.

Art. 8. — « Il est défendu de calquer les tableaux, soit avec du papier végétal ou verni, soit avec un voile ou tout autre procédé, comme aussi d'y prendre des mesures avec un instrument quelconque.

Art. 9. — « Il est également défendu de passer sur les tableaux de « l'huile, du vernis ou toute autre espèce de liquides.

Art. 10. — « Toute infraction au présent réglement entraînera le re- « trait de la permission, sans préjudice des peines et dommages que la « nature du délit pourrait comporter.

Œuvres exposées :

Art. 11. — « Les artistes qui désireront exposer quelqu'une de leurs « œuvres dans les galeries du Musée devront en demander l'autorisation à « M. le Président de la Commission Archéologique.

Art. 12. — « Cette exposition, à moins de permission spéciale, ne devra « pas excéder quinze jours.

Art. 13. — « Les œuvres exposées ne pourront porter que la signature « ou le nom de l'auteur, sans aucune mention de prix ou toute autre « indication commerciale. »

Ce règlement, discuté article par article, est adopté à l'unanimité : il est décidé en outre qu'il sera affiché dans les salles du Musée, et qu'un exemplaire en sera remis au concierge pour que communication en soit faite aux intéressés.

MM. les membres du Bureau et des sous-commissions sont maintenus dans leurs fonctions pour l'année 1888.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1888

Séance du vendredi 13 Janvier 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, de Monerie, Delpech, Bories, Favatier, Narbonnès, l'amiral Lamothe-Tenet, membres résidants, Amardel, de Malafosse, membres correspondants, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

M. le Président annonce la mort de M. Gabriel Bonnel, membre résidant, décédé le 11 Janvier dernier ; il prononce, à ce sujet, l'allocution suivante :

« Messieurs.

« Nous avons eu le regret de perdre un de nos collègues, qui s'était « occupé toute sa vie d'études archéologiques, se rattachant principalement « à notre histoire locale. Son état de santé ne lui permettait plus depuis « longtemps d'assister à nos séances, mais il s'intéressait toujours à la « prospérité de notre Musée. Il nous a donné des preuves manifestes de « cet intérêt dans ses dispositions testamentaires qui le placent au rang « des principaux bienfaiteurs du Musée ; les collections variées d'objets « d'antiquité qu'il avait formées et dont il nous a transmis la propriété, « perpétueront le souvenir de ses libéralités et de ses recherches persévérantes pour réunir les éléments nombreux de ses diverses collections, dont nous pourrons bientôt, nous l'espérons du moins, apprécier toute l'importance ».

M. le Président ajoute qu'une communication officieuse du testament de M. Bonnel lui permet de mettre sous les yeux de la Commission les clauses qui la concernent ; en voici la teneur :

« Je lègue à la Société Archéologique de Narbonne pour être départis par ses soins entre le Musée et la Bibliothèque de cette ville, tous les objets qui auront un caractère artistique, archéologique et scientifique, tels que : tableaux, collections, livres, médailles, monnaies étrangères anciennes ou modernes, meubles, glaces, faïences, porcelaines, sceaux, jetons, médaillons, poids anciens, gravures, parchemins, manuscrits, etc... Seront donc exclus de ce legs les papiers de famille et privés.

« Je lègue particulièrement au dit Musée la somme de 5000 frs pour être « employée à l'achat de tableaux qui porteront mon nom.

« J'entends que rien de ce qui sera recueilli par la Société Archéologique « de Narbonne en vertu du présent testament ne puisse être ni vendu ni « échangé et que, au contraire, le tout soit conservé, autant qu'il se « pourra, dans un local et des casiers spéciaux, portant mon nom.

« La recherche, le triage et le classement des divers objets dont il s'agit ici seront faits par M. Tallavignes, avocat à Narbonne, mon conseil « et mon ami.....

... Toutes les sommes léguées dans le présent seront exigibles six « mois après mon décès, sans intérêts jusqu'alors ».

Les membres de l'assemblée, vivement touchés de ces généreuses dispositions que leur regretté collègue venait de prendre à leur égard, décident que l'expression de leur gratitude sera inscrite au procès-verbal de la séance et que son nom et son portrait figureront parmi les bienfaiteurs du Musée de Narbonne.

Ils décident, en outre, qu'une délégation de la Commission assistera M. Tallavignes, dans l'inventaire et le classement des objets légués. Ils nomment, à cet effet : MM. Bories et Massip, pour la bibliothèque ; Berthomieu et Amardel, pour l'archéologie ; Riols et de Monerie, pour les Beaux-Arts.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

Lettre de M. le Baron de Fournas-Fabrezan informant la Commission que, sur la demande de M. de Malafosse, il veut bien céder au Musée de Narbonne l'inscription visigothique gravée sur la grande dalle tumulaire de Truilhas. Le Secrétaire explique que cette dalle contient, outre l'inscription susdite, une seconde inscription obituaire en l'honneur d'un seigneur de Truilhas, M. Claude Gournas de la Brosse, que M. le Baron de Fournas voudrait conserver. Il faut donc partager la dalle.

Le Bureau a chargé de cette opération délicate M. Martin, l'ancien associé de M. Bru, qui lui a paru offrir toutes les garanties désirables.

Des remerciements sont votés à M. le Baron de Fournas.

M. Ch. Read demande, au nom du British Museum, si la Commission ne pourrait pas céder à cet établissement quelques specimens de l'*obra dorada* narbonnaise, en échange de vieilles faïences anglaises ; il désirerait aussi obtenir l'estampage d'une plaquette en bois de la galerie Barathier portant gravées, avec les armes de la Grande-Bretagne, celles de Londres et d'une famille noble du pays.

L'assemblée décide qu'il y a lieu d'accéder à cette dernière demande ; quant à la première, les témoins que le Musée possède de cette ancienne industrie narbonnaise sont tellement réduits qu'il est impossible d'en diminuer le nombre.

Le Secrétaire annonce que le drap d'honneur de la Commission a été tenu, aux obsèques de M. Bonnel, par MM. Tallavignes, Rigols, Favatier et Berthomieu. Il fait observer que, malgré les six noms tirés au sort pour ce service, trois membres seulement ont pu répondre à l'appel qui leur avait été fait et que, sans la présence de M. Tallavignes, le drap d'honneur de la Commission n'aurait pu figurer à la cérémonie ; il demande qu'à l'avenir le nombre de six membres désignés soit porté à huit. — Adopté.

Par une note, qu'il a chargé M. Amardel de communiquer à l'Assemblée, M. Thiers annonce qu'en étudiant le premier fascicule des inscriptions narbonnaises paru récemment, il lui avait semblé que les nos 606, 347, 92 et 569 devaient être rapprochés ; toutes vérifications faites, toutes mesures prises, ces prévisions se sont complètement justifiées, et voici l'inscription rétablie :

Q. IVLIO. C. F. VOL T. BARBARO .AEDILI. C OL. DINIA
LVB eronense VIVIT. Q. IVLIVS. SAECVLARIS. SIBI. ET
PATRONO . IVLIA. SAECVLA ris. L VIVIT. P. ATTIO.
EROTI S. L· PHILARGVRO. PAT P. L. VRBANA MATER

Cette inscription très importante atteste que Digne était colonie romaine, que son nom officiel était : *Colonia Dinia Luberonensis* (le Lubéron est un chaînon qui se détache vers le S.-O. du massif des Alpes), qu'elle avait des édiles au nombre de ses magistrats et que les citoyens Romains qui en faisaient partie étaient inscrits dans la tribu *Voltinia*.

Il manque la pierre qui faisait l'angle droit du tombeau et aussi une pierre appartenant à une assise inférieure ; le mot *urbana* a été inscrit en surcharge, par suite d'un oubli du graveur.

M. de Malafosse communique l'inscription suivante :

✝ Anno Domini M.C.C.X.C.V. obiit Domina Pulla quae fecit istam Capellam. Cujus anima requiescat in pace Amen. Quod es fui quod sum eris memento quia cinis es et in cinerem reverteris. Rogo te ut pro me et pro Domina Fina matre mea quae hic mecum est sepulta ores Dominum et Dicas Pater noster et ave Maria ✝.

Cette inscription se trouve dans une des chapelles de l'église de Sallèles-

d'Aude. Tracée en caractères gothiques, avec nombreuses abréviations, elle est surmontée d'une croix cantonnée de deux écussons qui ont été brisés et rendus absolument méconnaissables.

Des remerciements sont votés à MM. Thiers et de Malafosse pour leurs intéressantes communications.

Un membre expose que la ville ayant repris possession de la caserne Saint-Bernard, va tracer sur son emplacement deux rues qui passeront sur la partie non encore explorée et, notamment, sur la façade principale du grand monument découvert aux Moulinasses. Les circonstances sont donc très favorables pour nous livrer à de nouvelles fouilles : malheureusement, les ressources de la Commission ne lui permettent pas de les tenter, et, d'un autre côté, la municipalité a de telles charges à supporter qu'il serait bien difficile de faire un appel utile à sa bienveillance. Dans ces conditions, il croirait opportun de demander une allocation au Comité des Travaux Historiques et de faire appuyer cette demande par M. Héron de Villefosse qui, lors de son passage à Narbonne, voulut bien nous promettre son concours le plus dévoué. — Adopté.

M. de Malafosse propose de publier dans les journaux de la localité les compte-rendus des séances où se seraient produites d'intéressantes communications, ainsi que les dons faits au Musée. Le Secrétaire croit qu'il sera difficile d'accéder au premier de ces désirs vu la rareté de pareilles communications : il ajoute qu'en ce qui concerne les dons faits au Musée, il a toujours été d'usage de les communiquer à la presse, quand ils avaient une certaine importance, et que le Bureau n'avait jamais eu la pensée d'y contrevenir.

Le Secrétaire rappelle que deux des douze petits médaillons en ivoire légués par M. Cartault, et représentant les bustes des 12 Césars, avaient disparu il y a quelques années ; l'un d'eux a été vendu récemment à M. Firmin, maître d'hôtel, par un enfant qui assura l'avoir trouvé dans le déblaiement du local affecté au concierge du Musée. Dès qu'il en a reconnu la provenance, M. Firmin s'est très généreusement empressé de nous le restituer. — Remerciements.

M. Figeac, membre résidant, offre un très rare et très curieux petit opuscule, publié à Bordeaux en 1572, et relatif à notre autel d'Auguste : voici le titre de cet ouvrage, qui ne figure sur aucune des listes publiées jusqu'à ce jour des commentateurs de ce monument célèbre : *Narbonensium votum et arae dedicatio, insignia antiquitatis monumenta Narbone reperta in marmore e terra effosso : quum fundamenta condendo, propugnaculo aperirentur anno christi MDLXVI. Burdigalae apud Simonem Millangium MDLXXII.*

M. Riols offre une vue dessinée à la plume de l'ancienne Narbonne du XVIIe siècle prise du côté de la Cafforte.

M. Boué, une petite pièce consulaire d'argent représentant une tête casquée à droite. *Revers :* deux guerriers armés de glaives et de boucliers combattant entre eux : au dessous un troisième personnage, armé lui aussi d'un glaive et d'un bouclier, gisant à terre. Exergue : Q. TERMI. MF (liés) famille plébéienne Minucia (Quintus Minucius + thermus Marci filius). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le Bureau est autorisé à faire confectionner un tableau en bois de noyer ou de chêne, destiné à porter les noms des membres de la Commission Archéologique. Le crédit nécessaire est ouvert à cet effet.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Février 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, de Monerie, Thiers, l'amiral Lamothe-Tenet, Bories, Claret, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Cauvet, professeur de dessin à Narbonne, propose d'exécuter le portrait de M. Bonnel qu'a voté la Commission dans sa dernière séance. Il appuie sa demande sur son titre de narbonnais et sa compétence en la matière. L'assemblée décide qu'on ne peut prendre de décision à ce sujet avant de savoir si nous ne trouverons pas, dans la succession, un portrait de notre regretté collègue.

La Commission, saisie officiellement par M. le Maire, de l'annonce du legs Bonnel, déclare qu'elle accepte cette libéralité et prie M. le Maire de vouloir bien proposer le dit legs à l'acceptation provisoire du Conseil Municipal, comme mesure conservatoire, afin de pouvoir assister à l'inventaire, lors de la levée des scellés.

Le Secrétaire annonce que, suivant le vote émis à la dernière séance, il a adressé au Comité des Travaux Historiques, par l'intermédiaire de M. Héron de Villefosse, une demande d'allocation pour les fouilles à exécuter à la caserne Saint-Bernard.

Il présente le tableau des membres de la Commission et fait voter la somme de 80 francs pour son paiement.

Le Secrétaire rend compte de la découverte qu'ont amenée les travaux de nivellement effectués par M. Delprat, camionneur, dans sa vigne du chemin d'Armissan, à 600 mètres environ de la borne indicatrice placée à la bifurcation de cette route avec celle de Gruissan.

Ces fouilles, dont il avait été déjà parlé précédemment, ont pris tout-à-coup des proportions inattendues ; elles ont mis au jour les ruines d'un bain public, qui devait être très important, s'il faut en juger par le nombre et la richesse des débris de toute sorte qui y ont été trouvés. Malheureusement, le propriétaire du champ les a presque aussitôt recouverts, sans que nous ayons été informés de sa trouvaille, de sorte qu'il nous a été impossible de les relever et de nous en rendre un compte [illegible]

D'après les renseignements recueillis, la partie principale [illegible] une piscine de douze mètres environ de longueur sur neuf [illegible] large, à laquelle on accédait au moyen de trois march[illegible] rement incliné, reposait sur un massif de béton et [illegible] aplatis et parfaitement ajustés entre eux, e[illegible] marbre ; à la partie la plus basse se trouva[illegible] en plomb, avec sa soupape de bronze ; l'eau arrivait [illegible] conduits en larges briques plates qui contournaient, avant de [illegible] dans la piscine, un certain nombre de fourneaux, sept, [illegible] disposés en hémicycle ; tout autour, les traces de plusieurs [illegible] pavées en mosaïque et présentant encore quelques traces de [illegible] en rouge ; à une certaine distance, deux colonnes de pierre, et [illegible] chapiteau corinthien.

Dans la piscine ont été trouvés de nombreux fragments de marbre ou de terre cuite tels que placages, corniches, restes de statues, antefixes, poteries, morceaux de mosaïque en cubes émaillés de diverses [illegible] le tout à l'état de débris. On y a trouvé aussi, et c'est la découverte la plus intéressante, une inscription gravée sur une plaque de bronze d'environ 14 millimètres d'épaisseur, malheureusement brisée mais qui, dans son état incomplet, a néanmoins une grande importance ; il s'agirait, en effet, autant qu'on en peut juger par une première lecture, d'un [illegible]

réglant les prérogatives et les devoirs des Flamines provinciaux de la Narbonnaise. (1)

Cette plaque a été trouvée dans les premiers jours de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Mars 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 35 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, de Monerie, Bories, l'amiral Lamothe-Tenet, Thiers, l'abbé Dupuy, Boué, Narbonnès, Favatier, Claret, Massip, bibliothécaire et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

Le Ministère de l'Instruction Publique fait savoir qu'il a accordé une allocation de mille francs pour effectuer des fouilles aux Moulinasses. En nous prévenant de cette nouvelle, M. Héron de Villefosse invite la Commission à faire part au Comité des Travaux Historiques du résultat de ces recherches, et demande des détails sur la plaque de bronze trouvée route d'Armissan. Le Secrétaire a déjà répondu pour remercier M. Héron de Villefosse de son aimable intervention et lui fournir les renseignements qu'il demande.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de s'entendre avec la municipalité pour les fouilles à effectuer et de les entreprendre le plus tôt possible. Elle charge MM. Boué et Thiers de la surveillance de ces travaux.

M. Thiers fait la communication suivante sur la table de bronze de la route d'Armissan.

« La table de bronze trouvée récemment sur la route d'Armissan con-
« tient des portions de trente lignes d'un décret impérial (de Claude,
« sans doute) règlementant certains détails relatifs au culte de Rome et
« d'Auguste et aux Assemblées provinciales.

« Le premier paragraphe très mutilé paraît se rapporter en entier aux
« honneurs dûs à la Flaminique ; elle aurait le droit d'assister aux
« spectacles publics, assise aux premiers rangs parmi les Décurions ou les
« sénateurs et celui de se faire accompagner à sa place par des licteurs :
« mais il semble résulter de la dernière ligne qu'elle ne pouvait assister
« en tenue de flamine aux combats de gladiateurs, où il y avait mort
« d'homme.

« Le second paragraphe règle les prérogatives dues aux Flamines
« sortants ; sur la proposition du Flamine en exercice, un jury pris au
« sein du concile, pouvait leur décréter une statue placée de droit dans
« l'enceinte du temple d'Auguste ; ils pouvaient faire inscrire sur le
« piédestal leur nom, celui de leur père, leur pays, la date de leur
« pontificat. Ils avaient, en outre, voix délibérative dans leur curie et au
« sein du concile, parmi les délégués de leur ordre : ils pouvaient assister
« à tout spectacle public donné dans la Province, en robe prétexte ou
« en robe de pourpre, selon les circonstances.

« Le titre 3 se rapporte au cas d'absence illégale du Flamine : il
« prescrit aux Flamines sortants d'exercer l'intérim jusqu'à la fin de
« l'année, à tour de rôle, et dans l'ordre de leur Flaminat : il règle la
« comparution du délinquant devant un conseil de discipline.

« Le titre 4 stipule que les assemblées et les commissions nommées par

(1) Cette inscription est publiée dans l'*Hist. de Languedoc*, t. XV, p. 483, n° 1704 ; et au *C. I. L.*, t. 12, n° 6038.

« elles, se tiendront exclusivement dans un local déterminé, que la lacune du texte ne permet pas de connaître.

« Le titre 5 a trait aux fonds qui serviront à l'érection de la statue ; « il est probable que ces fonds devaient être prélevés sur le trésor qui servait à ériger les statues, bustes et médaillons de l'empereur régnant : le texte en est très mutilé.

« La table mentionnant un décret de Caligula n'est certainement pas antérieure à ce Prince. »

Le Secrétaire ajoute que, d'après une récente communication de M. Allmer, notre savant collègue paraîtrait admettre l'existence à Narbonne d'un temple provincial, en même temps que celle du temple municipal des Moulinasses, car l'assemblée provinciale avait sa caisse à elle, indépendante de la caisse municipale, et le titre de la loi nouvellement retrouvée : *quo loco concilii* semble indiquer que c'était à l'assemblée à fixer le lieu de ses réunions : dans ce cas, le temple provincial aurait été peut-être à l'endroit ou près de l'endroit où a été retrouvé le fragment : un bain, dans l'immédiat voisinage du temple, où se trouvaient des assemblées composées d'étrangers à la ville, était un accessoire en quelque sorte nécessaire.

M. Allmer rappelle qu'à Lyon il y avait un bain tout près de l'amphithéâtre des Trois Gaules et l'amphitéâtre était, lui-même, très voisin du temple ; et il est porté à croire que ce temple provincial des Trois Gaules n'empêchait pas qu'il y eût à Lyon même un temple municipal de Rome et d'Auguste, et comment aurait-il pu en être autrement, puisque le culte municipal était à la charge de la colonie, tandis que le culte provincial était à la charge de la caisse de l'assemblée provinciale ? Enfin, le culte n'allait pas sans spectacles et si, à Narbonne, un amphithéâtre a été trouvé près de l'endroit de la découverte des bains et du fragment de la plaque de bronze, c'est un nouvel argument en faveur de la supposition des deux temples distincts.

M. Boué offre, au nom de M. Louis Ferlus, le cliché de l'inscription sur bronze pour être conservé dans les archives de la Commission. — Remerciements.

Le Secrétaire annonce qu'un certain nombre d'objets, retirés du grenier du Musée, ont été mis en dépôt à la Bibliothèque. Ce sont : onze tableaux, quatorze dessins, aquarelles, gravures ou lithographies, quatre moules divers, une console empire et un parchemin : acte de fondation du chapitre de Saint-Etienne, à Narbonne.

M. Boué fait sanctionner l'achat d'un écu d'or au soleil de François Ier (12 fr. 50) et d'un teston en argent de Charles IX (10 fr. 50).

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Gabriel Bonnel, décédé. Le nombre des votants est de 11. M. Gabriel Amardel, membre correspondant, ayant obtenu 11 voix, M. Louis Narbonne, avocat, 10 voix, et M. Henri Coural, rentier, 4 voix, ces trois candidats seront présentés à M. le Préfet de l'Aude, avec la prière de sanctionner le choix de M. Amardel, qui a obtenu l'unanimité des suffrages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 55.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Avril 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, de Monerie, Bories, Favatier, Boué, Massip bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

M. le Maire envoie à la date du 24 février, copie de la délibération par laquelle le Conseil Municipal accepte le legs de M. Bonnel, et donne mandat à MM. Tallavignes, Berthomieu, de Monerie, Bories, Riols, Amardel et Massip de représenter la ville à la levée des scellés qui aura lieu le lundi 26 courant au domicile de M. Bonnel, pour procéder à l'inventaire des objets mobiliers légués à la ville, par l'intermédiaire de la Commission Archéologique et prendre possession des dits objets, pour les placer soit au Musée, soit à la Bibliothèque publique, conformément aux clauses du testament.

Le Secrétaire annonce qu'on procède activement à cet inventaire et que M. le Maire a bien voulu mettre provisoirement à la disposition de la Commission la grande salle de l'ancien télégraphe pour recevoir le legs Bonnel.

M. Boué fait sanctionner, au prix de 2 frs, l'achat d'une pièce d'argent à l'effigie d'Henry IV.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 11 Mai 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 35, sous la présidence de M. Tallavignes.

Présents : MM. de Rouquairol, Riols, Thiers, Bories, Boué, Delpech, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 23 avril, qui nomme M. Amardel membre résidant, en remplacement de M. Bonnel, décédé.

Il communique une lettre de M. Gabriel Amardel, actuellement à Paris, dans laquelle notre nouveau collègue adresse à la Commission ses remerciements les plus sincères.

M. Thiers, chargé de la direction des fouilles des Moulinasses, [illegible] qu'il a dû momentanément les suspendre ; il se propose de nous rendre compte, à la prochaine séance, des résultats obtenus ; il dépose sur le bureau plusieurs fragments de poteries de diverses époques qui en ont été retirés, ainsi qu'une série de vases, à une ou deux anses, écuelles en terre cuite parfaitement conservées, des lampes avec marques de potier : *MVNTREPT*... HEM ou ...LEM, et autres divers petits objets trouvés dans un puits romain près l'ancienne Porte de Béziers.

M. Thiers ajoute qu'en cherchant à relier le nouvel égout de la place de Béziers avec celui de l'ancienne distillerie Barthe, on a rencontré un mur épais qui paraît appartenir aux remparts du IVe siècle : or, on sait qu'à cette époque les Romains avaient l'habitude d'accumuler leurs monumens funéraires dans les fondements des remparts, afin de les soustraire aux dévastations des barbares. C'est ainsi que, d'après nos anciens manuscrits, les plus précieuses de nos inscriptions proviennent des fondements des vieilles murailles de la cité. M. Thiers se demande si le mur récemment découvert ne serait pas une source nouvelle de monuments épigraphiques ? Il lui paraîtrait dans tous les cas nécessaire de s'en assurer et l'opération serait d'autant plus facile que le prix des pierres extraites couvrirait largement les frais de l'entreprise. Si l'assemblée est de son avis, il suffirait d'obtenir de la municipalité l'autorisation de poursuivre nos recherches un peu en dehors des tranchées creusées par la ville.

L'assemblée, adoptant en principe la proposition de M. Thiers, charge

son Bureau de s'entendre, à ce sujet, avec la nouvelle municipalité dès qu'elle sera entrée en fonctions.

Le Secrétaire annonce que l'inventaire Bonnel a été clos, mais que les objets composant le legs fait à la Commission restent séquestrés au domicile de notre ancien collègue en attendant que les héritiers veuillent bien nous les livrer. Il est décidé que le Bureau demandera au nouveau Conseil Municipal de faire hâter la procédure.

L'assemblée autorise M. le Trésorier à payer à M. Emile Cauvet la somme de [illegible] fr. 25, avancée par lui pour l'achat des [illegible] nouveaux volumes du *Corpus* de Berlin (tomes XI-XII et XIII), le tome XII relatif à la Gaule Narbonnaise, plus 35 frs pour le port de tous les volumes parus.

Madame [illegible] Barthe offre au Musée le portrait de son père, M. Barthe, peint par Belly. Des remerciements lui sont votés pour ce don qui aura le double mérite de doter nos galeries d'une œuvre [illegible] et de rappeler aux visiteurs les traits d'un des principaux fondateurs du Musée.

M. Jules Bousquet, membre correspondant, offre un magnifique spécimen (empreinte et contre-empreinte) de la flore fossile d'Armissan : une feuille du *Dracunculus narbonensis*. Il est décidé que, vu son importance, cette [illegible] et mise sous verre.

[illegible]

[illegible] Méditerranée.

[illegible] Mémoire [illegible] au Conseil par le [illegible] Trésorier de [illegible] et Député de la ville de Narbonne [illegible] droits qu'a la ville pour effectuer la [illegible] le canal Royal en communication des mers [illegible] l'utilité de ce projet, nonobstant l'opposition des propriétaires du Canal Royal (1 pièce imprimée in-4°).

3° *1770* novembre. Consultation sur les motifs [illegible] l'opposition produite contre la translation du chapitre de Capestang à Narbonne.

4° *1771-81*. Requête au Conseil pour Jacques [illegible] Viguier, Sgr de Lestagnol, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Montpellier, à l'effet d'obtenir confirmation de ses droits de propriété sur 900 sétérées de terre, dépendant des domaines de Saint-Pierre d'Estèves et de Sainte-Croix de Grandhomme, situés dans la vicomté de Narbonne [illegible] par ordonnance du Bureau des finances de Montpellier contre Hyacinthe Joseph Louis, marquis de Montredon, officier au régiment des Gardes Françaises, engagiste des dits domaines.

5° *1770*. Extrait des minutes de Guillaume D[illegible] notaire royal de Narbonne. Vente par Antoine Escalier, bourgeois de Périgna[illegible] à [illegible] viguier de Coursan, pour la somme de [illegible] livres, d'une [illegible] de Périgna[illegible], lieu dit : *Chemin de Narbonne*. — Remerciements.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à [illegible] heures.

Le Secrétaire : L. B[illegible]

Séance du Vendredi 8 Juin 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riels, Delpech, l'amiral Lamothe-Tenet, Boue, Favatier, l'abbé Dupuy, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

MM. Amardel et Narbonne, nouvellement élus, assistent à la réunion. M. le Président leur souhaite la bienvenue : s'adressant au premier, il lui dit que sa nomination de membre résidant n'est qu'une juste récompense du concours qu'il nous a prêté à titre de correspondant : après le classement méthodique de nos médailles, la Commission attend de lui qu'il veuille bien en dresser l'inventaire ; en complétant cette œuvre, il aura comblé une regrettable lacune que les visiteurs de nos collections déploraient à juste titre, et dont ils lui seront très reconnaissants.

S'adressant à M. Narbonne, il le félicite des travaux intéressants auxquels il s'est déjà livré sur notre histoire locale, travaux dont la Commission a apprécié l'importance ; il espère que son esprit de recherche et d'investigation trouvera un stimulant nouveau dans le titre qui vient de lui être conféré et que ce sera pour lui un motif de productions sinon plus considérables, du moins plus fréquentes.

Après ces paroles, MM. Amardel et Narbonne sont admis à prendre séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Circulaire de M. le Ministre de la Guerre (1er mai 1888), transmise par M. le Maire, demandant aux Musées et aux collectionneurs de vouloir bien se dessaisir momentanément, en faveur de l'Exposition de 1889, des objets qu'ils pourraient posséder, intéressant l'histoire de l'art militaire : tableaux, armes, gravures, costumes, etc....

Le Musée de Narbonne ne possédant aucun objet de ce genre, il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique (19 avril 1888) demandant aux Sociétés Savantes de lui signaler les objets mobiliers ou immeubles par destination, compris dans leur région, qui mériteraient par leur importance, leur réel intérêt artistique ou historique, d'être classés comme monuments historiques.

Le Secrétaire est d'avis qu'une question de cette importance ne saurait être traitée et résolue en séance, avant d'avoir été sérieusement étudiée : les objets que touche la circulaire sont nombreux et disséminés : leur détermination exige certaines recherches. Parmi eux pourraient peut-être prendre rang notre infortuné Musée lapidaire, et le non moins malheureux édicule du vieux Sainte-Catherine, mais leur classement soulève un autre ordre de considérations qui entraîneraient peut-être quelque danger. Il propose d'en confier l'étude à une commission spéciale.

L'Assemblée se range à cet avis et nomme à cet effet MM. Mories, [illegible] de Menerie et les membres du Bureau.

Lettre de M. le Maire de Narbonne.

1° Autorisant le dépôt à la Bibliothèque des 4 volumes de l'inventaire des archives de l'archevêché, par Antoine Rocques.

2° Autorisant à effectuer des fouilles sur la place de la Révolution, au mur récemment découvert, du IVe siècle, à la condition que les fouilles soient faites aux frais de la Commission qui pourra bénéficier de la valeur des pierres extraites.

3° Annonçant qu'il saisira le Conseil Municipal de la demande qui lui a été faite par la Commission de la création d'une galerie nouvelle au Musée et de la réunion dans un seul local des divers objets composant le Musée lapidaire. — Ainsi que de la nature des réparations à effectuer au plafond de la Bibliothèque et de la salle carrée qui la précède.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Roussel le prie de faire agréer à la Commission sa démission de membre résidant. Ce n'est pas sans un vif regret que M. Roussel se sépare de ses collègues, dont il n'a jamais reçu que des marques de sympathie, mais il croit que son âge et ses nombreuses occupations ne lui permettent plus de leur prêter le concours qu'ils seraient en droit d'attendre de lui.

M. le Président dit qu'il n'appartient pas à la Commission d'apprécier les motifs qui ont guidé notre honorable collègue dans sa détermination, mais, tout en les respectant, il croit pouvoir lui exprimer tous les regrets qu'elle en éprouve. Elle ne saurait, en effet, oublier qu'elle doit à son zèle le seul catalogue qui ait été dressé, jusqu'ici, de la Bibliothèque de Narbonne.

En témoignage des services rendus par M. Roussel, et comme marque de la profonde estime que ses collègues ont toujours eue pour son caractère, M. le Président propose de lui conférer le titre de membre honoraire.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. le Président rend compte de la visite qu'a faite le Bureau à notre nouveau maire M. Gimié. Les représentants de la Commission ont reçu du premier magistrat de la Cité l'accueil le plus bienveillant et l'assurance que le concours de la municipalité était tout acquis au Musée et à la Bibliothèque de Narbonne.

La preuve de ce concours ne s'est pas fait attendre, ainsi que MM. les membres de l'assemblée ont pu s'en apercevoir par les réponses qu'a faites M. le Maire aux désiderata que lui avaient exprimés les membres du Bureau.

Le Secrétaire fait part à l'assemblée d'un vol qui a été commis, depuis la dernière séance, au détriment du Musée : il s'agit de deux petits vases en poterie qui se trouvaient au-dessous du grand escalier et d'un petit écusson consulaire en marbre, placé sur le palier supérieur du même escalier ; ces objets ont été vendus à M. Firmin, maître d'hôtel, qui n'a fait aucune difficulté pour nous les restituer et nous a mis, en outre, sur la piste du voleur. Cet incident est un nouvel argument en faveur de la création d'une galerie supplémentaire. Pour en éviter le retour, le Secrétaire a fait enlever du bas de l'escalier les objets trop facilement transportables et remplacer par une serrure de sûreté le loquet de la barrière en fer qui ferme cet escalier à la hauteur de la salle du Synode, loquet que le premier venu pouvait ouvrir à volonté.

Il annonce qu'on a recueilli au Musée une belle inscription de marbre avec le nom de L. FVLVIV(S), provenant des tranchées de la place de la Révolution, ainsi que l'inscription visigothique de Trouilhas donnée par M. le Baron de Fournas-Fabrezan ; la section de la pierre et son transport au Musée ont coûté 30 fr. 20, dont l'assemblée autorise le paiement à M. Martin. L'ornement qui figure au bas du *titulus* ayant disparu, en partie, dans le partage de la pierre, un estampage en a été pris, afin de pouvoir, au besoin, le restituer.

Des remerciements sont votés à M. le Baron de Fournas pour ce don important.

M. le Bibliothécaire annonce que M. Emile Ferroul a été nommé bibliothécaire-adjoint en remplacement de M. Rossignol, démissionnaire.

M. le Trésorier soumet à la signature des membres présents la situation financière de la société au 31 décembre 1887. L'excédent en caisse est de 13.770 frs 20.

M. le Bibliothécaire remet la liste des ouvrages reçus pendant les mois de mai et juin.

Le Secrétaire dépose les publications qui lui sont parvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 13 Juillet 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Delpech, Riols, de Rouquairol, Boué, Amardel, Bories, de Monerie, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Louis Bernard, homme de lettres, 44 rue Alsace-Lorraine à Toulouse, propose de céder au Musée, au prix de 6000 frs, un tableau de Pierre Mignard représentant *La vision de saint Joseph pendant son sommeil.* La Commission, ayant décidé de consacrer tous ses fonds disponibles à l'achat de tableaux de l'école française contemporaine, estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette offre.

M. Paul Reynaud, membre honoraire à Carcassonne, communique le croquis d'une borne milliaire récemment acquise par le Musée de cette ville : c'est un pilier quadrangulaire dont les angles de la face antérieure et cette face elle-même sont légèrement arrondis ; elle mesure 1 m. 67 de hauteur, y compris les 0,40 de base qui étaient enfouis dans le sol : en voici l'inscription, autant que l'état de la pièce très corrodée par le temps, permet d'en juger :

. . . . OPIO. .
. . . TETRIC. .
NOBIL. . . . .
PRINCIP . . .
IVVENT . . . .
COS
. . . .

Au-dessous un mot COS. une ligne de lettres à peu près indéchiffrables. Cette borne a été trouvée, il y a environ deux mois, dans un champ dit : de l'homme mort, situé à 1200 mètres, et au levant, du village de Barbaira, le long de la route nationale n° 113 qui va de Narbonne à Toulouse.

Des remerciements sont votés à M. Raynaud pour son intéressante communication.

M. le Président rend compte de l'entrevue qu'a eue le Bureau avec la commission municipale, au sujet des dernières demandes que nous avions faites à M. le Maire. Cette commission a reconnu l'urgence des réparations de la Bibliothèque, ainsi que de la création d'une nouvelle galerie, et a promis d'y satisfaire dans la limite des ressources financières dont la ville pourrait disposer ; il lui a été remis, en outre, une note sur l'état de notre Musée lapidaire, exposant les chances de destruction que faisaient courir à cette collection précieuse sa dispersion, son exposition en plein air et l'impossibilité où nous nous trouvions d'exercer sur elle une surveillance efficace. Si l'on ne peut lui offrir dès aujourd'hui une installation définitive à Lamourguier ou à l'Arsenal, par exemple, il est nécessaire de mettre les divers dépôts actuels à l'abri de tous dangers. Les seules mesures à prendre seraient 1° que la Ville rentrât dans l'entière et exclusive possession de l'église de Lamourguier ; 2° que les pierres du jardin fussent garanties par un auvent contre l'effet destructeur des agents atmosphériques.

Un membre fait observer que le Musée lapidaire n'est pas le seul souvenir de notre antique cité qui inspire des craintes sérieuses : la célèbre basilique Saint-Just, un des plus beaux monuments de l'art gothique méridional, court elle-même les plus grands dangers et demande d'urgentes réparations. Pour ne parler que des principales, on peut citer : un arc-boutant de la voûte du chœur presque entièrement rongé par le temps, qui menace d'entraîner avec lui une partie de cette voûte ; des travaux de consolidations entrepris à cet effet ont été abandonnés depuis six ans, sans raison apparente, alors qu'il y avait des fonds disponibles pour les poursuivre : l'armature de la grande cloche qui sera bientôt hors d'état d'en supporter le poids ; plusieurs clochetons de la tour nord, dont l'un, en particulier, consolidé par une simple ligature en fil de fer,

menace, au moindre vent, d'être projeté sur la voie publique ; plusieurs gargouilles offrent le même danger : les meneaux de certaines fenêtres, qui ont perdu leur verticalité ; on se souvient, en effet, qu'une pierre détachée d'un de ces meneaux, est tombée il y a quelques mois, pendant un office, pouvant causer par sa chute d'irréparables malheurs.

Cette énumération incomplète suffit pour motiver l'intervention de la Commission Archéologique, alors même que le but de sa création ne lui en ferait pas un devoir, comme le stipule expressément l'article XI de ses statuts. Un pareil état de choses, qui intéresse à un égal degré la conservation de Saint-Just et la sécurité publique, doit être signalé sans délai à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes.

L'assemblée adopte cette proposition, et charge MM. Delpech, Bories et de Monerie de lui adresser un rapport à ce sujet.

M. Boué rend compte des fouilles entreprises au mur du IVe siècle récemment découvert place de la Révolution : les pierres qui en constituaient les fondations étaient parfaitement ajustées entre elles sans ciment : nous en avons retiré quatre bas-reliefs représentant des rosaces et des bucrânes ou des enroulements de feuillages, et quatre inscriptions dont voici la copie :

1

...... CI
....TEST..

—

L. 0 m. 45
H. 0 m. 55
E 1 m. 40
lettres 0 m. 10

2

.... RGENTARIVS
....FRVGIAMICVS
....XIIII

—

L. 1 m. 05
H. 0 m. 60
E. 0 m. 50
l. 0, 08

3

. .. TRONIS

—

L. 0. 50
H. 0. 55
E. 1 15
l 0. 10

4

....S F B ....
TRI ...

—

L. 0. 15
H 0. 28
E. 0. 10
l. { 0. 08 / 0. 06 1/2

Toutes ces pierres ont été transportées au jardin de l'Archevêché, ce qui a été l'occasion d'un remaniement partiel des pierres du jardin, auquel a présidé M. Boué. Les frais seront vraisemblablement à peu près couverts par la vente des pierres extraites.

Un membre de la sous-commission des Beaux-Arts signale l'état du meuble Barathier, réparé, il y a quelques années, par M. Soula : on avait négligé de séparer par une toile douce la tapisserie du crin de la garniture ; aussi les mites s'y reproduisant en toute liberté, n'ont-elles pas tardé à y exercer leurs ravages. La situation financière de M. Soula ne nous permettant pas de lui intenter une action utile, l'assemblée décide qu'il y a lieu de s'entendre avec un fabricant d'Aubusson sur les conditions dans lesquelles cette réparation pourra s'effectuer.

Le Secrétaire annonce qu'on a retiré du voisinage de la passerelle, côté des Barques de Bourg, quatre bas-reliefs en marbre à personnages qui servaient de banc et dont les sculptures paraissent remonter à la fin du Moyen-Age ou aux premières années de la Renaissance ; leur coupe semblerait indiquer qu'ils ont dû former une sorte de vasque, ou, tout au moins, appartenir à un monument circulaire.

Il offre, au nom de M. Bourdel, entrepreneur, une main colossale en marbre, trouvée dans le forage d'un puits au terrain Lamothe et deux petits vases à anse, en terre cuite, provenant du cimetière de Cité.

M. Boué offre, au nom de M. Raynaud, entrepreneur, les objets suivants trouvés dans les fouilles de la place de la Révolution :

1 poids romain en pierre, de la forme d'une sphère aplatie, avec la marque : X — pesant 1604 gr. ; — 2 poids de filet ou de tisserand ; — 2 fragments de lampe en terre cuite, dont l'une porte la marque : CIO.. — 1 fibule en bronze.

M. H. Faure offre deux exemplaires, l'un relié, l'autre cartonné, de son dernier ouvrage : *Notes et documents sur les Hospices de Narbonne*, (chaque exemplaire en 6 volumes in-8º).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Roussel, démissionnaire. Dix votants :

MM. Claret-Llobet (Julien), avocat, 46 ans, obtient 10 voix ; Caillard (Joseph), avocat, 40 ans obtient 5 voix ; Cros-Mayrevieille (Gabriel), administrateur des Hospices, 33 ans, obtient 4 voix.

Conformément à l'article V du règlement, ces trois noms seront soumis à M. le Préfet de l'Aude, avec la prière de vouloir bien sanctionner le choix de M. Claret qui a obtenu l'unanimité des suffrages.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications reçus depuis la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 30.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Les séances d'Août et de Septembre n'ont pas eu lieu.

Séance du vendredi 12 Octobre 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 35 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Favatier, Boué, l'amiral Lamothe-Tenet, Gauthier, Thiers, Bories, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Arthur Delpech, membre résidant et prononce à ce sujet les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Nous venons de perdre un de nos collègues, M. Arthur Delpech, dont la mort si prompte nous a profondément émus, et nos regrets ont été d'autant plus vifs que nous comptions de plus en plus sur son zèle, qui s'était ravivé pour notre Société. Il nous en avait donné, il n'y a pas longtemps, une preuve manifeste, en dotant notre Musée, avec le concours de ses frères, du buste d'un père célèbre dont le génie médical avait laissé des souvenirs ineffaçables.

Notre regretté collègue s'était adonné, en amateur intelligent et éclairé, à l'étude de la littérature et des Beaux-Arts ; son goût s'était développé dans les voyages qu'il avait entrepris dans ce but ; aussi a-t-il laissé dans la splendide demeure, qu'il avait reconstituée et appropriée, un musée d'objets d'art de toute nature, qui faisait son orgueil et l'admiration de ceux qu'il admettait dans son intimité.

Nous avons eu personnellement depuis quelques années, l'occasion d'entrer dans son intimité et d'apprécier l'élévation de son esprit et le charme de sa conversation. S'il ne prodiguait pas son amitié, il savait s'attacher à ses amis et les conserver.

Comme organe, dans ce moment, de la Commission Archéologique, je ne puis qu'exprimer de nouveau les profonds regrets que nous ressentons, en perdant un collègue dont les connaissances littéraires et artistiques auraient encore été si utiles à notre société. »

Le Secrétaire ajoute qu'aux obsèques de M. Delpech, les [illegible] d'honneur de la Commission étaient tenus par MM. Favatier, [illegible] et Claret.

M. le Président communique l'arrêté préfectoral en date du [illegible] nommant M. Claret membre résidant, en remplacement de M. Roussel. [illegible] vovée à une séance ultérieure.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Maire annonce le don fait au Musée, en date du 23 juillet, par M. Beaumetz d'un grand tableau : *Salut à la Victoire*. Des remerciements ont été envoyés à M. Beaumetz le 9 septembre.

Lettre de M. Roussel remerciant pour sa nomination de membre honoraire.

Le Secrétaire annonce que la Bibliothèque et la salle carrée qui la précède ont été l'objet des réparations les plus indispensables. Toutefois la ville n'ayant pas voulu se charger du remplacement des nattes qui entouraient les deux tables de lecture, et ces nattes se trouvant complètement hors de service, le Bureau s'est chargé de cette dépense et les a commandées à M. [illegible].

Il annonce que, suivant une délibération prise dans la précédente réunion, le Bureau s'est entendu avec M. Croc, manufacturier d'Aubusson, pour la réparation du meuble de la salle Peyre. Celui-ci s'en est chargé moyennant 500 frs et a promis d'en faire livraison dans la seconde quinzaine de décembre. M. [illegible] demandant de 100 à 150 frs pour le montage, le tout s'élèvera à 600 ou 650 frs. La Commission vote le crédit correspondant.

M. Gauthier annonce que M. Jules Bousquet, membre correspondant, offre au Musée sa magnifique collection d'empreintes fossiles de la flore tertiaire lacustre d'Armissan. L'assemblée, pénétrée de la plus vive gratitude pour ce don généreux, qui va nous permettre de rivaliser, à ce point de vue, avec les Muséums de Paris, d'Aix et de Toulouse, charge son Bureau de remercier M. Bousquet.

Elle décide en outre qu'il lui sera affecté une des vitrines de la première salle et que cette vitrine portera son nom.

Le Secrétaire dit qu'aucune réponse n'a encore été faite par M. l'architecte Laisné à la question des réparations de Saint-Just. Depuis lors, une seconde pierre détachée de la voûte de l'abside est tombée aux pieds de l'enfant de chœur qui servait la messe de 11 h. 1/2. Il a su toutefois d'une manière indirecte, que M. Laisné avait chargé M. Moreau, architecte de notre ville, de lui faire un rapport sur l'état général du monument et les fonds dont la fabrique pourrait disposer.

Il annonce aussi que M. [illegible] est en pourparlers pour la vente de sa plaque de bronze. On lui a offert, dit-il, cinq mille francs. L'assemblée ne peut qu'engager vivement notre compatriote à profiter d'une pareille aubaine.

Un membre rappelle qu'une grande partie des ouvrages de la succession Bonnel ont été déposés, lors de l'inventaire, dans la cuisine et la salle à manger. Le litige élevé à propos de la succession menace d'éterniser cet état de choses qui est on ne peut plus nuisible à la conservation des livres ; il lui paraît urgent de prier M. Dartiguelongue, séquestre, de les faire placer dans un endroit plus convenable où ils se trouveraient à l'abri des rats et de la moisissure. M. Massip est chargé de présider à ce déplacement.

Le Secrétaire a reçu de M. Caillard quatre plans coloriés d'une mosaïque récemment découverte à Constantine, ainsi qu'une livraison de la *Revue des Matériaux* qui manquait à notre collection et a été gracieusement offerte par M. Cartailhac. — Remerciements.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un membre correspondant pour le canton de Narbonne. M. Gabriel Cros-Mayrevieille, administrateur des Hospices, est nommé à l'unanimité.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 9 Novembre 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Gauthier, Riols, Thiers, Boné, Favatier, membres résidants ; de Rivière, Narbonne, Cros-Mayrevieille, membres correspondants, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Cros-Mayrevieille : il lui dit que son remarquable travail sur l'administration hospitalière a été justement apprécié par les membres de la Commission et leur a prouvé toute l'importance qu'il attachait à nos vieilles traditions ; il espère qu'il voudra bien généraliser l'esprit de recherche et d'observation dont il a fait preuve dans cette étude spéciale et joindre ses efforts à ceux de la Commission pour recueillir et conserver les souvenirs de notre ancienne cité.

S'adressant ensuite à M. le Baron de Rivières, M. le Président lui exprime combien la Commission est heureuse de voir siéger au milieu d'elle un savant dont les travaux ont jeté un si grand jour sur l'histoire et l'épigraphie de notre contrée.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

MM. les Professeurs du collège demandent le privilège d'emprunter des livres à la Bibliothèque ; ils basent leur demande sur l'insuffisance de la bibliothèque du nouveau collège et les exigences de leur profession, qui ne leur permettent pas de profiter des heures où la bibliothèque de la ville est ouverte au public.

La sous-commission de la Bibliothèque est chargée d'étudier la question et de présenter un rapport à la prochaine séance.

M. Héron de Villefosse envoie une communication sur la borne de Barbaira, qu'il restitue de la façon suivante :

C. PIO. Esuvio/ TETRICO/ NOBIL Caes/ PRINCIPI IVVENTVTIS/ COS/ XICIX

D'après le savant épigraphiste, cette découverte a une certaine importance [illegible] à cause de l'intérêt qui s'attache aux rares monuments épigraphiques des empereurs gaulois [illegible] qu'elle permet de fixer un point de l'histoire de la Gaule [illegible] jusqu'ici dans l'obscurité, et au sujet duquel on [illegible] hypothèse contraire à la vérité : on ne pourra plus [illegible] que la Narbonnaise ou au moins, la partie de cette province située sur la rive droite du Rhône, n'a pas été au pouvoir des empereurs gaulois.

M. de Villefosse ajoute que c'est à Tetricus fils que doit se rapporter l'épigraphe : ses monnaies portent en effet une légende analogue à celle de la borne de Barbaira :

C. PIV. ESV. TETRICVS. CAESAR. PRINC. IVVENT.

Un membre informe l'assemblée que la remarquable collection d'empreintes fossiles, donnée par M. Bousquet, d'Armissan, est arrivée au Musée : la sous-commission d'Histoire Naturelle devra en opérer, au plus tôt, l'inventaire et le classement. Les crédits nécessaires à son installation sont votés.

M. le Bibliothécaire annonce qu'il a fait transporter au premier étage les livres de la succession Bonnel, qui étaient exposés au rez-de-chaussée à toutes les chances de destruction. Leur conservation ne doit plus inspirer d'inquiétude.

Le Secrétaire indique que M. Laisné n'a pas encore répondu à la lettre que nous lui avions écrite sur l'église Saint-Just. De graves accidents se sont encore produits : deux pierres détachées de la voûte sont tombées sur les dalles du chœur, l'une auprès de la stalle de l'archiprêtre, l'autre sur les marches du grand autel, pouvant occasionner par leur chute les plus effroyables malheurs. La visite de toutes les parties de l'édifice s'imposant à bref délai, l'assemblée décide qu'une nouvelle lettre sera adressée à M. Laisné, pour le mettre au courant de la situation, et si elle ne reçoit pas une prompte réponse, la Commission s'adressera directement à M. le Ministre des Cultes.

M. Thiers, qui vient de faire une visite dans les Corbières, fait la communication suivante au sujet de la borne de Roquefort :

Il s'agit de la première pierre que l'on rencontre en venant de Narbonne, l'autre n'avant pas été encore suffisamment étudiée par lui.

En voici la transcription :

IMP. CAESAR/ DIVI. F. AVGVST/ P. P. PONTIF. MAX/ COS. XIII. TRIBVNIC/ POTEST. XXI/ IMP. XIIII/ au desous : XVI.

Cette borne a 2 m. 75 de hauteur, 50 centim. de diamètre ; elle se termine par un socle carré de 60 centim. de haut : elle n'est pas sur la chaussée même de la voie domitienne. Elle est placée à 3 mètres environ du mur de soutènement, de façon que sa chute ne pourrait encombrer la route. Les autres transcripteurs ont lu *trib. pot.* XXII. M. Thiers lit [illegible] XXI, ce qui reporte notre borne au printemps de l'an 752 de [illegible] cela concorde avec les autres indications que l'on possède : les routes de Narbonne aux Alpes furent restaurées en 751 [illegible] en 752 les restaurations depuis Narbonne jusqu'aux Pyrénées. Cette [illegible] année, on restaurait la route de la Bétique de Gua[illegible] à [illegible] la Tarraconnaise, les documents manquent.

Des remerciements sont votés à M. Thiers pour son intéressante communication.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Décembre 1888.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, Bories, Thiers, Claret, Amardel, Favatier, Boue, membres résidants, de Malafosse, Narbonne, Gros-Mayrevieille, membres correspondants, Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté. Il dépouille ensuite la correspondance.

M. Laisné, architecte des Monuments Historiques, répond aux deux communications que nous lui avions adressées sur l'état de Saint-Just. Après avoir établi que les réparations nécessaires à ce monument, et dont

le devis se montait à 34.350 francs, durent être abandonnées, il y a dix ans environ faute de ressources suffisantes (la somme disponible atteignait à peine 12.500 frs), M. Laisné regarde la situation comme insuffisamment améliorée par la subvention de 8000 frs que la municipalité de Narbonne serait, paraît-il, disposée à voter pour concourir à la dépense. Il resterait encore un déficit de 13.923 fr. 25, sans compter les dépenses qui monteraient à un gros chiffre, dans le devis supplémentaire qui est à rédiger.

Dans ces conditions, et vu l'impossibilité où il se trouve de se rendre actuellement à Narbonne, M. Laisné a dû prier M. le Ministre des Beaux-Arts de confier la restauration de Saint-Just à l'un de ses plus habiles collègues, qui est appelé fréquemment dans le Midi de la France, et de lui donner comme collaborateur M. Manreau, successeur de M. Castanier qui pourra lui fournir tous les documents réunis par l'ancien architecte de Saint-Just.

Le Secrétaire entretient l'assemblée de plusieurs communications qu'lui a faites M. le Dr Garrigou, relatives à une société nouvelle, l' « Association Pyrénéenne » qui vient d'être fondée à Toulouse, et qui a, pour but le progrès du Midi, au point de vue artistique, agricole et industriel. Cette association, qui embrasse les académies de Toulouse, Bordeaux, Montpellier, et tout le versant pyrénéen espagnol jusqu'aux rives de l'Ebre, désirerait créer des sections, qui lui seraient affiliées, dans les villes un peu importantes de la région, et leur offre, pour publier leurs travaux, un organe commun la *Revue des Pyrénées*. Elle organiserait, de plus, un congrès annuel et aurait jeté les yeux sur Narbonne pour le siège de son premier congrès (semaine de Pâques 1889).

En dehors des sections régionales, les sociétés déjà existantes pourraient s'unir à l'Association Pyrénéenne, tout en conservant leur autonomie. Elles n'auraient pour cela qu'à ajouter à leur dénomination section de l'Association Pyrénéenne.

M. Garrigou joint à sa lettre un exemplaire des statuts et désire savoir dans quelles limites la Commission Archéologique serait disposée à favoriser les projets de la société nouvelle.

L'assemblée, consultée à ce sujet, décide :

1° Qu'un appel sera fait, dans la presse locale, aux personnes qui désireraient faire partie de l'Association, et qu'un exemplaire des statuts restera déposé à la Bibliothèque publique où les intéressés pourront le consulter.

2° Que la Commission Archéologique ne saurait s'unir, en tant que société, à l'Association Pyrénéenne, parce qu'étant commission administrative du Musée et de la Bibliothèque publique, et dépendant à ce titre de la Municipalité et de l'autorité préfectorale, il serait dangereux pour elle de sortir, à un degré quelconque, des limites de ses attributions.

3° A l'égard du congrès : attendu que le concours de la Municipalité est indispensable à sa réussite et que les ouvertures déjà faites à ce sujet par l'Association n'ont pas abouti, le moment lui paraît inopportun : la Commission est, néanmoins, disposée à prêter son concours à l'Association Pyrénéenne, dès que les circonstances se montreront plus favorables.

Le Bureau est chargé de transmettre cette délibération à M. le Dr Garrigou, secrétaire général de l'Association.

M. Boué rend compte d'une découverte qui vient d'être faite dans l'épaisseur du mur de la grande tour, à droite du passage qui conduit de la première salle du Musée à celle de la Mosaïque : c'est un réduit d'environ 2 m. 30 de long sur 0 m. 98 de large auquel on accède par deux portes successives ; il est garni de rayons en maçonnerie et devait servir de dépôt pharmaceutique, à en juger par les inscriptions qui règnent sur les parois et les peintures dont il est orné. Le jour lui vient d'une petite lucarne donnant sur la rue Entre-deux-Villes ; au centre figurent

les armes de Mgr de Vervins « écartelé au 1 et au 4 d'or à 3 bandes de gueules, le chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or, accosté de 2 étoiles de même : au 2 et 3, d'argent au pal de gueules surmonté d'un chef de même et une fleur de lis d'or sur l'extrémité des chefs et pals » avec la date de 1626 et, autour de la partie supérieure des murailles, deux distiques dont on peut distinguer encore les parties suivantes :

......aegris dat medicina salutem
vervino magnum dat medicina decus
hic latitant medicae que is cedit Parca sarissae.
....

dans l'embrasure de la lucarne est peinte une banderole avec ces mots :

donec optata veniant rigabo.

On a rétabli, avec l'autorisation de l'Architecte de la ville, la communication entre ce réduit et le corridor des deux salles. Le crédit nécessaire est voté pour faire face à cette dépense.

Le rapporteur de la sous-commission de la Bibliothèque soumet le projet de règlement élaboré pour le prêt de livres à domicile.

Ce règlement, mis en discussion article par article, est adopté par l'assemblée dans les termes suivants :

Règlement pour le prêt des livres.

En vertu d'une décision prise par la sous-commission de la Bibliothèque dans sa séance du 12 novembre 1888 et approuvée en réunion générale de la Commission Archéologique le 14 décembre suivant, le prêt des livres à domicile a été autorisé pour les professeurs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire de la ville, sous les conditions et garanties formulées au présent règlement :

Art. I. — Le prêt des livres est autorisé pour les professeurs de l'enseignement secondaire appartenant au Collège et au Petit Séminaire « de la ville et pour les directeurs des écoles primaires communales.

Art. II. — Ne peuvent être prêtés : les manuscrits, les incunables et ouvrages rares ou précieux, les ouvrages à gravures, ceux qui font partie du fonds narbonnais et les pièces d'archives.

Art. III. — « Un registre sera ouvert à l'effet de constater les prêts effectués, il contiendra mention des noms et domicile du preneur, la désignation des ouvrages, la date de la sortie du livre, et de sa rentrée et sera visé par le Bibliothécaire.

Art. IV. — L'on ne pourra prêter plus de deux livres à la fois : la durée du prêt n'excèdera pas quinze jours : ce délai expiré, la demande devra être renouvelée pour une nouvelle période de quinze jours.

Art. V. — La permission d'emprunter des volumes sera retirée à celui qui ne les restituerait pas dans les délais fixés.

Art. VI. — « On s'engagera à remplacer tout ouvrage dégradé ou perdu.

Art. VII. — Pendant les vacances scolaires, le prêt ne pourra être « continué qu'aux professeurs qui ne quitteraient pas la ville.

Art. VIII. — « Le présent règlement est applicable aux personnes, étrangères à l'enseignement qui, à titre exceptionnel, sont autorisées à emprunter des volumes, sous la responsabilité de MM. les membres de la Commission Archéologique : cette autorisation devra être renouvelée « à chaque nouveau prêt. »

M. Thiers ajoute les détails suivants à la communication qu'il avait faite à la dernière séance sur le milliaire de Roquefort : les trois dernières lignes inscrites sur cette borne sont :

XVI
... .IVLI. DCCCCXVII
......C . V...... V. DCCCXCVIII

quoiqu'on en ait dit, il n'existe pas de neuvième ligne.

Le chiffre XVI indique la distance de Narbonne à la borne ; la ligne suivante doit probablement être complétée ainsi : *per Forum Julii 917*, la troisième ligne doit certainement être lue : *per civitatem vasconem vocontiorum* 898.

Il existait donc deux routes officielles pour aller de Narbonne en Italie : l'une par Fréjus, l'autre plus courte, par Vaison, capitale des Voconces. Strabon indique ces deux routes ; mais le texte de Strabon, quoique très explicite, avait été jusqu'ici mal interprété.

M. Marty, notre zélé correspondant pour le canton de Durban, a, en outre, découvert, dans ces derniers temps, deux fragments d'un autre milliaire qui se trouvaient encastrés dans un mur de soutènement, à environ un mille au sud-est des Bornes de la Clote. Voici ces fragments :

Haut

D. DNN
ONSTAN
INOMAX
IC

Hauteur 0 m. 50
Diamètre 0 m. 35

Bas

XVII

Hauteur 0 m. 45
h. des lettres 0 10 cm

Il s'agit d'un milliaire de Constantin et Licinius, certainement postérieur à l'an 315. Le fragment intermédiaire manque, mais nous espérons le retrouver dans un autre mur où il a été enfermé il y a environ trente ans.

Nous connaissons donc actuellement la position à peu près exacte du 17e mille de la voie Domitienne.

Des remerciements sont votés à M. Thiers pour cette nouvelle et intéressante communication.

Le Secrétaire annonce que le meuble Barathier, réparé à Aubusson, est arrivé : la réparation paraît avoir été faite dans les meilleures conditions.

Il annonce aussi que la délivrance des meubles affectés par le testament de M. [illegible] à ses domestiques a été faite le 3 décembre en présence d'une délégation de la Commission Archéologique : aucun de ces meubles ne faisait partie de ceux désignés comme devant revenir au Musée de Narbonne.

M. Thiers offre un fragment de tête en marbre et un fossile trouvés à Roquefort-des-[illegible] [illegible], au nom de M. Edmond de Stalin, une pointe de flèche [illegible]oise en bronze trouvée à Java. — Remerciements.

La Commission vote l'acquisition du tome Ier des *Inscriptions antiques du Musée de Lyon* que viennent de faire paraître MM. Allmer et Dissard, ouvrage [illegible] à Lyon.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. [illegible] décédé. Neuf votants :

MM. Narbonne Louis, avocat, obtient 9 voix ; Cros-Mayrevieille Gabriel, 4 voix ; Caillard Joseph, avocat 4 voix. Ces trois candidats seront soumis à M. le Préfet avec prière de sanctionner le choix de M. Louis Narbonne qui a obtenu l'unanimité.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages qui leur sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

ANNÉE 1889

Séance du vendredi 11 Janvier 1889.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, de Martin, l'amiral Lamothe-Tenet, Bories, Gauthier, Thiers, Boué, Amardel, Favatier, membres résidants ; Cros-Mayrevieille, Louis Narbonne, membres correspondants ; Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Garrigou, secrétaire de l'Association Pyrénéenne, annonce que le Comité central de cette société a décidé que son premier congrès annuel aurait lieu à Narbonne ; il désirerait savoir si la Commission Archéologique est disposée à s'unir au Comité Agricole [illegible] et de Météorologie pour l'organisation de [illegible] qui [illegible] lieu dans la quinzaine de Pâques.

Un membre fait observer que cette [illegible] lui paraissent malheureuses, tant à cause de l'E[illegible] de la Sorbonne qui ont lieu justement [illegible], l'assemblée vote toutefois qu'il y [illegible] qui lui est faite et nomme un comité [illegible] autres sociétés narbonnaises : [illegible] Gauthier, Narbonne et Cros-Mayrevieille.

Un membre rappelle que M. [illegible] a [illegible] la salle où sont enfermées les [illegible] de la [illegible] qui est contiguë et de plein-pied avec la salle [illegible] ouvre une communication entre ces [illegible] dépouillement de ce nouveau fonds, [illegible] on mure la porte de l'escalier extérieur, pour isoler la Bibliothèque et sa nouvelle annexe.

Il est décidé qu'après la séance le Bureau se rendra chez M. le Maire pour le prier d'adhérer à cette combinaison. Le Secrétaire ajoute qu'on devrait, en même temps, attirer son attention sur les nombreuses gouttières qu'ont occasionnées les dernières pluies et qui risquent de compromettre nos collections, ainsi que sur l'époque où les clés de l'ancien [illegible] pourront nous être livrées. — Approuvé.

L'assemblée décide ensuite de signaler directement à M. le Ministre de l'Instruction Publique l'état déplorable dans lequel se trouve l'église Saint-Just ; cette situation s'aggrave tous les jours, par suite de la période pluvieuse que nous traversons, et devient véritablement alarmante ; la réponse qu'a faite M. Laisné à nos communications à ce sujet, n'est pas de nature, d'autre part, à calmer nos appréhensions.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux de l'assemblée les divers médaillons du meuble Barathier, qui [illegible] être réparé à [illegible] ; elle s'en montre satisfaite et décide qu'il sera [illegible], non avec des clous dorés, mais avec une simple [illegible], ce qui répond mieux au style de l'époque.

M. Amardel fait approuver l'achat de deux sceaux qu'il vient de faire à l'Hôtel des Ventes de Paris, pour le compte du Musée de Narbonne :

1° Un sceau rond à bélière bilingue (hébreu et roman) à [illegible] faces, de 29 millimètres de diamètre, qui date de la fin du XIII[e] siècle et appartenait au dernier roi des Juifs de Narbonne, expulsé et dépossédé en 1306. (40 frs)

2° Un sceau daté de 1536, appartenant au Provincial des Carmes de Narbonne (23 frs). Le port, les frais et honoraires du commissaire-priseur élèvent à 73 frs la dépense totale qui est votée par l'assemblée.

Le premier de ces monuments sigillographiques a une grande importance pour notre histoire locale ; il fut découvert à Saint-Sulpice la Pointe (Tarn) passa dans la collection Charvet, et de là à l'Hôtel Dronot, il a, de plus, figuré en 1878 à l'exposition du Trocadéro (histoire de l'art français). Ce sceau porte gravé sur chacune de ses faces un écu ogival chargé d'un lion symbolisant la tribu de Juda et d'un côté, en caractères hébraïques, la légende *Kalonimos ben Todros* (fils du rabbin Théodore) suivi des lettres : *Y - Sch - Y - A - M - H - V*, initiales d'un verset d'Isaïe employé sous forme d'invocation ; de l'autre : *seel Momnet juden de Nerbo*, en langue romane.

On remarquera l'écu armorié qui occupe le centre des deux faces : si l'on songe qu'à la fin du XIIIe siècle les sceaux armoriés étaient exclusivement réservés aux seuls seigneurs et chevaliers, cette sorte d'assimilation est un indice certain de l'importance considérable dont jouissaient à cette époque les nacis narbonnais.

Ce sceau a été publié par M. Saize dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1878, p. 301) et a fait le sujet d'une série de discussions à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, (comptes-rendus 1872, p. 233 et sq. — 1873, p. 148) entre MM. de Longpérier et Derenbourg.

Le second sceau est ovale de 70 m/m sur 40, avec appendice à losse et évasé. Il représente Notre-Dame sous une arche gothique dans une niche : au-dessous, un moine à genoux, avec le millésime 1536. Autour : SIGILLV PROVINTIALIS NARBONE ORDINIS CARMELITAR.

Des remerciements sont votés à M. Amardel pour ces deux acquisitions importantes.

M. Boué offre, au nom de M. Alcime Cabannes, maire d'Argeliers, un beau phallus en bronze trouvé aux Causses, entre Argeliers et Ouveillan. — Remerciements.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau et des sous-commissions. L'ancien Bureau est maintenu dans ses fonctions.

Les sous-commissions sont ainsi constituées pour l'année 1889 :

Bibliothèque : MM. Tallavignes, l'abbé Dupuy, Bories, Claret.
Archéologie : MM. Berthomieu, Thiers, Amardel, Narbonne.
Beaux-Arts : MM. de Rouquairol, Riols, de Monerie, de Martin
Histoire Naturelle : MM. Gauthier, Boué, de Malafosse.

Le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 10

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Février 1889.

La séance est ouverte à 2 h. 35 sous la présidence de M. Tallavignes. Présents : MM. Riols, l'amiral Lamothe-Tenet, Bories, l'abbé Dupuy, Amardel, Favatier, membres résidants : Narbonne, membre correspondant : Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. Chaber, membre honoraire, demande qu'on veuille bien mettre à sa disposition pendant une quinzaine de jours son portrait peint par Monseret. Après avoir consulté M. le Maire, le Bureau a décidé qu'il y avait lieu de déférer à cette demande. Le tableau a été expédié franco à M. Chaber le 3 février en grande vitesse.

M. Mouream, architecte, informe la Commission qu'il vient de recevoir une lettre de M. Laisné l'autorisant à commencer le travail d'inspection des voûtes et meneaux des fenêtres de Saint-Just.

Le Secrétaire annonce que les clés du Musée lapidaire de Lamourguier

nous ont été remises par la municipalité le 12 Janvier. Il a écrit d'autre part le 4 Février une lettre à M. le Maire pour lui demander de vouloir bien soumettre au Conseil Municipal la question de la réédification de l'édicule du pont Sainte-Catherine.

Sur la proposition de l'amiral Lamothe-Tenet, l'assemblée décide à l'unanimité d'exposer dans chacune des galeries du Musée portant le nom d'un de nos bienfaiteurs, la biographie de ce dernier : outre que cette mesure témoignerait de la gratitude de la Commission, elle perpétuerait une mémoire qui risquerait, dans un temps plus ou moins long, de tomber dans l'oubli. M. Narbonne est chargé de préparer les éléments de ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 8 Mars 1889.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. le Maire. M. le Président Tallavignes s'excuse par écrit de ne pouvoir assister à la réunion, et regrette que ses devoirs professionnels l'empêchent de procéder à l'installation de M. Louis Narbonne.

Étaient présents : MM. Favatier, Riols, Claret, Narbonne, Bories, Gauthier, Thiers, Amardel, Boué, membres résidants ; de Malafosse, membre correspondant : Massip, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le Secrétaire lit l'Arrêté préfectoral en date du 11 février 1889, qui nomme M. Louis Narbonne, avocat, membre résidant de la Commission Archéologique, en remplacement de M. Delpech, décédé. Au nom de M. le Président, empêché, il souhaite la bienvenue à M. Narbonne, et lui exprime combien la Commission est heureuse de voir se resserrer les liens qui l'attachaient déjà à elle.

Après quoi, M. Narbonne est admis à prendre séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

M. le Maire communique deux lettres de M. le Ministre des Beaux-Arts, des 14 et 19 février, demandant le prêt de plusieurs objets du Musée à l'Exposition Universelle. Il demande, à ce sujet, l'avis de la Commission.

Ces objets sont : 1° un sceau de l'église collégiale de Saint-Étienne représentant le martyre du Saint ; 2° un vase à brûler des parfums en terre cuite rouge du XV[e] siècle : 3° le bréviaire de 1491 imprimé dans le cloître de Narbonne.

La Commission est d'avis qu'il y a lieu de déférer au désir de M. le Ministre des Beaux-Arts, sauf à entourer l'envoi du bréviaire des précautions nécessaires pour mettre cet incunable précieux à l'abri de toutes les chances de détérioration ou de perte. La sous-commission de la Bibliothèque est chargée de présider à cette opération.

M. Chaber ayant demandé quel prix avait été payé à M. Monseret pour son portrait, ainsi que le prix du cadre, il lui a été répondu : portrait 400 frs, cadre 60 frs.

Un membre fait ressortir combien l'installation de nos archives municipales laisse à désirer : disséminées dans plusieurs salles, insuffisamment garanties, elles risqueraient d'être promptement détruites, si l'on ne se hâtait de conjurer un pareil état de choses. Le mieux, d'après lui, serait d'affecter à ces précieux documents un lieu unique et, autant que possible, sous la surveillance directe du Bibliothécaire-archiviste ; ces conditions seraient remplies si l'on voulait mettre à notre disposition les trois salles situées directement au-dessous de notre salle de réunion et de la pièce qui suit, salles qu'on pourrait mettre en communication avec la Bibliothèque au moyen d'un escalier à vis.

M. le Maire adopte cette manière de voir et autorise la sous-commission de la Bibliothèque à s'entendre avec M. l'Architecte pour l'appropriation des lieux. Il est décidé qu'on y placera le corps de la bibliothèque retiré de la salle annexe, où étaient renfermées les archives de l'ancien diocèse et qui a été récemment ajoutée à la Bibliothèque.

M. le Maire ajoute que, sur sa demande de pourvoir au remplacement de M. Massip, démissionnaire, M. Desjardins, chef du Bureau des Archives Nationales au Ministère, lui a désigné M. Tissier, archiviste paléographe, comme remplissant toutes les conditions désirables.

Le Secrétaire rend compte que la Fabrique de Saint-Just a fait procéder à la visite des verrières du chœur : de nombreuses pierres, sur le point de se détacher des meneaux, ont pu être enlevées, à la main, sans le moindre effort ; cette constatation dénote une situation véritablement alarmante et exige un prompt remède. L'assemblée décide que, devant l'indifférence de M. l'Architecte du Gouvernement [illegible] écrit deux fois [illegible] directement [illegible] le Ministre des Beaux-Arts [illegible] et le prier d'appeler sur eux la sollicitude de [illegible].

M. A[illegible] que M[illegible] nombre de ces monnaies données par M[illegible] auxquels on n'a pas accordé toute l'attention qu'ils [illegible] qui proviennent de notre ancien hôtel des [illegible] d'importance, en ce qu'ils [illegible] l'atelier royal de Narbonne [illegible] il a fonctionné.

Pendant [illegible] Moyen-Age, notre ville frappa [illegible] ses vicomtes ; ce monnayage féodal cessa probablement [illegible] ment du XIVe siècle ; dans tous les cas, il avait [illegible] quand la vicomté fut réunie à la couronne (1507).

A quelle époque un atelier royal a-t-il été créé à Narbonne ?

Les ouvrages de numismatique les plus autorisés disent que ce fut sous Louis XIV et que son différent monétaire était la lettre Q ; il fut supprimé en 1710 en faveur de l'hôtel des monnaies de Perpignan qui conserva pour différent la même lettre Q.

S'il est hors de doute que notre atelier fut fermé en 1710, nos coins nous prouvent qu'il fonctionnait bien avant 1700. Ces coins, en effet, au nombre de 9 et qui portent la lettre monétaire Q, [illegible] qui prouve qu'ils proviennent bien de notre atelier, portent l'effigie d'Henri III et sont compris entre les dates 1591 et 1594. [illegible] qui ne doit pas nous étonner, car on se servait encore des coins d'Henri III, parce que [illegible] ville ne s'était pas encore soumise à Henri IV. On s'est bien servi en Bretagne des coins du Cardinal de Bourbon, roi sous le nom de Charles X, jusqu'en 1597.

On sait, d'un autre côté, que de 1540 à 1572, Châlons-sur-Marne avait aussi pour différent monétaire la lettre Q ; comme il n'est pas admissible que deux villes aient eu simultanément le même différent monétaire, il faut en conclure que l'atelier de Narbonne n'a été ouvert qu'en 1572. Nous posséderions ainsi les premiers coins dont s'est servi notre atelier royal ; n'oublions pas, toutefois, que notre ville n'est pas mentionnée dans l'ordonnance du 14 janvier 1540 qui avait donné la lettre Q à Châlons-sur-Marne, et que, de François Ier à Louis XIV, rien ne vient prouver l'existence de notre atelier.

Pourrait-on en conclure que cet atelier n'a fonctionné que de façon intermittente, peut-être même d'une façon tout à fait exceptionnelle, pendant la Ligue ? L'hypothèse est admissible.

La seule chose qui reste bien établie, c'est que *Narbonne frappait*

monnaie pendant la Ligue et qu'on s'y servait de coins appartenant au règne d'Henri III. Ce fait seul, entièrement nouveau, méritait d'être signalé.

M. Massip se range à l'avis de M. Amardel touchant l'époque où a cessé le monnayage féodal à Narbonne et base son opinion sur un ensemble de faits recueillis dans nos archives et qui ne figurent pas encore dans les inventaires publiés jusqu'à ce jour.

C'est ainsi que le 15 décembre 1305 des lettres patentes de Philippe IV défendent d'obliger les marchands de Toulouse, Carcassonne, etc.... à recevoir ou à donner d'autre monnaie que celle du Roi ; notification des dites lettres est faite au vicomte Amalric et à l'Archevêque de Narbonne le 29 janvier 1306. Quelques jours avant, le 13 janvier, les Commissaires royaux mandés en Languedoc pour y réformer l'administration, mandent aux vicaires-généraux de l'archevêque de révoquer les excommunications qu'ils ont lancées pour rendre forcé le cours de la monnaie archiépiscopale, comme entravant la circulation de la monnaie royale.

En même temps, des mandements sont adressés par les mêmes commissaires aux surposés (conseillers administratifs) des diverses corporations pour les inviter à favoriser le cours des monnaies royales et le 24 avril 1309, les maîtres cordonniers du Bourg assemblés, au nombre de 78, dans la boutique des maîtres cordonniers Arnaud Pagès et Bernard Jaubert jurèrent sur les saints Evangiles d'observer fidèlement l'ordonnance du 15 décembre 1305.

En dépit de ces efforts, la monnaie royale est de plus en plus dépréciée et ne suffisait plus, dès 1317, aux exigences des transactions ; c'étaient les monnaies étrangères et celles de l'archevêque et du vicomte qui en tenaient lieu.

Cependant ces dernières étaient sur le point de disparaître ; en 1343, au mois de février, on entreprend une refonte générale de la monnaie royale et au mois d'août paraissent les ordonnances de Philippe VI sur la valeur et le cours des monnaies du royaume — *dès lors, on ne trouve plus dans les actes la moindre trace de monnaies seigneuriales* et c'est sur la circulation exagérée de la monnaie étrangère à Narbonne que les commissaires de la monnaie royale concentrent leurs efforts ; quoique le cours de ces monnaies fut prohibé, les marchands ne se faisaient pas scrupule d'y échanger les pièces de toutes marques et ce fut pour rédimer les négociants narbonnais des peines édictées contre eux, à l'occasion de cet abus, qu'en 1385 les consuls durent prendre l'engagement de verser à l'Hôtel de la Monnaie à Montpellier 400 marcs d'or ou d'argent, à titre d'indemnité envers le fisc.

Les officiers royaux n'avaient pas montré plus d'indulgence pour les monnaies seigneuriales, si tant est qu'il en existât encore à Narbonne, ce dont il est permis de douter, car le vicomte et l'archevêque, obligés de respecter l'effigie du Roi, n'eurent pas manqué de protester contre le cours excessif des monnaies étrangères ; or, aucun acte ne révèle de semblables protestations — on est donc autorisé à conclure que la monnaie du seigneur, de 1305 à 1320, jouit de son dernier prestige et qu'elle n'existe plus qu'à titre de souvenir en 1385.

M. Amardel ajoute, à son tour, que les monnaies féodales ont bien pu circuler vers le milieu du XVe siècle, peut-être même longtemps après, mais les monuments monétaires prouvent qu'on n'en frappait plus depuis le commencement du siècle.

Les dernières monnaies féodales sont les pièces frappées en participation par Gilles Aycelin, archevêque (1290-1311), et Aymeri, vicomte.

† E : ARCHIEPS : NARB. Croix ayant une mitre sur la branche de droite, *revers :* † A : VICECONS : NARB. dans le champ une clé et un petit écu, que l'on a longtemps pris pour un cadenas

Nous en possédons, dans nos [illegible], quelques exemplaires.

Cette pièce fut évidemment [illegible] de la [illegible] de 1215 par laquelle le vicomte Aymeri se [illegible] avec l'archevêque et partagea avec lui le droit de battre monnaie. C'est à cette monnaie que fait allusion un passage [illegible] de *l'Histoire de Languedoc* que l'on peut lire dans l'édition originale (1730) t. IV, p. 128.

L'assemblée, qui a écouté avec le plus vif intérêt les communications de MM. Amardel et Massip, décide que dépôt en sera fait aux archives de la Commission.

M. Thiers lit un rapport sur les nouvelles fouilles effectuées aux Moulinasses, avec l'allocation de 1000 frs donnée par le Comité des Travaux Historiques.

Ces fouilles n'ont pas amené tout le résultat que nous étions en droit d'espérer ; plusieurs parties essentielles du Capitole étaient, en effet, recouvertes par les nouvelles constructions du Collège ou par les murs encore debout de l'ancienne caserne et d'autres avaient entièrement disparu, à la suite des remaniements dont ce terrain avait été l'objet à une époque déjà reculée.

Malgré cela, notre tentative n'a pas été tout à fait stérile, puisqu'elle nous a fourni des notions à peu près exactes sur la disposition générale du monument et du forum qui le précédait.

Le rapport de M. Thiers comprend 4 parties :

1. *Le Temple de marbre.* — Le soubassement du temple a été mis à nu sur la façade ; on reconnaît donc actuellement ses dimensions ; il devait avoir huit colonnes de front et onze de côté, chacune de ces colonnes ayant six pieds de diamètre (1 m. 77) le temple était du genre dit pseudodiptère. La *cella* était précédée d'un *pronaos* ayant trois entre-colonnements de profondeur — sur la façade, au devant du soubassement et à cinq pieds de distance, règnait un mur de trois pieds d'épaisseur, qui soutenait les marches de l'escalier ; ce mur devait être relié au soubassement par les dalles de marbre du pavé, de façon à laisser, au-dessus, un couloir large de 1 m. 50 qui permettait de communiquer d'un côté à l'autre, sans passer devant l'autel.

2. *Petite cour du temple.* — Deux murs d'environ deux pieds d'épaisseur et s'appuyant sur le précédent, à peu près à la hauteur des colonnes d'angle en forment les côtés latéraux ; ils sont distants d'environ 35 m. 50 ; le quatrième côté, contigu au forum, n'est percé d'aucune ouverture, ce qui fait penser que les entrées de la cour intérieure devaient être dans les murs latéraux ; il paraît, en outre, porter des traces de fortification.

3. *Galeries d'enceinte.* — Ces galeries qui règnaient autour du temple sur trois de ses côtés, étaient, on le sait, divisées en deux nefs par des piliers colonnes d'ordre composite, d'une forme singulière. M. Thiers croit que l'architecte l'a adoptée afin de marier à la solidité du pilier l'élégance de la colonne ; le mur très épais qui séparait cette galerie de la cour intérieure portait une petite colonnade d'ordre corinthien et était fendu longitudinalement, à son sommet, de manière à former un caniveau qui servait à recevoir les eaux coulant de la corniche et à les déverser à l'extérieur, sans qu'elles pussent pénétrer dans l'enceinte sacrée.

L'entablement de cette colonnade corinthienne est naturellement à deux faces : à l'intérieur, une corniche simple ; à l'extérieur, une corniche à modillons ; sur la face supérieure court une gouttière de 10 cm. sur 20, destinée probablement à recevoir les longrines qui devaient relier toutes les parties de l'edifice et en former un ensemble rigide.

Le mur extérieur des galeries, épais de trois pieds, était soutenu par des contreforts de trois pieds sur trois, distants d'environ dix pieds : il est probable que ces contreforts portaient aussi des colonnes du même type que les précédentes, de façon à rendre l'édifice plus gracieux ; le

quatrième côté de ce vaste rectangle était occupé par le petit mur fortifié dont il a été question et, sur ses bords, par les portes qui donnaient accès à l'édifice.

4. *Forum.* — En se plaçant sur le forum on trouve, dans l'alignement du mur d'enceinte du Capitole, un stylobate de 6 pieds 1/2 de large, c'est-à-dire aussi large que ce mur d'enceinte augmenté de ses contreforts et, en se plaçant dans l'alignement des piliers colonnes, un mur de deux pieds et demi d'épaisseur, c'est-à-dire de la même épaisseur que ces piliers. M. Thiers en conclut qu'il existait sur ce point un portique tourné vers la rue et qui correspondait à la nef extérieure de la galerie d'enceinte, avec laquelle elle communiquait sans doute.

M. Thiers ajoute que les dépenses se sont élevées jusqu'à ce jour à 492 frs en y comprenant les fouilles d'un ancien puits romain trouvé dans le voisinage : c'est donc une somme de 500 frs environ qui reste encore disponible et qui pourra être employée à de nouvelles recherches quand les murs de Saint-Bernard auront entièrement disparu.

L'assemblée remercie M. Thiers de son intéressante communication : elle décide que son rapport sera déposé aux archives de la Commission et qu'une copie, avec le plan annexé, en sera envoyée au Comité des Travaux historiques, comme justification de l'emploi des fonds qui nous ont été alloués.

Un membre fait remarquer combien il est regrettable que de pareilles communications restent enfouies dans les archives et ne soient pas rendues publiques : il demande s'il ne conviendrait pas de reprendre la publication d'un bulletin de nos séances ; après une courte discussion sur les difficultés, déjà éprouvées, d'une pareille entreprise, vu la situation défavorable que nous crée notre règlement, il est décidé que l'on procèdera dans la prochaine séance à la nomination d'une sous-commission chargée de reprendre l'examen de cette question.

M. le Trésorier soumet à la signature des membres présents la situation financière au 31 décembre 1888, qui se solde par un avoir en caisse de 15.110 fr. 50 dont 7.000 frs environ d'affectations spéciales.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications reçus pour la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 12 Avril 1889.

La séance est ouverte à 2 h 45 sous la présidence de M. Favatier, doyen d'âge, en l'absence de M. Tallavignes, président, qui s'excuse par lettre de ne pouvoir, pour raison de santé, assister à la réunion.

Présents : MM. Riols, l'amiral Lamothe-Tenet, de Monerie, Claret, Narbonne, Gauthier, Thiers, Bories, Amardel, Boué, membres résidants ; Cros-Mayrevieille, membre correspondant, Tissier, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce que M. Massip, notre regretté bibliothécaire-archiviste, obligé d'aller occuper son nouveau poste de bibliothécaire de la ville de Toulouse, a remis ses fonctions à M. Tissier, archiviste paléographe, sans pouvoir assister à la séance de ce jour. M. le Président, par son organe [illegible], [illegible] exprimer tout le regret qu'éprouve la Commission à se séparer de l'un [illegible] dont chacun de nous a pu apprécier le zèle, l'érudition profonde et la parfaite obligeance. Il

propose de lui conférer le titre de membre honoraire, comme marque de l'estime que lui a value son trop court séjour au milieu de nous.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire ajoute que si quelque chose pouvait diminuer le regret de la Commission, c'était de trouver dans le remplaçant de M. Massip toutes les qualités et les aptitudes désirables pour la mission qu'il est appelé à remplir. Au nom de la Commission Archéologique et de son Président, il souhaite la bienvenue à M. Tissier.

Après avoir dépouillé la correspondance, M. le Président annonce que la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne a manifesté l'intention de venir faire une excursion à Narbonne les 6 et 7 mai prochain, pour en visiter le musée et les monuments ; il se félicite de pouvoir ainsi resserrer les liens qui unissent déjà les deux sociétés.

L'assemblée charge son Bureau d'exprimer à ses collègues du Tarn-et-Garonne toute la satisfaction qu'éprouvera la Commission à les recevoir. Elle nomme un comité composé de MM. Gauthier, Claret et Cros-Mayrevieille pour s'entendre avec eux et leur faciliter l'exécution de leur programme. En vue de cette visite, elle charge les sous-commissions d'archéologie et d'histoire naturelle de faire approprier le musée lapidaire de Lamourguier et d'installer la collection Bousquet dans les vitrines qui lui ont été destinées.

La Commission approuve une dépense de 66 fr. 50 nécessitée par l'aménagement de la nouvelle salle annexée à la Bibliothèque et vote un nouveau crédit de 180 frs pour y établir un rayonnage à crémaillères. Sont votés en même temps l'achat d'une griffe pour la Bibliothèque et celui d'un sceau pour la Commission Archéologique.

Le Secrétaire annonce que M. le Maire a mis à notre disposition le deuxième étage de la tour Carlovingienne de la Madeleine auquel il est facile d'accéder par le galetas du Musée, au moyen d'une petite passerelle. Cela nous permettra d'y abriter nos tableaux en magasin qui, dans leur exposition actuelle, souffrent beaucoup des gouttières et des courants d'air. Le Bureau est chargé de faire exécuter les travaux nécessaires à cette appropriation.

Conformément à la décision prise dans la séance précédente, sont désignés pour faire partie de la sous-commission de publication : MM. Thiers, Bories, Claret, Narbonne, de Malafosse et Tissier ; M. Cauvet en est nommé président honoraire.

M. l'amiral Lamothe-Tenet regrette que le départ de M. Massip laisse interrompue la confection du catalogue ; il demande qu'en attendant son apparition, on dresse, au moins, un inventaire de tous nos livres : cela s'impose tant pour connaître exactement nos richesses, que pour couvrir la responsabilité du Bibliothécaire et faciliter, en cas de remplacement, la remise du service. — Cette suggestion est renvoyée, pour exécution, à la sous-commission de la Bibliothèque.

M. Thiers lit une note très intéressante sur la topographie de l'ancienne Narbonne ; on savait déjà tous les services que la science épigraphique avait rendus à l'histoire : la communication de notre collègue prouve qu'en dehors de la lecture des inscriptions, un esprit sagace sait tirer du simple examen des lieux où elles ont été découvertes des conséquences aussi ingénieuses qu'inattendues.

Il est généralement admis, aujourd'hui, que la plupart des inscriptions romaines que nous possédons proviennent du fondement des anciennes murailles du IVe siècle ; c'est au point qu'une ligne passant par les points où elles ont été trouvées, tracerait à peu de choses près, l'enceinte de nos vieilles cités. Narbonne ne fait pas exception à la loi commune, mais ce n'est pas seulement de ce périmètre que proviennent tous nos monuments lapidaires ; plusieurs d'entre eux, et non des

moins importants, ont été trouvés dans l'intérieur de la ville et, notamment, sur une ligne allant de la maison Riols aux Pèlerins, prolongée sous les maisons Garrigues, Bellaud, Camp (rue Droite nº 28), les celliers du chapitre de Saint-Just (ancienne maison Hercule Birat) et de là vers Saint-Eutrope, jusqu'aux « vieilles murailles » de la cité. Cette circonstance justifierait, aux yeux de M. Thiers, l'hypothèse qu'il existait, de la maison Riols à Saint-Eutrope, une muraille intérieure, *claustrum*, divisant la ville en deux parties : la ville haute et la ville basse. A l'appui de cette supposition, on trouve, en effet, dans un document de l'an 1271, portant transaction entre l'archevêque Maurin et son chapitre, au sujet de la reconstruction de Saint-Just : « *que la nouvelle église serait édifiée au dessus du claustre* » c'est-à-dire dans la partie haute de la ville, au-dessus du mur dont il vient d'être parlé. Ainsi s'expliquerait la différence de niveau qui existe entre le pavé de Saint-Just et la cour de la Madeleine.

Une autre suite d'inscriptions découvertes dans les maisons Peyrusse, Reverdy, Fournier, Mérignhac, Poulhariez, dénoterait l'existence d'une seconde muraille s'embranchant normalement sur la première, puis s'infléchissant vers le N.-O., de façon à venir aboutir aux environs des Moulinasses et formant ainsi, avec elle, une sorte de réduit compris entre le rempart et les murs intérieurs. Tout le quartier était, sans doute, dit : « *in claustris* » d'où le nom *d'en clastrés* qu'il a conservé en patois.

M. Thiers termine son intéressante communication par quelques aperçus sur la situation respective des quatre églises qui se sont succédées à Narbonne, depuis l'établissement du christianisme dans nos contrées.

Le Secrétaire fait approuver l'achat d'une urne funeraire avec ossements et d'un petit cruchon en terre cuite, trouvés à Quarante (8 frs).

M. Sol offre une anse d'amphore trouvée à l'Oustalet, commune de Fleury, avec la marque de potier C. MR. SVL. = *C(aii) MAR(ci) SVL(lae)* ? lettres d'époque très ancienne et dont on trouve très peu de spécimens dans le Narbonnais. — Remerciements.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un membre correspondant pour le canton de Narbonne, en remplacement de M. Narbonne, nommé membre résidant.

M. Paul Lafont, architecte, est élu par 12 voix sur 12 votants.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 20.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 10 Mai 1889.

La séance est ouverte à 2 h. 40 sous la présidence de M. Bories, doyen d'âge. Présents : MM. Riols, Narbonne, Gauthier, Thiers, Claret, l'amiral Lamothe-Tenet, membres résidants ; Cros-Mayrevieille, Lafont, membres correspondants ; Tissier, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le Secrétaire, au nom de M. le Président, empêché, et de la Société toute entière, souhaite la bienvenue à M. Lafont : la Commission, ajoute-t-il, est heureuse de voir reparaître au milieu d'elle un nom qui a figuré avec honneur parmi les dix fondateurs du Musée de Narbonne ; elle fait appel au précieux concours que le nouveau membre correspondant est à même de lui apporter, par ses aptitudes professionnelles et son goût bien connu pour les choses de l'antiquité.

Après quoi M. Lafont est admis à prendre séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Dépouillement de la correspondance :

M. le Maire de Narbonne communique une lettre de l'Administrateur général de l'Exposition Universelle (28 avril 1889) annonçant qu'il a fait retirer la veille du Ministère le bréviaire de la Bibliothèque, qui lui avait été adressé sur sa demande. La dépense du port (valeur déclarée 5.000 frs) s'élève à 13 fr. 75. — Approuvé.

M. le Maire de Narbonne nous adresse une note officielle du 4 Mai autorisant Mme Cassan à faire retirer de dessous l'escalier de l'archevêché, l'édicule du Pont Sainte-Catherine pour le transporter dans l'église Saint-Just. (Cet édicule a été livré les 4, 5 et 7 Mai).

. . . . .

Le Secrétaire rend compte de la visite que nous a faite les 7 et 8 Mai la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.

Arrivés, au nombre de quarante environ, le lundi 6 Mai à 8 h. du soir, les membres de cette Société ont été reçus à la gare par la délégation de la Commission Archéologique désignée à cet effet ; le lendemain, 7, excursion à Fontfroide et retour à Narbonne à 2 h. ; quelques instants après, réception par la Commission Archéologique dans la salle de la Bibliothèque. Le Bureau était occupé par MM. Narbonnès, président par intérim de la Commission, en l'absence de M. Tallavignes, malade, le chanoine Pottier, président, et Mila de Corbarieu, vice-président de la Société de Tarn-et-Garonne, Noguier, président de la Société Archéologique de Béziers, l'abbé Cantegril, archiprêtre de Saint-Just, Favatier, trésorier, et Berthomieu, secrétaire de la Commission Archéologique.

Dans une élégante improvisation, M. le Président Narbonnès souhaite la bienvenue à nos visiteurs ; M. le Président Pottier lui répond par de chaleureux remerciements pour l'accueil qui leur avait été fait et, après s'être étendu sur le rôle qu'avait joué la ville de Narbonne sous les dominations romaine, visigothique et pendant le Moyen-Age, il félicite vivement les membres de la Commission Archéologique pour le zèle qu'ils apportent à recueillir les témoins de ce glorieux passé.

Il fait hommage à la Commission des 4 fascicules in-8° formant le t. XVI du *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, de *l'Histoire de Saint Théodard archevêque de Narbonne*, par l'abbé Guyard (1 vol. in-8°), et du *Livre juratoire de Beaumont de Lomagne*, cartulaire d'une bastide de Gascogne par MM. Babinet, de Rencogne et de Moulacq-Montauban, 1 vol. in-8°.

Puis a lieu la visite du musée, de la basilique Saint-Just et de son trésor.

Le soir, un thé offert par la Commission Archéologique réunissait les deux sociétés dans les salons de l'Hôtel de France. Au cours de cette soirée M. de Fonteuille, de la Société des Antiquaires de France, fait une intéressante dissertation sur l'apparition de l'art gothique dans le Midi de la France, qu'il attribue non pas à la venue de Simon de Montfort, ainsi que l'avait avancé M. Dussan, mais à l'influence de l'école auvergnate ; il cite, à l'appui de son opinion, les points de ressemblance qui existent entre Saint-Just et Saint-Paul Serge d'une part et les églises de Brioude et d'Issoire, de l'autre.

Le lendemain matin, 8, après la solennité qui eut lieu à Saint-Just, à l'occasion de la remise des reliques de Saint Théodard, offerte à notre basilique par Mgr de Montauban, visite à Saint-Paul-Serge et au musée lapidaire de Lamourguier. Ces deux courses se ressentirent naturellement des exigences du programme des excursionnistes, qui devaient partir à 11 h. pour Béziers : ils n'en apprécièrent pas moins l'importance de ces deux monuments et émirent le vœu que l'église de Lamourguier fût classée comme monument historique ; à 11 h. la séparation se fit à la gare et nos visiteurs quittèrent Narbonne pénétrés, nous dirent-ils, de reconnaissance pour l'aimable accueil qu'ils avaient reçu de nous.

MM. Gauthier, Claret et Cros-Mayrevieille, qui avaient été chargés de

l'organisation, sont félicités pour le zèle et le goût dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur mission.

Des remerciements sont aussi votés aux sous-commissions d'histoire naturelle, d'archéologie et des beaux-arts qui avaient uni leurs efforts pour rendre le Musée digne d'être présenté à nos visiteurs et, en particulier à M. Gauthier pour le classement et la mise en vitrines de la collection Bousquet.

Quarante et un exemplaires du catalogue de peinture ont été distribués à MM. les membres de la Société de Tarn-et-Garonne. D'autre part une dépense de 195 fr. 15 a été nécessaire pour le remaniement et le nettoyage du musée de Lamourguier. Ces mesures sont approuvées.

Un membre fait observer que la visite dont il vient d'être question lui semble mériter mieux que la froide et forcément succincte analyse d'un procès-verbal ; aux premiers temps de notre fondation, il avait été décidé qu'un Comité serait chargé de tenir, pour les archives de la Commission, une sorte de journal des faits principaux dont notre cité serait le théâtre ; on comprend le puissant intérêt qu'un pareil recueil aurait eu pour les générations futures ; s'il ne fut, pour ainsi dire, qu'ébauché, c'est que l'essor, pris par la presse locale, le rendit bientôt inutile ; mais il serait bon de faire revivre cet usage pour les faits se rattachant plus particulièrement à la Commission ; la visite de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne est de ce nombre et un récit détaillé de cette excursion figurerait dignement dans nos archives.

L'assemblée partageant cet avis confie le travail à M. Narbonne, qui, avec son obligeance ordinaire, veut bien s'en charger.

Le Secrétaire annonce que le portrait de M. Chaber nous est rentré en bon état et que M. Delprat a vendu, dit-on, sa plaque de bronze sur le Flaminat dans le Narbonnais, à M. Ernest Carette, conseiller à la Cour d'Appel de Paris (20, boulevard Saint-Michel) pour le prix de 1500 frs.

M. Narbonne lit les monographies de MM. Barathier, Cartault, Maurice Peyre, Jules Canonge et Alfred Chaber destinées à figurer dans les salles du Musée qui portent les noms de ces généreux bienfaiteurs. Il est décidé qu'elles seront imprimées, encadrées et mises en place dans le plus bref délai possible.

Le Secrétaire annonce que des ouvriers, envoyés par M. Révoil, architecte du Gouvernement, sont venus cintrer l'arc-boutant de la voûte de Saint-Just qui menaçait ruine ; cette opération ne serait, à leur dire, que le prélude des réparations qui vont être entreprises dans notre ancienne basilique.

M. Thiers offre une petite main, en marbre, d'un travail très délicat, trouvée dans une de ses vignes. — Remerciements.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

Séance du vendredi 14 Juin 1889.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Favatier, doyen d'âge, en l'absence de M. le Président Tallavignes, malade.

Présents : MM. Boué, Thiers, Narbonne, Riols, membres résidants ; Lafont, membre correspondant ; Tissier, bibliothécaire, et Berthomieu, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire communique une lettre de M. le Président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne [illegible] remerciant de l'accueil qui a été fait à cette Société lors de sa visite à Narbonne.

Il annonce ensuite que le bréviaire envoyé à l'Exposition Universelle nous est revenu en bon état et a réintégré le 13 juin sa place à la Bibliothèque. Il fait part à l'assemblée d'une lettre qui lui a été adressée par M. Viollet-le-Duc sur la procédure à suivre pour faire classer l'église de Lamourguier, comme monument historique. Cette question qui demande à être mûrement étudiée, est renvoyée à une séance ultérieure.

L'assemblée vote une dépense de deux stores pour les fenêtres de la salle Cartault et une gratification de 50 frs au sieur Ginoulhac, concierge, pour les travaux de propreté qui ont été faits au Musée à l'occasion de la visite de la Société de Tarn-et-Garonne. Une somme de 170 frs est également votée pour le corps de bibliothèque de la nouvelle annexe.

Le Secrétaire annonce que les travaux de réédification de l'édicule du Pont Sainte-Catherine ont été commencés à Saint-Just le 7 juin. Avant cette opération, on avait pris le moulage des deux inscriptions qui étaient gravées sur deux des pierres de cet édicule : la première, romaine, qui a trait à un *tubicen*, se trouve sur la face supérieure du soubassement ; la seconde, du Moyen Age, sur la face inférieure du versant gauche (en regardant l'édicule) du fronton triangulaire. Cette dépense est approuvée.

Un membre, rappelant que le legs Bonnel va nous être livré, demande si toutes les mesures sont prises pour le recevoir. Le Secrétaire répond que M. le Maire nous a livré, à cet effet, la grande salle de l'ancien télégraphe et qu'après quelques travaux d'aménagement, ce local répondra à toutes les exigences.

MM. le Bibliothécaire et le Secrétaire déposent les ouvrages et publications qui leur sont parvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire : L. Berthomieu.

A partir de la séance du 12 Juillet 1889, les procès-verbaux ont été imprimés, en abrégé, dans les fascicules du *Bulletin de la Commission Archéologique*.

